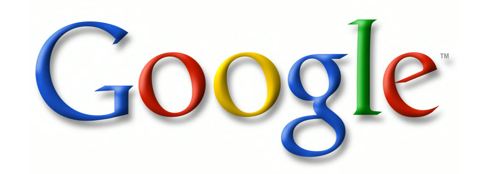


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

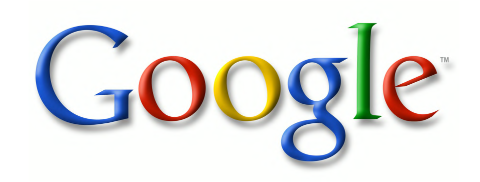
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`


1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



II
11
.A784
1818
v.19

L'ART
DE VÉRIFIER LES DATES
DES FAITS HISTORIQUES,
DES CHARTES, DES CHRONIQUES,
ET AUTRES ANCIENS MONUMENTS,
DEPUIS LA NAISSANCE DE NOTRE-SEIGNEUR.

Cet ouvrage se trouve aussi :

Chez ARTHUS-BERTRAND, libraire, rue Hautefeuille, à Paris.

L'ART
DE VÉRIFIER LES DATES
DES FAITS HISTORIQUES,
DES CHARTES, DES CHRONIQUES,
ET AUTRES ANCIENS MONUMENTS,
DEPUIS LA NAISSANCE DE NOTRE-SEIGNEUR,

Par le moyen d'une Table Chronologique, où l'on trouve les Olympiades, les Années de J. C., de l'Ère Julienne ou de Jules César, des Ères d'Alexandrie et de Constantinople, de l'Ère des Séleucides, de l'Ère Césaréenne d'Antioche, de l'Ere d'Espagne, de l'Ère des Martyrs, de l'Hégire; les Indictions, le Cycle Pascal, les Cycles Solaire et Lunaire, le Terme Pascal, les Pâques, les Épactes, et la Chronologie des Éclipses;

Avec deux Calendriers Perpétuels, le Glossaire des Dates, le Catalogue des Saints; le Calendrier des Juifs; la Chronologie historique du Nouveau Testament; celle des Conciles, des Papes, des quatre Patriarches d'Orient, des Empereurs Romains, Grecs; des Rois des Huns, des Vandales, des Goths, des Lombards, des Bulgares, de Jérusalem, de Chypre; des Princes d'Antioche; des Comtes de Tripoli; des Rois des Parthes, des Perses, d'Arménie; des Califes, des Sultans d'Iconium, d'Alep, de Damas; des Empereurs Ottomans; des Schahs de Perse; des Grands-Maîtres de Malte, du Temple; de tous les Souverains de l'Europe; des Empereurs de la Chine; des grands Feudataires de France, d'Allemagne, d'Italie; des Républiques de Venise, de Gênes, des Provinces-Unies, etc., etc., etc.

PAR UN RELIGIEUX DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR;

Réimprimé avec des corrections et annotations, et continué jusqu'à nos jours,

Par M. DE SAINT-ALLAIS, chevalier de plusieurs Ordres, auteur de l'Histoire généalogique des Maisons souveraines de l'Europe.

TOME QUATORZIÈME.

A PARIS,

RUE DE LA VRILLIÈRE, N°. 10, PRÈS LA BANQUE.

VALADE, IMPRIMEUR DU ROI, RUE COQUILLIÈRE.

1819.

L'ART

DE

VÉRIFIER LES DATES.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES COMTES DU SUNDGAW,

ET LANDGRAVES DE LA HAUTE ALSACE (*).

L'Alsace, comme nous l'avons dit, était partagée en deux comtés, gouvernés par deux comtes particuliers, qui prirent, dans la suite le titre de *landgraves*, c'est-à-dire comtes provinciaux. L'un de ces comtés était le Sundgaw, qui signifie *pagus meridionalis*, et l'autre le Nordgaw, ou *pagus septentrionalis*. Ils étaient séparés par le torrent d'Eckenbach, qu'on nomme encore aujourd'hui le fossé provincial, *Landgraben*, qui forme les limites de la haute et de la basse Alsace, des diocèses de Bâle et de Strasbourg.

Le Sundgaw, qui paraît être le *pagus Suggentensis* dont parle Frédégaire, sous l'an 595, comprenait autrefois, non-seulement ce qu'on nomme encore de nos jours le Sundgaw, mais encore tout ce qu'on appelle aujourd'hui la haute Alsace. La

* Cet article a été dressé d'après les Mémoires de M. l'abbé Grandidier.

168442

charte d'Hérimuot pour l'abbaye de Munster de 898, dit que ce monastère est situé *in pago Helisacensi et in parte ipsius pagi quæ vocatur Sundgewi*. Le *comitatus Suntgowe* est rappelé dans un titre de l'abbaye de Saint-Gal, de 758, et dans un diplôme de l'empereur Henri, de 1049, pour celle de Mourbach. Dès l'an 1186, le nom de Sundgaw, pris pour la haute Alsace, cessa d'être en vigueur, et l'on ne connut plus alors cette partie de la province, que sous celui de landgraviat de la haute Alsace.

RODEBERT.

673. RODEBERT administrait le comté du Sundgaw ou de la haute Alsace, sous le duc Adalric, ou Chadich. Ce fut à l'un et à l'autre, *Chadicho duce Rodeberto comite*, que le roi Childéric II adressa, en 673, son diplôme pour l'abbaye de Munster. (Bouquet, tom. IV, p. 652.) Ce diplôme est le plus ancien titre original de l'Alsace, et même de l'Allemagne, qui existe : il se conserve dans les archives de l'abbaye.

EBERHARD.

722. EBERHARD, comte du Sundgaw, était fils d'Adelbert, duc d'Alsace, et de Gerlinde, sa première femme. Il porte le nom de *Domesticus*, qualité qu'on donnait alors aux gouverneurs des provinces, dans une charte de donation qu'il fit, en 722, conjointement avec Luitfrid, son frère, duc d'Alsace, à l'abbaye de Honau, et dans un brevet du roi Thierri IV, pour le même monastère, donné vers l'an 725. (*Hist. de l'Egl. de Strasb.*, t. I, pp. lv et lix.) Il est qualifié comte dans les titres primitifs de l'ancienne et célèbre abbaye de Mourbach, dont il fut le fondateur en 728. (*Ibid.*, p. 252 et suiv.) Widegerne, évêque de Strasbourg, dans sa charte de confirmation pour cette abbaye, de la même année, le nomme *vir inluster Eberhardus Quomis (Comes)*. Eberhard mourut, en 747, dans son château d'Egisheim, près de Colmar, qu'il avait fait bâtir. (*Ann. S. Nazarii et Chronicon Novientense.*) Il fut enterré dans l'église de Mourbach, où l'on voit son tombeau. Il n'eut de sa femme EMELTRUDE, qu'un fils, mort dans l'enfance, avant l'an 727.

GARIN.

769. GARIN était comte du Sundgaw sous Carloman, roi d'Austrasie. Le diplôme original que ce prince accorda, en

769, à l'abbaye de Munster, est adressé au *vir inluster Garinus comes;* et Carloman lui donne le titre de grandeur. (Bouquet, tom. V, p. 715.) Ce diplôme fait voir que dès-lors la dignité ducale était éteinte en Alsace, puisqu'il est adressé au seul comte Garin, sans faire mention du duc. Il ne faut pas le confondre avec le comte Warin, qui vivait dans le même tems, et qui, conjointement avec le comte Ruthard, gouvernait l'Allemannie sous Pepin et Charlemagne.

PIRAHTILON.

770. PIRAHTILON succéda à Garin, dans le comté du Sundgaw, comme le prouvent deux chartes de l'abbaye de Saint-Gal, des années 770 et 786. (Hergott, *Geneal. Habsburg.*, t. II, pp. 7 et 11.)

LUITFRID I.

Vers l'an 800. LUITFRID I, fils de Luitfruid, duc d'Alsace, fut comte du Sundgaw après Pirahtilon, et mourut dans les commencements du neuvième siècle. Il eut de HILTRUDE, sa femme, trois enfants, savoir, le comte Hugues, qui viendra ci-après, le comte Leutard, et Basille, qui était, en 845, abbesse de Saint-Etienne de Strasbourg. Leutard épousa GRIMILDE, et fut père d'Otbert, évêque de Strasbourg, depuis 906 jusqu'en 913, et de Gérard de Roussillon, que les vers et les chansons des anciens troubadours ont rendu fameux. (*Hist. de l'Egl. de Strasb.*, t. II, pp. 273 et suiv.)

ERCHANGIER.

828. ERCHANGIER, était comte de la haute Alsace, dans le même tems qu'un autre Erchangier, qu'il ne faut pas confondre avec lui, possédait le comté de la basse. Une charte de donation pour l'abbaye de Saint-Gal en fait mention sous l'an 828. (Goldast, *Rer. alem.*, t. II, p. 42.)

GÉROLD.

829. GÉROLD, successeur d'Erchangier, est nommé, avec Bebon, son fils, dans une charte de l'an 829, par laquelle il échange des biens avec l'abbaye de Mourbach. Il y prend les qualités de comte et d'homme illustre. Il faut le distinguer du fameux comte Gérold, frère de l'impératrice Hildegarde, qui fut tué sur la fin du huitième siècle, dans une bataille

contre les Huns, et d'un autre comte Gérold qui vivait en Allemagne en 837 et 859.

HUGUES I.

837. HUGUES I, fils de Luitfrid I, comte du Sundgaw, fut, avec Leutard, son frère, un des bienfaiteurs du monastère d'Escheri, dans le diocèse de Strasbourg, comme il paraît par le diplôme de Lothaire, roi de Lorraine, de 859. (*Hist. de l'Egl. de Strasb.*, t. II, p. ccxlvij.) L'annaliste de Saint-Bertin place sa mort à l'an 837. Il eut cinq enfants de BARA, son épouse, savoir, 1°. Hermengarde, qui épousa, au mois d'octobre 821, l'empereur Lothaire I, et mourut le 20 mars 851 (elle fut enterrée dans l'abbaye d'Erstein, en Alsace, qu'elle avait fondée en 849); 2°. Luitfrid, qui suit; 3°. Adalard, comte, mort vers l'an 876; 4°. Hugues, décédé dans sa jeunesse vers 879; et 5°. Adélaïde. Celle-ci, mariée en premières noces à Conrad I, comte d'Auxerre, fut la tige de la troisième race des rois de France, par son second mariage avec Robert le Fort, comte d'Anjou.

LUITFRID II.

837. LUITFRID II, succéda, en 837, à Hugues, son père, dans le comté du Sundgaw. Il jouit, selon l'annaliste de Saint-Bertin, de la plus grande faveur auprès de Lothaire, roi de Lorraine. Il est qualifié *Lutfridus illuster comes, dominusque monasterii Grandisvallis, quod est situm in ducatu Helisacensi*, dans le diplôme de l'empereur Lothaire, de 849, pour l'abbaye de Grandfels. (La Guille, *Hist. d'Alsace*, p. 20.) Il mourut en 864, suivant le témoignage de la chronique de Saint-Gal, qui le compte au nombre des princes les plus distingués d'Allemagne. Il laissa deux fils, Hugues et Luitfrid, qui suivent.

HUGUES II.

864. HUGUES II, fils et successeur de Luitfrid II, dans le comté du Sundgaw, jouissait, ainsi que lui, d'un grand crédit en Alsace, comme le prouve, sous l'an 869, un passage de l'annaliste de Saint-Bertin. Il est nommé *Hugo comes, illustris avunculi nostri Ludfridi filius*, dans le diplôme de Lothaire, roi de Lorraine, pour l'abbaye de Grandfels, de 866. (Bouq., t. VIII, p. 413.) Il mourut, vers l'an 880, sans laisser d'enfants.

LUITFRID III.

886. Luitfrid III, successeur de Hugues, son frère, obtint aussi, en 884, de l'empereur Charles le Gros, un privilége pour le monastère de Grandfels. (Bouq., tom. IX, p. 334.) Il mourut vers l'an 910. Il eut d'Ermentrude, son épouse, trois fils, Huntfrid, Luitfrid et Hugues, qui sont rappelés dans la charte de leur père, de 903, pour l'abbaye de Saint-Trudpert. (Hergott. *Geneal. Habsburg.*, tom. II, p. 197.) Luitfrid, qui en était avoué, y signe *signum Luitfridis illustris comitis.*

BERNARD.

896. Le nom du comte Bernard, qui gouvernait déjà la haute Alsace du vivant de Luitfrid, s'est conservé dans le diplôme de Zventibold, roi de Lorraine, pour l'abbaye de Munster, de 896. (Bouq., t. IX, p. 376.)

LUITFRID IV.

912. Luitfrid IV, fils de Luitfrid III, gouvernait le Sundgaw dès l'an 912. Il se rendit célèbre, en 925, par la défaite des Hongrois, qui ravageaient l'Alsace. (*Hist. de l'Egl. de Strasb.*, t. II, p. 303.) On ignore l'année de sa mort. Mais on connaît ses deux fils, Gontran et Luitfrid, qui furent ses successeurs.

GONTRAN, DIT LE RICHE.

953. Gontran, dit le Riche, comte du Sundgaw et du Brisgaw, fils de Luitfrid, prit, en 953, le parti de Ludolphe, duc d'Alsace et de Suabe, qui s'était révolté contre l'empereur Otton, son père. Mais il en fut puni la même année : Otton lui ôta ses comtés et le déclara sujet rebelle de l'empire; *Quia ipse Guntramnus contra rem publicam nostræ regiæ potestati rebellis extitit*, dit ce prince dans un diplôme de 959. Gontran ne laissa qu'un fils, nommé Kanzelin, ou Lantold, comte d'Altembourg, qui mourut le 25 mai 990. Kanzelin eut six enfants de Luitgarde, sa femme, savoir, Werinhaire, nommé évêque de Strasbourg en 1001, et mort à Constantinople, le 28 octobre 1028 (ce fut lui qui bâtit, en 1026, le château de Habsbourg); Radeboton, comte d'Altembourg et du Cleggaw, mort le 30 juin 1027, marié à Ita ou Ide, fille de Frédéric, duc de Lorraine, et qui donna l'origine à la maison de

Habsbourg-Autriche (Voy. *les margraves d'Autriche*); Rodolfe, comte du Sundgaw, dont nous parlerons ci-après; Lancelin, qui n'est connu que par le testament de Werinhaire, son frère, de 1027; Gebehard, qui vivait en 1008; et Pirrtelon, ou Berthold, comte du Brisgaw, duquel dérivent les anciens ducs de Zeringen et les margraves de Bade. (Voy. *les ducs de Zeringen et les margraves de Bade.*)

LUITFRID V.

954. LUITFRID V, remplaça, en 954, Gontran, son frère, dans le comté du Sundgaw. Il est nommé comte dans deux diplômes de l'empereur Otton II, pour l'abbaye de Payerne, de 974, et, pour celle de Mourbach, de 977. (Hergott, *Geneal. Habsburg*, p. 86; et Martenne, *Thes. Anecdot.*, t. I, p. 93.) Luitfrid mourut la même année, et eut pour successeur son fils, qui suit.

LUITFRID VI.

977. LUITFRID, qui fut un des bienfaiteurs de l'abbaye d'Obersmunster, est pareillement nommé comte dans deux diplômes de l'empereur Otton III, de 986 et 997, pour le monastère de Payerne. (Hergott, *Geneal. Habsburg.*, pp. 89 et 93.) Il souscrivit, en 999, un privilége du même prince pour celui d'Altorff. Il ne survécut pas long-tems à cette époque, étant mort peu après sans laisser de postérité.

OTTON.

Vers 1000. OTTON posséda le comté du Sundgaw sous les empereurs Henri II et Conrad II, comme il paraît par les deux diplômes de ces princes des années 1003 et 1024 pour l'abbaye de Payerne. (Hergott, *ibid.*, page 96.) Le *Comitatus Uttonis* est aussi rappelé dans un autre diplôme de Henri II, pour l'église de Bâle, de 1004. (*Ibid.*, p. 98.) Otton était encore comte du Sundgaw en 1025, lorsque l'empereur Conrad donna une charte de donation en faveur du monastère de Notre-Dame des Hermites. (Hartman., *Annal. Ensidl.*, page 119.) Il ne faut pas le confondre avec un autre comte Otton, fils aîné de Radeboton, comte d'Altembourg, tué le 28 juin 1046, et enterré dans la cathédrale de Strasbourg. (*Essais sur la cathédrale de Strasb.*, page 318.)

GISELBERT.

1027. **Giselbert** gouvernait le comté du Sundgaw en 1027. Son nom se trouve dans le diplôme de l'empereur Conrad II, pour l'abbaye de Payerne, donné en cette année. (Hergott, *ibid.*, tome II, page 108.)

BERINGER.

1048. **Beringer** était comte du Sundgaw lorsque l'empereur Henri III accorda, en 1048, pendant le séjour qu'il fit à Strasbourg, un diplôme en faveur de l'église de Bâle. (Hergott, *ibid.*, page 119.)

CUNON.

1052. **Cunon**, successeur de Beringer, est également rappelé dans le diplôme de Henri III pour l'église de Bâle, de 1052. (Hergott, *ibid.*, p. 123.)

RODOLFE.

1063. **Rodolfe**, comte du Sundgaw, fils de Kanzelin, comte d'Altembourg et frère de Werinhaire, évêque de Strasbourg, fonda, au commencement du douzième siècle, l'abbaye d'Othmarsheim en haute Alsace, qu'il soumit au saint siége, et dont il fit consacrer l'église, en 1049, par le pape Léon IX. Il était comte du Sundgaw en 1063, comme le prouve le diplôme original de Henri IV, roi de Germanie, pour cette abbaye, de la même année, dans lequel il est nommé *Rudolffus vir illustris*. On ignore celle de sa mort. Il n'eut point d'enfants de **Cunégonde** sa femme.

HENRI.

Vers 1084. **Henri**, comte du Sundgaw, vivait en 1084. L'empereur Henri IV accorda cette même année, à l'église de Bâle, la terre de Ribeaupierre, située dans son comté. (Hergott, tome II, p. 128.)

OTTON II.

1090. **Otton** II fut le premier comte héréditaire du Sundgaw, ou de la haute Alsace. Il descendait de Luitfrid IV par Gontran, son trisaïeul, Kanzelin, son bisaïeul, et Radeboton,

son aïeul. Ce dernier fut père de Werinhaire, dit le Pieux; premier comte de Habsbourg, qui mourut le 11 novembre 1096, et épousa Regulinde, décédée le 28 juin 1090. Werinhaire eut pour enfants, Otton II, dont nous parlons; Adelbert, qui suit, et Ita, mariée à Rodolfe, comte de Thierstein. Otton est nommé *Otto Comes de Alsatia* dans le nécrologe de l'abbaye d'Ensidlen, dont il fut un des bienfaiteurs. Les titres du monastère de Marbach, en haute Alsace, établi en 1090, font voir que sa fondation fut appuyée et confirmée, *auxilio Comitis Ottonis de Habesburc*, qui convoqua à cet effet une assemblée des seigneurs de la province. Il fut tué, le 5 ou le 8 novembre 1111, à Butenheim, en Alsace, par Hesson de Vesinberg, et fut enterré à l'abbaye de Muri, dont il avait été nommé avoué à la mort de son père. Il laissa un fils, nommé Werinhaire, comte de Habsbourg, successeur d'Adelbert, son oncle, dans le comté de la haute Alsace, et une fille, appelée Adélaïde, mariée à Wernher I, seigneur de Hunnebourg.

ADELBERT II.

1111. ADELBERT II, frère cadet d'Otton, fut, en 1111, son successeur dans le comté de la haute Alsace et dans l'advocatie de l'abbaye de Muri. *Adelbertus Comes de Habsburg* signa, en 1114, le diplôme de Henri V pour ce monastère, et, en 1133, la charte de Gebehard, évêque de Strasbourg, pour celui de Baumgarten. Il assista, l'année suivante, à la consécration de l'église de Gebweiller, faite par le même prélat. La bulle d'Innocent II, pour l'abbaye de Honcourt, de 1135, nomme *Adelbertus Comes de Habesburc et uxor ejus Judinta* dans le nombre des bienfaiteurs de ce monastère. Adelbert mourut, le 10 février 1141, sans laisser d'enfants de JUDINTA, sa femme. Celle-ci, qui était sœur d'Ulric, avoué de Honcourt, lui survécut de plusieurs années.

WERINHAIRE.

1141. WERINHAIRE, comte de Habsbourg, fils d'Otton, et neveu d'Adelbert, est nommé *Wernherus lantgravius de Habensburh* dans la charte de fondation du prieuré de Tierbach de 1135. Celle de Bertholf, abbé de Mourbach, de la même année, l'appelle *Advocatus noster Comes Wernherus*. Il obtint le comté de la haute Alsace après la mort d'Adelbert, comme le prouve la charte de Frédéric, comte de Ferrette, qui fonda, en 1144, le prieuré de Veldbach, *Wernero Comite gubernante Alsatiam*. C'est le même que *Garnerius Comes de Alsatia*, qui

signa, en 1153, le diplôme de l'empereur Frédéric pour l'église de Vienne. Un autre diplôme de ce prince, de 1167, fait voir que Werinhaire vivait encore cette année. Quelques modernes lui donnent, pour femme, ITHA DE HOMBERG. Il eut pour fils Albert, qui suit, qui est nommé *filius Comitis W. de Habespurch* dans une charte de l'ancienne abbaye de Zurich de 1153. Il eut aussi deux filles : Gertrude, mariée avant l'an 1171 à Amédée de Montfaucon, comte de Montbéliard ; et de Richinze, qui épousa Louis, comte de Ferrette.

ALBERT, OU ADELBERT III, DIT LE RICHE.

1180. ALBERT, ou ADELBERT III, dit LE RICHE, fils de Werinhaire, comte de Habsbourg et du Sundgaw, fut le premier des comtes de la haute Alsace qui prit le titre de landgrave, titre que ses successeurs se sont constamment donné. *Albertus comes de Habesburg, lantgravius Alsatiæ*, confirma, en 1186, la donation que les comtes Luitfrid, Otpert et Rampert, ses ancêtres, avaient faite à l'abbaye de Saint-Trudpert, dans la forêt Noire. Il porte les mêmes qualités dans l'inscription du sceau qui pend au bas de la charte. Il est également nommé *comes Albertus, Alsatiensis landgravius, de Habispurg natus*, dans l'inscription d'un cornet de chasse d'ivoire, dont il fit présent, en 1199, à l'abbaye de Muri. Il mourut le 25 novembre de la même année 1199, et fut inhumé dans la salle capitulaire de l'abbaye de Lucelle, dont il avait été nommé avoué, en 1187, par l'empereur Frédéric. Albert eut d'IDA, fille de Rodolfe, dernier comte de Pfullendorff, et de Wulfhilde, duchesse de Bavière, Rodolfe, qui suit, et Itha, mariée à Henri, comte de Linange.

RODOLFE II, SURNOMMÉ L'ANCIEN, OU LE PAISIBLE.

1199. RODOLPHE II, surnommé L'ANCIEN, ou LE PAISIBLE, devint landgrave de la haute Alsace, après Albert, son père. Il portait même déjà ce titre de son vivant. Nous en avons une preuve dans la charte d'Arnold, abbé de Mourbach, donnée l'an 1196, *cum voluntate advocati comitis Adelberti de Habersburch, per consensum filii sui Rudolfi lantgravii.* Il semblerait même par cette pièce, qu'Albert avait dès-lors remis le landgraviat à son fils, puisqu'il y porte la seule qualité de comte de Habsbourg et d'avoué de Mourbach, tandis que Rodolfe y est seul appelé landgrave. Celui-ci devint également avoué de Mourbach, après la mort d'Albert, et il prend cette qualité *Rudolfus comes de Habispurch Cataldus Morbasensis* dans un acte de 1199, ainsi que dans un autre de 1200, où il se nomme *judex*

ordinarius et advocatus dominus Rudolphus Alsatiæ landgravius. La charte que *Rodolfus lantgravius Alsatiæ* donna, en 1207, en faveur de l'abbaye de Lucelle, est datée, *anno gratiæ, coram filio meo Alberto comite.* Rodolfe avait dès-lors imité l'exemple de son père, en associant au landgraviat Albert, son fils aîné. Henri, évêque de Strasbourg, confirma, en 1211, les priviléges du monastère de Saint-Trudpert, *presente domino Alberto de Habspurg, landgravio Alsatiæ.* Quatre ans après, en 1215, le même Albert donna, conjointement avec ce prélat, d'autres lettres en faveur de ce monastère, dans lesquelles il se nomme *A. Dei gratia provincialis comes Alsatiæ*, sans faire aucune mention de son père. Cependant Rodolfe conserva toujours le landgraviat de la haute Alsace, puisque lui et son fils Albert prennent cette qualité dans leur charte de donation à l'église de Munster, en Ergaw, de 1227. Plusieurs titres postérieurs font voir qu'il le retint jusqu'à sa mort arrivée au commencement de 1232, en laquelle année *Rudolfus senior, comes de Habisburc, landgravius Alsatiæ*, fit encore une donation au monastère de Wettingen. Rodolfe avait épousé AGNÈS, fille de Godefroi de Stauff, dont il eut cinq enfants, savoir : Albert et Rodolfe, qui suivent; Wernher, mort dans son enfance, Hedwige, mariée à Herman, comte de Fribourg, et Gertrude, qui épousa le comte Louis, frère de Herman.

ALBERT IV, DIT LE SAGE, ET RODOLFE III, SURNOMMÉ LE TACITURNE.

1232. ALBERT IV, dit LE SAGE, et RODOLPHE III, son frère, surnommé LE TACITURNE, jouirent par indivis du landgraviat de la haute Alsace après la mort de Rodolfe, leur père : ce qui fut confirmé par un pacte de famille, passé vers l'an 1239. Cependant Albert, dans le partage de la succession, se réserve à lui seul les biens allodiaux, que sa maison avait en Alsace. Il mourut à Ascalon, en Palestine, le 22 novembre 1240. Sa femme HEDWIGE, fille d'Ulric, comte de Kibourg, et d'Anne, duchesse de Zeringen, était sœur de Hartman, dernier comte de ce nom. Elle ne décéda que le 30 avril 1260, et fut enterrée à l'abbaye de Muri. Les six enfants d'Albert et d'Hedwige furent Rodolfe, qui devint empereur, héritier du comté de Habsbourg et du landgraviat de la haute Alsace; Albert, chanoine des cathédrales de Strasbourg et de Bâle, en 1243, mort le premier janvier 1256; Hartman, mort en bas âge, après l'année 1246; Élisabeth, mariée à Conrad II, fils de Frédéric de Zollern, burgrave de Nuremberg; Cunégonde, qui épousa en premières noces, un comte de Kussenberg, et en secondes, un seigneur

alsacien, nommé Otton d'Ochsenstein; et une anonyme, morte religieuse dominicaine du monastère d'Adelnhausen, en Brisgaw.

Rodolfe, qui prend le titre de landgrave d'Alsace dans plusieurs chartes du tems, survécut sept ans à son frère Albert. Il mourut en 1247, laissant cinq fils de GERTRUDE, sa femme, fille de Lutold de Regensberg. Rodolfe fut la tige des deux branches des comtes de Habsbourg-Laufenbourg et Habsbourg-Kibourg; mais sa postérité n'eut aucune part au landgraviat de la haute Alsace. Wernher, son fils aîné, mourut, sans descendants, avant l'an 1253. Godefroi, son second fils, décédé en 1271, et marié à Elisabeth d'Ochsenstein, forma la branche de Laufenbourg, éteinte en 1408; et afin qu'il n'y eût pas une si grande disproportion de dignité entre les descendants de Rodolfe et ceux de son frère Albert, on vit Eberhard, troisième fils de Rodolfe, prendre le titre de landgrave de Turgaw. Cet Eberhard, époux d'Anne, fille de Hartman le Jeune, comte de Kibourg, finit ses jours en 1284. Les deux autres enfants de Rodolfe et de Gertrude, furent Otton, qui vivait encore en 1253, et Rodolfe de Habsbourg, chanoine de Bâle, en 1253 et de Strasbourg, en 1273. Ce dernier, élu évêque de Constance, en 1274, conserva ce siége jusqu'à sa mort, arrivée le 3 avril 1293.

RODOLPHE, OU RODOLFE IV.

1240. RODOLPHE, ou RODOLFE IV, succéda à son père Albert, en 1240, dans le landgraviat de la haute Alsace, et gouverna ce pays, conjointement avec Rodolphe, son oncle, l'espace de sept ans, c'est-à-dire, jusqu'au décès de celui-ci. Rodolphe naquit le premier mai 1218, au château de Limbourg, dans le Brisgaw, situé près du Rhin, à trois lieues de Brisach. Il fut tenu sur les fonts par l'empereur Frédéric II, qui se trouvait alors dans ce dernier endroit. Il prit dans les chartes, ainsi que ses ancêtres, le titre de landgrave d'Alsace: mais il fut le premier qui y joignit celui de la haute Alsace. Il se nomme *Rudolfus, comes de Habersburg et de Kiburg. superioris Alsaciæ landgravius*, dans un traité passé, en 1269, avec Henri, évêque de Strasbourg. Huit ans auparavant, en 1261, Rodolphe s'était déclaré contre Gauthier de Géroldseck, prédécesseur de Henri, en faveur de la ville de Strasbourg, dont il fut un des principaux soutiens dans la guerre qu'elle eut alors avec son évêque. Il épousa, vers l'an 1257, GERTRUDE, fille de Burchard, comte de Hohenberg, seigneur puissant en Alsace et en Suabe, sœur d'Albert, comte de Hohenberg et de Haigerloch, qui donna à sa sœur, en dot, les biens qu'il possédait en Alsace.

Gertrude prit, dans les chartes, le titre de landgravesse. Elle se nomme *comitissa de Habspurg et de Kiburg*, *nec non Alsacie landgravia*, dans un acte de 1271, et *Landgravia Alsacie, nutu Dei in reginam romanorum electa*, dans un autre de 1273. Rodolphe, son époux avait été élevé, le 29 septembre de la même année, à la dignité impériale. Il fut couronné à Aix-la-Chapelle, le 23 octobre suivant, avec sa femme Gertrude, qui changea, à cette cérémonie, son nom en celui d'ANNE. Rodolphe abandonna alors à ses trois fils, l'ancien patrimoine de sa famille. Il mourut, le 15 juillet 1291, à Germersheim, et non à Spire, comme l'écrivent plusieurs historiens, qui confondent le lieu de sa sépulture, avec celui de sa mort. La ville de Strasbourg, de concert avec Conrad de Lichtemberg, son évêque, fit dresser, la même année, sa statue équestre au-dessus du portail de la cathédrale, avec celle de Clovis et de Dagobert, en mémoire des bienfaits que cette église avait reçus de ces trois monarques. Gertrude, ou Anne de Hohenberg, épouse de Rodolphe, mourut à Vienne, le 16 février 1281, et fut enterrée, le 20 mars suivant, dans le chœur de la cathédrale de Bâle. Elle le rendit père de quatre fils (et non sept) et de six filles (et non pas seulement quatre.) Les fils furent Albert, Hartman, Rodolfe, qui suivent, et Charles. Celui-ci, né à Rhinfelden, le 14 février 1276, mourut quelques semaines après. A ces enfants, il faut même ajouter un cinquième fils, nommé Samson, si l'on s'en rapporte à l'acte de la dédicace de la cathédrale de Lausanne, du 19 novembte 1275. Cet acte est aussi daté : *Præsente illustri viro Rudolpho rege Alemanniæ et illustri reginâ Ana uxore dicti regis cum liberis eorumdem Alberto, Hartmanno, Rudulpho et Samsone.* On n'est pas d'accord sur le nom et la famille de la seconde femme que l'empereur Rodolphe épousa à Remiremont, le 5 février 1284; mais les titres du duché de Bourgogne et la chronique d'Ellenhard, receveur de la fabrique de la cathédrale de Strasbourg, auteur contemporain et témoin oculaire (1), font voir que c'était Isabelle, ou Elisabeth, fille de Hugues IV, duc de Bourgogne, et de Béatrix de Champagne (2). (Voy. *l'empereur Rodolphe, et corrigez cet article sur celui-ci, pour le nombre de ses enfants,*)

(1) Qui dit : « *An. Dom.* 1284 *dominica circumdederunt, illustris* » *Rudolfus rex duxit in uxorem Dominam Elisabetham, filiam Ducis* » *Hugonis Senioris Burgundie, quæ tantùm erat in ætate tredecim anno-* » *rum et pulchra nimis.* »

(2) Elle mourut avant l'an 1316. Il ne faut pas la confondre avec Isabeau de Bourgogne, mariée à Pierre de Chambli, morte en 1333, dont l'épitaphe se voit à Paris dans l'église des Grands-Augustins.

ALBERT V, HARTMAN ET RODOLFE V.

1273. Albert V, Hartman et Rodolfe V, tous trois fils de l'empereur Rodolphe, possédèrent conjointement le landgraviat d'Alsace lorsque leur père parvint à l'empire. Dès l'an 1275, ce prince fait mention de son fils *Alberti comitis de Habesburch et de Kyburch, Alsatie langravii.* Deux ans après, les comtes Albert et Hartman, son frère, se nomment *Alsatiæ lantgravii* dans une charte de 1277. Albert et Rodolfe paraissent aussi sous le titre de *landgraves d'Alsace* dans un acte allemand, qu'ils donnèrent, l'an 1280, en faveur de l'église de Heiligenberg. *Albertus comes de Habspurch et de Kyburch Alsacie landgravius, Serenissimi R. Regis Romanorum Dei graciâ primogenitus,* paraît seul dans un autre acte pour la même église, et de la même année.

Hartman, second fils de Rodolphe, est nommé *landgravius Alsacie* dans plusieurs chartes de 1275, 1277, 1279 et 1281. Il fut fiancé, au mois de septembre 1278, à Jeanne, fille d'Edouard I, roi d'Angleterre. L'empereur, son père, confirma ces fiançailles la même année par des lettres dans lesquelles il le nomme *charissimus filius noster Hartmannus, comes de Habsburg et de Kyburg, Alsatie landgravius.* Hartman allait passer en Angleterre pour y terminer le mariage, lorsqu'il périt malheureusement dans le Rhin, à l'âge de dix-huit ans, le 20 décembre 1281. Il s'était embarqué sur le fleuve au château de Brisach, et son corps fut trouvé près de l'abbaye de Rheinau, en Suisse, où sont encore aujourd'hui déposées ses entrailles (1). Hartman fut enterré dans le chœur de la cathédrale de Bâle, à côté de sa mère et de Charles, son petit-frère. Les corps de l'impératrice Anne et de ses deux fils furent transférés, le 15 octobre 1770, de cette cathédrale dans l'église abbatiale de Saint-Blaise, où le savant abbé Martin Gerbert leur a fait élever un nouveau monument.

---

(1) Un seigneur anglais marqua ainsi au roi Edouard les circonstances de la mort de Hartman : « Sire, le dimanche devant Noël esteit » Arthman, le fiz le rei de Alemaigne, à un chastel ke a nom Brisac, » e est sur le Rin, et ileuc se mist en un batel pur aler ver son père, » avalant le Rin : une obscurté sorvint si grand de ke les mariners » esteent si abaye ke il ne se saveent eider, si hurta lor batel à une » souche, e nea Arteman e tout le plus de sa compaigne. » L'original de cette lettre se trouve dans les archives de la tour de Londres.

A la mort de HARTMAN, ses deux frères continuèrent de gouverner le landgraviat de la haute Alsace; mais l'empereur ayant donné à ALBERT le duché d'Autriche et de Styrie, dans la diète générale qu'il tint à Augsbourg au mois de décembre 1282 et au commencement de 1283, RODOLFE jouit seul du landgraviat. Quelques auteurs prétendent que son père lui accorda en même tems la Suabe, qui depuis 1268 n'avait plus de duc. Mais nous avons fait voir, en parlant des ducs d'Alsace, la fausseté de cette opinion, ainsi que de celle qui lui donne le titre de *duc d'Alsace*. Rodolfe n'a jamais porté que celui de landgrave de cette province; et dans les chartes qui nous restent de lui des années 1286, 1288 et 1289, il se nomme *Rudolphus, Dei gratiâ.... comes de Habsburc et de Kiburc, Alsatiæ landgravius, Serenissimi Domini Rudolphi Romanorum Regis filius.* Rodolfe n'avait que vingt ans lorsqu'il mourut à Prague, le 11 mai 1290. Il avait épousé AGNÈS, fille d'Ottocare II, roi de Bohême, qui, après le décès de son mari, prit l'habit de Sainte-Claire, et mourut dans la même ville le 17 mai 1296. Il avait eu d'elle, en 1289, un fils nommé Jean. Celui-ci est connu par le meurtre de l'empereur, son oncle, qu'il assassina en 1308, à cause du refus qu'il lui avait fait de lui rendre les terres de son patrimoine. Henri VII, successeur d'Albert, fit enfermer Jean, l'an 1313, dans le couvent des Augustins de Pise, où il mourut le 13 décembre de la même année.

ALBERT, qui prend dans les chartes de 1292 et 1298 les titres de *Albertus Dei gratiâ... comes de Habspurch et de Chyburch, nec non lantgravius Alsatiæ*, posséda seul le landgraviat de la haute Alsace, après la mort de Rodolfe, au préjudice de Jean, son neveu, et le conserva jusqu'au tems qu'il parvint au trône impérial. L'Alsace craignit pour sa liberté sous ce landgrave, parce que ce prince songeait à donner à chacun de ses fils, qui étaient en grand nombre, un état proportionné à la dignité dont il était revêtu. Il proposa aux évêques, aux comtes, aux abbés et aux seigneurs de la Suisse et de l'Alsace, de lui vendre leurs droits et leurs domaines, ou de le prendre pour avoué. Mais il n'y eut en Alsace que l'abbaye de Mourbach qui lui vendit, en 1291, pour deux mille marcs d'argent la ville de Lucerne, en Suisse, avec toutes ses dépendances. Albert, élu roi des Romains, ou empereur, le 23 juin 1298, par une partie des princes mécontents de l'empereur Adolphe, défit et tua son rival, le 2 juillet, à la bataille de Goelnheim; après quoi il se fit élire de nouveau par tous les électeurs le 9 août, et fut couronné, le 24 du même mois, à Aix-la-Chapelle. Ce prince ne régna que dix ans, ayant été tué, à l'âge d'en-

viron cinquante ans, le 1er. mai 1308, près de Windisch, en Suisse, par Jean, son neveu. Il fut d'abord enterré dans l'abbaye de Wettingen et ensuite transféré, en 1309, à Spire dans la sépulture impériale de la cathédale de cette ville. Albert avait épousé, en 1276 (et non vers 1282), ELISABETH, fille de Mainhard, duc de Carinthie, comte de Tyrol, et d'Agnès de Bade, morte à Vienne, le 28 octobre 1313. Elle fut enterrée dans l'abbaye des religieuses de Kœnisgsfelden, qu'elle avait fondée, en 1311, à l'endroit où Albert avait été tué. Elle fut mère de six fils et cinq filles. Nous allons parler successivement des cinq fils aînés, qui furent Rodolfe, Frédéric, Léopold, Albert et Otton. Le sixième, Henri, dit le Pacifique, fut duc d'Autriche, et mourut le 3 février 1327.

RODOLFE VI ET FRÉDÉRIC I.

1299. RODOLFE VI et FRÉDÉRIC I, fils aînés de l'empereur Albert, possédaient le landgraviat d'Alsace, dès l'an 1299. Ils se nomment *Rudolphus et Fridericus, Dei gratiâ, duces Austriæ et Styriæ, de Habspurg et Chyburg comites, nec non landgravii Alsatiæ, serenissimi Alberti Romanorum regis filii*, dans une charte qu'ils donnèrent, le 26 mars de cette année, au monastère de Cappelen. Les deux landgraves de la haute Alsace sont également rappelés, en 1301, dans un acte de confédération, passé entre eux et les évêques de Strabourg et de Bâle.

Rodolfe, qui était le premier fils d'Albert, devint roi de Bohême en 1307, et mourut à Prague, le 4 juillet de la même année, âgé de vingt-trois ans, sans laisser de postérité de ses deux femmes. Il avait épousé en premières noces à Paris, en 1300, BLANCHE, fille de Philippe III, roi de France, morte en couches à Vienne, le 19 mars 1305, enterrée chez les Cordeliers de cette ville. L'empereur Albert, en faveur de ce mariage, avait assigné à Blanche, pour douaire, le landgraviat de la haute Alsace, avec ses appartenances: *Comitatum Alsatie cum omnibus juris pertinentiis*, dit l'acte passé en conséquence au mois d'août 1299.

FRÉDÉRIC, DIT LE BEL.

FRÉDÉRIC, dit LE BEL, nommé *superioris Alsatiæ landgravius* dans un acte de 1304, gouvernait le landgraviat, conjointement avec RODOLFE son frère, et après la mort de celui-ci, arrivée en 1307, Albert leur père, y associa LÉOPOLD, son troisième fils. *Fridericus et Lupoldus, Dei gratiâ.... landgravii superioris Alsatie*, donnèrent, en 1312, une charte en faveur du monas-

tère de Koenigsfelden. Frédéric fut élu roi des Romains, par une partie des électeurs, à Francfort, le 19 octobre 1314, un jour avant que son compétiteur, Louis de Bavière, le fût par une autre partie. La guerre s'étant déclarée entre les deux compétiteurs, Frédéric fut fait prisonnier à la bataille de Muhldorff, le 28 septembre 1322. Le traité de Trausnitz, de 1325, par lequel il renonça à ses droits sur l'empire, lui rendit la liberté. Il conserva cependant le titre de roi jusqu'à sa mort, arrivée le 13 janvier 1330, au château de Guttenstein, dans la quarantième année de son âge. Ce prince fut inhumé dans la Chartreuse de Maurbach, dont il était fondateur. Il avait épousé, en 1315, ISABELLE, fille de Jacques, roi d'Aragon, morte le 20 juillet, la même année que son mari. Agnès, reine de Hongrie, sœur et exécutrice testamentaire, *excellentissimi quondam Friderici Romanorum regis*, fonda, l'an 1331, dans l'église cathédrale de Strasbourg, un anniversaire pour le repos de l'âme de ce prince. Frédéric doit être compté, sans contradiction, dans le nombre des empereurs : les diplômes qu'il accorda aux abbayes et aux villes d'Alsace et de Suabe, avant et après sa captivité, le prouvent incontestablement. Ce prince vint, en 1326, célébrer les fêtes de Pentecôte à Offenbourg, ville impériale, située au-delà du Rhin, et y confirma, en qualité de roi des Romains, les priviléges de celle d'Oberkirch, aux prières de Jean, évêque de Strasbourg, auquel ce dernier endroit appartenait. (Voy. *les empereurs*.)

LÉOPOLD I.

1314. LÉOPOLD I, qui par sa valeur mérita d'être appelé *gloria militum*, la gloire des chevaliers, surnommé aussi LE HARDI, ou L'INQUIET, troisième fils de l'empereur Albert, gouvernait, dès l'an 1307, le landgraviat de la haute Alsace, conjointement avec Frédéric, son frère. Celui-ci le lui céda en entier, l'an 1314, lorsqu'il parvint à l'empire. Léopold se donna dans une charte de 1315, le titre insolite de *landgravii generalis Alsatiæ superioris*. Mais on n'en trouve que ce seul exemple, ce prince s'étant depuis, seulement, qualifié de landegrave de la haute Alsace. Il soutint vivement les intérêts de son frère, élu empereur; et ce fut par ses soins que Jean, évêque de Strasbourg, Ulric, comte de Ferrette et de la haute Allemagne, jusqu'à Seltz et Landau, se déclarèrent en faveur de Frédéric. Ce prince ayant été fait prisonnier à la bataille de Muhldorff, Léopold arma tous les sujets de ses domaines pour la liberté de son frère. Il ne cessa, même après le traité de Trausnitz, d'inquiéter tous ceux de la province d'Alsace qui

étaient attachés à Louis de Bavière. Les troubles que Léopold y excita, ne finirent même qu'avec sa vie. Il n'avait que trente-neuf ans, lorsqu'il fut saisi à Strasbourg d'une fièvre chaude, qui l'emporta le 28 février 1326, dans l'hôtel d'Ochsenstein, qui appartient aujourd'hui au prince de Hesse-Darmstadt. Ses armes furent déposées dans l'église cathédrale de cette ville, et son corps fut transporté à l'abbaye de Koenigsfelden. Il avait épousé à Bâle, le 11 mai 1315, CATHERINE, seconde fille d'Amédée V, comte de Savoie, et de Marie de Brabant, nièce de l'empereur Henri VII. Elle mourut le 30 septembre 1336, et fut enterrée à Koenigsfelden, auprès du duc son époux. Léopold ne laissa de ce mariage que deux filles, Catherine, mariée en 1338, à Enguerand VI, sire de Couci; et Agnès, qui épousa la même année Boleslas, duc de Schweidnitz, en Silésie. La première, morte le 28 septembre 1349, fut mère du fameux Enguerand VII, sire de Couci et comte de Soissons, qui fit, en 1375 une irruption en Alsace et en Suisse, pour reclamer ses droits sur l'héritage de sa mère. (Voy. *les sires de Couci.*)

ALBERT VI, DIT LE SAGE ET LE CONTRACT, ET OTTON III, SURNOMMÉ LE HARDI ET LE JOYEUX.

1326. ALBERT VI, dit LE SAGE et LE CONTRACT, et OTTON III, surnommé LE HARDI et LE JOYEUX, quatrième et cinquième fils de l'empereur Albert, gouvernèrent conjointement le landgraviat de la haute Alsace, après le décès de Léopold, leur frère. Albert, né au mois de décembre 1298, s'intitule, dès l'an 1320, *lantgravius Alsatiæ*, *nec non comes Fhirretarum*, dans une charte pour l'abbaye de Wettingen : ce qui prouve que dès-lors il avait été associé au landgraviat par Léopold. Le mariage qu'Albert contracta à Bâle, au mois de mai de l'année précédente 1319, avec JEANNE, fille aînée et héritière d'Ulric, dernier comte de Ferrette, le rendit propriétaire de ce comté à la mort d'Ulric, arrivée en 1324. (Voyez *les comtes de Ferrette.*) Depuis ce tems, Albert prit constamment, dans les chartes, les titres de landgrave de la haute Alsace et de seigneur de Ferrette. Haymon, abbé de Lucelle, accorda, en 1326, *Illustri principi domino Alberto duci Austriæ et landgravio Alsatiæ*, les fiefs qui, sous les landgraves ses prédécesseurs, relevaient de son abbaye.

Quant à Otton, il prit également, dans les chartes de 1327 à 1335, le titre de landgrave d'Alsace. On a des sceaux de ces deux années, dans lesquels il est nommé *Otto, Dei gratiâ, dux Austrie et Styrie, et landgravius superioris Alsacie.* Il mourut le 17 février 1339, et fut enterré dans l'abbaye de Neuberg, en

Styrie. Otton eut deux fils, morts jeunes, de sa femme ELISABETH, fille d'Etienne, duc de la basse Bavière. Celle-ci étant décédée le 31 mars 1331, il se remaria à ANNE, fille de Jean de Luxembourg, roi de Bohême; elle mourut le 3 septembre 1338, sans laisser d'enfants.

A la mort d'Otton, Albert administra seul le landgraviat de la haute Alsace. Il conçut même le projet d'y unir celui de la basse. Les comtes d'Oetingen, qui en étaient alors possesseurs, avaient déjà consenti à la vente; mais Jean, évêque de Strasbourg, qui cherchait dès-lors à réunir le landgraviat de la basse Alsace à son évêché, s'y opposa, parce que la plupart des biens qui le formaient étaient des fiefs de son église. Albert mourut à Vienne, le 20 juillet 1358, et fut inhumé, trois jours après, dans le chœur de l'église de la chartreuse de Gammingen, en Autriche, qu'il avait fondée en 1332. On y voit son mausolée et celui de JEANNE, sa femme. Il est nommé dans l'épitaphe, *animosus et sapiens princeps, dominus Albertus quondam dux Austrie..... landgrafius superioris Alsacie nec non dominus Ferretarum.* Son épouse y est appelée *ingenua et provida princeps domina Johanna, olym ducissa Austrie..... nec non lantgrafia superioris Alsacie, nata de Ferretis.* Jeanne de Ferrette était déjà décédée à Vienne la nuit du 14 au 15 novembre 1351, âgée de 51 ans. Elle était fille d'Ulric, dernier comte de Ferrette, et de Jeanne de Bourgogne, comtesse de Montbéliard. Le mariage d'Albert et de Jeanne fut stérile pendant près de dix-neuf ans: enfin, il eut quatre fils et deux filles. Les fils furent Rodolfe, Frédéric, Albert et Léopold. Nous allons parler de Rodolfe, d'Albert et de Léopold. Frédéric fut tué à la chasse, le 10 décembre 1362, à l'âge de quinze ans. Albert, héritier des domaines d'Autriche, fut auteur d'une branche qui s'éteignit, en 1458, dans la personne de Ladislas, son arrière-petit-fils.

RODOLFE VII, ALBERT VII ET LÉOPOLD II.

1358. RODOLFE VII, ALBERT VII et LÉOPOLD II, tous trois fils du duc Albert, possédèrent par indivis le landgraviat de la haute Alsace. *Nos Rudolffus, Albertus et Leupoldus fratres uterini, Dei gratiâ archiduces Austriæ... et landgravii Alsacie,* donnèrent conjointement plusieurs chartes dans les années 1361, 1364 et 1365. Mais Rodolfe, qui était l'aîné, en gérait le gouvernement. Celui-ci, dit LE MAGNANIME OU L'INGÉNIEUX, né à Vienne le 1er novembre 1339, succéda à son père non seulement dans le landgraviat, mais aussi dans les duchés d'Autriche, de Styrie et de Carinthie, et

dans les comtés de Habsbourg, de Kibourg et de Ferrette. Son patrimoine et celui de ses frères s'accrut, en 1363, par le comté de Tyrol, qui leur fut donné en présent par Marguerite Maultasch, qui venait de perdre Meinhard son fils et son unique héritier.

Rodolfe avait épousé, au mois de juillet 1357, CATHERINE DE LUXEMBOURG, fille de l'empereur Charles IV, qui le nomma la même année landvogt ou avoué provincial d'Alsace. Cette alliance l'enhardit peut être à se donner dans ses chartes de 1359 et de 1360, entr'autres titres insolites, celui de *prince de Suabe et d'Alsace.* Les états immédiats de ses deux provinces lui disputèrent cette qualité ainsi que celle qu'il prit, en même-tems, dans ses sceaux de *duc de Suabe et d'Alsace.* Ils le citèrent à la diète de Nuremberg pour y rendre raison de cette nouveauté. Charles IV en ayant pris lui-même connaissance, Rodolfe lui donna des lettres le 5 septembre 1360, par lesquelles il déclara n'avoir aucunes prétentions sur les duchés de Suabe et d'Alsace, et promit de briser les sceaux où il avait fait graver ces titres. L'empereur envoya ces lettres, le 14 février 1361, à la ville de Strasbourg qui en avait pris ombrage, et décida en même-tems qu'on ne devait reconnaître en Alsace d'autres princes que les évêques de Strasbourg et de Bâle et l'abbé de Mourbach. Depuis ce tems, Rodolfe se contenta du titre de landgrave de la haute Alsace. Il mourut quatre ans après à Milan, le 26 août 1365. Son corps fut transporté à Vienne, où il fut enterré, le 2 décembre, dans l'église de Saint-Etienne. Il n'eut point d'enfants de son mariage avec Catherine de Luxembourg, qui décéda le 13 septembre 1395, et fut inhumée à Vienne à côté de son mari. Rodolfe fut le premier de sa maison qui prit le titre d'archiduc d'Autriche, auquel il joignit celui de grand-veneur de l'empire. (Voy. *les ducs d'Autriche.*) La plupart des chartes originales de Rodolfe sont souscrites par deux croix : ce qui pourrait faire croire que cet archiduc ne savait pas écrire.

ALBERT, SURNOMMÉ LA TRESSE, ET LÉOPOLD, DIT LE VERTUEUX ET LE PREUX.

ALBERT, surnommé LA TRESSE, et LÉOPOLD, dit LE VERTUEUX et LE PREUX, né au mois de novembre 1351, frères de Rodolfe, continuèrent pendant quelque tems à jouir de concert des biens de leur famille, à l'exception du duché d'Autriche qui appartenait au seul Albert. L'un et l'autre, *Albertus et Leopoldus*, se nommèrent dans leurs sceaux *Dei gratiâ dux*

Austrie.... comes in Ferretis, at Lantgravius Alsatiæ. Albert confirma même, en 1377, les priviléges de la ville de Beffort, qui dépendait du comté de Ferrette. Cependant il y eut bientôt après un arrangement qui rendit Léopold maître de tout ce que la maison d'Autriche avait en Alsace, en Brisgaw, en Suabe et en Suisse : le comté de Tyrol resta seul indivis. Albert mourut à Luxembourg le 17 août 1395, laissant un fils, nommé aussi Albert, de son second mariage avec BÉATRIX, fille de Frédéric, burgrave de Nuremberg, qu'il avait épousée en 1375.

Léopold acheta pour quarante mille florins d'or de Frédéric, duc de Bavière, l'advocatie provinciale de la haute et basse Suabe, qui avait été engagée à ce dernier : acquisition qui lui fut confirmée, en 1379, par l'empereur Venceslas. La guerre que Léopold eut avec les Suisses lui devint fatale, et son armée fut défaite à Sempach le 9 juillet 1386. Il périt lui-même dans l'action avec six cent soixante-seize gentilshommes, dans le nombre desquels se trouvèrent plusieurs nobles alsaciens. Les principaux furent Jean d'Ochsenstein, landvogt d'Alsace et grand-prévôt de la cathédrale de Strasbourg, Pierre d'Andlaw, Brugger de Bergheim, Conrad, Thuring et Pierre d'Eptengen, Wernlin de Flachsland, Pierre et Rodolfe de Landsberg, Conrad de Mullenheim, Thierri, Henri et Pierre de Rathsamhausen, Henri, Ulric, Frédéric, Gunther et Rustmann de Reinach, Hugues et Rodolfe de Schoenau, Herman, Amman et Grafton de Waldener, Gauthier Wetzel de Marsilli, dont les familles existent encore aujourd'hui en Alsace. Léopold fut enterré avec vingt-sept des principaux seigneurs à l'abbaye de Koenigsfelden. Il avait épousé à Milan, au mois d'octobre 1364, VIRIDE, fille de Bernabo Visconti, seigneur de Milan, et de Béatrix de la Scala, qui mourut en 1424. De ce mariage il eut quatre fils et trois filles. Les fils sont, Guillaume, Frédéric, Léopold et Ernest. Nous allons parler de Léopold et de Frédéric. Guillaume, duc d'Autriche, dit *l'Ambitieux* et *l'Affable*, mourut sans postérité le 11 juillet 1406. Ernest, duc d'Autriche, surnommé *de Fer*, à cause de sa force d'esprit et de corps, né l'an 1377, mourut à Gratz, en Styrie, le 9 juin 1424. Il avait épousé, l'an 1412, en secondes noces, CIMBURGE ZIEMORITI, duchesse de Masovie, morte en 1429, après lui avoir donné neuf enfants, du nombre desquels fut l'empereur Frédéric, père de Maximilien I.

LÉOPOLD III, DIT LE SUPERBE.

1386. LÉOPOLD III, dit LE SUPERBE, fils du précédent, eut, ainsi que ses trois frères, pour tuteur, Albert, duc

d'Autriche, son oncle, qui administra leurs terres jusqu'à ce qu'ils fussent parvenus à l'âge de seize ans. On voit Léopold, dès l'an 1392, gouverner le landgraviat de la haute Alsace. Albert étant mort en 1395, son fils, nommé aussi Albert, dit *la Merveille du monde*, ne voulut pas se contenter du partage fait par son père avec les enfants de Léopold le Preux, qui le restreignait à la seule Autriche. Il fallut y ajouter la Carniole, qu'il laissa, avec le duché d'Autriche, à son fils unique Albert, à sa mort arrivée à Closter-Neubourg le 25 août 1404. Ce dernier Albert est le même qui fut élu empereur, ou roi des Romains, le 20 mars 1438. Guillaume et Léopold administrèrent pour eux et pour leurs frères Frédéric et Ernest, le premier la Styrie et la Carinthie, et le second le comté de Tyrol, avec tout ce que leur père possédait en Alsace, en Suabe et en Suisse. La mort de Guillaume, arrivée en 1406, sans laisser d'enfants de JEANNE, fille de Charles III, roi de Naples et de Hongrie, produisit un nouveau partage. La Carniole, qu'on reprit au duc Albert, la Styrie et la Carinthie échurent à Ernest; Frédéric obtint le comté de Tyrol; et Léopold conserva les domaines de l'Alsace, du Brisgaw et de l'Ergaw, avec toutes les terres que sa maison avait en Suisse et en Suabe. Léopold demeura donc landgrave d'Alsace et comte de Ferrette, et ce fut en cette dernière qualité qu'il confirma, en 1406, les priviléges de la ville de Beffort. Il vint cependant très-rarement dans cette province. La qualité de tuteur du jeune duc Albert le fit rester à Vienne, où il mourut, le 2 juin 1411, âgé de quarante ans. Il y fut enterré daus l'église de Saint-Étienne. Le surnom de *Superbe* lui fut donné non à cause de son orgueil, mais parce qu'il surpassait en faste tous les princes de l'empire dans les diètes de Francfort où il comparut, ayant à sa suite, outre sa cour ordinaire, jusqu'à cinquante deux comtes et barons. Il ne laissa point de postérité de son mariage avec CATHERINE, fille de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, qu'il avait épousée le 15 août 1393. Léopold lui avait donné pour douaire les terres landgraviales de la haute Alsace. Il lui accorda même, en 1407, conjointement avec ses deux frères, l'administration et l'usufruit du landgraviat, ainsi que la collation des fiefs qui en dépendaient. A la mort de Léopold, le duc Frédéric confirma, en 1411, cette donation à sa veuve, pour en jouir sa vie durant. Catherine, alors, se retira en Alsace et s'établit à Ensisheim, où elle gouverna le haut landgraviat sous les conseils de Maximin, dit Schmassman, baron de Rappolstein, ou Ribeaupierre, un des seigneurs les plus distingués de la province, que Jean, duc de Bourgogne, son frère, nomme dans des lettres de 1409 *predilectus noster carissimus Dominus*

Maximinus de Ribaupierre, Cambellanus et Scutifer noster. Quoique déjà avancée en âge, et d'une grosseur prodigieuse, Catherine pensa à se remarier avec Maximin en 1419; mais ce mariage n'eut pas lieu. Elle aimait particulièrement les habitants de Beffort, dont elle confirma les priviléges en 1412, 1413 et 1424. Elle mourut, le 26 janvier de l'année suivante, à Grai-sur-Saône, et fut enterrée dans la Chartreuse de Dijon, dont son père était le fondateur. Elle prend dans ses sceaux le titre de *Katharine de Burgundia*, *Dei gracia ducisse Austrie.*

FRÉDÉRIC II.

1411. FRÉDÉRIC II, frère de Léopold, lui succéda, en 1411, dans le landgraviat de la Haute-Alsace. Il fut nommé *de Tyrol*, parce que ce comté lui était échu dans l'héritage de son père. Il eut beaucoup de part à l'évasion du pape Jean XXIII, dont le concile de Constance lui avait confié la garde. Ce fut la source de tous les revers qu'il éprouva depuis. L'empereur Sigismond et les pères du concile le déclarèrent, en 1415, coupable de lèse-majesté. Les évêques de Trente, de Brixen et de Coire, l'excommunièrent, et toutes ses possessions furent comme abandonnées au pillage. Sigismond fit lui-même une irruption en Alsace, ainsi que Louis, comte palatin, dont la sœur, ELISABETH, avait épousé Frédéric. Louis n'y entra cependant pas comme ennemi, mais seulement dans le dessein de conserver ses terres à son beau-frère. Les Suisses profitèrent de ces circonstances pour s'emparer de l'Ergaw, et de ce qui restait encore dans l'Helvétie à la maison d'Autriche. La jouissance de ce qu'ils venaient de prendre, leur fut assurée pour toujours par l'empereur et le concile. Frédéric se réconcilia cependant avec Sigismond par l'entremise de Louis, comte palatin, et de Frédéric, burgrave de Nuremberg, après avoir payé, comme l'écrivent quelques historiens, une amende de trente mille florins d'or. L'empereur l'investit, en 1418, de tous les domaines envahis, à l'exception de ceux de la Suisse, qui restèrent aux cantons de Zurich, de Berne et de Lucerne; encore Frédéric fut-il obligé de rembourser à ceux qui s'étaient emparés de ses terres d'Alsace et du Brisgaw, les sommes que Sigismond avait reçues d'eux. Malgré toutes ces pertes, Frédéric amassa beaucoup d'argent. Il mourut à Inspruck, le 25 juin 1439, et fut enterré dans l'abbaye de Stambs. *Hault et bien né monseigneur Guillaume de Hopperch* (Hochberg), *marquis*, est nommé *bailif et gouverneur de Ferrates* (Ferrette), *et d'Aulxay* (Alsace) au nom *de feu très-hault et puissant prince monseigneur le duc Ferry, duc d'Austriche*, dans un acte de l'année 1440. Frédéric avait épousé en pre-

mières noces, en 1406, Elisabeth de Bavière, comtesse palatine du Rhin, et fille de l'empereur Robert, morte en couches, le 31 décembre 1409. Anne, fille de Frédéric, duc de Brunswick, sa deuxième femme, décéda le 11 août 1432, et fut enterrée à l'abbaye de Stambs comme son mari. Il eut de ce deuxième mariage deux filles et un fils, nommé Sigismond, qui suit. Ce fut vers ce tems que Strasbourg eut la gloire de voir naître, chez elle, l'imprimerie. Cette invention, que Mayence et Harlem ont long-tems entrepris de disputer à cette ville, est due à Jean Gutenberg. Ce dernier vint s'établir, en 1430, à Strasbourg, où il fit, avant l'an 1437, les premiers essais de l'art d'imprimer en caractères mobiles, et qu'il quitta, en 1445, pour retourner à Mayence, sa patrie, où il le perfectionna.

SIGISMOND.

1439. Sigismond, fils unique et successeur de Frédéric de Tyrol, eut pour tuteurs Frédéric, dit le Pacifique, et Albert, dit le Prodigue, tous deux fils d'Ernest, duc d'Autriche. Albert, par un accord passé en 1443 avec son frère Frédéric, qui avait été élu empereur en 1440, gouverna seul l'Alsace au nom de son pupille. Cette province fut alors ravagée par l'armée des Armagnacs, que Louis, dauphin de France, fils du roi Charles VII, y conduisit en personne au mois d'août 1444, ayant sous ses ordres une multitude de gentilshommes et de volontaires, tant français qu'anglais. Ce prince, au rapport d'Æneás Sylvius, auteur instruit et presque témoin de l'expédition, disait hautement qu'il marchait en Alsace pour y faire valoir les anciens droits de la France, dont la souveraineté devait s'étendre jusqu'au Rhin, et qu'il était dans le dessein d'attaquer Strasbourg pour la soumettre à la domination française. Cette ville sut se faire respecter par la force de ses murs et de sa garnison; mais tout le reste de l'Alsace devint la proie de ces troupes affamées, qui n'épargnèrent ni les terres des deux landgraviats, ni celles des villes impériales. Les Armagnacs furent cependant massacrés en détail, tant par l'armée réunie des états de cette province, que par les paysans du pays. Ils perdirent, pendant le cours de l'hiver, plus de huit mille des leurs, victimes de leur propre licence. La retraite de l'armée du dauphin ne laissa pas l'Alsace dans une entière tranquillité. Albert, tuteur de Sigismond, déclara pour lui la guerre, en 1446, aux Bâlois, qui, entr'autres entreprises, s'étaient érigés en juges des sujets alsaciens du haut landgraviat, et refusaient de comparaître aux tribunaux du landgraviat pour les biens qu'ils y possédaient. Mais cette guerre fut bientôt terminée par un juge-

ment des arbitres assemblés à Colmar. Albert, qui fonda, en 1457, l'université de Fribourg en Brisgaw, mourut sans enfants à Vienne, le 3 décembre 1463. Sigismond, devenu majeur, eut, en 1468, une guerre plus sanglante avec les Suisses, qui ravagèrent les terres du landgraviat d'Alsace, et les seigneuries de Thann et de Landser. Celle-ci tourna à son désavantage. Il prit alors le parti d'engager, à Charles le Hardi, duc de Bourgogne, le landgraviat de la Haute-Alsace, le Sundgâw, le comté de Ferrette, le Brisgaw, et toutes les terres que les Suisses avaient envahies sur Frédédic, son père, tant pour les mettre à couvert des entreprises de cette nation, que pour pouvoir acquitter les dettes qu'il avait contractées. Le traité fut passé, le 21 mars 1469, dans la ville d'Arras, où Sigismond s'était rendu près du duc. Le prix de l'engagement fut de quatre-vingt mille florins d'or, sous la condition que les habitants de ces pays jouiraient de leurs anciens droits et privilèges, et qu'il serait libre à Sigismond, et à ses héritiers, de retirer ces terres des mains du duc de Bourgogne, en rendant le prix de l'engagement. Ce dernier nomma landvogt pour gouverner ce nouveau domaine, Pierre de Hagenbach, d'une ancienne famille noble de la Haute-Alsace. Il commit par ses lettres, datées du 10 avril de la même année, son *amé et féal chevalier messire de Hagambac, grand bailly de ses vicomté d'Auxois et comté de Ferrate*, à lui *naguaires transportés par illustre et puissant prince très cher et très aimé cousin le duc Sigismond d'Osteriche*. Mais ce landvogt était un homme dur et féroce, qui ne perdait aucune occasion d'inquiéter ses voisins. La cruauté et les vexations de tout genre, qu'exerça cet officier avide et violent, irritèrent les habitants d'Alsace. Les évêques de Strasbourg, de Bâle, l'électeur palatin, le margrave de Bade, et les villes impériales de la province, qui avaient un intérêt direct à ne pas souffrir que le duc de Bourgogne eût des établissements dans leur voisinage, réclamèrent contre l'engagement. Leurs députés vinrent trouver Sigismond à Bâle ; cette ville et celle de Strasbourg fournirent à l'archiduc l'argent, pour lequel il avait engagé ses terres. Charles, sommé de le recevoir, le refusa ; mais Sigismond rentra insensiblement dans ses fonds alliénés par l'alliance qu'il fit, le 30 mars 1474, contre le duc avec les Suisses, les villes d'Alsace, et René, duc de Lorraine. Hagenbach, qui continuait ses exactions, et qui avait forcé les prélats et les seigneurs de la province d'apporter de riches présents à son mariage avec la comtesse de Thengen, précipita la révolution. Il fut arrêté à Brisach le 10 avril 1474. Une cour criminelle, composée de vingt-sept juges, établie par le duc d'Autriche, pour lui faire son procès, le dégrada de noblesse, et le condamna à perdre la tête sur un

échafaud : ce qui fut exécuté sans délai. Le duc de Bourgogne ayant appris devant Nuits, dont il faisait le siége, l'exécution de son favori, résolut d'en tirer vengeance. Il fit passer six mille hommes dans le Sundgaw, et donna ordre à Etienne de Hagenbach, frère du défunt, de ravager les terres landgraviales, dont Sigismond avait repris possession le 9 mai de la même année. Mais la mort de Charles, qui fut tué près de Nanci, le 5 janvier 1477, laissa l'archiduc tranquille possesseur du landgraviat d'Alsace. Marie, fille unique du duc de Bourgogne, épousa à Gand, le 20 août suivant, l'archiduc Maximilien d'Autriche, cousin de Sigismond et son héritier. Celui-ci, lassé des guerres, tint, en 1489, à Inspruck, une assemblée générale des états provinciaux, où il céda, sous une pension annuelle, au même Maximilien qui avait été élu roi des Romains le 16 février 1488, toutes ses possessions d'Alsace, du Brisgaw et du Tyrol. Sigismond survécut sept ans à cette cession, n'étant mort à Inspruck que le 4 mars 1496, enterré dans l'abbaye de Stambs. Il avait été fiancé, le 22 juillet 1430, à Radegonde, fille de Charles VII, roi de France. Cette princesse étant morte peu de tems après, il épousa, en 1448, ÉLÉONORE, fille de Jacques I, roi d'Écosse, qui décéda le 20 novembre 1480, et dont il n'eut qu'un fils, nommé Wolffgang, mort au berceau. Sigismond se remaria, en 1484, avec CATHERINE, fille d'Albert, duc de Saxe, qui ne lui donna point d'enfants, et qui, devenue veuve, épousa en secondes noces Eric, duc de Brunswick.

Ce fut du vivant du landgrave Sigismond, que fut passé, en 1448, entre le pape Nicolas V, l'empereur Frédéric, et les princes d'Allemagne, le fameux concordat germanique, qui fut presque généralement reçu en Alsace, où il forme encore aujourd'hui (1785) loi pour la collation des canonicats. Robert de Bavière, évêque de Strasbourg, *Dei gratia episcopus Argentinensis, comes palatinus Rheni, dux Bavariæ Alsatiæque landgravius*, en fit ordonner l'exécution par mandement daté du 20 novembre 1476. Cependant le concordat germanique n'a pas lieu dans l'église cathédrale de Strasbourg, tant pour le grand chapitre, que pour le grand chœur. La raison pour laquelle il n'y a pas été adopté, est que ce concordat n'ayant été fait que pour arrêter le cours du grand nombre d'expectatives, de mandats et de réserves, dont les papes grevaient les patrons en Allemagne, il n'a dû ni pû être admis dans la cathédrale, qui s'en était constamment garantie, et qui ne les avait jamais reçus.

MAXIMILIEN.

1489. L'empereur MAXIMILIEN, petit-fils d'Ernest, duc

d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric et d'Eléonore, fille d'Edouard, roi de Portugal, né à Grun, le 23 mars 1459 succéda, en 1489, dans le landgraviat de la haute Alsace, du vivant de Sigismond, dont il était le plus proche héritier. Les lansquenets, qui étaient la plupart des soldats licenciés des troupes que Maximilien avait employées dans les Pays-Bas, vinrent, en 1495, infester l'Alsace et y apporter le mal d'Amérique. Ils infectèrent, d'abord, une maison de femmes publiques, qui existait à Strasbourg, d'où le mal passa dans le reste de la ville et de là dans les différentes provinces d'Allemagne. Maximilien échoua, en 1499, dans la guerre qu'il fit aux Suisses, pour rentrer dans les biens de ses ancêtres. Il fut plus heureux dans celle qu'il eut, en 1504, avec Philippe, électeur palatin; guerre qui fit entrer la landvogtie, ou l'advocatie provinciale d'Alsace, dans la maison d'Autriche. Il mourut à Welss, le 12 janvier 1519, et fut enterré à Neustadt. Son mariage avec Marie, fille et héritière du dernier duc de Bourgogne, née le 12 février 1457, et morte à Bruges, le 28 mars 1482, apporta dans sa famille le comté de Bourgogne et les dix-sept provinces des Pay-Bas. Il en eut Philippe, dit le Beau, né à Bruges, le 23 juin 1478, et mort à Burgos, le 25 septembre 1506. Philippe avait épousé, le 21 octobre 1496 (et non 1490), Jeanne, princesse héréditaire d'Espagne, qui ne mourut qu'en 1555. Elle était fille unique de Ferdinand V, roi d'Aragon, et d'Isabelle, reine de Castille. Par ce mariage la monarchie d'Espagne tomba, l'an 1505, dans la maison d'Autriche. Philippe eut d'elle six enfants, parmi lesquels furent les empereurs Charles-Quint et Ferdinand, dont nous allons parler.

CHARLES-QUINT.

1519. Charles-Quint, né à Gand, le 24 février 1500, couronné roi d'Espagne à Valladolid, le 7 février 1518, succéda à Maximilien, son grand-père, dans l'empire, ainsi que dans le landgraviat de la haute Alsace. Il ne jouit pas longtems de ce dernier objet, et, du consentement des princes de l'empire, il le céda, le premier mai 1521, avec l'Autriche et tout ce que sa maison possédait en Alsace et en Suabe, à Ferdinand, son frère, qui se maria, le 5 mai suivant, avec Anne, princesse-héréditaire et fille de Ladislas, roi de Hongrie et de Bohême. Charles se repentit bientôt de s'être déssaisi du landgraviat d'Alsace, qui était si fort à sa bienséance, comme limitrophe du comté de Bourgogne. Il fit même quelques démarches pour y rentrer. Mais les états de cette province avaient déjà prêté serment à Ferdinand : ce qui obligea Charles à re-

noncer au projet de le recouvrer. Le règne de Charles-Quint est fameux par les troubles de religion, qui s'élevèrent presque en même tems qu'il monta sur le trône. L'Alsace fut le théâtre des principales révolutions que l'hérésie de Luther opéra dans le système ecclésiastique et civil de l'empire. Les terres qui dépendaient de la maison d'Autriche et de l'évêché de Strasbourg, furent préservées de la contagion par les soins des landgraves et des évêques. Mais la ville de Strasbourg fut une des premières qui changea l'ancienne religion. Dès l'an 1521, le magistrat de cette ville adopta la doctrine de Luther. La messe y fut abolie en 1529, et le clergé catholique chassé de la cathédrale. Il y rentra, en 1549, en vertu de l'*interim* : mais il fut obligé de l'abandonner de nouveau l'an 1559. Enfin, le culte catholique ne fut rétabli dans Strasbourg, qu'en 1681, lorsque Louis XIV, roi de France, prit solennellement possession de la ville et de la cathédrale. (*Voy.* le détail de ces divers changements de religion dans les *Essais historiques*, déjà cités, *sur l'église cathédrale de Strasbourg*, pp. 80–155.)

FERDINAND I.

1521. FERDINAND I, né à Alcala, en Espagne, le 10 mars 1503, roi de Bohême, le 24 février 1527, et de Hongrie, le 28 octobre de la même année, fut élu roi des Romains le 9 janvier 1531; et après l'abdication de Charles-Quint, son frère, faite en 1556, il fut déclaré empereur le 24 février 1558. Ferdinand conserva le landgraviat de la haute Alsace jusqu'à sa mort arrivée à Vienne le 25 juillet 1564. Ce prince donna, l'an 1523, une nouvelle forme à la régence landgraviale établie à Ensisheim, à la tête de laquelle il mit Guillaume, seigneur de Rappolstein. Il lui attribua la connaissance de toutes les causes, à l'exception de l'appel au tribunal d'Inspruck et de la collation des bénéfices ecclésiastiques et des fiefs, que le landgrave se réserva personnellement. Il acheta, en 1558, pour cinquante mille florins la landvogtie d'Alsace, que Charles-Quint avait rendue aux électeurs palatins. Depuis ce tems, les archiducs d'Autriche, qui possédèrent le landgraviat de la haute Alsace, furent en même tems landvogts de cette province. Ferdinand laissa trois fils d'ANNE, sa femme, morte le 27 janvier 1547; et enterrée à Prague. Maximilien son aîné eut l'empire avec l'Autriche, la Hongrie et la Bohême. Le puîné, qui suit, obtint en partage le comté de Tyrol et les terres de l'Autriche antérieure, dont le landgraviat de la haute Alsace faisait partie. Charles, le troisième de ses fils, fut duc de Styrie, de Carinthie et de Carniole.

FERDINAND II.

1564. **Ferdinand II**, fils de l'empereur Ferdinand, né le 14 juin 1529, landgrave de la haute Alsace et comte du Tyrol, mourut le 24 janvier 1595. Sous lui fut terminé le concile de Trente, dont les décrets, tant pour le dogme que pour la discipline, furent reçus dans tout le diocèse de Strasbourg, en vertu d'un mandement donné, le 9 mars 1567, par l'évêque Erasme. Le pape Grégoire XIII ayant aussi réformé, en 1582, le calendrier julien, il fut adopté, en 1584, pour tous les états catholiques d'Alsace. L'évêque de Strasbourg le publia dès 1583, et commença à l'exécuter le 17 du mois de novembre, qui fut alors compté pour le 27. Les états protestants d'Alsace refusèrent, ainsi que Strasbourg, de recevoir ce calendrier; et ce ne fut que par un ordre de Louis XIV, du 12 février 1682, qu'il fut introduit dans cette ville.

Ferdinand, landgrave de la haute Alsace, avait été marié deux fois. Il épousa, en 1550, en premières noces **Philippine**, fille de François Welser, baron de Zinnenberg et patrice d'Augsbourg, dont la naissance était trop inférieure à la sienne pour que les enfants qui en étaient nés fussent reconnus capables de succéder à leur père. Elle mourut le 24 avril 1580, et fut inhumée dans la chapelle du château d'Inspruck, laissant de son mariage André et Charles. Celui-ci, margrave de Burgaw, né l'an 1560, mourut le 30 octobre 1618, sans avoir d'enfants de Sibylle, fille de Guillaume, duc de Juliers, et veuve de Philippe, margrave de Bade, qu'il avait épousée le 4 mars 1601. André, dit le cardinal d'Autriche, né le 12 décembre 1558, évêque de Constance et de Brixen, fut postulé, au mois de juin 1587, abbé de Mourbach et de Lure, et mourut à Rome le 12 novembre 1600. C'est le même cardinal d'Autriche, auquel le grand doyen de la cathédrale de Strasbourg répondit, au nom de son chapitre, sur la demande qu'il avait faite d'un canonicat de cette église : *Eminentissime, te filium archiducis esse credimus : proba verò te esse utrinque nobilem.* Ferdinand, son père, se maria en secondes noces, au mois de mai 1582, avec **Anne-Catherine**, fille de Guillaume de Gonzague, duc de Mantoue, morte le 3 août 1620, dont il eut une fille nommée Anne, mariée, le 4 décembre 1611, à l'empereur Mathias, morte le 14 décembre 1618. Ainsi, tous les biens de l'archiduc Ferdinand passèrent à ses neveux, qui étaient l'empereur Rodolphe et ses frères.

RODOLPHE.

1595. L'empereur RODOLPHE, né en Espagne, le 18 juillet 1552, roi de Hongrie et de Bohême, fils de l'empereur Maximilien II et de Marie, fille de l'empereur Charles-Quint, administra pendant quelque tems, au nom de ses frères et au sien propre, le landgraviat de la haute Alsace, dont la mort de Ferdinand, leur oncle, les avait rendus héritiers. Mais, peu d'années après, Rodolphe en remit le gouvernement à l'archiduc MAXIMILIEN, son frère, qui en était possesseur avant l'an 1605, et qui dans les actes de la régence d'Ensisheim est nommé corégent de l'Autriche antérieure. Maximilien, né à Neustadt, le 12 octobre 1558, avait été élu roi de Pologne le 22 août 1587; mais il renonça l'année suivante à cette couronne. Après le décès de l'empereur Rodolphe, arrivé le 10 janvier 1612, Maximilien continua à gouverner la haute Alsace sous son frère MATHIAS, qui devint empereur le 3 juin suivant. Maximilien mourut à Vienne, grand-maître de l'ordre Teutonique, le 2 novembre 1620, et fut enterré dans l'église de Saint-Etienne de cette ville. L'empereur Mathias, déja mort le 10 mars 1619, avait institué pour son héritier l'archiduc Albert, son frère. Celui-ci, content des Pays-Bas, que lui avait apportés en dot, en 1599, son épouse Isabelle-Claire-Eugénie, fille de Philippe II, roi d'Espagne, céda à son cousin, l'empereur Ferdinand II, tous les domaines d'Autriche, avec les biens en dépendants, et par conséquent le landgraviat de la haute Alsace. Ferdinand II, pour fortifier sa maison et y soutenir une seconde branche, engagea Léopold, son frère, qui suit, à se démettre des évêchés de Strasbourg et de Passaw, dont il avait été pourvu en 1607.

LÉOPOLD IV.

1626. LÉOPOLD IV, petit-fils de l'empereur Ferdinand I, né à Gratz, le 9 octobre 1586, avait pour père l'archiduc Charles, duc de Styrie, et pour mère Marie, fille d'Albert V, duc de Bavière II abdiqua, l'an 1625, ses évêchés et ses autres bénéfices ecclésiastiques entre les mains du pape, en faveur de Léopold-Guillaume d'Autriche, son neveu. De Rome étant passé à Florence, il y épousa, le 19 avril 1626, CLAUDE DE MÉDICIS, fille de Ferdinand I, grand-duc de Toscane, et de Christine de Lorraine, née le 4 juin 1604, et veuve de Frédéric-Gui Ubald, duc d'Urbin. L'empereur Ferdinand céda, la même année, à Léopold le landgraviat de la haute Alsace, la landvogtie de la même province, le comté de Tyrol, et tout ce que

la maison d'Autriche possédait en Suabe et en Brisgaw. Le roi Gustave-Adolphe ayant porté la guerre en Allemagne, les Suédois s'emparèrent, en 1631 et 1632, de tous les domaines que Léopold avait dans cette province. Ce landgrave mourut, sans y avoir été rétabli, à Suaz, le 13 septembre 1632, et fut enterré, le 17 suivant, dans le caveau archiducal de l'église des Jésuites d'Inspruck. Léopold laissa deux fils et trois filles. Les fils sont Ferdinand-Charles, qui suit, et Sigismond-François. Celui-ci, né l'an 1630, nommé, en 1640, évêque de Gurck, en 1646, d'Augsbourg, et en 1659, de Trente, quitta ces évêchés, en 1665, pour épouser MARIE-HEDWIGE, princesse palatine de Sultzbach. Mais il mourut le 25 juin de la même année, avant que d'avoir consommé son mariage.

FERDINAND-CHARLES.

1632. FERDINAND-CHARLES, né le 17 mai 1628, succéda dans le landgraviat de la haute Alsace, à Léopold, son père, sous la tutelle de sa mère Claude de Médicis, qui est nommée gouvernante et administratrice du landgraviat dans les actes de la régence d'Ensisheim. Ce fut pendant sa minorité que les Suédois, qui avaient fait la conquête de l'Alsace, la cédèrent par le traité de Paris, passé le premier novembre 1634, à Louis XIII, roi de France, leur allié. Cette province fut enfin assurée à cette dernière couronne par la paix de Munster, de 1648, par laquelle l'empereur, tant en son nom, qu'en celui de la maison d'Autriche, ainsi que de l'empire, céda en toute souveraineté à Louis XIV et à ses successeurs, le langraviat de la haute et basse Alsace, le Sundgaw et la préfecture des dix villes impériales. Le roi, en compensation de la perte que faisait l'archiduc Ferdinand-Charles, lui assura la somme de 3,000,000 de livres tournois. Mais il ne voulut pas la délivrer avant que Philippe IV, roi d'Espagne, n'eût consenti à la cession : ce qui fut fait par la paix des Pyrénées, de 1659, par laquelle sa majesté catholique renonça à tous les droits et prétentions qu'elle pouvait avoir sur l'Alsace, le Sundgaw et le comté de Ferrette. Louis XIV, par un traité passé, le 16 décembre 1660, avec l'archiduc, lui promit de payer les trois millions en cinq parts dans l'espace de trois ans. Mais Ferdinand-Charles étant mort à Inspruck, le 30 décembre 1662, sans laisser d'enfants mâles d'ANNE DE MÉDICIS, fille de Cosme II, grand-duc de Toscane, qu'il avait épousée le 10 juin 1646, Sigismond-François, son frère et son héritier, confirma ce qui avait été conclu dans les traités précédents. Les trois millions lui furent comptés et payés le 3 décembre 1663, et les quittances en sont

conservées au Louvre. C'est ainsi que le landgraviat d'Alsace, avec le comté de Ferrette, la landvogtie, dite la préfecture de Haguenau, et tout ce que la maison d'Autriche possédait en cette province, fut réuni à la couronne de France, avec la souveraineté qui appartenait à l'empereur et à l'empire. Comme les princes de cette maison se désistèrent au traité de Munster des titres de landgraves d'Alsace et de comtes de Ferrette, ils ont toujours cessé depuis d'en prendre le titre dans les traités subséquents qu'ils ont conclus avec la France. Les armes du landgraviat de la haute Alsace, sont de gueules, à la bande d'or accostée de six couronnes du même, trois à la dextre posées une et deux, trois à la sénestre deux et une.

Il faut remarquer que Jean de Giffen, conseiller de l'évêque de Strasbourg, Léopold-Guillaume d'Autriche, et son ministre plénipotentiaire au congrès de Westphalie, ayant remarqué, dans le projet de traité de paix, que l'empereur et la maison d'Autriche cédaient à la France le landgraviat de la haute et basse Alsace, protesta, au nom de son maître, contre cette cession, comme préjudiciable aux droits de l'évêché de Strasbourg, auquel appartenait le landgraviat de la basse Alsace. Mais ces protestations, faites le 30 juillet 1647, furent inutiles; car on voit, dans le traité de paix de Munster, du 24 octobre 1648, l'empereur céder à Louis XIV le landgraviat de l'une et l'autre Alsace. Il fut cependant stipulé, par un article particulier, que le roi très-chrétien laisserait l'évêque de Strasbourg dans la possession libre d'immédiateté à l'égard de l'empire, dont il avait joui jusqu'alors. Ce ne fut même qu'en 1680 que Louis XIV établit une commission, qui réunit à sa souveraineté les terres de l'évêché de Strasbourg et des états de la basse Alsace, en leur laissant, comme ils l'ont encore aujourd'hui (1785), la libre et paisible jouissance du domaine utile. Il ne restait plus que la seule ville de Strasbourg qui n'avait pas encore reconnu le domaine souverain du roi de France. Elle le fit enfin, le 30 septembre 1681, par sa capitulation ratifiée le 3 octobre suivant. Le traité de paix de Riswick, du 30 octobre 1697, mit le sceau à tous ces traités, en assurant irrévocablement Strasbourg et toute l'Alsace à la France. Cette province a depuis joui, sous les règnes heureux de Louis XIV, de Louis XV et de Louis XVI, d'une constante tranquillité, qu'elle n'avait pas toujours eue sous l'administration de ses landgraves.

Dès que la province d'Alsace fut cédée à la France, par le traité de Munster, Louis XIV établit, en 1649, au lieu et à la place de la régence archiducale d'Ensisheim, la chambre royale de Brisach, dont les jugements étaient souverains et

s'intitulaient : *Nous, les gouverneur et conseillers du conseil d'Alsace et pays en dépendants, établis par Sa Majesté très-chrétienne, roi de France et de Navarre.* Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, gouverneur d'Alsace, présidait à cette chambre. Le roi, voulant ensuite donner à cette province une manière de gouvernement uniforme avec celle de son royaume, donna, au mois de septembre 1657, un édit par lequel il créait un conseil souverain pour résider en la ville d'Ensisheim et y rendre la justice à ses nouveaux sujets. Sa première séance fut le 14 novembre 1658. Ce fut dans cette séance que les commissaires de Louis XIV, nommés pour l'établissement de ce conseil, prirent, en son nom, possession de l'Alsace, en présence des députés des différents états de cette province, et que le roi y fut supplié que *le titre de landgrave de la haute et basse Alsace fût ajouté à ceux de Sa Majesté aux arrêts, mandements, commissions et autres actes dudit conseil souverain.* Ce conseil fut supprimé en 1661, et créé en conseil provincial, qui fut transféré, en 1674, de la ville d'Ensisheim en celle du Haut-Brisach. Le conseil provincial fut de nouveau rendu souverain en 1679 ; il fut depuis transféré, en 1681, en la ville neuve de Saint-Louis-sous-Brisach, et, en 1698, en la ville de Colmar, où il réside encore aujourd'hui (1785).

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES COMTES DU NORDGAW

ET LANDGRAVES DE LA BASSE ALSACE (*).

LE Nordgaw formait autrefois la plus grande partie de la basse Alsace, à l'exception de ce qui s'étendait au-delà de la rivière de Lanter, qui était comprise dans le Spirgaw, ou comté de Spire. Le *comitatus Nortgowa in pago Heilicacensi* est rappelé dans une charte de Rotger, archevêque de Trèves, de l'an 929. Le nom du Nordgaw resta à la basse Alsace, jusqu'après le milieu du onzième siècle. L'empereur Henri IV est le dernier qui s'en soit servi dans son diplôme de 1085, pour l'abbaye de Neuvillers. Elle fut ensuite connue sous le nom de *comté provincial*, enfin sous celui de landgraviat de la basse Alsace. C'est dans les lettres de l'empereur Henri VI de l'an 1192, pour l'abbaye de Neubourg, qu'il est fait mention, pour la première fois, du terme précis *Lantgravia Alsatie*. Le mot de landgraviat est un nom inconnu en France : ce qui fit que Charles, duc de Bourgogne, en parlant de celui d'Alsace, dans ses lettres de 1469, l'appelle *vicomté d'Auxois*.

ADELBERT.

684. ADELBERT, fils aîné d'Adalric, ou Attic, duc d'Alsace, était comte du Nordgaw, du vivant de son père. Le diplôme

(*) Cet article a été rédigé d'après les Mémoires de M. l'abbé Grandidier.

de Thierri III, roi de France, en faveur de l'abbaye d'Obersmunster de l'an 684, est adressé, *Attico Duci, Adalberto Comiti.* (Voy. *l'Hist. de l'Egl. de Strasb. par M. l'abbé Grandidier*, t. I, p. xl.) Adelbert succéda, vers l'an 690, à Adalric, son père, dans le duché d'Alsace.

ETICHON.

690. Etichon, auteur des maisons de Lorraine et d'Egisheim, était frère d'Adelbert, qu'il remplaça dans le comté du Nordgaw. L'auteur de l'ancienne vie de sainte Odile, écrite sur la fin du huitième siècle, lui donne la qualité de duc: mais alors on qualifiait ainsi les comtes qui étaient fils de ducs, de même qu'on nommait en France rois, les fils des rois de la première race. Etichon finit ses jours avant l'an 720. Il eut trois fils, Heddon, Albéric, qui suit, et Hugues. Heddon, abbé de Munster en 725, et de Richenau en 727, fut élevé sur le siége de Strasbourg en 734. Il assista aux conciles de Germanie et d'Attigni de 742 et 765, et mourut le 8 mars 776. Il fut enterré dans le chœur de l'église abbatiale d'Ettenheimmunster. (*Hist. de l'Egl. de Strasb.*, t. I, pp. 264-297.)

ALBÉRIC.

Albéric, comte du Nordgaw, n'est connu que par la vie de sainte Odile, qui le dit fils d'Etichon. (*Ibid.*, t. I, p. xlviij.) Il fut père de quatre enfants, Hugbert, Eberhard, Horbert et Thétibald, qui sont rappelés dans l'ancienne notice de Honau. (p. lxxix.) Eberhard succéda dans le comté du Nordgaw à Ruthard, son cousin, dont nous allons parler.

RUTHARD.

736. Ruthard, fils de Luitfrid, duc d'Alsace et petit-neveu du comte Etichon, était en même tems comte du Nordgaw et de l'Ortenaw. Il fonda, en 736, l'abbaye de Gengenbach, et en 746, celle d'Arnulfoanga, appelée depuis Schwartzach. (*Hist. de l'Egl. de Strasb.*, t. I, pp 421 et 424.) On conserve dans les archives de l'évêché de Strasbourg, à Saverne, la charte originale de l'évêque Heddon, dans laquelle *vir inluster Rothardus Quomis* est expressément nommé fondateur de cette dernière abbaye. L'acte, daté du 27 septembre 748, est souscrit par neuf évêques et trois abbés. (*Ibid.*, t. I, p. lxxij.) Ruthard et Hirmensinde, son épouse firent, en 758, une donation considérable au même monastère. (t. II, p. lxxxv.)

Comme ils n'avaient point d'enfants, ils accordèrent à l'église de Strasbourg tous les biens qu'ils possédaient dans le territoire d'Ettenheim. (t. I, p. 278.) Ruthard mourut le 28 janvier, vers l'an 765, et fut enterré avec sa femme dans l'église abbatiale de Gengenbach. L'empereur Charles le Gros, dans son diplôme de 885 pour cette abbaye, et l'ancien nécrologe de Schutteren, donnent à Ruthard le titre de duc ; mais nous avons vu ci-dessus l'origine de cette qualification. Scheid (*Orig. guelfic.* t. II, *præfat.*, p. 15) croit que Ruthard est le même que le fameux comte de ce nom, auteur de la famille des Guelfes, dont Walafrid Strabon fait mention, et qui, conjointement avec le comte Warin, gouverna l'Allemannie sous les règnes de Pepin et de Charlemagne. Mais, comme il passe pour avoir été l'un des plus grands ennemis des moines, il n'est guère probable qu'il ait été le même que Ruthard, comte du Nordgaw. Celui-ci nous paraît être plutôt le comte Chrodard, qui signa, en 763, le testament de Heddon, évêque de Strasbourg, et qui accorda, en 764, plusieurs biens à Fulrad, abbé de Saint-Denis. (*Hist. de l'Egl. de Strasb*, t. II, pp. xcv et xcvj.)

EBERHARD I.

777. Eberhard I, fils d'Albéric, comte du Nordgaw, est rappelé dans l'ancienne vie de sainte Odile. (t. I, p. xlviij.) On lit sa signature *signum Harihardo comite* dans le testament original de saint Fulrad, de 777. (t. II, p. cxxvj.) Il ne survécut pas à cette année. En mourant, il laissa un fils nommé Eberhard II, dont nous parlerons ci-après.

ULRIC, OU UDALRIC.

778. Ulric, ou Udalric, dont on ignore l'origine, paraît dans deux chartes de l'abbaye de Fulde, des années 778 et 798. (Schannat, *in tradit Fuldensibus*, pp. 30 et 62.) Le même comte Ulric fit don, en 804, à cette abbaye de trente-trois serfs, qu'il avait à Hohenheim, près de Strasbourg, pour le repos de son âme et de celle de son frère Utton. (Schannat, *ibid.*, p. 86.)

RUTHELIN.

Vers 805. Ruthelin fut le prédécesseur d'Erchangier dans le comté du Nordgaw, comme le prouve le diplôme de Louis le Débonnaire, de 826, pour l'abbaye de Schwartzach. (*Hist.*

de l'Egl. de Strasb., t. II, p. clxxxv.) Le comte Ruthelin n'en était plus possesseur en l'année 817.

ERCHANGIER, ou ERCHANGAIRE.

Avant 817. ERCHANGIER, ou ERCHANGAIRE, était comte du Nordgaw avant 817. (*Ibid.*, t. II, p. 128.) Il était fort considéré à la cour de Louis le Débonnaire, qui le nomme *vir illuster Erkingarius comes* dans deux diplômes de 823 et 828. (*Ibid.*, t. II, pp. clxxiv et clxxxvij.) Il ne fut pas en moindre faveur auprès de Lothaire, son fils, qui, pour récompenser ses services, lui accorda la propriété du village de Kintsheim, près de Schelestadt. Il le qualifie aussi *vir illuster Hercangarius comes* dans l'acte de concession de 843. (*Ibid.*, t. II, p. ccxxij.) A la mort de Lothaire, Erchangier s'attacha à Louis, roi de Germanie, qui choisit Richarde, fille de ce comte, pour épouse de Charles le Gros, son fils. (*Annal. Bertin.*) Erchangier mourut, dans un âge fort avancé, le 2 mars 864. (*Chron. San-Gallense et Necrol. Schwartzac.*) Il fut enterré avec sa femme à l'abbaye de Hohenbourg, d'où Richarde, leur fille, transféra leurs corps dans celle d'Andlau. Cette dernière, qui est une abbaye princière de chanoinesses, située en Alsace, fut fondée, en 879, par l'impératrice Richarde, qui s'y retira en 887, et y finit ses jours le 18 de septembre 893. (*Hist. de l'Egl. de Strasb.*, t. II, pp. 224-239.) Le pape Léon IX la canonisa en 1049. Les deux nièces de Richarde, Ruuddrude et Charité, furent les deux premières abbesses d'Andlau. On ignore l'origine du comte Erchangier : mais le diplôme de 828 fait connaître Rotrude, sa mère, Wuorad, Bernald et Bernard, ses trois frères.

EBERHARD II.

864. EBERHARD II, fils d'Eberhard I, et père d'Eberhard III, décéda en 864, la même année qu'il fut nommé comte du Norgaw, à la place d'Erchangier. La chronique de Saint-Gal compte Eberhard avec Erchangier et Luitfrid, parmi les principaux seigneurs de la Germanie, qui moururent cette année.

ADELBERT II.

884. ADELBERT II, successeur d'Eberhard dans le comté du Nordgaw, n'est connu que par le diplôme de l'empereur Charles le Gros, de 884, pour l'abbaye de Honau, dans lequel il est nommé *dilectus comes noster Adelbertus*. (*Hist. de l'Egl.*

de Strasb., t. II, p. cclxxiv.) Il paraît être le même que le comte Adelbert, qui, dans un autre diplôme du même prince, de 887, est dit neveu de Luitward, évêque de Verceil.

EBERHARD III.

898. EBERHARD III, fils d'Eberhard II, ami et parent de Waldrade, maîtresse de Lothaire, roi de Lorraine, obtint après Adelbert le comté de la basse Alsace. La charte de donation d'Hérimuot, en faveur de l'abbaye de Munster, est datée de Strasbourg, l'an 898 : *Presente illustrissimo comite Eberhardo.* (La Guille, *Hist. d'Alsace*, *pr.*, p. 43.) Eberhard était long-tems auparavant en possession de l'abbaye de Lure, que Waldrade lui avait procurée. Ce fut alors qu'il répudia ADELINDE, sa femme, et prit pour concubine une chanoinesse d'Erstein. L'auteur de la vie de saint Deicole rapporte qu'en punition de la tyrannie exercée par lui sur les moines de Lure, il fut dévoré par les vers. Il ne paraît pas qu'il ait passé la fin du neuvième siècle. Eberhard était en même tems comte de l'Orténaw et de l'Argow, comme le prouvent deux diplômes du roi Arnoul, de 888 et 891, pour l'église de Strasbourg. (t. II, p. cclxxxix et cexciv.)

HUGUES.

Vers 900. HUGUES, fils d'Eberhard, fut son successeur au comté de Nordgaw. C'est le même que *Hugo comes de Hohenburg*, qui vivait du tems de Richevin, évêque de Strasbourg, et qui vendit à ce prélat, vers l'an 920, sa terre de Langenhurst. (*Noticia Ecclesia S. Thomæ Argentin. decimi sæculi.*) Hugues se retira quelque tems avant sa mort dans l'abbaye de Lure, où il mourut vers l'an 940. (*Vita Sancti Deicoli.*) Il eut trois fils d'HILDEGARDE, sa femme : Eberhard, qui suit; Hugues, comte, qui vivait encore en 959; et Guntram, qui décéda vers l'an 979.

EBERHARD IV.

Vers 940. EBERHARD IV, fils et successeur de Hugues, ne jouit du comté de Nordgaw que l'espace de onze ans tout au plus. Il abdiqua, avant l'an 951, pour mener une vie privée dans sa terre d'Altorff, où il conçut le dessein, vers l'an 960, de bâtir un monastère. Mais il mourut le 18 décembre 967, sans avoir pu l'exécuter. Il fut depuis enterré dans le chœur de l'église abbatiale d'Altorff. Le comte Eberhard et Hugues, son

frère, remirent l'abbaye de Lure entre les mains de l'empereur Otton I, qui l'accorda, avec ses possessions, à l'abbé Balthram et à ses compagnons. Le diplôme de concession est daté de l'année 959. (Bouq., tom. IX, p. 385.) Eberhard laissa cinq enfants, qui furent, Adelbert ou Adalbert, auteur de la maison de Lorraine, mort après l'an 1037 (voy. *les ducs de Lorraine*); Hugues, qui suit; un autre Hugues, qualifié comte, et qui devint moine d'Altorff; Gérard, comte d'Alsace, que l'empereur Henri II investit, en 1002, d'un certain comté dépendant du duché d'Alsace, et qui mourut après l'an 1024. Il épousa Eve, sœur de l'impératrice Cunégonde, et fille de Sigefroi, comte de Luxembourg. Ce Gérard fut probablement le père de Louis, comte de Mouson, d'où descendent les comtes de Montbéliard, de Bar, de Ferrette et de Lutzelbourg. (Voy. *les comtes de Montbéliard, de Bar et de Ferrette.*) Le dernier enfant du comte Eberhard IV fut Adélaïde, mariée en premières noces à Hezilon, duc de Franconie, dont elle eut l'empereur Conrad le Salique, et Mathilde, abbesse d'Andlau. Elle se maria en secondes noces, en 1004, avec Herman, comte de la France orientale, qui fut l'auteur de la maison de Hohenlohe. Elle mourut en 1037, et fut enterrée dans l'église collégiale d'Oehringen, dont elle avait été la fondatrice.

HUGUES II.

951. HUGUES II, fils d'Eberhard IV, était comte du Nordgaw, dès l'an 951, par la résignation de son père. Il est nommé cette année avec cette qualité dans une charte de donation faite à l'église de Strasbourg. Il est aussi appelé comte dans deux diplômes des empereurs Otton I et II, l'un de 968, pour la reine Adélaïde, et l'autre de 974, pour l'abbaye de Payerne. (La Guille, *Hist. d'Als.*, p. 22; et Hergott, p. 86.) Ce fut Hugues qui, pour accomplir la résolution de son père, fit construire en Alsace le monastère d'Altorff, dont l'église fut dédiée, en 974, par Erchambaud, évêque de Strasbourg, en sa présence et en celle de saint Mayeul, abbé de Cluni. (*Hist. de l'Egl. de Strasb.*, t. III.) Il mourut le 5 septembre, vers l'an 984, et fut enterré dans le chœur d'Altorff. En mourant, il laissa trois fils : Eberhard V, et Hugues IV, dont nous parlerons ci-après, et Metfrid, ou Matfrid, comte, dont on ne connaît que le nom.

EBERHARD V.

984. EBERHARD V, fils aîné de Hugues II, et son suc-

cesseur, suivit les exemples de piété que lui avaient donnés son père et son aïeul. Il obtint de l'empereur Otton III, un diplôme de confirmation en faveur de l'abbaye d'Altorff, située *in provincia Alsatia, in page Norlgowe, in comitatu Eberhardi comitis.* Le nom du comte Eberhard est également rappelé dans quatre autres diplômes de ce prince, l'un de 986, pour l'abbaye de Payerne, et trois de 992, 993 et 995, pour celle de Seltz. Il mourut vers l'an 996, et fut enterré dans le chœur de l'église d'Altorff. Il laissa cinq enfants: Hugues III et Eberhard VI, ses successeurs dans le comté du Nordgaw, Gerhard et Matfrid, qualifiés comtes, et Adalbéron. Les noms des quatre premiers sont rappelés dans le diplôme d'Otton III, de 999, pour l'abbaye d'Altorff. Gerhard, marié à Cunisa, et Matfrid, moururent sans postérité. Ils ne vivaient plus en 1050. Leurs corps furent déposés dans l'église abbatiale de Hesse. Adalbéron ou Albert, enterré dans le chœur d'Altorff, est nommé chanoine de l'église cathédrale de Toul, dans une bulle de Léon IX, de 1049.

HENRI.

Henri, comte du Nordgaw, est rappelé dans un diplôme de l'empereur Otton, de l'an 987, pour l'abbaye d'Obersmunster. Mais ce comte est imaginaire, ainsi que le diplôme, qui est une pièce fausse et supposée, comme il est prouvé dans l'Histoire de l'église de Strasbourg, tom. II, pp. 24 et 25.

HUGUES III.

996. Hugues III, fils d'Eberhard V, est nommé comte du Nordgaw dans le diplôme de l'empereur Otton III, pour l'abbaye de Payerne de 997. (Hergott, *Geneal. Habsburg*, t. II, p. 93.) Il mourut, en l'an 999, sans laisser d'enfants.

EBERHARD VI.

1000. Eberhard VI succéda à Hugues, son frère, dans le comté du Nordgaw. Il est nommé en cette qualité dans le privilége d'Otton III, pour l'abbaye de Laurisheim de l'année 1000. (Lamey, *in cod. Lauresh. Diplom.*, t. I, p. 148.) Il prend encore le même titre dans deux diplômes de l'empereur Henri II, de 1004 et 1016, pour les abbayes d'Andlau et de Schutteren. Il décéda, comme son frère, sans postérité. Sa femme Berthe vivait encore en 1068.

WESILON.

1027. **Wesilon**, comte du Nordgaw, ne nous est connu que par un diplôme de Conrad II, donné en 1027, à l'abbaye de Payerne, dans lequel il est rappelé. (Hergott., tome II, p. 108.)

HUGUES IV.

1035. **Hugues IV**, fils de Hugues II, frère d'Eberhard V, oncle de Hugues III et d'Eberhard VI, gouvernait le Nordgaw, ou la basse Alsace, dès l'an 1035, comme le prouve une charte de cette année, dans laquelle l'abbaye de Surbourg est dite située *in ducatu Conradi, in Comitatu Ugonis principis Alsatiæ*. Il porte également le titre de comte dans une charte de donation faite, en 1040, à l'église collégiale de Saint-Pierre le Jeune, de Strasbourg. Wibert et Wippon disent qu'il était cousin de Conrad le Salique, parce qu'Adélaïde, sa tante paternelle, était mère de cet empereur. Hugues faisait son séjour ordinaire dans le château d'Egisheim, bâti au huitième siècle par le comte Eberhard, ou en celui de Dabo, qui lui échut par son mariage avec Heilwige, fille et héritière de Louis, comte de Dabo, ou Dagsbourg. Il fonda, conjointement avec elle, les abbayes de Hesse et de Wolfenheim, situées dans les diocèses de Metz et de Bâle. Heilwige mourut en 1046. Le comte Hugues ne lui survécut pas long-tems; il n'était plus en vie en l'an 1049. Il fut enterré avec son épouse dans l'église de Sainte-Croix de Wolfenheim. Hugues eut de son mariage trois fils et cinq filles. Les fils furent Gérard, Hugues et Brunon. Gérard, qui obtint en partage le comté d'Egisheim, fut tué, l'an 1038, dans un combat qu'il livra à Reginald, premier seigneur de Ribeaupierre. Il épousa Pétronice, fille de Frédéric, duc de la Lorraine mosellane, et de Mathilde de Bourgogne. Les généalogistes n'ont jusqu'à présent donné que trois enfants au comte Gérard, savoir, Gérard, comte du Nordgaw, dont nous parlerons ci-après, Heilwige et Spanehilde. Mais feu M. de Rivaz prétend (*Mém. mss.*) que ce Gérard est le même que Bérald ou Bérold, qui est la tige de la maison de Savoie, aujourd'hui régnante. (C'est ce que nous examinerons ailleurs.) Les mémoires de ce savant lui donnent encore cinq autres enfants, parmi lesquels se trouvent Humbert, comte d'Alsace et d'Aoste, premier comte de Maurienne, mort vers l'an 1060. (Voyez *les comtes de Savoie.*) Hugues, deuxième fils de Hugues IV et de

Heilwige, devint comte de Dabo, et mourut avant son père. Sa femme, Mathilde, lui survécut jusqu'après l'an 1094. Il en eut trois enfants : Henri, comte du Nordgaw, qui suit; Albert, comte de Dabo et de Muha, qui mourut le 24 août 1098, sans laisser de postérité d'Ermensinde, fille de Conrad, comte de Luxembourg; et Serberge, première abbesse de Hesse en 1050. Brunon, leur oncle, né au château de Dabo, le 21 juin 1002, d'abord prévôt de Saint-Dié, puis évêque de Toul, en 1026, élu pape en 1049, et sacré, le 12 février, sous le nom de Léon IX, et mort le 19 avril 1054. Les cinq filles de Hugues IV et de la comtesse Heilwige, furent Adélaïde, épouse de Herman, fils de Godefroi, comte dans les Ardennes; Bitzela, mariée à Hartvig, comte de Calb; Odile, première abbesse de Wolfenheim, en 1006; Gebba, abbesse de Nuys; et une anonyme, qui épousa Ernest II, duc d'Alsace et de Suabe.

HENRI.

1049. Henri, fils aîné du comte Hugues et de Mathilde, frère d'Albert, comte de Dabo et petit-fils de Hugues IV, succéda à son grand-père dans le comté du Nordgaw. Il avait obtenu, dès l'an 1138, le comté d'Egisheim, après la mort de Gérard, son oncle, et ce fut à lui, *nepoti Henrico castrum Egensheim habenti*, que le pape Léon IX commit, en 1049, l'advocatie du monastère de Wolfenheim. Le nom du comte Henri est rappelé dans le diplôme de l'empereur Henri III, de l'an 1052, pour la collégiale de saint Pierre le Jeune. Il eut avec Hetzelon, évêque de Strasbourg, un différent au sujet des forêts de son comté, lequel fut terminé, en 1059, par l'entremise de Henri IV, roi de Germanie. *Heinricus Alsatiæ comes* signa, en 1061, la charte de Folmar d'Ortenberg, qui accorde l'abbaye de Honcourt à l'église de Strasbourg. Il mourut, peu de tems après, le 28 juin 1063, ou 1064. Ses enfants furent Hugues V, comte du Nordgaw, dont il sera parlé ci-après; Brunon, chanoine et archidiacre de l'église cathédrale de Toul, qui vivait encore au commencement du douzième siécle; Gertrude, mariée au comte Albert dont il est parlé dans une charte de 1137; et Officia dont on ne connaît que le nom.

GÉRARD.

1065. Gérard, fils de Gérard, comte d'Egisheim, tué l'an 1038, et de Pétronice de Lorraine, petit-fils de Hugues IV, remplaça Henri, son cousin-germain, dans le comté du Nord-

gaw et dans celui d'Egisheim. Il en était en possession dès l'an 1065, comme le prouve le diplôme de Henri IV de la même année pour Eberhard, comte de Sponheim, dans lequel il est nommé *Gerhardus comes pagi Nortcowe*. Il porte aussi le même titre dans celui de ce prince, donné l'an 1074, pour l'abbaye de Seltz. La même année 1074, le pape Grégoire VII écrivit aux évêques de Strasbourg et de Bâle pour faire adjuger à Gérard l'advocatie de l'abbaye de Wolfenheim. Ce comte mourut peu de tems après, sans laisser d'enfants de RIGARDE sa femme. Le comté du Nordgaw échut à Hugues V, qui suit : mais celui d'Egisheim parvint à Heilwige, ou Hadoïde, sœur de Gérard, dont nous parlons, mariée en 1070 à Gérard, premier comte de Vaudemont. Elle s'intitule *domina Helwigis comitissa*, *filia comitis Gerhardi de Castro Egensheim*, dans une charte de donation faite, en 1118, à l'église de Strasbourg, conjointement avec ses deux fils Hugues et Ulric. Hugues, comte de Vaudemont, marié à Anne, ou Adéline, fille de Simon I, duc de Lorraine, fut auteur des comtes de Vaudemont, éteints en 1416. Ulric, comte d'Egisheim, nommé *Udalricus comes de Egisheim* dans deux diplômes de Henri V et de Lothaire II, de 1125 et 1130, fonda, en 1138, l'abbaye de Pairis en Alsace, et mourut sans postérité vers l'an 1146. Gérard eut aussi de la comtesse Heilwige un autre fils, nommé Etienne, fondateur de la commanderie de Stephansfelden, et deux filles, Stéphanie et Gisèle. Stéphanie épousa Frédéric, comte de Ferrette, et mourut après l'an 1144. (Voy. *les comtes de Ferrette*.) Gisèle, qui vivait en 1138, se maria avec Renaud, comte de Bar. Gérard, comte du Nordgaw, qui fait l'objet de cet article, avait encore une autre sœur nommée Spanehilde, mariée à Folmar I, comte de Metz. Celle-ci, après le décès d'Albert, comte de Dabo et de Muha, mort en 1098, sans postérité, hérita du comté de Dabo, qui passa ainsi à Folmar II, comte de Metz, son fils, et à ses descendants. (*Voy.* Gérard, *comte de Vaudemont*, et ajoutez à cet article deux des enfants ici mentionnés.)

HUGUES V.

1078. HUGUES V, fils de Henri, comte du Nordgaw et d'Egisheim, arrière-petit-fils de Hugues IV, fut le successeur de Gérard, son cousin, dans le comté de la basse Alsace. Il signa, en 1078, la charte de Thierri, duc de Lorraine, pour le monastère de Lièvre. Waltram le qualifie *Hugo potentissimus comes Alsatiæ*. Attaché d'abord à l'empereur Henri IV,

il l'abandonna lorsqu'il le vit frappé des anathèmes de Grégoire VII. Le zèle avec lequel il servit la cause de ce pontife, l'a fait appeler, par Berthold de Constance, *indefessus miles Sancti Petri*. Il soutint long-tems en Alsace le parti des deux compétiteurs de l'empereur et celui des deux ducs Berthold, l'un fils et l'autre gendre du roi Rodolfe. Mais contraint de céder, en 1086, aux armes victorieuses du duc Frédéric de Hohenstauffen, il fut dépouillé du comté de la basse Alsace. Hugues, voulant le recouvrer, y entra en 1088. L'histoire ne nous a pas conservé le détail de la guerre qu'il eut avec Otton, évêque de Strasbourg, frère du duc Frédéric, et qui dura pendant plus d'un an. L'évêque et le comte firent la paix ensuite et se donnèrent mutuellement les témoignages de la plus sincère réconciliation. Hugues alla trouver Otton à Strasbourg, et poussa la confiance jusqu'à coucher avec lui dans la même chambre. Dès qu'il fut au lit, les domestiques du prélat l'égorgèrent indignement la nuit du 4 au 5 septembre 1089, avec quatre gentilshommes qui l'avaient accompagné. Les guerres que le comte Hugues eut à soutenir contre l'évêque de Strasbourg, et sa mort tragique, furent le sujet d'un drame historique en prose et en cinq actes, imprimé à Bâle, en 1780, sous le titre de *La guerre d'Alsace*. Mais ce drame, indigeste et mal écrit, pèche contre toutes les règles du théâtre et du costume tragique. Hugues fut, conjointement avec sa femme, un des principaux fondadateurs de l'abbaye de Saint-Léon de Toul. Il avait épousé une fille de Louis, comte de Mouson et de Montbéliard, et de Sophie de Lorraine, dont il n'eut point d'enfants. Après sa mort, le comté du Nordgaw passa dans la maison des comtes de Metz.

GODEFROI I.

1089. GODEFROI I, fils de Folmar I, comte de Metz, et de Spánehilde, fille de Gérard, comte d'Egisheim, et petite-fille de Hugues IV, comte du Nordgaw, fut nommé à ce comté, en 1089, par l'empereur Henri. La charte d'Otton, évêque de Strasbourg, pour l'abbaye d'Altorff, fait voir qu'il était, en 1097, comte de la basse Alsace. Godefroi signa, en 1106 et 1122, deux diplômes de Henri V, l'un pour l'abbaye de Sainte-Walburge, et l'autre pour l'église de Strasbourg. Il mourut quelque tems après, et laissa un fils, qui suit.

THIERRI.

1129. THIERRI, fils et successeur de Godefroi, est le

premier qui prit le titre de comte provincial, terme équivalent au mot allemand landgrave. Il est nommé *Theodericus comes provincialis* dans la charte de la donation de Godefroi de Fleckenstein, faite, en 1129, pour l'abbaye de Sainte-Walburge, et dans celle de Regenhard et Frédéric de Châtenoi pour l'église de Strasbourg, de l'an 1138. Il souscrivit, sous le titre de *Thiedericus comes patriæ de Alsatia*, les letres d'Albert, archevêque de Mayence, données, en 1139, pour le monastère de Katelenbourg, et sous celui de *Theodericus comes regionarius* la charte de Mathilde, abbesse d'Andlau, de 1144. Il est même qualifié *Theodericus comes provincialis de inferiori parte Alsacie* dans un diplôme de l'empereur Conrad, de la même année 1144. Thierri mourut le 5 septembre, avant l'an 1150, comme le prouve un acte de l'abbaye de Neubourg de cette année, où il est parlé d'un universaire *pro remedio animæ provincialis comitis Theodorici nostris temporibus defuncti*. Il laissa un fils, Godefroi II, qui suit, et une fille, mariée à Sigebert, comte de Werd.

GODEFROI II.

1150. GODEFROI II, fils de Thierri, est nommé *comes provincialis* dans deux chartes, l'une pour l'abbaye de Neuvillers de l'an 1159, et l'autre pour celle de Neubourg de 1178. Il mourut quelque tems après sans laisser de postérité. L'empereur Frédéric Ier. retint alors le landgraviat de la basse Alsace; et ce ne fut que sous Henri VI, son fils et son successeur, qu'il passa au comte de Werd.

SIGEBERT.

1192. SIGEBERT, comte de Werd, fut nommé au landgraviat de la basse Alsace par l'empereur Henri, qui l'en investit en 1192. La maison de Werd, originaire d'Alsace, qui tire son nom du château de Werd, situé près de Benfelden, n'est point connue avant le commencement du douzième siécle. Le premier comte de ce nom, qui paraisse dans nos anciens monuments, est un Sigebert I, témoin d'une charte de Cunon, évêque de Strasbourg, de l'an 1109, et qui est encore rappelé avec le comte Frédéric, son frère, dans un diplôme de Lothaire II de 1126. Il était dès-lors puissant dans cette province, puisqu'un autre diplôme du même empereur, de 1130, l'appelle *Sigebertus comes de Alsatia*. Sigebert I, mourut en 1150, et eut un fils, du même nom que lui, surnommé de Franckenbourg, du château de ce nom, où il faisait son séjour ordinaire.

Il est appelé *Sigebertus comes de Franckenburg* dans les diplômes de l'empereur Frédéric, de 1153 et 1157, et dans une charte de Mathieu, duc de Lorraine, de 1172. Il vivait encore en 1179 et 1181 comme le prouvent deux bulles du pape Alexandre III de ces années, dans lesquelles il est qualifié *comes Sigisbertus de Alsatia*. Outre une fille, mariée à Burcard de Haut-Geroldseck, il eut un fils, qui fut Sigebert III, et qui est l'objet de cet article. Ce dernier est nommé *Sygebertus de Werde* dans un diplôme de Henri VI de 1185, et *Sigebertus comes de Alsatia* dans un autre du même prince de 1192. Quoique le mot *landgraviat Alsatie* soit expressément énoncé dans les lettres de cet empereur, de la même année 1192, pour l'abbaye de Neubourg, Sigebert ne prit cependant qu'en 1210 le titre de landgrave d'Alsace, s'étant auparavant contenté de celui de comte. Il se nomme *Sigebertus landgravius Alsatie* dans une charte de donation qu'il fit cette année au monastère de Neubourg. Sa signature se trouve dans une foule de diplômes des empereurs Henri VI, Philippe et Frédéric II. *Sygebertus Dei gratiâ comes de Werde et Heinricus filius ejus comites Alsatienses*, portèrent, en 1226, un jugement qui adjugea à Herman et Henri, margraves de Bade, l'héritage de Gertrude, dernière comtesse de Dabo. Sigebert vivait encore au commencement de l'an 1228, comme le prouve la bulle du pape Grégoire IX, du 19 janvier, qui le qualifie *nobilis vir Sigobertus comes de Alsatia*. Il mourut la même année, laissant six enfants d'une fille du landgrave Thierri. Ce furent Henri, qui suit; Sigebert, encore enfant en 1208, et mort avant l'an 1210; Hugues, comte de Lutzelstein, rappelé avec Sigebert, son père, et Henri, son frère, dans une charte de 1210; Thierri, comte de Rixingen, ainsi nommé du château de ce nom, où il faisait son séjour, qui n'était encore qu'un enfant en 1229; Conrad, surnommé de Risten, dont il est fait mention dans les lettres de Hugues, son frère, de 1223; et Sigeberte, femme d'Anselme, seigneur de Ribeaupierre, morte en 1288. Hugues, dont nous venons de parler, s'établit au château de Lutzelstein, ou de la Petite-Pierre, situé dans les Vôges; aux confins de l'Alsace et de la Lorraine, en prit le nom, et fut l'auteur de la maison des comtes de Lutzelstein, éteinte en 1460. *comes Hugo de Lucelenstein* fut témoin du diplôme de Frédéric II pour l'abbaye de Neubourg, de 1216. *Nobilis vir dominus Hugo de Luzeleinstein* offrit en fief, en 1223, à l'église de Strasbourg le château de Lutzelstein et ses appartenances. *Hugo comes de Parva-Petra* est nommé vassal de Mathieu, duc de Lorraine, dans un acte de 1246. Thierri, comte de Rixingen, frère du comte Hugues, vivait encore en 1241, et se nomme *Theodericus*,

comes de Ruckesingen, *filius quondam comitis Sigeberti*, dans une charte de donation de la même année. Il fut père de Jean de Rixingen, qui était, en 1255 et 1298, chanoine de la cathédrale de Strasbourg.

HENRI.

1228. HENRI, comte de Werd, fils aîné de Sigebert, rappelé dès l'an 1213, avec son père, dans les diplômes de Frédéric II, lui succéda, en 1228, dans le landgraviat qu'il gouvernait conjointement avec lui depuis plusieurs années. Cet empereur donne à Henri le titre de *comes provincialis Alsatie* dans des lettres accordées, en 1221, à la ville de Strasbourg. *Heinricus, comes de Werde, landgravius Alsatie*, fit, en 1229, une donation pour l'abbaye de Neubourg. *Heinricus comes de Alsatia* signa en 1230, le diplôme de Henri, roi des Romains, en faveur d'Egenon, comte de Fribourg. *Heinricus comes de Werda et landgravius Alsatie* offrit en fief, en 1232, ses biens de famille à l'église de Strasbourg. Le même engagea, au mois de juillet 1238, à Elisabeth de Montfort, sa femme, le village de Hipsheim, pour lui tenir lieu de six cents marcs d'argent qu'elle lui avait apportés en dot. Henri mourut la même année, comme le prouvent les lettres de Mathieu, duc de Lorraine, du 22 septembre 1238, par lesquelles ce duc accorde en fief à *Elysabeth relictæ dilecti fidelis sui Henrici quondam comitis de Alsatia bone memorie*, et à l'enfant qui venait de naître d'elle, tout ce que le défunt landgrave avait possédé au même titre. Henri laissa en mourant ELISABETH DE MONTFORT, sa femme, enceinte de deux fils, dont l'un, nommé Henri-Sigebert, est celui qui suit, et dont l'autre mourut quelque tems après sa naissance. Elisabeth se remaria, au mois de février 1239, avec le comte Emichon Wildgraff (*comes Sylvestris*) : elle vivait encore en 1266. Le landgrave Henri eut aussi deux fils naturels : le premier, nommé Gervand, vécut au moins jusqu'en 1267 ; le second, appelé Jean, tué le 8 mars 1262, à la bataille de Hugsbergen, fut enterré dans la commanderie de Stéphansfelden. Il est qualifié dans l'épitaphe de *Johannes miles de Werde*. L'étoile, jointe aux armoiries de l'écu, forme la preuve de bâtardise.

HENRI-SIGEBERT.

1238. HENRI-SIGEBERT, comte de Werd, fils posthume de Henri, auquel on donna les noms de son père et de son grand-père, obtint le landgraviat en naissant, l'empereur ayant alors

rendu à la veuve de Henri les fiefs dont son fils devait jouir pendant sa minorité ; Adolfe, comte de Waldeck, présida pour lui, par ordre de l'empereur, aux jugements provinciaux. Il est nommé *justiciarius provincialis* dans les diplômes du roi Guillaume, de 1255. *Heinricus comes, landgravius Alsacie, bone memorie, et filius posthumus comitis memorati*, sont rappelés dans des lettres de Berthold, évêque de Strasbourg, du 28 mars 1239. Cunon de Bergheim, dans une charte de 1250, le nomme *puer, qui dicitur Henricus, comes Alsatie*. L'année précédente, 1249, Guillaume, roi des Romains, donna l'expectative du landgraviat de la basse Alsace au comte Emichon, qui avait épousé la veuve du défunt landgrave, dans le cas que son fils vint à décéder sans héritier légitime. Conradin, roi de Sicile, dernier duc d'Alsace et de Suabe, se rappelant que les comtes de Werd, père et aïeul de Henri-Sigebert, avaient été contraires à sa maison, donna, l'an 1260, en fief à Louis de Lichtemberg le landgraviat, qu'il prétendait dépendre de son duché. Mais cette concession n'eut aucun effet. Gauthier de Geroldseck, évêque de Strasbourg, prit, en 1261, les armes contre sa ville épiscopale, touchant plusieurs droits de souveraineté, que celle-ci lui contestait. Rodolphe de Habsbourg, landgrave de la haute Alsace, prit le parti de la ville, et Henri-Sigebert de Werd, landgrave de la basse, se déclara pour l'évêque. L'issue de cette guerre ne fut point favorable aux épiscopaux. Jean de Werd, frère naturel du landgrave, fut tué, le 8 mars 1262, à la bataille de Hugsbergen, où les Strasbourgeois remportèrent la victoire. Henri-Sigebert fut lui-même fait prisonnier ; il ne recouvra sa liberté, qu'en abandonnant le parti de Gauthier, pour se joindre à la ville, avec laquelle il passa, le 23 juillet suivant, un traité d'alliance. Il prend les titres de comte Henri-Sigebert de Werd, landgrave d'Alsace, dans l'acte dressé à ce sujet, et qui est le premier titre écrit en allemand, que nous avons découvert dans les archives d'Alsace ; toutes les chartes antérieures sont écrites en latin. (Voy. Hist. de l'ég. de Strasb., tom. II, pag. 213.) Henri-Sigebert transigea, en 1265 et 1266, avec Elisabeth de Montfort, sa mère, au sujet de différentes terres que Henri, son père lui avait accordées en dot. Il fut, en 1275, un des témoins du serment que l'empereur Rodolphe prêta, à Lausanne, au pape Grégoire X ; et il est nommé *landgravius Alsatie inferioris* dans deux diplômes que ce prince fit expédier la même année, en faveur du saint siége. Il mourut, le 13 février 1278, âgé de quarante ans. Il avait épousé en premières noces, l'an 1254, GERTRUDE, fille d'Alexandre de Dick et nièce de Henri de Dick, évêque de Strasbourg : elle vivait encore en 1266. Il en eut trois enfants : Jean, qui suit ; Sigebert, qui est nommé

chanoine de la cathédrale de Strasbourg, dans des actes de 1273 et 1298; et Henri, rappelé avec Sigebert, son frère, dans une charte de 1280. Le landgrave Henri-Sigebert se remaria, en 1269, avec **Berthe**, fille d'Ulric, seigneur de Rappolstein, ou de Ribeaupierre, laquelle vivait encore en 1292. Elle le fit aussi père de trois fils, Ulric, Egenolphe et Philippe, dont les noms paraissent dans une charte allemande de Berthe, leur mère, de l'an 1275. Nous parlerons ci-après d'Ulric. Egénolphe, qui vivait encore en 1308, mais qui était mort dès l'an 1312, prenait aussi, dans les chartes, les titres de landgrave de Werd et de landgrave d'Alsace. Philippe, qui était, dès 1297, chanoine de Strasbourg, mourut le 29 juin 1332. Il fut enterré dans l'église de Saint-Guillaume de cette ville, où l'on voit aujourdhui (1785) son tombeau et son épitaphe, dans laquelle il est nommé *dominus Philippus lantgravius Alsacie, canonicus majoris ecclesie Argentinensis.* Henri-Sigebert eut encore deux filles: l'une, Elisabeth, ou Elise, mariée, vers 1269, à Anselme de Ribeaupierre, mourut après l'an 1290, et fut enterrée dans l'église des Augustins de Ribeauville; l'autre, Susanne, était, en 1301, femme de Gauthier, ou Walther II, seigneur de Haut-Géroldseck.

JEAN I.

1278. **Jean I**, comte de Werd, fils aîné de Henri-Sigebert et de Gertrude de Dick, succéda à son père dans le landgraviat de la basse Alsace. Ses frères y eurent aussi quelque part, et portèrent, comme lui, le titre de landgrave; mais Jean jouit toujours de la principale autorité. L'empereur Rodolphe termina, en 1281, le différent qui s'était élevé entre lui et l'abbaye d'Erstein, *super injuriis quæ nobilis vir Johannes lantgravius inferioris Alsatie ex inconsulta levitate temere juventutis irrogavit conventui dominorum in Erstein.* Le même empereur adressa, en 1284, *nobili viro landgravio inferioris Alsacie* des lettres par lesquelles il déclara la ville de Strasbourg indépendante de la juridiction landgraviale. Jean se déclara, en 1292, pour Conrad, évêque de Strasbourg, et Jean de Lichtemberg, son frère, dans la guerre que l'évêque eut à soutenir contre l'empereur Adolphe et Otton d'Ochsenstein, landvogt d'Alsace. Adolphe s'empara, en 1293, des châteaux de Werd et d'Erstein, qui appartenaient au landgrave. La paix, qui se fit bientôt après, le rétablit dans ses domaines; mais il se brouilla de nouveau avec Adolphe, en 1298, en prenant le parti d'Albert d'Autriche, qui lui disputait l'empire. La victoire, que celui-ci remporta, le 2 juillet, à la bataille de Goelnheim, à laquelle se trouva le landgrave

Jean, assura une puissante protection à ce dernier. Le landgrave de la basse Alsace entra, en 1301, dans la confédération passée entre l'empereur Albert, les évêques et les villes de Strasbourg et de Bâle, et les deux landgraves de la haute Alsace Jean mourut en 1308, et fut enterré chez les religieux de Saint-François de Schélestadt, dont il avait été, l'an 1280, un des principaux dotateurs. On voit encore aujourd'hui (1785) sa tombe dans l'église des Récollets de cette ville. Il avait épousé, en 1278, AGNÈS, fille de Henri de Lichtemberg, dont il n'eut qu'un fils, appelé Sigismond, surnommé *le damoiseau d'Erstein*, à cause du séjour qu'il faisait en cet endroit. Il mourut le 10 mai de la même année que son père, et fut inhumé à côté de lui sous une même pierre. Sigismond avait pour femme ADÉLAÏDE DE BLANCKENBERG, dont il eut Agnès, qui épousa, avant l'an 1328, Jean, comte de Habsbourg-Lauffenbourg. Agnès, qui survécut à son mari, mourut le 12 juin 1351, et fut enterrée dans l'abbaye de Koenigsfelden, en Suisse, où l'on voit son épitaphe. Quant à Adélaïde, sa mère, celle-ci, après avoir pourvu à l'éducation de sa fille, se retira dans le couvent des Clarisses de Strasbourg, dont elle prit l'habit, et où elle finit ses jours dans les exercices de la piété.

ULRIC.

1308. ULRIC, comte de Werd, fils de Henri-Sigebert, et de Berthe de Rappolstein, succéda, en 1308, à Jean son frère. Il portait déjà le titre de landgrave, en 1275, du vivant de son père et de son frère; et depuis l'an 1292, il se qualifie frequemment landgrave d'Alsace, dans les actes qui nous restent de lui. Ulric et Egénolphe, son frère, sont nommés tous deux landgraves de cette province, dans un traité d'alliance qu'ils passent, en 1308, avec la ville de Strasbourg. Le même Ulric, landgrave de la basse Alsace, renouvela cette alliance, en 1312, conjointement avec son autre frère, Philippe, chanoine de la cathédrale. *Ulricus Alsatiæ landgravius*, fut en 1316, investi par Frédéric, duc de Lorraine, des fiefs qui relevaient de ce duché. Durant le schisme qui s'éleva dans l'empire entre Louis de Bavière et Frédéric d'Autriche, Ulric se déclara pour le premier, qui le nomma, en 1324, landvogt, ou avoué provincial d'Alsace. Il joignit même ce titre à celui de landgrave dans quelques actes de cette année, qui nous restent de lui. Il accompagna ce prince en Italie, en 1328, et assista à son couronnement qui se fit à Rome. Ulric vendit, en 1332, la ville de Brumat avec tous les villages, droits et vassaux qui en dépendaient, à Hanneman et Louis de Lichtemberg,

pour la somme de 2,500 marcs d'argent. Cette vente se fit conjointement avec Philippe, son autre frère, et Jean son fils. *Spectabilis vir dominus Ulricus landgravius inferioris Alsacie*, unit, en 1336, l'église paroissiale d'Eley, aux Guillelmites de Strabourg. Il reprit, la même année 1336, de Berthold, évêque Strasbourg, les fiefs qu'il tenait de cette église, tant au titre de landgrave d'Alsace, qu'à celui de grand-chambellan et de grand-panetier de l'évêché. Il fut investi, l'an 1337, des fiefs mouvants de l'abbaye de Mourbach. Depuis ce tems, on ne trouve plus dans les chartes le nom du landgrave Ulric, quoiqu'il ne soit mort que le 16 septembre de l'an 1344. Il eut sa sépulture dans le chœur de l'église de Saint-Guillaume de Strasbourg, au-dessus de Philippe, son frère. On y voit encore aujourd'hui sa tombe et son épitaphe, où il est nommé *honorabilis dominus Ulricus lantgravius Alsatie*. Ulric avait épousé, avant l'an 1308, SUSANNE, fille de Jean de Lichtemberg, et d'Adélaïde de Werdenberg, qui survécut à son mari, et fut enterrée dans l'abbaye de Lichtenthal. De ce mariage il eut trois enfants: Jean, qui, suit; Adélaïde, mariée à Frédéric, comte d'Oetingen; et Elline, qui vivait en 1309. Celle-ci embrassa l'état monastique, dans le couvent des Dominicaines de Saint-Marc de Strasbourg, et mourut après l'an 1359.

JEAN II, FRÉDÉRIC ET LOUIS.

1344. JEAN II, comte de Werd, rappelé dès l'an 1324, dans les lettres d'Ulric, son père, FRÉDÉRIC, comte d'Oetingen, gendre d'Ulric, et LOUIS, aussi comte d'Oetingen, frère aîné de Frédéric, succédèrent dans le landgraviat, et dans tous les autres biens de la maison de Werd. Ulric et Jean, son fils, s'étaient, dès l'an 1336, associé Frédéric et Louis, tant dans les fiefs, que dans les allodiaux. Berthold, évêque de Strasbourg, investit en commun, dans la même année, des fiefs dépendants de son église, les deux comtes de Werd, et les deux comtes d'Oetingen, qui reçurent en conséquence des investitures simultanées. Ce qui engagea Ulric à mettre ces derniers, en société avec Jean son fils, ce fut la crainte que ce dernier, qui était d'une faible santé, et d'un esprit borné, ne laissât point d'enfants. L'empereur Louis de Bavière, qui honorait de sa faveur le comte Frédéric, approuva cet arrangement. Ulric lui-même, accablé de vieillesse, leur remit, en 1340, la régie et l'administration entière du landgraviat. Depuis cette année, on ne trouve plus en tête des titres, que les noms des comtes Frédéric et Louis, et du comte Jean, leur beau-frère. Ils firent même dès-lors plusieurs aliénations et ventes de terres.

qui en dépendaient, sans qu'on y trouve le consentement du landgrave Ulric. Louis et Frédéric, comtes d'Oetingen, prennent le titre de landgraves de la basse Alsace, dans l'acte de confédération que Berthold, évêque de Strasbourg, et les villes impériales, firent en 1343, pour maintenir la paix dans la province. Ils prirent, en 1345, le titre de landvogts d'Alsace, titre qu'ils joignirent, pendant deux ou trois ans, à celui de landgraves. Ils firent, au mois d'août 1351, l'échange des terres du landgraviat avec l'empereur Charles IV, contre les villes impériales de Dunckelspühel et Bopfingen, situées en Suabe, qui étaient plus à leur convenance, comme moins éloignées du comté d'Oetingen. Cet échange, quoique ratifiée par les électeurs, n'eut pas lieu. L'empereur le rompit lui-même en 1352, lorsqu'il vit que tout le landgraviat n'était pas fief de l'empire, et qu'il reconnut qu'une grande partie des domaines qui le formaient était fief des évêques de Strasbourg et des ducs de Lorraine. Frédéric, comte d'Oetingen, étant mort au mois d'octobre 1357, Louis son fils entra dans tous ses droits au landgraviat. L'oncle et le neveu, *nobiles viri domini Ludovicus senior et Ludovicus junior, comites de Ottingen, lantgravii Alsatie*, vendirent, aux mois de juin et de juillet 1358, le château de Werd, et toutes ses dépendances, qui formaient une grande partie du landgraviat, à Jean de Lichtemberg, évêque de Strasbourg, et à ses successeurs, se réservant cependant le droit de retrait. Adélaïde de Werd, veuve du comte Frédéric, qui vivait encore, mais qui mourut peu de tems après, donna son consentement à cette vente. Elle ne fut cependant entièrement consommée que le 25 janvier 1359. Les deux comtes Louis vendirent alors purement et simplement, sans stipuler la faculté du rachat ou du réméré, à l'évêque Jean et à son église, pour vingt mille florins d'or, tous les domaines, biens et revenus, qu'ils tenaient auparavant en fief de son église, et pour dix mille florins le château de Koenigsbourg, la ville de Saint-Hippolyte et ses dépendances, qui provenaient des ducs de Lorraine. Les sommes ayant été délivrées, Louis le vieux et Louis le jeune, tranfèrent à Jean, et à tous ceux qui lui succéderaient dans l'évêché, le titre et le domaine du landgraviat de la basse Alsace, la juridiction et justice provinciale qui en dépendaient, avec tous les vassaux et droits de vasselage qui en relevaient. Cette aliénation, à laquelle Jean de Werd consentit le 10 novembre 1359, fut ratifiée en 1362, par l'empereur Charles IV, et les deux comtes d'Oetingen conservèrent, jusqu'à cette dernière époque, le titre de landgraves d'Alsace. Jean de Werd, qui survécut plusieurs années à cette vente, le retint aussi pendant sa vie, et en prit constamment dans toutes les

chartes la qualification. L'évêque Jean, qui avait acheté le landgraviat, le nomme lui-même *nobilis vir Johannes landgravius Alsatie* dans un acte de 1369; et la ville de Strasbourg, dont il fut reçu bourgeois en 1370, le qualifie *nobilis domicellus Johannes landgravius*. Ce fut alors qu'il se retira dans cette ville, où il vécut du peu de revenus qui lui fut affecté sur le landgraviat. Il mourut le 25 juillet 1376 : *An.* 1376, *nono cal. Augusti, obiit domicellus Johannes landgravius Alsatiæ, in quo cessavit progenies landgraviorum Alsatie*, dit Albert de Strasbourg, qui écrivait alors sa chronique. Il fut enterré à Buchsweiler, dans l'ancienne chapelle castrale des Lichtemberg, où l'on voit encore son tombeau et son épitaphe. Comme il était le dernier de la famille des Werd, il fut mis dans le tombeau avec son bouclier et son casque, suivant l'ancien usage des allemands. Jean avait épousé ADELAÏDE, fille de Jean de Lichtemberg et de Metza, comtesse de Saarbruck, à laquelle Ludeman de Lichtemberg, son oncle, donna pour dot, en 1332, sept cents marcs d'argent. Adélaïde mourut avant son mari, sans lui laisser d'enfants.

JEAN DE LICHTEMBERG.

1359. JEAN DE LICHTEMBERG, issu d'une ancienne et illustre maison d'Alsace, frère d'Adélaïde, épouse de Jean, dernier landgrave de Werd, réunissait en même tems dans sa personne les dignités de grand prévôt, de grand doyen et de grand chantre de l'église de Strasbourg, lorsqu'il fut élu unanimement évêque de cette ville, le 2 décembre 1353, à la place de Berthold de Bucheck, mort le 25 novembre précédent, après l'avoir recommandé aux chanoines pour être son successeur. Le choix que le chapitre fit de Jean de Lichtemberg, fut généralement applaudi, et surtout de Charles IV, dont il était aumônier et secrétaire, et qui l'avait nommé, en 1346, son landvogt impérial dans l'Alsace et le Spirgaw. Cet empereur lui continua la même amitié et la même confiance après son avénement à l'épiscopat, et le qualifia dans ses diplômes, *venerabilis Johannes Argentinensis episcopus, princeps consiliarius et consanguineus noster carissimus*. Dès que l'évêque Jean fut en possession du landgraviat de la Basse-Alsace, il racheta, en 1363, la ville d'Erstein, que le landgrave Ulric avait engagée, en 1329, aux seigneurs de Horbourg et de Géroldseck, pour la somme de deux mille florins d'or. Cette acquisition coûta donc à cet évêque trente-deux mille florins d'or, somme exorbitante pour le tems. Il eut, dit-on, quelque scrupule d'avoir acheté si cher la qualité de landgrave. La délicatesse de sa conscience l'obligea même d'en demander

au pape, Innocent VI, un pardon, qu'il obtint facilement. Il fut même congratulé d'avoir acquis, à son siége, un si beau domaine et une dignité, dont ses prédécesseurs avaient toujours souhaité la possession. Il mourut à Strasbourg le 13 septembre 1365, généralement regretté du peuple, qui l'honora longtems comme un saint, et qui accourait à son tombeau pour en obtenir des guérisons. Il fut inhumé le lendemain dans la cathédrale, en la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, qui forme aujourd'hui la sacristie du grand chœur.

Nous terminons ici la liste chronologique des landgraves de la Basse-Alsace. Celle des évêques de Strasbourg, qui en portèrent ensuite le titre, entre dans le plan de l'histoire de cette église, dont M. l'abbé Grandidier, auteur de ces mémoires, a publié les deux premiers volumes. Nous remarquerons seulement que les terres du landgraviat furent, pendant quelque tems, séparées de celles de l'évêché, et administrées particulièrement par un grand chanoine de la cathédrale. Frédéric, neveu de l'évêque, et fils de Simon de Lichtemberg, est nommé chanoine, administrateur du landgraviat d'Alsace dans un acte allemand de 1378; ce qui fit que ni l'évêque Jean, ni ses deux successeurs, Jean, comte de Luxembourg, et Lambert de Burne, ne prirent le nom et les armoiries du landgraviat. Frédéric de Blanckenheim, nommé à ce siége en 1375, fut le premier évêque qui s'en servit après que l'empereur Wenceslas l'eut investi, le 19 novembre 1384, des fiefs régaliens, et notamment du landgraviat de la Basse-Alsace. Depuis ce tems, les évêques de Strasbourg s'intitulèrent landgraves d'Alsace, et joignirent aux armoiries de leur siége celles du landgraviat, qui sont de gueules, à la bande d'argent, engrêlée et bordée de feuilles de rue, et entrelacée de petits globes de même couleur. Ils eurent aussi en cette qualité le droit de convoquer, et de présider les états de la Basse-Alsace jusqu'au tems que celle-ci cessa de faire partie de l'empire germanique.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES COMTES D'URACH

ET DE FRIBOURG, EN BRISGAW (*).

Les comtes de Fribourg, ainsi que la maison régnante de Furstemberg, tirent leur origine des anciens comtes d'Urach, connus dès le milieu du onzième siècle. Ceux qui ont écrit l'histoire de ces derniers prétendent que leur nom dérivait du château d'Urach, situé près du ruisseau de même nom, dans la forêt Noire, entre Fribourg et Villingen. C'est une erreur. Il est vrai que les comtes d'Urach possédèrent plusieurs seigneuries dans cette forêt par l'héritage qui leur échut, au commencement du treizième siècle, des ducs de Zeringen. Mais le vrai château d'Urach, qui a donné le nom à ces comtes, et dont il ne reste plus que les ruines d'une tour, se trouvait à une lieue de Neudstadt et à un quart de lieue de Lentzkirch. Le sceau d'Egenon, comte d'Urach, qui se trouve à une charte de 1181, représente un lion saillant, armé et lampassé.

RODOLFE, COMTE D'ACHALM.

Vers 1030. Deux frères, nommés EGENON et RODOLFE, vinrent, cette année, s'établir à Reutlingen, en Suabe, près du Necker. Egenon, qui était l'aîné, fit bâtir un grand château

(*) Cet article a été rédigé d'après les Mémoires de M. l'abbé Grandidier.

sur la montage d'Achalm, dont on voit encore les ruines vis-à-vis la ville impériale de Reutlingen, dans le duché de Wurtemberg. Egenon mourut sans enfants. Rodolfe, son frère, qui lui succéda, acheva le château d'Achalm. Ce dernier épousa ADÉLAÏDE, fille de Lutold, ou Liuthon, comte de Wülflingen, parente du pape saint Léon IX, sœur de Hunfrid, chanoine de Strasbourg et archevêque de Ravenne. Rodolfe mourut à Dettingen, vers l'an 1039. Adélaïde, sa femme, qui lui survécut, fut enterrée dans l'église cathédrale de Strasbourg, devant l'autel de saint Laurent. Elle avait accordé à cette église, conjointement avec Hunfrid, son frère, le monastère d'Embrach et le village voisin de Seuzach, situés aujourd'hui dans le canton de Zurich. Le mariage de Rodolfe, comte d'Achalm, et d'Adélaïde fut fécond. Ils laissèrent dix enfants, savoir, 1°. et 2°. Cunon, mort le 16 octobre 1092, et Luitold, son frère, décédé le 8 août 1098, tous deux comtes d'Achalm et de Wülflingen, qui choisirent leur sépulture dans l'abbaye bénédictine de Zwifalten, qu'ils avaient fondée, en 1089, à une lieue du Danube, près de leur château ; 3°. et 4°. Hunfrid et Bérenger, qui moururent dans leur enfance sans postérité ; 5°. Egenon, qui suit, bâtit le château d'Urach ; 6°. Rodolfe qui fut tué fort jeune aux environs de Strasbourg ; 7°. Werinhaire, ou Guarnier, chanoine de Spire, qui fut nommé, en 1065, par l'empereur Henri IV, évêque de Strasbourg, sur la recommandation de Wernher, comte du haut Lahngaw, son parent. L'attachement que Werinhaire montra toujours à ce prince, le fit excommunier et déposer, en 1076, par le pape Grégoire VII. Il se soutint cependant sur son siége, qu'il occupa pendant quatorze ans. Possesseur du landgraviat du Brisgaw, que Henri IV lui accorda en 1077, il fut tué, le 14 novembre 1079, près de l'abbaye d'Hirsauge, dont il voulait s'emparer au nom de son souverain. Son corps fut porté à Strasbourg, où il fut enterré dans l'église cathédrale. Les trois autres enfants de Rodolfe, comte d'Achalm, furent 8°. Williburge, 9°. Mechtilde, et 10°. Béatrix. Williburge épousa Conrad, premier comte héréditaire du Wurtemberg. Mechtilde, mariée à Cunon, comte de Lechsmund, fut mère de Burchard, évêque d'Utrecht, et de Cunon de Horbourg, dont descendent les anciens seigneurs de ce nom, établis autrefois en Alsace. Béatrix fut abbesse d'Eschau dans la même province.

ÉGENON I, COMTE D'URACH.

Vers 1047. EGENON, et par abréviation EGON, Ve. fils de Rodolfe, comte d'Achalm, et d'Adélaïde, comtesse de

Wülflingen, bâtit le château d'Urach. Il prit parti dans le schisme, avec l'évêque Werinhaire, son frère, pour l'empereur Henri IV; et fut enterré dans la cathédrale de Strasbourg, à côté d'Adélaïde, sa mère, et de Rodolfe, son frère. Il vivait dès l'an 1047, et eut de BERTHE, comtesse de Calb, quatre enfants, qui sont, 1°. Egenon II, qui suit; 2°. Gebehard, chanoine de la cathédrale de Strasbourg, qui se retira dans l'abbaye d'Hirsauge, dont il devint abbé le premier août 1091, et fut élu évêque de Spire en 1104 (il mourut le premier mars 1110); 3°. Conon, évêque et cardinal de Préneste, ou Palestrine, que les papes Pascal et Gelase envoyèrent en Orient et en Allemagne comme légat du saint siége (Il assembla, en 1118, deux conciles à Cologne et à Fritzlar, où il lança l'excommunication contre Henri V. Conon aurait été élu pape en 1119, si sa modestie ne lui eût fait détourner la tiare de sa tête pour la porter sur celle de Calixte II. Il mourut en 1122.); et 4°. Mathilde, mariée à Manegold, comte de Summetingen, mort au commencement du douzième siècle.

EGENON II, COMTE D'URACH.

EGENON II et CUNEGONDE, sa femme, qu'on dit avoir été comtesse de Rheinfelden, sont rappelés dans le nécrologe de Zwifalten, sous les titres de *Egino comes de Urah* et de *Cunegund comitissa de Urah.* Ils eurent pour enfans, 1°. Egenon III, qui suit; 2°. Gebehard, élu évêque de Strasbourg au mois de juin 1131, et mort le 11 janvier 1141; 3°. Halewicgne, épouse de Hartman, comte de Wurtemberg; 4°. Udelhilde, qui vivait en 1133, mariée à Frédéric, comte de Zollern; 5°. Irmengarde, femme de Schweikard de Gundelfingen; et 6°. Albérade, abbesse de Lindau, qui se retira, vers l'an 1131, dans l'abbaye de Zwifalten, où elle mourut en odeur de sainteté. Le ménologe bénédictin place sa mort au 5 d'avril.

EGENON III, COMTE D'URACH.

1137 au plus tard. EGENON III, dit LE JEUNE, est nommé *comes Egeno* dans deux chartes de 1137 et 1138, l'une du comte Hugues, pour l'abbaye de Lure, et l'autre de Regenhard et Frédéric de Châtenoi, pour l'église de Strasbourg. On lit dans le nécrologe de Zwifalten les noms d'*Egeno de Urah junior*, et de sa femme *Hadewic comitissa de Urah.* Celle-ci passe pour avoir été une comtesse de Habsbourg. Leur fils fut Egenon IV, dont nous allons parler.

EGENON IV, COMTE D'URACH.

1181 au plus tard. EGENON IV, ou EGINON, surnommé LE BARBU, est appelé *pie memorie avus noster comes Egino senior de Urach dictus cum Barba* dans une charte de Conrad, comte de Fribourg, son petit-fils, de 1258. Il prend le titre de *comes Egeno de Uren* dans une charte d'Ulric de Neufchâtel, de 1181. Il souscrivit, la même année, un diplôme de l'empereur Frédéric I, pour l'église de Denckendorff. *Comes Egeno de Urach* accorda, vers le même tems, quelques biens de Schopfheim à l'abbaye alsacienne d'Eschau. Le nom d'*Egeno comes de Urach* se lit aussi entre les témoins dans la charte de Frédéric, duc de Suabe, de 1185, pour l'abbaye de Salem. *Comes Egeno de Urach* est rappelé avec son fils, du même nom, dans le diplôme de l'empereur Frédéric II, pour le monastère de Laurisheim, de 1215. Quatre ans après, en 1219, *Egeno comes de Ura* est témoin des lettres du même prince, données en faveur de la ville de Strasbourg. Egenon avait épousé AGNÈS, fille de Berthold IV de Zeringen et sœur de Berthold V, dernier duc de ce nom. Celui-ci étant mort sans postérité le premier mars 1218, ses terres furent envahies par l'empereur Frédéric II, par les ducs de Teck et par les comtes de Kibourg. Egenon, qui avait, par Agnès, son épouse, des prétentions légitimes à une partie de cette succession, prit les armes pour revendiquer ce qu'on lui enlevait, et il trouva moyen de recouvrer une portion de l'héritage des ducs de Zeringen. Il fit la paix avec Frédéric à Ulm ; et ce monarque s'étant ensuite rendu à Haguenau, y donna, le 6 septembre 1219, un diplôme par lequel il déclara que, s'étant réconcilié avec son cousin, le comte Egenon, il voulait que *dilectus consanguineus comes Egeno de Urach* fût remis en possession des hommes qui, pendant la guerre, avaient quitté Fribourg et les autres lieux de sa dépendance pour s'établir sur les terres de l'empire. Peu de jours après, c'est-à-dire le 18 du même mois, Frédéric abandonna à Egenon, comte d'Urach, tous les biens des ducs de Zeringen, qu'il avait achetés de ceux de Teck, et lui accorda en fief les terres qui étaient revenues à l'empire par l'extinction de la postérité mâle du duc Berthold. Ce fut en vertu de ce traité que les comtes d'Urach entrèrent en possession de tout ce qui avait appartenu à ce dernier dans la Suabe et la forêt Noire, et qu'ils prirent le titre de comte de Fribourg. La ville de ce nom fut bâtie, en 1118, par Berthold III, duc de Zeringen, qui lui donna, en 1120, les mêmes priviléges dont jouissait alors celle de Cologne. Elle fut achevée et embellie par Conrad, son

frère et son successeur, qui la décora d'une église superbe, tant pour l'extérieur que pour l'intérieur. Sa tour est une pyramide octogone, percée à jour, haute de 370 pieds d'Allemagne.

Dès qu'Egenon IV fut possesseur de la seigneurie de Fribourg, il la céda à Egenon V, son fils. Il existe dans les archives du monastère de Tennebach deux actes de l'année 1220, dans lesquels le père se nomme simplement *Egino senior comes de Urah*, et le fils prend les titres d'*Egino comes de Urah, dominus castri de Friburg*. Egenon dit dans le premier de ces actes, que la ville de Fribourg *dilecta civitas nostra Friburc ab illustribus ducibus Zaringie progenitoribus uxoris meæ Agnetis comitisse, cujus ego jure matrimonialis consortii advocatus existo, ab antiquo fundata esse dinoscitur*. C'est aussi à Egenon V qu'il faut attribuer deux chartes; l'une de 1221, pour l'abbaye de Tennebach, où il se nomme *Egino comes de Ura, dominus castri de Friburc*, et une autre, donnée vers l'an 1228, en faveur du monastère de Toussaints, où il se qualifie *comes Egino Junior de Urach et dominus de Friburg*. On trouve aussi *nobilis vir E. junior, comes de Urach*, dans une charte de l'évêque de Constance, de 1229. Ce surnom de Jeune, que prenait alors Egenon V, paraît prouver qu'Egenon IV, son père, prolongea sa vie jusqu'après l'an 1229. On ignore l'année de la mort d'Agnès, sa femme, qui le fit père d'Egenon V, dont nous parlons; de Conrad, de Berthold et de Hilvide. *Dominus Conradus et dominus Bertholdus filii Eginonis comitis de Urach* sont nommés par l'abbé d'Ursberg, sous l'an 1198, neveux de Berthold, duc de Zeringen. L'un et l'autre embrassèrent l'état religieux dans l'ordre de saint Bernard. Conrad, élu abbé de Clairvaux en 1214, fut appelé à Rome par le pape Honorius III, qui le nomma, en 1219, cardinal-évêque de Porto et de Sainte-Rufine. Il fut envoyé en Allemagne, en 1224, pour y prêcher la croisade en qualité de légat du saint siége. Il mourut en 1227, en Palestine, où il avait passé sous le même titre. Berthold fut d'abord religieux de Lucelle vers l'an 1200, d'où il fut postulé, en 1206, abbé de Tennebach. Ce fut *ad petitionem dilecti consanguinei Bertoldi abbatis de Tennibach*, que Herman et Frédéric, margraves de Bade, donnèrent, en 1215, une charte à ce monastère. Berthold fut nommé, la même année 1215, abbé de Lucelle, en Alsace. Il résigna son abbaye en 1230, et mourut le 7 janvier, après l'an 1239. *Venerabilis abbas Lucellensis ecclesie Bertholdus* est nommé *frater Hilvidis comitisse Ferretensis* dans deux actes de Frédéric II, comte de Ferrette, son beau-frère, des années 1215 et 1225. Hilvide, épouse de ce Frédéric, ne mourut qu'après l'an 1234.

EGENON V, COMTE D'URACH, PREMIER COMTE DE FRIBOURG.

Après 1229. EGENON, qui posséda la seigneurie de Fribourg, en 1220, dès le vivant de son père, lui succéda également après sa mort dans le comté d'Urach. Il prit la croix, en 1224, aux sollicitations du cardinal Conrad, son frère. S'étant ensuite attiré la disgrâce de l'empereur Frédéric, il rentra dans ses bonnes grâces par l'entremise du même Conrad. *Ob dilectionem et favorem, quem ergu venerabilem C. portuensem episcopum sacre Romane ecclesie cardinalem fratrem tuum specialiter gerimus*, dit Frédéric dans ses lettres de 1226, par lesquelles il confirme *dilecto consanguineo et fideli suo Eguenoni comiti de Hura* l'accord passé précédemment entre son fils Henri, roi des Romains, et le même comte. *Comes Egeno* signa aussi, en 1226, le diplôme de ce dernier prince pour l'église de Strasbourg. Il est nommé *dilectus fidelis comes Egeno de Friburc* dans d'autres lettres du même roi Henri, de 1230. C'est le premier acte où Egenon est spécialement intitulé comte de Fribourg, n'ayant été auparavant nommé que comte d'Urach et seigneur de Fribourg. Il prit, en 1228, le parti d'Ulric, comte de Ferrette, son neveu, dans son démêlé avec Berthold, évêque de Strasbourg. Henri accommoda les parties en 1230. La paix fut cimentée par un fameux tournoi qui fut donné la même année à Strasbourg. Le comte de Fribourg eut le malheur d'y tuer un noble alsacien, nommé Lantfrid de Landsberg. Henri, dans une diète générale tenue à Francfort, prononça, en 1234, en faveur de l'église de Bâle, touchant les mines d'argent et les forêts du Brisgaw, qu'Herman, margrave de Bade, lui disputait, et que l'évêque de cette ville avait accordées en fief à Egenon, comte de Fribourg. Peu de tems après, et en la même année 1234, ce prince étant à Egra, en Bohême, investit *fidelem suum comitem Egenonem de Friburg et de Urach* de la propriété du cours de plusieurs rivières, depuis la vallée de Renchen jusqu'à Gengenbach, avec pouvoir de tirer l'or que ces rivières chariaient, et d'exploiter les mines d'argent qui se trouveraient dans les montagnes voisines. *Egeno Dei gratiâ comes de Urah et Dominus in Friburc* donna au monastère de Tennebach une charte datée de 1234, *in castro Friburc*. Egenon avait fait bâtir ce château sur une montagne au-dessus de Fribourg, pour contenir les habitants de cette ville : ce qui devint la source de querelles toujours renaissantes entre eux et leurs comtes. Egenon mourut en 1236, et fut enterré dans l'église du monastère de Tennebach. Il laissa ses enfants sous la tutelle d'ADÉLAÏDE, comtesse de Niffen, leur mère, et de Berthold, abbé de Lucelle, leur oncle.

On attribue à Adélaïde la fondation du monastère des Dominicaines d'Adelhausen, situé dans le faubourg de Fribourg, faite en 1234. *A. comitissa de Ura et de Friburg*, du consentement de ses fils, accorda, en 1236, un emplacement aux religieuses de Villingen, pour y bâtir un monastère. *Adelheidis, Dei gratiâ comitissa de Friburc, C. B. H. et G. filii sui*, firent, l'année suivante, une donation en faveur de l'abbaye de Tennebach. *C. comes de Urah, dominus de Friburc, B. H. et G. fratres ejus cum consensu dilecte matris A. comitisse*, dotèrent, vers le même tems, une chapelle que *dilectus bone memorie progenitor comes Egino de Urah, dominus de Friburc*, avait fait bâtir dans les environs du château de Fribourg. *A. Dei gratiâ comitissa in Friburch, B. eadem gratiâ comes in Urach, tutor puerorum Egenonis comitis felicis memorie in Friburch*, vendirent, en 1239, leur cour de Nusback, au monastère de Toussaints. *A. Dei gratiâ comitissa in Friburch, et Conradus filius comes in Friburch, ceterique pueri*, renouvelèrent cet acte la même année. Berthold, évêque de Strasbourg, confirma, en 1241, cette vente qu'avaient faite *dilecti consanguinei nostri filii et filie E. pie memorie comitis de Friburge, per manum et consensum nobilis matris eorum*. Ces chartres font voir qu'Egenon V laissa plusieurs fils et plusieurs filles. On ignore le nom et le sort de ces dernières. Les fils, au nombre de quatre, furent Conrad, Berthold, Henri et Godefroi. Conrad lui succéda dans le comté de Fribourg. Celui d'Urach fut partagé entre Berthold et Henri. On trouve le nom de Godefroi, chanoine de la cathédrale de Constance, dans deux actes de 1270 et 1275. Henri, qui prit le nom de comte de Furstemberg, fut l'auteur de la maison régnante de Furstemberg, comme nous le prouverons dans un article séparé qui se trouvera à la suite de cette chronologie historique des comtes de Fribourg. Les deux frères Conrad, comte de Fribourg, et Henri, comte de Furtemberg, sont nommés dans la charte de Rodolfe, comte de Habsbourg et landgrave de la haute Alsace, pour le monastère de Marien-Celle, de 1271. Cette charte fut *communita Sigillis nobilium virorum avunculorum nostrorum C. de Friburg et H. de Fiurstemberg. comitum.* Rodolfe les appelle ses oncles, parce qu'Anne, mariée à Ulric, comte de Kibourg, grand'mère de cet empereur, et Agnès, mariée à Egenon IV, comte d'Urach, grand'mère des comtes Conrad et Henri, étaient sœurs et toutes deux filles de Berthold IV, duc de Zeringen. Henri, comte de Furstemberg, vendit la moitié du comté et de la seigneurie d'Urach, qui lui appartenait en 1254, à Ulric, comte de Wurtemberg. Berthold, son frère, qui avait l'autre moitié, mourut, en 1259, sans postérité. Les fiefs qu'il possédait revinrent à l'empire, et Richard les

accorda aussitôt au même comte Ulric. *Feoda, quæ ex morte pie recordationis B. comitis de Urah vacare videntur imperio, duximus concedenda nobili viro Ulrico comiti de Wirtemberch*, dit cet empereur dans son diplôme de 1260. Henri de Furstemberg, héritier de Berthold dans les terres allodiales, vendit, en 1265, pour trois mille cent marcs d'argent, l'autre moitié du comté d'Urach à Eberhard et Ulric, comtes de Wurtemberg, fils d'Ulric, auquel avait été faite la vente de la première moitié. C'est ainsi que le comté, la ville et la seigneurie d'Urach, passèrent aux comtes de Wurtemberg, qui les possèdent encore aujourd'hui. (Voyez *les comtes de Wurtemberg.*)

CONRAD, SECOND COMTE DE FRIBOURG.

1236. CONRAD, fils aîné d'Egenon, et son successeur au comté de Fribourg, se trouve nommé comme témoin dans la charte de donation de Hartman, comte de Kibourg, à l'église de Strasbourg, faite en 1244 : *presente C. comite de Uriburc.* Il se maria, peu après, avec SOPHIE, fille de Frédéric, comte de Zollern. Il en avait déjà un enfant, lorsqu'ils s'aperçurent qu'ils étaient parents au quatrième degré de consanguinité. Ils s'adressèrent au pape Innocent IV, qui leva cet empêchement par son bref, adressé à l'évêque de Strasbourg, et daté de l'an 1248, en confirmant ce mariage *ad sedandas graves discordias et graves inimicitias sopiendas inter progenitores nobilis viri Conradi comitis de Friburch et nobilem virum Fridericum comitem de Zolre patrem nobilis mulieris Sophie, diutius non sine multa strage hominum agitatas.* Conrad fut un des seigneurs qui se déclarèrent contre l'empereur Frédéric. Un des motifs qui l'aliéna de ce monarque, fut le refus qu'il fit de lui restituer les châteaux et villes d'Ortenberg, d'Offenbourg et de Neubourg, qu'il prétendait lui appartenir par droit héréditaire, provenant des anciens ducs de Zeringen. Le comte de Fribourg embrassa le parti de Henri Raspon, qui fut élu roi des Romains en 1246, et qui lui promit de le remettre en possession de ces domaines. Mais cette promesse demeura sans effet par le décès de ce prince, qui arriva l'année suivante. Le pape Innocent la confirma, *nobili viro C. comiti de Friburg*, par sa bulle de 1248. Guillaume, comte de Hollande, qui fut substitué à Henri Raspon dans la dignité de roi des Romains, fit expédier à Strasbourg, en 1251, un diplôme, par lequel il assurait, *comiti Cunrado de Vriburg, dilecto fideli et consanguineo*, la restitution de la ville de Neubourg, en Brisgaw, et de tous les autres biens où il avait droit de propriété. *Conradus comes de Friburg* confirma, en 1258, les donations qu'avaient faites précédemment à l'abbaye de Tennebach *pie memorie avus comes Egino senior de Urach dictus cum Barba*

et pater comes Egino. Il fait mention dans la charte de Berthold, duc de Zeringen, qu'il nomme *dux Berchtoldus avunculus patris mei.* Conrad, comte de Fribourg, vint à Strasbourg, en 1261, pour y porter secours à cette ville contre Gauthier de Geroldseck, son évêque. Il signa, le 18 septembre de la même année, le traité d'alliance qu'il passa avec elle conjointement avec Henri de Neuchâtel, grand-prévôt de Bâle, Rodolfe et Godefroi, comtes de Habsbourg. *Conradus de Vriburg comes* fut, en 1262, témoin du diplôme de Richard, roi des Romains, pour l'église de Bâle. Il mourut dix ans après, en 1272, et fut enterré avec sa femme dans l'église de Notre-Dame de Fribourg. Conrad laissa de SOPHIE, fille de Frédéric de Zollern, trois fils, Egenon, Henri et Conrad, et deux filles. L'une épousa Henri de Schwartzenberg; l'autre, mariée à Burchard I, seigneur de Horbourg, en Alsace, mourut le 17 janvier 1300. Conrad, le cadet de ses fils, embrassa l'état ecclésiastique : il fut d'abord curé de l'église paroissiale de Fribourg. *Cunradus plebanus ecclesie parochialis in Friburg* donna, en 1255, une charte scellée *sigillo domini et patris mei Cunradi comitis de Friburg.* Conrad de Fribourg est nommé, en 1273 et 1298, dans le nombre des chanoines de la cathédrale de Strasbourg, et en 1272 et 1278, chanoine de celle de Constance. *Conradus canonicus ecclesiarum Argentinensis et Constantiensis, ac Egeno frater comes Friburgensis*, donnèrent, en 1273, une charte en faveur des Augustins de Fribourg. Il était, en 1289 et 1291, grand-prévôt de Constance. Il s'intitule, dans un acte de cette dernière année, *Cuonradus de Friburg, Prepositus majoris ecclesie Constantiensis, Rector ecclesie parochialis in Friburg.*

Egenon et Henri partagèrent entre eux la succession de Conrad leur père. Egenon obtint le comté de Fribourg : Henri eut pour son lot les seigneuries de Badenweiller et de Neubourg et celle de Husen, dans la vallée de Kintzingen. Les vassaux et les mines d'argent du Brisgaw restèrent en communauté. Ce partage se fit, en 1272, en présence de Conrad, chanoine de Constance, leur frère, de Henri, comte de Furstemberg, leur oncle, de Rodolfe, comte de Habsbourg, leur cousin, et de Conrad de Lichtemberg, grand-chantre de Strasbourg, beau-frère d'Egenon. Henri, évêque de Bâle, refusa à Henri l'investiture de la ville de Neubourg, à cause de la violence qu'il avait faite à la femme d'un bourgeois. Henri de Fribourg, s'étant joint à Rodolfe de Habsbourg, vint avec lui faire le siége de Bâle. Mais les hostilités furent suspendues par un compromis que le prélat et les deux comtes firent, en 1273, entre les mains du burgrave de Nuremberg et du marquis de Hochberg. Le comte Henri, devenu possesseur de Neubourg, traita durement ses

habitants. Ils en portèrent leurs plaintes à Rodolfe de Habsbourg, qui, devenu empereur, les prit sous sa protection, et ordonna qu'ils paieraient à Henri le dixième de leurs biens pour se racheter de la servitude où il les tenait. Peu après, Henri vendit, en 1276, à Egenon, son frère, la ville de Neubourg avec ses dépendances. On lit la signature de *Heinricus de Vriburch comes* dans les diplômes de Rodolfe pour la ville de Brisach, de 1275, et d'Adolfe pour le monastère d'Adelberg, de 1293. Henri vivait encore en 1300, mais il était déjà mort en 1303. Il eut d'Anne de Werdenberg deux filles, Marguerite et Verenne. Marguerite, héritière de la seigneurie de Badenweiller, épousa en premières noces un comte de Montfort, et en secondes Otton, comte de Strasberg, frère de Louis de Strasberg, grand-chantre de la cathédrale de Strasbourg. Marguerite vivait encore en 1322 et 1325. Immier, comte de Strasberg, fils d'Otton et de Marguerite, qui mourut vers l'an 1363, engagea la seigneurie de Badenweiller pour vingt-cinq mille florins à la ville de Fribourg.

EGENON, TROISIÈME COMTE DE FRIBOURG.

1272. EGENON, fils aîné de Conrad et son successeur au comté de Fribourg, eut dans les commencements plusieurs démêlés avec l'empereur Rodolphe, parce que ce comte faisait beaucoup de tort aux villes impériales que cet empereur soutenait. La paix se fit en 1281. Rodolphe confirma, l'année suivante, les priviléges de la ville de Fribourg, voulant que ses habitants jouissent des mêmes droits et libertés que ceux de Colmar, en Alsace. Ces priviléges excitèrent la jalousie d'Egenon, qui déclara la guerre aux Fribourgeois. Ils passèrent cependant un accommodement avec lui, en 1289, par l'entremise des évêques de Strasbourg et de Bâle, et de Henri, margrave de Hochberg. Comme le comte était obéré de dettes, la ville lui fit présent de quatre cents marcs d'argent, et Egenon leur accorda, de son côté, le droit de gabelle pour dix ans. La paix fut de peu de durée. Les habitants de Fribourg reprirent de nouveau les armes, dix ans après, pour défendre leurs libertés et leurs privileges. Egenon appela à son secours, en 1299, Conrad de Lichtemberg, évêque de Strasbourg, son beau-frère. Ce prélat guerrier vint former le siége de la place; mais les habitants attaquèrent eux-mêmes le château, dont le comte était possesseur, et ils s'en rendirent les maîtres. Ce succès piqua l'évêque de Strasbourg, qui, ne pouvant plus poursuivre le siége de Fribourg, se vit réduit à faire le dégât dans tout le pays, à dessein d'affamer la ville. Les Fribourgeois ayant ob-

servé que les troupes de Conrad se débandaient, firent une sortie sur un petit corps que Conrad commandait en personne. Celui-ci ramassa ce qu'il put de monde pour les repousser. Le combat, qui se donna le 29 juillet, fut sanglant : il coûta cher à ce prélat. Un jeune boucher, l'ayant reconnu, monté sur un palefroi, à sa longue robe d'écarlate, fendit les rangs, s'approcha de lui, et le perça d'un coup de lance qu'il lui porta au défaut de la cuirasse. On érigea dans le lieu où Conrad de Lichtemberg fut blessé, à mille pas de la ville, du côté du village de Besenhausen, une petite chapelle avec une croix qui subsiste encore, mais dont l'inscription est presque effacée. Cette blessure obligea l'évêque de se faire transporter à Strasbourg, où il mourut le 1er. août suivant. Il fut enterré dans sa cathédrale, et on voit encore aujourd'hui son tombeau en pierre, avec son épitaphe dans la sacristie du grand chœur. L'empereur Albert et différents médiateurs ayant interposé leurs bons offices pour réconcilier les Fribourgeois avec le comte, on nomma sept arbitres, qui, par leur jugement de la fin de janvier 1300, rétablirent la paix entre les deux parties.

Des démêlés domestiques succédèrent bientôt à ces guerres civiles. Egenon était un dissipateur qui vendait ou engageait ses possessions. Conrad, son fils, fut obligé de le retenir prisonnier dans le château de Fribourg, jusqu'à ce que son père lui eût promis de ne plus rien aliéner de son comté. L'empereur Louis donna, en conséquence, à Conrad, au mois de janvier 1315, des lettres de sûreté contre tous ceux qui entreprendaient de venger la captivité d'Egenon. L'année suivante, celui-ci céda le comté de Fribourg à Conrad, son fils, en se réservant seulement quelques terres et quelques rentes avec l'advocatie de l'abbaye de Saint-Pierre, dans la forêt Noire. L'acte de cession fut signé par Conrad et Frédéric, fils et petit-fils d'Egenon, en présence de Henri, margrave de Hochberg, leur cousin, du magistrat et des bourgeois de la ville de Fribourg. Egenon mourut sur la fin de mars de la même année 1316, âgé de soixante-dix-neuf ans, et fut enterré à côté de Catherine, sa femme, dans la monastère de Sainte-Claire de Fribourg. Il avait épousé, avant l'an 1272, CATHERINE, fille de Louis de Lichtemberg, sœur de Conrad et de Frédéric, qui furent successivement évêques de Strasbourg. Elle mourut avant lui, laissant quatre fils et trois filles, dont une fut mariée à Burchard, seigneur de Fénestrange, et l'autre à Simon, comte de Thierstein; la troisième, nommée Claire, qui embrassa la règle de Saint-François dans le couvent des Clarisses de Fribourg, survécut à son père. Les fils furent Conrad, qui suit, Egenon, Henri et Gebehard. Ces trois derniers obtinrent, par le crédit des deux évêques,

leurs oncles, des canonicats dans la cathédrale de Strasbourg : ils sont nommés tous trois dans le catalogue des chanoines de cette église, dressé en 1298. Henri est rappelé avec Egenon, son père, et Conrad, son frère, dans un traité d'alliance qu'ils contractèrent, en 1308, avec les comtes de Ferrette et Wurtemberg. Il était, dès l'an 1299, custos de la même cathédrale. *Heinricus de Friburg, ecclesie Argentinensis Thesaurarius*, signa, en 1310, un acte d'Egenon son père. Il mourut peu après, avant l'an 1313. Gebehard, son frère, était en même tems prévôt de la cathédrale de Strasbourg, custos de celle de Constance et vicaire-général de ce dernier évêché. Dès l'an 1306, il paraît dans les actes du grand chapitre de Strasbourg comme prévôt. En 1310, *Gebhardus de Friburg, Prepositus Argentinensis et Thesaurarius Constantiensis, Reverendi in Christo Patris ac Domini Gerhardi Constantiensis Episcopi Vicarius-Generalis*, donna une charte en faveur de la collégiale de Soleure. Gebehard fut élu, en 1328, évêque de Strasbourg par une partie des chanoines : mais son élection n'eut pas lieu, ayant été obligé de céder à Berthold de Bucheck, comme l'écrit Albert de Strasbourg, qui place sa mort au 31 mai 1337.

CONRAD, QUATRIÈME COMTE DE FRIBOURG.

1316. CONRAD, fils aîné d'Egenon et son successeur, avait pris, dès le vivant de son père, le parti de l'empereur Louis de Bavière contre la maison d'Autriche. Ce prince, pour se l'attacher, avait promis, en 1315, *nobili viro Cunrado comiti de Friburg*, de lui payer, dans l'année, mille marcs d'argent. Conrad renouvela, le 3 avril 1316, peu de jours après la mort du comte, son père, les droits de la ville de Fribourg, et confirma surtout à ses habitants le privilége d'élire leurs propres magistrats. Il maria, en 1318, Frédéric, son fils, à Anne, fille de Rodolfe, marquis de Hochberg-Sausenberg. Henri de Hochberg, frère d'Anne, assura à sa sœur pour dot la somme de sept cents marcs d'argent : comme il ne pouvait pas la payer, il engagea au comte Frédéric et à Conrad de Fribourg, son père, le landgraviat du Brisgaw. L'acte d'engagement fut passé, la même année 1318, du consentement des frères et de l'oncle de Henri. Comme ce landgraviat était un fief de l'empire, l'empereur Louis confirma, en 1334, cet engagement, qui fut renouvelé, en 1335, par Rodolfe et Otton, marquis de Hochberg, après la mort de Henri, leur frère, et d'Anne, leur sœur. *Dominus Conradus comes de Friburgo et dominus Egeno comes de Furstemberg* sont comptés, en 1336, dans le nombre des vassaux de l'évêché de Strasbourg. Conrad mourut fort

vieux, le 10 juillet 1350, et fut enterré dans le cœur de l'église des Dominicains de Fribourg : il est nommé dans l'épitaphe *inclitus comes Conradus dominus Friburgi ac lantgravius Brisgavvie*. Il eut deux femmes. La première fut CATHERINE, fille de Ferri III, duc de Lorraine, et de Marguerite de Navarre. Les noces furent célébrées en 1290, et Conrad de Lichtemberg, évêque de Strasbourg, oncle maternel du comte Conrad, donna à ce sujet de grandes fêtes dans sa ville épiscopale. Catherine vivait encore en 1316. De ce mariage sortirent Frédéric, Egenon et Eberhard. Les deux premiers gouvernèrent successivement le comté de Fribourg; Eberhard fut chanoine et grand-chantre de la cathédrale de Strasbourg. Il est nommé *Eberhardus de Friburg*, *senior*, *cantor ecclesiæ Argentinensis*, dans un acte de 1353. Conrad épousa en secondes noces, en 1330, ANNE, fille d'Ulric, seigneur de Sigenau, et sœur d'Ulric de Sigenau, grand-prévôt de Strasbourg. *Nobilis domina Anna nata nobilis viri Ulrici domini de Sygenowe, conjux spectabilis viri Conradi comitis in Friburgo Brisgangie*, est rappelée dans les lettres de Berthold de Bucheck, évêque de Strasbourg, son oncle, de l'au 1334. Conrad n'eut point d'enfants de ce second mariage. Anne, après sa mort, obtint, en 1351, d'Egenon, son beau-fils, la jouissance des châteaux de Lichteneck et de Neubourg, pour les posséder sa vie durant, à titre d'engagement, pour trois cent vingt marcs d'argent. Elle se remaria, au mois de janvier de l'année suivante 1352, avec Herman II, duc de Teck, et ne mourut qu'après l'an 1368.

FRÉDÉRIC, CINQUIÈME COMTE DE FRIBOURG.

1350. FRÉDÉRIC, fils aîné de Conrad, rappelé, dès l'an 1316, dans l'acte de cession d'Egenon, son grand-père, obtint, en 1330, de son père, les revenus annuels de cent cinquante marcs d'argent, et, en 1338, ceux que payaient les Juifs de Fribourg. Il gouverna aussi, du vivant de Conrad, le landgraviat du Brisgaw, dont il fut investi, en 1334, par l'empereur Louis de Bavière. Devenu, en 1350, son successeur dans le comté de Fribourg, il eut des difficultés avec Egenon, son frère, au sujet du droit forestal et des mines d'argent du Brisgaw. L'évêque de Bâle, de qui les comtes de Fribourg les tenaient en fief, les partagea par moitié, par sa sentence rendue en 1351. Frédéric mourut en 1356. ANNE, fille de Rodolfe de Hochberg, qu'il avait épousée en 1318, était déjà morte le 28 février 1331. On voit l'épitaphe d'Anne dans le chœur des Dominicains de Fribourg. Frédéric n'eut d'elle qu'une fille unique, nommée Claire, mariée à Goetzon,

comte palatin de Tubingen. Après sa mort, les sujets du comté de Fribourg aimèrent mieux être sous la domination de sa fille que sous celle de son frère : ce qui fit que Claire s'intitule dans plusieurs chartes, comtesse palatine de Tubingen, comtesse et dame de Fribourg. Elle fit cependant cession, en 1358, à Egenon, son oncle, de tout ce qui lui appartenait dans le comté de Fribourg, se contentant de mille marcs d'argent et des châteaux de Lichteneck et de Neubourg. Claire vivait encore en 1368. Elle fut enterrée avec Goetzon de Tubingen, son mari, et Conrad, leur fils, dans l'église des Dominicains de Fribourg.

EGENON, SIXIÈME COMTE DE FRIBOURG.

1356. EGENON, ou EGON, second fils de Conrad, fut investi, dès la fin de l'an 1356, des fiefs de l'empire par Jean, évêque de Strasbourg, au nom et par ordre l'empereur Charles IV. Devenu ensuite possesseur paisible du comté de Fribourg par la cession de sa nièce, il en reçut de l'empereur lui-même, en 1360, une nouvelle investiture, ainsi que du landgraviat du Brisgaw, qui avait été engagé à sa maison, et dont il jouissait seul depuis la mort de son frère. Bientôt après se renouvelèrent les anciennes querelles des comtes avec la ville de Fribourg. Egenon tenta, la nuit du 24 au 25 mars 1366, de l'escalader : mais il échoua dans cette entreprise. Les Fribourgeois, aidés par les habitants de Bâle, de Brisach, de Neubourg et de Kintzingen, formèrent une armée avec laquelle ils marchèrent contre le comte qui les battit près d'Endingen. Cependant Egenon, pour terminer des différents qui revenaient tous les jours, prit le parti de vendre, en 1368, aux habitants de Fribourg pour la somme de quinze mille marcs d'argent, tous les droits qu'il avait sur leur ville, ses faubourgs, son territoire et ses dépendances, en se réservant seulement les vassaux qu'il y avait, avec les château et seigneurie de Badenweiller, que les Fribourgeois avaient retirés, pour vingt cinq mille florins, des comtes de Strasberg. La somme que la ville de Fribourg donna à Egenon fut fournie par Léopold, archiduc d'Autriche. Ses habitants, par reconnaissance, se soumirent à lui la même année 1368, et depuis ce tems Fribourg a été constamment possédé par les princes de cette maison. L'archiduc Albert VI (et non IV) y fonda une université en 1457, et la décora de beaux priviléges. Fribourg, aujourd'hui capitale du Brisgaw, dont les états y tiennent leurs assemblées, était autrefois une forteresse importante qui essuya plusieurs siéges meurtriers. Elle fut prise, en 1632, 1634 et 1638, par les Suédois. Les

Français s'en emparèrent en 1677, et la gardèrent jusqu'à la paix de Ryswick. Ils la reprirent en 1713, et la recédèrent à l'Autriche par celle de Rastadt. Louis XV l'assiégea en personne en 1744; et, s'en étant rendu maître, il en fit raser les fortifications que la France elle-même avait fait construire. C'est dans cet état que la ville fut rendue à l'Autriche par la paix d'Aix-la-Chapelle. Cette maison y a établi la régence impériale et royale, ainsi que la chambre des comptes pour l'Autriche antérieure.

Egenon, en vendant les droits qu'il avait sur la ville de Fribourg, se réserva cependant le titre de comte de Fribourg qu'il prit dans l'acte de vente, et resta en possession des terres dépendantes du landgraviat du Brisgaw, quil conserva jusqu'à sa mort arrivée le 23 août 1385. Il fut enterré dans l'église de Badenweiller: on y voit son épitaphe, dans laquelle il est nommé *nobilis dominus ego comes de Friburgo*. Il avait épousé Verene, fille de Louis, comte de Neuchâtel, dont il laissa trois fils, Conrad, qui suit, Egenon et Eberhard, qui devinrent chanoines dans la cathédrale de Strasbourg, et une fille, nommée Anne. *Egeno de Friburg, Eberhardus de Friburg junior, canonici ecclesie Argentinensis*, sont rappelés dans un acte de 1353. Anne épousa Rodolfe, marquis de Hochberg-Sausenberg, laquelle renonça, en 1384, à son héritage paternel et maternel, pour la somme de six mille florins d'or. On ignore l'année de la mort d'Anne, postérieure à 1427, puisqu'elle est nommée dans un acte *domina Anna de Hochberg, oriunda de Friburg, conthoralis dom. Rudolphi de Hochberg*. Elle fut enterrée dans l'église du village de Roetlen, bâtie en 1401, par Rodolfe, son mari.

CONRAD, SEPTIÈME COMTE DE FRIBOURG.

1385. Conrad succéda, en 1385, à Egenon, son père, dans le titre de comte de Fribourg et dans les terres du landgraviat du Brisgaw. Dix ans après, *Cunradus comes de Friburgo, lantgravius in Brisgangia*, nomma, en 1395, Rodolfe de Hochberg, son beau-frère, son héritier universel, dans le cas qu'il viendrait à mourir sans enfants légitimes. Cette éventualité fut renouvelée en 1417. Conrad comprit dans cette éventualité le landgraviat du Brisgaw, que les marquis de Hochberg avaient engagé, comme nons l'avons dit, à son grand-père, en 1318. Le comte de Fribourg, voyant que les sept cents marcs d'argent, pour lesquels cet engagement avait été fait, étaient suffisamment acquittés par la jouissance de soixante-dix-sept ans, rendit et céda librement ce landgraviat à Rodolfe, qui le

lui conféra en même-tems, à titre d'arrière-fief, sous la condition que le vassal offrirait tous les ans, le jour de Saint-Jacques, à son seigneur direct, un épervier bleu. Par cette convention, le landgraviat du Brisgaw, à l'extinction des comtes de Fribourg, revint de droit aux marquis de Hochberg-Sausenberg.

La mort d'Isabelle, fille de Louis, comte de Neuchâtel, et tante maternelle de Conrad, comte de Fribourg, laquelle le nomma son héritier, lui procura dans le même-tems le comté de Neuchâtel, dont il prit le titre et les armes. Mais Conrad ne fut reconnu en cette qualité qu'en 1397, par les états du pays et par Jean de Châlons, prince d'Orange et suzerain de Neuchâtel. (Voy. *les comtes de Neuchâtel.*) Il existe deux actes de la ville de ce nom, de 1407, dans lesquels il est nommé *magnificus ac generosus dominus Conradus de Friburgo, comes ac dominus Novi-Castri.* Conrad engagea, en 1398, à Léopold, duc d'Autriche, son château et sa seigneurie de Badenweiller, avec tout ce qu'il possédait en cette partie du Brisgaw, pour avoir de quoi acquitter les dettes de son père, se réservant seulement l'investiture des vassaux. Le prix de l'engagement fut de vingt-huit mille florins d'or, dont seulement deux mille devaient être remis à Conrad et le reste à ses créanciers. Conrad partit, en 1406, suivant M. Dunod, pour la Terre-Sainte, dont il revint l'année suivante. Lorsqu'en 1415, Frédéric d'Autriche fut proscrit par le concile de Constance, l'étendard de l'empire fut confié à Conrad, qui le porta dans l'expédition de l'empereur Sigismond et des Suisses contre la ville de Zoffingen au canton de Berne. Cet empereur, en reconnaissance des services que ce comte lui avaient rendus en Lombardie, lui permit, en 1417, de retirer des mains de la maison d'Autriche la seigneurie de Badenweiller pour la somme de quatre mille florins, et l'année suivante il lui en confirma la possession. Conrad mourut en 1422, et fut enterré à l'abbaye bernardine de Rheinthal, près de Badenweiller, ne laissant qu'un fils nommé Jean, qui suit.

JEAN, HUITIÈME ET DERNIER COMTE DE FRIBOURG.

1422. JEAN, fils de Conrad, prenait dans les chartes françaises le titre d'*illustre et magnifique seigneur M. Jean, comte de Frybourg et de Neuf-Chastel, seigneur de Champlitte.* Il jouissait déjà, du vivant de son père, du landgraviat du Brisgaw et de la seigneurie de Badenweiller. Il lui succéda, en 1422, dans le comté de Neuchâtel. Trois ans auparavant, il avait accompagné Jean, duc de Bourgogne, à sa funeste entrevue avec

Charles, dauphin de France, à Montereau, où le duc fut massacré. Le comte Jean qui y avait été fait prisonnier, en 1419, fut obligé de payer une somme considérable pour se racheter. Il engagea, en 1424, la seigneurie de Badenweiller, pour six mille florins, à Jean de Neubourg, seigneur de Warmeck. Mais les archiducs d'Autriche s'emparèrent presque aussitôt de cette seigneurie, alléguant un engagement plus ancien qui avait été fait, en 1398, au duc Léopold : ils entrèrent même dans le landgraviat du Brisgaw. Ce procédé irrita le comte Jean, qui prit les armes et fit, en 1428, une irruption en Alsace où il ravagea les terres qui appartenaient à la maison d'Autriche. Les hostilités furent suspendues par l'entremise de Guillaume, marquis de Hochberg, et de Jean, comte de Thierstein. Les parties belligérantes s'en rapportèrent au jugement du magistrat de Bâle. Celui-ci fut favorable au comte de Neuchâtel, qui fut remis en possion de la seigneurie de Badenweiller. Ce dernier la céda, en 1442, à Henriette, fille de Henri, comte de Montbéliard, et veuve d'Eberhard, comte de Wurtemberg, pour sa vie seulement. Henriette n'en jouit pas long-tems, étant morte le 13 février de l'anné suivante. Jean, rentré en possession de Badenweiller, s'en dépouilla une seconde fois, en 1444, par la donation qu'il en fit à ses deux cousins Rodolfe et Hugues, son frère, margraves de Hochberg. Il assura de plus au premier, son comté de Neuchâtel, en 1450, pour le posséder après sa mort. Cette disposition déplut à Louis de Châlons, prince d'Orange, son beau-frère et seigneur direct de Neuchâtel, qui obligea Jean d'en recevoir de lui une nouvelle investiture. Mais Jean n'en demeura pas moins ferme dans le parti qu'il avait pris. Allié du canton de Berne, il se déclara, en 1444, pour les Suisses dans la guerre qu'ils eurent contre les Français et la maison d'Autriche. Il fit bientôt après la paix avec les premiers, et resta toujours en guerre avec les ducs d'Autriche, qui firent une nouvelle invasion dans la seigneurie de Badenweiller. Jean et Rodolfe de Hochberg, ses héritiers, eurent, au mois de septembre 1454, une entrevue à Landshut avec le duc Albert, où ils se séparèrent sans rien conclure. On s'en rapporta dans la suite à l'arbitrage de l'évêque de Bâle. Mais tout fut arrêté par la mort de Jean, arrivée en 1457. Il ne laissa point d'enfants de MARIE, fille de Jean de Châlons, prince d'Orange. Elle était sœur de Louis, prince d'Orange, dont nous venons de parler, et d'Aliénore, ou Alix, mariée à Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges et de Sainte-Croix. Cette Aliénore fut mère de Marguerite, épouse de Rodolfe, marquis de Hochberg-Sausenberg, que Jean nomma, par son testament, son héritier universel.

Ce fut dans Jean que finit, en 1457, le titre des comtes de Fribourg et de la branche aînée d'Egenon V, comte d'Urach. La cadette, formée par Henri, son fils, existe encore aujourd'hui dans la maison régnante des princes de Furstemberg. Bucelin, Spener, Humbner, etc. et d'autres généalogistes, font descendre cette dernière d'un pretendu Egon, issu du sang agilolphingien, qui vivait en 670, et de Chunon son fils, qu'ils disent avoir été, en 748, comte de Furstemberg et landgrave de Stullingen. Cet Egon fut, selon eux, trisaïeul de Louis, comte de Furstemberg, marié, en 921, à Agnès, fille de Grégoire, roi d'Ecosse. Laissant à part de pareilles fables, nous allons prouver que la maison de Furstemberg, issue des comtes d'Urach, a eu une origine commune avec celle de Fribourg. Il existe d'abord dans les archives de l'abbaye de Toussaints, deux actes, l'un d'Egenon, comte de Fribourg, et l'autre de Conrad, comte de Furstemberg, tous deux de l'année 1365, où ils attestent avoir eu des ancêtres communs. Ils avaient secondement les mêmes armoiries, c'est-à-dire une aigle éployée de gueules, becquée et membrée d'azur dans un champ d'or. Les Furstemberg y ajoutèrent seulement une bordure ondée d'argent et d'azur, probablement pour distinguer, par cette brisure, la branche cadette de l'aînée. Nous avons d'ailleurs vu qu'Egenon V, comte d'Urach et premier comte de Fribourg, mort en 1236, avait laissé, entr'autres enfants, Conrad, second comte de Fribourg, qui portait dans ses sceaux une aigle éployée; Godefroi, qui fut chanoine de Constance; et Henri. Celui-ci bâtit sur une montagne le château de Furstemberg, dont il prit le titre, et au-dessous duquel existait déja la petite ville de ce nom. Henri en prit la qualité dès le milieu du treizième siècle, en retenant cependant de tems en tems celle de comte d'Urach. *Nobilis vir Heinricus comes de Vurstemberc* fut investi, en 1250, par Henri, évêque de Strasbourg, des fiefs qu'il avait offerts la même année à cette église. *Henricus comes de Ura et Gotfridus ejus frater dicti de Furstenberg* donnèrent, en 1258, une charte en faveur du monastère de Saint-Trudpert, *presente Conrado comite de Friburg* leur frère. *H. comes de Wurstenberch et Agnes comitissa uxor* établirent, en 1268, un couvent de l'ordre des frères mineurs à Villingen. *Heinricus comes de Urach, dominus in Furstemberg*, du consentement, *domini Godfridi fratris, canonici Constantiensis ecclesie, nec non honorabilis domine Agnetis uxoris*, donnèrent, en 1270, une charte, à laquelle pend *sigillum comitis Heinrici de Urach, domini in Furstenberg.* Les lettres des trois frères, Hugues, Otton et Louis, comtes palatins de Tubingen pour la ville d'Horb, de la même année,

furent données en présence *Heinrici comitis de Vurstenbergh*, qui dans le sceau prend le titre de *comitis Hainrici de Urach*. Il se nomme *Heinricus comes de Furstemberg* dans les lettres par lesquelles il accorde, en 1271, en fief à l'église de Strasbourg la moitié du village d'Oberdorf. *C. H. fratres de Friburg et de Fiurstenberg comites*, signèrent, la même année, la charte de Rodolfe, comte de Habsbourg, pour le monastère de Marien-Celle. Rodolfe leur donne dans sa charte le titre d'oncles maternels. Nous avons déja fait connaître précédemment l'origine de cette parenté. Ce prince, devenu empereur, nomma, en 1276, *illustrem H. comitem de Furstemberg, consanguineum*, gouverneur de la Romandiole et des provinces maritimes. Dans ses lettres adressées aux seigneurs et aux villes de ces contrées, Rodolfe atteste que le comte Henri de Furstemberg était *os ex ossibus nostris et caro de carne*. Adélaïde, mère de Henri, *cùm esset in minoribus annis constitutus*, avait vendu, en 1239, au monastère de Toussaints la cour de Nusbach. Son fils *Heinricus comes de Vurstenberc* la racheta, en 1275, du consentement *Gotefridi fratris sui canonici ecclesie Constantiensis*, et de ses neveux *Egnonis et Heinrici comitum de Friburch, liberorum Cunradi quondam fratris sui comitis de Friburch*. L'empereur Rodolphe confirma, en 1278, aux villes de Villingen, Furstemberg, Haslach et Dornstetten, *supplicante illustri viro Henrico comite de Furstemberg consanguineo*, les priviléges que leur avaient accordés Egenon, comte de Fribourg, son père, et les ducs de Zeringen ses ancêtres. *Nobilis vir Heinricus comes de Furstemberg* est nommé témoin dans deux diplômes du même prince, l'un, de 1281, pour le monastère de Sainte-Foi, et l'autre, de 1282, pour celui de Sainte Walburge. Rodolphe accorda aussi en fief en 1283, *nobili viro Henrico comiti de Vurstemberg, fideli dilecto*, le landgraviat de Baar, que la maison de Furstemberg possède encore aujourd'hui.

Nous nous sommes étendus sur cet Henri, comte de Furstemberg, parce que nous avions entre les mains les actes qui constatent sans réplique sa filiation d'Egenon, comte de Fribourg, et son origine des anciens comtes d'Urach. Henri mourut peu après l'an 1283, laissant d'Agnès, sa femme, deux fils, Frédéric et Egénon. L'empereur Rodolphe accorda, en 1286, *nobilibus viris Friderico et Egenoni fratribus comitibus de Furstenberg*, les fiefs de Fursteneck et d'Oberkirch. Frédéric, comte de Furstemberg, épousa Udelhilde, comtesse de Wolfach, dont il eut Henri, Conrad et Frédéric. *Udelhildis relicta quondam nobilis viri Friderici comitis de Furstenberg, tutorio nomine Conradi et Friderici filiorum de marito predicto, ac Heinricus Senior, Friderici et Udelhildis conjugum predictorum*

filius, vendirent, en 1303, pour six cents marcs d'argent le château de Fursteneck et la ville d'Oberkirch à Frédéric, évêque de Strasbourg, et à son église. Conrad, reçu chanoine de la cathédrale de Strasbourg, en 1318, est nommé *dominus Conradus de Furstemberg ecclesie Argentinensis canonicus* dans une charte de 1333, et *decanus* dans une autre de 1343. Il mourut doyen de la même église le 24 janvier 1346. Henri, son frère aîné, eut deux fils, dont l'un, nommé Jean, fut tué, en 1386, à la bataille de Sempach, et l'autre, Conrad, est rappelé dans des actes de 1361 et 1365. Ce fut ce dernier Conrad qui continua la maison de Furstemberg. Ce comte était trisaïeul de Wolfgang, qui fut père de Frédéric, comte de Furstemberg, mort le 8 mai 1559. Celui-ci épousa Anne, fille et héritière de Christophe, dernier comte de Werdenberg et Heiligenberg, dont il eut deux fils, Christophe et Joachim, qui formèrent deux branches. Christophe, mort la même année que son père, devint tige de la branche appelée de Blomberg. Albert, fils de Christophe I, fut père de Christophe II, décédé en 1614, qui laissa deux fils, auteurs de deux branches particulières, dont Uratislas fonda celle de Moeskirch, éteinte en 1744, et Frédéric-Rodolphe celle de Stülingen, qui existe encore de nos jours. Joachim, second fils du comte Frédéric, mort en 1598, fut auteur de la branche de Heiligenberg-Werdenberg, qui fut continuée par son fils Frédéric et ses petits-fils, Egon et Jacques-Louis, lesquels formèrent les rameaux de Heiligenberg et de Donaueschingen. Ce dernier s'éteignit en 1698. Le premier, élevé, en 1667, à la dignité princière dans la personne de Herman-Egon, finit pareillement en 1729. Il ne reste donc plus aujourd'hui des différentes branches de la maison de Furstemberg que celle de Stülingen, qui réunit les différents états possédés par les autres. Le titre de prince ne se donne qu'au prince régnant et à son fils aîné. Ses autres enfants et ses frères même sont appelés landgraves. La résidence du prince de Furstemberg est à Donaueschingen, gros bourg, auprès duquel le Danube prend sa dénomination.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

DUCS DE LOTHIER, OU BASSE LORRAINE;

ET DE BRABANT.

On a déja remarqué sur les ducs de Lorraine que ce pays fut partagé, sous l'empereur Otton I, en deux provinces ou gouvernements, qu'on distinguait en haute et basse Lorraine. Dans celle-ci était compris non-seulement le Brabant, mais le Hainaut, le comté de Namur, de Luxembourg, le pays de Liége, le Limbourg; et généralement tout ce qui était entre la Meuse, l'Escaut et le Rhin, à commencer à l'embouchure de la Moselle, avait fait partie de ce duché ou gouvernement, qui peu à peu s'est réduit à rien.

GODEFROI I.

L'an 959, Godefroi I, prince vaillant, fut nommé duc, ou gouverneur de la basse Lorraine, par Otton I, roi de Germanie. Ayant accompagné ce prince dans son expédition d'Italie, il y mourut de la peste l'an 964, laissant quatre fils, et une fille nommée Gerberge, qui fut mère de sainte Adélaïde, première abbesse de Vilich, près de Bonn. (Reginon, *contin. ab an.* 964; Vaddère, *Origine des ducs de Brabant*, pag. 92.)

GODEFROI II.

964. Godefroi II, fils aîné de Godefroi I, lui succéda au duché de la basse Lorraine, qu'il gouverna l'espace d'environ dix ans. Il mourut, l'an 976, sans lignée. (Butkens, tom. I, pag. 8.)

CHARLES DE FRANCE.

976. CHARLES, frère de Lothaire, roi de France ; né l'an 953, fut pourvu du duché ou gouvernement de la basse Lorraine et d'une partie de la haute, par l'empereur Otton II, son cousin, pour le tenir comme fief de l'empire, et à la charge de lui en faire hommage. Guillaume de Nangis ajoute qu'Otton l'obligea de plus à promettre de s'opposer, autant qu'il serait en lui, aux efforts que ferait le roi, son frère, pour se mettre en possession de la Lorraine ; que Charles voulut s'acquitter de sa promesse, mais qu'il ne put changer les dispositions de Lothaire, ni lui faire renoncer à ses projets : *Fratris sui motibus obsisteret et quantùm posset, quod et facere statuit, sed nequivit animum regis immutare.* Sa conduite ne fut plus dès-lors que celle d'un ennemi de la France et d'un chef de brigands, si l'on s'en rapporte à la lettre que lui écrivit, quelques années après, Diéderic, ou Thierri, évêque de Metz, son parent, pour lui reprocher ses déportements. « Homme sans pudeur » et sans foi, lui dit-il, déserteur de votre patrie, vous ne » rougissez pas d'avoir violé les engagements que vous aviez » pris, la main sur les évangiles, à l'autel de Saint-Jean, en » présence de témoins qui vous surpassaient autant par les » qualités du cœur qu'ils vous cédaient du côté de la naissance. » Léger et inconstant dans vos démarches, l'aveugle ambition » vous a fait pencher tantôt pour un parti, tantôt pour l'autre. » Ennemi de votre propre sang, vous avez vomi toute la haine » dont votre cœur était infecté, contre le prince (depuis le » roi Louis V) votre neveu. Et doit-on s'en étonner après » vous avoir vu marcher à la tête d'une troupe de voleurs et » de scélérats que nul crime n'effrayait, pour enlever, par » fraude, au noble roi des Français, votre frère, sa ville de » Laon, sa ville, dis-je, et non la vôtre, ce qu'elle ne sera » jamais, et le dépouiller même de son royaume ? Que dirai-je » des mensonges affreux que vous avez imaginés pour flétrir » l'honneur de votre belle-sœur, princesse de race impériale, » qui partage le trône avec ce monarque ?... Mais vous n'avez » pas impunément avancé vos calomnies devant moi. Souvenez-» vous comme je vous ai fermé la bouche lorsqu'avec le siffle-» ment d'un serpent vous distilliez le venin de l'imposture » contre l'archevêque de Reims (Adalbéron), et d'une ma-» nière encore plus atroce contre la reine. Je ne vous rappelerai » point ce que vous avez fait contre l'évêque de Laon. Personne » n'en est mieux instruit que vous, homme vain qui, resserré

» dans un coin de la Lorraine, vous vantez de la tenir rangée » toute entière sous vos lois, etc. » (Bouquet, tom. IX, pag. 280.) Charles, il est vrai, répondit à ces invectives sur le même ton, mais d'une manière vague qui ne justifiait nullement sa conduite. L'inscription de sa lettre suffit pour faire connaître la passion dont il était annimé. « Charles, qui ne » doit qu'à la grâce de Dieu ce qu'il est, à Diédéric, le modèle des hypocrites, traître envers les empereurs et l'ennemi » commun de la république. » Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que Gerbert, le fameux Gerbert, alors écolâtre à Reims, et depuis pape sous le nom de Silvestre II, fut celui qui servit de secrétaire et au duc et au prélat pour s'accabler réciproquement d'injures. Nous avons la lettre qu'il écrivit à Diédéric pour s'excuser d'avoir prêté sa plume à Charles; lettre qui n'était nullement propre à satisfaire le prélat. (*Ibid*. pag. 288.) Il en écrivit vraisemblablement une autre au prince dans le même goût, et avec aussi peu de succès. Quoi qu'il en soit, l'asservissement de Charles à une puissance étrangère, et ennemie de sa maison, fut le principal motif qui le fit exclure du trône, où la loi de la succession l'appelait après la mort du roi Louis V, son neveu, pour y placer, dans la personne de Hugues Capet, un prince qui n'était pas de la race de Charlemagne. Peut-être néanmoins eût-il empêché cette élection, s'il eût été plus diligent à faire valoir ses droits: mais elle était faite, et même à son insu, lorsqu'il délibérait encore sur le parti qu'il avait à prendre. L'ayant apprise, il prit aussitôt les armes pour déposséder son rival. Ses premiers efforts furent heureux. S'étant rendu maître de Laon, il y fit prisonniers la reine Emme, sa belle-sœur et sa mortelle ennemie, et l'évêque Adalbéron, dit aussi Ascelin, entièrement dévoué à cette princesse. En vain l'impératrice Théophanie, mère de l'empereur, lui écrivit-elle pour demander la délivrance de la reine; en vain les évêques de France s'intéressèrent-ils et pour cette princesse et pour leur confrère: il fut sourd à toutes les sollicitations, et brava même l'excommunication que plusieurs de ces prélats fulminèrent contre lui tant pour ce fait que pour les pillages que ses troupes exerçaient sur les terres de différentes églises. Il croyait avoir surtout à se plaindre d'Adalbéron, archevêque de Reims, pour avoir prêté son ministère pour le sacre de Hugues Capet. Nous avons la réponse que fit ce prélat à la lettre que Charles lui avait écrite à ce sujet. « Qui étais-je, lui dit Adalbéron, » pour oser moi seul entreprendre de donner un monarque aux » Français? C'est ici une affaire publique et non particulière. » Vous me regardez comme l'ennemi de la maison royale. Je

» prends mon rédempteur à témoin que je n'ai aucune haine
» contre elle... Vous me demandez mon amitié. Plût à Dieu
» que l'honnêteté me permît de m'employer utilement pour
» votre service! Car, quoique vous ayez ravagé le sanctuaire
» du seigneur, quoique vous ayez arrêté la reine contre le ser-
» ment que vous lui aviez fait, que vous ayez mis en prison
» l'évêque de Laon, et que vous comptiez pour rien l'anathème
» dont les prélats vous ont frappé......, je ne puis oublier l'obli-
» gation que je vous ai de m'avoir garanti des hostilités dont
» j'étais menacé. » (Bouquet, tome X, page 394.) Pendant que cela se passait en-deçà de la Seine, Hugues Capet était au-delà de la Loire occupé à réduire le comte de Poitiers et d'autres seigneurs qui refusaient de le reconnaître. Après avoir terminé cette expédition avec autant de célérité que de succès, il vole avec son armée victorieuse à Laon, dont il forme le siége à son arrivée. Le duc Charles, qui s'y était renfermé, défend la place durant six semaines avec la valeur d'un héros. Réduit à l'extrémité, il fait une sortie si heureuse, que Hugues put à peine échapper, après avoir vu passer au fil de l'épée une grande partie de son armée et les tentes brûlées dans plusieurs de ses quartiers. Ce revers, quelque grand qu'il fût, ne fit néanmoins perdre à Hugues aucun de ses partisans. Il chercha à en acquérir de nouveaux, et crut s'en être fait un dans la personne d'Arnoul, fils naturel du roi Lothaire et neveu du duc Charles, en lui conférant l'archevêché de Rheims : ce siége vaquait alors par la mort d'Adalbéron, arrivée le 5 janvier 988. La politique fut trompée en ce point; Arnoul, loin de lui être fidèle, comme il l'avait promis, livra la ville au duc, son oncle. Mais Charles fut trahi à son tour par Ascelin, évêque de Laon. Ce prélat, gagné par Hugues Capet, lui ouvrit une des portes de la ville la nuit du jeudi saint, 2 avril 991, l'introduisit dans son palais, et le rendit maître de la personne de Charles et de toute sa famille, qui n'étaient occupés que de la dévotion du jour. On les conduisit aussitôt à Senlis, et de là dans la tour d'Orléans, où ce prince finit ses jours, non la même année, mais la suivante au plutôt, comme le prouvent, contre Sigebert, les continuateurs de D. Bouquet (t. X, p. 216, n.). Le P. Papebroch prétend même, fondé sur une inscription trouvée dans le dernier siècle à Maëstricht, que le duc Charles mourut en cette ville, et y fut inhumé, l'an 1001, après avoir renoncé à son droit sur la couronne de France. (*Paralipom. ad Conat. in Catalog. roman pp.*, p. 67.) Charles avait épousé, 1°. Bonne, fille de Ricuin, duc de Mosellane, dont il eut Otton, qui suit, et deux filles mentionnées ci-après; 2°. Agnès, fille

d'Herbert II, comte de Troyes. Il eut, de ce dernier mariage, Louis et Charles, qu'on croit nés dans sa prison, et qui sont appelés jumeaux dans la chronique de Guillaume Godel. (Bouq., t. X, page 259.) Ces deux enfants, après la mort de leur père, furent recueillis par Guillaume III (et non II, comme on l'a dit ci-devant), comte de Poitiers, qui prit soin de leur éducation, et les fit reconnaître pour rois de France dans les parties de l'Aquitaine qui dépendaient de lui; comme on le voit par la date d'une charte du cartulaire d'Uzerche, en Limosin, qui porte : *Anno Incarnat. Domini* MVIII (D. Mabillon lisait MIX), *regnante Roberto et Ludovico et Carloino.* (Blondel, *Geneal. franc. plenior assert.*, p. 37.) Mais on ignore, ou du moins on ne sait point avec assurance ce qu'ils devinrent depuis cette époque. Parlons maintenant des deux filles de Charles. Gerberge, l'aînée, épousa Lambert, comte de Louvain, et Ermengarde, la seconde, devint femme d'Albert, comte de Namur. (Voyez *les articles de leurs époux.*)

OTTON.

OTTON, fils du duc Charles et de Bonne, fut donné pour successeur à son père dans la basse Lorraine. Il mourut, l'an 1005 (*Sigebert*), sans laisser de postérité. Ce fut, à ce que prétendent quelques-uns, le dernier mâle de la race de Charlemagne. Fisen dit qu'il avait établi sa résidence à Bruxelles, ainsi que son père. Gerberge et Ermengarde, ses deux sœurs, lui succédèrent dans ses alleus. La portion de l'aînée, disent plusieurs chroniques, fut Bruxelles, avec quelques lieux aux environs de Vilvorde, Tervuren, une partie du bois de Sogne. On ignore quelle fut la part d'Ermengarde.

GODEFROI III.

1005. GODEFROI, fils de Godefroi l'Ancien, comte en Ardennes et comte de Verdun, que le P. Barre dit sans fondement avoir été adopté par Otton, fut donné pour successeur à ce duc, par l'empereur Henri II, à la recommandation de Gérard, évêque de Cambrai, suivant Balderic, ou Baudri, et reçut de ses mains l'investiture. Il était pourvu dès-lors, par la disposition de son père, de la terre d'Einham, et de plusieurs autres domaines de sa maison, situés dans le Brabant; ce qui avait déjà fait naître des querelles entre lui et Lambert, comte de Louvain. Cet accroissement de fortune irrita d'autant plus Lambert contre Godefroi, qu'étant beau-frère d'Otton, il s'imaginait avoir plus de droit qu'un étranger

à sa succession. Albert, comte de Namur, également beau-frère du feu duc, se joignit à Lambert pour faire la guerre à Godefroi, dans l'espérance de partager entre eux le duché qu'il avait obtenu à leur préjudice. Baudouin le Barbu, comte de Flandre, s'étant emparé de Valenciennes sur le comte Arnoul, l'empereur de qui Arnoul avait reçu cette place, vient en faire le siége, qu'il est obligé de lever. Il revient à la charge l'année suivante; et, par les ravages qu'il fait sur les terres de Flandre et les otages qu'il emmène, il force Baudouin d'évacuer cette forteresse. Mais quelque tems après, voulant se l'attacher, il la lui rend pour la tenir de lui en fief, ainsi que l'île de Walcheren et d'autres de la Zélande. Godefroi qui avait été de ces expéditions, fit, en 1012, le siége du château de Louvain, devant lequel il échoua par la brave résistance du comte Lambert. Fier de cet avantage, Lambert porta le ravage sur les terres de Godefroi. Celui-ci avait alors sur les bras un autre ennemi dans la personne de Gérard comte d'Egisheim, en Alsace, dont l'esprit inquiet et remuant causait beaucoup de troubles dans l'empire. Godefroi le surprit, l'an 1014 (Ditmar dit en 1017), dans le tems qu'il exerçait ses brigandages, lui tua trois cents hommes et mit le reste en fuite. Conrad, depuis empereur, qui était avec Gérard, fut du nombre des blessés; et Sigefroi, fils unique de ce même Gérard, fut pris avec beaucoup d'autres, en fuyant. Le duc, si l'on en croit Baudri, ne perdit que trente hommes dans cette affaire. (*Chron. Camer.*, l. 3, c. 5.) L'année suivante, il mena ses troupes sur les terres de Rainier V, comte de Hainaut, grand partisan du comte Lambert son oncle, qui ne tarda pas de voler à son secours. Les deux comtes s'étant mis aux trousses du duc, le rencontrèrent dans les plaines de Florènes, et engagèrent aussitôt le combat le 12 septembre 1015. Quoique supérieurs à l'ennemi par le nombre, ils furent battus, et Lambert perdit la vie dans le combat.

L'an 1018, Godefroi fut chargé par l'empereur de marcher contre Thierri III, comte de Hollande, pour l'obliger à détruire le fort de Dordrecht sur la Merwe, qui nuisait au commerce par les gabelles qu'on y exigeait des marchands. Les archevêques de Trèves et de Cologne, et les évêques de Liége et d'Utrecht, lui ayant amené leurs troupes, il se trouva supérieur en forces à l'ennemi. Le sort des armes, malgré cela, ne lui fut pas favorable. Vaincu dans un premier combat, donné le 11 juillet 1018, il en livra, le 29 du même mois, un second qui lui fut encore plus funeste. Au moment que l'action commençait, on entendit aux dernières lignes de l'armée des confédérés, une voix effroyable. C'était, suivant Alpert, celle

d'un traître, qui criait : *Sauve, sauve qui peut ! tout est perdu ! le duc a pris la fuite !* Les soldats effrayés aussitôt se débandent et fuient à toutes jambes. Le duc n'en put retenir auprès de lui qu'un très-petit nombre, avec lequel il se défendit contre l'ennemi qui l'enveloppait. Mais à la fin, accablé par la multitude et blessé considérablement, il fut contraint de se rendre. (*Voy.* Thierri III, *comte de Hollande.*) La captivité de Godefroi ne dura que peu de jours. Thierri lui rendit la liberté à condition qu'il travaillerait à sa réconciliation avec l'empereur, et engagerait les confédérés à mettre bas les armes. Il y réussit ; mais l'évêque d'Utrecht fut obligé d'abandonner à Thierri les terres de la Zuid-Hollande, qu'il avait usurpées sur son église. (Ditmar, t. I, *Scriptor. rerum Brunswic.*, p. 425 ; Alpert, *de diversit. temp. apud Eccard. corp. hist.*, pp. 118-120.) L'an 1023, Godefroi fut du cortége de l'empereur Henri II, à la conférence qu'il eut à Ivoi, dans le Luxembourg, avec Robert, roi de France, et eut l'honneur d'offrir à ce prince, les présents que l'empereur lui faisait. (*Chron. Camerac.*) C'est le dernier trait connu de sa vie, qu'il ne prolongea pas au-delà du milieu de l'année suivante, puisqu'il était alors remplacé, comme on va le voir, par son frère. Il ne paraît pas qu'il ait été marié, du moins on ne lui connaît ni femme ni enfants.

GOTHÉLON I, DIT LE GRAND.

1023 au plutôt. GOTHELON, marquis d'Anvers depuis l'an 1008, et peut-être auparavant, fut investi par l'empereur Henri II, du duché de la basse Lorraine, après la mort de Godefroi III, son frère. L'an 1024, après la mort de Henri, il assista à la diète où Conrad le Salique fut préféré à un autre Conrad plus jeune que lui, son cousin et son compétiteur pour le trône de Germanie. Cette élection n'ayant pas été de son goût, il engage l'archevêque de Cologne et quelques évêques de la basse Allemagne, ainsi que Frédéric, duc de la haute Lorraine, et le comte de Hainaut, à ne point le reconnaître. Le roi de France, Robert, voyant l'occasion favorable pour recouvrer la Lorraine, entra dans ce pays sous prétexte de seconder Conrad le Jeune. Mais Conrad le Salique fit aux seigneurs lorrains des propositions si avantageuses, qu'ils les acceptèrent, et, par leur soumission, obligèrent le roi de France à s'en retourner. Gothelon s'insinua depuis si avant dans les bonnes grâces du roi de Germanie, que le duché de la haute Lorraine étant venu à vaquer par la mort de Frédéric, il l'obtint, et fut en même tems chargé de la tutelle

des deux princesses, filles de ce duc. Les deux Lorraines réunies dans la main de Gothelon, le rendirent un des plus puissants princes de son tems. L'an 1037, Eudes, comte de Champagne, qui prétendait en même tems au royaume de Bourgogne et à celui de Lorraine, étant venu mettre le siége devant le château de Bar, dont même il s'empara, selon Raoul Glaber, Gothelon marcha contre lui en diligence, accompagné des évêques de Metz et de Liége, du comte de Namur, et précédé de Godefroi, son fils. Les armées ennemies s'étant trouvées en présence dans un lieu nommé Hofnol, sur la rivière d'Orne, dans le Barrois, on en vint à une sanglante bataille, le 23 novembre, suivant Jean de Bayon, le 15 du même mois selon les chroniques de Lobbes et d'Elnone, ou de Saint-Amand. Eudes la perdit avec la vie; et Gothelon, en signe de la victoire, envoya son cachet à l'empereur, qui était alors en Italie. A l'article de ce duc, parmi les comtes de Verdun, nous parlons de la manière violente dont il s'y prit pour se remettre en possession du comté de cette ville, cédé par Frédéric, son frère, à l'évêque diocésain. L'an 1043, suivant Albéric de Trois-Fontaines, ou 1044, suivant la chronique de Saxe, Herman le Contract, Lambert d'Aschaffembourg, et la chronique de Lobbes, Gothelon meurt, laissant de sa femme, dont on ne connait ni le nom ni la naissance, trois fils et autant de filles. Les fils sont: Godefroi, Gothelon et Frédéric. Ce dernier, après avoir été moine, puis abbé de Mont-Cassin, devint pape sous le nom d'Etienne IX. A l'égard des deux autres, Gothelon, avant sa mort, obtint de l'empereur Henri III, que l'aîné lui succéderait au duché de la basse Lorraine, et l'autre à celui de la haute. Ode, l'aînée, à ce qu'on croit, des filles de Gothelon I, fut mariée à Lambert II, comte de Louvain; Ragelinde, la seconde, devint femme d'Albert II, comte de Namur; et Mathilde, la troisième, inconnue aux modernes, mais constatée par la chronique de Lobbes, eut pour époux, Henri, dit *le Furieux*, comte palatin d'Aix-la-Chapelle, qui la tua dans un accès de folie.

GODEFROI IV, DIT LE GRAND, LE HARDI ET LE BARBU.

1043 ou 1044. GODEFROI, fils aîné de Gothelon I et son collègue pendant plusieurs années dans le gouvernement des deux Lorraines, ne fut pas content du duché de la basse, que son père, avec l'agrément de l'empereur Henri III, lui avait assigné par son testament. Il voulut y joindre encore le duché de la haute Lorraine, qui était le partage de Gothelon, son

frère, alléguant le peu de capacité de celui-ci, dans la demande qu'il en fit à l'empereur. Mais Henri, craignant de trop accroître la puissance de Godefroi, dont la valeur et l'habileté s'étaient déjà signalées en différentes occasions, aima mieux s'en tenir à ce que le père de ces deux princes avaient réglé touchant sa succession, et la haute Lorraine fut adjugée à Gothelon. Piqué de ce refus, Godefroi fit alliance avec Baudouin, son parent, comte de Flandre, pour emporter de force ce qu'il ne pouvait obtenir de bonne grâce. Mais Herman, archevêque de Cologne, et Otton, son frère, comte palatin de la basse Lorraine, s'opposèrent vigoureusement à leur entreprise. L'empereur marcha lui-même contre les rebelles, et prit à Godefroi, l'an 1044, un de ses châteaux, nommé par M. Kremer (*Hist. des comtes de Sponheim*) Bockelingheim. Cette perte ne déconcerta point Godefroi. Ses amis, craignant pour lui de plus fâcheux revers, le pressèrent d'aller faire à l'empereur ses soumissions. Il suivit leur conseil. Mais Henri ne l'en tint pas quitte pour un compliment, et l'envoya prisonnier, l'an 1045, au château de Gibichenstein, sur la Sale. Il y resta près d'un an, et n'en sortit, en 1046, que pour aller de nouveau se jeter aux pieds de l'empereur, dans la diète qu'il tenait, aux fêtes de la Pentecôte, à Aix-la-Chapelle. Ce fut alors que sa révolte lui fut pardonnée. Son gouvernement lui fut rendu en même tems; mais on l'obligea de laisser en otage, son fils, qui mourut peu de tems après. Gothelon, duc de la haute Lorraine, étant décédé sur ces entrefaites, Godefroi fit de nouvelles instances auprès de l'empereur pour obtenir ce duché, qu'il prétendait lui avoir été promis lors de sa réconciliation. Mais elles furent inutiles, et Albert d'Alsace, de la maison d'Egisheim, lui fut préféré. Rien ne put alors retenir son courroux. Mais, avant de se déclarer, il chercha à se renforcer par de puissantes alliances, et attira dans son parti, au printems de l'an 1047, Baudouin de Lille, comte de Flandre, son parent, et Thierri, comte de Hollande. L'empereur s'étant mis en marche pour étouffer cette ligue dans sa naissance, Godefroi lui envoya des ambassadeurs qui l'excusèrent avec tant d'artifice, qu'il tourna ses armes contre le comte de Hollande. Mais comme Henri était aux mains avec ce dernier, Godefroi leva le masque, courut le pays avec Baudouin, et porta la mort et le ravage par toute la Lorraine, jusqu'aux bords du Rhin; toutes les places ouvertes devinrent la proie de ses soldats, et ensuite des flammes, à moins qu'elles ne se rachetassent de ce malheur par de l'argent. S'étant emparé de Nimègue, il y brûla le superbe palais de Charlemagne; et, le 25 août de la même année, il fit éprouver un pareil

sort à la ville de Verdun et à son église cathédrale, dont, suivant Hugues de Flavigni, il pilla auparavant le trésor. Mais d'autres disent que ce trésor fut consumé par les flammes. La colère du duc venait, suivant Laurent de Liége, de ce que l'empereur lui avait ôté le comté de Verdun pour le remettre à l'évêque Richard, avec faculté d'en disposer en faveur de qui bon lui semblerait. C'était, aux yeux de Godefroi, une usurpation de son patrimoine, parce que ses ancêtres avaient autrefois joui de ce comté. Il réussit à le recouvrer, suivant cet écrivain; mais il y a dans son récit des inexactitudes qui en affaiblissent l'autorité. Il faut nécessairement l'abandonner sur la date de cet événement qu'il place en 1048, ou même en 1050; car il se brouille et ne s'accorde pas avec lui-même. Mais rien n'empêche de croire sur sa parole, que le duc eût voulu épargner les temples et surtout la cathédrale. Nous n'hésitons point non plus à dire, d'après lui, que Godefroi témoigna un vif regret de l'incendie de cet édifice; qu'après avoir restitué à l'église de Verdun les terres qu'il avait envahies sur elle et y en avoir ajouté d'autres pour la dédommager en quelque sorte de ses pertes, il parut en public demi-nu et déchaussé, se traînant sur ses genoux, depuis l'extrémité de la ville jusqu'à la cathédrale, où il reçut la discipline; qu'il racheta sa chevelure, que la pratique ordinaire des pénitents publics l'obligeait de couper, par une grande somme d'argent, qu'il donna à l'église; que non content de la faire reconstruire, du moins en partie, à ses dépens, il se mit au nombre des manœuvres, servant lui-même les maçons. La guerre cependant continuait toujours entre Godefroi et le duc Albert, son rival. Celui-ci étant entré, vers le mois d'octobre 1048, sur les terres de la basse Lorraine, Godefroi tomba sur lui dans le tems que ses troupes étaient débandées, et le tua avec tous ceux de sa suite, qui voulurent faire résistance. L'empereur, irrité, dépouilla Godefroi du duché de la basse Lorraine, et le réduisit à ses biens patrimoniaux.

FRÉDÉRIC DE LUXEMBOURG.

1048. FRÉDÉRIC, fils de Frédéric I, comte de Luxembourg, fut pourvu du duché de la basse Lorraine par l'empereur Henri III, après la destitution de Godefroi. Celui-ci, piqué, leva des troupes l'année suivante pour se venger. Mais apprenant que l'empereur venait à lui avec une armée formidable, accompagné du pape Léon IX et du roi de Danemarck, il vient le trouver à Aix-la-Chapelle; et, par la médiation du pape, il

fait sa paix avec lui : mais l'empereur, en lui pardonnant, ne lui rendit pas son duché. L'an 1053, il partit avec Léon IX, à la tête des troupes que l'empereur lui avait fournies pour aller faire la guerre aux Normands d'Italie. Cette expédition ne fut point heureuse ; mais Godefroi fut bien dédommagé du mauvais succès de ses armes par le mariage qu'il contracta dans ce pays, sur la fin de l'an 1053, avec BÉATRIX, fille de Frédéric II, duc de la haute Lorraine, et veuve de Boniface, comte de Modène et marquis de Toscane, le plus riche prince d'Italie. Cette alliance alarma l'empereur, à qui on fit entendre que Godefroi voulait par là s'élever à l'empire. Echauffé par les discours de l'envie, il passe les monts, au commencement de l'an 1055, dans le dessein de chasser d'Italie le prétendu rebelle, et de punir Béatrix de lui avoir donné sa main, suspect comme il était, sans le consentement du souverain dont elle relevait. Godefroi députe à l'empereur pour le désabuser. Henri paraît se rendre à ses moyens de justification, dans la crainte qu'il n'aille se joindre aux Normands. Béatrix elle-même va le trouver pour lui faire l'apologie de sa conduite. L'empereur la fait arrêter, et l'emmène, l'année suivante, en Allemagne. Godefroi, connaissant alors qu'il n'y a plus de sûreté pour lui en Italie, se retire dans les Pays-Bas, où il fait une nouvelle ligue avec le comte de Flandre, pour avoir raison de l'insulte faite à sa femme. Ils assiègent ensemble, par mer et par terre, la ville d'Anvers, où Frédéric, duc de la basse Lorraine, instruit de leur dessein, s'était jeté. Mais, après bien des efforts, ils échouent devant cette place, et vont porter la guerre ailleurs. Les hostilités entre l'empereur Henri III, et ces deux confédérés, durèrent tout le reste du règne de ce prince. Ce ne fut qu'après sa mort que la paix fut rendue à la basse Lorraine, dans la diète tenue, l'an 1056, à Cologne, en présence du pape Victor II. Le comte de Flandre et Godefroi s'y réconcilièrent par la médiation de ce pontife, avec le nouveau roi de Germanie, Henri IV, qui rendit alors à Godefroi, la marquise son épouse, avec laquelle il reprit la route d'Italie. Nous renvoyons à l'article des marquis et ducs de Toscane, ce qu'il fit en ce pays. Frédéric de Luxembourg, son rival, mourut au mois d'août 1065 (et non en 1073, comme le marque Bertholet), laissant de GERBERGE, sa première épouse, fille d'Eustache I, comte de Boulogne, une fille nommée Jutte, femme de Waleran, comte de Limbourg. L'ancien historien de l'abbaye de Saint-Hubert, lui donne pour seconde femme, IDE, dite aussi RAELINDE, qui se remaria, dit-il, au commencement de l'an 1066, avec Albert III, comte de Namur.

GODEFROI LE BARBU, *rétabli.*

1065. GODEFROI LE BARBU fut rétabli par Henri IV, roi de Germanie, dans le duché de la basse Lorraine; mais il paraît n'y être revenu qu'en 1069, lorsqu'il se sentit attaqué de la maladie dont il mourut. S'étant fait transporter d'Italie, où il était alors, à Bouillon, pour y recouvrer sa santé, il s'aperçut bientôt qu'il fallait songer à l'autre vie. Thierri, abbé de Saint-Hubert, qu'il fit appeler, reçut sa confession, qu'il fit en répandant beaucoup de larmes. Il voulut ensuite aller mourir à Verdun, où il rendit l'âme, en effet, la veille de Noël de cette même année, suivant Berthold de Constance. D'ODE, sa première femme, il laissa Godefroi, qui suit; Wiltrude, ou Weliga, femme d'Adalbert, comte de Calwe, morte en 1093, six ans avant son époux; et Ide, mariée à Eustache II, comte de Boulogne. Le second mariage de Godefroi avec Béatrix fut stérile.

GODEFROI V, DIT LE BOSSU.

1069. GODEFROI, dit LE BOSSU, fut le successeur de Godefroi le Barbu, son père, dans le duché de la basse Lorraine et le marquisat d'Anvers; ainsi que dans ses biens patrimoniaux. Il était marié, dès l'an 1063, à MATHILDE, fille et héritière de Boniface, comte de Modène, et de Béatrix, marquise de Toscane. L'an 1071, il prit les armes contre Robert le Frison, tuteur de Thierri V, comte de Hollande, dont il avait épousé la mère. Le sujet de cette guerre était la Hollande méridionale, que l'évêque d'Utrecht s'était fait adjuger par le roi de Germanie, Henri IV, et qu'il avait transportée ensuite à Godefroi, dans l'impuissance de s'en mettre en possession. Godefroi étant entré en ce pays par le Rhinland, avec une armée où se trouvaient même des troupes impériales, prit plusieurs places qui, d'elles-mêmes, lui ouvrirent leurs portes, et s'avança jusqu'à Leyde. Il était déjà maître de cette ville, lorsque Robert accourut de Flandre, pour lui livrer bataille. Il la perdit, et fut contraint d'abandonner tout le pays au vainqueur. Robert se retira à Gand avec sa femme et son pupille. Godefroi porta partout, sans obstacle, ses armes victorieuses. Il pénétra jusqu'en West-Frise, et pilla tout le pays. Mais les Frisons, revenus de leur première épouvante, se rassemblèrent l'année suivante, l'investirent dans Alkmaer, dans le tems qu'il venait de congédier ses troupes. Le siége durait depuis neuf semaines, lorsque l'évêque d'Utrecht vint à son secours. Jean de Leyde dit que les épiscopaux tombèrent avec tant d'impétuosité sur les assiégeants, qu'ils en

tuèrent huit mille et forcèrent le reste à repasser le Kinhem. Par cette bataille, Godefroi se trouva maître de toute la Hollande. Ce fut alors, suivant Heda, qu'il jeta les fondements d'une nouvelle forteresse entre Ryswick et Overschie, qui fut le commencement de Delft. Godefroi mit si bon ordre à tout dans le pays qu'il avait conquis, que peu de tems après, il entreprit un voyage en Italie, pour engager Mathilde, sa femme, à venir demeurer avec lui dans la Lorraine, où ses propres affaires et le services du roi de Germanie, auquel il était fort attaché, le retenaient. Mathilde l'avait quitté pour retourner dans ses propres états, et les semonces du duc, son époux, ne purent l'engager à quitter son pays natal. Elle voulut au contraire qu'il vînt demeurer avec elle ; et, ne pouvant à son tour le persuader, elle le laissa reprendre la route des Pays-Bas. A son retour, ayant appris l'élection de Grégoire VII, faite le 22 avril 1073, il écrivit à ce pontife pour l'en féliciter. Grégoire, dans sa réponse, après l'avoir remercié de son compliment, l'exhorta d'engager le jeune roi Henri à rendre au saint siége l'obéissance qu'il lui devait. La guerre était alors entre Henri et les Saxons révoltés. Godefroi courut au secours de ce prince, qu'on voulait détrôner. Mais, à son arrivée, ayant été député, le 20 octobre, au congrès de Gerstungen, pour discuter les griefs des Saxons, il en fut tellement frappé, qu'après une délibération de trois jours, il entra dans la conjuration formée pour donner un autre chef à l'empire. Il revint cependant, quelque tems après, de son illusion, et rentra dans le parti du roi, qu'il servit avec un nouveau zèle. Ce fut lui qui contribua le plus à la victoire remportée sur les Saxons par ce prince, le 8, selon Berthold de Constance, ou le 13 juin 1075, suivant l'annaliste saxon, à Langensalz sur l'Unstrut. Elle réduisit ces rebelles à demander la paix, qu'ils obtinrent à la diète tenue, aux fêtes de Noël suivant, à Goslar. Godefroi ne s'y trouva point : il était allé passer à Utrecht cette solennité. De là s'étant mis à parcourir la partie occidentale de ses états, il fut assassiné dans Anvers, ou, selon d'autres, au château de Vlaerdingue, le 26 février 1076 (1), par le cuisinier de Robert le Frison, ou du comte Thierri V. (Voy. *les comtes de Hollande.*) Ce malheureux, nommé Giselbert, lui enfonça une lance dans les intestins, comme il satisfaisait un besoin naturel. (*Berthold. Constant.*) Godefroi survécut encore sept jours à cet accident, et fut porté à Verdun, pour y être inhumé. Tous les historiens

(1) Voyez cette date évidemment prouvée par M. Kluit (*Hist. crit. Comit. Holland. et Zeeland.*, tom. I, part. 2, pag. 57-58.)

s'accordent à dire qu'il réparait les défauts de son corps contrefait, par les qualités de son cœur et de son esprit, dont ils font le plus bel éloge. Comme il n'eut point d'enfants de Mathilde, sa femme, il avait adopté Godefroi de Bouillon, son neveu, qui viendra ci-après. Mathilde fit tous ses efforts pour faire exclure ce jeune prince de la succession de son oncle; mais ce fut en vain, comme la suite le fera voir.

CONRAD.

1076. CONRAD, fils aîné de l'empereur Henri IV, né le 12 février 1074, fut nommé, en 1076, duc de la basse Lorraine par ce prince, qui donna, en même tems, le marquisat d'Anvers à Godefroi de Bouillon, qui suit. L'an 1093, séduit par les intrigues de la cour de Rome et les conseils de la comtesse Mathilde, Conrad se révolta contre son père, et se fit proclamer roi d'Italie par les troupes qu'il commandait en Lombardie. L'empereur alors, dit-on, le dépouilla du duché de la basse Lorraine; mais Sigebert nous apprend que la chose était faite quatre ans auparavant.

GODEFROI VI, DIT DE BOUILLON.

1089. GODEFROI VI, dit DE BOUILLON, né l'an 1061, marquis d'Anvers, fils aîné (et non puîné, comme le marquent les Bollandistes) d'Eustache II, comte de Boulogne, et d'Ide de Bouillon, neveu de Godefroi le Bossu, fut investi du duché de la basse Lorraine, l'an 1089, par l'empereur Henri IV. C'était la récompense de ses services. Il en avait rendu de grands à ce prince, dans ses différentes expéditions, surtout à la bataille donnée, le 15 octobre 1080, contre l'anti-césar Rodolfe, qu'il blessa mortellement d'un coup de lance ou du fer de l'étendard impérial qu'il portait, et au siége de Rome, en 1083. Peu de tems avant son investiture, il avait terminé la longue guerre qu'il avait avec l'évêque de Verdun, au sujet du comté de Verdun, dont ce prélat s'était remis en possession, après la mort de Godefroi le Bossu, qui en avait joui comme par droit héréditaire. L'évêque l'avait cédé depuis au comte de Namur; mais Godefroi de Bouillon contraignit celui-ci de s'en dessaisir en sa faveur. L'an 1095, ayant pris la croix pour la délivrance de la Terre-Sainte, il vendit, du consentement de sa mère, à Otbert, évêque de Liége, son château de Bouillon, pour la somme de sept mille marcs d'argent, selon Ordéric Vital, de quinze cents marcs du même métal, suivant Albéric, de treize cents marcs d'argent et trois d'or, selon Gilles d'Orval, réser-

vant, néanmoins, la faculté de rachat à ses trois plus proches héritiers successifs, suivant Nicolas de Liége. Otbert, poursuit Gilles d'Orval, fit d'autant plus volontiers cette acquisition, que le château de Bouillon l'incommodait fort par les excursions fréquentes que Godefroi faisait de là sur les terres de son église. Mais l'opposition qui se rencontre entre les récits de ces auteurs, par rapport au prix de la vente, a donné lieu à quelques critiques de la révoquer en doute, et cela, disent-ils, avec d'autant plus de fondement, que le titre n'en a jamais été produit. Cette prétendue vente ou engagère, ajoutent-ils, fondée uniquement sur un bruit public, n'aurait-elle pas été imaginée d'après un acte par lequel Godefroi de Bouillon, se préparant au voyage de la Terre-Sainte, avait mis les fondations faites par son aïeul maternel et par lui, en faveur de l'abbaye de Saint-Hubert, sous la protection de l'église de Liége, contre tous ceux de sa famille ou autres, qui voudraient y porter atteinte? Cet acte existe dans les archives de l'église de Liége et dans celles de l'abbaye de Saint-Hubert. Mais il est si différent de celui d'une vente ou d'un engagement du duché de Bouillon, qu'il n'y a nulle apparence qu'on ait pu les confondre. Quoi qu'il en soit, l'église de Liége, après le départ de Godefroi, se mit en possession de ce riche domaine, et s'y est maintenue pendant plusieurs siècles. Godefroi vendit aussi, dans le même tems, ses terres de Stenai et de Mouzai, avec le comté de Verdun, à l'évêque de cette ville, suivant Albéric. On voit, néanmoins, par un diplôme de l'empereur Henri IV, du mois de juin 1086, que l'église de Verdun était dès-lors en possession de Mouzai. Muni des sommes nécessaires pour son voyage, Godefroi partit, le 15 août de la même année 1096, à la tête d'une armée de dix mille chevaux et de soixante et dix mille hommes d'infanterie, tous gens aguerris et la plupart choisis de la noblesse de France, de Lorraine et d'Allemagne. Les différentes divisions des croisés s'étant réunies en Bithynie, élurent Godefroi pour leur chef. Ce fut en cette qualité qu'il commanda au siége de Jérusalem. *Anno* 1100 (lisez 1099), dit la chronique de Saint-Pantaléon, *Jerosolyma à Christianis capitur, Godefrido duce exercitum regente.* Après cette conquête, Godefroi fut élu roi de Jérusalem, le 23 juillet 1099. Mais il ne jouit de cette dignité, dont il ne prit pas même le titre ni les ornements par modestie, que jusqu'au 18 juillet de l'année suivante, qui fut l'époque de sa mort. Il n'avait point été marié. (Voy. *les rois de Jérusalem.*)

HENRI I.

1101. HENRI, comte de Limbourg, petit-fils du duc Fré-

déric, par Jutte, sa mère, fut nommé par l'empereur Henri IV, dans une diète tenue à Mayence, aux fêtes de Noël, pour succéder à Godefroi de Bouillon, dans le duché de la basse Lorraine et le marquisat d'Anvers. Il prit le parti de son bienfaiteur contre Henri, son fils, roi de Germanie, révolté contre lui, et ne l'abandonna qu'à sa mort, arrivée le 7 août de l'an 1106. Ce fut lui qui, le jeudi-saint de cette année, mit en déroute au pont de Viset, les troupes que le jeune Henri avait envoyées pour assiéger son père dans Liége. Le prince rebelle, pour se venger de cet échec, et punir le duc de sa fidélité, le priva de son duché dans la diète de Worms, tenue à la Pentecôte suivante. (Voy. *les comtes de Limbourg*.)

GODEFROI VII, DIT LE BARBU, OU LE GRAND.

1106. GODEFROI VII, comte de Louvain après Henri III, son frère, fut pourvu, par le roi Henri V, du duché de la basse Lorraine et du marquisat d'Anvers. Henri de Limbourg, qu'il avait supplanté, s'empara, l'an 1107, d'Aix-la-Chapelle. Mais Godefroi étant venu devant cette ville, obligea les habitants de lui en ouvrir les portes, après avoir contraint son compétiteur de prendre la fuite. Depuis ce tems, Godefroi jouit paisiblement des deux bénéfices que l'empereur lui avait accordés : mais il le paya d'ingratitude. L'an 1114, de concert avec la plupart des princes de l'empire, il se déclare contre son bienfaiteur ; et, pour punir Gislebert, comte de Duras, de son attachement pour ce prince, il attaque, vers la mi-juillet, l'abbaye de Saint-Tron, dont il avait l'avouerie, met le feu à la ville malgré la résistance des habitants, et se retire après avoir abandonné au pillage des soldats, ce que les flammes avaient épargné. (Bouq., tom. XIII, pag. 595.) Un schisme s'était élevé dans l'église de Liége, entre Frédéric de Namur, et le prévôt Alexandre, son compétiteur. Le duc Godefroi se déclara pour celui-ci, et encourut l'excommunication du premier, dont il ne fut relevé qu'après sa mort, par Alexandre. Il abandonna néanmoins celui-ci, en 1122, pour appuyer l'élection d'Adalbéron, son frère. Après la mort de Henri V, Godefroi s'étant déclaré pour Conrad, duc de Suabe, contre l'empereur Lothaire, celui-ci, l'an 1128, et non 1125, le dépouilla de son duché, qui fut donné à Waleran, qui suit.

WALERAN, ET LE MÊME GODEFROI LE GRAND, PREMIER DUC HÉRÉDITAIRE.

1128. WALERAN, comte de Limbourg, fils du duc Henri,

dont on vient de parler, reçut de l'empereur Lothaire le duché de la basse Lorraine avec le marquisat d'Anvers; mais Godefroi VII se maintint dans une partie de ses états. On l'appelait quelquefois duc de Louvain, parce que cette ville était le lieu de sa résidence. C'est ainsi qu'il est qualifié par le notaire Galbert, dans la vie de Charles le Bon, en parlant du siége d'Alost, que Godefroi vint faire, l'an 1128, avec Guillaume Cliton, qui périt dans cette expéditon. L'an 1129, Godefroi fut excommunié par Alexandre, évêque de Liége, au sujet des déprédations qu'il exerçait sur les terres de son église. Pour appuyer ces censures, le prélat leva des troupes, et, assisté du duc Waleran, il vint mettre le siége devant le château de Duras. C'était un fief de son église, dont il avait dépouillé le comte Gislebert, partisan de Godefroi. Ce dernier, ayant appelé Thierri, comte de Flandre, à son secours, vole à la défense de la place. Le combat s'engage le 7 août; et le carnage fut si grand, dit Albéric, que, de part et d'autre, il resta huit cent vingt-quatre hommes sur la place, sans compter ceux qui périrent en fuyant. Mais l'évêque remporta la victoire, sans cependant oser continuer le siége de Duras. L'an 1131, Godefroi fonda pour des Prémontrés, près de Louvain, dans son parc, une abbaye qui en retint le nom. Deux ans après, il fonda pour des filles une autre abbaye, près de Bruxelles, dans son alleu de Bigarden. Vers le même tems, il prit les armes contre Gislebert, comte de Duras; et, quoiqu'il les ait mises bas presque aussitôt, ses troupes neanmoins causèrent de grands dommages à l'abbaye de Saint-Tron. C'était pour la quatrième fois, dit l'abbé Rodulfe, que, dans l'espace de vingt-six ans, le duc de Louvain avait dévasté son monastère ou ses dépendances. L'an 1136, il eut guerre avec Godefroi, comte de Namur, pour l'élection d'un abbé de Gemblours. Waleran étant mort l'an 1139, l'empereur Conrad III rétablit Godefroi dans tout le duché de la basse Lorraine. Celui-ci termina sa carrière le 15 janvier de l'an 1140, et fut enterré dans l'abbaye d'Afflighem, dont il était le bienfaiteur. Il est regardé comme la tige des ducs héréditaires de Brabant (le premier cependant qui en ait pris le titre, est Henri le Guerroyeur), et à cet égard, il doit être appelé Godefroi I. IDE, fille d'Albert III, comte de Namur, sa première femme, lui donna, deux fils Godefroi, son successeur, et Henri, moine d'Afflighem, l'an 1134 au plutôt; avec trois filles, Clarisse, qui mourut vierge, Adélaïde, mariée à Henri I, roi d'Angleterre, et Ide, femme, à ce qu'on croit, d'Arnoul I, comte de Clèves. CLÉMENCE DE BOURGOGNE, sa seconde femme, veuve de Robert II, comte de Flandre, fille de Guillaume le Grand, comte de Bourgogne (mariée vers l'an

1120), lui donna un fils, nommé Joscelin, qui épousa, en Angleterre, Agnès, fille de Guillaume Percy, et survécut à sa mère. Clémence finit ses jours, suivant Ipérius, en 1133, et non pas en 1129, comme l'avance Meyer, et fut enterrée à Bourbourg, dans un monastère qu'elle avait fondé l'an 1102.

GODEFROI II (VIII), SURNOMMÉ LE JEUNE, SECOND DUC HÉRÉDITAIRE.

1140. GODEFROI II, fils de Godefroi le Grand, lui succéda dans le duché de la basse Lorraine, le marquisat d'Anvers et le comté de Louvain. Henri, comte de Limbourg, fils de Waleran, qui avait supplanté Godefroi le Grand, fit des efforts pour le déposséder; mais la valeur et l'activité de Godefroi le Jeune les rendirent inutiles. Ce dernier mourut au carême de l'an 1143 (n. st.), laissant de LUTGARDE, son épouse, belle-sœur de l'empereur Conrad, IIIe. du nom, deux fils : Godefroi, qui suit; Albert, comte de Moha et de Dagsbourg; avec une fille, Lutgarde, femme de Thierri, comte de Hochstadt. (*Voy.* Henri II, *comte de Limbourg.*)

GODEFROI III (IX), DIT LE COURAGEUX.

1143. GODEFROI III, fils de Godefroi le Jeune, lui succéda à l'âge de dix-sept ans dans ses états. Il hérita d'une guerre commencée par son père, vers l'an 1140, contre Gauthier Berthout, avoué de Malines, et Gérard, sire de Grimberg, qui lui refusaient l'hommage. Elle dura près de vingt ans, pendant lesquels on ne vit dans le pays que pillages, qu'incendies, que massacres exercés de part et d'autre. L'an 1159, Godefroi vint assiéger le château de Grimberg, le prit en peu de tems, le 1er. octobre, y mit le feu, et le détruisit de fond en comble : c'était la plus forte place du Brabant. Alors Gauthier Berthout et Gérard, se voyant abandonnés du comte de Flandre, qui les avait appuyés jusqu'alors, prirent le parti de la soumission. (*Auct. Affligh.*) Godefroi, dans le même tems, soutenait le poids d'une autre guerre, que son père lui avait encore transmise, contre Henri II, comte de Limbourg, qui lui disputait son duché. Elle fut terminée, l'an 1155, par le mariage de Marguerite, fille du comte, avec Godefroi. (*Voy.* Henri II, *comte de Limbourg.*) Le duc de Brabant joignit ses armes, l'an 1166, à celles de Philippe d'Alsace, collégue de Thierri, son père, dans le comté de Flandre, contre Florent III, comte de Hollande. Il fut attaqué, l'an 1170, par Henri l'Aveugle, comte de Namur et de Luxembourg, son oncle maternel, qui le battit

à Carnière, près de Trasignies. (Voy. *Henri l'Aveugle.*) L'an 1183, il se ligue avec le comte de Flandre, contre le roi de France et le comte de Hainaut. Ce dernier, l'an 1185, vient au secours du comte de Namur, attaqué par Godefroi, et fait le dégât dans le Brabant. (*Voy.* Baudoin V, *comte de Hainaut.*) L'abbaye de Gemblours avait été fondée vers le milieu du dixième siècle, par un seigneur puissant, nommé Guibert, en pleine franchise pour ses dépendances comme pour elle-même; mais la négligence de ses avoués, avait donné depuis libre carrière à ceux qui dominaient dans le pays, pour la fouler et l'opprimer en différentes manières. Le duc Godefroi, sur les plaintes que l'abbé Jean lui porta de ces vexations, fit expédier, l'an 1187, une charte, par laquelle, du consentement de Henri, son fils et des nobles qui composaient sa cour, il rétablissait dans son ancienne liberté l'abbaye, et abolissait la main-morte qu'on y avait établie, avec menace, contre les contrevenants, de les faire excommunier. (Foppens, tom. IV. pag. 215.) Le terme des jours de ce prince arriva le 10 août 1190, dans la soixante-quatrième année de son âge. Sa sépulture est à Saint-Pierre de Louvain. De MARGUERITE, fille de Henri II, comte de Limbourg, morte entre 1171 et 1173, il laissa Henri, son successeur, et Albert, évêque de Liége. IMAINE DE LOSS, sa seconde femme, lui donna Guillaume, sire de Perweys, et Godefroi de Louvain. Après la mort de son époux, s'étant retirée dans un monastère, près de Cologne, elle devint abbesse de Sainte-Catherine d'Eisenach, en 1214. Ce fut le duc Godefroi qui fonda, l'an 1184, la ville de Bois-le-Duc, au milieu d'une forêt qu'il fit défricher. *Godefridus dux*, dit un ancien chronographe, *è sylva fecit oppidum.*

HENRI I (II), DIT LE GUERROYEUR.

1190. HENRI I, fils et successeur de Godefroi le Courageux, avait été associé au gouvernement par son père, sous le titre de comte de Louvain, dès l'an 1172. Ce fut avec cette qualité qu'il accompagna le roi Louis le Jeune, en 1179, au tombeau de saint Thomas de Cantorberi. L'an 1183, il partit pour la Terre-Sainte, avec des troupes d'élite, pour remplir le vœu de la croisade, que son père avait fait. On n'a pas de détail sur les exploits qu'il fit dans cette expédition, ni de date précise de son retour. L'an 1191, après la mort de Philippe, comte de Flandre, il prétendit lui succéder, en vertu de son mariage, contracté, l'an 1179, avec MATHILDE, nièce de ce comte, et fille de Mathieu d'Alsace, comte de Boulogne. Mais Baudouin, son compétiteur, engagea le roi de France, dit Albéric, à

l'appât de cinq mille marcs d'argent qu'il lui offrit, à faire désister Henri de cette prétention. Celui-ci, l'an 1194, reprit les armes contre ce même Baudouin, sous prétexte d'appuyer Thierri de Bevern, qui, du chef de sa mère, prétendait au comté d'Alost. Il ravagea le Hainaut, et Baudouin lui rendit la pareille en Brabant. Un nouveau motif attisa le feu de cette guerre. Henri l'Aveugle, comte de Namur, ligué avec le duc de Limbourg et d'autres princes, pour reprendre le comté de Namur sur son neveu Baudouin, comte de Hainaut, attendait, pour l'exécution de son dessein, le secours du duc de Brabant, dont les trêves avec Baudouin devaient expirer à l'Assomption de la Vierge. Mais Baudouin les attaqua et les battit sur les bords de la Mehaigne, le 1er. août 1194 : événement qui, dans le même mois, fut suivi d'un traité de paix, où il était dit que le comte de Hainaut ferait hommage au duc de Brabant, pour le comté d'Alost. (Gilbert, Butkens.) L'année suivante, le duc Henri fit une confédération avec le comte de Flandre, Baudouin, dit de Constantinople, fils de Baudouin le Courageux, contre leurs ennemis communs. L'an 1197, il entreprit un second voyage à la Terre-Sainte. De retour l'année suivante, après la mort de l'empereur Henri VI, il se déclara pour Otton de Brunswick, qui disputait l'Empire à Philippe de Suabe, fils de l'empereur Frédéric Barberousse. Il eut ensuite la guerre avec Otton, comte de Gueldre, et Thierri VII, comte de Hollande, qu'il fit prisonniers, l'un et l'autre, l'an 1202. L'année suivante, il entre en guerre avec Louis III, comte de Loss, au sujet de certaines terres, et surtout du comté de Duras, dont ce dernier avait fait hommage à Hugues de Pierrepont, évêque de Liége, au préjudice de la suzeraineté que Henri prétendait sur ces terres. L'évêque vient au secours de son vassal. Après quelques hostilités réciproques, on fit, l'année suivante, une trêve qui fut ménagée par le comte de Namur. L'an 1204, le duc Henri quitta le parti d'Otton de Brunswick, pour se mettre dans celui de Philippe de Suabe, rival de ce prince, pour le trône de Germanie, et lui fit hommage des terres qu'il tenait de l'empire. Les lettres d'investiture que ce prince lui fit expédier le 12 novembre de cette année, portent qu'il lui accorde en fief l'abbaye de Nivelle, avec une rente annuelle de soixante charretées de vin, dont la moitié doit être livrée à Boppardc, et l'autre à Baldereo, en Alsace, au tems de la vendange. Par les mêmes lettres, l'empereur lui assure la succession au comté de Dagsbourg, au cas que le comte Albert, oncle de Henri, décède sans héritier en ligne directe ; et enfin, s'il meurt lui-même sans hoirs mâles, il est dit que ses filles lui succéderont librement, et sans aucun empêchement, aux fiefs qu'il

tient de l'Empire : *Ut filiæ suæ, si masculum hæredem non habuerit, in feudis suis liberè ei tanquam masculi succedant.* (Vadère, pag. 157.) L'an 1212, le duc de Brabant eut une querelle plus directe avec le même prélat, par rapport au comté de Moha, que le comte Albert de Brabant avait légué à l'église de Liége, et que le duc Henri revendiquait, comme devant lui revenir à titre d'hérédité. Henri étant entré dans le Liégeois, le 29 avril, se rend maître de la capitale, le 3 mai suivant, jour de l'Ascension, et la pille durant six jours. L'évêque qui s'était retiré à Hui, lance de là une excommunication contre le duc, qui n'en tint compte. L'année suivante, le comte de Loss ayant amené au prélat des troupes, il livre bataille au duc, le 13 octobre, près de Steppe, et remporte sur lui une victoire complète. Le duc alors fait sa paix avec l'évêque, et reçoit son absolution. L'an 1214, il se déclare pour Frédéric, contre Otton, son compétiteur à l'Empire, et fait un traité d'alliance avec le roi Philippe Auguste, ennemi de ce dernier. L'an 1229, il accorde à la ville de Bruxelles divers priviléges, par une charte, qui est le plus ancien monument que nous ayons en langue flamande. (*Divæus, Epitom. Hist. Brabant.* pag. 113.) Ce prince ne cessa presque d'avoir les armes à la main, contre différents seigneurs, ses voisins ; ce qui lui mérita le surnom de *Guerroyeur*. Il mourut, le 5 novembre de l'an 1235, à Cologne, âgé de soixante-dix-sept ans, en revenant de conduire Isabelle d'Angleterre à l'empereur Frédéric II, qui l'épousa le 22 août. (*Chron. ducum Brabant. edente Anton. Mattheo.*) Le corps du duc Henri fut transporté à Saint-Pierre de Louvain, où l'on voit encore son tombeau. De MATHILDE, fille de Mathieu d'Alsace, comte de Boulogne, sa première femme, morte vers l'an 1211, il eut Henri, son successeur; Godefroi, sire de Louvain et seigneur de Marle, qu'il vendit, en 1244, à Thomas de Couci, sire de Vervins ; Marie, femme de l'empereur Otton, IV, puis de Guillaume, comte de Hollande; Marguerite, mariée à Gérard IV, fils d'Otton II, et son successeur au comté de Gueldre ; Adélaïde, femme, 1°. d'Arnoul VI, comte de Loss ; 2°. de Guillaume X, comte d'Auvergne ; 3°. d'Arnoul, sire de Wésemael, maréchal de Brabant; et Mathilde, qui épousa Florent IV, comte de Hollande. Il est remarquable que cette princesse, en épousant Florent, fut obligée de renoncer, par un acte formel, à l'héritage de sa maison ; et c'est le premier exemple d'une semblable renonciation faite par une femme. MARIE, fille de Philippe Auguste et d'Agnès de Méranie, que le duc Henri épousa en secondes noces, le 22 avril 1213, à Soissons, était veuve de Philippe, comte de Namur : elle mourut le premier août 1238.

après avoir donné à son second époux deux filles : Elisabeth, mariée, 1°. à Thierri de Dinslaken, fils aîné de Thierri V, comte de Clèves; 2°. à Gérard de Limbourg, dit de Luxembourg, sire de Durbui; et Marie, dont on ne sait que le nom. Le duc Henri I jouissait, dès l'an 1191, de l'avouerie de Saint-Tron, qu'il transmit à ses descendants.

HENRI II (III), DIT LE MAGNANIME.

1235. HENRI II, fils de Henri I, lui succéda. Il se fit respecter de ses voisins par sa valeur, et mérita l'amour de ses sujets par la douceur de son gouvernement. Le duc de Brabant, au rapport de Mathieu Paris, fut un des sept électeurs que le pape Innocent IV nomma, l'an 1245, pour procéder à l'élection d'un nouvel empereur, après avoir déposé Frédéric II. Les autres étaient le duc d'Autriche, le duc de Bavière, le duc de Saxe, et les trois archevêques de Cologne, de Mayence et de Saltzbourg. Ces sept électeurs, par la même ordonnance, devaient s'assembler dans une certaine île du Rhin, dont ils ne pourraient sortir, et nul autre ne pourrait approcher, jusqu'à ce qu'ils eussent consommé leur élection. Mais ces dispositions du pontife demeurèrent sans exécution. Une dangereuse maladie dont il fut attaqué, l'an 1248, lui fit prévoir qu'il n'en reviendrait pas. « Prêt à paraître devant le suprême vengeur des » peuples opprimés, il craignit que la main-morte, sous laquelle ses peuples avaient gémi, ne déposât contre lui. Il » assemble son conseil quelques jours avant sa mort; il consulte » les hommes les plus éclairés et les plus religieux de ses états; » et, d'après leur avis, il supprime la main-morte dans tous » ses domaines. Il ne craint pas même de lui donner les noms » *d'exaction et d'extorsion*... Il s'efforça de réparer le tort qu'il » avait fait à ses peuples; et, peu content d'avoir rappelé » la liberté parmi eux, il voulut les dédommager de ce qu'ils » avaient souffert pendant qu'ils en avaient été privés. Il ordonna, par forme de restitution et d'aumône, une distribution annuelle et perpétuelle de cinq cents livres : somme » considérable pour ce tems-là. Sa prévoyance alla encore plus » loin. Pour mieux affermir l'état de ses sujets, il défendit à » ses baillis de s'écarter, dans leurs jugements, de l'opinion » des échevins, ou scabins, et de leurs autres assesseurs, ne » voulant pas qu'ils substituassent l'arbitraire et la partialité » de leurs sentiments aux suffrages désintéressés des conseils » que leur associait l'ordre judiciaire. Il prononça même, en » cas de désobéissance à cet égard, des peines qui tombaient » également sur leurs personnes et sur leurs biens. » (M. Per-

reciot, *de l'état civil des personnes*, etc., tom. I, pag. 376.) Ce prince mourut, le 1er février 1248 (n. st.), à l'âge de cinquante-neuf ans, et fut inhumé à l'abbaye de Villers. Il avait épousé, l'an 1207, MARIE, fille de l'empereur Philippe, laquelle, en vertu de son contrat de mariage, devait, au cas que son père ne laissât point de fils, partager avec ses sœurs les biens paternels, *secundùm jus et consuetudinem Teutoniæ.* Elle fit son mari père de Henri, qui suit; de Philippe, mort jeune; de Mathilde, mariée, l'an 1237, à Robert, comte d'Artois, frère de saint Louis, et ensuite à Gui de Châtillon, comte de Saint-Pol; de Béatrix, femme, 1°. de Henri Raspon, landgrave de Thuringe; 2°. de Guillaume de Flandre; de Marie, femme de Louis II, duc de Bavière-Donawert et comte palatin du Rhin. Henri épousa en secondes noces, l'an 1239 (*ante biennium*, dit Albéric sur l'an 1241), SOPHIE, fille de Louis IV, landgrave de Thuringe, et de sainte Elisabeth. Henri, dit l'Enfant, premier landgrave de Hesse, et Elisabeth, femme d'Albert le Grand, duc de Brunswick, furent les fruits de ce second mariage. (*Voy. sur* Henri l'Enfant *les landgraves de Hesse.*)

HENRI III (IV), DIT LE DÉBONNAIRE.

1248. Henri III, fils aîné de Henri II, fut reconnu duc de Brabant après la mort de son père. Il se déclara pour Guillaume, comte de Hollande, son cousin, compétiteur de l'empereur Frédéric II, l'aida à prendre Aix-la-Chapelle, assista à son couronnement qui se fit en cette ville, et fut mis à la tête du conseil qu'on lui composa à raison de sa jeunesse (il n'avait que vingt ans.) L'an 1255, les habitants de Saint-Tron se voyant assiégés par leur évêque, Henri de Gueldre, contre lequel ils s'étaient élevés ainsi que d'autres villes du Liégeois, pour des exactions qu'il faisait sur eux, appellent le duc de Brabant à leur secours, comme leur avoué. (Butkens, *pr.* pag. 94.) Le duc, s'étant porté pour médiateur, engage l'évêque à un accommodement qu'il viole peu de tems après. Le duc, indigné de cette mauvaise foi, vient à Saint-Tron et défend aux habitants de payer les nouvelles exactions. Il est alors excommunié par le prélat, sous prétexte qu'il avait envahi les communes (*pascua communia*), et qu'il ôtait les dîmes novales aux prêtres (*et novalia presbyteris auferebat.*) L'évêque, ayant obtenu du pape, l'an 1256, la permission d'imposer le vingtième au clergé de son diocèse, trouve encore à sa rencontre le duc qui en appelle au saint siége de la bulle du pape, comme subreptice. Après des menaces réciproques d'hostilités, on fait un traité de paix

la même année. (Hocsem, *Gesta pontif. Leod.* liv. I, chap. 5.) Henri III fut un prince équitable, modéré, sans ambition. Il avait concouru, en 1248, à la charte donnée par son père pour l'abolition de la main-morte dans ses domaines. Il fut toujours fidèle à l'engagement qu'il avait pris alors, et ne pensa point à faire revivre ce droit odieux. « On regrette seulement que, sui-» vant les mœurs de son siècle, il se soit trop abandonné à » l'idée qu'il pouvait exiger arbitrairement des prestations de » ses sujets, et disposer à son gré de leurs biens communs. » Mais, arrivé à cet instant où les grands comme les petits » vont rendre compte de leurs actions à un juge incorruptible, » il sentit que le seul moyen d'obtenir le pardon était de ré-» parer le mal. Par son testament, de l'an 1260, il rétablit ses » sujets dans leurs droits primitifs; il voulut qu'ils fussent à » jamais exempts de toutes les prestations arbitraires, et qu'on » n'en exigeât aucune taxation extraordinaire que dans ces trois » circonstances : guerre à soutenir, enfant à marier, fils à » honorer de l'ordre de chevalerie. » (M. Perreciot, *ibid.*, pag. 378.)

Le duc Henri III cultivait la poésie française, et Fauchet lui attribue quelques chansons. Il mourut, le 28 février 1261 (n. st.), à Louvain, et fut enterré aux Dominicains de cette ville. ALIX, son épouse, fille de Hugues IV, duc de Bourgogne, morte le 23 octobre 1273, lui donna Henri, qui se fit religieux à l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon, le 1er. octobre 1269; Jean, qui suit; et Godefroi, sire d'Arschot, tué à la fameuse bataille de Courtrai, le 11 juillet 1302; avec une fille, Marie, femme de Philippe III, roi de France. Butkens lui donne pour fils naturel Gilles, fameux capitaine qui se distingua, surtout en 1288, à la célèbre bataille de Wœringen; mais d'autres pensent, avec plus de fondement, qu'il était fils du duc Henri II. La duchesse Alix, dont nous venons de parler, avait une piété solide et éclairée. Elle écrivait quelquefois à saint Thomas d'Aquin; et ce fut à elle que ce saint docteur dédia son traité du *Gouvernement du prince.*

JEAN I, DIT LE VICTORIEUX.

1261. JEAN I, second fils de Henri III, né l'an 1251, lui succéda, par les intrigues de sa mère, au préjudice de Henri, son aîné. Ils étaient en bas âge, l'un et l'autre, sous la tutelle de cette princesse. Alix, trouvant plus d'ouverture d'esprit dans le prince Jean, engagea son frère aîné à lui céder ses droits sur le duché : cession qu'elle fit approuver, l'an 1267, après de longues contestations, par les états tenus à Cortenberg.

Henri, à la persuasion de sa mère, alla ensuite se faire moine à Saint-Étienne de Dijon. L'année suivante, au mois de juin, le duc Jean, étant dans sa dix-septième année, fait son entrée solennelle à Louvain, et prend en main les rênes du gouvernement. L'an 1277, la reine de France, sœur du duc Jean, accusée par Pierre de la Brosse d'avoir empoisonné le prince Louis, son beau-fils, pour faire régner ses propres enfants, est renfermée dans un château, tandis qu'on informe contre elle. Le duc, instruit de son malheur, vient la trouver déguisé en cordelier, l'interroge, et se convainc de son innocence par ses réponses. De là s'étant rendu à Paris en habit ordinaire, il défie au combat singulier, en présence du roi Philippe le Hardi, quiconque ose accuser la reine, la fait déclarer innocente sur ce que personne n'a la hardiesse de répondre au défi, et obtient que la Brosse, déjà détenu en prison pour d'autres crimes, soit pendu au gibet de Montfaucon. Mais ce prince et le comte d'Artois se déshonorèrent en repaissant leurs yeux du spectacle de l'exécution. L'an 1280, les habitants d'Aix-la-Chapelle, par lettres du 22 avril, confirment au duc Jean l'avouerie de leur ville, dont avaient joui ses prédécesseurs. Il acquit, l'an 1282, d'Adolphe, comte de Berg, le duché de Limbourg; mais Renaud, comte de Gueldre, qui avait des prétentions au duché, l'empêcha d'en prendre possession. Guerre à ce sujet entre les deux contendants. Renaud, se sentant trop faible pour se maintenir, transporte ses prétentions à Henri, comte de Luxembourg. L'an 1288, le 5 juin, bataille de Vœringen, entre Cologne et Nuys, où le duc, secouru du comte de Saint-Pol, fut victorieux par la mort du comte de Luxembourg. Cette victoire, qui le rendit maître du Limbourg, lui causa tant de joie, qu'il changea le cri de guerre de ses ancêtres (C'ÉTAIT LOUVAIN AU RICHE DUC), et prit pour le sien, LIMBOURG A QUI L'A CONQUIS. Les hostilités n'avaient pas été continuées sans interruption, puisque nous voyons qu'en 1285 le duc de Brabant accompagna le roi de France, son beau-frère, dans son expédition d'Espagne. L'an 1292 fut pour lui l'époque d'un accroissement d'autorité. L'empereur Adolphe l'établit avoué général et juge suprême dans les provinces situées entre la mer et la Moselle. (Pfeffel.) La passion de ce duc pour les exercices militaires fut à la fin cause de sa perte. L'an 1294, Jean, étant à Bar, aux noces de Henri, comte de Bar, y jouta, le 3 mai, contre Pierre de Beaufremont, et fut blessé si dangereusement au bras dans ce combat, qu'il en mourut la nuit suivante selon Pierre *à Thymo*. Son corps fut porté aux Cordeliers de Bruxelles. C'était l'un des princes de son tems les plus magnifiques, les plus diserts, les plus braves, et les plus adroits dans

le maniement des armes. Il s'était trouvé à plus de soixante-dix tournois, tant en France que dans les royaumes voisins. *Ce fut lui*, dit Butkens, *qui premièrement mit en usance, qu'un prince, seigneur, tant fût-il grand, ne pouvoit mener au tournoi que deux valets, afin de donner par ce moyen occasion aux chevaliers de moindre rang de s'exercer aux armes.* Il avait épousé, 1°. l'an 1269, MARGUERITE, fille de saint Louis, qui lui apporta en dot la somme de dix mille livres, et mourut en couches l'an 1271; 2°. l'an 1273, MARGUERITE, fille de Gui, comte de Flandre (morte le 3 juillet 1285), dont il laissa Jean, son successeur; Marguerite, femme de l'empereur Henri VII; et Marie, qu'Amédée V, comte de Savoie, épousa. Il eut aussi quatre bâtards; Jean, surnommé Méeuwe, sire de Dongelberg; Hanekin, ou Jeannekin, dit de Malines; Jean Pyliser; et Marguerite, surnommée de le Vuere.

JEAN II, DIT LE PACIFIQUE.

1294. JEAN II, fils du duc Jean I, était en Angleterre à la cour du roi Edouard I, dont il était gendre, lorsqu'il apprit la mort de son père. A cette nouvelle, il revint en diligence, et fut inauguré duc de Brabant à son retour. Il gouverna sagement pendant dix-huit ans. L'an 1312, le 27 septembre, il établit le conseil souverain de Brabant par un diplôme connu sous le nom de *Charte de Cortenberg*. Sa mort arriva, le 27 octobre de la même année, au château de Tervueren. Il fut enterré à Sainte-Gudule de Bruxelles. Ce prince avait épousé, le 2 janvier 1294, MARGUERITE, fille d'Edouard I, roi d'Angleterre (morte en 1318), dont il eut Jean, qui suit. Il eut aussi plusieurs bâtards. (Voy. *les comtes de Hollande pour ses démêlés avec ces princes.*)

JEAN III, DIT LE TRIOMPHANT.

1312. JEAN III, fils de Jean II, lui succéda, l'an 1312, à l'âge de treize ans. Il s'éleva, pendant sa minorité, des troubles dont plusieurs villes profitèrent pour étendre leur liberté. L'an 1332, ayant donné retraite à Robert d'Artois, son cousin, poursuivi par le roi Philippe de Valois, il s'attira, par le refus qu'il fit de le congédier, l'indignation du monarque. Le roi de Bohême, Jean de Luxembourg, et plusieurs autres princes, excités par Philippe, lui déclarèrent la guerre. On était sur le point de lui livrer bataille, le 3 mai de la même année 1332; mais le duc étonna ses ennemis par sa bonne contenance, de manière qu'ils n'osèrent en venir aux mains. Philippe, enchanté

de sa bravoure, le mande à Compiègne, où il fait la paix avec lui; et, pour la cimenter, il donne en mariage la fille du roi de Navarre au fils du duc. Voulant lui procurer une pleine satisfaction, le roi se porta pour arbitre de ses différents avec l'évêque de Liége et la plupart des princes et seigneurs des Pays-Bas. Mais s'étant transporté pour cet effet à l'abbaye de Royal-Lieu, près de Compiègne, il n'y rendit, le 21 juin 1332, qu'une espèce de jugement prépatatoire dont les princes confédérés ne furent nullement satisfaits. (Martène, *Ampl. coll.*, tom. V, pag. 201.) Ce ne fut pas la seule occasion où le monarque interposa sa médiation en faveur du duc de Brabant. L'an 1333, l'évêque de Liége et le comte de Gueldre ayant vendu au comte de Flandre, l'un la seigneurie, l'autre l'avouerie de Malines, le duc Jean s'opposa à la vente comme suzerain de Malines. Il vit aussitôt s'élever contre lui une nouvelle confédération, composée de presque tous les mêmes chefs que la première. Après quelques hostilités réciproques où le duc n'eut pas l'avantage, on convint de s'en rapporter encore à la décision du roi de France. Les parties mandées à Amiens, le roi prononça, le 27 août 1334, sa sentence définitive sur plusieurs articles débattus entre elles, renvoya celui de Malines à un plus ample examen, et mit cependant cette seigneurie sous sa garde, en attendant sa décision. Mais comme elle tardait à venir, le duc de Brabant et le comte de Flandre s'accordèrent, par traité du 31 mars 1336 (v. st.), à posséder en commun ce qui faisait l'objet de la querelle.

L'an 1337, le duc Jean, oubliant les obligations qu'il avait à la France, se laissa entraîner dans l'alliance d'Edouard III, roi d'Angleterre, contre cette puissance. Mais comme s'il ne l'eût fait qu'à regret, il n'agit que faiblement pour cet allié. L'an 1347, réconcilié avec Philippe de Valois, il réussit à détacher les Flamands du parti de l'Angleterre. L'an 1349, le duc Jean obtient de l'empereur Charles IV des lettres-patentes par lesquelles, après avoir défendu à toutes les cours de justice d'Allemagne de citer devant elles les sujets du Brabant pour aucune cause civile ou criminelle, hors le cas de déni de justice, on remet à la décision des juges, établis par le duc, la décision de tous les procès, où les Brabançons interviendront, soit comme demandeurs, soit comme défendeurs. « Voilà, dit » M. Pfeffel, le dispositif principal de la fameuse bulle d'or de » Brabant, dont l'extension arbitraire, faite à des cas non pré- » vus par le législateur, a donné lieu à des plaintes sans nombre. » Il fut, à la vérité, stipulé, en 1648, par le traité de West- » phalie, que la diète s'occuperait incessamment des moyens » de remédier à ces abus, et d'abolir même, s'il se pouvait,

» l'étrange privilége qui les occasionait : mais il subsiste en-» core de nos jours, et il faut bien que les remèdes qu'on a » trouvés, pour en réprimer les abus, n'aient pas été bien effi-» caces, puisqu'on a laissé subsister, dans les dernières capitu-» lations impériales, la promesse de *réformer les abus de la bulle » d'or de Brabant* ». C'était l'attachement que le duc Jean té-moignait à l'empereur qui lui avait mérité ce diplôme, et l'amour qu'il avait pour ses sujets l'avait engagé à le demander. Ce prince magnanime mourut le 5 décembre, et non octobre 1355, à l'âge de cinquante-neuf ans. Son corps fut porté à l'ab-baye de Villers. Il avait épousé, l'an 1314, MARIE, seconde fille de Louis, comte d'Evreux, décédée le 30 octobre 1335, après lui avoir donné trois fils, morts sans lignée avant leur père, et trois filles : Jeanne, qui suit; Marguerite, mariée à Louis de Mâle, comte de Flandre; Marie, femme de Renaud III, duc de Gueldre. Sous le règne du duc Jean, le commerce des draps était très-florissant à Louvain, et on y comptait jusqu'à quinze mille tisserands. Butkens lui donne jusqu'à dix-sept bâ-tards, sept mâles et dix filles.

JEANNE ET WENCESLAS, DUC DE LUXEMBOURG.

1355. JEANNE, fille du duc Jean III, mariée, dès l'an 1334, à Guillaume, fils aîné de Guillaume III, comte de Hollande et de Hainaut; puis, l'an 1347, à Wenceslas, duc de Luxembourg, frère de l'empereur Charles IV, fut inaugurée duchesse de Bra-bant, et marquise d'Anvers après la mort de son père. Elle fit son entrée solennelle à Louvain, avec son deuxième époux, le 3 janvier 1356. Louis de Mâle, comte de Flandre, beau-frère de la duchesse, voulant revenir contre le traité que le comte Louis I, son prédécesseur, avait fait pour l'avouerie de Malines avec Jean III, duc de Brabant, prend les armes à ce sujet. Bataille de Scheut, près de Bruxelles, gagnée, le 17 août 1356, par les Flamands sur les Brabançons. La conquête de presque tout le Brabant fut la suite de cette victoire. Mais en peu de tems, le duc Wenceslas vint à bout de réparer ses pertes. L'an-née suivante, on fit la paix le 3 juillet. Le duc et la duchesse l'achetèrent par la cession de Malines; à quoi ils furent condam-nés par le comte de Hainaut, choisi pour arbitre. Dans la cour plénière que l'empereur Charles IV tint à Metz la même année, aux fêtes de Noël, Wenceslas, en sa qualité de duc de Brabant et de marquis du Saint-Empire, disputa à Rodolphe II, duc de Saxe, le droit de porter l'épée impériale devant sa majesté. Le duc de Saxe l'emporta pour cette fois, et sans tirer à consé-quence pour l'avenir, par la seule raison que Wenceslas n'avait

pas encore reçu l'investiture des fiefs de son duché et de son marquisat. Les lettres de l'empereur, expédiées à ce sujet, sont datées des nones, ou du 5 janvier 1357, *stylo gallicano;* ce qui revient à l'an 1358. (Miræus, *diplom. Bel.*, liv. 1, chap. 96.) L'an 1371, le duc Wenceslas est fait prisonnier, le 22 août, dans une bataille donnée à Basweiler, contre le duc de Juliers. (*Voy.* Guillaume VII, *duc de Juliers.*) L'empereur, son frère, le fait relâcher l'année suivante. La même année, le duc Wenceslas s'étant fait adjuger, le 17 septembre, par les états assemblées à Cortenberg, une somme de 900 mille moutons, monnaie de Vilvorde, pour éteindre les dettes occasionées par la dernière guerre, cet impôt causa, dans quelques villes, sur la manière de le percevoir, des disputes qui furent calmées par la prudence de Jean d'Arkel, évêque de Liége.

L'an 1377, le duc de Brabant s'étant rendu à Aix-la-Chapelle pour le couronnement de son neveu, Wenceslas, roi des Romains, y dispute au duc de Saxe le droit de porter l'épée impériale à cette cérémonie. Mais l'empereur apaisa la querelle en faisant porter l'épée qui l'occasionait par Sigismond, son second fils, marquis de Brandebourg, âgé seulement de dix ans, sans préjudice du droit des parties. L'an 1379, nouveau soulèvement à Louvain, l'une des villes les plus séditieuses du Brabant. Le peuple y souffrait impatiemment de se voir dominer par les nobles. Un de ses chefs ayant été tué à Bruxelles, par le chevalier Jean de Keyser, il en prit occasion de courir aux armes, arrêta tous les gentilshommes qu'il crut complices de cet attentat, les enferma dans l'Hôtel-de-Ville, et, le 16 novembre, un mercredi, en fit jeter seize par les fenêtres, qui furent reçus par les plus furieux du peuple armé, sur la pointe de leurs hallebardes. Le duc, qui était pour lors à Luxembourg, étant revenu au commencement de l'année suivante, se mit en devoir de punir cette rebellion. Mais les magistrats par leurs soumissions, et l'évêque de Liége par ses remontrances, vinrent à bout de le fléchir. Cette indulgence ne servit qu'à rendre plus insolente la bourgeoisie de Louvain. L'an 1382, le duc, fatigué de ses mouvements séditieux, arrive, le 3 décembre, à la tête d'une armée devant Louvain, dont il se dispose à faire le siége. Les opérations étaient déjà fort avancées, lorsque l'évêque de Liége survint dans le camp du duc pour se rendre médiateur entre ce prince et ses sujets. On entre en conférence, sur la fin de janvier suivant, avec les députés de la ville, et la paix se fait à des conditions, dont les principales sont, que le peuple, tête et pieds nus, viendra demander pardon à genoux au duc, à son entrée, qui se fera par la brèche, que les fortifications de la ville seront démolies, que vingt et un des chefs de la révolte

seront bannis du Brabant à perpétuité. Cette punition irrita le corps des tisserands, au point que la plupart quittèrent le pays, et passèrent en Angleterre. Ce fut l'époque de la décadence de Louvain. Le duc Wenceslas mourut, sans héritier, à Luxembourg, le 7 décembre 1383. La duchesse, sa veuve, prit en main les rênes du gouvernement. Ses troupes ayant fait, sans son aveu, des incursions sur les terres de Gueldre, pendant l'absence du duc Guillaume, ce prince, à son retour, lui déclara la guerre. Jeanne appelle à son secours Philippe, duc de Bourgogne, avec promesse de le faire son héritier. Philippe lui envoie un corps de troupes sous la conduite de Guillaume de la Trémoille, et lui procure de plus l'alliance du roi de France et celle de l'empereur. Le duc de Gueldre s'allie, de son côté, avec le roi d'Angleterre. Les hostilités réciproques durent l'espace de quatre ans. Nous n'en rapporterons qu'un seul événement, qui est sans doute le plus remarquable par son atrocité. L'an 1386, la duchesse de Brabant voulant s'assurer de la ville de Grave, appartenante à Wannemaer, sire de Cuyck, bon et fidèle brabançon, détacha en diligence, de concert avec lui, Jean, sire de Wittem, sénéchal de Brabant, avec des troupes, pour s'y loger. Cependant, Jean de Cuyck, fils de Wennemaer, qui avait épousé la fille bâtarde du duc de Gueldre, aidé de quelques gueldrois, refusa l'entrée de la place au sénéchal. Il n'en resta pas là : suborné par son beau-père, il se saisit de la personne de son père, et, l'ayant inhumainement lié et garrotté, il le fit conduire à Nimègue, où le duc de Gueldre le tint quelque tems prisonnier. Pour mettre le comble à sa perfidie, Jean de Cuyck fit hommage à son beau-père, et reçut en fief de lui la ville de Grave, qui relevait du duché de Brabant depuis 1323, et qui, selon Butkens, avait été possédée jusqu'alors en franc alleu par les sires de Cuyck. Enfin, l'an 1390, la paix se fait entre la Gueldre et le Brabant. (*Voy.* Guillaume I, *duc de Gueldre.*) La duchesse Jeanne, l'année suivante, par lettres du 28 septembre, déclara héritiers de toutes ses terres Marguerite, sa nièce, comtesse de Flandre, et duchesse douairière de Bourgogne, et celui de ses fils qu'elle voudrait choisir. Mais cette disposition ne fut reconnue des états que le 29 septembre 1403. Marguerite jeta les yeux sur Antoine, son second fils, qu'elle fit admettre pour régent et futur duc de Brabant. Jeanne céda, le 7 mai 1404, ses états à Marguerite, et survécut deux ans à cette donation, étant morte le 1er. décembre 1406. (Butkens.) Son corps fut inhumé dans l'église des Carmes, à Bruxelles.

ANTOINE.

1405. ANTOINE, second fils de Philippe le Hardi, duc de

Bourgogne, et de Marguerite, comtesse de Flandre, fut reconnu duc de Brabant, de Limbourg, marquis d'Anvers et comte de Réthel, après le décès de Marguerite, sa mère, arrivé le 16 mars 1405; mais il ne prit le titre de duc qu'après la mort de la duchesse Jeanne. L'empereur Robert voulut alors réunir le Brabant à l'empire comme fief vacant : mais les états de Brabant s'y opposèrent. L'inauguration d'Antoine se fit, le 18 décembre 1406, à Louvain. L'an 1410, il amena des troupes à Paris, au secours de Jean, duc de Bourgogne, son frère, contre la faction d'Orléans. L'an 1411, il devint, du chef de sa femme, duc de Luxembourg. L'an 1415, le 25 octobre, il fut tué à la bataille d'Azincourt, en combattant pour la France. Ce prince avait épousé, 1°. le 21 février 1402, JEANNE, fille unique de Waleran III de Luxembourg, comte de Saint-Pol, de laquelle il eut Jean et Philippe, qui suivent; 2°. le 6 juillet 1409, ELISABETH, fille unique de Jean de Luxembourg, duc de Gorlitz, et marquis de Brandebourg.

JEAN IV.

1415. JEAN IV, fils du duc Antoine et de Jeanne de Luxembourg, succéda, dans sa treizième année, à son père. Son inauguration se fit à Louvain, le 13 janvier 1416. Il épousa, l'an 1418, au printems, à la Haye, JACQUELINE, comtesse de Hollande et de Hainaut, sa cousine, avec dispense du concile de Constance. L'an 1420, il commence à se brouiller avec son épouse, que Marguerite, sa mère, emmène en Hainaut. Les états de Brabant prennent le parti de la duchesse. Ils appellent Philippe, comte de Saint-Pol, frère du duc, et le nomment, le 28 novembre 1420, ruward, ou régent; titre dont il exerça les fonctions l'espace de cinq mois, savoir, jusqu'au 1er. mai 1421. Cette même année, au mois de janvier, le duc Jean, étant entré dans Bruxelles avec un nombreux cortége de seigneurs, la plupart allemands, les bourgeois, effarouchés à la vue de cette multitude armée, se jettent sur elle, en arrêtent plusieurs qu'ils mettent en prison, et contraignent leur souverain à se renfermer dans son palais. Le régent accourt au bruit de cette émeute, rassure les bourgeois, et fait trancher la tête à plusieurs des prisonniers, presque sous les yeux du duc, obligé de dissimuler ce qu'il ne peut empêcher. L'an 1422, Jacqueline, après avoir tenté inutilement de faire casser son mariage avec le duc de Brabant, par le pape Martin V, s'adresse à l'anti-pape Benoît XIII, et en obtient ce qu'elle désirait. L'année suivante, dans les premiers jours de mars, et avant le 7, elle épouse Humphroi, duc de Glocester. Philippe le Bon, duc de Bourgogne, et cousin du

duc de Brabant, se déclare hautement contre ce mariage, et envoie le comte de Saint-Pol, avec des troupes, en Hainaut. Toute la noblessse d'Artois, de Flandre et de Picardie, prit en même tems les armes pour le duc de Brabant. Cependant, le duc de Glocester avait emmené la duchesse Jacqueline en Angleterre, où il l'avait fait naturaliser. Il repasse la mer avec elle et cinq mille anglais, au mois d'octobre 1423, et vient joindre la comtesse Marguerite, sa belle-mère, qui rassemblait de son côté toutes les forces du Hainaut, pour marcher au secours de sa fille et de son nouveau gendre. Après avoir remporté quelques avantages sur ses ennemis, le duc de Glocester retourne en Angleterre, laissant en dépôt Jacqueline, sa femme, à Mons. Des habitants la livrent au duc de Bourgogne, entre les mains du prince d'Orange, qui la conduit à Gand. Elle s'échappe déguisée en homme, et s'enfuit en Hollande. Le duc de Bourgogne l'y poursuit, gagne plusieurs victoires, tant sur elle que sur les Anglais, et force enfin le duc de Glocester à s'en rapporter au jugement du pape sur la validité de son mariage. Le pape le déclara nul. Tout cela se faisait sans que le duc de Brabant y prît part. L'an 1425, il passe en Hollande, y est inauguré comte, et s'en retourne en Brabant. La même année, il obtient du pape Martin V une bulle datée du 9 décembre, pour l'érection de l'université de Louvain, à laquelle il accorda de grands priviléges, par son diplôme daté de Bruxelles, le 7 novembre de l'an 1426. (Marten. *Anecd.*, tom. I, chap. 1769.) C'est tout ce qu'il a fait de mémorable. Mais cet établissement, par les biens infinis qu'il a produits, suffit seul pour l'immortaliser. Nous ne connaissons point d'école qui ait plus fidèlement conservé la doctrine et le langage des pères, sur le dogme et la morale jusqu'à nos jours. Sans les lumières qu'elle a répandues, sans le zèle que ses divers membres ont employé pour garantir les peuples du poison de l'hérésie, peut-être la religion catholique serait-elle entièrement éteinte dans les Pays-Bas. Le duc Jean mourut le 17 avril de l'an 1427 (et non 1426, comme le marquent des modernes), à Bruxelles, à l'âge de vingt-quatre ans, sans laisser de postérité. Son corps fut inhumé à Tervueren, près de Bruxelles. L'auteur anonyme de la chronique des ducs de Brabant, publiée par Antoine Mathieu, dit que, le jour de sa mort, qui était le jeudi-saint, il fit dire, en sa présence, trente-trois messes, qu'il entendit fort dévotement. Il emporta dans le tombeau le titre de père des pauvres, qu'il avait mérité par ses abondantes aumônes.

PHILIPPE I.

1427. PHILIPPE, deuxième fils du duc Antoine, comte de

Saint-Pol et de Ligni, devint duc de Brabant et de Limbourg par la mort de Jean IV, son frère, à laquelle il avait assisté. Son inauguration se fit le 23 mai 1427. Ce prince mourut sans alliance, à l'âge de vingt-cinq ans, le 4 août 1430, selon les historiens, le 15 octobre 1429, suivant un registre du parlement. Il était sur le point d'épouser Yolande, fille de Louis d'Anjou, roi de Sicile, à laquelle il était déjà fiancé. A la mort, il reconnut deux bâtards, qu'il avait eus de ses maîtresses, Antoine et Philippe de Brabant. M. Dujardin le confond avec son prédécesseur dans les éloges qu'il lui donne. Après sa mort, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, fut reconnu duc de Brabant par les états du pays, contre les prétentions de Marguerite, comtesse-douairière de Hollande, qui voulait l'exclure, comme héritière plus proche du sang. Cette princesse était en effet sœur de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, et d'Antoine, duc de Brabant; mais son compétiteur avait l'avantage sur elle d'être fils de l'aîné de sa maison. (Voyez *la suite des ducs de Brabant, parmi les ducs de Bourgogne et les comtes de Flandre.*)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES COMTES

DE LOUVAIN OU DE BRUXELLES.

Le comté de Louvain, qui tire son nom de sa capitale, ne contenait, dans son origine, que le territoire de cette ville, l'une des principales de la Belgique, mais non pas des plus anciennes, puisqu'il n'en est fait mention pour la première fois que dans la chronique de Reginon, sur l'an 884. Les Normands, cette année, l'ayant prise, la fortifièrent de haies et de palissades à leur manière et s'y maintinrent pendant deux ans, malgré les efforts que firent les généraux de Charles le Gros pour les en déloger. C'est ce que raconte Sigebert, qui les fait sortir de là, en 887, pour aller faire le siége de Paris. Mais il est certain que ce siége fut commencé en 885. Il faut donc avancer, au moins de deux ans, l'invasion de Louvain, faite par les Normands, ou la reculer d'un égal espace de tems. Quoi qu'il en soit, Louvain, après la retraite de ces barbares, se repeupla. Le plus ancien comte de Louvain qui ait échappé à l'oubli, est, suivant les modernes, un nommé Lambert, qu'ils font le premier de son nom et dont l'existence n'est appuyée que sur un diplôme d'Otton I, roi de Germanie, daté de l'an 948, et publié par le Mire. (*Diplom. Belg.*, t. I, p. 41.) Le monarque y déclare, qu'à la prière de Guibert, fondateur de l'abbaye de Gemblours, il a conféré l'avouerie de ce monastère à Lambert, comte de Louvain, homme vaillant et belliqueux: *Dedimus advocatiam ipsius abbatiæ de Gemblöues Lamberto comiti Lovaniensi, viro forti ac bellicoso.* Mais ce diplôme porte une foule de caractères qui le rendent très-légitimement suspect, et qu'il serait trop long de marquer en détail. Nous nous contenterons de relever les suivants. 1°. Le roi de Germanie y déclare que s'il arrive que le comte de Louvain ait avec ses pairs quelque guerre qui l'intéresse personnellement et privativement, il doit la faire à ses

frais; mais qu'il n'en sera pas de même si cette guerre lui est commune avec le roi ou l'empereur: *Qui et si aliquando habuerit bellum contra aliquem de suis paribus, quod bellum non nisi ad ipsum pertineat, de suo procuret; si verò bellum aliud fuerit,... quod ad regem vel ad comitem Lovaniensem pertineat.* Voilà les guerres des particuliers autorisées dès le milieu du dixième siècle par le roi de Germanie. En pourrait-on produire d'autres exemples aussi anciens? 2°. L'indiction XII, marquée dans la date, est évidemment fausse; c'était l'indiction VI qui courait alors. 3°. A la fin de l'acte, il est dit qu'il a été confirmé par le pape Benoît, à la prière d'Otton. Or, en 948, c'était Agapit qui tenait le saint siége; et, sous le règne d'Otton, il n'y a pas eu de Benoît pape, du moins qu'il ait reconnu pour tel avant Benoît VI, qui ne fut élu qu'en 972; car, pour Benoît V, que les Romains opposèrent à Léon VIII, en 964, on sait qu'Otton le regarda comme un intrus et le fit en conséquence déposer dans un concile. D'ailleurs, est-il vraisemblable que, pour un objet aussi mince que la collation de l'avouerie d'un monastère, Otton I, ce prince si absolu, ait cru avoir besoin de l'approbation du pape? Il faut cependant l'avouer, le diplôme dont il s'agit est fort ancien, et c'est probablement cette pièce qui a brouillé Sigebert sur l'an 954. Pierre *à Thymo*, ou Van-der-Heiden, écrivain du XVe. siècle, dont la chronique manuscrite, nouvellement découverte, existe à Bruxelles, l'avait certainement connu, comme le prouvent les extraits qu'en a donnés récemment un habile homme, au tome II des mémoires de l'académie de cette ville, pp. 604-615. Il nous serait aisé de prouver, par ces extraits mêmes, si nous n'étions pas forcés d'abréger, que cette chronique n'a pas autant d'autorité qu'on voudrait lui en donner.

Ansfrid, qu'on donne pour fils et successeur au prétendu comte Lambert I, avait, à la vérité, un père de ce nom: mais les actes qui le prouvent, ne donnent ni à l'un ni à l'autre la qualité de comte de Louvain. Laissant donc à l'écart le père et le fils comme étrangers à notre objet, nous commencerons la liste des comtes de Louvain, par un autre Lambert, qui n'a rien de commun que le nom avec celui dont on vient de parler.

LAMBERT I, DIT LE BARBU.

LAMBERT, deuxième fils de Rainier III, comte de Hainaut, fut établi comte de Louvain, vraisemblablement par Charles de France, duc de la basse Lorraine, lorsqu'il fut devenu son gendre, c'est-àdire environ l'an 994. Il fut l'allié du comte de Flandre, en 1006, contre l'empereur Henri II. Il s'attira encore

depuis les armes de ce prince, qui vint, en 1012, faire le siége de Louvain, qu'il fut obligé de lever. Il eut de grands démêlés ensuite avec Balderic de Loss, évêque de Liége, à l'occasion du château d'Hugaërde, que ce prélat faisait élever sur les frontières du comté de Louvain. On en vint, le 10 octobre (ou, selon d'autres, le 26 septembre) 1013, à une bataille près de Tirlemont, où Lambert fut vainqueur. (Voy. *les évêques de Liége.*) L'an 1015, Lambert se jette sur le territoire de Florènes, avec son neveu Rainier, comte de Hainaut, pour se venger de Godefroi, duc de la basse Lorraine, qui lui avait été préféré pour ce duché. Mais il est rencontré par ce dernier qui lui livre bataille le 12 septembre. Lambert périt dans la mêlée, laissant de GERBERGE, son épouse, fille de Charles de France, duc de la basse Lorraine, Henri et Lambert, qui suivent, avec Mahaut, femme d'Eustache I, comte de Boulogne. Nous savons que les anciens chroniqueurs et généalogistes ne sont pas d'accord sur le nombre des enfants de Lambert le Barbu. Mais la famille que nous lui donnons est le résultat de la comparaison que nous avons faite de leurs différentes opinions. Ce comte est fondateur de la collégiale de Saint-Pierre de Louvain et de celle de Saint-Pierre de Bruxelles. Ces fondations ne doivent pas, néanmoins, le faire regarder comme un prince rempli de religion. « Plusieurs, dit la chro- » nique de Saxe, se réjouirent de sa mort, et ce ne fut pas » sans raison; car il n'y avait pas d'homme plus méchant que » lui. Il portait l'impiété jusqu'à faire étrangler avec les cordes » des cloches, ses ennemis dans les églises où ils s'étaient ré- » fugiés. Mais qui pourrait dire, ajoute-t-elle, combien de » personnes il dépouilla de leurs héritages, combien il en » massacra d'autres? » (Bouquet, tom. X, p. 230.) La chronique de Cambrai ne parle pas de lui plus avantageusement.

HENRI, DIT LE VIEUX.

1015. HENRI, dit LE VIEUX, fils aîné de Lambert I, lui succéda au comté de Louvain et dans l'avouerie de Gembloux. Il voulut d'abord marcher sur les traces de son père, et continuer la guerre contre la maison d'Ardennes; mais les évêques de Cambrai, de Verdun et d'Utrecht, l'ayant ramené à des sentiments de paix, ménagèrent sa réconciliation avec l'empereur, dont il devint un des plus fidèles vassaux. L'an 1037, dans la guerre qu'Eudes, comte de Champagne, eut avec les Lorrains, Henri fit prisonnier, à la bataille donnée près Bar-le-Duc, un seigneur nommé Herman, qui ne lui pardonna pas cet affront. Etant sorti de prison, il le tua dans Louvain

vers le mois d'août 1038. Henri laissa de N., sa femme, un fils, qui suit, avec trois filles, Adélaïde, Cunégonde et Adèle, nommées dans la généalogie de saint Arnoul. Baudouin d'Avênes s'est mépris dans les siennes en donnant à Henri I les enfants de Lambert, son père.

OTTON.

1038. Otton n'est connu pour fils et successeur de Henri que par le témoignage de Sigebert, copié par Albéric, sous l'an 1038, en ces termes : *Henricus Lovaniensis comes domi suæ perimitur à captivo Hermanno, eique succedit filius suus Otho, cui immaturâ morte prevento succedit patruus ejus Baldricus qui et Lambertus.* On voit par-là qu'Otton survécut peu à son père.

LAMBERT II.

1040 ou environ. Lambert II, dit aussi Baudri, comme on vient de le voir, fils de Lambert I, fut le successeur d'Otton, son neveu, au comté de Louvain et dans l'avouerie de Gemblours. L'an 1047, le 16 novembre, il fit transporter, de l'église de Saint-Géri à Bruxelles, le corps de sainte Gudule, par Gérard, évêque de Cambrai, et fonda une collégiale dans l'église de cette sainte. L'an 1062, il signa, le 21 septembre, une charte de l'empereur Henri IV, en faveur de l'église de Saint-Servais de Maëstricht. C'est le dernier trait connu de sa vie. Il avait épousé Ode, fille de Gothelon le Grand, duc de Lorraine, dont il laissa Henri, qui suit; Rainier, tué, suivant Butkens, l'an 1077, dans une rencontre au pays d'Hasbaye; et Adélaïde, mariée, 1°. suivant l'annaliste saxon, à Otton d'Orlamunde, margrave de Misnie et de Thuringe; 2°. à Dedon, marquis de Lusace.

HENRI II.

1062 au plutôt. Henri II succéda, l'an 1062, au plutôt, à Lambert, son père, dans le comté de Louvain, l'avouerie de Gemblours et celle de Nivelle. L'an 1071, il marcha au secours de Richilde, comtesse de Hainaut, sa parente, contre Robert le Frison. Il vivait encore dans l'automne de 1075. Adèle, ou Alix, son épouse, fille, comme le conjecture Butkens, d'Otton, marquis de Thuringe (morte en 1086), lui donna Henri et Godefroi, qui suivent, Adalbéron, qui devint évêque de Liége en 1123, avec Ide, mariée, l'an 1084, à Baudouin II, comte de Hainaut.

HENRI III, DIT LE JEUNE.

1075 au plutôt. HENRI III, fils aîné de Henri II et son successeur au comté de Louvain, fonda, l'an 1086, l'abbaye d'Afflighem, près d'Alost, au diocèse de Cambrai, maintenant (1785) de Malines. Dans la charte de fondation, rapportée par Butkens, il se qualifie comte et avoué du pays de Brabant. On le qualifiait aussi comte de Bruxelles. L'an 1095, sur la réputation de valeur qu'avaient Everard, châtelain de Tournai, et ses chevaliers, il vient dans cette ville en bon cortége pour se mesurer avec eux. On fit un tournoi dans lequel Henri provoqua le chevalier Goswin de Forest au combat singulier. Celui-ci, par respect pour Henri, qui était son suzerain, s'excusa d'accepter le défi dans la crainte de le blesser. Henri insiste, le traitant de lâche et de poltron. Goswin, à ces mots, pique son cheval, court sur lui la lance en arrêt, la lui passe au travers du corps, quoiqu'il n'eût intention que de le désarçonner. Henri tombe roide mort du coup, dit Heriman de Tournai, auteur contemporain. D'autres prétendent qu'il survécut deux jours à sa blessure. Quoi qu'il en soit, il fut extrêmement regretté de son peuple, qu'il faisait jouir d'une pleine sécurité par son zèle pour faire observer la justice et par le soin qu'il avait eu d'exterminer de sa terre tous les brigands. Son corps fut porté à Sainte-Gertrude de Nivelle pour y être inhumé. (Sigebert, *Chronogr. Heriman. Tornac. Giselb. Montens.*) Il avait épousé GERTRUDE, fille de Robert le Frison, comte de Flandre, dont il ne laissa point d'enfants. Sa veuve épousa en secondes noces Thierri d'Alsace, duc de Lorraine, dont elle eut, entr'autres enfants, un fils de même nom que son père, qui fut comte de Flandre.

GODEFROI, DIT LE BARBU ET LE GRAND.

1095. GODEFROI, dit LE BARBU et LE GRAND, succéda à Henri, son frère, dans le comté de Louvain. L'an 1099, il eut une contestation avec Otbert, évêque de Liége, pour le comté de Brugeron, qu'il fut obligé de déguerpir en faveur du comte de Namur, par sentence d'arbitres. L'an 1101, il suivit l'empereur Henri IV au siége de Limbourg. Il quitta depuis le parti de ce prince pour s'attacher à son fils Henri V, révolté contre lui. L'an 1106, Henri V, ayant dépouillé Henri I, duc de Limbourg, du duché de la basse Lorraine et du marquisat d'Anvers, revêtit Godefroi de ces deux bénéfices. (Voy. *pour la suite les ducs de Lothier, ou de la basse Lorraine, et de Brabant.*)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

COMTES ET MARQUIS DE NAMUR.

Le comté ou marquisat de **Namur**, situé entre le Hainaut, le Brabant, le Luxembourg et le pays de Liége, n'a présentement (1785) que douze lieues de longueur, sur un peu moins de largeur. Sa capitale, d'où il tire son nom, est située sur la Sambre et à côté de la Meuse. Elle a été érigée en évêché suffragant de Cambrai, l'an 1569. Les autres villes de ce comté sont Bouvines, Charlemont, Valcourt, Thil-le-Château et Charleroi. **Bérenger** est le plus ancien comte de Namur qui paraisse dans l'histoire. Ce pays faisait alors partie du comté, beaucoup plus étendu, de Lomme, *Pagus* ou *comitatus Lommensis*, dont Bérenger prit le titre. Il est fait mention de lui sous cette dénomination pour la première fois, dans un diplôme du roi de Germanie, Louis IV, en faveur de l'évêque de Liége; titre daté de l'an 908. (*Gall. Chr.*, t. III, *Inst.* c. 146.) L'an 924, il secourut le comte Boson, dans la guerre qu'il eut contre Giselbert, duc de Lorraine, frère de sa femme. Ayant fait celui ci prisonnier, il le remit incontinent en liberté, se contentant de retenir en otage les enfants de Rainier II, comte de Hainaut, frère du duc Giselbert. (*Voy.* Gislebert, *duc de Lorraine.*) La paix se fit alors par l'entremise de Henri, roi de Germanie. Bérenger vivait encore l'an 932, comme on le voit par un diplôme de ce roi. N., son épouse, que des modernes nomment **Symphorienne**, fille de Rainier I, duc de Lorraine et comte de Hainaut (vivante en 924), lui donna un fils, qui suit.

ROBET I.

932 au plutôt. ROBERT, fils et successeur de Bérenger au comté de Lomme, fut un des seigneurs, suivant Flodoard., que l'archevêque Brunon, archiduc des deux Lorraines, eut plus de peine à réduire. Ce prince ayant publié un édit pour faire détruire les forteresses que la noblesse avait élevées sans l'ordre du souverain, Robert se mit à la tête de ceux qui s'opposèrent à l'exécution de cette loi. (Flodoard, *ad ann.* 960.) On ne sait ni l'année de sa mort, ni le nom de sa femme, dont il laissa un fils, qui suit.

ALBERT I.

ALBERT I, fils de Robert auquel il succéda, prit le parti, en 973, des enfants de Rainier III, comte de Hainaut, que l'archiduc Brunon avait dépouillés de ce domaine, et leur envoya des secours pour le recouvrer. On ne sait pas combien il vécut depuis cette époque. ERMENGARDE, son épouse, fille de Charles de France, duc de la basse Lorraine, lui donna deux fils, qui suivent, et deux filles mentionnées dans la généalogie de saint Arnoul : Hatvide, femme de Gérard d'Alsace, duc de Lorraine ; et Emme, épouse de Gislebert, comte de Loss. Le P. de Marne donne à Albert encore deux filles : Ermengarde, qui épousa Otton, comte de Chini ; et Gode, ou Marguerite, dont on ne connaît point l'époux, qu'elle fit père d'une fille qui donna le jour à saint Arnoul de Soissons.

RATBODE, OU ROBERT II.

RATBODE, ou ROBERT II, fils d'Albert et son successeur, donna du secours à Lambert, comte de Louvain, beau-frère de sa mère, contre Balderic de Loss, évêque de Liége, et combattit pour lui à la bataille de Tirlemont, ou plutôt de Hougarde, près Tirlemont, donnée le 10 octobre 1013, où il fit prisonnier Herman, comte de Verdun, frère de Godefroi III, duc de la basse Lorraine. Il encourut par-là l'inimitié de l'empereur Henri II. Mais, par le conseil d'Ermengarde, sa mère, ayant rendu la liberté à son prisonnier, il regagna les bonnes grâces de l'empereur, et acquit un ami dans la personne du comte de Verdun. On ignore l'année de sa mort. Ratbode avait un fils, dont parle l'histoire des miracles de saint Gengoul (*Bolland. die* 11 *maii*, t. II, p. 651, n. 15), qui est peut-être Albert, qui suit ; mais la généalogie de saint Arnoul, qui

ne nomme point Ratbode, le donne à Albert I et à Ermengarde.

ALBERT II.

Albert II, fils et non frère de Ratbode, lui succéda. Il était déjà célèbre par des actions de valeur. L'an 1006, il s'était joint à Lambert, comte de Louvain, pour empêcher Godefroi III de se mettre en possession du duché de la basse Lorraine, que l'empereur Henri II lui avait donné. Cette guerre dura l'espace de douze ans. (*Voy.* Godefroi III.) Une ancienne chronique (Bouquet, t. XI, p. 172) dit qu'il fut tué, le 15 novembre de l'an 1037, près de Bar-le-Duc, en combattant pour l'empereur Conrad II, contre Eudes, comte de Champagne. Il avait épousé Ragelinde, fille de Gothelon I, duc de la haute et de la basse Lorraine (et non pas Ermengarde, fille de Charles de France, frère du roi Lothaire), dont il eut deux fils, Albert, qui suit, et Henri, comte de Durbui.

ALBERT III.

1037. Albert III, fils d'Albert II, lui succéda en bas âge sous la tutelle d'Ermengarde, son aïeule. Cette princesse mourut en 1044, lorsqu'Albert avait à peine atteint l'âge de majorité. L'an 1047, Albert fit ses premières armes sous l'empereur Henri III, dans la guerre que ce prince eut avec le comte de Flandre. Il l'accompagna, les années suivantes, dans les différentes expéditions qu'il fit en ce pays-là, jusqu'à la paix qui fut conclue en 1056. L'an 1072, Albert prit la défense de Richilde, veuve de Baudouin, comte de Flandre et de Hainaut, contre Robert le Frison, et combattit pour elle à la fameuse journée de Broqueroie, où Robert fut vainqueur. L'an 1076, après la mort de Godefroi le Bossu, duc de Lorraine, il aida efficacement Thierri, évêque de Verdun, à se remettre en possession de son comté, dont ce duc avait eu la jouissance. L'évêque, par reconnaissance, l'établit son vicomte. L'an 1086 (et non 1078, comme le marque le P. Anselme), il défendit l'évêque de Verdun contre Godefroi de Bouillon, qui voulait reprendre ce comté pour en jouir comme avait fait son oncle Godefroi le Bossu. Il alla même, à la tête des vassaux de l'évêque, attaquer le château de Bouillon, sur lequel il avait des prétentions du chef de sa femme, et dont Manassès, archevêque de Reims, lui avait promis, comme haut suzerain, l'investiture. Mais Godefroi, dans une sortie, battit le comte et fit beaucoup de prisonniers, du nombre desquels fut Henri, comte de Grand-Pré. Celui-ci, ayant recouvré sa liberté, se

laissa engager par le duc à faire des incursions sur le territoire de Verdun, tandis que Godefroi, de son côté, faisait ravager ce pays par la garnison qu'il avait mise au château de Stenai. Thierri, qui gouvernait toujours l'église de Verdun, assembla des troupes auxiliaires à la tête desquelles étaient le comte de Namur et le comte de Toul, fit assiéger ce château, et soutint devant cette place un combat dont le succès fut incertain. L'évêque de Liége s'étant rendu médiateur entre les parties belligérantes, parvint à les accommoder vers le commencement de l'an 1089. (*Laurent. Leod. Hist. Episc. Virdun.*) Albert mourut au plutôt en 1105. (De Marne, *Hist. de Namur.*) Il avait épousé Ide, ou Relinde, fille de Bernard, duc de Saxe, et veuve de Frédéric, duc de Lothier, de laquelle il eut Godefroi, qui suit; Frédéric, évêque de Liége; Henri, comte de la Roche, en Ardennes; Albert, ou Alberic, mort en Asie; Ide, première femme de Godefroi le Barbu, duc de la basse Lorraine; et Alix, femme d'Otton II, comte de Chini, et non de Folmar, comte de Metz, comme le marque Bertel.

GODEFROI.

1105 au plutôt. Godefroi, fils aîné d'Albert III, devint son successeur après avoir été son collégue pendant l'espace de cinq ans; car on voit qu'il prend la qualité de comte dans une charte d'Ermesinde, sa femme, de l'an 1101; ce qui suppose qu'il avait été associé dès ce tems-là au gouvernement par le comte Albert, son père. (*Hist. de Namur*, p. 137.) Godefroi fut un des plus zélés partisans de l'empereur Henri IV. Lorsque ce monarque, poursuivi par son fils dénaturé, se fut retiré à Liége, Godefroi lui amena des troupes pour l'empêcher d'être forcé dans cet asile. Le jeune Henri ne tarda pas en effet d'envoyer des troupes pour attaquer la ville de Liége. L'évêque Otbert venait de célébrer la cêne du jeudi-saint, lorsqu'on lui annonça qu'elles venaient de s'emparer du château de Viset, sur la Meuse, entre Liége et Maëstricht. A cette nouvelle, le comte de Namur, secondé par le duc de Limbourg et son fils, se met à la tête des Liégeois et de ses gens, court à l'ennemi, et, l'ayant attaqué à la tête du pont de Viset, en tue une partie, et met en fuite l'autre, qui s'étant jeté sur le pont avec trop de précipitation pour le repasser, l'enfonça par son poids, et fut presque entièrement noyée. (*Voyez* Otbert, *évêque de Liége.*) Godefroi, dans la suite, défendit Frédéric, son frère, élu évêque de Liége en 1119, contre Alexandre, son compétiteur, et l'affermit sur son siége. Il fonda, l'an 1121, l'abbaye de Floreffe pour des Prémontrés, en considération de saint Nor-

bert, son ami. L'an 1136, il prit querelle avec Godefroi le Barbu, comte de Louvain et duc de Lothier, son beau-frère, au sujet de l'élection d'un nouvel abbé de Gemblours. Les choses allèrent si loin, que le comte de Namur, ayant pris les armes, rentra dans le Brabant, assiégea la ville de Gemblours, et y jeta des matières enflammées qui la réduisirent presque entièrement en cendres, sans qu'il pût néanmoins s'en rendre maître pour lors. Mais étant revenu peu de tems après devant la place avec le comte de Hainaut, son gendre, il l'emporta d'assaut, et en abandonna les habitants, ainsi que l'abbaye, à la fureur de ses troupes. L'an 1139, Godefroi de Namur se retira dans l'abbaye de Floreffe, où il mourut le 19 août de la même année. Il avait épousé, vers l'an 1088, en premières noces, SIBYLLE, fille et héritière de Roger, comte de Château-Porcien, qui le quitta ensuite pour donner sa main à Enguerand de Boves, comte d'Amiens et sire de Couci : source de guerre entre ces deux seigneurs et de malheurs pour leurs sujets. (Voy. *les sires de Couci*.) Sibylle avait fait Godefroi père de deux filles : Elisabeth, mariée, 1°. à Gervais, comte de Réthel; 2°. à Clerembaud, et non Roger de Rosoi; et Flandrine, mère de Hugues, seigneur d'Antoing et d'Epinoi. ERMESINDE, ou ERMENSON, fille de Conrad I, comte de Luxembourg, veuve d'Albert, comte de Dagsbourg, sa seconde femme du vivant de la première, morte le 24 juin 1143, et inhumée auprès de son mari, lui donna Henri, qui suit; Albert, mort avant son père; Clémence, mariée à Conrad, duc de Zeringen; Béatrix, femme de Gonthier ou Guitier, comte de Réthel; et Adélaïde, appelée aussi Ermengarde, femme de Baudouin IV, dit *le Bâtisseur*, comte de Hainaut. « Nul » comte de Namur, dit le P. de Marne, ne fut plus aimé » de ses sujets que Godefroi. Il les gouvernoit avec une bonté » et une modération qu'on ne devoit pas attendre d'un ca- » ractère aussi impétueux que le sien ». Guibert de Nogent (liv. 3, *de vita sua*, c. 3) dit qu'il était aussi beau prince qu'il était bon.

HENRI II.

L'an 1139, HENRI devint le successeur de Godefroi, son père, au comté de Namur. S'étant brouillé, l'année suivante, avec Adalbéron, évêque de Liége, il attaque à l'improviste la ville de Fosse, dans le pays de Lomme, qu'il livre aux flammes et au pillage. (*Auctar. Gemblac.*) Cette rupture n'eut point de suite; car nous voyons qu'en 1141, la paix était faite entre le comte et le prélat, puisqu'Henri fut un des alliés d'Adalbéron, dans l'expédition qu'il fit cette année, pour recouvrer le château de

Bouillon, usurpé sur son église par le comte de Bar-le-Duc. Entr'autres prouesses qu'il fit dans cette expédition, Gilles d'Orval rapporte que, voulant détruire un moulin qui était à l'usage des assiégés, il sauta à cheval dans la rivière, à la tête de ses gens, pour couper la digue qui arrêtait les eaux; ce que voyant les assiégés, trois d'entre eux lancèrent chacun un trait sur son cheval, qu'ils renversèrent dans l'eau, avec le cavalier. Mais ses gens le relevèrent aussitôt, et, animés par ses exhortations, ils vinrent à bout de rendre à la rivière son libre cours, et d'empêcher, par-là, le moulin de tourner: car la rivière (c'était le Semois) était trop petite pour le faire mouvoir sans artifice. L'empereur Conrad ayant donné, l'an 1145, au comte Henri, l'avouerie de Saint-Maximin de Trèves, il prit la défense de cette abbaye contre l'archevêque Adalbéron, qui voulait attaquer son exemption. Ce différent, qui occasiona une guerre très-vive entre le comte et le prélat, fut terminé à la diète de Spire par un diplôme de Conrad, daté du 4 janvier 1146. (Voy. *les Archev. de Trèves.*) L'an 1149, suivant Lambert Waterlos, ou 1150, selon un manuscrit des annales d'Anchin, Baudouin le Bâtisseur, comte de Hainaut, étant en guerre avec Thierri d'Alsace, comte de Flandre, implora le secours de Henri, son beau-frère (et non son beau-père, comme dit Waterlos), qui lui amena des troupes, avec Henri, évêque de Liége, pour empêcher le comte de Flandre de fortifier le château de Cauhautin; mais ce fut inutilement, et ils se retirèrent avec la confusion de n'avoir pu réussir. (Bouquet, tom. XIII, pp. 502-737.) L'an 1151, suivant la chronique de Lobbes, le comte Henri renouvela ses entreprises sur les terres de l'église de Liége; mais il trouva dans Henri de Leyen, qui la gouvernait alors, un adversaire vigoureux, qui arrêta les efforts de son ambition. Il arriva, dit un auteur du tems (*Auctar. Affighem.*), que ses troupes s'étant jetées sur un village du Liégeois, nommé Hoylon (aujourd'hui Hollogne), un des chefs mit la main sur l'évêque, qui se trouvait là pour le faire prisonnier. Mais le prélat ayant eu l'adresse ou la force de lui échapper, on en vint à un combat sanglant, dont l'issue fut l'incendie de l'église et d'un grand nombre de personnes qui s'y étaient réfugiées. Ce prélat eut sa revanche bientôt après; étant tombé sur lui, le premier février de l'année suivante, il le battit à plate couture, dans la plaine d'Andenne, sur la Meuse. L'an 1155, tandis que l'évêque est en Italie, où ses affaires l'avaient appelé, il profite de cette absence pour recommencer ses hostilités. Mais le comte de Duras, maréchal de l'église de Liége, pour le rappeler chez lui, va faire le siége de Namur. Henri, déconcerté par cette diversion, prend le parti de faire la paix. (Voy. *les évêques de*

Liége.) L'an 1163, se voyant sans enfants, et n'en espérant plus de sa femme LAURENCE, il dispose, au mois de juin, de tous ses domaines, en faveur de Baudouin, son neveu, fils et héritier de Baudouin IV, comte de Hainaut, ne s'en réservant que l'usufruit. Laurence étant morte, ou s'étant retirée dans un monastère, comme le dit Gilbert de Mons, Henri épouse, vers 1166 (1), Agnès, fille de Henri, comte de Gueldre. Le but de ce mariage était de retirer des mains de l'empereur la ville de Maëstricht, qu'il avait engagée pour seize cents marcs d'argent, laquelle somme le comte de Gueldre s'obligeait de rendre; mais ayant manqué à son engagement, Henri renvoya la princesse au bout de quatre ans, sans qu'il eût habité avec elle maritalement.

Godefroi, duc de Brabant, formait contre le comte Henri certaines prétentions, qui, en 1169, furent le sujet d'une guerre, dans laquelle celui-ci eut pour alliés le comte de Hainaut et son fils, qui lui procurèrent une paix avantageuse. L'an 1172, le jeune Baudouin, nouvellement comte de Hainaut, secourut efficacement le comte Henri, son oncle, dans la guerre qu'il eut avec le duc de Limbourg. (*Voy.* Henri III, *duc de Limbourg.*) Baudouin ne servit pas un ingrat; et, l'an 1176, il trouva dans le comte de Namur, un allié fidèle contre Jacques d'Avênes, avec lequel il était en guerre. (*Gisleb. Mont.*) Henri, depuis long-tems, n'avait qu'un œil, dont il vît: il le perdit, l'an 1182, dans une maladie qu'il eut à Luxembourg. (*Ibid.*) De là le surnom d'*Aveugle* qui lui fut donné. Attaqué, l'an 1185, par le duc de Brabant, il est puissamment secouru par le comte de Hainaut, son neveu. (*Voy.* Baudouin V, *comte de Hainaut.*) Il devint père, l'an 1186, contre son attente, d'une fille, que sa seconde femme AGNÈS lui donna. La naissance de cet enfant, à qui on donna le nom d'Ermansette, ou Ermenson, changea les dispositions du père à l'égard du comte de Hainaut, son neveu. L'an 1187, il fiança sa fille avec Henri II, comte de Champagne, en promettant de la faire son héritière universelle. Baudouin, par-là frustré du fruit de la donation que son oncle lui

(1) Gilbert de Mons place ce second mariage de Henri en 1168; mais il se sert de cette expression vague : *in diebus illis*. Il dit ailleurs que le comte Henri reprit Agnès en 1185, après avoir été séparé d'elle pendant quinze ans, ce qui supposerait qu'il l'avait renvoyée en 1169 ou 1170; et comme il l'avait gardée quatre ans, son mariage se rapporterait à l'année 1165 ou 1166, si l'on prend le compte de Gilbert pour des années incomplètes. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne voit le comte de Hainaut, qui devait voir d'un mauvais œil ce mariage, s'unir d'intérêt avec le comte de Namur, que sur la fin de 1169.

avait faite en 1163, et qu'il avait confirmée en 1184, en donna avis à l'empereur Frédéric, qui, de son côté, traversa le mariage projeté, par la déclaration qu'il fit à Toul, aux fêtes de la Pentecôte, de ne jamais souffrir que la succession de notre comte passât entre les mains d'un prince français. Au mois de juillet suivant, le comte de Champagne étant venu à Namur, emmena avec lui la fille du comte, âgée d'un an, avec promesse de l'épouser; et Henri, de son côté, lui fit prêter hommage par ses vassaux, malgré la réclamation du comte de Hainaut, qui s'était rendu sur les lieux. N'ayant pu rien gagner sur son oncle, il fit porter ses plaintes à l'empereur, le 15 août, dans la diète de Worms, lequel renouvela les assurances qu'il avait données la première fois. L'année suivante, au terme pascal, le comte de Hainaut, muni de lettres de recommandation de son oncle, va trouver l'empereur à Seligenstadt, et obtient la même assurance de lui et de son fils. Alors le vieux Henri, voyant le chef de l'empire déclaré pour son neveu, fait une nouvelle transaction avec lui, le déclare de nouveau son héritier, et, lui ayant fait rendre hommage, lui confie le gouvernement du comté de Namur, avec promesse de travailler à ravoir sa fille et de renoncer aux engagements pris avec le comte de Champagne. Le comte de Hainaut vivait à ses propres frais dans le comté de Namur, pour n'être à charge à personne; mais la sévérité avec laquelle il réprimait les violences, le fit haïr des grands, accoutumés à les exercer. Ils le noircirent auprès du comte de Namur, et lui firent craindre qu'il ne fût entièrement dépouillé par son neveu, s'il le souffrait plus long-tems dans le pays. Sur cela, le soupçonneux vieillard lui ordonne de sortir de ses états, et lui réitère cet ordre dans une audience que le comte avait obtenue avec peine. Forcé de se retirer pour ne pas irriter davantage son oncle, il demande d'être déchargé du serment qu'il avait fait comme gouverneur: ce qui lui est accordé. Etant retourné en Hainaut, il revient bientôt après à la tête d'une armée faire le siége de Namur. La ville est aussitôt prise et pillée par le soldat, contre la défense du prince. Il entreprend le siége du château, où le comte était renfermé avec une forte garnison, qui est forcée de capituler. Le comte de Namur n'observant pas les conditions qui venaient d'être accordées, celui de Hainaut continue ses conquêtes et s'empare de la plupart des places de son comté. (Tout ceci est tiré de la chronique de Gilbert de Mons, depuis la page 159 à 184 de l'édition de M. le marquis du Chasteler.) Baudouin, considérant qu'il ne pourrait se maintenir dans la jouissance du comté de Namur, contre le gré de l'empereur, ne pouvant l'aller trouver en personne, lui envoie des députés à Erfort. Le comte de Champagne

y avait aussi envoyé les siens. On marchanda de part et d'autre la faveur de l'empereur : mais les offres du comte de Hainaut, quoique moindres, furent préférées à celles de son rival. Ayant obtenu une trève du comte de Namur et du duc de Brabant, il se rendit auprès de l'empereur, à Worms, trois jours avant Noël de l'an 1188, et, pour comble de faveur, le chef de l'empire érigea en marquisat le comté de Namur uni avec ceux de Durbui et de la Roche; il en donna l'investiture au comte de Hainaut; mais il voulut que la chose fût tenue secrète. (*Ibid.*, pag. 188-194.) Après quelques trèves mal observées, la paix se fit au mois de juillet 1190, par l'entremise de l'archevêque de Cologne : le comte de Hainaut resta maître des places fortes dont il s'était emparé, avec l'assurance de succéder à son oncle dans tout le reste après sa mort. (*Ibid.*, p. 207.) Ce traité ayant été présenté à l'empereur, à Hall, en Suabe, il déclara avoir érigé les comtés de Namur, de Durbui et de la Roche, en marquisat. Le duc de Brabant s'oppose à cette érection, prétendant que ces trois comtés dépendaient du duché de Lothier. Gilbert, prévôt de Saint-Germain de Mons, chancelier de Baudouin, et chargé de ses affaires à la cour de l'empereur, assure avoir prouvé le contraire; mais quoiqu'on l'en ait cru, il est pourtant vrai qu'il avait tort. Depuis ce tems, Baudouin prit les titres de prince de l'empire et de marquis de Namur, comme on le voit dans une charte qu'il fit expédier, l'an 1192, en faveur de l'église de Saint-Alban de Namur. (Miræus, *Diplom. Belg.*, t. I, pag. 294.) L'an 1193, le comte Henri maria sa fille (1), que le comte de Champagne avait renvoyée, dès 1191, avec Thibaut, comte de Bar. L'an 1194, ses troupes et celles de ses alliés furent battues par son neveu, le 1er. août, à la bataille de Neuville, sur la Mehaigne. Le chagrin qu'il en conçut, fut si vif, qu'il en mourut peu de jours après, suivant le commun des historiens. Le P. Bertholet et le P. de Marne prétendent néanmoins, avec plus de fondement, qu'il ne finit ses jours qu'en 1196. Il avait épousé,

---

(1) A l'article des comtes de Bar, nous avons adopté cette date sur l'autorité d'Albéric de Trois-Fontaines; mais le silence de Gilbert de Mons, auteur contemporain, qui ne pouvait pas se dispenser d'en parler, si le mariage d'Ermansette avec Thibaut I eût eu lieu dans le tems qu'il écrivait, nous la rend très-suspecte. En effet, Gilbert fait le dénombrement des alliés qui, en 1194, combattirent pour le comte Henri à la bataille de Neuville, et il ne nomme seulement pas Thibaut. Nous croyons donc que son mariage avec Ermansette est postérieur à la mort de Baudouin V, comte de Hainaut, arrivée le 19 décembre 1195.

1°. LAURENCE, fille de Thierri d'Alsace, comte de Flandre, qui avait déjà eu trois maris; 2°. AGNÈS, fille de Henri, comte de Gueldre, de laquelle il fut séparé durant quinze ans, et qu'il reprit à la sollicitation du duc de Brabant, du comte de Flandre et de l'archevêque de Cologne. (Ces deux époux sont enterrés à Floreffe.) Du premier lit, il eut une fille, morte avant 1163; du second sortit Ermansette, dont on vient de parler.

MARQUIS DE NAMUR.

PHILIPPE I, DIT LE NOBLE.

1196. PHILIPPE I, dit LE NOBLE, second fils de Baudouin V, comte de Hainaut, lui succéda au comté de Namur, en vertu de son testament; mais avec dépendance du comte de Hainaut, son frère, de qui il était dit, par ce même testament, que le comté-marquisat de Namur releverait à l'avenir, ainsi que de ses successeurs dans le Hainaut. Le comte de Bar lui fit la guerre pour avoir aussi le comté de Namur du chef de sa femme; mais l'an 1197, on fit une espèce de trève qui fut convertie, l'an 1199, le 26 non d'août, comme de Marne le dit, mais de juillet, en un traité de paix conclu près de Dinant, lequel assura la possession du marquisat de Namur jusqu'à la Meuse, à Philippe. (Du Mont, *Corps Diplom.*, tom. I, part. 1, p. 125.) Etant allé peu de tems après au secours du comte de Flandre, son frère, qui était en guerre avec la France, au sujet de l'Artois, il tomba, près de Leuze, dans une embuscade des Français, qui le firent prisonnier avec douze chevaliers et Hugues, élu évêque de Cambrai, qui était de la compagnie. Le prélat, sur les menaces du légat du pape, fut presque aussitôt remis en liberté, suivant Roger de Hoveden. Mais Philippe ne fut délivré que par le traité de Péronne, conclu avec le comte de Flandre aux fêtes de Noël de la même année. Ce dernier, l'an 1202, partant pour la croisade, où il fut élu empereur de Constantinople, confia la tutelle de ses deux filles, à Philippe, avec la régence de ses états. Mais le roi de France, craignant que ces deux princesses ne s'alliassent avec ses ennemis, engagea le marquis de Namur à les envoyer à Paris pour y être élevées sous les yeux de la reine. Le marquis s'attira par-là de sanglants reproches de la part des Flamands, dont le mécontentement alla si loin, qu'ils lui ôtèrent la régence. L'an 1212, Philippe mourut le 8 octobre, suivant les chroniques de Clairmarais et de Lobbes, et non 1213,

comme dit Albéric, sans laisser de postérité de MARIE, fille du roi Philippe Auguste et d'Agnès de Méranie, qu'il avait fiancée par contràt du mois d'août 1206, et épousée en 1210. Les dernières circonstances de sa vie, rapportées par Albéric de Trois-Fontaines, d'après Césaire d'Heisterbach, auteur contemporain, sont trop remarquables et trop édifiantes pour n'être pas mises sous les yeux de nos lecteurs. « Le comte Phi-
» lippe, dit Albéric (*ad. ann.* 1213), se sentant atteint d'une
» grosse fièvre dans le château de Blaton, près de Condé, qu'il
» avait enlevé au châtelain de Caudri, l'un des six pairs de
» Valenciennes, se confessa plusieurs fois à quatre abbés en
» même tems, savoir, à Conrad, abbé de Villers, Baudouin
» de Cambron, Nicolas de Marchiennes, et Regnier de Saint-
» Jean de Valenciennes, s'accusant de ses péchés avec une hu-
» milité si profonde et une douleur si vive, qu'il faisait verser
» des larmes à ses confesseurs. Il n'en demeura pas là; s'étant
» mis une corde au cou, il les pria de le traîner par les rues,
» disant : *J'ai vécu comme un chien, il est juste qu'à la mort*
» *je sois traité comme un chien.* » (Il n'y a pas d'apparence qu'ils aient déféré à la ferveur du pénitent.) « En cet état, con-
» tinue Albéric, il se fit transporter dans l'hôtel du prévôt.
» Mais, y étant, il connut que cet officier avait commis plu-
» sieurs injustices et plusieurs vexations contre les peuples de
» Blaton. Au même moment, il changea de domicile et préféra
» la maison de son chapelain, toute chétive qu'elle était. Là,
» excité par l'esprit de justice, il distribua toute sa vaisselle
» d'or et d'argent aux églises et aux pauvres, sans réserver
» même une seule cuiller ».

Son corps, rapporté à Namur, fut inhumé dans l'église de Saint-Urbain. Six mois après l'avoir perdu, MARIE, sa femme, se remaria avec Henri I, duc de Brabant. Le surnom de *Noble* fut donné au comte marquis Philippe, soit à cause de sa magnificence et de sa générosité, soit à cause de la grandeur de sa maison dont il y eut de son vivant, deux princes, ses frères, empereurs de Constantinople.

YOLANDE ET PIERRE DE COURTENAI.

1212. YOLANDE, femme de PIERRE DE COURTENAI, comte d'Auxerre, et sœur de Philippe le Noble, se mit en possession du marquisat de Namur après la mort de ce dernier, avec le consentement, au moins tacite, de Henri, son autre frère, empereur de Constantinople. Elle demeura en paisible jouissance l'espace de deux ans. Mais, l'an 1214, Waleran, comte de Luxembourg, ayant épousé Ermansette, fille de Henri l'A-

veugle, prétendit que ce marquisat était dévolu à sa femme, suivant l'interprétation qu'il donnait au traité de Dinant. Cette contestation occasiona une longue guerre, durant laquelle Pierre partit avec sa femme au mois de janvier 1217, pour aller remplir le trône de Constantinople. Avant son départ, Yolande se démit du marquisat de Namur en faveur de son fils, qui suit. (Miræus, *Diplom. Belg.*, tom. I, pag. 300.)

PHILIPPE II DE COURTENAI.

1216. Philippe II de Courtenai, dit a la Lèvre, fils de Pierre de Courtenai et d'Yolande, succéda au marquisat de Namur, en vertu de la donation que sa mère lui en avait faite. Mais il fallut défendre cette succession contre les attaques du comte de Luxembourg, commencées depuis deux ans. Elles en durèrent encore quatre sans aucun succès décisif de part ni d'autre. L'an 1220, l'archevêque de Cologne et la comtesse de Flandre, s'étant rendus médiateurs, obtinrent un armistice, pendant lequel ils travaillèrent à concilier les parties. Les négociations durèrent près de deux ans, et enfin la paix fut conclue à Dinant, le 13 mars 1223 (n. st.), sur le pied du traité signé au même lieu l'an 1199. Philippe, depuis ce tems, resta paisible possesseur de son marquisat. L'an 1226, ayant suivi Louis VIII dans la guerre contre les Albigeois, il contracta au siége d'Avignon la maladie qui régnait dans le camp, et s'étant fait transporter à Saint-Flour, en Auvergne, il y mourut peu de tems après, sans avoir été marié. Son corps, rapporté dans les Pays-Bas, fut inhumé à Vaucelles, près de Cambrai. (Albéricus, *ad an.*, 1226.) Une preuve du désintéressement de ce prince, c'est que le trône de Constantinople lui ayant été offert, l'an 1217, après la mort de son père, il le refusa, et le céda à Robert, son frère puîné.

HENRI DE COURTENAI.

1226. Henri de Courtenai, frère de Philippe II, fut mis en possession du marquisat de Namur après la mort de celui-ci, n'étant pas encore majeur, par Enguerand de Couci, son tuteur. Il ne régna qu'environ deux ans, et mourut sur la fin de 1228, ou au commencement de l'année suivante.

MARGUERITE DE COURTENAI.

1228 ou 1229. Marguerite de Courtenai, femme de Henri, comte de Vianden, et sœur de Henri de Courtenai, se

porta pour son héritière, quoiqu'il restât à ce prince un frère vivant, Baudouin II, empereur de Constantinople, encore mineur, sans parler d'Yolande, reine de Hongrie, sœur aînée de Marguerite. Cependant, elle n'éprouva aucune opposition pour lors de la part de ces plus prochains héritiers; mais elle eut un concurrent dans la personne de Ferrand, comte de Flandre, qui prétendit au comté de Namur du chef de sa femme, nièce d'Yolande, femme de Pierre de Courtenai. C'était par conséquent vouloir opposer usurpation à usurpation. Le comte de Flandre soutint sa prétention par la voie des armes. Mais Philippe, comte de Boulogne, ami commun des parties, s'étant rendu médiateur entre elles, enfin, au mois de novembre 1232, on en vint à un accommodement. Marguerite et son époux cédèrent à Ferrand quelques terres, qu'ils possédaient en Flandre et en Hainaut, au moyen de quoi il renonça au marquisat de Namur. L'an 1236, Marguerite fut inquiétée par un nouveau prétendant mieux fondé que le premier : c'était Baudouin, son frère, alors empereur de Constantinople. Ce prince, étant venu en France pour solliciter du secours contre les Grecs, entreprit de se faire restituer le marquisat de Namur et le reste de son patrimoine. Marguerite voulut en vain le faire passer pour un imposteur qui venait renouveler la scène, dont un autre imposteur avait, depuis quelques années, donné le spectacle en Flandre. Baudouin, avec les troupes que le roi saint Louis et Jeanne, comtesse de Flandre, lui fournirent, contraignit Marguerite, après bien du sang répandu, à lui abandonner l'héritage dont elle s'était injustement emparée.

BAUDOUIN DE COURTENAI.

1237. BAUDOUIN, devenu maître du marquisat de Namur, n'y fit pas un long séjour. Obligé de retourner promptement en Orient, il donna les ordres nécessaires pour assurer la tranquillité du pays durant son absence, et partit. En passant à Paris, il hypothéqua son marquisat au roi saint Louis, pour une somme de cinquante mille livres, que ce prince lui prêta. Sur la fin de 1244, étant revenu en France, il fit un nouveau voyage à Namur, où il trouva toutes choses sur le même pied qu'il les avait laissées. Mais, l'an 1248, il apprit, à Constantinople, que Jean d'Avènes, qui se portait pour comte de Hainaut, s'était fait adjuger le marquisat de Namur par une déclaration de Guillaume, roi des Romains. Le fondement de cette déclaration, datée du 27 avril 1248, et rapportée par D. Martène (*Anecd.*, tom. I, col. 1034), était que le marquisat de Namur étant un fief du Hainaut, il était tombé en commise, faute par Baudouin

d'en avoir fait hommage au suzerain. Hors d'état d'aller défendre son héritage en personne, Baudouin envoya l'impératrice MARIE, sa femme, sur les lieux. Elle vit, en passant à Rome, le pape Innocent IV, et à Paris la reine Blanche, sa tante, lesquels lui promirent, l'un et l'autre, leur protection. Arrivée à Namur, elle trouva évanouies les menaces de Jean d'Avênes. L'impératrice revient en France, où elle reste jusqu'à la mort de la reine Blanche, arrivée le 1er. décembre 1251. Jean d'Avênes, la voyant privée de l'appui de sa tante, renouvela ses prétentions au comté de Namur. L'an 1256, le roi saint Louis, choisi pour arbitre de ce différent, prononce, le 24 septembre, en faveur de l'empereur Baudouin et de sa femme. Mais bientôt un nouvel orage s'élève à Namur contre l'impératrice-comtesse. Des impositions qu'elle met sur ses sujets, les irritent. Le bailli, chargé de lever ces taxes, est mis à mort. On recherche les auteurs du crime. C'étaient les plus accrédités de la ville. Pour se mettre à l'abri des poursuites, ils s'adressent en secret à Henri III, comte de Luxembourg, et s'offrent de le reconnaître pour souverain. Henri, qui avait des prétentions à ce marquisat, arrive à petit bruit à Namur, dont il se rend maître, la veille de Noël 1256, sans coup férir. Marie, n'ayant eu que le loisir de se sauver, va mendier des secours chez ses voisins, après avoir laissé la défense de la citadelle au brave Francon de Wesemale. L'an 1258, la comtesse de Flandre envoie des troupes au secours de la place, sous la conduite de Baudouin d'Avênes. Elles sont jointes par les seigneurs champenois, à la tête desquels se trouvent les deux frères de Marie. Mais le général s'entend avec le comte de Luxembourg. Instruite de la trahison, l'armée auxiliaire se débande, et la citadelle, manquant de tout, est obligée de se rendre le 22 janvier 1259. Henri, maître de la capitale, soumet, en peu de tems, le reste de la province. Alors Marie, privée de toutes ressources, prend le parti de vendre ses droits à Gui de Dampierre, fils aîné du second lit de Marguerite, comtesse de Flandre. Cette vente ne fut néanmoins consommée qu'en 1263, et l'empereur Baudouin la ratifia. (*Voyez* Baudouin II, *empereur de Constantinople.*)

GUI DE DAMPIERRE.

1263. GUI DE DAMPIERRE, associé au gouvernement de la Flandre par Marguerite, sa mère, fut obligé de prendre les armes pour faire valoir les droits que Marie lui avait cédés sur le marquisat de Namur. Il poussa d'abord vivement le comte de Luxembourg, son rival. Mais voyant le comte de Hainaut disposé à secourir ce dernier, il prit le parti d'entrer en accom-

modement. Ayant demandé en mariage ISABELLE, fille du comte de Luxembourg, avec le marquisat contesté pour sa dot, il l'obtint, et la paix fut ainsi conclue au mois de mars de l'an 1265 (n. st.) Gui, l'an 1270, accompagna saint Louis, avec une troupe choisie de sa noblesse, dans son expédition d'Afrique. Il succéda, l'an 1280, à sa mère, dans le comté de Flandre. L'an 1297, il se démit du marquisat de Namur en faveur de son fils, qui suit. (*Voy*. Gui de Dampierre, *comte de Flandre.*)

JEAN I.

1297. JEAN I, fils aîné de Gui de Dampierre et d'Isabelle de Luxembourg, leur succéda, l'an 1297, dans le marquisat de Namur, en vertu de la cession qu'ils lui en firent. Né avec un caractère ferme, il en fit sentir les effets à ses nouveaux sujets, que son extrême jeunesse avait enhardis à se révolter. L'an 1302, il combattit, le 13 juillet, à côté de Gui, son frère, à la journée de Courtrai, si funeste aux Français. L'an 1304, le 18 août, il perdit, contre le roi de France, la bataille de Mons-en-Puelle, ou de Mons-en-Pnele, où il commandait avec Philippe, son frère. Le furieux échec qu'il reçut en cette occasion ne le découragea pas, moins encore les Flamands, qui, voyant Lille assiégée, accoururent de toutes parts au secours de la place. Le roi, dit-on, voyant une nouvelle armée de Flamands sur pied après le carnage qu'il venait d'en faire, demanda s'il pleuvait des Flamands. On fit une trève qui fut convertie en paix l'année suivante. L'an 1310, le marquis Jean accompagna l'empereur Henri VII dans son expédition d'Italie. Pendant son absence, des impôts, que la marquise, son épouse, veut lever sur ses sujets, occasionent une révolte. Obligée de se sauver dans la citadelle avec ses enfants, elle y est assiégée par les rebelles. Le marquis, à son retour, (l'an 1313) délivre sa famille avec le secours du comte de Loss. Les mutins, après avoir demandé grâce, sont condamnés, les uns à une forte amende, les autres au bannissement. L'an 1318, la querelle particulière des habitants de Bouvigne, sujets du marquis de Namur, avec ceux de Dinant, sujets de l'église de Liége, met aux prises le marquis avec les Liégeois. La guerre dura quatre ans, et finit, l'an 1322, par un traité de paix dont on ignore les conditions. La même année, Louis de Créci, comte de Flandre, cède au marquis de Namur le port de l'Ecluse, en reconnaissance des services qu'il avait reçus de lui. (Voyez *les comtes de Flandre.*) Les Brugeois, à qui ce port est important pour leur commerce, s'offensent de cette aliénation. Ils vont attaquer le marquis dans l'Ecluse, dont il était venu

prendre possession, forcent la place, et font le marquis prisonnier. Délivré peu de tems après par l'adresse d'un gentilhomme qui perça l'égoût de la prison, il va trouver le comte de Flandre à Paris. Le roi Charles le Bel s'intéresse pour eux. On indique une conférence à Courtrai, où le comte et le marquis se rendent. Mais le comte s'apercevant que les députés de Bruges ont de mauvais desseins, les fait arrêter. Les Brugeois, à cette nouvelle, accourent au nombre de cinq à six mille pour délivrer leurs compatriotes. Louis se prépare à soutenir un siége dans Courtrai, et commence par mettre le feu à un des faubourgs. Mais l'incendie s'étant communiqué à la ville, les Brugeois, déjà malintentionnés, en prennent occasion de se soulever. Le comte, obligé de prendre la fuite, est arrêté à deux cents pas de la ville, et livré aux bourgeois qui l'emmènent dans leurs prisons. Toute la Flandre est en combustion. Les villes de Gand, d'Oudenarde, et quelques autres déclarées pour leur maître, font marcher leurs troupes sous la conduite du marquis de Namur, contre les rebelles commandés par Robert de Cassel. Deux victoires, que le marquis remporte sur eux, les obligent à demander la paix. Elle est conclue la nuit de Noël de l'an 1326, dans la ville d'Arques, près de Saint-Omer. L'an 1328, nouveau soulèvement des Flamands contre leur comte. Le marquis de Namur, ayant joint ses troupes à celles du roi de France, a part à la victoire remportée sur eux, le 23 août, à Cassel. L'avantage qu'il en retire, est la confirmation de la donation de l'Ecluse, et de la possession de quelques autres terres qui lui appartiennent en Flandre. Ce fut là son dernier exploit. Il mourut à Paris, le 1er. février 1331, âgé de soixante-quatre ans, et fut enterré, le 4 du même mois, aux Cordeliers de cette ville. Le marquis Jean avait épousé, 1°. vers 1307, MARGUERITE, petite-fille de saint Louis, par Robert de Clermont, son père, morte sans enfants l'an 1309; 2°. MARIE D'ARTOIS, fille de Philippe d'Artois, seigneur de Conches, dont il eut sept fils et trois filles. Quatre de ces fils lui succédèrent l'un après l'autre. Deux autres, Robert et Louis, se rendirent célèbres par leur valeur. Isabelle, la seconde des filles, épousa Robert, comte palatin du Rhin; Blanche, la troisième, fut mariée à Magnus, roi de Suède. Le marquis Jean I fut autant regretté de ses sujets, qu'il en avait été peu aimé de son vivant. On ne rendit justice à ses grandes qualités que lorsqu'il n'en resta plus que le souvenir.

JEAN II.

1331. JEAN II, fils aîné de Jean I, lui succéda. Lorsque son père mourut, il était à Paris, d'où il partit, après lui avoir rendu

les derniers devoirs, pour venir prendre possession de son marquisat. Deux ans auparavant, il était parti pour la Bohême, laissant à Marie, sa mère, le soin de son état. L'objet de son voyage était de secourir le roi de Bohême, Jean de Luxembourg, dans la guerre qu'il faisait, de concert avec les chevaliers Teutoniques, aux Lithuaniens, encore idolâtres. Pendant son absence, le marquis, son père, ayant donné asile au fameux Robert d'Artois, son frère, proscrit de la France, le roi Philippe de Valois, instruit que Robert y cabalait contre lui, engagea l'évêque de Liége à porter la guerre dans le Namurois, pour l'obliger d'en sortir. La régente alors n'eut rien de plus pressé que de congédier son frère. L'an 1334, le marquis Jean, de retour de Bohême, entra dans la ligue de l'évêque de Liége, et de plusieurs princes de la basse Allemagne contre le duc de Brabant; et, l'année suivante, il prit encore parti contre ce dernier, dans la guerre qu'il déclara au comte de Flandre, par rapport à la seigneurie de Malines. L'an 1335, le marquis Jean termina ses jours, le 2 avril, sans avoir été marié. Il laissa un fils naturel, nommé Philippe, qui fut tué, l'an 1380, en défendant Dendermonde pour le comte de Flandre, contre ses sujets révoltés. (De Marne.)

GUI II.

1335. Gui II, frère du marquis Jean II et son successeur, partit, peu de tems après son inauguration, pour l'Angleterre, et accompagna le roi Édouard III dans la guerre qu'il fit en Ecosse. Étant tombé dans une embuscade des ennemis, il fut fait prisonnier, et rendu au bout de quelques mois aux Anglais. L'an 1336, revenant dans son marquisat, il fut tué dans un tournoi, le 12 mars, par un gentilhomme de la maison de Saint-Venant.

PHILIPPE III.

1336. Philippe III, troisième fils de Jean I, succéda à Gui, son frère, mort sans avoir été marié. L'an 1337, il partit pour l'île de Chypre, accompagné de plusieurs seigneurs de son âge. La dévotion n'était rien moins que le motif de ce voyage. Cette troupe débauchée commit tant d'excès à Famagouste, qu'elle y excita une sédition, dans laquelle Philippe fut tué, au mois de septembre de la même année, avec trente de ses parents. Il n'avait point été marié.

GUILLAUME I.

1337. Guillaume I, dit le Riche, quatrième fils de Jean I,

devint le successeur de Philippe, son frère, à l'âge de treize ans, sous la tutelle de Marie, sa mère, et du comte de Loli, son oncle. L'an 1339, par le conseil de sa mère, il se laissa entraîner dans le parti de l'Angleterre contre la France. Il se trouva au siége de Cambrai, que le roi Edouard III fut obligé de lever. L'an 1342, il retira des mains du comte de Luxembourg, à prix d'argent, la terre de Poilvache, et d'autres qui avaient été détachées du marquisat de Namur par le traité de Dinant. Il accompagna, l'an 1345, Guillaume II, comte de Hainaut, dans la malheureuse guerre qu'il fit aux Frisons, et combattit à ses côtés à la bataille de Staveren, où Guillaume fut tué le 26 ou 27 septembre de cette année. L'an 1346, détaché de l'Angleterre depuis la mort de Robert d'Artois, son oncle, il alla joindre, en Picardie, l'armée du roi Philippe de Valois, et fut enveloppé dans la déroute des Français, à la fameuse journée de Créci. Ce monarque, l'année suivante, voulant reconnaître les bons services de Guillaume, et se l'attacher encore plus étroitement, lui assigna sur le Trésor royal, pour lui et ses successeurs, par lettres du mois de décembre, une rente perpétuelle de mille livres, au moyen de quoi Guillaume se reconnut son homme-lige, et lui fit hommage en cette qualité. (*Rec. de Fontanieu*, vol. 76.) L'an 1356, Guillaume marche au secours de Louis de Mâle, comte de Flandre, dans la guerre que l'avouerie de Malines avait occasionnée entre ce comte et Wenceslas, duc de Brabant. Guillaume eut part à la victoire que Louis remporta sur le duc à Scheut, près de Bruxelles, le 17 août de cette année, et à la conquête de presque tout le Brabant, qui en fut la suite. Mais Wenceslas, ayant recouvré dans la même campagne tout ce qu'on lui avait pris, entre à son tour sur les terres de Namur, où il brûla plusieurs villages et fit trembler jusqu'à la capitale. La paix se fit l'année suivante. L'an 1380, Guillaume, voyant le comte de Flandre près de succomber vis-à-vis de ses sujets révoltés, alla lui-même solliciter le secours de la France, et détermina le roi Charles VI à venir dompter les rebelles, animés et appuyés par le roi d'Angleterre. Guillaume et son fils aîné se distinguèrent dans cette guerre. L'an 1384, après la mort de Louis de Mâle, Guillaume, se trouvant le chef de la maison de Flandre, supprima dans ses armoiries la brisure ou bande de gueules que ses prédécesseurs avaient prise comme cadets. L'an 1391, Guillaume échangea la seigneurie de l'Ecluse avec Philippe le Hardi, duc de Bourgogne et comte de Flandre, contre la terre de Béthune dont il prit le nom. Il mourut le 1er. octobre de la même année, à l'âge de soixante-huit ans. Guillaume avait épousé, 1°. JEANNE DE HAINAUT, comtesse de Soissons et veuve de Louis de Châtillon, comte de

Blois, dont il n'eut point d'enfants ; 2°. l'an 1352, CATHERINE DE SAVOIE, veuve d'Azzon Visconti, seigneur de Milan, puis de Raoul III de Brienne, comte d'Eu et connétable de France. De ce second lit, Guillaume eut deux fils, qui suivent, et Marie, femme de Gui de Châtillon, comte de Blois. Le comte Guillaume eut de grandes qualités mêlées à de grands défauts. Il était brave, magnifique, équitable ; mais il aimait passionnément les fêtes et les divertissements, jusqu'à les aller chercher dans les pays étrangers, oubliant qu'il avait un état à gouverner et des sujets auxquels il se devait. Violent et emporté par caractère, il se portait, dans les accès de sa colère, aux dernières extrémités ; témoin Louis de Vianden, chanoine de Liége et prévôt de Munster, qu'il fit tuer dans un de ces accès.

GUILLAUME II.

1391. GUILLAUME II, fils de Guillaume I, lui succéda au marquisat de Namur à l'âge d'environ trente-huit ans. Il était déjà célèbre par ses exploits militaires. Mais, se voyant à la tête d'un état, il modéra son ardeur martiale, et n'en conserva qu'une grande fermeté à soutenir ses droits et ceux de ses sujets. Ces dispositions maintinrent en paix le marquisat de Namur pendant dix-huit ans. L'an 1408, il fut du nombre des princes qui se joignirent au duc de Bourgogne pour secourir Jean de Bavière, évêque de Liége, chassé de son siége par ses diocésains. Il fit merveille le 23 septembre de cette année à la bataille d'Othei, où les rebelles furent entièrement défaits. Ce fut la seule guerre où il eut part durant son règne. Il passa le reste de ses jours dans le repos et les divertissements, où il étala une magnificence qui fut onéreuse à ses sujets par les impôts qu'il leva sur eux pour la soutenir. Sa mort arriva le 10 février 1418. Il avait épousé, 1°. MARIE, ou MARGUERITE, fille de Robert, duc de Bar, dont il n'eut point d'enfants ; 2°. JEANNE, fille de Jean VI, comte d'Harcourt, morte en 1455, qui ne lui donna qu'une fille, morte en bas âge.

JEAN III.

1418. JEAN III, dit THIERRI, seigneur de Winendale, succéda à Guillaume, son frère, dans le marquisat de Namur. A son avénement, il trouva l'état obéré par les dettes que le luxe de son prédécesseur avait occasionnées. Son peu d'économie, joint à une mauvaise administration, le réduisit bientôt à la nécessité de vendre ses états à Philippe le Bon, duc de Bourgogne et comte de Flandre, celui de ses voisins qui était le plus

en état de faire une telle acquisition, et avec lequel il était le plus étroitement lié. Philippe, qui ne cherchait qu'à augmenter ses domaines, accepta la proposition avec joie. En moins de six mois de négociations, les deux princes s'accordèrent sur les conditions de la vente, et, le 23 avril 1421, le contrat en fut passé moyennant cent trente-deux mille couronnes d'or, l'usufruit du marquisat réservé à Jean-Thierri pour sa vie. Elle ne fut pas longue. Jean-Thierri mourut le 1 mars 1429 (n. st.). Avec lui finit la maison de Flandre, après avoir possédé le comté ou marquisat de Namur l'espace de cent soixante-six ans. Jean-Thierri avait épousé, n'étant que seigneur de Winendale, JEANNE D'ABCOUDE, dont il n'eut point d'enfants. Il laissa de Cécile de Savoie, sa parente, un fils naturel, nommé Philippe, seigneur de Duy, dont la postérité subsiste encore aujourd'hui, et forme deux branches du nom de Namur, à la tête desquelles sont le vicomte d'Elzée et le baron de Jonqueret.

PHILIPPE LE BON.

1421. PHILIPPE LE BON, après la consommation de la vente du marquisat de Namur, vint sur les lieux pour en prendre possession, et fit frapper de la monnaie à son coin pour marque de sa souveraineté. Le peu d'application de Jean-Thierri au gouvernement de l'état lui fit regarder avec indifférence une cérémonie qui lui donnait un maître en lui donnant un collègue si puissant. Depuis ce moment, on ne s'adressa plus, pour ce qui concernait l'administration du marquisat, qu'au duc de Bourgogne, qui s'y comporta en souverain jusqu'à la mort de Jean-Thierri. (Voyez, pour la suite, *les comtes de Flandre de la maison de Bourgogne.*)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES COMTES,

PUIS DUCS DE LUXEMBOURG.

Le Luxembourg, province de la basse Allemagne, dont l'étendue est d'environ 70 lieues, a pour bornes, au septentrion, une partie du Liégeois et du Limbourg; au midi, la Lorraine; au levant, l'électorat de Trèves et la Moselle; au couchant, la Meuse et les Ardennes. Ce pays, sous les Romains et avant leur entrée dans les Gaules, était composé, pour la plus grande partie, de Tréviriens, de Médiomatriciens ou Messins, de Pémaniens ou Phémaniens (aujourd'hui les habitants de Famène, aux environs de Marche), de Condrusiens (ceux de Condroz), de Segniens (partie des habitants de Salm), de Céresiens (ceux de Carasgow, dans l'Eyfel, du côté de Pruym), tous peuples Germains d'origine, si l'on excepte les Messins. La ville qui donne son nom à la province était originairement un château que le P. Bertholet, sur des conjectures assez faibles, fait remonter jusqu'au règne de l'empereur Gallien. Quoi qu'il en soit, on ne peut douter que la fondation de Luxembourg n'appartienne à des tems fort reculés.

SIGEFROI.

Sigefroi, fils, suivant M. Crollius, de Wideric ou Wigeric, comte en Ardennes, et non de Ricuin, comte de Verdun, comme le prétend le P. Bertholet, acquit par échange fait avec l'abbaye de Saint-Maximin de Trèves, du consentement de Brunon, archevêque de Cologne, et vicaire de l'empereur en

Lorraine, la propriété du château de Luxembourg, par traité passé le jour des Rameaux, 12 avril de l'an 963. Dès qu'il fut possesseur de cette forteresse, alors presque ruinée, il donna ses soins pour la réparer. L'an 971, il obtint de l'empereur Otton I un diplôme pour rétablir la discipline dans l'abbaye d'Epternach, dont il était abbé laïque, suivant l'abus qui régnait alors en France et en Allemagne. L'an 984, il défendit Verdun avec Godefroi, son neveu, comte de cette ville, contre Lothaire, roi de France. qui en était venu faire le siége dans l'irruption qu'il fit en Lorraine. Mais l'oncle et le neveu ayant été faits prisonniers dans une sortie, la ville fut obligée de se rendre. Lothaire les emmena en France. Sigefroi fut remis en liberté dès le mois de mai 985; mais Godefroi ne sortit de prison que le 17 mai de l'année suivante. (Voy. *les comtes de Verdun.*) L'an 992, Sigefroi fonda un hôpital dans l'abbaye d'Epternach. Il donna, l'an 993, la terre de Mersch à l'abbaye de Saint-Maximin de Trèves, dont il avait pareillement l'avouerie, à condition que lui et sa femme HEDWIGE y seraient inhumés, et qu'on y prierait Dieu pour le repos de leurs âmes. Sigefroi mourut l'an 998. Le jour de sa mort est marqué au 14 août dans le nécrologe de Saint-Maximin, et au 26 novembre dans celui de Gorze. Son cercueil et celui de sa femme furent découverts à Saint-Maximin en 1608. De son mariage il eut six fils et trois filles. Les fils sont Henri, dit aussi Heselon, avoué de Saint-Maximin, premier comte d'Arlon, suivant le père Bertholet, et créé duc de Bavière le 21 mars 1004; Frédéric, qui suit; Thierri, évêque de Metz depuis 1005 jusqu'en 1046; Adalbéron, prévôt de Saint-Paulin de Trèves; Sigefroi, mentionné dans un acte de 984; et Gilbert, comte dans la Mosellane, tué, l'an 1005, à la suite de l'empereur Henri II, dans une sédition à Pavie. Les filles de Sigefroi sont: Cunegonde, femme de l'empereur Henri II; Lutgarde, femme d'Arnoul, comte de Hollande; et Abenze, dont on ne sait que le nom, encore vivante en 1040.

FRÉDÉRIC I.

998. FRÉDÉRIC I, fils et successeur de Sigefroi dans le comté de Luxembourg, appuya, l'an 1008, Adalbéron, son frère, prévôt de l'église de Saint-Paulin, dans les efforts qu'il fit après la mort de l'archevêque Ludolphe, pour s'emparer du siége de Trèves. Henri IV, duc de Bavière, et Théodoric, évêque de Metz, frères de Frédéric et d'Adalbéron, se joignirent à eux et obligèrent Megingaud, nommé à l'archevêché par l'empereur Henri II, de sortir de la ville pour aller implorer le secours de

ce prince. Le roi de Germanie, Henri II, beau-frère des quatre frères, vint les assiéger dans Trèves. Mais, après trois mois de siége, il fut obligé de se retirer. La guerre dura encore dix ans, et ne finit qu'en 1017, par la soumission entière des rebelles. (Voy. *les archevêques de Trèves.*) Le comte Frédéric termina ses jours l'an 1019. De N. S., son épouse, petite-fille de Megingaud, qu'on croit avoir été comte de Gueldre, il eut, entr'autres enfants, Frédéric, duc de la basse Lorraine; Gilbert, qui suit; Adalbéron, évêque de Metz depuis 1047 jusqu'en 1073; Henri, créé duc de Bavière en 1025, après Henri, son oncle, et non son père, comme le dit le P. Bertholet; Ogive, femme de Baudouin le Barbu, comte de Flandre; et Judith, femme du comte Guelfe, tige des marquis d'Est et des ducs de Bavière.

GILBERT, OU GISELBERT.

1019. GILBERT, ou GISELBERT, succéda à Frédéric, son père, dans le comté de Luxembourg. On le voit qualifié comte de Salm dans une charte de l'an 1035. Il n'était point délicat sur les moyens de s'enrichir. L'an 1028, pendant que Poppon, archevêque de Trèves, était à la Terre-Sainte, il se jeta avec son fils Conrad sur les terres de l'église de Trèves, où ils commirent d'horribles dégâts. L'archevêque, à son retour, en porta ses plaintes à la cour de l'empereur. Voyant qu'il n'y était point écouté, il s'adressa au pape Benoît IX, qui lui envoya un légat pour l'aider à soumettre, par des censures, les ravisseurs et les perturbateurs du repos public. Poppon n'en vint pas à cette extrémité, et l'on croit qu'il s'accommoda avec le comte de Luxembourg par l'entremise d'Adalbéron, évêque de Metz, frère du comte. Gilbert mourut, au plutôt, le 14 août 1057, laissant de N., sa femme, trois fils : Conrad, qui suit; Herman, tige des comtes de Salm, élu roi des Romains, l'an 1081, après la mort de Rodolfe, rival de l'empereur Henri IV; Henri, dont on ne sait que le nom; et une fille, mariée en Saxe, dont l'annaliste saxon fait mention sous l'an 1040.

CONRAD I.

1057 au plutôt. CONRAD I, fils aîné de Gilbert, lui eut à peine succédé, qu'il réveilla les anciennes querelles de ses prédécesseurs contre les archevêques de Trèves. Ayant un jour attaqué l'archevêque Eberhard comme il était dans le cours de ses visites, il le fit prisonnier, le traita indignement jusqu'à répandre les saintes huiles qu'il portait avec lui. Le pape (on ne sait lequel), sur les plaintes qui lui furent portées de ces

violences, excommunia Conrad en plein concile, laissant au pouvoir de l'archevêque d'absoudre le coupable. Les foudres de Rome firent leur effet. Conrad, reconnaissant sa faute, fit sa paix avec Eberhard, en demandant pardon, et promettant d'aller expier sa faute à la Terre-Sainte. (*Gesta Trevirens. Episc.*) Mais il n'exécuta sa promesse qu'en 1085. Il mourut en revenant de ce pélérinage, le 8 août 1086. Son corps, rapporté deux ans après à Luxembourg, fut enterré dans l'abbaye de Munster, qu'il avait fondée en 1083. De CLEMENCE (dite ERMESINDE par Albéric), sa femme, héritière de Longwi, qu'on fait mal-à-propos fille de l'empereur Henri IV, il laissa, entre autres enfants, Henri et Guillaume, qui suivent; Rodolfe, abbé de Saint-Vanne de Verdun; Adalbéric, princier de l'église de Metz, tué en Syrie, l'an 1098, au siége d'Antioche; Mathilde, femme, suivant Adalbéron, de Geoffroi, ou de Godefroi, comte de Blis-Castel, ou de Castres, à qui elle porta en dot le comté de Longwi; et Ermenson, femme, 1°. d'Albert, comte de Dagsbourg et de Moha, 2°. de Godefroi, comte de Namur. D. Calmet lui donne, sans preuves, pour troisième époux Bérenger, comte de Sultzbach.

HENRI I.

1086. HENRI I, fils aîné de Conrad, lui succéda au comté de Luxembourg. L'existence de ce comte, omis par le P. Bertholet, est prouvée par une charte de l'abbaye d'Epternach, que cet auteur rapporte lui-même. (*Instrum.* tom. III, p. 42.) Dans cet acte, qui est de l'an 1095, il est dit que le comte Henri, fils du comte Conrad, a renoncé à plusieurs droits qu'il avait usurpés à titre d'avoué de l'abbaye, et l'on y détermine ceux qui lui appartiennent réellement en cette qualité. Il paraît qu'il mourut sans enfants, puisqu'il eut pour successeur son frère, qui suit.

GUILLAUME.

1096 au plutôt. GUILLAUME, second fils de Conrad, prit possession du comté de Luxembourg après la mort de Henri, son frère. Il était attaché depuis long-tems à l'empereur Henri IV, et le servit dans ses guerres avec succès, sans néanmoins prendre part au schisme que ce prince avait excité dans l'église. Mais il paraît que dans la suite il le quitta pour suivre le parti de Henri V, son fils. Ce qui est certain, c'est qu'après la mort de Henri IV, il accompagna son successeur dans la plupart de ses expéditions. L'an 1111, Richard, évêque de

Verdun, lui conféra le comté de sa ville, qu'il avait retiré à Renaud, comte de Bar, pour n'avoir pas défendu le château de Dieulouart, assiégé et pris par les Messins. Guillaume reprit cette place; mais il eut à soutenir, contre Renaud, une guerre assez rude, dont il sortit avec avantage. L'an 1114, il fit la paix avec Renaud, et lui rendit le comté de Verdun. L'an 1120, à l'exemple de son père, il fit des excursions funestes sur les terres de l'église de Trèves. L'archevêque Brunon ne pouvant le réprimer par les armes temporelles, employa contre lui les foudres ecclésiastiques. Elles firent leur effet. Guillaume fit satisfaction au prélat, et demeura tranquille jusqu'en 1127, qu'il reprit les armes contre Meginher, nouvel archevêque de Trèves. Cette guerre fut abrégée par la mort de Guillaume, arrivée l'année suivante. De LUTGARDE, son épouse, fille de Conon, comte de Bichling, suivant l'annaliste saxon (*ad an.* 1103), il laissa un fils, qui suit.

CONRAD II.

1128. CONRAD II fut le successeur de Guillaume, son père, au comté de Luxembourg. Il le posséda huit ans, et mourut, l'an 1136, sans avoir rien fait de mémorable. En lui finit la race masculine de Sigefroi, premier comte de Luxembourg, ses deux femmes, ERMENGARDE, comtesse de Gueldre, et GISÈLE, morte en 1155, ne lui ayant point donné d'enfants.

HENRI II, DIT L'AVEUGLE.

1136. HENRI II, dit L'AVEUGLE, fils aîné de Godefroi, comte de Namur, et d'Ermesinde, fille de Conrad I, comte de Luxembourg, succéda, du chef de sa mère, à Conrad II, son cousin, dans ce dernier comté. (*Voy.* Henri II, *comte de Namur.*)

ERMANSETTE ET THIBAUT.

1196. THIBAUT, comte de Bar, devint le successeur de Henri *l'Aveugle*, au comté de Luxembourg, en vertu de son mariage avec ERMANSETTE, ou ERMESINDE, fille de ce dernier. Mais, pour en jouir tranquillement, il fallut qu'il s'accommodât avec Otton, comte de Bourgogne, à qui l'empereur, son frère, l'avait donné comme un fief vacant de l'empire. Après cela, Thibaut fit la guerre à Philippe de Hainaut pour avoir le comté ou marquisat de Namur. Mais ne pouvant y réussir, il consentit à un traité de paix qui fut conclu, le 26

juillet 1199, à Dinant, dans l'abbaye de Saint-Médard; traité par lequel le marquisat de Namur, jusqu'à la Meuse, fut adjugé à Philippe de Hainaut, et le comté de Luxembourg, avec ceux de Durbui et de la Roche, à Thibaut et à son épouse. Thibaut finit ses jours le 12 février 1214. (*Voyez* Thibaut, *comte de Bar.*)

ERMANSETTE ET WALERAN.

1214. ERMANSETTE, après la mort de Thibaut, son époux, donna sa main à WALERAN, marquis d'Arlon, fils aîné de Henri III, duc de Limbourg. Peu de tems après son mariage, Waleran revendiqua, au nom de sa femme, le comté de Namur, contre Pierre de Courtenai. Guerre à ce sujet, qui dura plusieurs années, et qui fut très-vive, disent les historiens du tems. (Martène, *Ampliss. coll.*, tom. V, pag. 51-56.) Dans le cours de cette guerre, Waleran eut une querelle avec Engilbert, archevêque de Cologne, à l'occasion d'un fort qu'il avait fait bâtir sur les terres du prélat. Engilbert l'ayant inutilement sommé de détruire cette forteresse, vint lui-même l'attaquer, la prit et la ruina de fond en comble. Il n'en demeura pas là; il entreprit de faire casser, pour cause de parenté, le mariage de Henri, fils de Waleran, avec Cunégonde, ou Ermengarde, fille et héritière d'Adolphe, comte de Berg, frère du prélat; mais ce fut inutilement. Ces dissensions s'accrurent après la mort d'Adolphe, arrivée devant Damiète, l'an 1218. L'empereur Frédéric II, craignant qu'elles ne troublassent la tranquillité de l'empire, chargea le duc de Brabant, parent des parties, de ménager entre elles un accommodement. On s'y prêta de part et d'autre, et le traité fut signé au mois d'août 1220, à Cologne. Le fils de Waleran s'en étant rapporté au prélat sur la succession au comté de Berg, Engilbert s'en réserva la jouissance pour sa vie, après quoi il reviendrait à ce prince, auquel il assura dans cet intervalle une rente annuelle par forme de dédommagement. (*Voyez* Waleran, *duc de Limbourg.*)

HENRI III.

1226. HENRI III, dit LE GRAND et LE BLOND, fils de Waleran et d'Ermansette, leur succéda aux comtés de Luxembourg et de la Roche et au marquisat d'Arlon, sous la régence de sa mère. L'an 1244, il fit don à Frédéric, abbé de Stavelo, de sa vicomté de Braz. L'an 1256, il profita d'une révolte des habitants de Namur, contre Marie de Brienne, femme de Baudouin, empereur de Constantinople, leur maître, pour tenter de faire re-

vivre les prétentions de sa mère sur ce marquisat. S'étant concerté avec les rebelles, il vint se présenter, la veille de Noël, devant la ville de Namur, dont ils lui ouvrirent les portes. Mais il fallut assiéger la citadelle, qui fit une longue et vigoureuse résistance. Elle ne se rendit que le 22 janvier 1259 (n. st.), après avoir éprouvé toutes les horreurs de la faim. Cette conquête entraîna celle de tout le marquisat, dont Henri demeura paisible possesseur jusqu'en 1263. Cette année, ou même la précédente, Gui de Dampierre, ayant acquis les droits de l'empereur Baudouin et de sa femme sur la province de Namur, prit les armes pour les faire valoir. Henri, préparé à le recevoir, disputa le terrain pied à pied. L'an 1264, Gui vient mettre le siége devant Namur. Le comte de Hainaut se déclare alors, comme suzerain du Namurois, pour Henri, dont il avait reçu l'hommage. Sur la sommation qu'il fait à Gui de lever le siége, et de laisser en repos son vassal, il ralentit l'ardeur du Flamand. On entre en conférence. Gui demande en mariage la fille du comte Henri, avec le marquisat de Namur pour dot. La proposition est acceptée, et le mariage conclu l'an 1265. L'an 1266, Henri se ligue avec Ferri III, duc de Lorraine, contre Thibaut II, comte de Bar, protecteur de Guillaume de Trainel, évêque de Metz, que Ferri avait entrepris de chasser de son siége. L'évêque ayant mis le siége devant le château de Preny, voisin de Pont-à-Mousson, Henri vole au secours de la place. Mais il est surpris, le 17 septembre de la même année 1266, par le comte de Bar, qui le bat, le fait prisonnier, et l'envoie au château de Monçon, avec un gentilhomme de sa cour, nommé La Roche. Celui-ci, sur la route, tâchait de le consoler. *Je n'ai plus de foi à tes discours*, lui dit Henri; *tu me disois hier en latin que Dieu étoit pour nous : mais tu as pris le diable pour lui.* Fier de cette victoire, Thibaut marche droit à la ville de Ligni dans le Luxembourg, la prend et la livre aux flammes, après l'avoir pillée. Les deux fils aînés du comte de Luxembourg, apprenant la captivité de leur père, et voyant les hostilités que Thibaut exerce sur leurs terres, se jettent sur le comté de Bar, où par représailles, ils mettent tout à feu et à sang. L'an 1268, des amis communs s'étant entremis pour accommoder les parties, on prit le roi saint Louis pour arbitre. Ce monarque, par deux sentences du mois de septembre de cette année, ordonna que la châtellenie de Ligni serait restituée au comte de Luxembourg, qui serait remis en liberté. (Le P. Griffet met par erreur ce jugement en 1266.) L'an 1271, Henri se met en route pour la Terre-Sainte, avec une nombreuse escorte. Il employa deux ans à ce voyage, et mourut à son retour, le 24 décembre 1274. Il avait épousé MARGUERITE,

fille de Henri II, comte de Bar (morte le 23 novembre 1275), dont il eut Henri, qui suit; Waleran, sire de Ligni et de Roussi, tués, l'un et l'autre, à la fameuse bataille de Wœringen, en 1288; Baudoin et Jean, mentionnés par Duchêne et Bertholet; avec deux bâtards tués aussi à la bataille de Vœringen; Philippine, femme de Jean d'Avênes, comte de Hainaut et de Hollande; Isabelle, femme de Gui de Dampierre, comte de Flandre; et quatre filles, religieuses.

HENRI IV.

1275. Henri IV, avant de succéder à son père Henri III, était déjà célèbre par ses exploits. Il avait fait la guerre, dès 1266, au comte de Bar, après la captivité de son père. L'an 1275, ligué avec le duc de Brabant, les comtes de Flandre et de Namur, il fait la guerre à Jean d'Anguien, évêque de Liége. (Voyez *les évêques de Liége.*) L'an 1282, le comte Henri IV confirma la charte d'affranchissement, accordée par son père et son aïeule Ermansette aux bourgeois de Luxembourg. L'an 1288, le 16 mai, il traite avec Renaud II, comte de Gueldre, pour les prétentions que celui-ci avait au duché de Limbourg, comme usufruitier, et dont il se prétendait lui-même héritier, comme petit-fils du duc Waleran, quoique jusqu'alors il n'eût point figuré dans la guerre que le comte de Gueldre et le duc de Brabant se faisaient, à ce sujet, depuis six ans. Mais, animé par Isabelle, sa sœur, comtesse de Flandre, par l'archevêque de Cologne, et par les autres princes alliés du comte de Gueldre, Henri prit alors les armes pour faire valoir ses droits contre le duc de Brabant. Ce dernier étant venu assiéger le château de Wœringen sur le Rhin, entre Cologne et Nuits, appartenant à l'archevêque, le comte de Luxembourg et ses confédérés volent au secours de la place. Bataille donnée, le 5 juin 1288, entre les deux armées. Le comte de Luxembourg y est percé d'un coup de lance, par Wautier de Bisdome, et tombe mort sur la place, au grand déplaisir du duc qui l'honora de ses regrets. Waleran, son frère, eut le même sort. L'archevêque de Cologne et le comte de Gueldre furent faits prisonniers après avoir fait des efforts incroyables pour rétablir le combat, et la victoire fut complète pour le duc de Brabant. On chercha en vain, après la bataille, les corps du comte de Luxembourg et de son frère : il fut impossible de les distinguer parmi les autres morts.

Henri IV avait épousé Béatrix, fille de Baudouin d'Avênes, seigneur de Beaumont, dont il eut Henri, qui suit; Waleran, mort au siége de Bresse en 1311; Baudouin, archevêque de

Trèves; et trois filles religieuses, dont la première, Félicité, avait épousé Jean de Louvain, dit Tristan, baron de Gaesbeck et d'Herstal, après la mort duquel elle se fit religieuse dominicaine, à l'âge de vingt-deux ans, le 12 mars 1312, au prieuré de Beaumont, à Valenciennes, et mourut prieure l'an 1336. (Richard, *Histoire des couvents des Dominicains de Lille en Flandre*, pag. 28.) Marguerite, la seconde, fut religieuse dominicaine à Marienthal, et mourut prieure.

HENRI V.

1288. HENRI V succéda, en bas âge, au comte Henri IV, son père, sous la tutelle de sa mère. L'an 1292, pour cimenter la paix entre sa maison et celle de Brabant, la comtesse, sa mère, de concert avec Marie de Brabant, reine-douairière de France, et la comtesse de Flandre, lui fait épouser MARGUERITE, fille aînée du duc de Brabant. Le contrat de mariage, dans lequel il fut expressément dit que le Limbourg resterait au duc, fut signé à la fin d'avril, et le mariage célébré le mercredi d'après la Pentecôte (28 mai). L'an 1294, le comte Henri signa, au mois de novembre, un traité avec Philippe le Bel, roi de France, contre Edouard I, roi d'Angleterre, moyennant une rente de 500 livres tournois, et une somme de 6000 livres; et comme la guerre était violemment allumée entre ces deux monarques, le comte de Luxembourg marcha en personne contre l'Anglais, et y signala sa valeur. L'an 1300, Henri, attentif à augmenter son revenu, établit un bureau dans une île sur la Moselle, pour lever certains droits sur les passants. Les Trévirois s'offensent de cette nouveauté, qu'ils prétendent injuste et contraire à la liberté du commerce. Ils courent aux armes, détruisent le bureau et maltraitent les commis. Henri, pour se venger de cette insulte, vient faire le dégât jusqu'aux portes de Trèves, qu'il menace même d'assiéger. La paix se fait en 1302 (v. st.), le lundi après la mi-Carême. L'an 1308, Henri fut élu roi des Romains, le 15 novembre, dans la diète de Rentz, près de Coblentz, élection qui fut confirmée, le 27 du même mois, à Francfort. Le 29 juin 1312, il fut couronné empereur à Rome, et, l'année suivant, il mourut, le 24 août, à Buonconvento, en Toscane. (*Voyez* Henri VII, *empereur.*)

JEAN.

1309. JEAN, devenu roi de Bohême en 1309 par son mariage avec ÉLISABETH, seconde fille du roi Wenceslas, succéda, la même année, à l'empereur Henri VII, son père, dans le comté

de Luxembourg, en vertu de la cession que ce prince lui en fit. Il n'avait alors que onze ans, suivant Albert de Strasbourg. Le duc de Carinthie, qui avait épousé la sœur aînée d'Elisabeth, se maintenait toujours sur le trône de Bohême. Jean, à la sollicitation des grands du royaume, s'y rendit sur la fin de l'an 1310, accompagné de l'archevêque de Mayence et de Berthold, comte d'Hennenberg, et fut couronné roi à Prague, le 5 février 1311. L'an 1319, indigné des mauvais traitements que les chefs des Bohémiens ne cessaient de lui faire essuyer, ou, selon d'autres, pour s'éloigner de sa femme, avec laquelle il était brouillé, il quitta la Bohême et vint demeurer à Luxembourg. Le mardi avant le dimanche des Rameaux 1319 (v. st.), le roi de Bohême fait à Louvain hommage au duc de Brabant pour le marquisat d'Arlon et le comté de la Roche. (Butkens, tome I, p. 394.) L'an 1322, il se rend à la cour de Charles le Bel, roi de France, qui épouse sa sœur, non le 21 septembre, comme nous l'avons dit, mais le 24 août, jour de Saint-Barthélemi. (*Chronica aulæ regiæ*, ch. XI.) De là il passe à Avignon, et arrive par la Lombardie, en Bavière, où il combat, le 28 septembre 1322, à la bataille de Muldorff, pour l'empereur Louis de Bavière, contre son compétiteur Frédéric d'Autriche. L'an 1324, étant entré dans la confédération de Ferri, duc de Lorraine, de Baudouin, archevêque de Trèves, d'Edouard, comte de Bar, et d'autres princes, contre les Messins, il vint mettre avec eux le siége devant Metz. Après avoir ruiné, pendant l'espace de dix-huit mois, les environs de cette ville, on accorda la paix aux Messins, par traité du 3 mars 1325 (v. st.), à des conditions fort dures. Le comte Jean retourna, quelque tems après, en Bohême, où de nouveaux troubles l'appelaient. L'an 1332, de retour en Luxembourg, il prit parti dans la grande ligue de l'évêque de Liége contre le duc de Brabant; et, l'année suivante, la même ligue s'étant renouvelée contre ce duc pour un autre sujet, il fut encore du nombre des chefs qui la composaient. (*Voyez* Adolphe de la Mark, *évêque de Liége.*) Le mercredi avant le dimanche des Rameaux (20 mars) 1341 (v. st.), Baudouin, archevêque de Trèves et oncle de Jean, lui transporte le comté, ou marquisat, d'Arlon, qu'il avait confisqué sur Jean III, duc de Brabant, faute par celui-ci d'en avoir rendu hommage à son église, dont ce fief relevait. (*Voyez* Baudouin, *archevêque de Trèves.*) L'an 1346, son attachement pour Philippe de Valois, roi de France, l'engagea, malgré ses infirmités (il était aveugle pour lors), à aller joindre l'armée de ce prince en Picardie. Il combattit à la bataille de Créci, donnée le 26 août de cette année, et y périt. (*Voyez* Jean, *roi de Bohême.*)

CHARLES.

1346. CHARLES, fils aîné de Jean l'Aveugle, lui succéda au comté de Luxembourg comme au royaume de Bohême. Le père Bertholet prétend qu'il ne fut que l'administrateur de ce comté pendant la minorité de Wenceslas, son frère, qui en était devenu, selon cet écrivain, le vrai propriétaire après la mort de leur père. Mais, par un acte de Baudouin de Luxembourg, archevêque de Trèves, daté du 4 novembre 1346, et rapporté dans l'histoire diplomatique de Trèves (t. II, p. 161), on voit que le comté de Luxembourg appartenait alors en propriété à Charles. *Très-haut et très-puissant prince Charles*, y est-il dit, *à qui le comté de Luxembourg est échu*. Charles avait été élu roi des Romains le 10 et non le 19 juillet de la même année. Enfin, après avoir joui huit ans de ce comté, il s'en démit en faveur de son frère, qui suit.

WENCESLAS I.

1353. WENCESLAS I, fils de Jean, roi de Bohême, en recevant le Luxembourg de l'empereur Charles, son frère, sur la fin de 1353, le vit presque en même tems érigé en duché par un diplôme de ce prince, donné à Metz, le 13 mars de l'année suivante. L'an 1355, après la mort de Jean III, duc de Brabant, Wenceslas lui succède du chef de JEANNE, sa femme, fille et héritière de ce duc. L'an 1383, il termina ses jours à Luxembourg, le 7 décembre, sans laisser de postérité qu'un fils naturel nommé Jean. Son corps fut inhumé à l'abbaye d'Orval. Pendant sa régence, Wenceslas retira la plupart des terres de son duché, que Jean, son père, avait aliénées. Il acquit, de plus, le comté de Chini, qu'il réunit au Luxembourg. (*Voyez* Jeanne, *duchesse de Brabant.*)

WENCESLAS II.

1383. WENCESLAS II, fils de l'empereur Charles IV et d'Anne de Schweidnits, roi de Bohême en 1363, roi des Romains en 1376, empereur en 1378, succéda à Wenceslas I, son oncle, dans le duché de Luxembourg. L'an 1388, le besoin d'argent le détermina à transporter ce duché avec le comté de Chini et l'avouérie d'Alsace, par forme d'engagement, à Josse de Luxembourg, son cousin, marquis de Moravie. Mais il paraît qu'en faisant ce transport il se réserva quelque part au gouvernement. (*Voyez* Wenceslas, *parmi les empereurs et les rois de Bohême.*)

JOSSE.

1388. JOSSE, marquis de Moravie, fils de Jean de Luxembourg, frère de l'empereur Charles IV, prit possession du duché de Luxembourg, du comté de Chini et de l'avouerie d'Alsace, en vertu du transport qui lui en avait été fait par Wenceslas II, son cousin. L'an 1395, indigné des excès de tout genre auxquels Wenceslas se livrait, sans que ses malheurs pussent le corriger, il se concerte avec Sigismond, frère de ce prince, pour le faire arrêter. Ce dessein s'exécute, et Wenceslas est enfermé pour la deuxième fois. Josse, néanmoins, ainsi que tous les princes de la maison de Luxembourg, ne laissèrent pas de soutenir Wenceslas après sa déposition, prétendant qu'elle était nulle. L'an 1402, Josse se déporta du gouvernement de Luxembourg en faveur de Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VI, roi de France. Louis ayant été tué le 23 novembre 1407, Josse reprit ce même gouvernement. L'an 1410, après la mort de l'empereur Robert, il fut élu, le 1er. octobre, par une partie des électeurs, pour succéder à l'empire, dix jours après qu'une autre partie avait élu Sigismond, son cousin ; de sorte qu'on vit alors trois empereurs à la fois ; car Wenceslas était encore vivant. Josse mourut, le 8 janvier de l'année suivante, âgé de soixante ans, à Bryn, en Moravie, sans laisser d'enfants de sa femme, dont on ignore le nom. Koehler lui donne, cependant, une fille nommée Elisabeth, d'après une épitaphe où elle est simplement qualifiée *filia Marchionis Moraviæ*.

ANTOINE DE BOURGOGNE.

1411. ANTOINE DE BOURGOGNE, duc de Brabant, ayant épousé, l'an 1409, ELISABETH, fille de Jean de Luxembourg, duc de Gorlitz, obtint de l'empereur Wenceslas, oncle de la princesse, le duché de Luxembourg avec permission de le retirer des mains de Josse. L'an 1411, il conduisit quelques lances à Jean, son frère, duc de Bourgogne, dans la guerre qu'il soutenait contre les Armagnacs. (Chaque lancier avait neuf hommes sous lui, tant à pied qu'à cheval.) De retour, la même année, il entreprit de retirer, les armes à la main, les villes de Montmedi, de Damvilliers, d'Orchimont et d'Yvoi, que le duc Josse avait engagées au duc d'Orléans. Après quelques hostilités de part et d'autre, la duchesse-douairière d'Orléans s'adressa au roi Wenceslas, qui conservait toujours la

grand'main dans le Luxembourg. Ce prince régla qu'elle garderait les quatre villes contestées jusqu'à ce qu'on lui eût remboursé le prix de l'engagement. Antoine eut ensuite des démêlés avec Edouard, duc de Bar. L'an 1415, Antoine étant venu au secours de la France, contre l'Angleterre, fut tué, le 25 octobre, à la bataille d'Azincourt; son corps ne fut retrouvé que trois jours après parmi les morts. On le porta à Bruxelles, et de là à Tervueren, où il est inhumé dans l'église paroissiale. (*Voyez* Antoine, *duc de Brabant.*)

ELISABETH DE GORLITZ.

1415. ELISABETH DE GORLITZ, veuve du duc Antoine, prit les rênes du gouvernement du Luxembourg après la mort de son époux. L'humeur impérieuse de cette princesse indisposa d'abord les esprits contre elle et causa un soulèvement dans le duché. Pour le réprimer, elle s'adresse au duc de Bourgogne, son beau-frère, qui lui fournit des troupes, à la vue desquelles tout rentra dans le devoir. Mais, pour prévenir la renaissance de ces troubles, Elisabeth donna sa main, l'an 1418, à JEAN DE BAVIÈRE, évêque non sacré de Liége, qui ne fit pas difficulté de quitter son siége pour l'épouser. Il fit peu de séjour dans le Luxembourg, étant tout occupé dans la Hollande, dont il avait obligé la comtesse Jacqueline, sa nièce, à le nommer son lieutenant et son héritier présomptif. Sur la fin de l'an 1424, étant allé en Frise pour y apaiser un tumulte, il y trouva de grandes oppositions de la part des mutins. Un d'entre eux, nommé Jean Vliet, désespéré de ses succès, lui donna du poison, dont il mourut le 6 janvier 1425 (n. st.). Son corps fut enterré aux Dominicains de La Haye. Mais l'empoisonneur, ayant été convaincu de son noir attentat, fut décapité, puis écartelé, et ses membres attachés aux quatre principales portes de la ville. Elisabeth, sa femme, peu de tems après, fit cession de ses droits au duché de Luxembourg à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, et se retira à Dijon, laissant à Philippe le soin de s'accommoder avec le duc de Brabant pour toutes les prétentions qu'il formait contre elle. L'an 1431, ayant fait de nouveaux arrangements avec les ducs de Bourgogne et de Brabant, elle reprit le gouvernement du Luxembourg. Mais pendant plus de douze années qu'elle y régna ensuite, elle essuya une infinité de contradictions. L'an 1438, Albert d'Autriche, alors roi des Romains, prétendit, au nom d'Elisabeth, son épouse, fille de l'empereur Sigismond, faire le retrait du Luxembourg dont Elisabeth de Gorlitz n'était qu'engagiste. Mais d'autres occupa-

tions et une mort précipitée ne lui ayant pas permis de poursuivre ce retrait, l'impératrice, sa veuve, céda, l'an 1439, au mois de décembre, la propriété du Luxembourg à son gendre Guillaume, duc de Saxe, et à Anne, sa fille. Elisabeth de Gorlitz oppose à ce nouveau concurrent Philippe le Bon, duc de Bourgogne, qu'elle nomme mambour ou gouverneur du Luxembourg. Les bourgeois de cette ville, gagnés par les émissaires du duc de Saxe, se soulèvent contre Elisabeth de Gorlitz, et l'obligent d'en sortir avec les siens. La duchesse se retire une seconde fois à Dijon. L'an 1443, le duc Philippe part de cette ville le 9 septembre, accompagné d'Elisabeth, et suivi de la plus brillante cour, pour aller se mettre à la tête des troupes qu'il faisait filer dans le Luxembourg. Les Bourguignons prennent, par escalade, la ville de Luxembourg la nuit du 21 au 22 novembre, et obligent, le 11 décembre suivant, la citadelle à capituler. Le 29 du même mois, traité de paix entre le duc de Saxe et le duc de Bourgogne. Le premier renonce à toutes ses prétentions sur le duché de Luxembourg, ordonne aux trois états du pays de reconnaître pour leur maître le duc de Bourgogne, et les absout des serments qu'ils pourraient avoir prêtés à d'autres. Elisabeth de Gorlitz confirme ce traité par la cession qu'elle fait à Philippe de tous ses droits au duché de Luxembourg, au comté de Chini et à l'avouerie d'Alsace; après quoi elle se retire à Trèves, où elle mourut le 3 août 1451, chargée de dettes, dit Brouver, et de la haine de ses peuples.

PHILIPPE LE BON.

1444. **Philippe le Bon**, duc de Bourgogne, après le traité de paix conclu entre lui et Guillaume, duc de Saxe, et la donation qu'Elisabeth de Gorlitz lui fit de tous ses droits au duché de Luxembourg et dépendances, prit possession de ces états, sous le simple titre de mambour, au commencement de janvier 1444 (n. st.). Il en partit, le 14 du même mois, après avoir publié une amnistie qui fit revenir à Luxembourg tous les rebelles que ses succès avaient obligés de prendre la fuite. L'an 1451, après la mort d'Elisabeth de Gorlitz, étant revenu dans le Luxembourg, il assembla, le 25 octobre, les trois états qui le reconnurent solennellement pour leur souverain. Mais, l'an 1459, le duc de Saxe, qui ne regardait Philippe que comme duc engagiste de Luxembourg, fit revivre ses prétentions de propriétaire foncier de ce duché, et en traita dans le cours de la même année avec Charles VII, roi de France. Cette vente n'eut cependant point d'effet. L'an 1462, Philippe, pour fixer irrévocable-

ment ce duché dans sa maison, prit le parti d'acquérir les droits du duc et de la duchesse de Saxe. L'affaire fut heureusement conclue à Bruxelles, le 3 septembre de la même année; et, le 25 novembre suivant, le roi Louis XI donna son désistement de la vente qui avait été faite au roi son père. Mais la maison de Montmorenci-Luxembourg a toujours conservé ses prétentions sur ce duché. Le duc Philippe mourut le 15 juin 1467, laissant à Charles, son fils, le Luxembourg avec ses autres états. Charles étant mort le 5 janvier 1477, Marie, sa fille unique et son héritière, porta le Luxembourg dans la maison d'Autriche, par son mariage avec l'archiduc Maximilien.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES COMTES,

PUIS DUCS DE LIMBOURG.

Le duché de Limbourg, qui fait aujourd'hui, avec les comtés de Fauquemont et de Daelem et la seigneurie de Rolduc, une des dix-sept provinces des Pays-Bas, est placé entre le pays de Liége et le duché de Juliers. Son étendue est d'environ dix lieues en longueur et six en largeur. Le Limbourg anciennement était en partie la demeure des Condrusiens, des Segniens, et depuis des Sinices. Conquis par les Romains et ensuite par les Francs, il échut à Louis le Germanique avec tout ce qui était en deçà de la Meuse, en tirant de l'Ourthe vers l'orient, par le partage que ce prince fit en 870 avec le roi Charles le Chauve, son frère. On prétend que, peu de tems après, c'est-à-dire au commencement du dixième siècle, le Limbourg eut déjà ses comtes, même héréditaires; mais tout ce qu'on hazarde à ce sujet est si incertain, qu'il ne mérite pas qu'on s'y arrête. Il est même fort vraisemblable que le pays de Limbourg ne fut connu sous cette dénomination que vers le milieu du onzième siècle, et qu'alors seulement il commença d'avoir ses comtes particuliers, dont nous allons donner la suite d'après les mémoires que M. Ernst, chanoine régulier de l'abbaye de Rolduc, nous a fournis, munis de leurs preuves très-savantes et très-claires, mais trop étendues pour être insérées dans cet abrégé.

WALERAN I, DIT LE VIEUX.

WALERAN I, nommé aussi UDON dans une charte de 1061,

comte d'Arlon, fils de Waleran, comte du même lieu, et d'Adèle, fille de Thierri, duc de la Mosellane, est le premier comte de Limbourg qui soit bien distinctement connu. Ce fut par sa femme JUTTE, ou JUDITH, fille de Frédéric II de Luxembourg, duc de la basse Lorraine, qu'il devint, vers 1064, possesseur de ce pays. Il bâtit alors sur le Weser, ou l'Eau de Wese, à cinq lieues d'Aix-la-Chapelle, et six de Liége, le château de Limbourg, qui est aujourd'hui la capitale du duché. Waleran vivait encore vers 1070; mais il n'était plus en 1081. De son mariage il eut Henri, qui suit.

HENRI I.

1081 au plus tard. HENRI, fils de Waleran, devint son successeur au comté de Limbourg. L'an 1082, il fut de l'assemblée des seigneurs de la basse Lorraine, qui fut convoquée par l'évêque de Liége, pour aviser aux moyens de réprimer les brigandages qui désolaient le pays. Le prélat leur ayant proposé d'établir un tribunal souverain, où les coupables seraient déférés et punis, tous y consentirent, à l'exception du comte de la Roche qui s'y opposa. Dès-lors il fut regardé comme un ennemi public. On forma une ligue contre lui, et Henri vint avec les autres l'assiéger dans son château. Mais cette expédition fut sans succès. Vers l'an 1093, Henri fut aux prises avec Engilbert, archevêque de Trèves, au sujet de certaines terres qu'Adèle, comtesse d'Arlon, avait léguées à l'église de Trèves, pour en jouir après sa mort. Henri, prétendant qu'elles devaient lui revenir du chef de sa femme, lève des troupes et va faire le dégât dans le Trévirois. Le prélat, après l'avoir inutilement sommé de se retirer, fulmina contre lui une excommunication qui ne servit qu'a l'irriter. Henri vint insulter la ville de Trèves. Mais il fut repoussé vigoureusement et obligé de se retirer sur ses terres. Des dissensions s'étant élevées dans le même tems à l'abbaye de Saint-Tron, Henri, en qualité de haut avoué de ce monastère, voulut en prendre connaissance, et augmenta le mal en protégeant les auteurs de ce trouble, comme s'en plaint l'abbé Rodulfe dans la chronique de Saint-Tron. Si cette conduite demeura impunie, il n'en fut pas de même de l'usurpation qu'il fit d'un aleu nommé Prumisfeld, sur l'abbaye de Pruym, et des vexations qu'il commit envers d'autres églises. L'empereur Henri IV, de l'avis des princes, lui fit à ce sujet la guerre au mois de mai 1101, détruisit ses châteaux, et, l'ayant assiégé dans Limbourg, le força de se rendre et de réparer les torts qu'il avait faits. Le comte de Limbourg sut néanmoins, à la faveur d'une grosse somme qu'il offrit à ce

prince, regagner ses bonnes grâces, et s'y insinuer si avant, qu'il obtint, la même année, le duché de la basse Lorraine avec le marquisat d'Anvers, vacants par la mort de Godefroi de Bouillon. (Voy. *les ducs de la basse Lorraine.*) Mais, dans la suite, il abandonna son bienfaiteur pour suivre le parti de son fils rebelle. Il n'y persista pas néanmoins, et ne tarda pas à sentir la honte qu'il y avait d'aider un fils à détrôner son père. Voici ce que nous apprend là-dessus la chronique des Sclaves. « L'an » 1106, comme le duc de Limbourg étoit à la chasse, il aper- » çut l'empereur Henri qui fuyoit, accompagné seulement de » neuf personnes, devant son fils. Il court à lui, et d'abord lui » cause de l'effroi, parce que l'empereur crut qu'il venoit » comme ennemi. Le duc, l'ayant rassuré, l'engage à venir se » reposer dans son château, en attendant qu'il puisse rassem- » bler ses gens pour le conduire en sûreté à Cologne. Peu de » jours après, le duc lui donna une escorte de 800 cavaliers, » avec laquelle il se rendit en cette ville. » Il n'en demeura point là ; ayant appris qu'il s'était depuis retiré à Liége, il alla l'y trouver pour s'attacher à sa fortune. Il en sortit un jour avec Waleran, son fils, et le comte de Namur, sur la nouvelle de l'approche du jeune roi Henri ; et s'étant posté au pont de Viset, il y défit, le jeudi-saint 1106, un corps de cavalerie que ce prince avait envoyé d'Aix-la-Chapelle pour occuper ce passage de la Meuse. Forcé par cet échec de se retirer en Allemagne, le jeune Henri tint une diète à Worms, dans laquelle il mit le comte de Limbourg au ban de l'empire. Le comte proscrit n'en demeura pas moins fidèle à son devoir. Il obligea le jeune roi d'abandonner le siége de Cologne, par les secours qu'il y fit passer. Peu s'en fallut même qu'il ne le surprît dans une autre occasion. Le vieil empereur étant mort sur ces entrefaites au mois d'août, le comte de Limbourg fut cité à venir rendre ses hommages au nouveau roi. Mais il n'en fut pas quitte pour une simple soumission : Henri V le fit mette en prison chez l'évêque d'Hildesheim. S'étant échappé, il prit les armes, en 1107, pour recouvrer le duché de Lorraine, dont ce prince avait donné l'investiture à Godefroi, comte de Louvain ; mais ce fut sans succès. (Voy. *les ducs de la basse Lorraine.*)

L'an 1114, il entra dans la confédération des seigneurs de Westphalie, soulevés contre leur souverain sous les auspices de Frédéric, archevêque de Cologne. A la bataille d'Andernach, il fit la première attaque de l'armée impériale, qui pensa l'envelopper. Forcé de se replier sur le corps de l'armée, il combattit avec une nouvelle ardeur, et fut un de ceux qui contribuèrent le plus à fixer la victoire dans son parti. Le comte de Limbourg signala encore sa valeur l'année suivante à la

bataille donnée, le 21 février, près de la forêt de Welphon, entre Gerbstad et Sandersleben, au comté de Mansfeld, où les Impériaux furent de nouveau défaits. Ce prince, aussi inquiet et violent que brave, finit sa carrière vers l'an 1118. Il avait épousé, suivant l'annaliste saxon, ADÉLAÏDE, fille de Bodon, comte de Pottenstein, en Bavière, et petite-fille d'Otton, marquis de Schweinfurt et duc de Suabe, dont il eut Waleran, qui suit, et d'autres fils, avec trois filles : Agnès, mariée à Frédéric, comte palatin de Putelendorf, en Saxe (l'annaliste saxon la dit sœur de Henri, duc de Limbourg ; ce qui prouverait qu'elle était fille de Waleran II) ; N., femme de Frédéric le Belliqueux, comte d'Arnsberg, en Westphalie ; et N., alliée à Henri I, comte de la Roche, en Ardennes. Gilbert de Mons donne à Henri une seconde femme, fille de Gérard, comte de Gueldre ; mais il se trompe, elle épousa Waleran, son fils.

WALERAN II, DIT PAYEN.

1118. WALERAN, successeur de Henri, son père, au comté de Limbourg, joignit ses armes, l'an 1119, à celles de Godefroi, comte de Namur, pour soutenir l'élection récente de Frédéric, évêque de Liége, frère de ce dernier, contre Alexandre, son compétiteur. Celui-ci, assiégé dans Hui par ces deux comtes et d'autres seigneurs, fut obligé de se rendre et de renoncer à ses prétentions. L'an 1128, Waleran fut gratifié par l'empereur Lothaire II du duché de la basse Lorraine et du marquisat d'Anvers, dont il avait dépouillé Godefroi de Louvain. Ce dernier prit les armes pour se maintenir, et vint à bout de conserver le marquisat d'Anvers avec une partie de la basse Lorraine. (Voy. *les ducs de cette province.*) L'année suivante, Waleran ajouta encore à ses domaines l'avouerie de la ville de Duisbourg sur la Roer, que l'empereur lui donna avec la charge de grand-maître de la vaste forêt voisine de cette ville Ces dignités ne furent point viagères : elles passèrent aux successeurs de Waleran dans le pays de Limbourg. La même année, de concert avec l'évêque de Metz, il enleva, les armes à la main, la sous-avouerie de Saint-Tron à Gislebert, comte de Duras, qui la tenait de lui comme haut-avoué, et en abusait pour vexer cette abbaye. Alexandre, évêque de Liége, pour punir Gislebert de ses violences, avait aussi confisqué le comté de Duras, qui était de la mouvance de son église. Waleran aida de ses armes le prélat à mettre ce jugement à exécution. Il se distingua dans d'autres expéditions, et mourut au commencement de l'an 1139, avec la réputation d'un excellent prince. JUTTE, ou JUDITH, son épouse, fille de Gérard, comte de

Gueldre, héritière de Wassemberg, lui survécut jusqu'au 24 juin 1151, et, sur la fin de ses jours, se fit chanoinesse à l'abbaye de Rode, aujourd'hui (1785) Closter-Rode, ou Rolduc en français. Leurs enfants furent Henri, qui suit; Waleran, comte d'Arlon, mort, avant l'an 1151, sans lignée; Gérard, seigneur de Wassemberg, décédé après 1153; Béatrix, femme de Rupert, comte de Luremberg, ou Nassau, déjà veuve en 1158; et Adélaïde, mariée à Ekebert, ou Erlebert, comte de Tecklenbourg.

HENRI II.

1139. HENRI, fils aîné de Waleran, lui succéda au comté de Limbourg, ainsi qu'aux avoueries de Duisbourg et haute avouerie de Saint-Tron, à quoi il réunit le comté d'Arlon, l'an 1151, après la mort de Waleran, son frère, qui en était pourvu. Le duché de la basse Lorraine ayant été donné, l'an 1140, à Godefroi le Jeune, par l'empereur Conrad, Henri fit de vains efforts pour l'empêcher d'en prendre possession. (*Auct. Gemblac.*) S'étant réconcilié depuis avec Conrad, il fit en son nom la guerre, en 1144, à Goswin, seigneur de Fauquemont et de Heinsberg, pour avoir refusé de rendre à ce prince des alleus royaux qu'il tenait en fief de la couronne. Après l'avoir battu et avoir saccagé son château de Heinsberg, il l'obligea de satisfaire l'empereur. Il espérait que le duché de basse Lorraine serait le prix de ce service, comme l'en avait flatté Conrad. Mais, se voyant trompé dans ses espérances, il fit la paix avec ce même Goswin, et tous deux se jurèrent de s'entraider réciproquement. Alors Henri, assuré de ce secours, tourna ses armes contre le duc Godefroi le Courageux. Les hostilités durèrent jusqu'en 1155, et finirent par le mariage de Marguerite, fille de Henri, avec Godefroi, qui, par-là, demeura paisible possesseur de la basse Lorraine. Henri, cependant, retint une grande partie des Ardennes, qu'il transmit avec le titre de duc, à ses successeurs. Le duc Henri mourut avant la fin de 1170. Il avait épousé en premières noces, l'an 1136, MATHILDE, fille d'Adolphe, comte de Saphenberg et seigneur de Rolduc, morte le 2 janvier 1145, et inhumée à l'abbaye de Rolduc, après avoir donné à son époux, Henri, qui suit; Gérard, seigneur de Reifferscheid; Philippe, seigneur de Wildenberg; et Marguerite, dont on vient de parler. (Mathilde lui avait apporté en dot un grand alleu dans l'Hasbaie avec l'avouerie de Rolduc.) Il épousa, en secondes noces LAURENCE, ou LAURETTE, fille de Thierri d'Alsace, comte de Flandre, et veuve, 1°. d'Ivain, comte d'Alost; 2°. de Raoul, comte de

Vermandois : mais ils furent depuis séparés pour cause de parenté. (Bouquet, tom. XIII, p. 558.)

HENRI III.

1170. HENRI III devint le successeur de Henri II, son père, au duché de Limbourg et au comté d'Arlon, qui de son tems fut érigé en marquisat. L'an 1172, il se jeta (l'on ignore par quel motif), sur les terres de Henri l'Aveugle, comte de Namur, où il fit le dégât. Le comte, qui n'était point préparé à une attaque si brusque, sortit de ses états et s'enfuit jusqu'à Metz. Baudouin V, comte de Hainaut, neveu du comte de Namur, n'oublia pas son oncle dans cette détresse. Il entra dans le Limbourg, dont il saccagea une partie, et vint ensuite assiéger le duc dans le château d'Arlon, où il s'était retiré. Le siége fut poussé avec tant de vigueur, et la place serrée de si près, qu'au bout de dix jours le duc demanda à capituler. On conclut un traité de paix, où le duc et le comte se firent réciproquement quelques cessions. (*Hannoniæ Chron.*) L'an 1183, au mois de mai, Henri de Limbourg procura l'élection de Folmare, archevêque de Trèves ; ce qui occasiona un schisme dans cette église. L'an 1189, ayant donné en fief la sous-avouerie de Saint-Tron à Gérard, comte de Loss, il se compromit par-là avec Henri, son neveu, fils de Godefroi, duc de Brabant, qui avait des droits sur ce bénéfice, du chef de sa mère. Le jeune prince avait dans le même tems une autre querelle avec le comte de Loss, qui lui contestait le comté de Duras, qu'il avait acheté de Conon, son dernier possesseur. Le duc et Gérard faisant cause commune, Henri de Brabant vint les assiéger dans la ville de Saint-Tron, où ils s'étaient renfermés. Mais, sur la nouvelle d'une irruption que Baudouin V, comte de Hainaut, à leur demande, avait faite dans le Brabant pour faire diversion, il leva le siége pour aller à la défense de son pays. Baudouin ne l'attendit pas. Les hostilités cessèrent ; mais on ne s'accommoda que l'année suivante. L'an 1192, il prit la défense d'Albert de Louvain, son neveu, promu à l'évêché de Liége, et chassé par Lothaire de Hochstad, son compétiteur. Lui ayant donné retraite chez lui, il le fit sacrer à Reims, après avoir obtenu ses bulles de Rome, et se préparait à l'amener à main armée à Liége ; mais le meurtre commis sur la personne du prélat, le 23 novembre, rompit toutes les mesures. Le duc, néanmoins, résolut de venger le sang de son neveu. Comme l'empereur Henri VI était soupçonné d'avoir trempé dans ce crime, dont la voix publique chargeait le comte de Hochstadt et Lothaire,

son frère, les ducs de Limbourg et de Brabant, formèrent une conjuration avec plusieurs princes de l'empire, pour déposer le monarque; et, en attendant qu'elle eût son effet, ils allèrent saccager, au commencement de l'an 1193, le comté de Hochstadt. Des amis communs vinrent néanmoins à bout de les réconcilier avec l'empereur. Alors le duc de Limbourg brigua le siége de Liége pour Simon, son fils, et gagna la pluralité des suffrages. Mais, sur l'appel de quatre archidiacres, l'élection ayant été cassée à Rome, on en fit, le 18 novembre 1194, une nouvelle qui tomba sur Albert de Cuyck. Le duc Henri voulut soutenir celle de son fils par la force; il n'y réussit pas. Le pape Célestin III donna la préférence au nouvel élu; et, pour dédommager Simon en quelque sorte, il l'éleva au cardinalat, dignité dont il ne jouit que quelques mois, étant mort le 1er. août 1195. L'année précédente, à pareil jour, le duc de Limbourg avait été pris avec Henri, son fils, à la bataille de Neuville, sur la Mehaigne, où il combattait pour Henri l'Aveugle, comte de Luxembourg, contre le comte de Hainaut; mais, quelques semaines après, ils recouvrèrent la liberté. L'an 1197, il envoya Waleran, son fils, à la croisade, pour acquitter le vœu qu'il avait fait lui-même d'y aller, et dont il s'était fait ensuite relever. Ce jeune capitaine, brûlant d'envie de combattre, rompit d'abord à son arrivée, l'an 1197, la trève faite par le roi d'Angleterre avec les Sarrasins: infidélité qui coûta cher aux croisés. De retour en Allemagne, il défendit Aix-la-Chapelle, pour Philippe de Suabe, élu roi des Romains, contre Otton de Brunswick, son compétiteur. Forcé au bout de six semaines de rendre la place, il se tourna du côté d'Otton, et assista avec son père au couronnement de ce prince, le 4 juillet 1198. Il se retourna dans la suite du côté de Philippe; et l'on vit le duc de Limbourg et son fils changer tour-à-tour de parti, suivant que leurs intérêts particuliers le demandaient. Godefroi de Saint-Pantaléon impute même à Waleran tous les maux qui affligèrent l'Allemagne dans cette funeste querelle. Ce fut lui, selon quelques-uns, ou son père, suivant d'autres, qui embarrassa les troupes d'Otton, dans des marais, à la bataille de Wassemberg, donnée l'an 1206, ce qui dérouta entièrement les affaires de ce prince. Avant cet événement, il avait pris part à quelques autres guerres. On voit en effet, qu'en 1202, au mois de septembre, il joignit ses armes à celles du duc de Brabant, contre Thierri VII, comte de Hollande, qui fut battu et pris au combat de Heusden. Deux ans après, il appuya Louis, comte de Loss, contre Guillaume, comte d'Ost-Frise, auquel il disputait le comté de Hollande. Il fit d'abord le per-

sonnage de médiateur; et, voyant que Guillaume, fier d'un corps de troupes qu'il avait formé, ne voulait entendre à aucun accommodement, il s'en retourna chez lui après avoir semé la terreur dans l'armée de son allié. Mais, l'année suivante, il revint en forces au secours du comte de Loss. Il n'y eut cependant point de combat : sur le point d'en venir aux mains, les deux compétiteurs terminèrent leur querelle par un traité. (Voy. *les comtes de Hollande.*) L'an 1213, le duc de Limbourg combattit, le 13 octobre, pour l'évêque de Liége, contre le duc de Brabant, à la journée de Steppes, où le prélat fut vainqueur. L'année suivante, il fut un des chefs de l'armée d'Otton IV à la bataille de Bouvines, qui fut si funeste à ce prince. Ce revers ayant détaché la plupart des seigneurs de la Belgique et de l'Allemagne du parti d'Otton, le duc de Limbourg fut de ce nombre, et entraîna avec lui le duc de Brabant dans celui de Frédéric de Suabe, au couronnement duquel ils assistèrent à Aix-la-Chapelle. L'an 1215, le duc Henri prit la croix avec plusieurs autres seigneurs; mais on ne voit pas qu'il ait rempli cet engagement qui ne convenait guère à son âge. Ce grand guerrier termina enfin sa carrière l'an 1221, avant le 28 août, après un règne des plus longs et des plus glorieux. Son corps fut porté à l'abbaye de Rolduc. Il avait épousé SOPHIE, de la maison de Deux-Ponts, (morte après l'an 1195), qui lui donna Simon, dont on a ci-devant parlé; Henri, seigneur de Wassemberg, mort vers l'an 1261; Waleran, qui suit; Frédéric, avoué de Hasbaye, mort avant le 1er. mars 1212; Gérard, seigneur, à ce qu'on prétend, de Born, décédé le 7 décembre 1225; Jutte, mariée à Goswin IV, seigneur de Fauquemont, et Mathilde, dont le sort n'est point connu.

WALERAN III.

L'an 1221, WALERAN succède à Henri III, son père, dans le duché de Limbourg. Les hostilités continuaient toujours entre ce prince et Philippe de Courtenai. L'an 1223 (n. st.), Jeanne, comtesse de Flandre, s'étant rendue médiatrice, parvint à faire concluré, le 13 mars, un nouveau traité de paix auquel celui de 1199 servit de base. L'an 1224, Waleran porta du secours à Gérard, comte de Gueldre, contre Otton de la Lippe, évêque d'Utrecht, dont les officiers avaient molesté quelques-uns des vassaux du comte. Mais, suivant Heda, comme on était près de livrer bataille, Conrad, légat du pape, étant survenu, termina le différent sans effusion de sang. L'an 1225, la mort de Gertrude, fille et héritière d'Albert,

comte de Dagsbourg, de Metz et de Moha, décédée sans enfants, réveilla l'ambition de Waleran, et lui fit convoiter une partie de cette riche succession. Dans ce dessein, il s'empara de quelques châteaux que la feue comtesse avait, comme son père, tenus en fief de l'église de Metz. Il ne le fit pas impunément. Jean d'Apremont, évêque de Metz, s'opposa fortement à cette entreprise. On en vint aux armes, et il ne paraît pas que l'issue de cette guerre ait été avantageuse à Waleran. Dans la même année, Engilbert, archevêque de Cologne, ayant été assassiné le 7 novembre, Waleran profita de la consternation de l'église de Cologne, pour détruire le château de Welandshaus, où est aujourd'hui Wilnus, que le prélat avait fait bâtir près de Rolduc. Cet acte d'hostilité fut pour le successeur d'Engilbert un motif de refuser au jeune Henri, fils de Waleran, l'investiture de certains fiefs que l'église de Cologne avait accordés à son père. L'an 1226, Waleran finit ses jours dans le mois de mai, au retour d'un voyage d'Italie, où il avait accompagné le jeune roi Henri, fils de l'empereur Frédéric II. Il fut inhumé à l'abbaye de Rolduc, près d'Aix-la-Chapelle. C'est à ce comte qu'on rapporte l'établissement *du Siége des Nobles*, tribunal qui subsiste encore (1785) dans le Luxembourg, et où l'on juge toutes les causes féodales et tous les différents survenus parmi la noblesse. D'ADÉLAÏDE, sa première femme, fille, selon Butkens, de Goswin III, seigneur de Fauquemont, Waleran eut Henri, duc de Limbourg; Waleran, dit *le Long* ou *le Jeune*, seigneur de Poilvache, qui fut tué dans une bataille, en 1242; et Margueritte, femme de Frédéric, comte d'Isemberg, le meurtrier d'Engilbert, archevêque de Cologne. ERMANSETTE, sa seconde femme, veuve de Thibaut, comte de Bar (morte le 25 février 1246), lui donna Henri, comte de Luxembourg; Gérard, seigneur de Durbui; Catherine, femme de Mathieu II, duc de Lorraine.

HENRI IV.

1226. HENRI IV, fils de Waleran et de sa première femme, devint duc de Limbourg après la mort de son père. L'an 1227, il accompagna l'empereur Frédéric II, qui allait ou feignait d'aller s'embarquer en Calabre, pour la Terre-Sainte. Frédéric ayant allégué une maladie pour s'en revenir de Brindes où sa flotte l'attendait, le duc Henri ne le suivit pas dans sa retraite. Il s'embarqua avec plusieurs prélats et seigneurs de diverses nations, et arriva en Palestine, où sa présence releva le courage des Chrétiens du pays. Déjà on y était instruit de la

défection de l'empereur ; et, sur cette nouvelle, quarante mille croisés avaient abandonné la Terre-Sainte pour s'en retourner chez eux. Le duc de Limbourg fut mis à la tête de ce qui restait de troupes. Mais à quoi les employer ? On était en trève alors pour deux ans avec le sultan *Coradin*. On s'assemble pour délibérer là-dessus. Tous les croisés déclarent unanimement qu'ils ne sont pas venus en Palestine pour y demeurer oisifs ; qu'il n'y a point à balancer pour eux entre la guerre et leur départ. En conséquence, les chefs, tant ecclésiastiques que laïques, concluent à rompre la trève avec d'autant moins de scrupules, que Coradin, disent-ils, ne l'ayant faite que par nécessité, ne manquerait pas de la violer le premier, dès qu'il apprendrait le départ des croisés. Mais, comme on approchait de l'hiver, il fut convenu qu'on emploierait cette saison à réparer les villes de Césarée et de Joppé, pour aller, dans le printems suivant, à la conquête de Jérusalem. Voilà en substance ce que le patriarche de cette ville mandait au pape Grégoire IX., qui n'eut pas honte de rendre publique cette lettre, en l'insérant dans une bulle adressée à tous les fidèles, et rapportée par Mathieu Paris. Les réparations que les croisés entreprirent, les occupèrent plus long-tems qu'ils n'avaient pensé. Ils y travaillaient encore au mois de septembre 1228, lorsque l'empereur Frédéric arriva à la Terre-Sainte. Le duc de Limbourg fut au-devant de lui avec le clergé et ses troupes, dont il lui remit le commandement. Mais, sur le refus que firent les grands-maîtres des trois chevaleries, d'obéir à un prince excommunié, l'empereur, pour prévenir une désertion totale, consentit que le duc de Limbourg et les autres chefs donnassent les ordres, sans le nommer, comme de la part de Dieu et de la chrétienté. Le duc Henri, à son retour, entra, l'an 1230, en guerre avec Henri de Molenarck, archevêque de Cologne, au sujet de l'avouerie de l'abbaye de Sigebert. Il n'y eut point de bataille entre eux, mais beaucoup de villes et de châteaux pris et saccagés de part et d'autre. L'an 1238, autre guerre du duc de Limbourg avec Conrad, successeur de Henri de Molenarck. Il eut dans celle-ci pour allié, le duc de Brabant, que le prélat avait attaqué au sujet du château de Daelem. La paix se fit, en 1240, au moyen du double mariage de la sœur de Conrad avec le premier fils du duc de Limbourg, et du comte de Hochstadt, neveu de Conrad, avec la fille de Waleran, frère du duc. L'an 1246 ou environ, Henri finit ses jours, laissant de CUNIGARDE DE BERG, sa femme, Adolphe, tige des derniers comtes de Berg, et Waleran, qui suit. Henri fut inhumé à l'abbaye d'Altenberg.

WALERAN IV.

WALERAN IV, fils et successeur du duc Henri, vers 1246, abandonna le parti de l'empereur Frédéric II, auquel son père avait été attaché, pour suivre celui de Guillaume, comte de Hollande, élu roi des Romains en 1247. Après la mort de ce dernier, arrivée l'an 1256, il embrassa le parti de Richard de Cornouaille, qu'une partie des électeurs lui avait donné pour successeur. L'an 1258 (n. st.), il vendit à Henri III, duc de Brabant, les cantons du comté de Daelem, que les comtes de Hochstadt avait tenus en fief de ses ancêtres. L'an 1268, il joignit ses armes à celles de Thierri de Fauquemont, son cousin, des comtes de Clèves et de la Marck, et du seigneur de Heinsberg, pour assiéger Cologne dont les habitants refusaient de se soumettre à leur archevêque, Engilbert II. Il fut pris en voulant s'introduire par un souterrain dans la ville, la nuit du 14 au 15 octobre. (*Chron. allemande de Cologne*, pag. 231.) Sa captivité fut d'environ quatre mois. Il recouvra sa liberté avant le 18 février de l'année suivante, par l'entremise et sous la garantie des comtes de Luxembourg, de Saine et de Berg. Dans la suite, Waleran s'appliqua, comme grand-voyer du pays d'entre la Meuse et le Rhin, à le nettoyer des brigands qui l'infestaient impunément à la faveur de l'anarchie où l'empire se trouvait depuis plusieurs années. L'an 1278, après la mort tragique de Guillaume, comte de Juliers, arrivée le 17 mars de cette année, Waleran prend la défense des enfants de ce prince, contre Siffroi de Westerbourg, archevêque de Cologne, qui voulait envahir leur héritage. Lui ayant déclaré la guerre, il entre avec une bonne armée sur ses terres, où il met tout à feu et à sang. Il assiége ensuite le château de Zulpich. Mais, durant cette expédition, le légat étant survenu, ménage un accord entre les parties. Cet accord ne fut pas durable, comme la suite de la vie de Siffroi le fait voir. Le duc Waleran termina ses jours vers la fin de l'année 1279, ou dans les premiers mois de la suivante. Il avait épousé, 1°. JUTTE, fille de Thierri IV, comte de Clèves; 2°. CUNÉGONDE, fille, selon Butkens, d'Otton, marquis de Brandebourg, dont il n'eut point d'enfants. Il laissa du premier lit, Ermengarde, qui suit.

ERMENGARDE ET RENAUD.

1279 ou 1280. ERMENGARDE, fille de Waleran IV, lui succéda au duché de Limbourg, avec RENAUD I, comte de Gueldre, son époux. Elle mourut sans enfants, avant le 12 mai

1282. C'est ce que nous inférons d'une lettre de son successeur, combinée avec la suite des événements. (Butkens, tom. I, pr. p. 114.)

ADOLPHE.

1282. ADOLPHE, comte de Berg, sixième du nom, prétendit, après la mort d'Ermengarde, succéder au duché de Limbourg, comme plus proche héritier. Mais le comte de Gueldre, mari de cette duchesse, refusa de s'en dessaisir, et se mit en état de défense pour en conserver l'usufruit. Adolphe, ne se trouvant pas en forces suffisantes pour le déposséder, vendit ses droits à Jean, duc de Brabant. Celui-ci, après avoir inutilement offert les voies de droit à son rival, prit celle des armes pour soutenir son acquisition. Le comte de Gueldre, apprenant qu'il s'était mis en campagne, marche en diligence à sa rencontre. Elle se fit le 17 juillet 1284, près de Galope sur la Gueule. Les deux armées étant campées vis-à-vis l'une de l'autre, tout se disposait à une bataille. Des frères Mineurs la prévinrent, et par leurs remontrances, engagèrent les deux chefs à s'en rapporter à l'arbitrage des comtes de Flandre et de Hainaut. La décision fut que le duché contesté resterait au comte de Gueldre pour sa vie, après quoi il reviendrait au duc de Brabant. Mais une clause qu'on ajouta, savoir, que le comte de Flandre aurait la garde du château de Limbourg jusqu'à la mort du comte de Gueldre, mécontenta presque également les deux parties, qui refusèrent, l'une et l'autre, d'y acquiescer. Le feu de la guerre se ralluma donc et continua encore l'espace de quatre ans. Le comte de Gueldre fut le premier à s'en lasser. Par le conseil de l'archevêque de Cologne, l'un de ses alliés, il prit enfin le parti de transporter son droit à Henri IV, comte de Luxembourg. L'acte de cette cession fut dressé au château de Fauquemont, dans une assemblée de seigneurs, le 16 mai, jour de la Pentecôte 1288 (et non 1287 comme le marque Bertholet). Le duc de Brabant, instruit de ce qui se passait, vole aussitôt vers ce château dans le dessein d'y surprendre ses ennemis; mais ils s'étaient déjà retirés lorsqu'il arriva. Le comte de Flandre, qui était resté dans la place, ménagea un accord avec le comte de Gueldre et le duc. Ce dernier, qui en voulait surtout à l'archevêque de Cologne, se mit aussitôt à ses trousses, et, n'ayant pu l'atteindre, il déchargea sa colère sur les environs de Bonn, qu'il ravagea. Les renforts que lui amenèrent les comtes de Juliers, de Berg et de la Marck, l'enhardirent ensuite à faire le siége du château de Wœringen, place située entre Cologne et Nuys. Le prélat,

à qui elle appartenait, s'avance avec ses confédérés pour la secourir. Les deux armées étant en présence, la bataille s'engagea le 5 juin. Elle fut opiniâtre et long-tems douteuse, jusqu'à ce que le comte de Luxembourg et son frère y périrent. L'archevêque, le comte de Gueldre, et d'autres seigneurs, ayant été obligés de mettre bas les armes pour sauver leur vie, le duc eut bon marché du reste. Le duché de Limbourg fut le prix de la victoire. Pour s'en assurer la possession tranquille et prévenir toute nouvelle contestation à ce sujet, il donna sa fille au comte de Luxembourg, Henri V, depuis empereur, après l'avoir obligé, par leur contrat de mariage, à renoncer à toute prétention sur le pays de Limbourg. C'est ainsi que ce duché resta dans la maison de Brabant, d'où il passa ensuite, après son extinction, dans celle de Bourgogne et de là, dans celle d'Autriche, par le mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

ÉVÊQUES ET PRINCES DE LIÉGE (*).

LE pays de Liége, qui tire son nom de sa capitale appelée en latin *Ludica*, *Leodium*, *Leodicum* et *Legia*, a pour bornes le Brabant, la Meuse, le comté de Namur, la Gueldre et le Luxembourg. Il comprend cinq provinces, 1°. la Hasbaie, 2°. le comté de Loss, 3°. le marquisat de Franchimont, 4°. le Condros, 5°. l'entre Sembre-et-Meuse. Son étendue est de trente lieues depuis les frontières du Hainaut, qu'il touche à l'occident, jusqu'à la Gueldre, qui borne le Liégeois à l'orient, et de vingt lieues depuis le Luxembourg, qui l'avoisine au midi, jusqu'au Brabant, qui le ferme au septentrion. Ce pays, lorsque César entra dans les Gaules, était habité par les Eburons, dont on voit le nom changé, dans le siècle suivant, en celui de Tongres. Plusieurs pensent, néanmoins, que ce n'est pas le même peuple, et que les Eburons ayant taillé en pièces, l'an 54 avant Jésus-Christ, une légion romaine sous la conduite d'Ambiorix, César, après avoir vengé cet affront, fit venir les Tongres pour remplacer les Eburons, dont il avait fait un grand carnage, et que leur nom prévalut dans le pays. Mais, outre cette dénomination générique, il y en avait de particulières pour les

(1) Cet article a été revu et corrigé par M. l'abbé de Vaux, doyen de Saint-Pierre de Liége.

habitants des différentes contrées qui composaient le Liégeois. On y voyait les Atuatiques, ainsi nommés de la ville *Atuatica*, ou *Aduatica Tungrorum*; les Condrusiens, habitants du Condros; les Ambivariens, dont la position est la même que celle des Toxandres, ou Taxandres, représentée par le village de Tessender-Looz et par celui d'Ampt-van-Retz; les Centrons, dont le nom subsiste dans le lieu de Chender-Malle; les Grudiens, qui avaient pour chef lieu Groot-Lonen; les Paëmens, qui habitaient entre le Condros et les Ardennes; les *Segni*, aujourd'hui les Esseneux, etc.

Suivant la tradition commune, Eucher, Valère et Materne, furent envoyés par saint Pierre, à Trèves, à Cologne et à Tongres, pour y prêcher l'évangile. Eucher était évêque, Valère diacre, et Materne sous-diacre. Materne, que Valère ordonna évêque, jeta les fondements de l'église de Tongres, y bâtit une chapelle, ou plutôt une crypte, et, vers le commencement du onzième siècle, y établit un siége épiscopal, lequel, jusqu'à la translation qui en fut faite, en 720, à Liége, fut occupé par trente évêques. Telle est l'opinion que nous ont transmise les écrivains des bas tems, et dont nous ne trouvons point de vestiges dans la haute antiquité. Voici ce que le flambeau de la critique nous fait apercevoir de plus conforme à la vérité.

SAINT MATERNE.

Saint Materne était le troisième évêque de Trèves et le premier de Cologne et de Tongres, au commencement du quatrième siècle. Il assista aux conciles de Rome et d'Arles, tenus contre les Donatistes, le premier en 313, le second en 314, et il y souscrivit avec la seule qualité d'évêque de Cologne, parce qu'alors le pays de Tongres faisait partie de ce diocèse. Il n'en fut séparé qu'après la mort de Materne, dont on ne peut fixer l'époque. (Voyez *les évêques de Cologne.*)

SAINT SERVAIS I.

Saint Servais I, successeur de saint Materne, fut proprement le premier évêque particulier de Tongres. Il assista, l'an 347, au concile de Sardique, où il prit la défense de saint Athanase. L'an 350, il fut du nombre des ambassadeurs que le tyran Magnence, après avoir tué l'empereur Constant, envoya à l'empereur Constance pour traiter de la paix avec lui. L'an 359, étant au concile de Rimini, il fut du petit nombre des intrépides défenseurs de la divinité de Jésus-Christ. Les savants ne s'accordent point sur l'année de la mort de saint Servais.

Les uns la mettent en 382, les autres en 384, plusieurs en 388, et quelques-uns en 389. Mais un manuscrit trouvé par Vendelin, à Maëstricht, décide la difficulté, en marquant la mort de ce saint au troisième des ides de mai, ou treizième jour de ce mois, la deuxième férie de la Pentecôte; ce qui se rapporte à l'an 384. Sous le pontificat de saint Servais, les Francs saliens s'étant emparés de la Toxandrie, le césar Julien marcha contre eux l'an 358, et les obligea de se soumettre à l'empire romain.

SAINT AGRICOLE.

SAINT AGRICOLE fut le successeur de saint Servais. C'est tout ce que l'on a de sûr touchant la personne de ce prélat. On n'a pas plus de lumières sur les trois qui viennent après lui, quoi qu'en disent certains manuscrits du bas âge, où l'on marque l'origine de chacun d'eux et la durée de leur épiscopat. Les anachronismes que renferment ces monuments suffisent pour leur ôter toute créance. C'est ainsi qu'en ont jugé nos plus habiles critiques. Ces prélats sont : URSICIN; DÉSIGNÉ, dont la fête se célèbre le 1er. décembre, quoique la chronique belgique marque sa mort au 13 janvier; et RENÉ, ou RÉSIGNÉ.

SERVAIS II.

SERVAIS II remplaça ce dernier. C'est le même qui est nommé ARAVAIS par Grégoire de Tours, et ARVAIS par Frédégaire. Ces deux auteurs racontent que ce prélat, apprenant que les Huns se disposaient à pénétrer dans les Gaules, fit un voyage à Rome pour consulter le seigneur devant le tombeau de saint Pierre sur ce qu'il avait à faire, et le prier de détourner ce fléau; mais que saint Pierre, lui ayant apparu en songe, lui répondit que l'arrivée des Huns dans les Gaules était arrêtée dans les décrets du ciel; que cependant il n'en serait pas témoin, sur quoi Servais, étant de retour chez lui, ordonna de cacher tous les vases sacrés et de préparer tout ce qui était nécessaire pour sa sépulture; qu'en effet il mourut quelques jours après au milieu des larmes de ses ouailles, et que l'année suivante les Huns accomplirent sa prédiction par l'irruption qu'ils firent dans les Gaules. On voit, par-là, combien se sont mépris Sigebert, Gilles d'Orval, et d'autres historiens qui ont écrit depuis le douzième siècle, lorsqu'ils ont confondu Servais II avec Servais I; car l'entrée des Huns est de l'an 451, et en prolongeant la vie du premier Servais jusqu'à l'an 450, il faudrait lui donner au moins cent trois ans d'épiscopat. De ce que Gré-

goire nomme toujours évêque de Maëstricht le second Servais, les auteurs du *Gallia Christiana*, d'après Henschenius, infèrent qu'il transféra son siége de Tongres en cette ville. Mais le père Foulon met cette translation sous Servais, en 383 ou 384; à quoi il ajoute que les successeurs de ce prélat ne laissèrent pas de se qualifier toujours, malgré cette translation, évêques de Tongres, de même que les papes, durant leur résidence à Avignon, continuèrent à prendre la qualité d'évêques de Rome. Le père de Marne soutient, au contraire, qu'ils furent proprement évêques de Maëstricht, et qu'ils furent souvent ainsi qualifiés depuis qu'ils eurent transféré leur siége en cette ville. Du reste, c'est ici, comme il le reconnaît lui-même, une pure question de nom qui ne mérite guère qu'on s'arrête à la discuter.

SULPICE, OU SUPPLICE.

450. SULPICE, ou SUPPLICE, vient à la suite de Servais II dans les catalogues des évêques de Tongres. Le P. Le Cointe met sa mort au 18 janvier de l'an 465. Sa fête est marquée à ce jour dans les calendriers du pays de Liége. D'autres la mettent au jour précédent. Celui de la Chartreuse de Bruxelles place au 14 août sa translation.

QUIRILLE, OU QUIVILLE.

465. QUIRILLE, ou QUIVILLE, qui monta sur le siége de Tongres après Sulpice, était fils du comte de Disnant, suivant un manuscrit de la bibliothèque d'Etrées, qui lui donne quarante ans d'épiscopat; ce qui est une erreur, comme la suite le fera voir.

EUCHER, OU EUCHAIRE.

EUCHER, ou EUCHAIRE, succéda à Quiville. Quelques-uns l'honorent du titre de saint. On ne lui donne communément que deux ans d'épiscopat.

FAUCON.

L'an 495. FAUCON, frère d'Eucher, lui succéda au siége de Tongres. A peine en eut-il pris possession, qu'il empiéta, peut-être sans le savoir, sur les droits de l'église de Reims, en ordonnant des clercs à Mouson, ville dépendante de ce diocèse, et en y levant la dixme. Saint Remi, évêque de Reims, lui écrivit à ce sujet une lettre très-forte, laquelle néanmoins

renferme des traits honorables à Faucon ; car elle nous apprend qu'il avait été fait évêque par violence, que son ordination était l'effet d'une singulière providence, et que son zèle l'avait porté à faire l'anticipation dont le saint évêque se plaignait. Les auteurs du *Gallia Christiana* placent cette lettre en 497 ; et le P. Foulon, d'après le P. Sirmond, en 524. On ignore l'année de la mort de Faucon.

EUCHER II.

Faucon eut pour successeur EUCHER II, suivant quelques anciens catalogues, qui ne nous apprennent que le nom de ce prélat.

DOMITIEN.

DOMITIEN remplaça l'évêque Eucher. Le pays de Tongres faisait alors partie du royaume d'Austrasie depuis la mort de Clovis, qui avait partagé en quatre ses états pour ses quatre fils. Domitien assista, l'an 549, au cinquième concile d'Orléans et à celui de Clermont, tenus cette année l'un et l'autre; et son nom se trouve dans les souscriptions, en cette manière : *Domitianus episcopus Tungrorum quod est Trajectum.* Sa résidence ne fut point fixe : il demeurait tantôt à Tongres, tantôt à Maëstricht, et tantôt à Hui. Bucherius met sa mort en 558.

MONULFE, OU MONHOU.

558. MONULFE, ou MONHOU, successeur de Domitien, gouverna son église l'espace de trente-neuf ans. Il fit construire à Maëstricht, où il résidait, une église magnifique pour le tems, sous l'invocation de saint Servais, dont il y fit transporter le corps. Il avait entrepris de rebâtir la ville de Tongres, ensevelie sous ses ruines depuis qu'elle avait été dévastée par les barbares : mais les conjonctures n'étant point favorables à ce dessein, il fut obligé de laisser à ses successeurs le soin de l'exécuter. Il mourut dans le mois de juillet 597, et fut inhumé à Maëstricht, dans l'église qu'il avait bâtie.

GONDULFE.

597. GONDULFE, successeur de Monulfe, gouverna saintement l'église de Tongres, ou de Maëstricht, l'espace de sept ans, suivant Gilles d'Orval ; d'autres font durer son épiscopat plus long-tems. Il n'y a rien de certain là-dessus, sinon qu'il mourut le 26 juillet, sans qu'on puisse dire en quelle année.

SAINT PERPÉTUE.

Saint Perpétue, dont le nom est célèbre à Dinant, succéda à Gondulfe, et fut remplacé par **Ebregesile**. Tous deux sont mis au nombre des saints. Mais la mémoire des actions qui les ont sanctifiés, n'est point parvenue jusqu'à nous. Il paraît qu'Ebregesile mourut vers l'an 631.

JEAN L'AGNEAU.

631 ou environ. **Jean l'Agneau** (*Joannes Agnus*) monta sur le siége de Tongres, ou de Maëstricht, après Ebregesile. Il était d'une famille noble, et avait été engagé dans le mariage. Son gouvernement fut sage. Hériger, suivi par le P. Foulon, met sa mort en 637. Mais elle dut arriver beaucoup plus tard, à moins qu'elle n'ait été suivie d'une vacance de douze ans dans le siége de Tongres, ce qui n'est nullement vraisemblable.

SAINT AMAND.

649. **Saint Amand**, natif d'Herbauge au diocèse de Nantes, solitaire dès l'âge de vingt ans dans l'île d'Oye, sur les côtes du Poitou, retiré ensuite dans une cellule voisine de la cathédrale de Bourges, où il vivait sous la direction de l'évêque saint Austregesile, fait évêque lui-même en 628, mais évêque régionaire, par les prélats de France, au retour d'un voyage qu'il avait fait à Rome, missionnaire en Flandre, en Esclavonie, en Carinthie, et dans les provinces voisines du Danube, fut élevé sur le siége de Maëstricht ou de Tongres en 649. Il ne l'occupa que l'espace de trois ans, et le quitta, l'an 652, pour reprendre ses travaux apostoliques. Dans les dernières années de sa vie, cassé de vieillesse et de fatigue, il se retira dans l'abbaye d'Elnone, l'une de celles qu'il avait fondées en Flandre, et qui porte aujourd'hui son nom, la gouverna pendant quatre ans en qualité d'abbé, et y mourut l'an 675, suivant l'opinion la mieux fondée.

SAINT REMACLE.

652. **Saint Remacle**, premier abbé de Solignac en Limosin, puis de Cognou, ensuite de Malmedi et de Stavelo, fut choisi par saint Amand pour le remplacer sur le siége de Maëstricht. L'an 653, il fit, par ordre de Sigebert, roi d'Austrasie, et de l'agrément de Cunibert, archevêque de Cologne, la consécration de ces deux derniers monastères, que ce prince, à la cour

duquel il était grand-référendaire, avait fondés en sa considération. L'an 662, le dérangement de sa santé l'ayant obligé d'abdiquer, il se retira à Malmedi, d'où, après quelque tems, il se rendit à Stavelo. Il gouverna d'abord ces deux monastères; puis il se démit de Malmedi en faveur de Papolen, qu'il en fit élire abbé. Remacle mourut en odeur de sainteté, le 3 septembre, entre les années 667 et 671, suivant les Bollandistes (*ad diem*, 3 *sept.*), et en 675, selon le P. Foulon, dont l'opinion nous paraît moins fondée que celle de ces critiques.

SAINT THÉODARD.

662. Saint Théodard, né de parents illustres et distingués à la cour du roi Clotaire II, d'abbé de Stavelo et de Malmedi, devint évêque de Maëstricht par la démission que saint Remacle fit de l'épiscopat en sa faveur. Il marcha sur les traces de son prédécesseur; mais plus zélé que lui pour les intérêts temporels de son église, il entreprit de la faire rentrer en possession de plusieurs fonds, que des laïques avides et puissants lui avaient enlevés. Son autorité n'étant pas assez forte pour opérer ce recouvrement, il se mit en marche pour aller implorer la protection de Childéric, roi d'Austrasie. On devina le but de son voyage; et ses ennemis, l'ayant attendu sur la route, le massacrèrent dans la forêt de Bivalt, près de Spire, le 17 septembre de l'an 672 ou environ. Il fut inhumé sur la place; mais son successeur fit apporter ses reliques à Maëstricht. L'église l'honore comme martyr au jour de sa mort.

SAINT LAMBERT.

672 ou environ. Saint Lambert, né, vers l'an 640, de parents nobles à Maëstricht, disciple de saint Théodard, lui succéda dans l'épiscopat. Les premières années de son gouvernement furent tranquilles sous la protection du roi Childéric, qui honorait ce prélat d'une estime singulière. Mais ce prince ayant été tué l'an 674, Lambert se vit en butte aux persécutions du maire Ebroin, l'ennemi déclaré de tous les évêques qui n'approuvaient pas sa tyrannie. Lambert, par l'ordre de ce ministre, fut chassé de son siége, et Faramond mis en sa place. C'était un loup qu'on substituait au pasteur. Pendant les sept années qu'il jouit de son usurpation, Lambert, retiré à l'abbaye de Stavelo, y vécut dans les exercices de la vie religieuse. La mort d'Ebroin, arrivée au commencement de l'an 681, changea la face des affaires. Pepin de Héristal, son successeur dans la dignité de maire d'Austrasie, s'empressa de rendre Lambert à son église,

après avoir chassé celui qui l'avait supplanté. Le prélat, à son retour, déploya son zèle pour réparer les maux que sa longue absence, et les déportements de Faramond, avaient causés parmi ses ouailles. Mais, tandis qu'il consacrait tous ces soins au salut des âmes, deux parents de Dodon, principal officier de Pepin, et frère, dit-on, d'Alpaïde, sa concubine, abusaient de leur crédit pour envahir les terres de son église. Lambert, après des remontrances inutiles, n'opposa que la patience à ces excès, et se contenta d'en gémir devant le seigneur. Cette modération ne fut point du goût de ses neveux; ils se déclarèrent hautement les ennemis de Gal et de Riold : c'étaient les noms des deux ravisseurs. Les choses en vinrent au point que, n'y ayant plus de sûreté pour les neveux du saint évêque, ils prirent, à l'insu de leur oncle, la résolution de prévenir les mauvais desseins de leurs adversaires, et les assassinèrent avec le secours de leurs amis. Dodon, furieux de la mort de ses deux parents, s'en prit à l'évêque de Maëstricht, dans la famille duquel le crime s'était commis. Lambert s'était retiré dans un village sur la Meuse, à six lieues de cette ville, où ses neveux l'avaient suivi. Dodon vint l'y chercher avec une troupe de soldats, et massacra l'oncle et les neveux, confondant ainsi l'innocent avec les coupables. Cet événement est de l'an 708 ou environ. L'église a mis Lambert au nombre des martyrs.

SAINT HUBERT, ou HUMBERT.

708. SAINT HUBERT, ou HUMBERT, fils de Bertrand, duc d'Aquitaine, et petit-fils, par son père, du roi Caribert, frère de Dagobert I, fut élu pour remplir le siége de Tongres, ou de Maëstricht, après la mort de saint Lambert dont il était disciple. Les hagiographes entrent dans un grand détail de ses vertus, que nous abrégerons en disant qu'il réunit toutes les qualités qui font le pontife selon le cœur de Dieu. L'an 720, il leva de terre le corps de son glorieux prédécesseur, et le fit transporter à Liége dans l'oratoire ou chapelle que Manulfe, l'un de ses devanciers, y avait fait construire en l'honneur des saints Cômes et Damien, et près de laquelle on bâtit depuis l'église cathédrale sous l'invocation de la mère de Dieu qui en est encore la patrone, quoique depuis long-tems elle porte le nom de Saint-Lambert. Gilles d'Orval dit que le corps du saint arriva le jour de Noël à Liége. Hubert fit construire dans cette ville une nouvelle église, qu'il dédia aux saints apôtres Pierre et Paul, et joignit à ces deux temples deux monastères pour les desservir. Quelque tems après, le prélat vint s'établir à Liége; et ce lieu, qui n'était qu'un simple bourg, commença

dès-lors à s'agrandir, en sorte qu'il devint fort fréquenté par les pèlerinages que les miracles de saint Lambert y attirèrent. Hubert mourut à Fures, entre Louvain et Bruxelles, un vendredi 5 novembre 728, et non l'année suivante, comme le dit le P. Harthzeim, laissant une grande opinion de sa sainteté, que Dieu confirma dans la suite par un grand nombre de miracles.

SAINT FLOREBERT.

728. Saint Florebert, fils de saint Hubert, qui l'avait eu d'un mariage contracté avant son épiscopat, lui succéda dans la chaire de Liége. Il marcha sur les traces de son père, et gouverna son église avec beaucoup de sagesse. L'an 744, le 3 novembre, il fit lever de terre le corps de saint Hubert en présence du prince Carloman, qui porta lui-même les saintes reliques dans le lieu où elles devaient être exposées à la vénération des fidèles. Florebert termina saintement sa carrière vers le milieu de l'an 746.

FOUCHER, ou FULCAIRE.

747. Foucher, ou Fulcaire, en latin *Fulcherus*, d'une noble et ancienne famille du Poitou. Il est nommé aussi Foleric par le pape Zacarie, et par d'autres, Folaric. Il monta sur la chaire épiscopale de Liége un an, ou environ, après la mort de saint Florebert. Les historiens du tems ne nous apprennent rien de particulier de son épiscopat. Les auteurs du nouveau *Gallia Christiana* mettent sa mort en 765; le P. Foulon l'avance de quatre ans, et la place en 761 : mais on voit parmi les prélats qui assistèrent, l'an 765, à l'assemblée d'Attigni, Foleric, évêque de Tongres. (Harthzeim, *Concil. Germ.*, tom. I, p. 343.) Foulon se trompe donc, ainsi que Gilles d'Orval, son garant, qui ne donne à ce prélat que quinze ans d'épiscopat.

AGILFROID.

765 au plutôt. Agilfroid fut tiré du monastère de Saint-Bavon, dont il était abbé, pour gouverner l'église de Liége après la mort de Foucher. Sigebert le nomme évêque et abbé tout ensemble; ce qui semble insinuer qu'il conserva son abbaye dans l'épiscopat. Agilfroid était d'une naissance illustre, et jouit par son propre mérite d'une grande considération à la cour de Charlemagne. Son crédit procura des biens considérables à l'église de Liége. Il mourut, suivant la chronique d'Hasnon, l'an 787.

GERBAUD, ou GAERBAUD.

787. GERBAUD, ou GAERBAUD, successeur d'Agilfroid, tint le siége environ l'espace de vingt-trois ans. Il eut à la cour de Charlemagne le même crédit que son prédécesseur, et le mit à profit comme lui pour l'avantage de son église. Les priviléges et les immunités ecclésiastiques eurent en lui un zélé défenseur. Fizen et Foulon mettent sa mort au 18 octobre de l'an 809. D. Martene a publié dans le tome VII de son *Ampliss. collect.* des avis fort solides de ce prélat à son peuple, sous le titre de *Gerbaudi instructio ad gregem suum.*

WALCAND.

810. WALCAND, appelé WALDGAND par Éginhart, fut substitué à Gerbaud l'an 810. Il fut un des prélats qui souscrivirent le testament que Charlemagne fit à Aix-la-Chapelle. L'an 814, il assista ce prince à la mort, étant alors dans la quatrième année de son épiscopat. L'abbaye d'Andagine ou Andaine, fondée par Pepin d'Héristal et Plectrude, sa femme, au milieu des Ardennes, était alors tombée par disette dans le relâchement. Walcand pourvut à ses besoins en lui donnant des fonds tirés de son patrimoine, et y rétablit l'observance à l'aide de quelques pieux et savants moines, qu'il y fit venir des autres monastères. Quelques auteurs prétendent que jusqu'alors cette abbaye avait été possédée par des clercs auxquels Walcand, selon eux, substitua des moines. Quoi qu'il en soit, elle devint florissante sous son épiscopat. L'an 817, il y fit transporter, avec l'agrément de l'archevque de Cologne, son métropolitain, le corps de saint Hubert, dont elle prit depuis le nom. Les anciens monuments portent que cette translation se fit la quatre-vingt-dixième année depuis la mort du saint; ce qui montre l'erreur de ceux qui mettent cette cérémonie en 825. Gilles d'Orval ne donne à Walcand que dix-huit années d'épiscopat. Mais Bucherius cite un diplôme de l'empereur Louis le Débonnaire, adressé d'Héristal à ce prélat, le 13 des Calendes de mai (19 avril), la dix-huitième année de son règne; ce qui revient à l'an 831. Les auteurs du nouveau *Gallia Christiana* reculent la mort de Walcand jusqu'à l'an 836, et la mettent, d'après le même Gilles d'Orval, au village de Champ-Serain, près de saint Hubert.

PIRARD ET HIRCAIRE.

836. PIRARD et HIRCAIRE succédèrent, l'un après l'autre, à l'évêque Walcand. Gilles d'Orval fixe la mort du premier à l'an 840. Le second l'avait sûrement remplacé cette année-là,

puisqu'il est nommé parmi les pères du concile d'Ingenheim tenu l'an 840. On met communément sa mort en 855. C'est tout ce que l'on sait de ces deux prélats.

FRANCON.

856. **Francon**, moine de Lobbes, sur la Sambre, fut élu, l'an 856, évêque de Liége. Trois ans après, il assista au concile de Toul, où l'on jugea la cause de Venilon, archevêque de Sens, accusé de trahison par le roi Charles le Chauve. L'an 862, il fut du nombre des évêques qui, dans le concile d'Aix-la-Chapelle, eurent la criminelle complaisance de casser le mariage du roi Lothaire, leur souverain, avec Thietberge. Francon mit le comble à cette faute, l'année suivante, en approuvant avec les autres pères, du moins tacitement, l'adultère de ce prince. Le pape Nicolas ayant condamné ces deux assemblées et interdit les évêques qui s'y étaient trouvés, Francon demanda pardon et fut des premiers rétabli dans ses fonctions. Après la mort de Lothaire, arrivée l'an 869, Charles le Chauve et Louis le Germanique, ses oncles, partagèrent le royaume de Lorraine entre eux, de manière que ce qui était en-deçà de la Meuse fut attribué à Charles, et ce qui était au-delà fut la part de Louis; et comme la ville de Liége embrassait dès-lors les deux rives de la Meuse, chacun des deux princes en eut la portion qui était de son côté. L'an 880, Francon fut témoin des ravages que les Normands firent, au mois de novembre, dans son diocèse, où ils pillèrent Tongres, Liége et Maëstricht. Ils revinrent plusieurs fois dans ce pays les années suivantes. La plus remarquable de leurs descentes, pendant l'épiscopat de Francon, est celle de l'an 891. Les généraux d'Arnoul, roi de Germanie, leur ayant livré bataille, le 26 juin, sur les bords de la Dyle, l'armée germanique fut taillée en pièces. Arnoul, peu de tems après, répara cet échec par une victoire complète qu'il remporta sur ces barbares. Anselme de Liége dit que Francon, ayant lui-même pris les armes, chassa de son diocèse les autres bandes de normands qui l'infestaient. Sigebert met la mort de ce prélat en 903, et Anselme en marque le jour aux Ides, ou 13 de janvier. Nous avons deux lettres qui lui furent écrites, l'une, vers 860, par Theutgaud, archevêque de Trèves, l'autre par Hincmar, archevêque de Reims. (Martène, *Amplis. collect.*, t. I, pp. 155-157.)

ETIENNE.

903. **Etienne**, chanoine de Metz et parent du roi Charles le Simple, fut élu pour succéder à Francon. C'était un des prélats les plus distingués de son siècle par leur savoir et leur vertu.

Il composa un office de la Trinité, dont son successeur établit la fête à Liége, d'où elle se répandit dans toutes les églises des Gaules et de Germanie. Étienne mourut, l'an 920, après un gouvernement de dix-huit ans commencés. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Lambert.

RICHER.

920. RICHER, abbé de Pruym et de Stavelo, fut élu pour évêque par la plus saine partie du clergé et du peuple de Liége après la mort d'Etienne. Mais, dans le même tems, l'autre partie donna son suffrage à Hilduin, homme savant et de haute naissance. Gislebert, duc de Lorraine, favorisa ce dernier, à l'appât, dit Sigebert, d'une somme considérable qu'Hilduin lui offrit, et le fit ordonner, l'an 921, par Hériman, archevêque de Cologne, son métropolitain. Richer s'étant pourvu au saint siége, le pape Jean X cita les parties devant lui. L'un et l'autre se rendirent à Rome; mais Hilduin ne comparut pas devant le pape, et donna par-là gain de cause à son adversaire. Le pape écrivit une lettre à Hériman, où il lui parle ainsi : « Je » suis obligé d'avertir votre fraternité de la faute qu'elle a faite » en ordonnant Hilduin qui n'avait pas été élu par le clergé, » ni approuvé par les laïques. Vous l'avez fait par la crainte du » duc Gislebert; mais ignoriez-vous que, selon l'ancienne cou- » tume, il n'appartient qu'au roi, qui tient de Dieu sa cou- » ronne, de donner des évêchés ?... Nous déclarons d'avance que » nous ne voulons en rien préjudicier aux droits de Charles, et » que nous nous faisons au contraire un plaisir de maintenir » l'éclat de sa couronne, et de confirmer l'usage où il est de » nommer des évêques dans toute l'étendue de ses états, comme » ont fait les rois ses prédécesseurs, par l'autorité des papes » qui nous ont précédés ». Le pape écrivit en conformité une lettre au roi Charles, où il dit : « Quant à ce qu'a osé le duc » Gislebert contre votre autorité, nous en avons été sensible- » ment affligés, parce que l'ancienne coutume est qu'aucun » évêque ne soit ordonné qu'en vertu d'un ordre du roi, et » que la noblesse du royaume l'a ainsi jugé ». (*Abr. chron. de l'Hist. ecclés.*, t. II, pp. 135-136.) On voit par-là que la Lorraine obéissait alors au roi Charles le Simple, et que l'évêque de Liége ne jouissait pas encore des droits de souveraineté. Richer, de retour en son église, l'an 922, après avoir été ordonné par le pape, y trouva tous les esprits réunis en sa faveur. Le nouveau prélat employa ses soins à réparer les maux que son compétiteur avait causés dans l'église de Liége pendant près de dix-huit mois qu'il avait joui de son usurpation. On verra par la suite ce que celui-ci devint. L'an 933, un comte, nommé

Bernard, ayant de son autorité fait construire un château près d'Arches, dans le pays liégeois, Richer, offensé de cette entreprise, arma ses vassaux et rasa la place. Le diocèse de Liége, pendant son épiscopat, souffrit beaucoup des fréquentes guerres que les rois de France et de Germanie se firent pour la possession de la Lorraine. Richer mourut le 23 juillet 945, et fut enterré à Saint-Pierre de Liége. C'est à lui qu'on rapporte communément l'institution des douze chanoines tréfonciers de l'église de Liége; et voici ce qu'ils furent dans leur origine. C'étaient douze abbés séculiers, chefs d'autant de collégiales répandues dans le diocèse, qu'il établit dans sa cathédrale. Ces églises; si l'on en croit le *Gallia Christiana*, étaient dans l'origine autant d'abbayes de l'ordre de Saint-Benoît. Ce fut aussi sous l'épiscopat de Richer que fut fondée, par le comte Wibert, l'abbaye de Gemblours au pays de Lomme.

HUGUES, OU OGON.

945. HUGUES, ou OGON, abbé de Saint-Maximin de Trèves, succéda, malgré lui, à l'évêque Richer. On eut besoin de l'autorité d'Otton I, roi de Germanie, pour le contraindre d'accepter cette dignité dont il ne jouit qu'environ dix-huit mois, étant mort le 23 janvier 947, ou, selon le nécrologe de Saint-Maximin de Trèves, le 26 décembre précédent.

FARABERT, OU FLORIBERT.

947. FARABERT, ou FLORIBERT, abbé de Pruym, fut donné pour successeur à Hugues dans l'église de Liége. On fait l'éloge de sa piété sans en rapporter aucun trait. Son épiscopat fut d'environ six ans. Il assista, l'an 948, au concile d'Ingelheim, et son nom se trouve le vingt-quatrième parmi les souscriptions, après celui de l'évêque de Cambrai. Sa mort arriva l'an 953.

RATHIER.

953. RATHIER, fameux par ses aventures, devint évêque de Liége après la mort de Farabert. Pour bien connaître cet homme singulier et comment il obtint cette place, il faut reprendre sa vie de plus haut. Natif de Liége, et d'abord moine de Lobbes, il se distingua de tous ses confrères, dont plusieurs étaient savants, par ses progrès dans les lettres. Lorsqu'Hilduin, compétiteur de Richer pour l'évêché de Liége, partit pour Rome sur la citation du pape, il emmena Rathier avec lui, sans doute pour l'aider à défendre sa cause. Mais, à son arrivée, s'étant aperçu que l'air du bureau ne lui était pas favorable, il aima mieux se laisser condamner par défaut que de comparaître.

Hilduin et Rathier, à leur retour, s'arrêtèrent en Provence, où le comte Hugues les retint avec promesse de les avancer l'un et l'autre. Ce prince étant devenu roi d'Italie en 928, ils le suivirent en ce pays. Hugues, deux ans après, fit placer Hilduin sur le siége de Véronne, ou du moins il lui donna les revenus de cet évêché; car il n'est pas sûr qu'il ait exercé l'épiscopat à Vérone. L'an 930, ou 931, Hugues le fit élire archevêque de Milan, et Rathier fut chargé d'aller à Rome pour faire approuver cette élection. Il réussit dans sa négociation, et par-delà; car il rapporta des lettres du pape Jean XI qui demandait, tant en son nom qu'en celui de l'église romaine, que Rathier fut fait évêque de Véronne. On eut égard à la recommandation du pape; mais Hugues s'opposa quelque tems àla consécration de Rathier, n'ayant plus les mêmes sentiments à son égard. Il y consentit enfin pour ne pas déplaire au pape, et parce que Rathier, attaqué pour lors d'une indisposition qu'on regardait comme incurable, ne paraissait pas avoir long-tems à vivre. Rathier fut donc ordonné l'an 932. Mais il guérit parfaitement contre l'attente de Hugues, qui jura dès-lors qu'il ne s'en réjouirait de sa vie. Pour ne pas être parjure, ce prince ne cessa de persécuter Rathier et de chercher des prétextes pour le chasser de son siége. Rathier lui-même en fournit un des plus spécieux dans la conduite qu'il tint envers Arnoul, duc de Bavière, lorsqu'il vint en Italie (l'an 934) pour enlever la couronne à Hugues. Arnoul s'étant présenté avec son armée devant Vérone, l'évêque et le comte Milon lui en ouvrirent les portes. Hugues, après avoir chassé l'usurpateur, se saisit de Rathier comme d'un traître, et l'enferma dans une tour à Pavie. Il resta deux ans et demi dans cette prison, au bout desquels il en fut tiré pour être relégué à Côme, où il passa un pareil espace de tems. Ayant ensuite obtenu la liberté de sortir de son exil, il fit divers voyages. A son retour, il trouva l'entrée de Vérone ouverte pour lui par la retraite du roi Hugues, que Bérenger II, son compétiteur, avait forcé d'abandonner l'Italie. Il se hâta d'aller rejoindre ses ouailles, qu'un certain Milon gouvernait comme administrateur nommé par Manassès, archevêque de Milan. Ne pouvant l'empêcher de remonter sur son siége. Milon et ses partisans s'appliquèrent à le contrecarrer en toutes choses pour le forcer à déguerpir. Rathier tint ferme pendant deux ans contre les contradictions sans nombre qu'on lui suscitait. La plus forte et l'une des dernières fut de voir Milon sacré par l'archevêque de Milan pour le supplanter. Il était bien résolut de défendre le terrein contre cette usurpateur: mais le roi Lothaire l'ayant fait avertir sous main que sa vie n'était pas en sûreté, il abandonna son siége pour la seconde fois. Son dessein

était d'abord d'aller poursuivre son adversaire en cour de Rome; mais, manquant de fonds pour les frais de la procédure, il prit le parti de se retirer en Provence, auprès d'un seigneur de ses amis. Il en fut bien accueilli, et par son moyen il obtint un petit évêché dans le pays. Mais, comme il avait le don de ne plaire nulle part, il ne passa pas un an dans cette église qu'il fut obligé de la quitter. Alors, ne sachant où aller, il retourna dans son monastere de Lobbes. Il n'y fut pas long-tems sans s'y ennuyer. Apprenant qu'Otton I, roi de Germanie, cherchait un habile homme pour perfectionner l'éducation de Brunon, son frère, il se rendit à la cour de ce prince, et se fit estimer de son élève, au point que l'évêché de Liége étant venu à vaquer en 953, Brunon, pour lors archevêque de Cologne et archiduc de Lorraine, le nomma pour remplir ce siége. La récompense était belle; mais elle devint pour Rathier la source de nouvelles disgrâces, par la manière dont il se comporta dans ce poste. Il trouva parmi ses concitoyens, devenus ses ouailles, des abus à réformer et des vices à corriger. Son zèle bilieux, ne gardant aucune mesure, éclata en invectives satiriques contre tout ce qui lui déplut. Il nota, par des traits piquants, soit dans ses discours, soit dans ses écrits, les différents états, et par là il se les mit tous à dos. On crut même apercevoir des personnalites dans ses censures; et, comme c'étaient les plus distingués qui formaient ces souçons, ils soulevèrent aisément la multitude contre le prélat. En un mot, il devint l'objet du mépris et de l'aversion publique. On l'insulta, on l'outragea, et enfin on en vint à une conspiration générale contre sa personne. Elle se forma, l'an 955, tandis qu'il célébrait à Lobbes les fêtes de Noël. Il fut résolu qu'on lui fermerait les portes de la ville à son retour; ce qui lui ayant été rapporté, il crut devoir céder au tems, et donna son abdication au mois de mars suivant, moyennant une portion des revenus de l'évêché qu'on lui laissa. On n'est pas assuré du partit qu'il prit après cela. Les uns disent qu'il se retira à Lobbes, les autres qu'il alla à Mayence, auprès du prince Guillaume, fils du roi Otton. Quoi qu'il en soit, au bout de deux ans, il reprit la route d'Italie à la suite d'Otton, qui lui avait promis de le rétablir sur son siége de Vérone. Mais il le trouva rempli par un petit-neveu de Milon, son ancien persécuteur, à qui Manassès l'avait vendu, dit-on, avec dispense du pape. Pour déposséder cet intrus, il s'adressa d'abord au saint siége; ensuite il écrivit une lettre circulaire à tous les évêques d'Italie, des Gaules et de Germanie, par laquelle il les priait de venir juger sa cause dans un concile. Il s'en tint un en effet (mais on ne sait où, ni précisément en quel tems), dans lequel on prononça que son évêché lui se-

rait rendu. Cependant l'intrus ne laissa pas de le faire arrêter, de le maltraiter, de le dépouiller et de le faire mettre en prison. Mais Rathier, par l'autorité d'Otton, fut bientôt élargi. Rétabli pour la troisième fois sur le siége de Vérone, il y porta le même caractère, et éprouva, pour la troisième fois, les même désagréments. Il fallut encore déguerpir pour mettre ses jours en sûreté; mais ce ne fut qu'à la fin d'avril 967, puisqu'on voit son nom parmi les évêques qui assistèrent au concile qui se tint cette année, le 25 du même mois, à Ravenne. Il apporta, en revenant en Flandre, de grosses sommes d'argent, avec lesquelles il se retira d'abord à l'abbaye de Saint-Amand. Mais à peine y eut-il passé une nuit, qu'il en fut dégoûté. Alne sur la Sambre, aujourd'hui monastère de l'ordre de Cîteaux, était alors une terre de l'église de Liége, qu'on lui avait laissée pour sa vie lorsqu'il quitta cet évêché. Il alla de Saint-Amand pour s'y établir, et en partit encore au bout de quelque séjour pour se retirer à Haumont, dont l'abbé, nommé Folcuin, homme de mérite, le reçut avec plaisir. Dans la suite, ils se brouillèrent; et Folcuin, voyant Rathier déterminé à le perdre, lui céda sa place, et alla demeurer ailleurs. Les parents de Folcuin, qui étaient des premiers du pays, menacèrent de venger cette insulte; ce qui fit que Rathier munit son monastère comme une citadelle, pour empêcher l'effet de ces menaces. Notger, évêque de Liége, ayant réconcilié Rathier avec Folcuin l'an 971, le premier retourna dans sa terre d'Alne, d'où étant parti, l'an 974, pour aller voir le comte de Namur, son ami, il mourut en cette ville la même année, et fut rapporté à Lobbes pour y être inhumé. Il avait fait lui-même son épitaphe qu'on peut voir dans le VIIe tome de l'*Histoire littéraire de la France*, avec la liste et l'analyse de ses écrits.

BALDERIC, OU BAUDRI I.

956. **Balderic**, ou **Baudri I**, neveu de Rainier, comte de Hainaut, fut donné pour successeur à Rathier, dans l'évêché de Liége, après qu'il eut fait son abdication. Il mourut dans la troisième année de son épiscopat, le 29 juillet 959.

ÉRACLE, OU ÉVÉRARD.

959. **Éracle**, ou **Évérard**, né d'une famille distinguée en Saxe, élevé d'abord par Rathier à Cologne, dans le tems que celui-ci vint s'y rendre auprès de l'archevêque Brunon, ensuite perfectionné dans les sciences par d'autres maîtres habiles, fut tiré de la collégiale de Bonn, dont il était prévôt,

pour être placé sur la chaire épiscopale de Liége. L'un de ses premiers soins fut de rétablir les études dans son diocèse. Il fonda pour cela, près de l'église de Saint-Lambert, une école qui devint fameuse. Il en établit d'autres en divers lieux du pays liégeois, et mit à leur tête de savants ecclésiastiques; qu'il fit venir de France et de Germanie. Son attention se porta aussi sur les monastères, où il fit refleurir la discipline et les lettres. Les princes l'honorèrent d'une estime singulière, et prirent souvent ses avis dans les affaires épineuses. L'an 960, il accompagna Brunon, archevêque de Cologne, dans l'expédition qu'il fit contre Robert, duc de Bourgogne, pour le contraindre à se soumettre au roi Lothaire, son souverain. L'an 966, il fut de celle de l'empereur Otton I en Italie. Il arriva, dans celle-ci, que le soleil s'étant éclipsé, le 20 juillet, sur les quatre heures du soir, l'armée fut tellement effrayée de ce phénomène, que les plus braves ne savaient où se cacher. Eracle, qui se connaissait en astronomie, les rassura, en leur promettant que le soleil allait reparaître. A son retour, qui précéda celui de l'empereur, il essuya un soulèvement de la populace liégeoise, excité (l'on ne sait à quelle occasion) par un homme séditieux, nommé Henri de Marlagne, suivant un ancien manuscrit. Cette émeute durait encore lorsqu'Eracle mourut, vers la fin de l'an 971. Eracle est fondateur des églises collégiales de Saint-Paul et de Saint-Martin, à Liége. Celle-ci a l'honneur d'être la première du monde où l'on ait célébré la fête Dieu.

NOTGER, ou NOTKER.

972. Notger, ou Notker, dit aussi Notcher, différent de Notger, moine de Saint-Gal, modérateur des études à l'abbaye de Stavelo, fut nommé, l'an 972, évêque de Liége, par l'empereur Otton, à la demande du clergé et du peuple. Dès qu'il fut sur le siége épiscopal, il ne s'occupa que du bien public de son diocèse et de l'instruction de ses peuples. Plein de grandeur d'âme et de courage, il tenta de grandes entreprises, et les exécuta avec succès. Il commença par faire arrêter et punir les chefs de la dernière révolte. Il attaqua ensuite divers petits tyrans qui mettaient le pays à contribution, détruisit leurs châteaux, et les mit hors d'état de continuer leurs brigandages. Ayant rétabli la paix dans son diocèse, il s'appliqua à relever les lieux sacrés, dont la plupart étaient en fort mauvais état. Il rétablit de fond en comble sa cathédrale, qui tombait de vétusté. (C'est la même qui subsiste encore de nos jours, si l'on en croit le P. Foulon; ce qui est difficile à croire.) Il y joignit un

nouveau cloître avec des édifices pour la demeure des chanoines. Il fit construire d'autres églises à Liége et ailleurs. Il répara aussi et augmenta les fortifications de cette ville pour la mettre à l'abri de toute insulte. Il éleva de nouvelles forteresses sur les frontières de son diocèse, pour arrêter les incursions de ses voisins. Mais ce qui fait le plus d'honneur à son épiscopat, ce sont les divers établissements qu'il fit, à l'exemple d'Eracle, son prédécesseur, pour l'instruction de la jeunesse. L'école de Liége fut de son tems et par ses soins une pépinière de savants qui portèrent la lumière des sciences et des arts en diverses églises, dont plusieurs devinrent les pasteurs et les chefs. L'empereur Otton II honora Notger de sa confiance. Les princes d'Allemagne lui confièrent l'éducation du jeune Otton III, fils et successeur de ce prince. Henri II, qui monta ensuite sur le trône, se servit utilement de ses conseils; qu'il prenait avec plaisir. Ce fut ce prélat qui, l'an 1007, ménagea la paix entre ce prince et le roi Robert. Notger, dans ses dernières années, fit un partage des terres de son église, qui eut de fâcheuses suites. Les ayant divisées en trois parts, il en retint une pour lui, donna la seconde à la noblesse du pays, et la troisième aux églises et aux monastères. Il arriva de là, par le laps de tems, que les nobles, oubliant ce qu'ils devaient à l'église de Liége, se prévalurent des bienfaits qu'ils en avaient reçus pour se tirer de sa dépendance. Notger termina sa carrière, suivant un ancien auteur cité par le P. Foulon, le 10 avril, jour du jeudi-saint de l'an 1007. Mais ces notes chronologiques ne s'accordent pas, Pâques tombant cette année le 6 et non le 13 avril. Nous aimons mieux nous en rapporter à Lambert le Petit, qui met simplement la mort de Notger en 1008, sans marquer le mois ni le jour. Les funérailles de ce prélat furent très-solennelles et durèrent cinq jours. Le premier jour, dit Gilles d'Orval, on porta le corps à l'église de Saint-Lambert, le second à celle de Sainte-Croix, le troisième à celle de Saint-Martin, le quatrième à celle de Saint-Paul, et le cinquième à Saint-Jean, où il fut inhumé dans la chapelle de Saint-Hilaire. Notger fonda les églises de Sainte-Croix et de Saint-Jean, dans sa ville épiscopale, et y commença celle de Saint-Denis.

BALDERIC, OU BAUDRI II.

1008. BALDERIC, ou BAUDRI II, frère de Gislebert, comte de Loss, parvint à l'évêché de Liége après la mort de Notger, sur les traces duquel il se fit gloire de marcher. Il augmenta les revenus de son église par la libéralité de l'empereur Henri II et par la donation qu'il lui fit de ses propres fonds. La cita

delle d'Hugaërde, qu'il entreprit d'élever, fit ombrage à Lambert le Barbu, comte de Louvain, qui, l'ayant vainement sommé d'abandonner cette entreprise, prit les armes pour l'y contraindre. Balderic, suivant l'usage du tems, employa d'abord les censures pour sa défense. Mais voyant qu'elles n'opéraient rien, il prit les armes et fit marcher des troupes contre Lambert. Le 26 septembre, ou, selon d'autres, le 10 octobre de l'an 1013, on en vint à Tillemont, près d'Hugaërde, à une action où l'armée de Lambert fut d'abord mise en déroute. Mais le comte de Namur, son oncle, ayant rétabli le combat, défit à son tour les Liégeois, dont trois cents restèrent sur la place, sans compter les prisonniers. L'évêque, se reprochant la mort de tant de braves gens, fonda, dans la suite, l'abbaye de Saint-Jacques, près de Liége, pour le repos de leurs âmes. La même année, Lutgarde, belle mère de notre prélat, s'étant mise en route pour le venir voir, fut arrêtée et enlevée par les gens de Lambert, qui l'amenèrent à leur maître. Loin de maltraiter sa prisonnière, Lambert se servit de sa médiation pour faire la paix avec Balderic. Mais cette paix, suivant les historiens liégeois, ne fut pas de longue durée. La guerre, disent-ils, ayant recommencé, l'an 1015, entre le comte et le prélat, on en vint, le 12 septembre, à une bataille près de Florènes, que Balderic gagna, et dans laquelle Lambert fut tué. Les écrivains étrangers disent au contraire que cette victoire fut remportée par Godefroi, duc de la basse Lorraine, sur les terres duquel Lambert était venu faire des excursions; et cela paraît plus vraisemblable, car Florènes et son territoire faisaient partie des états de Godefroi. L'an 1014, ou environ, Arnoul I, comte de Loss, oncle de Balderic, se voyant sans enfants, fit don de son comté à l'église de Liége, et ensuite le reprit d'elle en fief. L'an 1018, l'empereur Henri II se disposant à porter la guerre en Frise contre le comte Thierri, le même Godefroi, dont on vient de parler, somma de sa part l'évêque de Liége de fournir son contingent, et de conduire lui-même ses troupes à l'armée impériale. Balderic, après s'être vainement excusé sur ses infirmités pour le second article, fut contraint d'obéir. Mais il ne put arriver jusqu'au camp de l'empereur, et mourut le 29 juillet, dans le village d'Ermandout, à l'heure même que Thierri gagna la bataille de Flardeberg ou Flardenges sur l'empereur. Ce prélat était instruit et avait du zèle pour la discipline ecclésiastique. Ce qui le prouve, c'est une collection de canons, divisée en deux livres, qu'il fit avec l'aide de l'abbé Olbert, pour l'usage de son diocèse, et dont on conserve un exemplaire manuscrit à l'abbaye de Saint-Laurent de Liége. (Martène, 2e. *Voyage litt.*, p. 189.)

WOLBOD, OU WOLBODON.

1018. WOLBOD, ou WOLBODON, d'une maison illustre de Flandre, fut tiré de l'église d'Utrecht, dont il était doyen, pour être placé sur le siége épiscopal de Liége. Il y fit briller toutes les vertus qui entrent dans le caractère d'un véritable évêque. Ses aumônes n'avaient de bornes que celles de ses facultés; son assiduité à la prière allait jusqu'à passer des nuits entières dans ce saint exercice; son zèle pour le maintien de la discipline ecclésiastique ne connut de ménagements que ceux qu'inspire la charité. Favorisé du don de la parole, il l'employa soigneusement pour l'instruction des peuples. Il acheva les édifices du monastère de Saint-Jacques, commencés par son prédécesseur. L'église de Liége ne jouit pas trois ans entiers d'un si digne pasteur. Il mourut dans les exercices de la plus rigoureuse pénitence, après Paques de l'an 1021, et fut enterré dans l'église de Saint-Laurent. Plus de trente martyrologes mettent Wolbod au nombre des saints. M. Pfeffel lui donne les titres d'archichapelain et de vice-chancelier de l'empereur.

DURAND.

1021. DURAND, modérateur des écoles de Bamberg, fut envoyé par l'empereur Henri II, pour remplacer Wolbod dans l'évêché de Liége. Sur sa route, il rencontra Gotescalc, prévôt de cette église, qui, ayant été pareillement élu évêque par les chanoines, allait demander à l'empereur la confirmation de son élection. Durand était fils d'un domestique de Gotescalc. Après le premier salut, s'étant raconté mutuellement le sujet de leur voyage, il s'éleva entre eux un combat de modestie et de charité, chacun voulant renoncer à l'épiscopat en faveur de l'autre. Gotescalc enfin prévalut, et retournant sur ses pas, il accompagna Durand jusqu'à Liége, où celui-ci fut reçu sans contradiction. Mais lorsqu'il fut intronisé, Gotescalc s'étant présenté pour lui faire hommage, le nouveau prélat se leva de son siége, disant à haute voix, qu'il ne reconnaîtrait jamais pour son vassal, celui qui avait été son maître. Cette anecdote est tirée de Gilles d'Orval. Mais le silence d'Anselme et de Rupert, qui n'en font pas la plus légère mention, nous la rend un peu suspecte. L'histoire ne dit presque rien de la conduite que Durand tint dans l'épiscopat. Elle nous apprend seulement que son prédécesseur ayant légué une somme considérable pour rebâtir le monastère de Saint-Laurent, il distribua une partie de cette somme à ses courtisans, et appliqua l'autre à son pro-

fit. On sait aussi qu'après la mort de l'empereur Henri, Durand fut un de ceux qui s'opposèrent avec Gothelon, duc de la basse Lorraine, à l'élection de Conrad, que la plus grande partie des princes avait élu pour lui succéder. Mais bientôt il se désista de son opposition, à la persuasion de Gérard, évêque de Cambrai. Durand mourut le 22 ou le 23 janvier 1025, et fut inhumé dans l'église de Saint-Laurent, à laquelle il avait laissé, par son testament, quatre livres d'or, pour l'indemniser du legs de Wolbod, qu'il avait diverti.

RENAUD, ou REGINALD.

1025. RENAUD, ou REGINALD, dit aussi REGINAIRE, passa de la collégiale de Bonn, dont il avait été fait prévôt par Héribert, archevêque de Cologne, sur le siége épiscopal de Liége, qu'il remplit l'espace de treize ans. Son entrée dans cette place ne fut rien moins que canonique. Il avait d'abord été demandé pour évêque, par les habitants de Verdun. Mais l'évêché de Liége étant venu à vaquer dans le même tems, il aima mieux acheter celui-ci de Conrad, roi de Germanie, à prix d'argent, que d'accepter l'autre, qui lui était offert gratuitement. Cette faute néanmoins, quelque grave qu'elle fût, n'empêcha pas qu'il ne remplit les devoirs d'un pasteur vigilant et zélé, surtout depuis qu'il l'eut expiée sur le théâtre même de la chrétienté. Il était dans la cinquième année de son épiscopat, lorsqu'il publia, dans son diocèse, qu'il avait dessein de faire un pèlerinage à Rome. Tant de personnes, de tout état, s'empressèrent de lui faire cortége en cette occasion, que son voyage avait plus l'air d'une expédition militaire, que d'une affaire de dévotion. Arrivé à Rome, et s'étant présenté au pape, il se jeta à ses pieds, les larmes aux yeux, confessant au milieu des sanglots et des gémissements, qu'il avait acheté l'épiscopat, et qu'ayant par-là encouru la colère de Dieu, il n'y avait d'autre ressource pour lui que l'abdication; que tel était le but de son voyage, et qu'il était venu à Rome pour déposer sa crosse sur l'autel de Saint-Pierre. Le pape (c'était Jean XIX), différa trois jours de lui faire réponse. Mais ensuite, l'ayant appelé à son audience, il lui ordonna de reprendre le bâton pastoral, après lui avoir donné l'absolution, précédée d'une pénitence qu'il lui imposa. Tel est en substance le récit de l'abréviateur de Rupert et celui de Gilles d'Orval, son copiste. Mais ni Anselme de Liége, ni Lambert le Petit, ne parlent de l'entrée simoniaque de Renaud dans l'épiscopat, et de ses suites; les historiens de l'église de Verdun gardent également le silence là-dessus : double raison qui nous porte à douter un peu de la

vérité de toute cette histoire. Renaud, dit le P. Foulon, fit briller deux vertus principales dans son gouvernement, la sévérité et la charité. Il fit usage de la première envers les personnes riches et puissantes qui abusaient de leur opulence et de leur crédit pour opprimer les faibles et les pauvres. Il exerça la seconde envers tous ceux qui étaient dans le besoin, et envers le public en général, dit Laurent de Liége, par la construction d'un pont qu'il fit faire, à ses frais, sur la Meuse. Mais nous ne mettrons pas, avec cet écrivain, parmi les qualités qui honorent ce prélat, la valeur martiale qu'il déploya en différentes occasions. Renaud ne se faisait aucun scrupule de combattre les armes à la main. Son plus mémorable exploit fut à la bataille donnée, le 15 novembre 1037, près de Bar-le-Duc, pour Gothelon, duc de la basse Lorraine, contre Eudes II, comte de Champagne, qui disputait le royaume de Bourgogne à l'empereur Conrad II. Un ancien roman, déjà cité ailleurs, dit que l'évêque Renaud, qu'il nomme Reginaire, s'étant trouvé dans l'armée de Gothelon, y fit merveille, et tua de sa massue Léon, sire de Couci, à qui ce roman donne neuf pieds de hauteur. Laurent de Liége dit que, de retour chez lui, Renaud offrit le saint sacrifice pour tous ceux des siens qui avaient péri dans le combat. Ce prélat mourut le 4 ou le 5 décembre 1038.

NITHARD, OU RICHARD.

1038. NITHARD, ou RICHARD, chanoine et custode de la cathédrale de Liége, et neveu, par sa mère, de Renaud, fut mis à la tête de cette église par un événement singulier. Le peuple demandait à haute voix Vazon, prévôt de la cathédrale. Celui-ci, pour éluder son élection, se plaignit que le tumulte l'empêchait de jouir du droit de sa place, qui était de donner le premier son suffrage dans l'élection de l'évêque. On se tut, et Vazon nomma Nithard, respecté généralement pour la gravité de ses mœurs; ce qui entraîna les suffrages de toute l'assemblée. Le gouvernement de Nithard ne fut que de quatre années, dans la dernière desquelles l'empereur Henri III fit donation d'une partie de l'Hasbaie à l'église de Liége. Ce prélat fit construire le château de Dinant. C'est tout ce qu'on sait de sa vie. Il mourut, suivant Chappeauville, le 9 des calendes de septembre (24 août), l'an 1042. Mais une ancienne inscription en plomb, trouvée l'an 1568, avance sa mort de huit jours, et la met au 17 des calendes de septembre, ou 16 août.

VAZON, OU VALTON.

1042. VAZON, ou VALTON, le même qui avait si généreu-

sement déféré l'évêché de Liége à Nithard, ne put l'éviter après la mort de ce prélat, et fut traîné, plutôt que porté, sur la chaire épiscopale, tant il fit de résistance. Placentius, suivi de plusieurs modernes, se moque, en disant qu'il était fils d'un comte de Juiliers. Loin d'avoir une telle illustration, sa naissance était très-obscure, puisque, suivant Anselme de Liége, son grand panégyriste, il avait été d'abord valet de l'évêque Notcher. Ce fut uniquement à son mérite personnel qu'il fut redevable de son avancement. Notcher, lui voyant des talents pour les lettres, le mit à la tête de l'école de sa cathédrale, avec le titre de scholastique. La réputation qu'il s'acquit dans ce poste lui attira des élèves de toutes parts. Balderic, successeur de Notcher, le fit ensuite doyen de son église. Cette place l'exposa au ressentiment du prévôt Jean, par la nécessité où elle le mit de s'opposer aux violences de cet homme, qui voulait tout régler au gré de son caprice. La rupture en vint au point que la populace, toujours aveugle, ayant pris le parti du prévôt, mit le feu à la maison du doyen, qui eut à peine le tems de se sauver. Ceci arriva sous l'épiscopat de Renaud, qui favorisait le prévôt. Les amis de Vazon, voyant l'orage difficile à calmer, lui conseillèrent d'accepter une place de chapelain qu'on lui offrit à la cour de l'empereur Conrad. Ce fut là qu'il eut une célèbre dispute avec le médecin de l'empereur, qui était juif, et consentait de perdre un doigt de la main droite, si l'on pouvait le convaincre de la vérité de la religion chrétienne, par l'autorité des écritures. Vazon, ayant accepté le défi, mit la chose en telle évidence, que le juif, s'avouant vaincu, se coupa aussitôt le doigt, et le remit à Vazon, pour le garder jusqu'à ce qu'il le redemandât, comme un bien qui lui appartenait. Le prévôt Jean étant mort sur ces entrefaites, Vazon fut rappelé pour le remplacer. Les abus qui s'étaient glissés dans le chapitre excitèrent son zèle, et les obstacles qu'il rencontra, pour les réformer, mirent à l'épreuve sa patience et sa fermeté. Après avoir rempli cette dignité l'espace de quatorze ans, il fut élevé, comme on l'a dit, à l'épiscopat. Jusqu'alors Vazon avait mené une vie très-austère. Il ne changea pas de régime étant évêque. Accoutumé à vivre de peu, il distribuait le superflu de ses revenus aux pauvres. Mais sa charité ne parut jamais plus compatissante que la première année de son pontificat, qui fut une année de disette en France et en Allemagne. Il fit venir des grains de toutes parts, et les distribua gratuitement à tous ceux qui étaient dans l'indigence. Lorsque Godefroi, duc de Lorraine, eut pris Verdun et réduit la ville en cendres, sans excepter la cathédrale, l'évêque de Liége, sensiblement touché

de ce désastre, envoya aux chanoines une somme considérable, pour leurs besoins particuliers et pour les aider à réparer leur église. Fidèle envers l'empereur, il détourna le roi de France de venir mettre le siége devant Aix-la-Chapelle, comme Godefroi et les comtes de Flandre et de Hainaut l'en sollicitaient pendant que l'empereur était en Italie. Il fit plus. Sur la nouvelle que Godefroi et ses alliés commençaient à ravager les frontières de son diocèse, il se mit à la tête d'une armée considérable, et alla au-devant d'eux la croix à la main. Les ennemis furent repoussés, mis en fuite, et chassés des places dont ils s'étaient emparés. Vazon, par cette victoire, parvint à rétablir la paix et la tranquillité dans la ville et le pays de Liége. Ce prélat jouit d'une très-grande considération dans le corps des évêques et dans les différents ordres de l'empire. Il s'attira, par la sagesse de ses conseils, le respect des puissances étrangères. En voici une preuve. Pendant que l'empereur Henri était à Rome (l'an 1046) pour son couronnement, quelques courtisans persuadèrent au roi de France, Henri I, de profiter de cette absence pour faire une invasion dans la Lorraine, qu'ils lui représentaient comme un apanage de sa couronne. Vazon, instruit du dessein de ce monarque, lui écrivit une lettre très-forte pour l'en détourner. Henri, après l'avoir lue en particulier, assembla les évêques qui se trouvaient à sa cour pour en entendre la lecture. Après quoi, prenant la parole, il leur dit: *Voilà ce qui s'appelle un évêque, qui fait à un prince étranger des remontrances salutaires, telles qu'il aurait dû et qu'il n'a pu les recevoir des prélats qui lui sont soumis.* (*Gesta Leod. Episc.* c. 26.) L'an 1048, Vazon termina, le 8 juillet, une vie remplie de bonnes œuvres, par une mort édifiante. Il fut inhumé dans sa cathédrale avec cette épitaphe qui, sous un seul trait de pinceau, présente l'éloge le plus complet : *Antè ruet mundus, quàm surgat Vazo secundus.* Il nous reste des écrits de Vazon quatre lettres : la première, écrite à Jean, prévôt de sa cathédrale, pour lui reprocher le despotisme qu'il exerçait sur ses confrères; la seconde, de l'an 1046, au roi de France, Henri I, de laquelle nous venons de parler; la troisième à Roger II, évêque de Châlons-sur-Marne, pour lui prouver qu'il n'est pas permis aux ministres de l'église de livrer les nouveaux Manichéens au bras séculier pour être mis à mort; la quatrième, écrite à l'empereur Henri III, a pour but de le dissuader d'interposer son autorité dans l'élection du successeur du pape Clément II. (*Hist. litt. de la Fr.*, tome VII, pp. 391-393.)

THÉODWIN.

1048. THÉODWIN, de la maison de Bavière, fut donné,

par l'empereur, son parent, pour successeur à Vazon. Il était auparavant prévôt de Bruges. Les premières années de son épiscopat furent extrêmement agitées par les guerres que Godefroi ne cessait d'entretenir dans les Pays-Bas. Thierri IV, comte de Hollande, ayant eu le malheur de tuer dans un tournoi le frère de l'archevêque de Cologne, Théodwin se joignit à ce prélat, aux évêques d'Utrecht et de Metz, et au margrave de Brandebourg, pour tirer vengeance de ce meurtre. Ils prirent Dordrecht sur le comte, au milieu de l'hiver de l'an 1048. Mais à peine y étaient-ils établis, que Thierri reprit cette place, où les alliés coururent risque d'être faits prisonniers. L'an 1053, Baudouin de Lille, comte de Flandre, étant venu fondre sur les terres de Liége, et y ayant commis les plus sanglantes hostilités, Théodwin donna à ceux qui en avaient souffert, des témoignages éclatants de bienfaisance pour les relever des pertes qu'ils avaient faites. Il fit réparer la ville d'Hui, que le comte avait brûlée. L'an 1071, Richilde, comtesse de Flandre et de Hainaut, pour avoir sa protection contre Robert le Frison, usurpateur de la Flandre, lui céda le comté de Hainaut, qu'elle reprit ensuite de lui à titre de fief. Le traité fut conclu à Fosse, dans une grande assemblée à laquelle se trouvèrent, entr'autres seigneurs, Godefroi, duc de la basse Lorraine, Albert, comte de Namur, Henri, comte de Louvain, les comtes de Chini et de Montaigu, avec les principaux du pays de Liége, qui tous se confédérèrent pour remettre Richilde en possession de la Flandre. Mais la valeur et l'habileté de Robert rendirent inutiles les efforts que fit cette ligue pour le dépouiller. (Voy. *les comtes de Flandre*.) Théodwin défendit avec plus de bonheur les priviléges de son église. Des ennemis l'accusèrent de simonie, sur la fin de ses jours, auprès du pape Grégoire VII. Ils l'accusèrent aussi de tolérer les prêtres concubinaires. Grégoire écrivit là-dessus au prélat une lettre très-forte et pleine de hauteur à son ordinaire. La mort ne laissa peut-être pas à Théodwin le loisir de répondre. En effet, la lettre de pape est du 23 mars 1075, et Théodwin mourut le 24 mai suivant. On sait qu'alors, les messagers ne faisaient pas, à beaucoup près, la même diligence que de nos jours. Théodwin fut enterré dans l'église d'Hui. (Albéric.) Il fut un des ennemis les plus déclarés de l'hérésie de Berenger. Nous avons deux lettres qu'il écrivit pour la combattre, l'une au roi de France, Henri I, l'autre à Bérenger lui-même.

HENRI, DIT LE PACIFIQUE.

1075. HENRI, dit LE PACIFIQUE, fils de Frédéric, comte

de Toul, parvint à l'évêché de Liége, sur la nomination de l'empereur Henri IV, par le crédit de Godefroi, duc de Bouillon, son parent, et fut sacré par Annon, archevêque de Cologne, l'an 1076. Il avait été élevé dans l'église de Verdun, dont il était devenu archidiacre. L'an 1076, ayant entrepris un pèlerinage à Rome, il fut dévalisé sur la route par Arnoul, comte de Chini, qui lui fit promettre, avec serment, de ne point répéter ce qu'il lui avait pris. Le pape, instruit de cette violence, releva le prélat du serment forcé qu'il avait fait, et lui ordonna d'excommunier le comte, au cas qu'il refusa de faire pénitence et de restituer ce qu'il avait pris. L'an 1080, il fit construire un pont sur la Meuse à Dinant. L'an 1082, suivant la chronique manuscrite des ducs de Brabant, et non pas 1087, comme le marque un moderne, l'évêque Henri, voyant la licence des mœurs portée aux derniers excès dans tout son diocèse, et n'entendant parler de tous côtés que de rapines, de meurtres et d'incendies, chacun prétendant se faire justice par soi-même, fit assembler les personnes les plus qualifiées du duché de la basse Lorraine, et les fit consentir à élire un juge souverain qui put connaître de tous les délits et les punir. Le choix tomba sur le prélat. Mais le comte de la Roche refusa de se soumettre à son jugement. On marcha contre lui pour l'y contraindre, et on l'assiégea dans sa ville. Le comte se défendit avec valeur, et fit traîner en longueur le siége. Cependant la famine pressait, de jour en jour, les assiégés de se rendre. Le comte, pour donner le change aux ennemis, fit jeter dans les fossés un porc engraissé avec du froment. Cette ruse lui réussit. Les assiégeants, inférant de là que la place abondait en vivres, prirent le parti de se retirer, et le comte se maintint dans son indépendance envers l'évêque de Liége. Ce prélat mourut, selon Gilles d'Orval, le 31 mai de l'an 1091, ou, selon d'autres, le 2 novembre suivant, et fut enterré dans l'église de Notre-Dame.

OTBERT.

1091. OTBERT, chanoine de la cathédrale de Liége et prévôt de l'église de Sainte-Croix, était à la suite de l'empereur Henri IV, en Italie, lorsque ce prince apprit la mort de l'évêque Henri. Otbert fut nommé par l'empereur pour le remplacer. Les monuments de l'abbaye de Saint-Laurent de Liége, disent que ce ne fut pas gratuitement, et peignent en général ce prélat, avant et depuis son épiscopat, avec les plus noires couleurs. Mais les moines de Saint-Laurent eurent avec Otbert des démêlés qui ne permettent pas de les en croire sur leur parole dans le mal qu'ils disent de lui. Gilles d'Orval,

qui n'avait nul intérêt à le louer ni à le blâmer, dit que ce fut un prélat très-sage, très-prudent et très-instruit. L'an 1096, il fit, au nom de son église, l'acquisition du château de Bouillon, que le duc Godefroi lui vendit à son départ pour la Terre-Sainte, moyennant la somme de treize cents marcs d'argent et trois marcs d'or. (*Voyez* Godefroi de Bouillon, *parmi les ducs de Brabant.*) Cette acquisition était très-importante pour l'église de Liége, parce que, le château de Bouillon étant situé près de ses frontières, les garnisons qu'on y mettait, faisaient souvent des excursions dans le pays liégeois, dont elles tenaient continuellemem les habitants en alarme. Le contrat de vente portait la faculté de rachat pour Godefroi et trois de ses héritiers consécutifs; ce qui n'ayant point eu lieu, Bouillon demeura sans retour aux évêques de Liége. On verra dans la suite comment il est passé depuis en d'autres mains. Ce château de Bouillon, comme on l'a dit ailleurs, était un fief de l'église de Reims, dont l'évêque de Liége devint, par conséquent, vassal en faisant cette acquisition. À l'égard du prix de l'achat, ce fut en grande partie le produit de la vente de ce qu'il y avait de plus précieux dans l'église de Liége. Otbert n'épargna pas même le tombeau de Saint-Lambert, dont il enleva l'or et les pierreries que ses prédécesseurs avaient consacrés à ce monument. Mais dans la suite il répara ce tort, et remit la châsse du saint dans l'état où il l'avait trouvée. Vers le même tems, Otbert acquit de Baudouin II, comte de Hainaut, le château de Covin et quelques autres terres. Otbert vivait mal avec Henri, comte de Durbui. On ne sait pour quel sujet, ce comte, l'an 1096, l'ayant surpris dans une rencontre, le fit prisonnier, et l'emmena à Durbi sur un cheval fougueux qui le froissa par une chute qu'il lui fit faire, de manière qu'il en fut incommodé le reste de ses jours. (*Hist. Andagin. Monasterii*, n°. 110.) Il ne paraît pas que la captivité d'Otbert ait été longue. L'an 1099, il fit fortifier le château de Mirewart, situé sur les frontières du Liégeois, malgré les oppositions des moines de Saint-Hubert, à qui l'évêque Henri avait cédé cette place. Otbert fut un des prélats qui demeurèrent inviolablement attachés à l'empereur Henri IV, sans prendre part néanmoins au schisme qu'il avait excité : sage tempérament par lequel ils surent concilier ce qu'ils devaient à César et ce qu'ils devaient à Dieu. Le pape Urbain II, qui ne voulait que des prélats aveuglément dévoués à ses intérêts, excommunia, dans un concile, Otbert, comme il le marque dans sa seconde lettre à Béringer, abbé de Saint-Laurent de Liége, où il le représente comme un simoniaque, un porte-étendard de l'antechrist, un suppôt de

satan, etc. : toutes qualifications qui paraissent à D. Martène, fondées sur la plus exacte vérité. D. Mabillon, fort éloigné de penser ainsi, blâme dans Jarenton, abbé de Sainte-Bénigne de Dijon, de semblables traits lancés contre notre prélat. L'an 1101, Otbert amena des troupes à l'empereur pour faire le siége de Limbourg, dont le comte Henri avait embrassé le parti des rebelles. L'empereur, après cette expédition qui fut heureuse, étant venu à Liége, y fut reçu par Otbert avec les honneurs dus à sa dignité. Le pape Pascal, irrité de la conduite d'Otbert envers ce monarque, sollicita, par des lettres très-pressantes, Robert, comte de Flandre, à faire la guerre aux Liégeois, comme il l'avait faite à ceux de Cambrai pour le même sujet. *Ubicumque poteris*, lui dit-il, *Henricum hæreticorum caput et ejus fautores pro viribus persequeris.* Ces lettres étant venues à la connaissance de l'église de Liége, elle prit hautement le parti de son évêque. Sigebert, célèbre moine de Gemblours, fut chargé par elle de répondre, en son nom, aux plaintes du pape : commission dont il s'acquitta par une ample lettre qui contient une apologie sage, lumineuse et complète de la conduite d'Otbert et de son église, à l'égard de l'empereur. On peut assurer, malgré le P. Labbe, qui a la témérité de traiter cet écrit de schismatique, qu'il y en a peu où les droits du sacerdoce et de l'empire soient distingués avec plus d'exactitude et de précision. L'an 1105, les princes d'Allemagne ayant déposé Henri IV, Otbert ouvrit une retraite chez lui à ce monarque infortuné. Henri V, que les conjurés avaient substitué à son père, résolut de l'arracher de cet asile. Mais, préférant la ruse à la force, il marqua au prélat, dans le carême de l'an 1106, qu'il se proposait de venir célébrer les fêtes de Pâques avec lui. Le piége était facile à découvrir. Dans le même-tems, on apprit que le jeune Henri envoyait en avant dans le pays liégeois une partie de son armée. Otbert, à cette nouvelle, exhorte son peuple à venger les outrages faits par un fils à son père; et, sans plus tarder, il fait marcher des troupes le jeudi saint, sous la conduite du duc de Lothier et du comte de Namur, pour aller repousser l'ennemi. Les Liégeois, ayant surpris les rebelles dans une embuscade à la tête du pont de Viset, entre Liége et Maëstricht, en taillèrent en pièces une partie; l'autre, qui voulut repasser le pont, s'y jeta en foule avec tant de précipitation, qu'il fondit sous eux, et qu'ils périrent presque tous dans la Meuse. (Sigebert, Hériman.) Cet heureux succès encouragea toute la Lorraine à prendre la défense de l'empereur. Mais la mort ne permit pas à ce prince de recueillir le fruit de ce grand zèle. Il finit ses jours le 7 août de cette année. Otbert le fit d'abord enterrer dans sa cathédrale avec la pompe convenable à

sa dignité. Mais le roi Henri V, son fils, le fit exhumer et porter sur le mont Cornillon ; de là il fut transporté, le 3 septembre suivant, à Spire, où il resta, pendant près de deux ans, sans sépulture ; après quoi, il fut inhumé dans le tombeau de ses ancêtres à la cathédrale. La même année 1106, Otbert, étant venu trouver Henri V à Aix-la-Chapelle, fit sa paix avec lui. L'année suivante, il obtint du pape Pascal un bref adressé à l'archevêque de Tours, en date du 11 novembre, pour le relever de l'excommunication. Voici la formule que ce pontife chargea l'archevêque de faire signer à notre prélat avant son absolution : *Moi N., j'anathématise toute hérésie, et surtout celle qui trouble l'état présent de l'église, enseignant à mépriser ses anathèmes et tous les moyens qu'elle emploie pour lier les âmes. Je condamne cette hérésie avec ses auteurs et fauteurs, promets obéissance au pape N. et à ses successeurs, soutiens ce que l'église universelle soutient, et condamne ce qu'elle condamne. Que si je cherche à m'écarter en quelque chose de cette profession de foi, je déclare que j'ai moi-même prononcé ma condamnation.* (Martène, *Ampl. coll.*, tom. I, col. 622.) Le clergé de Liége eut part, ainsi que le peuple, à la réconciliation de son évêque avec le nouveau roi. On voit dans Chappeauville des lettres de ce prince, données à Liége le 1er. janvier 1107 (v. st.), par lesquelles il affranchit de la juridiction séculière le clergé de Liége. Otbert mourut le 31 janvier de l'an 1119 (n. st.), et fut inhumé dans sa cathédrale. Sous l'épiscopat de ce prélat, l'église de Liége fut une des plus fertiles en hommes célèbres par leur savoir et leur vertu. De ce nombre sont Sigebert, dont on vient de parler ; Rupert, qui, de moine de Saint-Laurent, devint abbé de Tuits, et illustra son siècle par la multitude et la beauté de ses écrits ; Alger, qui, après avoir gouverné les écoles de Liége avec gloire et combattu par écrit l'hérésie de Bérenger, alla finir ses jours à Cluni ; Hezelon et Thesselin, deux autres chanoines de Liége, savants et vertueux, qui se retirèrent avec lui dans le même monastère. Le fameux Pierre l'Hermite, auteur de la première croisade, doit être encore mis parmi les hommes extraordinaires qui fleurirent dans l'église de Liége sous l'épiscopat d'Otbert. Après être revenu de cette expédition, il fonda un monastère, sous la règle de saint Augustin, dans la ville d'Hui, en l'honneur du saint sépulcre et de saint Jean-Baptiste, et y mourut le 8 juillet de l'an 1117. (*Chron. S. Andreæ Leod.*)

FRÉDÉRIC.

1119. FRÉDÉRIC, fils d'Albert III, comte de Namur, était prévôt de la cathédrale de Liége à la mort de l'évêque Otbert.

Dès que le prélat eut les yeux fermés, l'archidiacre Alexandre, excité par le comte de Louvain, se rendit en diligence à la cour de l'empereur, et obtint de lui le siége vacant pour la somme de sept mille livres en argent. Le prévôt Frédéric, instruit de cette vente simoniaque, défendit au clergé de recevoir Alexandre, et tous obéirent, à l'exception des chanoines de Saint-Paul et de ceux d'Hui. Ces deux chapitres, excités par Godefroi le Barbu, duc de Lothier et protecteur d'Alexandre, vinrent au-devant de l'intrus conduit par ce prince, et, l'ayant accompagné jusqu'à la cathédrale, ils l'intronisèrent avec acclamation. L'archevêque de Cologne ne laissa point cet attentat impuni. Après avoir cité jusqu'à trois fois Alexandre à son tribunal sans qu'il comparût, il le déclara déchu de tout droit au siége épiscopal de Liége, et ordonna qu'on élût un nouvel évêque. Mais comme la puissance de Godefroi ne permettait pas que l'élection se fît à Liége, les principaux du clergé et du peuple s'étant rendus à Cologne, y procédèrent sous les yeux du métropolitain. Les suffrages se réunirent en faveur du prévôt Frédéric, qui fut lui seul étonné qu'on eût pensé à lui. De Cologne il alla trouver à Reims le pape Calliste, qui confirma son élection dans le concile qu'il tenait alors en cette ville, et le sacra de sa main. Frédéric, en retournant à Liége, fit le voyage nu-pieds. Son arrivée causa une joie universelle dans le pays. Cependant Alexandre, résolu de se maintenir, se tenait renfermé dans la forteresse d'Hui, en attendant que ses alliés vinssent à son secours. Parmi ceux-ci, outre le duc de Lothier, leur chef, on comptait Lambert, comte de Montaigu, Gislebert, comte de Duras, Renier, avoué d'Hasbaie et gonfalonier de Liége. Du côté de Frédéric étaient le comte de Namur, son frère, Waleran de Limbourg, Goswin de Fauquemont, la ville entière de Liége et tous les abbés du diocèse. Par le conseil de ceux-ci, Frédéric mit des troupes sur pied, et vint assiéger son rival dans Hui. Les partisans d'Alexandre accourent à sa défense. On se bat sous les murs de la place, et le parti de Frédéric remporte la victoire. Mais le duc Godefroi, qui n'avait pu se trouver au combat, va faire le dégât dans le territoire de Liége. Bientôt il est rappelé dans ses terres par les ravages que le comte de Namur fait aux environs de Louvain. La division cependant s'étant mise dans la garnison de la citadelle d'Hui, Alexandre, qui ne s'y trouve plus en sûreté, prend la fuite; la place enfin se rend. Alexandre vient trouver Frédéric, et fait une paix simulée avec lui. Rétabli dans ses fonctions d'archidiacre et de prévôt, il ne cessa de persécuter Frédéric par des menées sourdes jusqu'à la mort de ce prélat, arrivée le 27 mai de l'an 1121. On prétend

qu'elle fut l'effet du poison. Frédéric fut inhumé dans sa cathédrale, dont le nécrologe le qualifie de saint.

ALBÉRON, OU ADALBÉRON I.

1123. ALBÉRON, ou ADALBÉRON I, de Louvain, frère du duc Godefroi, chanoine et primicier de Metz, fut élu évêque de Liége après que le siége eut vaqué près de deux ans. La cause principale de cette longue vacance furent les démêlés de l'empire et du sacerdoce touchant les investitures. La paix entre ces deux puissances ayant été faite, le 23 septembre 1122, l'empereur Henri V vint, l'année suivante, célébrer les fêtes de Pâques à Liége. On traita, pendant son séjour, de l'élection d'un évêque, et Albéron eut toutes les voix en considération du duc, son frère. Le premier soin de ce prélat fut de purger son diocèse des brigands qui l'infestaient. Leur retraite était la citadelle de Fauquemont. L'empereur, à la prière d'Albéron, la fit raser. On vit ainsi reparaître, sous l'épiscopat d'Albéron, les beaux jours de la paix et de la tranquillité. Sur la fin de l'an 1123, il fonda un monastère de Prémontrés sur le mont Cornillon, quelque tems après la fondation de celui de Floreff, appartenant au même ordre. L'an 1124, il mit des chanoines réguliers dans l'église de Saint-Gilles-au-Mont. L'an 1127, Renaud de Martigné, archevêque de Reims, céda la directe de son église sur la seigneurie de Bouillon, à notre prélat et à ses successeurs, mais en s'en réservant à lui-même et à ceux qui lui succéderaient dans le siége de Reims, l'hommage avec la justice et le service militaire; et, en même-tems, il reçut l'hommage d'Albéron. (Marlot, tom. II, pag. 294.) Les évêques de Liége, par une ancienne coutume, étaient en possession de prendre dans les meubles de chaque chef de famille, à son décès, celui qui pouvait le mieux leur convenir. Albéron abolit cet usage qui s'appelait le droit de *main-morte*, parce que, dit une ancienne chronique, *du passé les vilains morts, on leur coupait la main, et au lieu de ce droit on donna le meilleur gage*. Toute la conduite d'Albéron fut édifiante et répondit à la dignité de son caractère. Il mourut, suivant le nécrologe de Saint-Lambert et Gilles d'Orval, le 1er. janvier de l'an 1128, c'est-à-dire, selon le nouveau style, 1129, et fut inhumé dans l'église de Saint-Gilles-au-Mont.

ALEXANDRE I.

1129. L'archidiacre ALEXANDRE, après avoir été rejeté deux fois, réunit enfin les suffrages en sa faveur, le 18 mars 1129, pour

l'évêché de Liége. Son humeur guerrière trouva de l'exercice dans la guerre qu'il eut à soutenir contre les comtes de Louvain, de Flandre et de Duras. Ce dernier, nommé Gislebert, était celui qui l'avait excitée. Obligé, en qualité de sous-avoué de Saint-Tron, à défendre cette ville, il abusait au contraire de ce titre pour l'opprimer. Dès l'an 1128, ne la trouvant point disposée à se soumettre aux exactions injustes qu'il voulait lui imposer, il ne cessait de vexer en toutes sortes de manières les malheureux habitants de cette ville. Rudolfe, abbé respectable de Saint-Tron, lui ayant vainement fait des remontrances à cet égard, porta ses plaintes à Waleran, duc de Limbourg et haut-avoué de Saint-Tron, qui dépouilla Gislebert de son titre de sous-avoué. Alexandre, devenu évêque de Liége, ajouta à cette privation celle du comté de Duras et de tous les fiefs que Gislebert tenait de l'église de Liége. Le comte, ainsi dépouillé, n'en devint que plus féroce. Résolu de se venger, il appela à son secours Godefroi le Barbu, et Thierri d'Alsace, comte de Flandre, avec lesquels il ravagea tout le pays de Liége. L'évêque, après avoir excommunié Gislebert et Godefroi, marcha contre eux avec le duc Waleran, le comte de Loss et l'évêque de Metz, assiégea Duras sans succès, et fut plus heureux dans deux combats qu'il livra aux ennemis. Le second de ces combats se donna près de Wirle, lieu voisin de Duras, le 7 août de l'an 1129. Le carnage y fut si grand, dit Albéric, que de part et d'autre il resta huit cent vingt-quatre hommes sur le champ de bataille, sans compter ceux qui, ayant pris la fuite après avoir été blessés, allèrent expirer dans les bois voisins. Le champ de bataille resta aux Liégeois. L'étendard de Godefroi fut pris dans l'action ; ce qui fit donner le nom de *standart* au lieu où elle s'était passée. Les Liégeois furent si fiers de cette prise, que tous les ans ils portaient ce trophée aux processions des rogations. L'an 1131, Alexandre reçut à Liége le pape Innocent II, lequel arriva dans cette ville, le 22 mars, accompagné de saint Bernard. Le roi Lothaire y était arrivé quelques jours auparavant avec son épouse; et, étant allé avec l'évêque au-devant du pape, il lui servit d'écuyer à son entrée dans la ville. Huit jours après (le 29 mars), ce prince fut couronné, avec la reine, par le pontife dans l'église de Saint-Lambert. On tint le même jour, dans cette église, un concile ou assemblée mixte, où l'on excommunia Pierre de Léon, antipape, Conrad, et Frédéric, son frère, ennemis de Lothaire, avec leurs partisans. (Voy. *les Conciles.*) Les écrivains liégeois disent que Lothaire avait alors deux fils, chanoines dans la cathédrale de Liége, et qu'on y comptait sept autres fils de rois, quarante-trois fils de ducs et de comtes, et sept fils de barons ; ce qui ne paraît

nullement prouvé. Il faut en dire autant d'un décret par lequel, disent-ils, ce même pape ayant ordonné, l'an 1138, que tous les chanoines de la cathédrale de Liége seraient faits sous-diacres dans l'année de leur réception, vingt des plus qualifiés aimèrent mieux se retirer que de subir cette loi. L'an 1133, Alexandre se fit une affaire fâcheuse avec le saint siége pour avoir refusé d'y comparaître sur trois citations qui lui furent faites. Le sujet qui l'avait fait citer était l'accusation de simonie, intentée contre lui par Nicolas, chanoine de Saint-Martin. Ce vice ne lui était point particulier : il infectait les principaux membres du clergé de Liége. On voit, dans le douzième tome du Spicilège (pag. 158), des lettres du pape Honoré II à l'évêque Alexandre et à son clergé, par lesquelles il déplore la détestable coutume qui régnait dans l'église de Liége, de n'admettre aucun chanoine qu'il n'eût payé une somme déterminée au doyen et au prévôt : coutume imitée, dit ce pontife, par les archidiacres et les doyens ruraux à l'égard des nouveaux curés. Alexandre n'ayant point répondu à la citation d'Innocent, ce pape, dans le concile de Pise, tenu l'an 1134, le condamna par contumace et le déposa de l'épiscopat. Vers le même tems, suivant Albéric, Renaud, comte de Bar, ayant corrompu par argent la garnison du château de Bouillon, se rendit maître de la place après s'y être fait introduire avec des cordes par-dessus les murs. Renaud, comme on l'a vu à son article, descendait des anciens comtes ou ducs de Bouillon, et tenait pour nulle la vente qui avait été faite de cette terre à l'église de Liége. Alexandre, ayant appris coup sur coup et sa condamnation et la prise de Bouillon, tomba dans une telle affliction, que, ne pouvant plus supporter la lumière, il alla s'enfermer dans le monastère de Saint-Gilles-au-Mont. Il y mourut, le 6 juillet de l'an 1135, et y fut inhumé sans aucune cérémonie. Son épiscopat fut remarquable par la fondation de plusieurs monastères dans le diocèse de Liége, tels que l'abbaye du Parc, près de Louvain, celle d'Everbode au comté de Loss, celles d'Heilesem et de Tongres, toutes de l'ordre de Prémontrés, celle d'Ulierbeck, de l'ordre de saint Benoît, dans le comté de Louvain, et celle de Geronsart, au comté de Namur.

ALBÉRON II.

1136. Albéron II, de la maison des comtes de Namur, et primicier de l'église de Metz, succéda, l'an 1136, à l'évêque Alexandre après neuf à dix mois de vacance. Il trouva son église dans un état déplorable à l'égard tant du spirituel que du temporel. Ce dernier point l'affecta plus que le premier. L'an

1140, il eut une guerre très-vive avec le comte de Namur, Henri II, le plus inquiet et le plus entreprenant de ses voisins. Elle se termina, la même année ou au commencement de la suivante, par un traité de paix, où il se fit un allié de son ennemi. Après cela, il tourna toutes ses pensées vers le château de Bouillon, dont le recouvrement l'avait occupé dès son entrée dans l'épiscopat. Déjà il avait fait trois voyages à la cour de l'empereur et autant à celle du pape, pour engager l'une et l'autre puissances à lui faire restituer cette importante place. Mais l'argent que le comte de Bar sut répandre dans ces deux cours, avait rendu les démarches du prélat inutiles. Enfin, voyant qu'il ne pouvait obtenir justice par les voies de droit, il se détermina à tenter le sort des armes. L'an 1141, il fit une ligue avec le comte de Namur; et tous deux ayant réuni leurs forces, vinrent assiéger le château de Bouillon. La place était regardée comme imprenable. Les assiégeants, après de longs et pénibles efforts, commençaient à désespérer de s'en rendre maîtres lorsqu'il vint en pensée au prélat de faire venir au camp les reliques de saint Lambert. On les apporte, et au bout d'un mois, depuis leur arrivée (le 22 septembre), les assiégés, manquant de vivres, et surtout d'eau, prirent le parti de se rendre. Les historiens liégeois ont célébré comme un miracle cet événement, dont Nicolas de Liége, écrivain du tems, nous a transmis une ample relation sous le titre de *Triomphe de saint Lambert*. La conduite d'Albéron, si l'on en croit Gilles d'Orval, n'était guère capable d'attirer sur son église la bénédiction du ciel. Il se comportait, suivant cet historien, d'une manière tout-à-fait indigne de son caractère. Ce qui est certain, c'est que, sous son épiscopat, la licence des peuples et les désordres du clergé furent portés à l'excès, sans qu'il paraisse que jamais il se soit mis en devoir de les réprimer. Nulle sûreté dans les villes ni dans les campagnes. Les vols, les assassinats, les adultères, s'y commettaient avec la plus grande impunité. Tout, jusqu'aux saints mystères, était alors vénal dans le sanctuaire de l'église de Liége. La clôture des chanoines était rompue, l'accès était libre aux femmes dans leur cloître, et leur impudence allait jusqu'à donner à leur commerce honteux avec elles le nom sacré de mariage. Les Liégeois même s'étaient laissé séduire par ces guides aveugles, au point de marier leurs filles aux chanoines préférablement à d'autres. Mais le ciel suscita un nouveau Phinées dans la personne de Henri de Leyen, prévôt de cette église. Il fit le voyage de Rome, et porta ses plaintes de ces désordres au tribunal du saint siége. Le pape manda l'évêque de Liége, qui se rendit à la citation. On ignore ce qui se passa dans l'audience qu'il eut du pape. Mais, en s'en reve-

nant, il fut attaqué de la fièvre, et mourut à Otride, en Italie, le 27 mars 1145, et non pas 1046, comme le marquent Albéric et la chronique de Lobbes. (*Gall. Chr.*, *nov.*, tome III, p. 872.)

HENRI DE LEYEN.

1145. HENRI DE LEYEN, surnommé LE BATISSEUR, prévôt de l'église de Liége, fut élu, le 12 mai 1145, pour succéder à l'évêque Albéron. Il soutint pendant son épiscopat l'idée avantageuse qu'il avait donnée de lui avant d'y parvenir. Il rétablit la paix, et fit refleurir le bon ordre dans son diocèse. Par son économie, il augmenta considérablement les revenus de son évêché; il répara toutes les maisons et tous les châteaux qui lui appartenaient, et il embellit avec magnificence les églises de sa dépendance.

L'an 1147, le samedi après l'octave des Rois (18 janvier), saint Bernard étant venu prêcher la croisade à Liége, fit un si grand nombre de miracles en présence de Henri, qu'ils inspirèrent à ce prélat la plus grande vénération pour lui. Ne pouvant le retenir dans son diocèse, il voulut y avoir au moins quelques-uns de ses disciples, et lui donna la collégiale d'Alne pour y fonder un monastère de son ordre. L'an 1153, il eut querelle avec Henri, comte de Namur et de Luxembourg, pour une somme d'argent que ce comte disait avoir prêtée à l'évêque Albéron II, et dont il exigeait le remboursement. Notre prélat demandait qu'on lui représentât l'obligation de son prédécesseur, et le comte voulait en être cru sur sa parole. N'étant point écouté, il prit les armes, et vint faire le dégât dans le pays de Liége. L'évêque marcha contre lui, et le battit dans la plaine d'Andenne, entre Namur et Hui, le 1er. février 1152. Le continuateur de Sigebert met cette victoire en 1150; Lambert le Petit la place en 1155; Gilles d'Orval la rapporte à l'an 1153 (v. st.). Le comte, abattu par cet échec, fit la paix avec le prélat. (Voyez *les comtes de Namur*.) Au mois d'octobre 1154, l'évêque Henri se vit obligé d'accompagner Frédéric I, roi de Germanie, dans son expédition d'Italie. L'absence du prélat parut au comte de Namur une occasion favorable de recommencer les hostilités. Mais il se trompa; le comte de Duras, maréchal de l'église de Liége, vint à sa rencontre, l'obligea de s'en retourner, et alla même l'assiéger dans Namur. L'an 1159 fut une époque fâcheuse pour l'honneur de notre prélat. Le pape Adrien étant mort le 1er. septembre de cette année, l'élection d'Alexandre III, son légitime successeur, fut troublée par celle d'un antipape qui prit le nom de Victor. L'empereur s'étant déclaré pour ce dernier, les évêques attachés à ce prince

suivirent son exemple, et l'évêque de Liége fut de ce nombre. Ce ne fut point en lui, comme en quelques autres, une illusion passagère. Il persista dans le schisme, et s'y distingua de manière qu'après la mort de Victor, arrivée le 20 ou le 22 avril 1164, on jeta les yeux sur lui pour le remplacer. Mais, sentant l'odieux du fardeau qu'on voulait lui imposer, il le fit tomber à Gui de Crême. Il était alors en Italie à la suite de l'empereur. Albéric dit qu'il sacra le nouvel antipape, qu'il nomme par erreur Jean de Strume (celui-ci ne fut que le successeur de Gui de Crême). Il ajoute que l'empereur, ayant créé Barason roi de Sardaigne, chargea l'évêque de Liége de le couronner. Ce fut une des dernières actions de sa vie. Il mourut à Pavie, le 6 octobre 1164, selon la chronique de Lobbes et Gilles d'Orval. Albéric met sa mort en 1165, et la petite chronique de Liége en 1166. L'un et l'autre nous paraissent se tromper. Le corps de Henri fut rapporté à Liége et inhumé dans la cathédrale.

ALEXANDRE II.

1164. ALEXANDRE II, fils du seigneur d'Orrée, près de Trèves, prévôt de l'église de Liége, devint le successeur de l'évêque Henri. L'an 1166, l'empereur Frédéric le joignit au duc de Saxe et aux archevêques de Mayence et de Cologne, qu'il envoyait au roi d'Angleterre pour l'engager dans le schisme qu'il avait formé contre le pape Alexandre III, promettant de lui fournir d'abondants secours dans la guerre qu'il avait alors avec la France. Gervais de Cantorberi dit que les ambassadeurs furent reçus avec beaucoup d'honneur, mais qu'ils ne remportèrent qu'une réponse vague avec de forts beaux présents. La même année, Alexandre fut de la quatrième expédition de Frédéric en Italie. Il mourut de la peste, au camp de ce prince, devant Rome, le 8 août 1167.

RAOUL.

1167. RAOUL, fils de Conrad, duc de Zéringen, et de Clémence, fille de Godefroi, comte de Namur, fut élu canoniquement, à la recommandation du comte de Namur, son oncle, pour remplir l'évêché de Liége après la mort d'Alexandre II. Les assassins d'Arnoul, archevêque de Mayence, l'avaient fait élire de force pour remplacer ce prélat; mais l'empereur, irrité contre lui, l'avait obligé de se démettre. (Voyez *les archevêques de Mayence.*) Raoul soutint avec beaucoup d'ardeur les intérêts temporels de l'église de Liége. Ce fut pour les défendre qu'il

entra en guerre, l'an 1179, avec Gérard, comte de Loss. Celui-ci commença les hostilités par la prise de Tongres, dont il brûla l'église avec la maison épiscopale, après les avoir pillées. L'évêque, par représailles, fit une descente à main armée dans le comté de Loss, y mit tout à feu et à sang, réduisit en cendres le château de Loss, Chaumont et Bilsen, et ne mit bas les armes qu'à la prière des comtes de Namur et de Hainaut. Il s'en fallait bien que Raoul montrât le même zèle pour le bien spirituel de son diocèse : il donnait l'exemple de la plus infâme avarice, en vendant publiquement les bénéfices, et même quatre fois plus cher que ses prédécesseurs n'avaient fait. Il avait pour courtier, dans cet abominable commerce, un boucher nommé Udelin, qui vendait les prébendes à l'enchère sur le même étal où il débitait sa viande. Une simonie aussi manifeste et aussi révoltante ouvrit la porte à tous les vices : on les vit régner sans pudeur dans les différents ordres du diocèse. Les mariages des prêtres recommencèrent, les blasphêmes, les parjures, les brigandages, se multiplièrent à mesure qu'ils demeuraient impunis. Un homme, cependant, éleva la voix contre des abus si criants. C'était un vertueux prêtre nommé Lambert, et surnommé tantôt le Bègue ou le Beggh, tantôt de S.-Christophe, du titre d'une église qu'il avait fait bâtir. Il reprit hautement les mœurs de ses concitoyens, les menaçant de la colère du ciel, s'ils ne changeaient de vie. Ses prédications véhémentes et pathétiques firent des impressions tout opposées sur le clergé et sur le peuple. Nombre de laïques, reconnaissant les égarements où leurs pasteurs les avaient engagés, vinrent trouver le nouveau Jérémie, et se mirent sous sa direction. Lambert choisit, parmi les plus fervents de l'un et de l'autre sexes, ceux dont l'état était libre, et en composa deux congrégations religieuses, l'une de filles, qui furent appelées Béguines ; l'autre d'hommes, qu'on nomma Béguards. Mais les clercs furent opiniâtrément sourds à sa voix. D'abord ils n'accueillirent ses censures qu'avec mépris. Voyant ensuite que plus ils se montraient incorrigibles, plus il haussait le ton, leur indifférence se tourna en fureur. A leur instigation, l'évêque fit arrêter Lambert dans l'église de Sainte-Marie, où il prêchait, et l'enferma dans le château de Rivogne. Lambert profita de sa prison pour traduire en français les actes des apôtres. Délivré quelque tems après, il se rendit à Rome, où le pape écouta avec attendrissement la peinture affligeante qu'il lui fit de l'état de l'église de Liége, et des persécutions que lui avait attirées son zèle. Le saint père, après l'avoir comblé d'éloges, lui confirma sa mission, et approuva le double institut religieux qu'il avait établi. L'auteur de la grande chronique belgique dit qu'il mourut dans le retour. Gilles d'Orval

assure au contraire, et plus vraisemblablement, qu'il revint dans sa patrie, qu'il y reprit ses fonctions, et que ce fut alors qu'il construisit cette église de Saint-Christophe, dont il porta depuis le surnom. Mais l'un et l'autre historiens s'accordent à mettre sa mort, d'après Albéric, en 1177; époque adoptée par tous les historiens modernes, à l'exception d'Aubert le Mire. Ce dernier prétend qu'on doit reculer cet événement jusqu'au mois d'octobre 1187. Ainsi, selon lui, ce fut sous le pontificat d'Urbain III, qui tint le saint siége depuis le 25 novembre 1185 jusqu'au 19 octobre 1187, que Lambert vint à Rome, retourna dans sa patrie, et y mourut. Il est vrai qu'il n'appuie son opinion d'aucune autorité; mais les faits qui suivirent de près le décès de Lambert semblent la justifier. Quoi qu'il en soit, peu de tems après le départ de Lambert, suivant tous les historiens, le cardinal Henri d'Albani ayant été envoyé de Rome, avec titre de légat, à Liége, ses exhortations, mêlées de menaces, firent une telle impression sur les clercs, qu'un grand nombre remirent entre ses mains leurs bénéfices; mais, par indulgence, il se contenta de les faire passer d'une église à une autre. Plusieurs, cependant, ne se croyant pas en sûreté de conscience par ce ménagement, se dévouèrent, pour expier leurs fautes, au service de la Terre-Sainte. L'évêque Raoul fut lui-même de ce nombre. Il partit, l'an 1189, avec l'empereur Frédéric pour la croisade, d'où étant revenu, l'an 1191, il mourut près de son pays natal, le 5 août de la même année, et fut enterré à l'abbaye de Saint Pierre, dans la forêt Noire, près de ses ancêtres.

ALBERT I DE LOUVAIN.

1191. Albert I de Louvain, fils de Godefroi le Courageux, duc de Brabant, et de Marguerite de Limbourg, chanoine de l'église de Liége, fut élu par la plus grande partie de ses confrères pour succéder à l'évêque Raoul. Toute canonique que fut cette élection, elle essuya de grandes oppositions de la part de Baudouin, comte de Hainaut, et de quelques chanoines, qui portaient un autre Albert de la maison de Réthel, homme de peu de sens et qui n'avait de recommandable que sa naissance. L'empereur Henri VI, ayant pris connaissance de ce démêlé, rejeta les deux contendants, et leur substitua Lothaire, prévôt de l'église de Bonn et frère du comte d'Hochstat. Lothaire, aussitôt, vint à main armée prendre possession du siége épiscopal de la ville de Liége et des places qui en dépendaient, subjugua tout par la terreur, et fut en apparence universellement reconnu pour évêque. Albert de Louvain s'était cependant

mis en route sous un habit de valet pour aller poursuivre son droit en cour de Rome. Il fut accueilli favorablement du pape Célestin III, qui, l'ayant ouï, confirma son élection, l'ordonna diacre, le fit cardinal, et le renvoya avec une lettre à l'archevêque de Reims, pour le sacrer évêque au cas que l'archevêque de Cologne le refusât. Ce fut effectivement ce qui arriva. Albert, s'étant donc rendu à Reims, y reçut la consécration épiscopale l'an 1192. Durant le séjour qu'Albert fit en cette ville, l'empereur Henri VI persécutait à outrance, dans Liége, tous ceux qui montraient de l'attachement pour Albert de Louvain. Sa haine et sa fureur contre ce prélat étaient si grandes, que trois seigneurs, qui lui étaient affidés, formèrent avec lui le noir complot de venir assassiner le prélat dans Reims. Feignant d'être eux-mêmes poursuivis par l'empereur, ils vinrent trouver Albert, s'insinuèrent dans son amitié sans peine, et, l'ayant attiré hors de la ville, ils le massacrèrent et s'enfuirent. L'obituaire de l'église de Reims met sa mort neuf semaines et deux jours après sa consécration; et, d'un autre côté, nous lisons dans sa vie, qu'ayant célébré le service dans l'abbaye de Saint-Pierre, en cette ville, le jour de Sainte-Cécile (22 novembre), il fut tué le lendemain; ce qui nous porte à placer cet événement au 23 novembre 1192. La nouvelle de l'assassinat d'Albert remplit d'horreur la ville de Liége; on s'en prit à l'usurpateur Lothaire, qui fut obligé de se sauver. S'étant rendu à Rome, il confessa ses crimes au pape, entre les mains duquel il remit ses bénéfices, après avoir renoncé à l'évêché de Liége, et obtint non-seulement son absolution, mais l'expectative de la prévôté de Coblentz. Les Liégeois n'eurent aucun égard à ce pardon. Lothaire, étant revenu dans le pays, fut arrêté, l'an 1194, à Tongres, écorché vif, et plongé dans la chaux vive. L'empereur lui-même témoigna un grand regret de la mort d'Albert. Il força les assassins de s'expatrier, et fonda, pour expier son crime, deux chapelles dans l'église de Saint-Lambert. Le corps d'Albert fut apporté de Reims, l'an 1612, à Bruxelles, et exposé à la vénération des fidèles, dans l'église des Carmélites, à la demande de l'archiduc Albert, gouverneur des Pays-Bas.

ALBERT II DE CUYCK.

1194. Albert II de Cuyck, archidiacre de Liége, monta sur le siége de cette église après que Rome eut déclaré nulle celle qui avait été précédemment faite de Simon de Limbourg. Celui-ci, jeune homme de seize ans, beau et bien fait, avait obtenu la pluralité des suffrages par le crédit du duc Henri III, son père, et s'était mis en possession de l'évêché après en avoir

reçu l'investiture de l'empereur. Ce fut le pape Célestin III qui cassa cette première élection sur l'appel qu'Albert de Cuyck et trois autres archidiacres en avaient interjeté au saint-siége. Ce pontife en ordonna une nouvelle qui fut faite à Namur, le 18 novembre 1194, et dans laquelle on se réunit en faveur d'Albert de Cuyck. Pour dédommager Simon de Limbourg, Célestin le fit cardinal; dignité dont il jouit peu de tems, étant mort à Rome le 1er. août 1195. (*Voyez* Henri III, *duc de Limbourg.*) Albert flétrit son épiscopat par la simonie qu'il exerçait sans pudeur, et qui se communiqua par contagion à tout le clergé de Liége. On regarda comme la punition de ce désordre divers fléaux, tels que la famine et les dissensions dont le pays liégeois fut affligé sous le gouvernement de ce prélat. Albert mourut le 1er. février de l'an 1200, regretté du peuple de Liége auquel il avait accordé, l'an 1198, plusieurs des priviléges dont il jouit encore de nos jours. Son clergé, au préjudice duquel tournaient ces priviléges, ne lui fit pas le même honneur. L'épitaphe suivante, que ses chanoines lui dressèrent, en est la preuve :

> Hoc in Sarcophago cunctorum dira vorago
> Conditur Albertus, Giezi dùm vixit apertus.

La dépravation des mœurs, pendant l'épiscopat d'Albert, ne fut pas si générale, qu'elle ne souffrît de grandes exceptions. On vit fleurir de son tems, dans le pays liégeois, la B. Marie d'Oignies; Christine, qui ne lui cédait pas en vertus; Lutgarde, abbesse d'Aquir; et d'autres vierges célèbres par leur sainteté : ce qui porta Jacques de Vitri à nommer ce pays un *jardin de lis et un paradis délicieux*. La découverte du charbon de terre ou de la houille, dans le pays liégeois, date aussi de l'épiscopat d'Albert II. *L'an* 1198, dit Butkens, *furent trouvées les houilles par un preud'homme nommé Hullos de Plenevaux.*

HUGUES II.

1200. HUGUES II, fils de Hugues de Vasnad, sire de Pierre-pont, et de Clémence, fille de Withier, comte de Réthel, fut élu, à la pluralité des voix, évêque de Liége, un mois après la mort d'Albert II. Le roi de Germanie, Otton IV, qui se trouvait pour lors en cette ville, lui donna aussitôt l'investiture. Mais, après le départ de ce prince, il se forma un parti considérable contre le prélat. Ses ennemis, s'étant rendus à Rome, l'accusèrent auprès du pape d'avoir trempé dans l'assassinat d'Albert I. Hugues se purgea de cette accusation le mercredi de la semaine-sainte de l'an 1201, à Cologne, en présence du légat, devant lequel il avait été renvoyé : après quoi il fut sacré par ce prélat.

L'année suivante, il fut obligé de lever des troupes pour réduire les habitants d'Hui, qui refusaient de payer les tributs ordinaires, et qui, pour se rendre indépendants, avaient entrepris de s'emparer de la citadelle de leur ville. Instruits de l'armement qu'on faisait contre eux, ils demandèrent grâce, et ne l'obtinrent qu'à condition de venir pieds nus faire leurs soumissions au prélat. L'an 1203, Louis, comte de Loss, fit donation de presque tous ses châteaux à l'église de Liége, et les reprit ensuite de l'évêque à titre de fief. L'an 1204 fut le terme de la vie commune qui avait été jusqu'alors observée parmi les chanoines de la cathédrale de Liége, suivant la règle d'Aix-la-Chapelle. Le cardinal Gui, légat, ayant été envoyé sur les lieux pour réparer les brèches que le tems avait faites à cette observance, trouva tant d'obstacles à l'objet de sa mission, qu'il jugea plus à propos de consentir que chacun vécût à part, et que les revenus fussent partagés entre tous les chanoines; ce qui se fit, comme de droit, avec l'agrément de l'évêque. La même année, Albert, comte de Moha, se voyant sans enfants, fit donation de son comté à l'église de Liége, avec ces conditions que si, dans la suite, il ne lui venait point d'enfants, l'église, aussitôt après sa mort, entrerait en possession de ce comté à l'exclusion de tout autre héritier; que si, au contraire, il laissait un fils ou une fille à sa mort, ils tiendraient ce comté en fief de l'évêque de Liége. Il arriva effectivement qu'Albert eut une fille, nommée Gertrude. Comme il se repentait alors de la donation qu'il avait faite, l'évêque, pour l'engager à la ratifier, lui promit une somme de cinquante mille marcs d'argent. Albert mourut l'an 1212, laissant sa fille sous la tutelle de Thibaut, fils aîné de Ferri II, duc de Lorraine, lequel, ayant touché la somme promise au défunt, laissa l'évêque en possession du comté. Mais, presque aussitôt, Henri I, duc de Brabant, forma des prétentions sur la succession d'Albert, à raison de certaines avances par lui faites à ce comte, et dont il n'avait point été remboursé. Il intenta procès à l'évêque pour ce sujet au tribunal d'Otton IV, roi de Germanie. Mais Hugues, qui ne reconnaissait plus alors ce prince, ayant refusé de comparaître, Henri se jeta à main armée sur ses terres, se rendit maître de la ville de Liége, et, après l'avoir pillée pendant huit jours sans distinction du sacré ni du profane, il obligea les habitants à lui prêter serment de fidélité, après quoi il s'en retourna chargé de butin. L'évêque fulmina d'abord contre lui une sentence d'excommunication, et mit en interdit ses états. Mais, voyant qu'il n'avançait rien par-là, il fit venir de Flandre une armée considérable, à la tête de laquelle il se mit. Les comtes de Namur et de Loss l'étant venu rejoindre dans le même tems,

ils firent de concert une descente dans le Brabant, où ils mirent tout à feu et à sang. Le duc, assisté du comte de Gueldre, son gendre, usa de représailles dans le pays liégeois. Enfin, l'an 1213, on en vint à une bataille, le 13 octobre, à Steppes, ou Wardes-Steppes, dans le Brabant. L'évêque y fut vainqueur; et l'échec que le duc reçut en cette occasion fut si grand, qu'après avoir fait d'inutiles efforts pour s'en relever, il prit le parti humiliant de venir, le 28 février 1214, tête et pieds nus, demander pardon à l'évêque et à son chapitre. On lui fit grâce, et son excommunication fut levée à condition de réparer les torts qu'il avait faits à l'église de Liége. (*Voyez* Henri I, *duc de Brabant.*) L'an 1215, Hugues, s'étant croisé avec plusieurs seigneurs au couronnement de Frédéric, roi des Romains, qui se fit, le 25 juillet 1215, à Aix-la-Chapelle, se rendit de là à Rome, où il assista au concile de Latran. On remarque qu'à la première séance il y parut en habit laïque avec un manteau, une robe d'écarlate et un chapeau vert, en qualité de comte; qu'à la seconde il avait une chappe verte à manches, comme duc; qu'à la troisième, enfin, il parut avec les ornements épiscopaux. La raison de ce changement d'uniforme était que le pape avait appelé à ce concile tous les princes d'Italie et d'Allemagne. Hugues revint de Rome à Liége, abandonnant le projet de la croisade. Il se trouva, l'an 1222, au couronnement de Henri, roi des Romains, fils de l'empereur Frédéric: cérémonie qui se fit, le 8 mai, à Aix-la-Chapelle. L'an 1225 (n. st.), Gertrude, comtesse de Moha, étant morte sans avoir pris d'alliance, l'évêque de Liége, suivant les conventions qui avaient été faites avec le tuteur de Gertrude, se mit en possession de ce comté le 19 mars (mercredi avant les Rameaux, dit Reinier) de la même année. Ce prélat mourut à Hui, le 12 avril de l'an 1229, ayant, la veille, admis les Dominicains à Liége. Il fut inhumé dans sa cathédrale. Ce fut sous l'épiscopat de Hugues de Pierrepont que Théodore de Celles, chanoine de Liége, voulant mener une vie plus contemplative, se retira, l'an 1211, avec quelques compagnons, sur une colline près de Hui. Il y avait là une chapelle dédiée à saint Thibaut de Clairlieu, que l'évêque leur donna. Le monastère qu'on y bâtit est devenu le chef-lieu de cet ordre, qui embrassa la règle de saint Augustin. Il fut approuvé par Honorius III, confirmé au treizième concile général tenu à Lyon, en 1245, par Innocent IV, et s'étendit en France. Les prédications de Jean de Sainte-Fontaine lui procurèrent un établissement à Paris, sous le règne de saint Louis, dans le lieu nommé depuis Sainte-Croix de la Bretonnerie.

JEAN II.

1229. Jean II, neveu de Hugues de Pierrepont, succéda, le 24 mai 1229, à son oncle dans l'évêché de Liége. Il était fils de Hugues, seigneur de Rumigni, et de Marguerite de Pierrepont. Lors de son élection, il n'était encore que diacre, et jouissait de la prévôté de la cathédrale, qui exigeait que cet ordre. L'an 1130, il fut ordonné prêtre par l'évêque de Tournai, la veille du dimanche de la passion. Le lendemain, il reçut la consécration épiscopale des mains de l'archevêque de Reims, et célébra sa première messe le premier dimanche après la Pentecôte. De retour à Liége, il eut à essuyer quelques séditions qui l'obligèrent à quitter la ville pour se retirer à Hui. Ces mouvements calmés, il revint à Liége, où il reçut, le dimanche de la Sexagésime 1231, le cardinal Otton, légat du pape Grégoire IX. On prit à mauvais augure, l'arrivée d'Otton, parce qu'il arriva au moment qu'on chantait à la messe ces paroles du Trait : *Vous avez ébranlé la terre, et vous l'avez troublée.* L'événement fit de cette rencontre une prédiction. Otton, d'un caractère impétueux et entreprenant, s'avisa de vouloir réduire toutes les prébendes des églises de Liége à l'égalité, tant celles des chanoines que celles des autres clercs. Cette entreprise excita une fermentation générale dans le clergé. Ceux qui se trouvèrent lésés, implorèrent la protection du préfet impérial d'Aix-la-Chapelle, qui ne perdit point de tems pour se rendre à Liége. L'empereur et le pape étaient alors brouillés, et le préfet avait dessein de profiter de la conjoncture pour retenir les Liégeois dans l'obéissance de son maître. Le légat et l'évêque, à l'arrivée de l'ennemi commun, prirent la fuite au milieu des huées du peuple. Cependant l'empereur, instruit qu'Otton avait été reçu dans Liége, était résolu de proscrire cette ville et de la livrer au fer et aux flammes. Déjà un de ses députés était en route pour annoncer ce malheur aux Liégeois : mais le duc de Limbourg l'ayant rencontré, lui raconta ce qui venait d'arriver, et lui fit changer l'objet de sa mission. Etant entré dans la ville, il loua la fidélité des Liégeois, et défendit, au nom de l'empereur, à l'évêque de s'immiscer dans le gouvernement temporel de la république; après quoi il retourna vers son maître, chargé de présents des Liegeois. Irrité de cette défense et de la réception qu'on avait faite à ce député, l'évêque se vengea par un interdit qu'il jeta sur la ville. Mais l'empereur et le pape s'étant réconciliés peu de tems après, l'interdit fut révoqué,

et le prélat revint dans sa ville épiscopale. L'an 1236, il reçut l'hommage d'Otton, duc de Gueldre. Sur la fin de la même année, on vit éclater entre l'évêque Jean et Waleran de Limbourg, une querelle qui eut de fâcheuses suites. Waleran, s'étant jeté sur le territoire de Franchimont, s'empara subitement, le 22 septembre, de la ville de Teux, qu'il réduisit en cendres. L'évêque prit les armes pour sa défense. Waleran, trop faible par lui-même pour lui faire tête, mit dans son parti le duc de Limbourg, son frère, et les comtes de Gueldre et de Juliers. Les Liégeois portèrent, l'an 1237, la guerre dans le Luxembourg, où ils brulèrent un grand nombre de villages avec les villes de Bastogne et de Durbui, et battirent les alliés près de Montjoye. L'an 1238, l'évêque vint assiéger le château de Poilvache, près de Dinant. Etant tombé malade dans cette expédition, il se fit porter à Dinant, où il mourut le 1er. mai de la même année. Son corps fut inhumé à l'abbaye du Val-Saint-Lambert, près de Liége.

GUILLAUME DE SAVOIE.

1238. GUILLAUME DE SAVOIE, frère de Thomas, comte de Flandre, et désigné pour remplir le siége épiscopal de Valence, fut élu pour celui de Liége par une partie du chapitre, tandis que l'autre donna sa voix à Otton, prévôt de Maëstricht et d'Aix-la-Chapelle, et chanoine de Saint-Lambert. Les deux concurrents s'étant rendus à Rome, avec Conrad, archevêque de Cologne, Guillaume l'emporta. Mais l'empereur, porté pour Otton, qui était son parent, envoya son fils Conrad pour engager les Liégeois à le reconnaître. On se partagea en deux partis qui se firent une guerre sanglante. Guillaume, pendant cette discorde, mourut à Viterbe, ou, selon d'autres, à Brescia, en revenant de Rome, le premier novembre 1239.

ROBERT DE TOROTE.

1240. ROBERT DE TOROTE, fils de Jean de Torote, châtelain de Noyon, et d'Odile de Dampierre, frère de Raoul, évêque de Verdun, et de Jean de Torote, bailli de Champagne, passa du siége de Langres sur celui de Liége, après que ce dernier eut vaqué une année entière. Son élection se fit le 30 octobre 1240, en présence du cardinal Jacques, évêque de Palestrine, légat en France. Le commencement de son nouvel épiscopat donna de belles espérances, qui malheureusement s'évanouirent en très-peu de tems. Henri de Dreux, archevêque de Reims, étant mort le 14 juillet de l'an 1240, Robert entre-

prit de lui succéder ; et, pour acheter des suffrages, il pilla les églises et extorqua de son clergé des sommes considérables. Son ambition fut trompée : le clergé de Reims, où plutôt le pape Innocent IV, lui préféra, l'an 1244, malgré sa puissante brigue, Juhel, archevêque de Tours, et il ne lui resta que la honte d'avoir fait une dépense simoniaque en pure perte. L'an 1245, il assista au concile général de Lyon, où l'empereur Frédéric II fut déposé par le pape Innocent IV. Il avait mené avec lui à cette assemblée, Jacques Pantaléon, son archidiacre, homme savant et disert, que le pape retint à son service, et qui, dans la suite, parvint lui-même à la papauté, sous le nom d'Urbain IV. De retour en son diocèse, il y établit, à la sollicitation de la bienheureuse Julienne et du clergé de Liége, la fête du très-saint Sacrement de l'autel, dont il fixa le jour au jeudi après le dimanche de la Trinité. Son mandement à ce sujet, rapporté par Chappeauville, est de l'an 1246. Cette fête, dont il fut le premier instituteur, passa, dix-huit ans après, dans toute la chrétienté, par un décret du pape Urbain IV. Robert ne survécut pas long-tems à cet établissement. Il mourut, le 26 octobre 1246, à Fosse, lieu de son diocèse, dans de grands sentiments de pénitence. Son corps, déposé d'abord à l'abbaye d'Alne, fut ensuite transporté à Clairvaux où il avait choisi sa sépulture étant évêque de Langres. Ce n'est que depuis l'épiscopat de ce prélat, à commencer en 1242, qu'on trouve à Liége les noms des bourguemestres ou des *maîtres à tems*, comme on parlait alors ; mais il ne s'ensuit pas que ces officiers municipaux n'existassent point auparavant.

HENRI III.

1247. Henri III, fils de Gérard III, comte de Gueldre, fut élu, non sans de grands débats, évêque de Liége, le 10 octobre 1247, après une vacance de près d'un an. Il fut principalement redevable de son élection à la recommandation du légat Pierre Caputio et de Guillaume, comte de Hollande, nouveau roi des Romains, dont il favorisait le parti. Henri gouverna pendant douze ans l'église de Liége, sous le titre d'élu, n'étant point dans les ordres et ne se mettant point en peine de les recevoir. Il fut le premier qui, pour faire ses fonctions, prit ce que nous appelons aujourd'hui un *évêque suffragant*, usage que ses successeurs ont adopté. Dans les premières années de son gouvernement, les révoltes et les séditions furent très-fréquentes à Liége, et les Liégeois éprouvèrent successivement tous les malheurs que la discorde en-

traîne après elle. Henri vint à bout de fatiguer et d'abattre ses ennemis par ses succès. L'an 1248, il se trouva à l'assemblée où Guillaume reçut la couronne impériale. On a parlé sur Henri III, duc de Brabant, du démêlé que ce prince eut, en 1255, avec l'évêque de Liége, pour la défense des habitants de Saint-Tron, vexés par ce prélat.

L'an 1258, Henri, pressé par son chapitre, se détermina enfin à recevoir la prêtrise, puis la consécration épiscopale. Mais il n'en vécut pas avec moins de licence. L'an 1262 ou environ, il abusa par violence de Berthe, fille de Conrad, dit Coën le Frison, de la noble famille de *Prato*, dans le Liégeois. Thibaut, des Viscomti de Plaisance, l'un de ses archidiacres, ayant osé lui reprocher l'atrocité de ce crime, paya cher cette liberté. L'évêque le fit maltraiter d'une manière cruelle; ce qui engagea Thibaut à quitter Liége pour passer à la Terre-Sainte. Il y était depuis près de neuf ans lorsqu'on vint lui annoncer, en 1271, que le sacré collége l'avait élu pape. Il se rendit à Rome, et prit, à son intronisation, le nom de Grégoire X. L'un des premiers soins du nouveau pontife fut d'écrire à l'évêque de Liége une lettre fulminante pour lui retracer tous ses déportements scandaleux et le presser d'en faire pénitence. Henri ne tint compte de la lettre, et continua de vivre comme il avait fait. Grégoire, voyant qu'il était incorrigible, le fit citer, l'an 1274, au concile général de Lyon. Toutes les villes de son diocèse envoyèrent des plaintes contre lui à cette assemblée. N'ayant rien à alléguer pour sa justification, il prit le parti de remettre son bâton pastoral entre les mains du pape, se flattant que, touché de cet acte de soumission, il le lui rendrait. Mais il se trompa; Grégoire nomma un autre évêque en sa place. Henri, livré à lui-même, et abandonné à ses propres réflexions, ne s'occupa, depuis son retour, qu'à décharger le poids de sa vengeance sur son successeur, qui en fut enfin, comme on le verra, la victime. Nous réservons la suite de sa vie pour l'article suivant.

JEAN III D'ENGHIEN.

1274. JEAN D'ENGHIEN, troisième fils de Zégers, sire d'Enghien, et d'Alix de Sottengen, était évêque de Tournai, lorsqu'après l'abdication de Henri de Gueldre il fut nommé par le pape à l'évêché de Liége. L'an 1275, une étincelle excita un embrasement général dans le pays liégeois. Un paysan de Goen avait volé une vache à Cinei, ville du Condroz. Le bailli du canton, l'ayant fait arrêter, le fit pendre. Cet acte de sévérité

irrita le seigneur de Goen, qui se mit en devoir de venger la mort de son vassal. L'évêque prend fait et cause pour son bailli. On arme des deux côtes. Le seigneur de Goen, dont les habitants d'Hui, par ordre du prélat, venaient de détruire le château, met dans ses intérêts le duc de Brabant et les comtes de Luxembourg, de Flandre et de Namur. Ils envoient dans le pays de Liége des troupes qui laissent partout des traces funestes de leur passage. Les Liégeois usent de représailles sur les terres de leurs ennemis. On se livre, en différentes rencontres, des combats qui sont à l'avantage tantôt de l'un, tantôt de l'autre parti. Enfin, l'an 1276, fatigués de leurs pertes réciproques, ils choisissent pour arbitre de leur querelle le roi de France, Philippe le Hardi. Ce monarque, laissant à l'écart comme inutile la première cause de la querelle, ordonna que le seigneur de Goen et ses deux frères, les seigneurs de Beaufort et de Fallaix, renonceraient à l'hommage qu'ils avaient fait au comte de Namur en dépit de l'évêque de Liége, et contre la foi qu'ils lui devaient. Henri de Gueldre ne fut pas de ceux qui applaudirent à cette pacification. Trop jaloux contre son successeur, il aurait désiré qu'il eût succombé sous les efforts de ses ennemis. Après avoir cherché divers moyens de lui nuire, il en imagina enfin un qui réussit. Il prétendit qu'étant évêque, il avait fait, des deniers de son patrimoine, à l'église de Liége un prêt considerable, qu'il somma Jean d'Enghien de lui rendre. Après avoir disputé beaucoup sur ce prêt sans s'accorder, on convient d'une conférence à Hougarde. Jean s'y étant rendu avec peu de suite, Henri le fit enlever pendant la nuit et conduire au galop à l'abbaye de Helisem, sur un cheval vicieux, qui le fatigua tant, gros et replet comme il était, qu'il mourut en y arrivant, le jour de Saint-Barthelemi, 24 août de l'an 1281. Comme il avait soutenu faiblement les priviléges de son chapitre, et qu'il y avait été même plusieurs fois opposé, on lui refusa la sépulture dans sa cathédrale, et il fut inhumé à Notre-Dame-aux-Fonts. Mais, quelques années après, ses cendres furent rapportées à l'église de Saint-Lambert.

JEAN IV.

1282. JEAN IV, fils de Gui de Dampierre, comte de Flandre, fut transféré de l'évêché de Metz à celui de Liége par le pape Martin IV, après que ce pontife eut réprouvé la double élection que le chapitre de Liége avait faite de Bouchard de Hainaut et de Guillaume d'Auvergne. Jean de Flandre fit son entree à Liége le 31 octobre 1282. Henri de Gueldre, qui

vivait toujours, et toujours regrettait son évêché, ne vit pas de bon œil ce nouveau successeur. Il était retiré à Ruremonde. Comme il ne pouvait demeurer en repos, il s'avisa, l'an 1284, de faire des excursions sur le territoire de Franchimont. Elles lui devinrent funestes; Thierri l'Ardennais, étant tombé sur lui et sur sa troupe, le tua et mit ses gens en fuite. L'année suivante fut orageuse pour l'évêque et son chapitre. Les maîtres de la bourgeoisie et les échevins établirent de leur autorité un impôt sur les denrées, sans le consentement du clergé ni du peuple. Cet attentat, qu'ils soutinrent par la violence, irrita le prélat et ses chanoines, au point qu'ils abandonnèrent la ville de Liége pour se retirer à Hui, où plusieurs nobles les suivirent. C'était abandonner le champ de bataille à l'ennemi. Mais on n'était pas en force pour le réduire. On se menaça de part et d'autre, après cette retraite pendant près de deux années, sans qu'il paraisse néanmoins qu'on en soit venu aux effets. Les négociations du duc de Brabant, qui se rendit médiateur, suspendirent les hostilités, et aboutirent enfin, l'an 1287, à un traité de paix entre les parties, par lequel il fut convenu que l'impôt serait aboli, et que les deniers qu'il avait produits jusqu'alors seraient employés aux ouvrages publics. Cette paix fut nommé *la paix des clercs*. Jean de Flandre rentra dans Liége vers la mi-août de la même année. La suivante, ce prélat s'engagea dans la guerre qui était entre le duc de Brabant et le comte de Gueldre au sujet du duché de Limbourg. Il prit le parti du premier, sous la promesse que le duc lui fit de rendre à son église le château de Rode que le duc de Limbourg lui avait enlevé. Les troupes que Jean de Flandre fournit à son allié furent conduites par le comte de Loss, et contribuèrent à la victoire que le duc de Brabant remporta, le 5 juin 1288, à Wœringen. Mais le vainqueur manqua de parole, et retint le château de Rode qu'il avait promis de lui restituer. Ce fut peu de tems après cette guerre que le prélat, étant allé pour se récréer au château de Bouillon, fut enlevé dans une partie de chasse par ordre de la comtesse Isabelle de Luxembourg, sa belle-mère, irritée de ce qu'il favorisait Jean, duc de Brabant, qui avait tué son frère, Henri de Luxembourg. Il resta prisonnier (on ne sait en quel endroit) l'espace de cinq mois, et ne fut remis en liberté qu'en promettant de ne point tirer vengeance de cet affront. Jean de Flandre ne fit que languir depuis ce tems-là. Incapable de régir le temporel de son église, il en abandonna le soin au comte Gui, son père. Enfin il mourut, le 15 octobre 1292, dans un château près de Namur. Son corps fut porté à Flines, près de Douai, pour y être inhumé.

HUGUES III DE CHALON.

1296. HUGUES DE CHALON, fils de Jean de Châlon, comte en Bourgogne, et de Laure de Commerci, monta, l'an 1296, sur le siége épiscopal de Liége, après une vacance de quatre ans, pendant lesquels deux concurrents, nommés chacun par une partie du chapitre, se disputèrent cette place. Le premier était Gui de Hainaut, frère de Jean, comte de Hainaut, et le second, Guillaume Berthoud de Malines, docteur de théologie. L'élection de Gui ayant été confirmée par l'archevêque de Cologne, il s'empara de tous les châteaux, et fut reconnu pour évêque dans toutes les villes du Liégeois. Il obtint de plus, en 1294, l'investiture de l'empereur Adolphe. Son rival toutefois ne renonça point à ses prétentions. Il le cita au tribunal du saint siége; et tous deux se rendirent à Rome pour plaider leur cause devant le pape Nicolas IV. Ce pontife, étant mort avant d'avoir pu rendre son jugement, ne fut remplacé qu'au bout de deux ans par Célestin V. Le peu de tems que celui-ci occupa la papauté ne lui permit pas d'examiner à fond une affaire de cette importance. Mais Boniface VIII, qui lui succéda, cassa les deux élections, et nomma Hugues de Châlon évêque de Liége. Néanmoins, pour dédommager Guillaume Berthoud, homme savant et de bonnes mœurs, il lui donna l'évêché d'Utrecht; mais il ne donna rien à Gui de Hainaut, parce qu'il s'était mis en possession du temporel de Liége, par l'autorité de l'empereur, et sans attendre la confirmation du saint siége. Toute la grâce qu'il lui accorda fut de ratifier ce qu'il avait fait avant sa déposition. Hugues fut à peine intronisé, qu'il se vit obligé de prendre les armes pour retirer Maëstricht des mains du duc de Brabant : ce prince l'avait usurpé pendant que les deux contendants, Guillaume et Gui, poursuivaient leur affaire à Rome. Après quelques hostilités réciproques, le comte de Luxembourg, s'étant rendu médiateur, termina la querelle en décidant que la seigneurie de Maëstricht appartiendrait, par indivis, au duc de Brabant et à l'évêque de Liége. La paix que procura cet accord à l'église de Liége, fut bientôt après troublée par les dissensions de quelques familles nobles du pays. Hugues, en se déclarant pour un des partis contre l'autre, attisa le feu de la discorde au lieu de l'éteindre. Il se mit à dos par là tout son chapitre. On le dénonça au saint siége, et on l'accusa sur tout de deux choses : 1°. d'avoir abandonné à la discrétion du duc de Brabant ceux de ses chanoines qui lui étaient le plus opposés; 2°. d'avoir donné cours à de la fausse monnaie. Le pape Boniface VIII, après avoir discuté les

chefs d'accusations, fit venir Hugues devant lui. Ce prélat n'ayant osé disconvenir des faits, le pape, dans la crainte qu'il n'excitât, par la suite, de plus grands troubles, l'obligea de donner son abdication. Mais comme il avait péché plutôt par imprudence que par méchanceté, il lui donna, pour le dédommager, l'archevêché de Besançon. Ceci arriva l'an 1301.

ADOLFE I, DE WALDECK.

1301. **Adolfe**, fils d'Adolfe, comte de Waldeck, et d'Hélène de Brandebourg, chanoine de Liége, étant à Rome, où il disputait l'évêché d'Utrecht à Gui d'Avênes, lorsque Hugues donna son abdication, fut nommé par le pape pour le remplacer. Ce fut un prélat équitable, mais d'un caractère dur et violent. A son entrée à Liége (24 juin 1301), il trouva les habitants de cette ville en guerre avec ceux d'Hui. Il se rendit arbitre de leurs différents, et condamna ces derniers. Ceux de Fosse s'étant révoltés contre les chanoines, il se rendit en diligence sur les lieux, obligea les bourgeois à demander grâce, et leur retrancha une partie de leurs privilèges. Ce qu'il fit de plus louable, fut de bannir de Liége les usuriers qui étaient en grand nombre, et exerçaient impunément leur commerce infâme sous la protection des échevins. Son épiscopat ne fut que d'environ dix-huit mois. Il mourut le 13 décembre de l'an 1302, et fut inhumé devant le grand autel de sa cathédrale.

THIBAUT.

1302. **Thibaut**, fils de Thibaut II, comte de Bar, chanoine de Liége, en fut élu, d'une voix unanime, évêque, au refus de Guillaume d'Artois, archidiacre de cette église, sur qui tous les suffrages étaient d'abord tombés. Thibaut était pour lors à Rome. Son élection fut confirmée par Boniface VIII, peu de tems avant la captivité de ce pape, qui survécut peu à cet affront, et ensuite par Benoît XI, qui fit la cérémonie de la consécration de Thibaut en 1303. Le nouveau prélat fit son entrée solennelle dans Liége vers le 1er. novembre de la même année, accompagné des comtes de Luxembourg, de Flandre, de Hainaut, de Gueldre, de Juliers, de Vianden, de Loss et de Bar, et d'autres seigneurs. L'an 1304, il fit hommage à Robert de Courtenai, archevêque de Reims, pour la seigneurie de Bouillon. (*Trés. des Chart. Invent.*, vol. 6, fol. 708.) L'an 1307, il transigea avec Gilles Berthoud, seigneur en partie de Malines, touchant leurs droits respectifs sur cette seigneurie. La même année, le seigneur d'Hèbes, son vassal, s'étant plaint à lui du château de

Montvireuil, que le duc de Lorraine avait construit dans son voisinage, Thibaut alla faire le siége de cette place, la prit et la rasa. Il eut ensuite querelle avec le comte de Hainaut, pour le château de Mirevaut ou de Mirewart, et, après quelques hostilités réciproques, il fut convenu que le comte le tiendrait en fief de l'église de Liége. Thibaut, l'an 1310, accompagna l'empereur Henri VII dans son expédition d'Italie. Comme il était exercé dans l'art militaire, il servit de son bras ce prince en différentes rencontre. Sa valeur, à la fin, lui devint funeste. L'an 1312, les troupes impériales en étant venues aux mains, dans Rome, avec les Ursins, au mois de mai, l'évêque de Liége accourut à la défense des premières. Il reçut dans le combat plusieurs blessures, dont il mourut quelques jours après. Le prince Jean, frère de Robert, roi de Sicile, et général de l'armée des Ursins, fit enterrer le corps de ce prélat sous le portique de l'église de Saint-Pierre.

ADOLFE DE LA MARCK.

1313. Adolfe, fils d'Eberhard I, comte de la Marck, et d'Ermengarde de Berg, chanoine de Worms, né l'an 1288, étudiait à Nevers, où l'université d'Orléans, mécontente de la bourgeoisie, s'était retirée, lorsqu'on apprit en France la mort de l'évêque Thibaut de Bar. Avide de succéder à ce prélat, il obtint à cette fin, du roi Philippe le Bel, des lettres de recommandation auprès du pape Clément V. Elles eurent leur effet; et, le 7 avril 1313 (n. st.), Adolfe fut nommé évêque de Liége par ce pontife, qui, le lendemain, jour des Rameaux, lui donna le sous-diaconat. Il fut ordonné diacre, le samedi suivant, par l'évêque de Palestrine, prêtre, par le même, la veille de la Pentecôte, et le lendemain, il reçut la consécration épiscopale des mains du cardinal, évêque de Tusculum. La ville et l'état de Liége étaient cependant en feu, par la discorde qui s'était élevée entre le chapitre de la cathédrale et la noblesse, touchant l'élection d'un mambour, ou capitaine-général, pendant la vacance du siége. Les chanoines avaient élu, pour cette fonction, leur prévôt, sans consulter les nobles laïques, qui prétendaient avoir droit de suffrage dans cette élection. Ceux-ci furent appuyés par le comte de Loss; mais le peuple se rangea du côté des chanoines. On se livra plusieurs combats, dans l'un desquels le prévôt fut tué. Mais les nobles eurent presque toujours le dessous, et il y en eut jusqu'à deux cents, des premières maisons du pays, qui périrent dans l'embrâsement de l'église de Saint-Martin, où ils s'étaient retranchés. Adolfe, instruit de l'état de son diocèse, ne songea, avant de s'y rendre, qu'à amasser des fonds pour ré-

duire le peuple qui abusait de sa victoire. Il engagea pour cela sa portion de la seigneurie de Malines au comte de Hainaut, moyennant la somme de quinze mille florins. Muni de cette somme, il envoya des ordres à ses officiers pour fabriquer de nouvelles machines de guerre, et les placer dans les différentes places de son diocèse. Il s'avança ainsi précédé de la terreur, et fit son entrée solennelle dans Liége, le jour de Noël, monté sur un vigoureux coursier qui, s'étant cabré à la porte de la cathédrale, le renversa, mais de manière qu'en tombant, dit Hocsem, il se trouva sur ses pieds. La superstition fit, de cet accident, un présage qui annonçait que le gouvernement d'Adolfe serait fort agité, mais que ce prélat se soutiendrait au milieu des violentes secousses qu'on lui ferait éprouver. C'est en effet ce que l'événement vérifia. Les dix-sept premières années de son gouvernement se passèrent presque toutes en guerre avec ses sujets, et surtout avec les habitants de Liége, dont les soulèvements, sans cesse renaissants, l'obligèrent, l'an 1324, à transporter son siége à Hui, où la plus grande partie de son chapitre le suivit. Enfin, l'an 1330, les députés, de part et d'autre, s'étant assemblés à Flone, y conclurent, le 6 juin, veille de la fête du saint sacrement, un traité de paix, dont la principale clause fut que l'évêque et la bourgeoisie partageraient, entre eux, le soin et les émoluments des ponts, des murs, des fossés et des autres ouvrages publics. (*Voyez* Renaud II, *comte de Gueldre.*) Les troubles domestiques apaisés, le prélat se vit engagé dans une guerre étrangère, qui commença par une querelle particulière des habitants de Saint-Tron avec le duc de Brabant. Adolfe prit le parti des premiers, qui étaient ses sujets, et fut secrètement appuyé par Philippe de Valois, roi de France, qui cherchait à se venger du duc de Brabant à cause de la retraite qu'il avait donnée au fameux Robert d'Artois. Le monarque, non content de lui faire passer des sommes d'argent, lui procura pour alliés, par ses émissaires, l'archevêque de Cologne, les comtes de Namur, de Gueldre, de Juliers, de Hainaut, de Loss, de Luxembourg, et presque tous les seigneurs des Pays-Bas. Ayant réuni leurs troupes le 6 mai 1332, tous ces confédérés entrèrent, après diverses hostilités réciproques, dans le Brabant, où ils trouvèrent le duc si bien préparé à les recevoir, qu'ils n'osèrent accepter la bataille qu'il leur présenta. On convint d'une trève de six semaines, pendant laquelle Philippe de Valois, roi de France, ayant offert sa médiation pour accorder les parties, elles l'acceptèrent, et se rendirent auprès de ce monarque à Compiègne. Là, ou plutôt dans l'abbaye de Royal-Lieu, près de cette ville, elles firent, le 20 juin, un compromis, par lequel elles s'en rapportaient sur le sujet de

la guerre à la décision de ce monarque. Philippe, dès le lendemain, rendit sa sentence arbitrale, dont nous avons une copie sous les yeux. Elle porte en substance que les prisonniers faits de part et d'autre seront rendus et délivrés sans rançon, « non » contrestant quelcomques obligations, promesses ou accords » que ils ayent fait, et quelcomques pleiges, fiances ou seure- » tés que ils ayent donnés et mis; lesquelles obligations, pro- » messes, accords et seuretés, disons, prononçons, déclarons » estre nuls, et lesdits pleiges estre quittes; mais ce qui devant » ceste prononciation en a esté payé, demoura payé ainsy » comme il est.... Item que touz cil qui ont rendu leurs hom- » mages ou leurs fiels à leurs seigneurs pour lesdites guerres tant » d'une part comme d'une autre, revendront à leurs héritages » et à leurs fiefs, et feront leurs hommages aux seigneurs aus- » quels ils les avoient rendus. Le roi se réserve à prononcer sur » tous les autres débas, decors, querelles et contreverses des » parties toutes et quantes fois il lui plaira. Lesquels dits, » ajoute-t-il, prononciations, déclarations lesdites parties ont » loé, gréé et ratifié ». (*Mss. de Fontanieu*, vol. 71.) Ainsi finit cette guerre à la gloire du duc de Brabant, qu'elle semblait devoir écraser. L'an 1333, nouvelle guerre occasionnée par l'évêque Adolfe, et qui mit en feu tous les Pays-Bas. En voici le sujet. Ce prélat et son chapitre, voyant l'indocilité des habitants de Malines et de ses dépendances, qui avaient refusé de marcher dans la dernière guerre contre le duc de Brabant, et n'ayant pas la force de les réduire, prirent le parti de vendre cette seigneurie, sous la réserve de l'hommage, à Louis, comte de Flandre, pour la somme de cent mille *réaux au mouton ;* ce qui fut exécuté le 2 octobre de cette année. Louis, en même tems, acquit du comte de Gueldre l'avouerie de la même seigneurie. Mais les habitants de Malines, excités par le duc de Brabant qui se prétendait suzerain de Malines, reçurent fort mal les députés que Louis avait envoyés pour prendre possession de sa nouvelle acquisition, et les chassèrent ignominieusement. Ce soulèvement fit revivre la première confédération contre le duc. Chacun des chefs qui la composaient renouvela ses anciennes répétitions contre lui, et l'évêque de Liége comme les autres. On lève des troupes à la hâte, on déclare la guerre au duc, on entre sur ses terres, on lui prend quelques places : mais on n'ose accepter la bataille qu'il présente. Le roi de France s'offre, comme la première fois, pour arbitre. Ayant obtenu l'acquiescement des parties, il les assemble à Amiens, où il rend son jugement le 27 août 1334. Toutes les prétentions respectives y furent décidées, à l'exception de la principale, c'est-à-dire celle que le duc de Brabant formait sur Malines. Le monarque,

en attendant qu'il fût en état de prononcer sur ce point, retint l'objet contentieux sous sa garde. Mais comme par ses délais il semblait vouloir se l'approprier, le duc de Brabant et le comte de Flandre firent à Dendermonde, le 31 mars 1336 (v. st.), un traité, par lequel il fut dit qu'ils posséderaient en commun la ville et la seigneurie de Malines, comme l'évêque de Liége et le comte de Gueldre en avaient joui. (Butkens.) L'an 1336, après la mort de Louis IV, comte de Loss, décédé sans enfants le 22 janvier de cette année, le chapitre de Liége fit saisir féodalement ce comté, comme étant un fief dévolu à leur église, suivant le traité conclu, l'an 1203, entre le comte Louis II et l'évêque Hugues de Pierrepont, et en vertu de l'inféodation faite de ce comté à l'église de Liége, par l'évêque Balderic. Mais Thierri, fils de Godefroi II, sire d'Heinsberg, et neveu, par Mathilde, sa mère, de Louis IV, prétendit lui succéder. L'évêque Adolfe, dont il était le beau-frère, le favorisait sous main; mais le chapitre, encouragé par le pape, maintint la saisie, ce qui le brouilla avec le prélat. Il y eut à ce sujet une guerre qui parut terminée, l'an 1338, par une sentence arbitrale de l'archevêque de Cologne et du comte de Hainaut, sentence qui adjugea le comté de Loss au sire d'Heinsberg. (Hocsem.) Cependant Adolfe, par la crainte du pape à qui le chapitre fit des plaintes de ce jugement, n'osa donner à son beau-frère l'investiture de ce comté. (Voyez *les comtes de Loss.*) Adolfe eut ensuite avec les chanoines d'Hui, soutenus par le duc de Brabant, des démêlés qui furent terminés par le comte de Hainaut. Ce prélat était alors valétudinaire. Sa santé alla toujours depuis en dépérissant, et enfin il mourut au château de Clermont, le 3 novembre 1344, âgé de cinquante-six ans. Son corps fut porté dans sa cathédrale pour y être inhumé. Quelques-uns, dit le P. Foulon, célébrèrent ses funérailles par des larmes, mais le plus grand nombre par des marques de joie. Ce fut sous Adolfe, et de son consentement, que fut institué le tribunal municipal des Vingt-deux, pour modérer l'autorité du souverain, et maintenir les droits, priviléges et franchises des sujets.

ENGILBERT DE LA MARCK.

1345. ENGILBERT DE LA MARCK, prévôt de l'église de Liége et neveu d'Adolfe, lui fut donné pour successeur, le 23 février 1345, par le pape Clément VI, auprès duquel il était pour lors à sa cour d'Avignon. Il fit son entrée solennelle à Liége, le 12 avril suivant, reçut la prêtrise, le 17 décembre, dans la chapelle du château de Moha, et le lendemain la consécration épiscopale

à l'abbaye du Val Saint-Lambert. Son gouvernement ne fut guère moins agité que celui de son prédécesseur. Il eut des guerres sanglantes à soutenir contre les habitants de Liége, d'Hui et de Saint-Tron. L'an 1346, Philippe de Valois, roi de France, ayant convoqué le ban et l'arrière-ban du royaume contre les Flamands, enjoignit à l'évêque de Liége de s'y rendre; injonction qui lui fut faite, non à cause de son église de Liége, mais parce que *les lieux de la Meuse étant de la souveraineté de la couronne de France, ledit évêque devait servir comme sire de Bouillon et terres adjacentes.* (Il y a divers ajournements de cette nature au trésor des chartes du roi.) L'an 1347, une victoire qu'Engilbert remporta, le 20 juin, sur les Liégeois, disposa les esprits à la paix qui fut conclue, le 24 du même mois, à des conditions onéreuses aux vaincus. Il entra, l'an 1355, dans la querelle de Louis II, comte de Flandre, et de Wenceslas, duc de Brabant, touchant la seigneurie de Malines, qu'Adolfe avait vendue, comme on l'a dit, au premier. Lambert d'Upei, maréchal du prélat, mit en fuite les troupes du duc. La paix se fit deux ans après, à Maëstricht, par les soins de l'empereur Charles IV, frère de Wenceslas. L'an 1361, Engilbert se joignit à son chapitre pour faire rentrer le comté de Loss dans le domaine de son église, après la mort du comte Thierri d'Heinsberg. Godefroi de Dalembrouck, neveu de Thierri, qui l'avait institué son héritier, s'était mis en possession d'une partie de ce comté les armes à la main. L'évêque, s'étant ligué avec les comtes de Clèves et de la Marck, fit marcher contre lui une armée considérable, commandée par Evrard de la Marck, son frère. Maseick, qu'elle assiégea, fut obligé de se rendre après vingt-six jours de siége; Brée ouvrit ses portes à la première sommation, ainsi que les autres lieux dont Godefroi s'était rendu maître. On pretend qu'alors celui-ci fit sa paix en renonçant au titre de comte de Loss. Mais il ne tint pas sa parole; car, en 1363, il vendit ses prétentions sur ce comté à son parent Arnoul d'Oreille, seigneur de Rummen, fils de Guillaume d'Oreille et de Jeanne de Loss, sœur du comte Louis IV. Arnoul prit aussitôt le titre de comte de Loss; et, apprenant que l'évêque Engilbert avait convoqué tous les ordres de l'état de Liége pour le contraindre à quitter ce titre, il envoya des députés à l'empereur Charles IV pour le prévenir en sa faveur. L'argent qu'ils répandirent à la cour de ce prince, suivant les historiens liégeois, fit plus que les raisons qu'ils alléguèrent. Les députés du prélat, qui arrivèrent dans le même tems, furent mal accueillis. Mais Engilbert, étant venu lui-même à Prague, où était l'empereur, obtint, malgré les efforts de ses parties, un jugement qui lui confirmait provisoirement la pos-

session du comté de Loss. L'année suivante, 1364, Engilbert fut promu à l'archevêché de Cologne par l'abdication d'Adolfe de la Marck, son neveu, qui quitta ce siége et l'état ecclésiastique pour se marier, et devint, quatre ans après, comte de Clèves. (Voy. *les comtes de Loss.*)

JEAN V D'ARKEL.

1364. **Jean V**, fils de Jean, sire d'Arkel, et d'Ermengarde, fille d'Otton, comte de Clèves, fut transféré par le pape Urbain V, de l'évêché d'Utrecht, qu'il occupait depuis vingt-trois ans, à celui de Liége, où il fit son entrée solennelle le 30 juillet 1364. Le commencement de son nouvel épiscopat fut occupé à réduire Arnoul d'Oreille, et à lui enlever les places du comté de Loss, dont il s'était emparé. Il y réussit; et, l'an 1367, il réunit à perpétuité ce comté au domaine de son église. (Voy. *les comtes de Loss.*) L'an 1373, la proscription de deux échevins de Thuin, le refus que fait le bailli, Gilles Chabot, de prêter serment de fidélité à cette ville, et le meurtre de l'un des deux bourguemestre, dont le corps sanglant fut conduit de Dinant à Hui, et de Hui à Liége, excitent une émotion générale contre le prélat. Les états assemblés arrêtent leur jonction avec le peuple. On crée Mambourg du pays Valtère, de la maison des comtes de Rochefort. Le prince est cité au tribunal des Vingt-deux pour y répondre de sa conduite. Indigné de cet attentat, il met la ville en interdit, puis va trouver le pape Grégoire XI à Avignon, pour le prier d'appuyer ses censures. Les députés des Liégeois suivirent de près leur évêque; et chacun ayant plaidé sa cause devant le pape, Grégoire nomma une commission pour aller examiner l'état des choses sur les lieux. Cette commission n'eut aucun succès. Les esprits, aigris de part et d'autre, se disposèrent à la guerre. Mais le duc de Brabant, s'étant rendu médiateur, fit conclure un traité de paix, dont un des articles portait que les Vingt-deux n'auraient aucune juridiction sur le prince ni sur le clergé. Le prince revint de Maëstricht, où il s'était retiré pendant les troubles, et fut reçu avec acclamation dans Liége, sur la fin de juin 1376. Il passa tranquillement le reste de son épiscopat, que la mort termina dans le mois de juin 1378. En mourant, il ordonna que son corps serait transporté à Utrecht.

ARNOUL DE HORN.

1378. **Arnoul de Horn**, évêque d'Utrecht, passa de cet évêché à celui de Liége par le choix du pape Urbain VI. Il

était auprès de ce pontife lorsqu'on apprit à Rome la mort de Jean d'Arkel, et l'élection que, cinq jours après cet événement, le chapitre avait faite de Persand de Rochefort. Ce qui fit rejeter celui-ci par Urbain, c'est que les députés qui furent envoyés pour faire confirmer son élection par le saint siége, au lieu d'aller à Rome vers Urbain VI, que l'église de Liége tenait pour le vrai pape, se rendirent auprès de son rival, Clément VII, à Avignon. Persand cependant, à l'aide de Gauthier de Rochefort, son frère, élu mambour pendant la vacance du siége, se mit en possession des villes et des châteaux du pays. Mais les deux frères s'étant brouillés ensuite, Persand s'attira la haine des Liégeois en voulant appeler à son secours le duc de Brabant, dont ils avaient sujet de se défier. Dès qu'on fut donc informé à Liége de la nomination d'Arnoul, on lui fit une députation pour l'assurer de la fidélité de ses nouveaux diocésains. Arnoul arriva vers les fêtes de Noël à Liége. Mais, sur le bruit qui courut que le parti d'Urbain commençait à chanceler, il ne voulut pas quitter son évêché d'Utrecht, et ne prit que le titre d'administrateur de celui de Liége. Il partit ensuite pour aller régler ses affaires à Utrecht, laissant le soin du temporel de l'église de Liége à son frère. Le duc de Brabant vint au secours de Persand, comme il y avait été invité. Mais les Liégeois le poussèrent si vivement, qu'après lui avoir fait essuyer différents échecs, ils l'obligèrent de retourner à Bruxelles. Peu de tems après la retraite du duc, Arnoul revint à Liége, le 21 octobre 1379, non plus comme administrateur, mais comme évêque, et fut inauguré par l'empereur Wenceslas, après avoir prêté les sermens accoutumés. Pour assurer la tranquillité de son diocèse, il fit la paix avec le duc de Brabant. Persand, son antagoniste, n'ayant plus alors de ressource, prit le parti de renoncer à ses prétentions. L'an 1380, étant allé trouver l'empereur, à Aix-la-Chapelle, Arnoul assista à l'assemblée où l'on reconnut solennellement Urbain VI pour le véritable pape. Il passa, l'an 1383, en Flandre pour ménager une réconciliation entre les Gantois et Louis II, leur comte, auquel ils faisaient la guerre avec le secours des Anglais, commandés par l'évêque de Norwich. Mais il s'en revint sans avoir réussi dans sa négociation. (Froissart.) A son retour, il éprouva lui-même une révolte de ses sujets à l'occasion suivante. Un bourgeois de Dinant, qui avait un procès à l'officialité, se voyant épuisé par les frais que les chicanes et les délais de son procureur lui avaient causés, en porta ses plaintes au magistrat. La ville, touchée de sa misère, entre en fureur, non-seulement contre le procureur, mais contre toute l'officialité. On court au greffe de ce tribunal dont on enlève tous les papiers qu'on brûle ensuite

en plein marché. Le prélat, instruit de cette sédition, vole à Hui où les Dinantinois s'étaient rendus en foule pour soulever cette ville, se jette au milieu de la foule, et l'apaise en lui promettant de réparer le passé et d'obvier à l'avenir. L'an 1384, Arnoul approuva ou permit une innovation dans la police, qui eut de fâcheuses suites. Douze familles de la noblesse de Liége étaient en possession de choisir les magistrats civils. Le peuple, dans une assemblée tumultueuse, voulut leur ôter ce pouvoir. Les chefs de ces douze races prévinrent l'orage, et se désistèrent de leur prérogative. Le peuple, satisfait, nomma bourgmestre un de ces nobles à la prochaine élection. L'an 1388, le seigneur de Ravestein étant venu faire des courses sur le territoire de Liége, Arnoul fit marcher contre lui une armée si considérable, qu'effrayé du nombre, il vint humblement lui demander la paix. Ce prélat finit ses jours le 8 mars de l'année suivante, à l'âge de cinquante ans. (Foulon.) Son corps fut porté non pas aux Bernardines de Horn, comme le marquent Chappeauville, Fisen et Foulon, mais à Keiserlos, abbaye de filles de l'ordre de Prémontré.

JEAN VI, DE BAVIÈRE.

1390. JEAN VI, fils d'Albert de Bavière, comte de Hollande et de Hainaut, fut nommé par le pape, l'an 1390, à l'évêché de Liége, au refus de Thierri de la Marck, que le chapitre avait élu d'une voix unanime. Jean n'était encore âgé que de 17 ans, et cependant il avait déjà été préconisé pour l'évêché de Cambrai. Le 9 mai, il fit son entrée dans Liége, accompagné d'Albert, son père, de Guillaume, son frère aîné, et de plus de mille gentilshommes. Le lendemain, il reçut de son père l'hommage pour la partie du Hainaut située en-deçà de l'Escaut, laquelle relevait de l'évêché de Liége. En attendant qu'il fût en âge d'être élevé au sacerdoce, il se fit ordonner sous-diacre vers le milieu du mois de décembre suivant. L'an 1392, Jean fit jeter les fondements de la grande tour de son église cathédrale; mais elle ne fut achevée qu'en 1423. La défense qu'il fit, en 1393, de couper du bois dans une forêt où les habitants de Liége prétendaient avoir droit d'usage, occasiona un soulèvement qui l'obligea de se retirer à Diest et d'y transporter son officialité. Ce fut la seule ville qui lui resta fidèle avec Maseick. La paix néanmoins se fit la même année, et il en coûta de l'argent aux rebelles par forme d'indemnité.

Les Liégeois s'étant ligués, l'an 1398, avec les Brabançons contre le duc de Gueldre, Jean de Bavière entre, à la tête de ses troupes, sur les terres de ce prince, se rend maître de

Neustadt qu'il livre au pillage, assiége Ruremonde, puis se retire pour ne pas pousser à bout le duc de Gueldre, qui était son parent. L'an 1399, pendant l'absence du prélat, les Liégeois, sollicités par le roi de France, embrassèrent, vers la fin d'août, le parti de la neutralité entre les deux papes, Boniface IX et Benoît XIII. Toutes les villes du diocèse suivirent cet exemple, et Jean de Bavière lui-même à son retour. L'an 1402, le prélat ayant commué la peine que méritaient les habitants de Saint-Tron, pour certains excès qu'ils avaient commis, en une amende de 2500 florins, les Liégeois, leurs ennemis, se formalisent de cette grâce, et s'en prennent à celui qui l'avait accordée. Fatigué de leurs murmures, Jean de Bavière quitte encore sa ville épiscopale pour se retirer à Hui. Son absence fit naître à Liége une faction de séditieux à qui leur haine marquée pour le bon ordre et l'équité mérita l'odieux nom d'*Haïdroits*. Ces hommes pervers s'étant rendus maîtres dans la ville, firent main-basse sur les biens de l'évêque et de ses adhérents ; et, ayant assemblé le peuple le 9 juillet 1403, ils l'engagèrent à élire pour mambour Henri de Horn, seigneur de Perweis. On voulut contraindre le chapitre d'approuver ce choix. Mais quelques-uns de ses membres s'étant échappés, allèrent trouver le prélat à Maëstricht, où il était pour lors, et le disposèrent à faire un accommodement. Jean de Bavière étant revenu quelques jours après à Liége, on conclut, le 28 septembre 1403, un traité de paix, qu'on nomma la paix des Seize, à cause du nombre des commissaires qui l'arrêtèrent. Par cet acte, il fut convenu que les Liégeois ne pourraient prendre les armes que de l'autorité du prince et par délibération des états, excepté le cas où l'on aurait à repousser les incursions subites des peuples voisins. La sédition fut apaisée par là ; mais elle ne fut point éteinte. L'esprit qui animait les Haïdroits fut comme un feu caché sous la cendre, prêt à éclater à la première occasion. Jean de Bavière leur donnait un beau prétexte de murmurer, par le refus qu'il faisait de recevoir la consécration épiscopale. Ces murmures prirent insensiblement faveur parmi le peuple et les gens oisifs. Enfin, l'an 1406, on en vint à des clameurs si indécentes et si furieuses, que, ne pouvant y tenir, le prélat prit le parti de se retirer à Maëstricht et d'y transporter le tribunal ecclésiastique. Les Haïdroits, enhardis par cette retraite, convoquent une assemblée de toutes les villes du Liégeois, à l'exception de celles de Maëstricht et de Saint-Tron, attachées au prélat, et font procéder, le 6 septembre, à l'élection d'un mambour. Le choix étant tombé sur Jean de Rochefort, celui-ci, par prudence, refusa la place. On s'adressa ensuite au seigneur de Perweis, qui, s'étant d'abord excusé, donna

ensuite son consentement, sur la promesse qu'on lui fit d'élire pour évêque, à la place de Jean de Bavière, Thierri, son fils, archidiacre de Hasbaie. La proclamation de l'un et de l'autre se fit le 26 septembre. Le chapitre, sommé d'approuver ce qui s'était fait, aima mieux sortir de la ville et alla s'établir à Saint-Tron. Ses domaines, après son départ, furent pillés : c'était à quoi il devait s'attendre. Il s'agissait encore de faire confirmer l'élection du nouvel évêque par le saint siége. Mais comme on ne pouvait l'espérer d'Innocent VII, dont Jean de Bavière avait embrassé l'obédience l'année précédente, on s'adressa à son rival Benoît XIII, qui, sans examen et par le seul désir de fortifier son parti, reconnut Thierri de Perweis pour légitime évêque de Liége. Alors on en vint à une guerre ouverte qui fut en même tems et civile et sacrée. Tandis que Jean de Bavière, avec ses troupes commandées par le sire d'Heinsberg, faisait le dégât autour de Viset, Henri de Perweis vint bloquer inopinément, le 31 octobre, Saint-Tron, où les chanoines se croyaient en sûreté. La ville, manquant de secours, ouvrit ses portes au bout de neuf jours. Les chanoines alors passèrent à Namur, d'où ils furent appelés peu de tems après à Louvain par le duc de Brabant. Les bulles de Benoît XIII, en faveur de Thierri, n'étaient cependant pas encore venues. Celui qui en était le porteur, avait été arrêté à Langres par ordre du duc de Bourgogne, beau-frère de Jean de Bavière ; et de-là conduit prisonnier à Paris. Délivré ensuite par le duc d'Orléans, il arriva à Liége vers Pâques de l'an 1407. Après avoir fait publiquement lecture de ces bulles, on contraignit les abbés, les chanoines qui se trouvaient dans la ville, et les curés, de s'y soumettre ; mais le lendemain ils prirent la fuite. Les échevins firent de même lorsqu'on produisit les lettres d'investiture que l'intrus et le mambour son père avaient obtenues de Wenceslas, empereur déposé. La peine de proscription fut prononcée à Liége contre les fugitifs. L'an 1408, le mambour mène son armée devant Maëstricht, dont il forme le siége le 29 mai. Jean de Bavière, qui était pour lors en Hollande, vole au secours de la place. Son frère, le comte de Hainaut, le duc de Bourgogne, son beau-frère, le duc de Lorraine, les comtes de Flandre et de Namur, informés de cet acte d'hostilité, déclarent la guerre aux Liégeois. Le premier, s'étant jeté dans le pays d'entre Sambre et Meuse, y met tout à feu et à sang. Thuin, dont le château était très-fort, est la seule ville du canton qui échappe à ce désastre. Ce prélude dut faire sentir aux Liégeois qu'on ne les épargnerait pas. En effet, le comte de Hainaut, apprenant que le duc de Bourgogne est en pleine marche pour le Brabant, s'approche de Namur, et se joint au comte Guillaume qui l'attendait avec son

armée. Ils vont ensemble à la rencontre du duc, et se réunissent à lui comme il est sur le point d'entrer dans le pays de Liége. La nouvelle des ravages que le premier venait de faire, et le bruit qui se répand que son armée et celle des Bourguignons sont arrivées près de Saint-Tron, cause un mouvement extraordinaire dans l'armée liégeoise. Déjà ceux de Dinant, de Thuin, de Fosse et de Covin, l'avaient quittée pour s'en retourner chez eux. Les autres opinent à se retirer à Liége. On décampe sur l'heure, et les Liégeois, après s'être morfondus pendant près de quatre mois devant Maëstricht, rentrent, le 21 septembre, en assez mauvais état, dans leur ville. L'armée des princes les suivait de près. Dès le surlendemain, dans la crainte d'essuyer un siége, ils marchent au-devant d'elle, et la rencontre se fait, le 23 septembre, près des tombes d'Othies ou d'Othey. On engage aussitôt le combat. Les Liégeois, inférieurs en nombre à l'armée des princes, sont taillés en pièces. Le mambour et l'intrus son fils périssent dans l'action. Ceux qui échappent à la mort sont faits prisonniers. Les princes choisissent parmi ceux-ci les principaux des Haïdroits qui s'y trouvent, et en tirent une vengeance éclatante. (Nous avons un poëme du tems sur cette mémorable journée, intitulé, *la Bataille de Liége*, imprimé dans les *Mémoires pour servir à l'Histoire de France et de Bourg.*, part. 1, p. 395.) On était cependant à Liége dans la plus grande consternation. La meilleure partie des habitants viennent dans le camp des vainqueurs implorer leur miséricorde, et amènent avec eux quelques chefs des mutins dont vingt-sept sont décapités sur-le-champ. On expédie des ordres à Liége pour en jeter le soir, du pont des Arches dans la Meuse, vingt-quatre autres avec le légat de l'antipape Benoît XIII, qui avait approuvé l'élection de l'intrus, et contribué plus que personne à fortifier la faction des Haïdroits. Jean de Bavière arrive à Liége, n'y prend qu'un repas, et va joindre les princes à Hui, où ils s'étaient retirés. Le 27 octobre, Liége et toutes les villes du Liégeois envoient aux princes les titres de leurs priviléges. Ils sont rémis à Jean de Bavière, qui les fait brûler. Ce prélat, de retour à Liége, sévit avec tant de rigueur et contre cette ville et contre toutes les autres de sa dépendance, que le pays liégeois, suivant l'expression d'un moderne, semblait n'être qu'une forêt de roues et de gibets; la Meuse, outre cela, était couverte de corps qu'on y jetait tous les jours. De pareilles exécutions méritèrent à ce prélat le surnom de *Jean sans pitié*. L'an 1417, après la mort du comte Guillaume, son frère, arrivée le 31 mai, il quitte Liége pour toujours, et se rend en Hollande, auprès de Jacqueline, sa nièce, fille et héritière de Guillaume, dans la vue de l'épouser ou de lui servir de tuteur.

Mais il n'abdiqua que l'année suivante son évêché, qu'il remit entre les mains du pape Martin V. Peu de tems après, il devint duc de Luxembourg par son mariage avec Elisabeth de Gorlitz, veuve du duc Antoine. (Voy. *les duc de Luxembourg*.)

JEAN VII, DE VALENRODE.

1418. JEAN VII, DE VALENRODE, d'une famille illustre d'Allemagne, docteur en droit, archevêque de Riga en Livonie, et l'un des pères du concile général de Constance, fut transféré à l'évêché de Liége par le pape Martin V, après l'abdication de Jean de Bavière. Il prit possession de son nouveau siége le 4 août 1418, et donna dès-lors toute son attention au bien spirituel et temporel de l'église de Liége. Bien différent de ceux qui l'avaient précédé dans les derniers tems, il remplit toutes les fonctions épiscopales par lui-même et les remplit avec édification. Il fut le modèle de son clergé par son assiduité et son recueillement aux divins offices. Il fut le pasteur de son peuple par le soin qu'il prit de lui administrer les sacrements et de lui rompre le pain de la parole divine. Sa fidélité à remplir les devoirs de l'épiscopat ne lui fit point oublier ceux auxquels il était tenu en qualité de prince. Il veilla soigneusement à l'administration de la justice, et souvent il présidait lui-même aux jugements pour éclairer de plus près la conduite des juges. Il ratifia les priviléges qu'Albert de Cuyk, l'un de ses prédécesseurs, avait accordés à la ville et aux échevins de Liége. Le ciel ne fit que montrer aux Liégeois cet excellent prélat, et le retira, le 28 mai de l'an 1419, par une mort qui les plongea dans le deuil.

JEAN VII, DE HEINSBERG.

1419. JEAN VII, DE HEINSBERG, archidiacre d'Hasbaie, fils de Jean, seigneur de Heinsberg et Levemberg, fut élu, à l'âge de vingt-trois ans, le 16 juin 1419, par le chapitre de Liége, pour succéder à l'évêque Jean de Valenrode. Son élection fut ratifiée par le pape Martin V. Il fit son entrée solennelle à Liége, le 10 décembre suivant, reçut la prêtrise la veille de Noël, et fut sacré le quatrième dimanche du carême de l'an 1420. Peu de tems après, il rétablit le tribunal des Vingt-deux, qui depuis la journée d'Othey avait cessé ses fonctions. L'an 1421, il reçut à Liége, le 23 juin, le cardinal Branda, légat du saint siége, qui venait pour y prêcher la croisade contre les Hussites. Le prélat prit la croix le 1er. août, et se mit en route le même jour pour la Bohême avec la fleur de

la noblesse du pays. Cette expédition fut de trois mois sans aucun avantage marqué. L'an 1422, au mois de juillet, grande émeute à Dinant. Dans les derniers troubles, la plupart des bourgeois de cette ville avaient contracté des dettes considérables dont ils se trouvaient hors d'état de payer les intérêts. Poursuivis par leurs créanciers, ils s'attroupent, les contraignent de livrer leurs contrats qu'ils jettent au feu, et condamnent au bannissement ceux qui le refusent. Un pareil attentat ne devant point rester impuni, le prince fait citer les principaux séditieux, au nombre de cent quarante-deux, à son tribunal nommé l'*Anneau du Palais*. La multitude des accusés ne sert qu'à les enhardir. Ils refusent de comparaître, chassent de la ville, à l'aide de leurs complices, ceux des proscrits qui ne veulent pas suivre leur ban, mettent à l'encan leurs biens, et massacrent tout ce qui ose leur résister. Bientôt néanmoins cet orage se calme par la prise des deux principaux boute-feux, lesquels ayant été amenés à Liége, y subissent le dernier supplice. (Foulon, *Hist. Leod.*)

L'an 1423, l'évêque de Liége, ayant assisté au concile provincial de Cologne, en rapporte les statuts faits pour la réformation du clergé. Les différents chapitres de son diocèse, sur la communication qu'il leur en donne, aiment mieux se réformer eux-mêmes que de l'être par un concile. L'année suivante est mémorable dans le pays liégeois par la refonte qu'on y fit des lois et de la procédure. Le nouveau code fut nommé le *Gouvernement d'Heinsberg*. Il y fut statué, entre autres choses, que trente-deux commissaires, nommés par l'évêque et la bourgeoisie, éliraient deux consuls annuels, lesquels, avec le préteur, auraient la principale autorité dans l'administration de la justice et de la police. L'an 1430, Blondel, gouverneur du marquisat de Namur pour le duc de Bourgogne, tente, mais en vain, le 5 février, de surprendre le château de Montorgueil, appartenant aux Liégeois. Guerre à cette occasion entre ceux-ci et le duc de Bourgogne. Elle tourna mal pour les premiers. Battus en différentes rencontres, ils demandent la paix, et ne l'obtiennent qu'à des conditions honteuses. Par le traité conclu le 20 décembre à Malines, ils s'obligent, 1°. à démolir le château qui avait fait le sujet de la guerre, 2°. à payer une somme considérable au duc victorieux, 3°. à venir nu-pieds au nombre de vingt, l'évêque à leur tête, lui demander pardon. A cette guerre étrangère succèdent à Liége des troubles domestiques. Les consuls ayant demandé aux échevins communication des titres dont la ville appuyait ses priviléges, Gauthier d'Antine, le plus riche d'entre ceux-ci et le plus accrédité, s'oppose à la demande, et empêche qu'elle

n'ait son effet. Arrêt qui condamne les échevins au bannissement. Vingt-quatre jours après, ayant fait leur paix avec les consuls, ils sont rappelés, à l'exception de Gauthier d'Antine. Mais, enivré de son crédit, il suit ses collégues dans leur retour, et va même s'asseoir avec eux sur leur tribunal. Les consuls décernent une prise de corps contre lui, et le poursuivent si vivement, que, n'ayant pas le loisir de rassembler ses amis, il est obligé de prendre la fuite. Du lieu de sa retraite, il ne laisse pas de travailler à son rappel. On l'espérait des deux nouveaux consuls, dont l'un était Guillaume d'Antine, son parent. Mais l'affaire traînant en longueur, les partisans du fugitif se soulèvent, le 5 janvier 1433, et courent la ville les armes à la main. Cette sédition n'eut pas le succès qu'ils en attendaient. Les bourgeois s'étant rassemblés sous leurs bannières, marchent contre eux, les mettent en désordre, précipitent du haut des maisons ceux qui s'y étaient réfugiés, punissent, par divers supplices, une partie des autres, et condamnent le reste au bannissement. Les biens des proscrits sont confisqués au profit de la ville; et, afin qu'il n'y ait pas lieu à la répétition, elle fait confirmer la confiscation par l'empereur Sigismond. L'évêque Jean de Heinsberg est compté avec son père, par Olivier de la Marche, parmi les princes qui assistèrent aux fameuses conférences qui se tinrent, l'an 1435, à Saint-Vast d'Arras, pour la réconciliation de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, avec le roi Charles VII; et, ce qui est remarquable, le père de ce prélat est qualifié, par cet auteur, duc de Bouillon, vraisemblablement parce que son fils lui avait engagé ce duché pour sa vie.

L'an 1438, l'évêque de Liége est chargé par le pape Eugène IV, de l'administration ou de la coadjutorerie de l'église de Trèves, à la demande de l'archevêque Raban. (*Voy.* Raban, *archevêque de Trèves.*) L'an 1442, il assista au couronnement de l'empereur Frédéric à Aix-la-Chapelle. Quelques tems après, il entreprit le pèlerinage de la Terre-Sainte. Arrivé à Venise, il fait demander aux Turcs la liberté du passage. Mais ceux-ci ayant aperçu parmi les titres qu'il prenait, celui de duc de Bouillon, refusent le passeport, dans la crainte que ce prélat n'allât renouveler en Palestine les exploits de Godefroi de Bouillon. L'an 1455, Louis de la Marck, seigneur de Neufchâteau, de Rochefort et d'Agimont, obtient de Jean de Heinsberg la prévôté et le gouvernement du château de Bouillon et de ses dépendances, comme Eberhart son père en avait joui. Le chapitre de Liége lui en expédia les provisions le dimanche neuvième jour de mars de la même année, après lui avoir fait promettre de garder ledit château fidèlement, et

de le rendre lorsqu'il en serait besoin, renonçant à tous les droits qu'Eberhart, son père, pouvait avoir sur cette seigneurie, de quelque nature qu'ils pussent être. (*Explan. uber. Juris. eccles. Leod. in Ducat. Bullion.*, pp. 6-7.)

Enfin, Jean de Heinsberg, las des contradictions que ses diocésains ne cessaient de lui susciter, vient trouver le duc de Bourgogne à la Haye, traite avec lui de son évêché pour Louis de Bourbon, neveu de ce prince, et, le 22 novembre 1455, s'étant rendu à Breda, il y fait sa résignation entre les mains du pape en faveur de Louis. Le repentir suivit de près son abdication. Etant revenu à Liége, il la tint secrète le plus long-tems qu'il lui fut possible. Mais, à la Pentecôte de l'an 1456, son chapitre, ne pouvant plus en douter, renonce publiquement à son obéissance. Le prélat quitte Liége peu de jours après, et se retire à Maëstricht, où il vécut encore trois ans, étant mort, non en 1456, comme le marque Suffrid, mais en 1459, suivant Zanfliet, mieux instruit que Suffrid. Quoique débauché jusqu'au scandale, les Liégeois lui surent mauvais gré de son abdication, prévoyant les maux qu'ils auraient à souffrir sous le gouvernement de son succésseur.

LOUIS DE BOURBON.

1456. LOUIS, fils de Charles, duc de Bourbon, et d'Agnès, fille de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, fut nommé à l'évêché de Liége, sur la résignation de Jean de Heinsberg, par le pape Caliste III, à la réquisition de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Les bulles furent présentées au chapitre, dans le mois de juin 1456, par les procureurs de l'élu, âgé pour lors de dix-huit ans. Le 20 juillet, il fit son entrée solennelle dans Liége, en habit d'écarlate, entre les évêques d'Arras et de Cambrai, suivi des comtes de Horn et de Meurs, et de plus de quinze cents gentilshommes à cheval. Ce faste annonçait le goût du jeune prince pour la dépense. Il ne mit en effet aucune borne à ses profusions. L'avarice, qui naît de la prodigalité, lui fit imaginer les moyens les plus odieux pour amasser de l'argent. Il pilla les monastères; il emprunta partout à de gros intérêts; il haussa le prix des monnaies, et jeta par là une grande confusion dans le commerce. Ces moyens, et d'autres semblables de s'enrichir, joints à la rapacité de ses officiers, le firent tomber dans le mépris, et du mépris dans la haine publique. Bientôt on renouvela contre lui tous les attentats commis contre Jean de Bavière. Dans sa détresse, il eut recours au duc de Bourgogne, son oncle. La protection que lui accorda ce prince, contint pendant quelque tems les

Liégeois. Mais, l'an 1465, ils ne gardèrent plus de mesures. Ayant chassé leur évêque, ils élurent, le 24 mars, pour mambour, Marc de Bade, frère du marquis de Bade, de l'archevêque de Trèves et de l'évêque de Metz. Le roi de France, Louis XI, instruit de cette révolution, dépêche un ambassadeur dans le mois de mai, pour faire alliance avec les Liégeois. Le 1er. août, le marquis de Bade arrive à Liége avec ses frères, l'archevêque et Marc, à la tête de quatre cents cavaliers et d'un moindre nombre de fantassins qu'il avait ramassés en Allemagne. Tout se dispose à la guerre : mais l'argent manque. On reçoit enfin, le 26 août, la somme que le roi de France s'était engagé à payer par le traité. Fiers de ce secours, les Liégeois envoient, le 30 du même mois, un héraut à Bruxelles, pour défier le duc de Bourgogne *à feu et à sang*. Le même jour, ils sortent de leurs murs en ordre de bataille, et vont faire irruption dans le Limbourg. La fureur avec laquelle ils se comportent, dégoûte les Allemands de leur alliance. Le marquis de Bade les abandonne et reprend la route de son pays, avec le mambour, son frère, qui ne reparut plus à Liége. (Foulon.) D'un autre côté, les Dinantais n'avaient pas attendu la levée de bouclier des Liégeois contre le duc de Bourgogne, pour commencer les hostilités sur ses terres. Ennemis des habitants de Bouvines, leurs voisins, sujets de ce prince, ils avaient fait des courses sur leur territoire dès le commencement de 1465. Mais, sur la fin de juillet, un faux bruit s'étant répandu que le comte de Charolais avait été fait prisonnier à la bataille de Montlhéri, leur insolence ne connut plus de bornes. Ils firent l'effigie de ce prince et, l'ayant pendu à un gibet vis-à-vis les murs de Bouvines, ils criaient de toutes leurs forces : *Véez le fils de votre duc, le faux traistre, le comte de Charolais que le roi de France a fait ou fera pendre, comme il est ici pendu. Il se disoit fils du duc ; il mentoit, ains estoit vilain bastard.* Cette bravade leur coûta cher par la suite. Le duc en réserva la vengeance à son fils, qui était pour lors en France. Mais, en attendant le retour de ce prince, il fit entrer dans le pays de Liége, au mois d'octobre, un corps de dix-huit cents hommes, sous la conduite du comte de Nassau. Combat de Montenare, à cinq lieues de Liége, entre ces troupes et les Liégeois. Ceux-ci, quoique le double et plus en forces, sont taillés en pièces. Les vainqueurs ne perdirent qu'un seul archer ; *ce qui fut*, dit Monstrelet, *une belle besogne pour les gens du duc.* Le 15 novembre, le comte de Charolais assemble à Mezières une armée qu'il conduit dans le pays de Liége. La surprise et la consternation, à son arrivée, s'emparent des Liégeois S'imaginant que le roi de France les avait fait comprendre dans le traité de Conflans, ils étaient

dans la sécurité. Revenus de cette illusion, ils envoient une ambassade au duc de Bourgogne pour demander la paix et n'obtiennent qu'une trève. Le 12 janvier 1466 (n. st.), autre ambassade des Liégeois au comte de Charolais pour accepter la paix aux conditions qu'il voudra y mettre. Le comte l'accorde; mais, le 26 du même mois, elle est violée par ceux de St.-Tron, qui prennent querelle avec les troupes du comte au passage de celles-ci par leur ville. Le comte survient et apaise le tumulte. A Dinant, les bourgeois, comme des forcenés, semblaient courir de gaieté de cœur à leur perte. Non content de l'outrage qu'ils avaient fait, l'année précédente, au comte de Charolais, ils le renouvelèrent, cette année, envers le duc de Bourgogne. Ayant fait l'effigie de ce prince, ils la placèrent devant Bouvines sur un banc qui traversait une mare infecte, en criant : *Véez-cy le grand crapaud vostre duc*, et d'autres paroles infâmes. Résolu de les punir, le comte de Charolais assemble son armée, le 14 août, à Namur, et marche droit à Dinant, ayant pour lieutenants le connétable de Saint-Pol et le bâtard de Bourgogne. Le duc, lui-même, malgré ses infirmités, se fait porter en litière à Bouvines, pour être témoin du siége. On le commence. Les attaques sont vives et la défense vigoureuse. Mais, le 24 août, les assiégés, réduits à l'extrémité, demandent à capituler. Le duc ne leur accorde que la vie. L'armée victorieuse entre dans la ville, qu'elle pille durant trois jours. Le feu prend par accident, le quatrième jour, à l'hôtel-de-ville, et se communique aux quartiers voisins. Le comte ordonne aux soldats de le mettre à tout le reste de la ville. Les murs, les tours et toutes les fortifications sont en même tems détruites. Ainsi fut renversé de fond en comble Dinant, l'une des plus opulentes villes de la Gaule Belgique. Celle de Liége ayant fourni des secours aux Dinantais, pendant le siége, le comte s'avance en ordre de bataille pour lui faire subir le même sort. Les Liégeois trouvent moyen de l'apaiser en s'offrant à lui payer six cent mille florins, et à le reconnaître pour mambour perpétuel. Le traité est signé le 8 septembre.

L'an 1467 voit éclater une nouvelle révolte des Liégeois, contre leur évêque. Ils viennent l'assiéger, au mois de septembre, dans Hui, dont ils s'emparent, le 16 ou 17 de ce mois, malgré la résistance d'un corps de cavalerie, que Charles, depuis peu duc de Bourgogne, y avait envoyé. L'évêque se sauve à Namur, et de là se rend à Bruxelles. Charles, touché de son état, rassemble promptement une armée pour le venger. Mais, avant de se mettre en marche, il délibère avec son conseil sur ce qu'il fera des otages que les Liégeois lui ont

donnés par le dernier traité de paix. L'opinion du seigneur du Contai est qu'on les fasse mourir. D'Imbercourt s'oppose à ce cruel avis, et conseille au duc de renvoyer, au contraire, ces otages à Liége. Charles prend ce dernier parti; mais les Liégeois étaient trop agités par l'esprit de sédition pour sentir la générosité d'un pareil procédé. Le duc commence par mener son armée devant une ville du Liégeois, nommée Sainton par Philippe de Comines (c'est Saint-Tron, suivant le P. Foulon). Le 23 octobre, les Liégeois, au nombre de trente mille hommes, volent au secours de la place. Bataille de Brustheim, donnée, le 28 octobre, entre les Bourguignons et les Liégeois. Ces derniers sont défaits avec une perte que le bruit commun fait monter à neuf mille hommes : *ce qui semble beaucoup*, dit Comines, *à toutes gens qui ne veulent point mentir. Mais depuis que je suis né*, ajoute-t-il, *j'ay veu en beaucoup de lieux où l'on disoit pour un homme qu'on en avoit tué cent, pour cuider complaire : et avec tels mensonges s'abusent bien aucunes fois les maistres.* La ville de Saint-Tron se rend après cet échec, et livre dix hommes au duc qui leur fait trancher la tête. Tongres, voyant le duc approcher de ses murs, prévient sa ruine en lui livrant un pareil nombre de victimes. Charles dirige sa marche vers Liége. Le seigneur d'Imbercourt, qui le précède avec deux cents hommes, va se loger à l'abbaye de Saint-Laurent, dans un faubourg de la ville. Connu et estimé des Liégeois, d'Imbercourt les détermine, le 15 novembre, à se rendre malgré les oppositions du seigneur d'Herse, le principal auteur de la révolte. Deux jours après, le duc, accompagné de l'évêque et suivi de quatre mille hommes, entre dans Liége, non par la porte, mais par une brèche de vingt brasses, qu'il avait ordonné de faire. Le 25 du même mois, ayant assemblé le peuple, il fait lire, par un héraut, les conditions auxquelles il veut bien accorder le pardon à la ville. Elles étaient dures; mais les conjonctures ne permirent pas de les refuser. Il part le 28 novembre, laissant à d'Imbercourt le soin de faire raser les murs et les fortifications de la ville, suivant un des articles de la paix. Le légat du pape, arrivé, l'an 1468, à Liége, lève publiquement, le 8 mai, l'interdit auquel était soumise la ville depuis cinq ans. Le service divin, qui avait cessé pendant tout ce tems, y est rétabli. Louis de Bourbon, qui s'était fait ordonner dans les derniers troubles, officie le jour de la Pentecôte. Liége commence à jouir des avantages de la paix. Mais bientôt elle se trouve replongée dans les horreurs de la sédition. Les bannis, profitant de l'absence de l'évêque et de d'Imbercourt, qui étaient à Tongres, et de l'éloignement du duc de Bourgogne, occupé à faire la guerre au roi de

France, rentrent dans Liége à main armée, et forcent les habitants à se soulever de nouveau. Le 8 octobre, ils vont enlever l'évêque dans Tongres, et le ramènent à Liége, après avoir massacré sur la route, six de ses chanoines les plus affidés, avec dix autres personnes de sa suite. Des témoins de ces exécutions courent en avertir le duc de Bourgogne à Péronne, où il était alors avec le roi pour traiter de la paix. Exagérant le mal, ils l'assurent que l'évêque et d'Imbercourt ont été compris dans le massacre, et attestent avoir vu, dans la compagnie, les ambassadeurs du roi qu'ils nomment. Transporté de colère à ce recit, le duc fait fermer les portes du château où est le roi, le retient prisonnier durant trois jours, et le contraint à marcher avec lui pour réduire les Liegeois. Le 22 octobre, l'armée des Bourguignons commence à se loger dans les faubourgs de Liége, et cette ville, quoique démantelée, ose encore soutenir un siége. Le 29, les assiégés font une sortie durant la nuit, au nombre de six cents, pour surprendre le roi et le duc dans leur logis. Peu s'en fallut, suivant Philippe de Comines, témoin oculaire, qu'ils n'y réussissent. Le lendemain, jour de dimanche, la ville est emportée d'assaut; mais les vainqueurs la trouvent presque vide, les habitants ayant eu le bonheur, pour la plupart, de s'évader pour gagner les Ardennes. Le duc, y étant entré, livre la ville au pillage, et n'épargne que l'église cathédrale. La plupart des malheureux habitants qui restent sont précipités dans la Meuse. C'étaient presque tous des vieillards, des femmes et des enfants; les autres sont égorgés. Le roi, témoin de ces horreurs, prend congé du duc, le 2 novembre, après lui avoir conseillé de mettre le feu à la ville. Charles suit ce conseil affreux, et laisse, en partant, le même jour, quatre mille hommes, sous la conduite de d'Imbercourt pour l'exécuter. Il excepte néanmoins de l'incendie les églises et les maisons des chanoines; *et cela a esté cause*, dit Comines, *que la ville sitost a été repeuplée; car ce grand peuple revint demeurer avec les prêtres*, qui étaient en si grand nombre, suivant le même auteur, qu'*il se disoit autant de messes par jour à Liége qu'à Rome.* Le tems alors était si froid, que le vin, gelé dans les tonneaux, était coupé à coups de hache et fondu au feu. (Paradin.) On peut juger par-là combien il dut périr de Liégeois dans leur fuite. Tant que Charles vécut, le pays liégeois et sa capitale ne purent faire que de faibles efforts pour se relever de leurs pertes, accablés qu'ils étaient par les taxes dont ce prince les chargeait. Mais, après sa mort, la remise que Marie, sa fille et son héritière, leur fit des arrérages qu'ils devaient, ranima leur industrie et leur courage. On éleva dans Liége à l'envi de nouveaux édifices,

sans ordre à la vérité ; ce qui fait qu'encore aujourd'hui, les rues de cette grande ville sont étroites pour la plupart et mal alignées.

Tandis que les habitants de Liége sont occupés à ces travaux, un nouveau tyran trouble la paix de cette ville, et entreprend de la subjuguer. Guillaume de la Marck, seigneur d'Aremberg et de plusieurs autres terres dans le Liégeois, surnommé pour sa férocité *le Sanglier des Ardennes*, avait servi, du vivant du duc Charles, tantôt les Liégeois, tantôt les Bourguignons, et s'était rendu toujours formidable dans le parti qu'il avait embrassé. Mais après la mort de ce prince, ayant été fait grand mayeur de Liége, il voulut y dominer, et ne souffrit pas qu'on y prît aucune délibération sans son aveu. L'évêque, jaloux de l'autorité qu'il usurpait, voulut le réprimer d'abord par les voies de la douceur; puis, voyant qu'elles n'opéraient rien sur ce cœur féroce, il employa celles de la rigueur. Ce qui le détermina surtout à prendre ce dernier parti, ce fut l'assassinat de Richard, garde du sceau : crime que Guillaume commit presque sous les yeux du prélat. Indigné d'un pareil attentat, Louis de Bourbon assemble les tribus au mois de septembre 1480, et fait proscrire le coupable comme un ennemi public. Guillaume, furieux de ce châtiment, quoique trop léger, sort de la ville, ne respirant que la vengeance. Mais il laisse en partant une semence de division entre l'évêque et les magistrats, dont la plupart étaient mécontents de son gouvernement. Il passe en France, offre au roi Louis XI, de faire soulever le pays de Liége en sa faveur, et d'ouvrir aux Français l'entrée du Brabant. Le roi, le trouvant propre à exécuter l'entreprise qu'il projetait, lui donne une compagnie de cent lances et trente mille livres pour faire de nouvelles recrues. Mais, pour donner le change à Louis de Bourbon, il fait donner ordre à Guillaume, quelque tems après, de sortir de ses états. Celui-ci, étant rentré dans le pays de Liége, se trouve bientôt à la tête de quinze cents hommes déterminés, à qui il donna pour uniforme un habit rouge avec une hure de sanglier brodée sur la manche. Avec cette troupe, il se montra tel qu'il était déclaré par son arrêt de bannissement, un ennemi capital de la patrie, portant le fer et le feu partout, sans distinction du sacré et du profane. Sa férocité augmentait à proportion du peu de résistance qu'il éprouvait. Le prince d'Orange, envoyé par l'archiduc Maximilien pour s'opposer à ses progrès, agit faiblement contre lui, et manque volontairement les occasions de le mettre hors d'état de nuire. Enfin, l'an 1482, l'évêque, apprenant que Guillaume s'avançait en diligence vers Liége, assemble à la hâte les milices bourgeoises, et les conduit à l'ennemi qui n'était plus qu'à

quelques portées de fusil de la ville. Cette troupe mal aguerrie, et dans laquelle d'ailleurs il y avait des traîtres, fut bientôt mise en déroute. L'évêque, par nécessité, parce qu'il se trouvait dans un défilé où il ne pouvait ni fuir ni reculer, est frappé au front d'un coup de sabre de la main d'un soldat; Guillaume de la Marck lui en porte un autre à la gorge, et, ayant ordonné à un de ses gens de l'achever, il le fait jeter dans une mare voisine. Ainsi périt, le 30 août (jour des saints Félix et Adauct, suivant un ancien manuscrit), près du moulin de Veitz, Louis de Bourbon, évêque et prince de Liége, *homme de bonne chere et de plaisir*, dit Comines, *et peu connoissant de ce qui lui estoit bon ou mauvais.* Son corps, retiré de la mare au bout de trois jours, fut inhumé dans sa cathédrale. Ce prélat, en mourant, laissa, d'une princesse de la maison de Gueldre, trois fils naturels; Pierre de Bourbon, tige des comtes de Bourbon-Busset, aujourd'hui existants; Louis, enfant d'honneur du roi Charles VIII; et Jacques, grand-prieur de France, auteur de la relation du siége de Rhodes par Mahomet II. Guillaume de la Marck, après son infâme victoire, entra dans Liége, et poursuivit les partisans de Louis de Bourbon hors de la ville, mais sans pouvoir les atteindre. De retour à Liége, il prend le titre de mambour, et y dispose de tout en maître. Il destitue les officiers municipaux qui lui déplaisent, et en met d'autres de son parti à leur place Il assemble les chanoines de la cathédrale, et les oblige de donner le gouvernement du château de Bouillon à Robert, son frère; commission dont celui-ci prêta le lendemain serment de fidélité au chapitre. Guillaume, poussant la violence plus loin, fait élire, à force de menaces, Jean, son fils, qui n'était encore que laïque, évêque de Liége. Mais la plupart des chanoines, regardant comme nulle cette élection forcée, quittent la ville, et se retirent à Louvain, pour y procéder à une élection libre.

JEAN VIII, DE HORN.

1482. **Jean de Horn**, prévôt de l'église de Liége, fils de Jacques, comte de Horn, fut élu pour évêque par une partie des chanoines de Liége, assemblés à Louvain, tandis que l'autre nomma Jacques de Croï, frère du comte de Chimai et protonotaire apostolique. Ainsi l'on vit en même-tems trois concurrents pour l'évêché de Liége. Mais pendant qu'on discutait à Rome les droits respectifs des parties, l'archiduc Maximilien entra dans le pays de Liége à main armée pour venger la mort de Louis de Bourbon, prit quelques places, échoua devant la capitale, et s'en retourna. D'un autre côté, les partisans des

trois concurrents s'armèrent les uns contre les autres sans attendre le jugement du saint siége. Ces guerres, animées par l'esprit de schisme, replongèrent le pays liégeois dans de nouvelles horreurs, et réduisirent la capitale à de fâcheuses extrémités. Enfin, on reçut de Rome une bulle qui cassait l'élection de Jean de la Marck, et laissait en suspens celles de Jean de Horn et de Jacques de Croï. Les partisans de ce dernier proposèrent de diviser l'évêché de Liégè, en donnant le Liégeois à Jean de Horn et le Brabant à son rival. On se récria contre cette proposition qui fut portée en cour de Rome, et ceux même qui l'avaient faite la désavouèrent. Enfin Jacques de Croï, se défiant de son droit, prit le parti d'y renoncer moyennant une pension de quatre mille florins qu'on lui accorda. Nouvelle bulle en conséquence qui confirma, le 30 janvier 1484, l'élection de Jean de Horn. Guillaume de la Marck et son frère, après quelques difficultés, se soumirent, par le conseil de leurs amis, à ce jugement. On promit au premier, par traité conclu à Tongres, le 22 mai 1484, une somme de trente mille livres, de quarante gros de Flandre chacune, en dédommagement des frais qu'il prétendait avoir faits, durant la dernière guerre, pour la défense du pays; somme pour laquelle on lui hypothéqua le duché de Bouillon avec le marquisát de Franchimont. Et tel est le fondement des droits de la maison de la Marck sur le duché de Bouillon. (*Explanatio Juris Eccles. Leod. in Ducat. Bull.*, p. 125.) Le 7 novembre suivant, le nouveau prélat fit son entrée solennelle à Liége, et Guillaume voulut être de son cortége en cette occasion. La réconciliation entre ces deux ennemis fut telle en apparence, qu'ils étaient ensemble de toutes les parties, n'avaient souvent qu'un même lit et une même table, et semblaient en toutes rencontres se disputer d'amitié. Mais ces démonstrations parurent aux plus sages trop affectées pour être sincères. L'événement justifia les soupçons. L'an 1485, le 17 juin, Guillaume, invité par l'évêque à un grand repas qu'il donnait à Saint-Tron, s'y rendit sans armes, ne soupçonnant aucun mauvais dessein. Après le repas et les jeux qui le suivirent, l'évêque et Frédéric, son frère, montent à cheval, comme pour aller à Louvain. Guillaume, à leur invitation, les accompagne. Mais sur la route, Frédéric ayant proposé un défi à Guillaume sur la vîtesse de leurs chevaux, ils descendent pour les faire monter par leurs pages. Tandis qu'ils cheminent à pied, Guillaume tombe dans une embuscade qui lui était préparée dans la forêt de Hers. Guillaume voyant des satellites venir à lui : *Que veulent ces gens-là?* dit-il à Frédéric. *Ils vous arrêtent de la part de l'archiduc Maximilien*, répondit celui-ci. (C'était en effet avec ce prince

que le complot avait été concerté.) Frédéric tire en même-tems de sa poche un papier, priant la Marck de l'excuser s'il n'a pu se dispenser d'obéir aux ordres de son souverain. *Où prétendez-vous me conduire?* dit la Marck. *A Maëstricht*, répond Frédéric. *Dites à la mort*, réplique la Marck, et il se laisse conduire. La procédure ne fut pas longue. La Marck, condamné dès le soir même par les échevins à perdre la tête, monta tranquillement sur l'échafaud, ôta lui-même ses habits et sa chaussure qu'il jeta au peuple assemblé, donna ses cheveux à couper au bourreau, et lui tendit le cou sans démentir un seul moment cette fierté martiale ou plutôt cette férocité naturelle qui lui avait mérité le surnom de *Sanglier des Ardennes*. (M. l'abbé Garnier.) Son corps fut inhumé le lendemain dans le cimetière de Saint-Servais. Cet événement répandit la consternation dans la ville de Liége. Robert de la Marck, frère de Guillaume, ayant assemblé le peuple, le conjura de rester tranquille sans prendre parti dans cette affaire, l'assurant que la ville ne souffrirait point de la vengeance qu'il prétendait tirer des auteurs de la mort de Guillaume. Peu de tems après, on vit arriver Gis de Canne à la tête de quinze cents cavaliers allemands qu'il amenait au secours de Robert. L'éloquence avec laquelle il harangua les Liégeois, lui concilia d'abord leur confiance et leur affection. Bientôt il se rendit maître absolu dans la ville. Le roi des Romains ayant envoyé des ambassadeurs à Liége pour ménager un accommodement, Gis de Canne empêcha, par ses discours, que le traité n'eût lieu. Peu de tems après, il fit une irruption dans le comté de Horn, où il commit de grands dégâts. Robert de la Marck, de son côté, ravagea les environs de Maëstricht avec Eberhart, son frère. L'évêque, cependant, retiré à Louvain, fulmina contre ses ennemis une sentence d'excommunication, dont on conserve encore un exemplaire dans les archives de l'évêché de Liége.

L'an 1486, le 8 du mois de mars, Gis de Canne, au retour d'une expédition qu'il avait faite dans le comté de Loss, assassine en plein marché Pierre Ronchair, sans autre sujet que celui de la rivalité, ne pouvant souffrir un collégue dans sa domination. Alors il employa la violence contre tous ceux qui osaient lui résister. L'excès de son despotisme irrita les Liégeois, peuple, comme on l'a vu jusqu'ici, peu disposé à supporter une autorité, même légitime. Une tour que Canne fait construire à la porte de Sainte-Vaubourg, pour tenir les Liégeois en bride, achève de les révolter. Ils s'assemblent en armes sur la place, le 28 mars, pour aller détruire cet ouvrage. Gis de Canne survient avec ses satellites, dans la confiance que sa seule présence dissipera cette multitude. Il est renversé par un des bourgeois,

les autres l'achèvent, et mettent sa troupe en fuite: Robert de la Marck et ses partisans, après cet événement, se sauvent dans les Ardennes. Mais bientôt, ayant rassemblé de nouvelles forces, ils rentrent dans le pays, et viennent se présenter devant Liége. Ayant établi leurs batteries sur la montagne de la Chartreuse, le 7 janvier 1487, ils pressent le siége de cette ville avec la plus grande ardeur; mais, toujours repoussés avec la même vigueur, ils sont obligés de se retirer au bout de dix-huit jours. L'an 1488, le 13 mars, pendant l'absence de Jean de Horn, Eberhart de la Marck, frère de Robert, au moyen des intelligences qu'il avait pratiquées dans Liége, se rend maître de cette ville avec cinq cents hommes, après quelques combats contre les gens du prélat. La faction qui l'avait appelé, se jette dans le palais épiscopal qu'elle met au pillage, et décharge sa fureur contre les personnes et les biens de ceux qui lui étaient odieux. Jacques de Croï profite de cette révolution pour faire revivre ses prétentions à l'évêché de Liége. Il s'empare de tous les revenus épiscopaux, et se porte ouvertement pour évêque. La France, dont il avait réclamé la protection, lui envoie, dans le mois de septembre, neuf cents chevaux sous la conduite de Gratien de Garre, capitaine de Mouson, qui fait arborer les armes de cette monarchie dans Liége.

L'an 1489, la faction de la Marck, après avoir tenté vainement, le 23 mars, d'escalader Maëstricht, va faire, le 21 avril, avec aussi peu de succès, le siége de Saint-Tron, où Jean de Horn s'était renfermé. Les hostilités continuèrent avec le plus grand acharnement pendant le reste de cette année et les deux suivantes. On convint de quelques trèves au commencement de 1492, pour aviser à la paix. Enfin elle fut conclue le 10 avril de cette année, par la médiation du roi de France, à l'avantage de Jean de Horn. Pour la cimenter, le prélat nomma Eberhart de la Marck grand mayeur de Liége, et fit épouser à Robert, son fils, la fille du comte de Horn. Le 25 juillet suivant, il entra dans Liége; mais, ayant trouvé son palais presque entièrement détruit, il n'y fit pas un long séjour, et depuis ce tems, on ne le vit plus que rarement en cette ville. Maëstricht fut le lieu qu'il choisit dans la suite pour sa résidence ordinaire. Le pays de Liége, pendant les deux années suivantes, eut beaucoup à souffrir des excursions des troupes du roi des Romains, qui étaient dans le Brabant. Le 12 décembre 1494, elles prirent par escalade la ville de Saint-Tron. Jean de Horn, à cette nouvelle, leva promptement des troupes, et vint assiéger la place, qui fut évacuée, le 23 janvier suivant, par l'ordre que Maximilien fit donner à la garnison, de retourner

en Brabant. Délivré des guerres étrangères et domestiques, le prélat, sous prétexte d'acquitter les dettes qu'elles lui avaient occasionnées, surchargea ses peuples d'exactions. De là les murmures qu'il punit avec rigueur, et quelquefois même avec cruauté. L'an 1505, il tomba dans une maladie de langueur qui l'avertissait de penser à l'autre vie : mais, plus occupé du soin d'amasser de quoi fournir à son luxe, que des affaires de sa conscience, il cherchait de nouveaux moyens d'augmenter les impositions publiques. S'étant rendu pour ce sujet, le 9 décembre de la même année, à Liége, il assembla les différents ordres de la ville, et leur fit la demande d'un nouveau tribut. Il essuya un refus net, après lequel il partit le 11, transporté de colère, pour ne plus revenir. Il mourut en effet, le 19 du même mois, à Maëstricht, et fut enterré aux Cordeliers de la même ville avec l'habit de ces religieux, comme il l'avait ordonné par son testament. Jean de Horn n'eut d'épiscopal que le titre : voluptueux, superbe, impétueux, il ne connut de bornes ni dans ses plaisirs, ni dans son faste, ni dans sa colère. On raconte de lui des traits de violence qui font horreur. Sa mort, comme celle d'un tyran, répandit la joie dans tout son diocèse.

ERARD DE LA MARCK.

1505. Erard de la Marck, chanoine de Saint-Lambert et protonotaire apostolique, fils de Robert de la Marck et frère d'un autre Robert, seigneur de Sedan, fut élu d'une voix unanime, à l'âge d'environ trente-trois ans, évêque de Liége, le 30 décembre 1505 (1506, suivant le style du pays). Après son élection, il se retira dans la Chartreuse du Mont-Dieu, où il passa le carême pour se préparer à recevoir les saints ordres. Ses bulles étant arrivées de Rome dans les fêtes de Pâques 1506, il se fit ordonner prêtre à l'abbaye de Saint-Laurent, reçut ensuite la consécration épiscopale à Tongres, après quoi il fit son entrée solennelle dans sa capitale, la veille de la Pentecôte. Liége vit en lui ce qu'elle n'avait pas vu depuis long-tems, un prince équitable, modéré, préferant le bien public à ses intérêts particuliers, un prélat qui avait des mœurs, de la science, et du zèle pour le salut des âmes. Dégagé de l'esprit de faction, il travailla à le détruire entièrement dans le pays. Il traita également, contre l'attente des uns et des autres, ceux qui, dans les derniers troubles, s'étaient déclarés pour sa maison et ceux qui avaient suivi le parti opposé. Le mérite seul, de quelque côté qu'il se trouvât, fit pencher la balance entre ses mains, et il n'eut point d'autre règle dans

la distribution des emplois et des dignités. Il eût été néanmoins à souhaiter qu'entièrement dégagé d'ambition, il se fût appliqué à lui-même les règles de l'église touchant l'incompatibilité des bénéfices à charge d'âmes; car il ne fit pas difficulté d'accepter l'évêché de Chartres que le roi Louis XII lui procura dans le mois de juin 1507, et de le joindre à celui de Liége. Mais, de son tems, l'abus en cette matière avait prévalu sur les canons qui le proscrivent. La même année, notre prélat étant parti pour les Ardennes, dans le mois d'octobre, visita l'abbaye de Saint-Hubert, où il établit la réforme. De retour à Liége, il entreprit d'en relever les murs, et jeta les fondements de deux bastions aux portes de Saint-Laurent et de Sainte-Vaubourg.

L'an 1508, il commença la reconstruction du palais épiscopal, ouvrage qui l'occupa pendant trente années, et qu'il laissa à finir à son successeur. Les dépenses que ces travaux lui occasionaient, ne l'empêchèrent pas de faire, dans la même année 1508, plusieurs riches présents à son église, tels que le buste en or de saint Lambert, du poids de vingt marcs, la châsse en argent de saint Thédart, et de riches tapisseries qu'il fit venir de Paris. Les soins du prélat ne se bornèrent point à fortifier et à décorer la ville de Liége. Pour mettre en sûreté le pays, il en fit réparer les places les plus importantes, et donna particulièrement son attention à la citadelle d'Hui. L'an 1510, il fit reconstruire le château d'Hierges, qui avait été détruit de fond en comble sous le gouvernement de Louis de Bourbon. Ce fut dans cette année, selon Chappeauville, ou plutôt la suivante, que le roi Louis XII l'envoya, en qualité d'Ambassadeur, auprès de l'empereur Maximilien, pour le retenir dans l'alliance faite par le traité de Cambrai contre les Vénitiens. Comme le pape Jules II s'était déjà détaché de la ligue, le clergé secondaire de Liége prit occasion de cette ambassade, qui ne pouvait être agréable au saint père, pour lui demander qu'il étendît les priviléges d'exemption que les papes Nicolas V et Sixte IV lui avaient accordés. Jules fit droit sur la demande, et donna pour supérieurs immédiats à ce clergé, les doyens de saint Pierre de Liége, de Louvain et de Bois-le-Duc. Telle est l'origine de cette exemption, sur le plan de laquelle on créa, dans la suite, divers évêchés, formés des démembrements de celui de Liége. On dit qu'Adrien Florent, précepteur de Charles-Quint et depuis pape, fut celui qui donna le conseil de solliciter cette exemption; avis, ajoute-t-on, qui, dans la suite, lui causa du regret.

L'an 1515 (n. st.), Erard partit, le 15 janvier, pour assister au sacre du roi François I. Il abandonna, l'an 1518, le parti de

ce prince, auquel il avait été attaché jusqu'alors, pour embrasser celui de Charles-Quint. On prétend que les mauvais traitements du roi de France lui firent prendre cette résolution. Voici la raison la plus plausible que l'on donne à ce changement. Erard avait engagé le roi François I à solliciter pour lui le chapeau de cardinal; mais tandis que le monarque faisait poursuivre cette affaire à Rome, la duchesse d'Angoulême, gagnée par la promesse d'une somme de quarante mille écus, écrivit au nom du roi, son fils, et, à son insu, au pape Léon X, et à l'ambassadeur de France, qu'il désirait plutôt cet honneur pour l'archevêque de Bourges, frère de Boyer, trésorier de son épargne (qui avait promis les quarante mille écus), que pour l'évêque de Liége. La lettre fit son effet, et l'archevêque de Bourges obtint le cardinalat au préjudice de l'évêque de Liége. (*Ciacon. in Leon X.*) Quoi qu'il en soit de cette anecdote, le dimanche dans l'octave de l'Ascension, Erard fit, dans la ville de Saint-Tron, un traité d'alliance avec les ambassadeurs de Charles: engagement dont rien, dans la suite, ne put le détacher. L'empereur Maximilien, ravi de voir notre prélat dans les intérêts de son petit-fils, lui en témoigna sa reconnaissance par un diplôme du 24 juin de cette année, qui confirmait tous les priviléges et toutes les possessions de l'église de Liége, défendait de traduire à des tribunaux étrangers, les sujets de cette église, et ne permettait d'appeler des jugements rendus par les magistrats du pays au conseil impérial, que pour des causes dont l'objet excéderait la somme de 600 florins d'or. L'an 1519, après la mort de Maximilien, l'évêque de Liége s'étant rendu à Francfort, fit si bien par ses intrigues, que Charles-Quint y fut élu empereur par préférence à François I, son compétiteur. Robert, son frère, prince de Sédan, qu'il avait engagé dans son alliance avec l'empereur, s'étant remis, l'an 1521, sous la protection de la France, et ayant osé même déclarer la guerre à Charles-Quint, l'évêque de Liége fut le premier à se jeter sur les terres de ce prétendu rebelle, à lui enlever ses places, et à le traiter comme le plus cruel ennemi. Cette conduite lui attira des reproches, dont il se consola par le chapeau de cardinal que Charles-Quint lui obtint de Léon X, le 9 août de la même année. L'an 1522, nouvelle faveur qui flatta beaucoup son ambition. Ce fut la légation des Pays-Bas qui lui fut conférée par le pape Clément VII. Charles-Quint lui rendit, la même année, le duché de Bouillon, dont le comte de la Marck avait pillé et brûlé la ville et le château, l'an 1520, par ordre de ce prince. Cependant, le roi de France avait fait saisir les revenus de son évêché de Chartres. Erard, désespérant de les recouvrer, fit la résignation de ce bénéfice, l'an 1523, en faveur de l'évêque de Tour-

mai, moyennant une pension de 4500 florins. L'empereur le dédommagea peu de tems après en le nommant à l'archevêché de Valence en Espagne. Il étouffa, l'an 1531, non sans peine, une sédition que la famine et l'avarice des riches avaient occasionée dans Liége. L'an 1532, l'évêque de Liége sévit contre les Luthériens qui s'étaient introduits dans son diocèse, et y dogmatisaient à la faveur de l'édit impérial qui suspendait les controverses de religion. Quelques-uns de ces sectaires furent condamnés au feu, d'autres à la prison, au bannissement ou à l'amende. On continua, dans les années suivantes, à les poursuivre, et le pays à la fin se trouva purgé de cette peste. L'an 1538, Erard de la Marck tombe malade, le 18 février, d'une indigestion de moules, dont il meurt le 18 du mois suivant, au grand regret de ses diocésains. On l'enterra dans sa cathédrale avec une pompe extraordinaire, dans un tombeau qu'il s'était préparé lui-même, et sur lequel on voit encore sa statue de bronze doré. Outre ses ordonnances synodales, il laissa diverses constitutions contre les blasphémateurs, les hérétiques et les impies.

CORNEILLE DE BERG.

1538. Corneille de Berg, fils de Corneille, seigneur de Berg, et de Marie de Suemberg, qu'Erard de la Marck avait obtenu pour coadjuteur dès 1522, lui succéda, et fit son entrée solennelle dans Liége, le 17 mai 1538. Des anabaptistes s'étant introduits dans son diocèse, il en fit punir de mort une partie, et par-là mit les autres en fuite. L'an 1540, il reçut à Liége, dans le mois de mars, Ferdinand, roi des Romains, au passage de ce prince, pour aller trouver l'empereur, son frère, dans les Pays-Bas. Corneille publia divers édits pour établir une exacte police. Il pourvut à la sûreté du pays en fortifiant la capitale, en réparant les châteaux, en éloignant les gens sans aveu, en prévenant les séditions, et en mettant les troupes sur le bon pied. L'an 1541, à la prière de l'empereur, il se donna pour coadjuteur, au mois de janvier, Georges d'Autriche, qui s'était fait agréger au chapitre de Liége dans le mois précédent. L'an 1544, accablé d'infirmités, il se démit de l'épiscopat dont il n'avait jamais exercé les fonctions, n'étant pas même prêtre, et se retira dans la ville d'Hui, où il mourut quelque tems après sans qu'on sache en quel mois ni en quel jour.

GEORGES D'AUTRICHE.

1544. Georges d'Autriche, fils naturel de l'empereur Maximilien, archevêque de Valence, en Espagne, et évêque de

Brixen, en Tirol, ayant appris en Espagne qu'il était élu coadjuteur de l'évêque de Liége, se mit en route pour les Pays-Bas. Mais il fut arrêté à Lyon, détenu prisonnier, et n'obtint sa liberté qu'en payant une forte rançon. Après l'abdication de Corneille de Berg, il partit de Bruxelles, où il s'était rendu de Lyon, et fit son entrée solennelle dans Liége, le 17 août 1544. Dans les premières années de son gouvernement, il fit plusieurs réglements, de concert avec les états, contre les hérétiques, les vagabonds et les meurtriers; il acheva les fortifications de sa capitale, et empêcha l'entrée des troupes étrangères dans le pays. L'an 1546, il permit à la reine Marie, gouvernante des Pays-Bas, de bâtir une forteresse à Mariembourg, dans le territoire de Liége, sous la promesse qu'elle fit de donner, en compensation, le château d'Héristal, et avec la clause que la garnison de Mariembourg n'entreprendrait rien contre le pays de Liége, même dans le tems où les Liégeois seraient en guerre avec la Flandre. Mais les Autrichiens manquèrent à leurs engagements, quoique renouvelés en 1548. Non contents d'élever la forteresse de Mariembourg, ils construisirent sur les terres du Liégeois, en 1555, le château de Charlemont, et deux ans après celui de Philippeville, sans donner la place qu'ils avaient promise en dédommagement. L'an 1548, l'évêque de Liége rendit un décret, portant défense d'admettre aux fonctions ecclésiastiques tout prêtre qui n'aurait pas subi l'examen de son grand vicaire. L'année suivante, à la demande de l'empereur, il assembla le chapitre de sa cathédrale, le 1er. septembre, pour l'élection d'un coadjuteur. Le chapitre nomma cinq sujets pour être présentés à l'empereur, qui choisit entre eux Robert de Berg. Mais il ne fut admis par le chapitre que le 1er. janvier 1557. L'an 1551, Georges d'Autriche, ne pouvant se rendre, à raison de sa santé, au concile de Trente, où il était mandé, envoya, pour y tenir sa place, Guillaume de Poitiers, écolâtre de Liége, homme d'un savoir profond, Gérard de Groesbeck, doyen de sa cathédrale, et Grégoire Sylvius, dominicain, qui fut depuis son évêque suffragant.

L'an 1552, Robert IV, prince de Sedan, reprit, en juillet, le château de Bouillon, que l'évêque Erard avait enlevé à Robert II, son frère. La garnison, indignée contre le gouverneur de la place, Guillaume, bâtard d'Horion, qui l'avait rendue lâchement sans son aveu, le saisit, après l'avoir évacuée, et l'emmena garotté à Liége, où, le 15 avril de l'année suivante, il eut la tête tranchée en plein marché. L'an 1554, vers la fin de juin, le roi de France, Henri II, dans la guerre qu'il faisait à Charles-Quint aux Pays-Bas, se rendit maître du nouveau château de Mariembourg presque sans coup férir. De là, s'étant

avancé dans le Liégeois, il prit d'assaut Bouvines, le 7 juillet, et fit raser la place après l'avoir pillée. Le lendemain, il vint se présenter devant Dinant, qui soutint sept assauts pendant deux jours, et se rendit au dernier. Covin, Fosse, Agimont, Orchimont, toutes places du Liégeois, subirent ensuite le joug du monarque français. L'an 1557, Georges d'Autriche, après avoir langui pendant plusieurs mois, termina sa carrière le 4 mai, à l'âge de cinquante-deux ans, et fut inhumé dans sa cathédrale.

ROBERT DE BERG.

1557. Robert de Berg, coadjuteur de Georges d'Autriche dans l'évêché de Liége, fut reconnu pour son successeur après sa mort. Le 28 décembre de la même année, il reçut la prêtrise à Herkenrode, et, le 13 du mois suivant, il fit son entrée solennelle à Liége. L'an 1558, l'art typographique fut établi à Liége par un imprimeur allemand, nommé Walter Morbarius. L'an 1559, par le traité de paix signé à Cateau-Cambresis, le 2 et le 3 avril, entre l'Empire, l'Angleterre, l'Espagne et la France, le château de Bouillon, Covin, et d'autres places, sont rendus à l'évêque de Liége, *sans préjudicier*, est-il dit dans le traité, par rapport à Bouillon, *au droit qu'y peuvent prétendre le seigneur de Sedain, et ceux de la Marche* (Marck.) Au mois de mai suivant, le diocèse de Liége se trouva considérablement rétréci par l'érection que le pape fit, dans son ressort, des évêchés de Namur, de Ruremonde, de Malines, de Bois-le-Duc et d'Anvers. (Ces trois derniers, néanmoins, ne furent pas entièrement pris sur celui de Liége.) Notre prélat et son chapitre députèrent à Rome Lævinius Torrentius, archidiacre du Brabant, pour s'opposer à ces érections; mais ce fut en vain. Torrentius, après avoir vigoureusement défendu la cause de l'église de Liége, se laissa corrompre, à ce qu'on prétend, par Vargas, ambassadeur d'Espagne, qui lui promit l'évêché d'Anvers, qu'il eut en effet. Quoi qu'il en soit, l'église de Liége se désista de son opposition, sur la promesse qu'on lui fit d'une compensation qui est encore à venir. L'an 1563, Robert de Berg, se voyant attaqué d'une maladie dangereuse, fit sa résignation, avec le consentement du chapitre et la permission du saint siége, le 22 juillet, en faveur de Gérard, qui suit. S'étant retiré à Berg, il y mourut le 26 janvier de l'an 1565, et fut inhumé dans le tombeau de ses pères.

GERARD DE GROESBECK.

1563. Gérard de Groesbeck, fils de Jean de Groesbeck et

de Berthe de Goër, d'une maison distinguée de Gueldre, doyen de la cathédrale de Liége, et l'un des cinq que le chapitre avait proposés à l'empereur, pour coadjuteur de l'évêque Georges d'Autriche, succéda, l'an 1563, à Robert de Berg, en vertu de sa résignation. L'an 1565, il reçut à Herkenrode la consécration épiscopale le 20 mai, et, le 3 juin suivant, il fit son entrée solennelle à Liége. Les troubles qui agitaient les Pays-Bas espagnols ayant pénétré, l'an 1566, dans le Liégeois, les habitants de Hasselt, Maëstricht, Maseick, Stokeim, pervertis (du moins le plus grand nombre), par les prédications séditieuses du ministre Herman Stuicker, déjà fameux par la révolution qu'il avait excitée à Anvers, arborent l'étendard du fanatisme et de la révolte. Le prélat, après les avoir vainement exhortés à rentrer dans le devoir, marche contre la première de ces villes à la tête de ses troupes. Hasselt assiégé, se rend le 11 mars de 1567, et obtient, grâce aux conditions, de payer les frais de la guerre, de réparer les lieux saints qu'on y avait détruits, et de reprendre l'ancienne religion. Maëstricht n'attendit pas l'arrivée des troupes victorieuses pour envoyer faire ses soumissions. Mais, comme cette ville appartenait par moitié à l'Espagne et à l'église de Liége, l'archiduchesse Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, fit difficulté de lui pardonner sa révolte, et notre prélat fut obligé de se rendre médiateur dans cette affaire. Les autres villes rebelles, effrayées des exécutions que l'on fit à Maëstricht, chassèrent ceux qui les avaient soulevées, et prévinrent par-là le châtiment qui leur était préparé. L'an 1568, après le supplice du comte de Horn et la mort naturelle de Montigni, son frère, comme ils ne laissaient point de postérité ni l'un ni l'autre, le comté de Horn, qui était un fief masculin de l'église de Liége, lui revint par droit de dévolution, quoiqu'il y eût des héritiers en ligne collatérale, mais féminine. La même année, notre prélat refuse le passage aux troupes que Guillaume, prince d'Orange, amenait d'Allemagne au secours des mécontents du Brabant. Le prince traverse inopinément la Meuse, et s'introduit dans Saint-Tron, qu'il livre au pillage, sans distinction du sacré et du profane. Obligé de retourner en Allemagne, après avoir échoué dans le Brabant, Guillaume rentre dans le Liégeois, et vient se présenter, dans le mois d'octobre, devant la capitale, dont il se met en devoir de faire le siége. Mais, repoussé par les assiégés et poursuivi par le duc d'Albe, il se retire précipitamment, et perd du monde dans sa retraite. Plusieurs liégeois servaient dans l'armée de ce prince, et quelques-uns, restés dans la ville, étaient d'intelligence avec lui. On fit des recherches de ceux-ci, dont les principaux furent punis. Les Jésuites, que l'évêque Gérard avait appelés dans le commencement de son

épiscopat, pour l'aider à combattre les nouvelles erreurs, forment, l'an 1569, un établissement à Liége : mais ils ne commencèrent à y ouvrir des écoles qu'en 1581. Cette même année 1569 est l'époque de l'établissement des manufactures de glaces à Liége. L'an 1571, au mois de juillet, le prince d'Orange se rend maître de Ruremonde après un siége vigoureusement soutenu par le gouverneur de la place. Pendant les sept années suivantes, le prélat fut occupé à repousser les Espagnols et les confédérés, qui, selon qu'ils étaient pressés les uns par les autres, refoulaient sur le pays liégeois. L'an 1579, l'évêque de Liége sort de l'espèce de neutralité qu'il avait affectée dans la guerre de la confédération des Pays-Bas, en fournissant de l'artillerie au duc de Parme pour faire le siége de Maëstricht. Cette ville, comme on l'a dit ci-devant, appartenait moitié à l'église de Liége, et moitié à la maison d'Autriche. La ville fut emportée d'assaut le 29 juillet, après un siége des plus mémorables, où l'on vit les femmes combattre avec la même ardeur que les hommes. L'année suivante, l'évêque Gérard termina ses jours, le 28 décembre, à l'âge de soixante-trois ans. On loue la prudence, le zèle et la fermeté de ce prélat.

ERNEST DE BAVIERE.

1581. ERNEST, fils d'Albert, duc de Bavière, et d'Anne d'Autriche, évêque de Frisingue et d'Hisdesheim, et depuis peu chanoine de Liége, en fut élu évêque, le 30 janvier 1581, sur la désignation que Gérard de Groësbeck en avait faite avant de mourir. Son inauguration se fit le 19 juin suivant avec une pompe extraordinaire. Ce prince avait d'excellentes qualités pour le gouvernement : affable, éloquent, adroit à manier les esprits, fécond en ressources dans les cas épineux, actif avec circonspection, il passait parmi ses égaux en Allemagne pour le plus habile d'entre eux ; mais on lui reprochait deux défauts dont il paraît qu'il ne se corrigea point, le vin et les femmes. L'an 1583, après la déposition de Gebehart Truchsès, archevêque de Cologne, le chapitre de cette église élut, le 23 mai, pour le remplacer, Ernest de Bavière, lequel par là se trouva chargé de quatre évêchés. Truchsès ne se laissa pas dépouiller sans se défendre. Il fallut en venir aux armes pour l'obliger à désemparer. Ernest, appuyé de l'empereur, mit à la tête de ses troupes Ferdinand son frère. Celles de Truchsès, dans un premier combat qu'elles livrèrent, près de Hulst, aux Liégeois, eurent l'avantage par la désertion des Allemands qui étaient avec ces derniers. Mais ceux-ci, dans la suite, prirent amplement leur revanche, et la guerre, commencée au mois de septembre 1583,

finit au mois de mars de l'année suivante, par une grande victoire qu'ils remportèrent sur Truchsès; après quoi le prélat déposé, abandonna le pays. (Voy. *les archevêques de Cologne.*)

L'an 1585, Ernest, voyant les Espagnols ravager impunément le pays liégeois jusqu'aux portes de la capitale, sans égard pour les représentations qu'il avait faites à leurs chefs, envoie contre eux, le 15 janvier, un corps de troupes qui les taille en pièces. Ernest, la même année, fut pourvu, le 23 avril, d'un cinquième évêché, celui de Munster. Quelque tems après, l'évêque de Verceil, nonce du pape, étant venu à Liége pendant l'absence d'Ernest, y assembla un synode où il fit recevoir le concile de Trente. Ayant ensuite parcouru le diocèse pour y faire observer les décrets de cette assemblée, il revint mourir à Liége le 25 février de l'an 1586. Ernest, de retour à Liége, publia, l'an 1588, divers statuts pour le maintien de la religion catholique et pour la décence du culte divin. Il érigea, l'année suivante, deux séminaires, l'un à Liége et l'autre à Saint-Tron. L'an 1594, Ernest, sur les plaintes que le pape Clément VIII faisait de ce qu'il possédait plusieurs évêchés et de ce qu'il différait de se faire sacrer, députe à Rome, pour se justifier, le docteur Hennot, chanoine de Cologne. Le P. Foulon a soigneusement recueilli les moyens que ce prince alléguait en sa faveur, et n'a rien omis pour les faire valoir. L'an 1595, la nuit du 3 au 4 février, la citadelle d'Hui est surprise par trente soldats du prince de Nassau, et le lendemain, le capitaine Herauger, qui les suivait de près à la tête d'un corps de troupes, oblige la ville à se rendre. Mais les Liégeois, avec l'aide de cinq mille espagnols que l'archiduc Ernest d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas, leur envoya, reprirent et la ville et la citadelle après huit jours d'attaques. L'archiduc Ernest étant mort dans ces entrefaites, le comte de Fuentes, vice-gouverneur, prétendit mettre garnison espagnole dans la citadelle d'Hui. On disputa pend nt trois mois, et ce ne fut qu'à force de présents, qu'on engagea le comte à rappeler ses troupes qui étaient dans la place. L'an 1597, les impôts causèrent à Liége de grands tumultes qui mirent en combustion tout le pays. Le prince eut besoin de son génie et de sa fermeté pour les apaiser. L'an 1612, Ernest étant tombé malade à Arnsbourg, en Westphalie, y mourut, le 17 février, à l'âge de soixante-trois ans, dans de grands sentiments de pénitence.

FERDINAND DE BAVIERE.

1612. FERDINAND, fils de Guillaume V, électeur de Bavière, et de Renée de Lorraine, succéda dans l'évêché de Liége,

à Ernest, son oncle paternel, qui l'avait fait élire pour son coadjuteur dès l'an 1600. Il devint en même tems son successeur à Cologne et dans les trois autres évêchés dont il avait été pourvu. Presque tout le tems du gouvernement de ce prince fut agité par des guerres intestines. Si l'on excepte quelques petits intervalles de calme, il fut toujours aux prises avec le peuple de Liége sur leurs droits respectifs, et on n'entendait parler que de bannissements, de tortures et de massacres. La principale cause des brouilleries était l'élection des magistrats, à laquelle Sébastien de la Ruelle, premier bourguemestre, avait droit de présider. Attaché à la France, aimé et respecté de ses compatriotes, la Ruelle employait tout son crédit pour empêcher que la faction espagnole, appuyée par le prince-évêque, son chapitre et le mayeur, ne devînt le parti dominant, et que les bourgeois de Liége, ne se prêtassent aux vues ambitieuses de la maison d'Autriche. Mais, l'an 1631, la crainte que Ferdinand ne les fit mettre au ban de l'empire, contraignit les Liégeois de recourir à sa clémence, et, le 7 avril, ils obtinrent un pardon général. Ferdinand se retira ensuite à Bonn, sa résidence ordinaire, après avoir conféré la charge de grand-mayeur de Liége au baron de Berlon, comte de Hosemont. Au milieu de ces troubles, il ne laissa pas de faire plusieurs établissements de sociétés religieuses dans sa ville épiscopale. Il y vint des Augustins du saint sépulcre en 1614; les Carmes-déchaussés, ainsi que les Minimes, s'y établirent en 1617; les Urselines, l'année suivante; deux ans après, il fit venir les Célestins, les Dominicains, les Capucins, les Récollets, les Carmélites, les Religieuses de la conception, les Urbanistes et les filles du tiers ordre de saint François.

L'an 1636, au mois de mai, les Impériaux, sous la conduite de Charles, duc de Lorraine, de Piccolomini et de Jean de Werth, viennent fondre dans le Liégeois, le ruine, et mettent le siége devant la capitale, pour l'obliger à se déclarer contre les Français, et la punir en même tems de leur avoir fourni, l'année précédente, des vivres pendant le siége de Louvain Dans cette extrémité, les différents partis de la bourgeoisie se réunissent contre l'ennemi commun. On chasse de la ville tous les chanoines, et le grand-mayeur est emprisonné. L'amour de la liberté arme tous les citoyens: ils rejettent les conditions de paix qu'on leur offre, et font des sorties heureuses, dans l'une desquelles ils brûlent le quartier de Jean de Werth. Enfin le nonce, qui était alors dans Liége, négocie un accommodement entre les bourgeois et leur évêque. Ceux-là promettent de reconnaître l'empereur, de contribuer aux affaires de l'empire, donnent de l'argent au prince Charles, et le siége

est levé. Mais à peine l'ennemi s'est-il retiré, que les troubles recommencent dans Liége. Les bourgeois portent leurs plaintes au pape Urbain VIII contre les entreprises de leur évêque. Le bourguemestre la Ruelle était l'âme, pour ainsi dire, de tous ces grands mouvements: c'était un autre Barneweld. Il fut, comme lui, la victime de son patriotisme. Il avait donné asile, depuis plusieurs années, dans Liége, au comte de Warfuzée, flamand, condamné à mort par le conseil de Malines, pour malversation dans les finances dont il avait eu l'administration. Warfuzée, afin d'obtenir sa grâce et de rentrer dans ses biens, s'engage envers les Espagnols à les défaire de la Ruelle. Pour remplir cet engagement, il l'invite, avec plusieurs personnes distinguées, à un grand repas, au milieu duquel, ayant fait entrer des soldats apostés, il le fait égorger le 15 avril 1637. Le peuple de Liége, instruit de cet événement, court aux armes, enfonce les portes de la maison du comte, le perce de mille coups, le pend ensuite au gibet, et, l'ayant enfin brûlé, jette ses cendres dans la Meuse. (D'Artigni.) L'évêque était pour lors absent, et il dut se savoir bon gré de ne s'être point trouvé à cette horrible tragédie, dont la catastrophe aurait bien pu l'envelopper, tant les esprits étaient aveuglés par la fureur. L'an 1638, il reçut à Saint-Tron Marie de Médicis, veuve du roi Henri IV, et mère du roi Louis XIII; laquelle, fuyant la persécution du cardinal de Richelieu, s'était retirée dans les Pays-Bas. Lorsqu'en 1643, on rapporta en France le corps de la reine, décédée à Cologne, le 3 juillet 1642, le convoi passa par Liége, où Ferdinand fit faire à cette princesse de magnifiques obsèques.

Le duché de Bouillon faisait toujours un sujet de contestation entre les princes de Sedan et l'église de Liége. Frédéric Maurice de la Tour, menaçait d'y rentrer à force ouverte, si on ne lui faisait pas raison des sommes qu'il répétait sur ce duché. Les états de Liége, s'étant assemblés au mois de septembre 1641, arrêtèrent qu'on lui paierait, dans le cours de trois ans, la somme de cent cinquante mille florins, au moyen de quoi il renonça à ses prétentions sur ce duché. L'an 1650, Ferdinand étant allé au château d'Aremberg, en Westphalie, y mourut subitement, le 13 septembre, à l'âge de soixante-six ans. (*Voy. les archevêques de Cologne.*)

MAXIMILIEN-HENRI, DE BAVIERE.

1650. MAXIMILIEN-HENRI, neveu de Ferdinand de Bavière, et fils d'Albert, duc de Bavière, et de Mathilde de Leuchtemberg, élu coadjuteur de Liége, le 19 octobre 1649, archevêque

de Cologne, et évêque d'Hildesheim, s'étant rendu à Liége, le 12 octobre 1650, en prit possession le même jour. Les premières années de son gouvernement furent troublées par les incursions des Lorrains et des Espagnols. Le marquis de Fabert, gouverneur de Sedan, eut ordre du roi de France de venir au secours des Liégeois avec dix mille hommes. L'arrivée de ces troupes produisit l'effet qu'on désirait. On tint à Tirlemont des conférences dont le résultat fut un traité de paix, signé le 17 mars 1654, par les plénipotentiaires de l'empereur, du roi d'Espagne et de l'évêque de Liége. Ce dernier y gagna un point important. Par un des articles, le bourg d'Héristal, situé dans le Brabant, et promis, dès les années 1546 et 1548, à l'église de Liége, en échange du bourg de Fresne, qu'elle avait cédé à l'Espagne, pour y bâtir la citadelle de Mariembourg, lui fut enfin abandonné. Les ministres de Maximilien-Henri en prirent possession, en présence de ceux du roi catholique, le 31 octobre 1655, malgré les oppositions des tutrices du jeune prince d'Orange; ce qui fut la semence d'une longue dispute qui s'est renouvelée dans notre siècle. L'an 1673, le roi Louis XIV, ayant le comte de Lorges sous ses ordres, commence, le 14 mai, le siége de Maëstricht; ce fut l'un des plus meurtriers de cette campagne. Le gouverneur espagnol capitula le 30 juin, et la place fut rendue le lendemain. L'une des clauses de la capitulation fut que l'évêque et prince de Liége continuerait de jouir, dans Maëstricht des mêmes prérogatives dont il jouissait sous les ducs de Brabant et les rois d'Espagne. Fidèle à cet article, le monarque victorieux consentit même que les officiers de Maximilien-Henri précédassent les siens, et que les armoiries du prélat fussent placées à la droite de celles de France, comme il avait été observé à l'égard des ducs de Brabant. (Foulon.) De Maëstricht, les Français se répandirent dans tout le Liégeois, où ils levèrent de grandes contributions. Tongres, ayant osé se défendre, fut pris après quatre heures d'assaut et pillé durant trois jours. Il faut observer que l'évêque était allié de la France, et que les Liégeois gardaient ou feignaient de garder la neutralité. L'année suivante, ils ne furent pas mieux traités par les Impériaux, qui, s'étant rendus maîtres de Dinant et d'Hui, étendirent aux environs leurs contributions. L'an 1675, nouveaux malheurs pour les Liégeois. L'empereur, par une déclaration du 16 janvier, réunit le pays de Liége à l'empire, parce qu'il ne se déclara pas contre la France. Le cardinal de Bade, qu'il avait envoyé dans la capitale, tente de gagner par des promesses le baron de Vierzet, gouverneur de la cidadelle. Le comte d'Estrade, gouverneur de Maëstricht, ayant connu, par une lettre interceptée du cardinal, à quoi il tenait que les Alle-

mands ne fussent reçus dans la place, fait parler plus efficacement à Vierzet, qui remet, dans le mois de mars, la citadelle aux Français. Après être restée l'espace d'un an entre leurs mains, ils la firent sauter, le 31 mars 1676, par ordre du roi, sur le refus que les Espagnols et les Hollandais avaient fait, dans les conférences tenues à Marchiennes-au-Pont, de consentir à la neutralité pour le pays de Liége. Les bourgeois, loin de s'affliger de la démolition de cette place, en témoignèrent leur joie, parce que les évêques ne l'avaient fait bâtir que pour les tenir en bride. Elle a été rebâtie dans la suite. Au mois de juillet suivant, le prince d'Orange amène une armée considérable devant Maëstricht. Mais après avoir fait les derniers efforts pour s'en rendre maître, l'arrivée du maréchal de Schomberg, l'oblige à se retirer la nuit du 26 au 27 août, ou bout de quarante jours de siége. Le 30 septembre suivant, le comte de Berlon rend Bouillon au maréchal de Créqui, sans faire de résistance, et malgré la garnison. L'évêque de Liége porte ses plaintes au roi de cette invasion. Sa majesté répond, qu'elle ne l'a commandée que dans la crainte que les Espagnols ne se saisissent de Bouillon pour s'ouvrir un chemin en Champagne, promettant d'ailleurs de le rendre à la paix. Elle se fit, l'année suivante, à Nimègue. Mais Bouillon, au lieu d'être rendu à l'église de Liége, fut adjugé au prince de la Tour-d'Auvergne, sans égard pour les représentations des députés de l'évêque et de son chapitre. Maëstricht, par le même traité, fut cédé aux Hollandais, en conservant les droits de l'évêque de Liége.

L'an 1679, les entreprises des magistrats de Liége, sur l'autorité du prince-évêque, donnèrent naissance à de grands démêlés qui ne finirent, après des hostilités réciproques, qu'en 1683, par un traité de paix conclu le 29 novembre. Mais à peine eut-il été publié, qu'une faction s'éleva pour le rejeter. Le tumulte recommença dans Liége. Il y eut des combats dans la ville et des meurtres. On élut de nouveaux magistrats sans consulter le prince, qui cassa l'élection, et l'année suivante, il envoya l'évêque de Strasbourg, Guillaume-Egon de Furstemberg, avec un corps de troupes pour réduire les mutins. Celui-ci étant entré dans Liége sans résistance, fit arrêter les chefs de la révolte, qui furent décapités le 9 octobre. Le prince suivit de près. On lui demanda grâce; et après l'avoir accordée, il changea la forme des élections, et fit élire en sa présence de nouveaux magistrats. On travaillait cependant par ses ordres au rétablissement de la citadelle de Liége.

L'an 1688, sur la fin du mois de janvier, Maximilien-Henri tombe dangereusement malade à Bonn. Deux concurrents, le cardinal de Furstemberg, qu'il avait déjà fait élire coadjuteur

de Cologne, et le cardinal de Bouillon, grand-prévôt de Saint-Lambert, le sollicitent pour la coadjutorerie de Liége. Il se décide pour le premier, et écrit en sa faveur à Rome. Le pape se refuse à sa demande. Enfin Maximilien-Henri finit ses jours le 3 juin de la même année. Après sa mort, le baron d'Asfeld, ambassadeur extraordinaire du roi de France auprès du chapitre de Liége, brigue ouvertement, au nom de son maître, le siége vacant pour le cardinal de Furstemberg. Le roi lui-même annonce aux Liégeois qu'il a des droits, comme ils ne peuvent l'ignorer, sur le comté de Segni, qui s'étend jusqu'au milieu de Liége, sans parler du marquisat de Franchimont, qui dépend de ce comté; qu'il a différé jusqu'alors de répéter ces deux objets, mais qu'il faut s'attendre à les lui restituer, si l'on n'élit pour évêque le cardinal de Furstemberg. La faction du cardinal de Bouillon, quoiqu'affaiblie par l'exclusion que la France donnait à ce prélat, ne perdit point courage. Furstemberg était déjà lui-même exclu de l'archevêché de Cologne par l'autorité de l'empereur. Il était odieux aux Liégeois pour diverses raisons, et bientôt il connut qu'il ne ferait pas meilleure fortune à Liége qu'à Cologne. Alors il se tourna du côté du cardinal de Bouillon, et travailla lui-même pour le faire élire. Mais, le 17 août, le chapitre s'étant assemblé, élut, à la pluralité, pour évêque le grand doyen, qui suit. (Voyez *les archevêques de Cologne.*)

JEAN-LOUIS D'ELDEREN.

1688. Jean-Louis d'Elderen, grand doyen de Saint-Lambert et prévôt de Tongres, issu d'une ancienne maison du Liégeois, fut élu, le 17 août 1688, évêque de Liége par le plus grand nombre des capitulants. A peine eut-il obtenu ses bulles de Rome, que le roi de France fit éclater son ressentiment contre le pape Innocent XI, pour s'être opposé à l'élection du cardinal de Furstemberg. Il menaça d'envoyer une armée en Italie pour reprendre le duché de Castro, qu'il prétendait appartenir au duc de Parme; et, en attendant qu'il pût effectuer ces menaces, il se saisit, le 7 octobre, de la ville et du comté d'Avignon. La guerre était alors recommencée entre la France et l'empire. C'était une belle occasion pour le monarque, d'exercer directement sa vengeance sur le nouvel évêque de Liége: aussi ne fut-il point épargné. On leva des contributions exorbitantes dans tout son pays; on refusa de lui rendre Dinant et Hui, contre la teneur du traité de Nimègue. Le prince, pour détourner les malheurs de sa patrie, envoya le comte de Groësbeck à Versailles pour traiter avec le marquis de Louvois, mi-

nistre de la guerre. On traita effectivement le 9 janvier 1689, et il fut convenu, entre les deux ministres, que la neutralité serait gardée par les troupes du roi sur le pied qu'elle avait été réglée par le traité de Tirlemont; que, tant que durerait la guerre avec l'empire, le pays liégeois paierait chaque année la somme de cinquante mille écus; que la citadelle de Liége serait de nouveau détruite; que le roi retirerait ses troupes des villes et châteaux du pays qu'elles occupaient depuis le 1er. octobre de l'année précédente, à l'exception de Dinant, qui ne serait rendu qu'à la fin de la guerre; que les murs de la ville et du château d'Hui seraient rasés, et qu'en dédommagement des dépenses faites pour les fortifications de cette place, on paierait à la France la somme de quatre-vingt-dix mille livres. Pendant qu'on traitait ainsi à Versailles, la diète de Ratisbonne rendait un décret pour obliger tous les ordres et toutes les provinces de l'empire à se déclarer contre Louis XIV et à le regarder comme un ennemi commun. Liége, en conséquence, fut sommée de renoncer à la neutralité qu'elle venait de conclure avec la France, et elle y fut contrainte par les Hollandais, qui s'emparèrent de la ville. Les courses des Français dans le Liégeois recommencèrent alors avec plus de fureur qu'auparavant. Les abbayes de Stavelo et de Malmesbúri, après avoir été pillées, furent réduites en cendres. Quantité de bourgs et de villages subirent le même sort. L'an 1691, le marquis de Boufflers, à la tête de soixante escadrons et de vingt bataillons, traînant après lui une grande artillerie, vient se poster, le 1er. juin, sur la montagne de la chartreuse de Liége. De là il canonne et bombarde la ville, sans relâche, pendant sept jours. Mais, apprenant que le comte de Lippe arrive avec une armée considérable, il fait précipitamment sa retraite. L'honneur de la vigoureuse défense que firent les Liégeois en cette occasion est attribué principalement à l'évêque-prince, qui les encouragea par ses discours, et empêcha, par sa prudence, qu'au milieu de l'orage qui fondait sur la ville, le trouble et la confusion ne se missent parmi les habitants. L'an 1692, le maréchal de Villeroi se rend maître d'Hui, le 24 juillet, par capitulation, après cinq jours de siége. L'an 1694, le 1er. février, un catarrhe suffocant emporte subitement le prince-évêque de Liége, Jean-Louis d'Elderen, au grand regret de son peuple. Après sa mort, cinq concurrents se mirent sur les rangs pour lui succéder, savoir, le prince de Neubourg, grand-maître de l'ordre Teutonique, évêque de Worms et coadjuteur de Mayence; l'électeur de Cologne; l'évêque de Breslaw, chanoine de Liége; Jean-Ferdinand de Méarn, grand-doyen de saint Lambert; et le cardinal de Bouillon. Ce dernier, le plus ardent de tous et re-

commandé par le roi de France, était venu, suivant le père Foulon, avec des brevets de bénéfices en blanc pour acheter les suffrages. Les chanoines de Saint-Lambert s'assemblèrent capitulairement pour l'élection, le 20 avril, au nombre de quarante-six. On commença par lire les brefs d'éligibilité accordés par le pape. M. de Méan protesta de nullité contre celui de l'électeur de Cologne. Vingt-deux furent de son avis; les vingt-quatre autres admirent le bref. Le baron de Méan s'étant retiré avec ses partisans, les vingt-quatre restants ne laissèrent pas de procéder à l'élection, et leurs suffrages se réunirent en faveur de l'électeur de Cologne, qui fut aussitôt proclamé et installé. Mais, le lendemain, M. de Méan et sa faction, réduite à vingt, firent de leur côté une élection qui tomba sur le grand-maître de l'ordre Teutonique. Les deux élus, après les protestations réciproques de droit, conviennent que l'administration resterait entre les mains du chapitre jusqu'à la décision du saint siége. Sur ces entrefaites, le grand-maître de l'ordre Teutonique tomba dans une maladie qui le conduisit au tombeau, le 4 mai 1694.

JOSEPH-CLÉMENT DE BAVIÈRE.

1694. JOSEPH-CLÉMENT, né, l'an 1671, de Ferdinand-Marie, électeur de Bavière, et d'Adélaïde-Henriette de Savoie, archevêque-électeur de Cologne, évêque d'Hildesheim et de Ratisbonne, élu, comme on l'a dit, évêque de Liége, le 20 avril, par vingt-quatre capitulants, fut confirmé dans cette dignité, le 18 septembre 1694, par le jugement de la cour de Rome, dont il reçut une expédition à Bruxelles, où il était le 28 du même mois. Il fit son entrée solennelle à Liége, le 24 octobre, avec le plus brillant cortége, et fut reçu avec acclamation. L'an 1695, il amena des troupes au roi d'Angleterre pour faire le siége de Namur, qui fut pris le 2 septembre. Ce monarque lui rendit alors la ville et le château d'Hui, qu'il avait repris sur les Français, le 28 septembre de l'année précédente. L'an 1697, par le douzième article du traité de paix conclu, le 30 octobre à Riswick, entre l'empereur et le roi de France, ce dernier s'engagea de rendre à l'évêque de Liége la ville et le château de Dinant dans l'état où il les avait pris, avec les villes et bourgs du Liégeois dont il s'était emparé durant la guerre. Mais Dinant ne fut rendu qu'après qu'on eut rasé les fortifications.

L'an 1700, Joseph-Clément fait juger au tribunal de la Rote la contestation qu'il avait avec l'archi-prêtre d'Aix-la-Chapelle. Celui-ci prétendait que cette ville n'était d'aucun diocèse.

Le jugement porte qu'elle relève de l'évêque de Liége pour le spirituel. L'électeur de Bavière, gouverneur des Pays-Bas, s'étant déclaré pour la France dans la guerre touchant la succession au trône d'Espagne, entraîne Joseph-Clément, son frère, dans le même parti. La citadelle de Liége, en conséquence, est livrée, le 2 novembre 1700, aux troupes françaises, qui, le lendemain, s'emparent de tous les postes de la ville. Le 1er. décembre suivant, le baron de Méan, grand-doyen, est enlevé par des officiers de la garnison, qui le conduisent prisonnier à Namur, et de là au château d'Avignon, où il est étroitement renfermé. Après y être resté plusieurs mois, il est ramené à Namur, dont l'évêque se rend caution pour lui. Le prince-évêque de Liége était alors retiré en Flandre. L'an 1702, les troupes des alliés, commandées par le duc de Marlborough, s'emparent, le 14 octobre, de la ville de Liége, dont la garnison française se retire dans la citadelle, qui est emportée d'assaut le 23 du même mois. L'an 1703, les maréchaux de Villeroi et de Boufflers forcent, le 10 mai, Tongres à se rendre après un siége de vingt-quatre heures. L'an 1705, les Français, commandés par le comte de Gacé, se rendent maîtres d'Hui le 10 juin, et de là dirigeant leur marche vers Liége, ils y rentrent le 18 du même mois; mais ils en sortent le 27, sur la nouvelle que Marlborough approche. Le roi de Prusse, qui avait ses troupes dans le territoire de Liége, veut profiter de l'occasion pour se mettre en possession d'Héristal, sur lequel il avait des prétentions. Mais le comte d'Albemarle, qui commandait dans Liége, s'oppose à ce dessein de la part des états-généraux. Il y avait alors procès entre le roi de Prusse, le prince de Nassau, gouverneur héréditaire de la Frise, et le prince de Nassau-Siegen, touchant la succession de Guillaume, roi d'Angleterre; et leurs H. P. voulaient qu'Héristal restât en séquestre jusqu'au jugement définitif. L'an 1713, aux conférences d'Utrecht pour la paix, et l'an 1714 à celles de Rastadt, les ambassadeurs de l'évêque et du chapitre de Liége réclamèrent, mais sans succès, le duché de Bouillon et le comté d'Agimont. A peine même y purent-ils obtenir que les Hollandais évacueraient la citadelle de Liége et la ville d'Hui, que ceux-ci voulaient faire comprendre dans les places de barrière qui leur étaient accordées par le traité d'Utrecht. L'an 1715, le prince-évêque arrive, le 15 janvier à Dinant, d'où s'étant rendu au monastère de Saint-Gilles, il y célèbre les saints mystères, et fait un discours au peuple. Le lendemain, il fait son entrée dans Liége, où il est reçu avec des démonstrations de joie extraordinaires. L'an 1716, le 22 décembre, il

donne son diplôme de réaccession au cercle de Westphalie, déclarant qu'il est disposé à fournir sa quote-part du contingent auquel ce cercle est taxé pour les mois romains. L'an 1723, il meurt, le 12 novembre, à Bonn. (Voyez *les électeurs de Cologne.*) Dès que la nouvelle de sa mort fut devenue publique, on vit arriver en grand cortége, l'un après l'autre, à quelques jours de différence, cinq candidats pour remplir le siége vacant. Le premier était Clément-Auguste de Bavière, neveu du défunt, auquel il venait déjà de succéder dans l'archevêché de Cologne, et qui possédait, outre cela, les évêchés de Munster et de Paderborn. Le cardinal de Saxe-Zeitz, le prince de la Tour-d'Auvergne, archevêque de Vienne, en Dauphiné, le comte de Louvestein, évêque de Tournai, et le comte de Cuftein, commissaire de l'empereur pour assister à l'élection, étaient les quatre autres compétiteurs. Rien ne fut épargné de leur part pour gagner des suffrages : festins, jeux, spectacles, largesses, tout fut mis en usage à l'envi par ces ambitieux, comme s'il ne se fût agi que d'une dignité temporelle. Mais ils furent tous également trompés dans leurs espéranees, et ne remportèrent de tant de mouvements qu'ils s'étaient donnés, de tant de dépenses qu'ils avaient faites, que la honte d'avoir échoué dans leurs démarches simoniaques.

GEORGES-LOUIS DE BERGH.

1724. GEORGES-LOUIS DE BERGH, chanoine de Saint-Lambert, fut élu, le 7 février 1724, à l'âge de soixante-quatre ans, évêque de Liége, par le plus grand nombre des capitulants. sans avoir brigué la place et sans avoir même paru la désirer. Il était le troisième de sa maison qu'on y eût élevé. Le 24 février, il se retira chez les Capucins, pour se préparer à recevoir les saints ordres. L'an 1740, le différent du roi de Prusse avec l'évêque de Liége, au sujet de la baronnie d'Héristal, se renouvela. Le premier, écrit de Wesel, le 4 septembre au second, pour se plaindre de la désobéissance des habitants de cette baronnie à son égard, et lui demande *une explication sincère et catégorique dans l'espace de deux jours* : explication consistant à déclarer s'il est *encore résolu de soutenir sa pretendue souveraineté sur Héristal*, et s'il veut *protéger les mutins d'Heristal dans leur désordre et désobéisance abominable.* L'évêque, n'ayant pas jugé à propos de répondre dans le court délai que le roi lui accordait, ou pour mieux dire, ne l'ayant pu (la lettre ne lui ayant été rendue que le 9 du même mois), ce monarque fait marcher un corps de deux mille hommes de troupes vers le comté de Horn. Cette

petite armée ayant passé la Meuse, entre, le 14 septembre, dans Maseick dont elle se met en possession. Pendant qu'elle est en marche, le roi de Prusse publie, le 11 septembre, un manifeste, auquel l'évêque de Liége répond, le même jour, par la poste. Le prélat, dans cette réponse, réitère au roi l'offre que les états de Liége ont déjà faite à sa majesté, d'acheter ses droits sur Héristal, pour la somme de cent mille écus. Il écrit en même tems aux rois de France et d'Espagne, comme garants du traité de 1659, qui assurait à l'évêque de Liége la partie du Héristal, située en-deçà de la Meuse. Mais ce différent est terminé dans le mois suivant, au moyen d'une somme de cent vingt mille écus, que l'évêque s'engage à payer au roi de Prusse, pour ses prétentions. L'an 1743, l'évêque Georges-Louis de Bergh mourut le 4 décembre, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

JEAN-THEODORE DE BAVIERE.

1744. Jean-Théodore de Bavière, frère de l'empereur Charles VII et de Clément-Auguste de Bavière, électeur de Cologne, né le 3 septembre 1703, évêque de Ratisbonne, depuis le 29 juillet 1719, de Frisingue, du 23 février 1727, fut élu évêque de Liége, le 23 janvier 1744, et inauguré le 10 mars suivant. L'an 1746, il fut créé cardinal, le 17 janvier, par le pape Benoît XIV. Il mourut, le 27 janvier 1763, à Liége.

CHARLES-NICOLAS-ALEXANDRE.

1763. Charles-Nicolas-Alexandre, comte d'Outremont, fut élu, le 20 avril 1763, évêque de Liége par le plus grand nombre des capitulants, tandis que les autres se réunirent en faveur du prince Clément de Saxe. Ceux-ci firent sur-le-champ leurs protestations contre l'élection du premier, prétendant qu'elle n'était point canonique, et les renouvelèrent en présence du comte de Perghen, commissaire impérial. La contestation ayant été portée à Rome, la congrégation nommée à ce sujet, confirma, le 21 décembre 1763, l'élection du comte d'Outremont. Ce prélat mourut subitement, le 22 octobre 1771, au retour de la chasse.

FRANÇOIS-CHARLES, COMTE DE WELBRUCK.

1772. François-Charles, comte de Welbruck, chanoine de Saint-Lambert, né le 11 juin 1719, fut élu évêque de

Liége, le 16 janvier 1772. Le 14 mars suivant, il fit son entrée solennelle au palais. Le 24 du mois d'avril, il conclut avec les ministres de France, un traité d'échange de quelques villages qui lui appartenaient sur les deux rives de la Meuse, contre d'autres, que possédait cette puissance dans l'entre Sambre et Meuse liégois. Il mourut au château de Hex, le 30 avril 1784.

CÉSAR-CONSTANTIN-FRANÇOIS DE HOENSBROECK-D'OEST.

1784. César-Constantin-François de Hoensbroeck-d'Oest, chanoine de la cathédrale de Liége, et écolâtre de l'église royale d'Aix-la-Chapelle, élu évêque de Liége, le 27 juillet 1784, à l'unanimité des suffrages, fut installé le 17 août, et fit son entrée solennelle au palais, le 23 du même mois.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

COMTES DE LOSS.

LE comté de Loss, en flamand de Loon, dans le pays de Liége, comprend une partie de la Hasbaie avec une partie de la Toxandrie. Son nom se tire de sa capitale, appelée en langage du pays *Brocht-Loon*, c'est-à-dire château de Loon, situé entre Tongres et Saint-Tron. Les autres villes qu'il contient sont Hasselt sur le Demer, Wust-Herck, Bilsen, Maseyck, Stockhem, Peer, Bree, Hamont et Beringen.

RODOLFE.

RODOLFE, comte en Hasbaie, fils de Rainier II, comte de Hainaut, est regardé comme la tige des comtes de Loss. Il paraît que ce fut Otton I, roi de Germanie et depuis empereur, qui lui conféra ce comté. Il est fait mention de lui dans Flodoard sous l'an 944. M. Ernst possède un diplôme de l'empereur Otton, de l'an 966, non encore imprimé, par lequel on voit que Rodolfe avait été dépouillé de quelques biens (et apparemment de son comté) pour cause de félonie, et que dans le pays de Loss d'aujourd'hui, ou du moins dans une partie de ce pays, un certain Werinherius était comte. On lui donne communément, mais sans preuve, deux fils, Arnoul, qui suit, et Louis, qui fut père de Balderic, évêque de Liége, et de Gislebert, qui viendra ci-après; et deux filles, dont l'aînée, Catherine, épousa Louis, comte de Chini.

ARNOUL I.

ARNOUL I, fils, à ce qu'on croit, de Rodolfe, est le premier

que l'on connaisse sous la dénomination de comte de Loss. C'est Gilles d'Orval qui le nomme ainsi dans ses additions à l'histoire des évêques de Liége, écrite par le chanoine Anselme vers le milieu du onzième siècle, où il est nommé simplement le comte Arnoul. C'est encore Gilles qui parle de ses fréquentes guerres avec le comte de Flandre, pour le château de Loss, sans fixer la date d'aucune; mais cet auteur est trop éloigné de ces tems-là, pour mériter d'en être cru. Quoi qu'il en soit, Arnoul, se trouvant en 1014, sans enfants de son épouse LUTGARDE, qu'Anselme (*Ampliss., collect.* t. IV, c. 867) appelle très-noble, mais dont on ignore l'origine, et près de mourir, fit don à l'église de Liége de son château de Loss, à la sollicitation de l'évêque Balderic II, son parent, que Gilles d'Orval appelle *unicus cognatus.* Nous disons de son château de Loss et non de tout ce qui a formé depuis le comté de Loss, parce qu'on verra, sous l'an 1203, que Louis, comte de Loss, avait possédé jusqu'alors en franc-alleu plusieurs places qu'il mit dans la mouvance de l'église de Liége. Les historiens modernes comptent cet Arnoul pour le troisième, et le disent fils de Louis, comte de Loss. Mais l'existence des deux premiers n'est rien moins que prouvée. On donne à chacun pour femme Lutgarde, ce qui, à notre avis, suffit pour prouver qu'il n'y en eut qu'un.

GISLEBERT.

1016 au plus tard. GISLEBERT, fils de Louis, frère d'Arnoul, est nommé trois fois comte de Loss, avec Arnoul, son frère, dans la charte de fondation de l'abbaye (aujourd'hui église collégiale) de Saint-Jacques de Liége, faite en 1016, par l'évêque Balderic, leur frère. (Martène, *Ampl. coll.*, t. I, col. 378.) En admettant la donation ci-dessus, en faveur de l'église de Liége, il faut convenir que Balderic aura donné en fief le château de Loss à Gislebert, son frère. On ignore l'année de sa mort. Il avait épousé LUTGARDE, sœur d'Albert II, comte de Namur, suivant une généalogie de saint Arnoul, évêque de Soissons, appelée EMME, dans la généalogie de saint Arnoul de Metz, qui le fit père d'Emmon et d'Otton, nommés comtes de Loss dans une charte de 1046. (*Ampl. coll.*, t. I, col. 413.) Otton paraît encore avec la qualité de comte de Loss, dans une charte de Frédéric, duc de la basse Lorraine, en faveur de l'abbaye de Stavelo, mal datée de l'an 1067 (ce duc étant mort en 1065, au mois d'août); mais il est vraisemblable qu'il aura eu pour sa part le comté de Duras. Celui-ci vivait encore en 1065, comme on le voit par deux diplômes où il paraît comme sous-avoué de l'abbaye de Saint-Tron (*Miræus*, t. I,

pp. 63-64), et fut père de Gislebert, comte de Duras, selon la généalogie de saint Arnoul de Soissons. Herman, frère d'un comte de Loss, et archidiacre de Liége, qui, en 1047, fonda la collégiale de Loss, doit être encore regardé comme frère d'Emmon et d'Otton. (Robyns, *Diplom. Lossensia*, n. 23.)

EMMON.

1046 au plus tard. EMMON, fils aîné de Gislebert, était déjà comte de Loss en 1046, selon la charte citée plus haut. L'an 1067, il fonda un hôpital à Loss, comme il est marqué dans la généalogie, assez inexacte, de la maison de Loss, au tome II du supplément aux trophées de Brabant, de Butkens, p. 49. Cette généalogie lui donne deux femmes: 1°. ERMENGARDE, fille et héritière de Conrad, sire de Horn; 2°. MATHILDE, fille d'un comte de Juliers; mais cette seconde alliance paraît très-suspecte. En effet, sans garantir l'origine qu'on donne à Ermengarde, il est certain qu'en 1078 vivait une dame de ce nom, qui était de la maison de Loss, comme on le voit par la situation des biens qu'elle donne aux églises de Saint-Jean et de Saint-Barthélemi, à Liége, en prenant le voile de religion. (*Diplomata Lossensia*, n. 13.) Cette Ermengarde, prenant le titre de comtesse, pourrait bien avoir été la femme d'Emmon, auquel elle aurait survécu. Quoi qu'il en soit, il laissa de sa femme, Arnoul, comte de Loss, et Sophie, duchesse en Hongrie, mentionnés dans la généalogie de saint Arnoul de Soissons. Au supplément de Butkens, on lui donne encore une fille, Gertrude, mariée à Guillaume, fils d'Eustache II, comte de Boulogne, Thierri, chanoine de Cologne et de Hui, mort vers 1115, et Gérard. On peut l'accorder pour Gérard; mais pour Thierri, il est plus probable qu'il était fils d'Arnoul, qui suit.

ARNOUL II.

1067 au plutôt. ARNOUL II succéda à son père Emmon, au comté de Loss. L'an 1082, il concourut à l'établissement de la fameuse paix de Liége. (Bouquet, tom. XIII, p. 606.) L'an 1085, il mit des soldats en garnison dans une tour de l'abbaye de Saint-Tron, à l'occasion des désordres que l'ambition de Luipon avait fait naître. L'empereur lui conféra, en 1094 ou 1095, certains domaines et droits, dont l'évêque de Metz avait joui dans ce monastère; ce qui le compromit avec Henri I, comte de Limbourg, qui en était haut-avoué. (*Ibid.* pp. 593-594.) Il est difficile de déterminer jusqu'à quelle année Arnoul aura vécu. Dans un diplôme du 1er. juillet 1101, publié par

Le Mire (*Opera Diplom.*, t. I, p. 369), on voit, entre les témoins, *Gerardus comes de Los, Arnoldus et frater ejus Theodericus.* L'éditeur ne fait point difficulté de donner le titre de comte de Loss à cet Arnoul, qu'il porte réellement dans un autre diplôme, du 16 mai de la même année. (*Ibid.* p. 674.) Il faut donc que Gérard, mentionné dans l'acte du 1er. juillet 1101, soit mal-à-propos nommé comte de Loss, ou qu'il ait été l'oncle d'Arnoul III et de Thierri; car on trouve, en 1138, un Arnoul, comte de Loss, qu'on ne peut guère supposer être Arnoul II.

ARNOUL III.

1099. Dès le mois de mars de cette année, paraissent dans un diplôme, non encore imprimé, Arnoul, comte de Loss, et Thierri, son frère, comme dans la charte de 1101. Nous croyons qu'ils étaient fils d'Arnoul II. ARNOUL III accompagna l'empereur Henri IV, l'an 1101, dans son expédition contre Henri I, comte de Limbourg. L'an 1107, peu de tems avant l'Ascension, il amena des troupes à l'empereur jusqu'à Verdun, conjointement avec l'archevêque de Cologne et Godefroi de Louvain, duc de basse Lorraine. (*Chron. S. Trudonis, lib.* 7.) L'an 1119, il prit quelque part aux troubles de l'église de Liége en faveur de Frédéric de Namur, par respect pour l'autorité du saint siége. Rodulfe, abbé de Saint-Tron, était dans le même parti, et avait encouru la disgrâce du comte de Duras et du duc de Lorraine. Arnoul se porta inutilement pour médiateur; et, n'ayant pu le soustraire à leur vengeance, il donne retraite à l'abbé fugitif, l'an 1121, après Pâques. *Ibid. lib.* 11.) L'an 1129, dans la guerre d'Alexandre, évêque de Liége, contre Godefroi le Grand, comte de Louvain, il prit le parti du prélat, quoique proche parent de Gislebert, comte de Duras, qui était dans le parti opposé. Sa valeur contribua beaucoup à la victoire remportée par Alexandre, sur Godefroi, au village de Wirle, près de Duras. (Fisen, *lib.* 9, §. 39.) L'an 1135, il fonda, sur les confins de son comté et du Brabant, l'abbaye d'Everbode, pour des Prémontrés. Arnoul se montre pour la dernière fois dans deux diplômes du mois d'avril 1138 (Mirœi, *Opera Diplom.*, t. I, pp. 386-526), dans l'un desquels il est nommé Conrad, par erreur de copiste. Sa femme se nommait ALEIDE ou ALIX, selon une charte publiée par Bertholet (*Hist. de Luxemb.*, t. IV, *pr.* p. xxvj), et non Agnès, comme le dit Mantelius. Elle le fit père de Louis, qui suit, et de Jean de Ghoer, tige des comtes de Cors-

warem. Albéric de Trois-Fontaines parle d'un Philippe, comte de Loss, sous l'an 1166, qu'il fait père de Louis, sous l'an 1168, mais qui ne serait que son frère, si l'on pouvait établir quelque chose sur le premier passage. Gérard, qu'on donne pour fils à Arnoul, est également incertain, ainsi que deux filles, Agnès et Emme de Loss, dont on ne connaît que le nom.

LOUIS I.

1138 au plutôt. LOUIS I, mentionné avec son père dans la charte de fondation d'Everbode, se montre pour la première fois dans un acte du 20 décembre 1146, ou plutôt 1145, suivant notre manière de compter. (Miræi, *Opera Diplom.*, t. I, p. 182.) L'an 1148, il y eut guerre entre lui, le comte de Namur et celui de Dagsbourg, qui affligea beaucoup le pays. (Wibaldi, *Epist.* 84, *Ampl. collect.*, t. II, p. 256.) L'an 1152, accompagné du comte de Montaigu, il fit le dégât sur les terres de l'abbaye de Stavelo. (*Ibid.* p. 504.) Il obtint, en 1155, l'avouerie d'un certain bien à Eyck, qui venait d'être donné à l'abbaye d'Everbode, fondée par son père. Il passa dans la suite en Palestine, et à son retour il écrivit au roi de France, Louis le Jeune, dont il avait l'honneur d'être parent, pour se plaindre de ce qu'il ne l'employait pas dans les affaires qu'il avait à traiter dans les états de l'empire. Il lui apprend ensuite qu'à son retour il s'est vu engagé dans plusieurs guerres, tant par les hostilités de ses ennemis que par les querelles de ses amis; et, à ce sujet, il prie le roi de lui envoyer une cuirasse et un casque, qui soient larges, amples et de bonne trempe, d'autant qu'il ne s'en trouve point dans le pays qui lui soient propres. (Duchêne, *Script. Fr.*, t. IV, p. 711, A.) Cette lettre, dont nous ignorons la date, sert à faire connaître l'humeur guerrière et la corpulence peu commune du comte Louis. Mais l'histoire ne nous a transmis aucun détail de ses exploits. Il mourut le 10 août 1171, laissant d'AGNÈS DE RENECK, sa femme (Albéric, *ad an.* 1168, la nomme Ermensinde, et la dit fille de Gérard, comte de Reneck ou Riéneck, en Franconie), Gérard, qui suit; Hugues; Alix, mariée à Gilles, comte de Duras; Imaine, seconde femme de Godefroi III, duc de Brabant; Agnès, première femme d'Otton VI, comte palatin de Schyren et duc de Bavière, mentionnée, par Albéric (*ad an.* 1168), avec Laurette; Gertrude, femme d'Albert, comte de Dagsbourg et de Moha; Laurette, dont on vient de parler, mariée à Thibaut I, comte de Bar; et Sophie, femme de Wautier Berthout, seigneur de Malines.

GERARD.

1171. GÉRARD, fils aîné de Louis, lui succéda. L'an 1179, étant entré en guerre avec Raoul, évêque de Liége, il s'empara de la ville de Tongres, la pilla et y brûla le palais épiscopal. Le prélat, usant de représailles, prit et livra aux flammes les châteaux de Loss, de Chaumont et de Bilsen. Les hostilités finirent entre eux par l'entremise des comtes de Hainaut et de Namur, qui les engagèrent à faire la paix. L'an 1189, Raoul, évêque de Liége, ayant acquis en pur don le comté de Duras, de trois frères de cette maison, Gilles, Conon et Pierre, dont l'aîné était lépreux, et aucun n'avait d'enfants, pour en jouir après leur mort, vendit à Gérard de Loss, le comté de Duras, et à Wideric de Walcourt, Clermont et Rochefort, avec l'avouerie de Dinant. Vers le même tems, Henri III, duc de Limbourg, vendit à Gérard, comte de Loss, la sous-avouerie de Saint-Tron, après en avoir dépouillé Conon, comte de Duras, pour avoir négligé de remplir un devoir que ce fief lui imposait, savoir la garde du château de Limbourg en certain tems. (*Stagium in castro de Limborch.*) Conon s'était croisé pour la Terre-Sainte, et avait besoin d'argent. Il vendit donc pour huit cents marcs à Henri le Jeune, duc de Brabant, la sous-avouerie qu'il venait de perdre et le château de Duras. Le duc le fortifia aussitôt pour infester de là le comté de Loss, où il entra, dans l'octave de la Pentecôte, avec une armée d'environ soixante mille hommes, et le ravagea en partie. Il alla ensuite assiéger Saint-Tron, où Gérard, comte de Loss, et le duc de Limbourg, s'étaient renfermés avec plus de vingt mille hommes. Le comte de Loss ayant fait avertir le comte de Hainaut, son parent et son allié, du danger où il se trouvait, celui-ci, pour faire diversion, entra dans le Brabant dès le lundi après l'octave, et fit tant de dégât, que le duc fut obligé d'abandonner le siége. Tel est le récit de Gilbert de Mons, qui ne dit pas comment l'affaire fut terminée. Mais on voit par une charte de 1190, que Philippe d'Heinsberg, archevêque de Cologne, mit fin à ce différent, sous la garantie du comte de Flandre et de Godefroi, comte de Louvain, père de Henri, moyennant huit cents marcs que le comte Gérard paya à celui-ci. (Mantelius, p. 135.) Gérard s'était croisé pour la Terre-Sainte, en 1188; il ne partit cependant qu'en 1194, plus de cinq ans après son vœu, comme le dit Gilbert de Mons : ce qui prouve l'erreur d'Albéric, qui le fait mourir devant le siége d'Acre en 1191. Le comte de Loss ne revint pas de son voyage; mais son corps

fut rapporté et inhumé à l'abbaye d'Herkenrode, qu'il avait fondée, en 1192, pour des filles de Cîteaux. Gérard avait épousé MARIE, fille de Henri, comte de Gueldre, dont il eut Louis, qui suit; Gérard, comte de Reneck; Henri, prévôt de Saint-Servais à Maëstricht, et puis comte de Duras; Arnoul, seigneur, à ce qu'on prétend, de Stayn, en-deçà de la Meuse; Thierri, qui, s'étant croisé pour l'expédition de Constantinople, y signala sa valeur en différentes occasions. Ce fut lui qui, l'an 1204, prit Alexis Murzuphle, usurpateur du trône de l'empire des Grecs, et le livra à l'empereur Baudouin. Mais, ayant été nommé, par ce dernier, sénéchal de son nouvel empire, il fut assiégé, l'an 1206, et pris sur la côte de Nicodémie, par Théodore Lascaris, qui, peu après, le relâcha en vertu de la trève conclue avec les croisés. Ducange se trompe, en prétendant que ce Thierri n'était pas de la maison des comtes de Loss, au diocèse de Liége. Le comte Gérard eut encore deux autres fils, savoir: Arnoul, dont il sera parlé ci-après, et Guillaume de Loss, nommé Willans par Villehardouin; avec cinq filles, dont l'aînée, Imaine, épousa Guillaume, châtelain de Saint-Omer; Mathilde, qui fut abbesse de Munster-Bilsen, et vivait encore en 1231 (*Diplom. Lossensia*, n. 5); les autres sont Anne, Jeanne et Yolande.

LOUIS II.

LOUIS II, fils aîné de Gérard et son successeur au comté de Loss, transigea, l'an 1197, avec Henri II, duc de Brabant, au sujet de la seigneurie de Moha, dont il lui abandonna la moitié, et retint l'autre, en s'obligeant de lui en faire hommage; mais cette transaction n'était qu'éventuelle pour le cas qu'Albert, comte de Moha et de Dagsbourg, vint à mourir sans enfants. L'an 1201, le comte Louis et Guillaume de Juliers se rendirent pleiges d'Otton I, comte de Juliers, pour le tirer des mains du duc de Brabant, qui l'avait fait prisonnier. L'an 1203, vers la Saint-Jean, Louis fit hommage des châteaux de Montigni et de Hallud, ainsi que d'autres terres, à Hugues de Pierrepont, évêque de Liége, qui lui promit toute assistance, et lui céda les prétentions qu'il avait au château de Duras, qu'il reprit en fief de l'évêque, quoique peu auparavant, il l'eût relevé du duc de Brabant. Le duc, irrité de ce procédé, qu'il regardait comme un acte de félonie à son égard, déclara la guerre au comte de Loss. L'évêque vint au secours de son vassal. Mais une autre guerre que Louis eut à soutenir, peu après, l'obligea de faire une trève avec le duc. (Martène, *Ampl. collect.*, tom. V, pag. 25.) Thierri VII, comte de Hollande, étant

mort le 4 novembre 1203, ne laissa qu'une fille, nommée ADE, qu'Adélaïde, ou Aleide, sa mère, fit épouser au comte de Loss, dès le lendemain, ou du moins avant l'inhumation de Thierri. Louis, en vertu de cette alliance, voulut se mettre en possession du comté de Hollande. Mais Guillaume, comte de Frise et frère de Thierri, appelé par la noblesse du pays, lui disputa cette succession. La comtesse Ade s'étant retirée dans Leyde, y fut enlevée, le 24 novembre, par un parti de Guillaume, qui la fit conduire à l'île de Texel, d'où elle fut envoyée en Angleterre, auprès du roi Jean, son oncle, partisan de Guillaume, parce qu'il l'était lui-même de l'empereur Otton IV, neveu de Jean. Cet enlèvement ne déconcerta point le comte de Loss. Il avait un nombre de partisans en Hollande, et s'était fortifié d'une puisante ligue de princes voisins, dont les principaux étaient l'évêque d'Utrecht, le comte de Namur et le duc de Limbourg. Avec le secours de ces alliés, il se rendit maître en peu de tems de la Sud-Hollande, soumit l'île de Walcheren, et poussa si vivement son rival dans l'île de Schowen, qu'il ne lui échappa qu'en se cachant sous des filets, dans une barque de pêcheurs. Mais ces premiers succès de Louis furent suivis d'un revers qui ruina ses affaires. Le duc de Limbourg, apprenant que Guillaume arrivait à la tête des Kennemers, au lieu de l'attendre, se retira lâchement avec ses troupes. Sa désertion et le motif dont il l'appuya, en exagérant les forces de l'ennemi, jetèrent une telle épouvante dans le camp de Louis, que son armée prit aussitôt la fuite, abandonnant tentes, vivres, armes et marchandises. Guillaume ayant atteint la queue des fuyards, les tailla en pièces, secondé par les femmes du pays, qui les assommaient sans qu'ils osassent se défendre. (*Chron. Hollandiæ ad an.* 1204.) Après cette déroute, l'évêque d'Utrecht paraissait être le seul qui pût arrêter les progrès de Guillaume. Celui-ci acheta la paix du prélat, à prix d'argent, et en se reconnaissant feudataire de son église. La guerre néanmoins entre les deux rivaux ne fut point terminée par-là. L'an 1205, Louis, ayant renoué son alliance avec le comte de Namur, rentra dans la Hollande, et y eut des succès variés, mais dont l'issue fut telle, que par un traité conclu dans le mois d'octobre 1206, Guillaume lui abandonna la plus grande partie du pays, et promit de lui faire rendre son épouse. Rien n'était plus avantageux pour Louis que ce traité; mais, par des causes que l'histoire nous a laissé ignorer, il demeura sans exécution. Louis quitta, la même année, la Hollande, pour ne plus y revenir, et laissa son compétiteur paisible possesseur du comté. L'an 1207, Adélaïde, mère d'Ade, obtient du roi d'Angleterre le renvoi de sa fille, en donnant pour otage Arnoul, son beau-

frère, et la rend à son époux. L'an 1212, Louis marcha au secours de l'évêque de Liége, contre le duc de Brabant, qui, étant entré dans son pays, en avait pris et pillé la capitale. Il combattit pour le prélat, l'année suivante, à la bataille de Steppes, donnée contre le duc, le 13 octobre. Le comte de Loss y courut risque de la vie, ayant eu un cheval tué sous lui; mais avec le secours des Liégeois, il mit les ennemis en déroute, et prit ensuite la ville de Lieuwe, que les Tongrois saccagèrent; ce qui mit fin à la guerre. La paix dans laquelle le comte de Loss fut compris, se fit au mois de février 1214. Louis s'était croisé, l'an 1215, pour la Terre-Sainte; mais il mourut avant son départ, le 29 juillet 1218, sans laisser de postérité. Reinier de Liége dit que sa mort et celle de plusieurs seigneurs de sa compagnie, furent l'effet du poison. ADE, sa veuve, lui survécut peu de mois, et fut enterrée dans l'abbaye d'Herkenrode, auprès de lui. Quelques auteurs ont avancé qu'elle mourut en 1204; mais on a des actes signés d'elle en 1218. Renier de Liége fait un grand éloge de la valeur et de la bonté du comte Louis. Arnoul, son quatrième frère, lui survécut. Il était resté en otage à la cour d'Angleterre, pour Ade, sa belle-sœur, jusqu'en 1216. Après son retour, il épousa Adélaïde, ou Alix, fille puînée de Henri I, duc de Brabant, et sœur de Marie, femme, 1°. de l'empereur Otton IV, et mariée ensuite à Guillaume, comte de Hollande. (*Voy.* Guillaume, *comte de Hollande.*)

HENRI.

1218. HENRI, prévôt de l'église de Saint-Servais de Maëstricht, succéda dans le comté de Loss à Louis, dont il était le troisième frère, et mourut quatre jours après lui. Dans un acte de l'an 1216, non encore imprimé, il porte le titre de comte de Duras. L'espérance de succéder à son frère lui avait fait quitter l'état ecclésiastique, quelques années auparavant, pour épouser, en 1214, MAHAUT, veuve de Lothaire, comte d'Hochstadt, dont il eut Imaine, abbesse de Salzine.

ARNOUL IV.

1218. ARNOUL IV remplaça son frère Henri dans le comté de Loss. Il mourut, le 6 octobre 1221, sans enfants, d'ADÉLAÏDE son épouse, fille, comme nous l'avons dit plus haut, de Henri I, duc de Brabant, qui se remaria ensuite à Guillaume X, comte d'Auvergne.

LOUIS III.

1221. Louis III, petit-fils de Gérard, comte de Loss, par Gérard de Loss, comte de Rieneck, son père, avait déjà succédé à Arnoul, son oncle, le 20 septembre 1221, comme le prouve une charte non encore imprimée, où il se qualifie *Ludovicus Dei gratiâ comes de Loss*. On en trouve une autre parmi les *Diplomata Lossensia*, n. 24, commençant par ces mots, *Ludovicus comes de Loss et de Reneken*, et finit, *Actum apud Loss, III nonas decembris anno Incarnat. Dom.* 1225, *Indict.* XIII. Louis mourut avant ou au plus tard en 1229; car, en cette année, Louis, son fils, était comte de Rieneck (Gudeni, *Codex Diplom.*, t. IV, p. 873), et Arnoul, son successeur dans le comté de Loss.

ARNOUL V.

1229. Arnoul V, frère de Louis, suivant Albéric (*ad an.* 1168), ou plutôt son fils, selon Césaire d'Heisterbach (*Dialogi Mirac.*, *lib.* 9, c. 48), se montre comme comte de Loss, et aussi comme comte de Chini, du chef de sa femme, dans une charte non imprimée de l'an 1229, et dans plusieurs de l'an 1230. Il combattit, l'an 1234, dans l'armée des croisés, contre les Stadings. L'an 1238, il aida l'évêque de Liége dans la guerre qu'il eut contre Waleran de Limbourg, sire de Poilvache. En 1239, il fit un traité d'alliance avec Henri II, duc de Brabant. Il avait été jusqu'en 1241, un des plus zélés partisans de l'empereur Frédéric II; mais il l'abandonna par la suite, et suivit le parti de son rival, Guillaume de Hollande. L'an 1244, il eut la guerre avec le sire de Heinsberg. Il prêta main-forte, en 1253, à Henri de Gueldre, évêque de Liége, contre ses sujets révoltés. Mantelius s'est bien trompé, en plaçant la mort du comte Arnoul, en 1256, comme le remarque le P. Bertholet, d'après une charte de l'an 1271, signée par Arnoul. Il vivait encore le 24 novembre 1272, puisqu'il fut choisi ce jour-là pour arbitre dans un différent du chapitre de Saint-Servais de Maëstricht, avec les officiers du duc de Brabant en cette ville, comme il conste par une charte qui nous a été communiquée par M. Ernst. Jeanne, son épouse, fille et héritière de Louis IV, comte de Chini, lui donna Jean, qui suit; Louis, comte de Chini dès 1271, selon une charte du jour de Saint-Clément, de cette année, où il se qualifie *Ludovicus vir nobilis comes de Chisneio*, ce qui prouve que sa mère était déjà morte, et que son père lui avait remis le comté de Chini;

Arnoul, évêque et comte de Châlons-sur-Marne, en 1272 (mort en 1273), surnommé mal-à-propos de Loches par le P. Rapine; Gérard, sire de Chavenci, différent d'un autre Gérard, mort le 3 septembre 1257, et enterré à l'abbaye de Wassor, suivant son épitaphe (Mantelius le dit frère d'Arnoul, mais il pourrait plutôt avoir été son oncle); Isabelle, femme de Thomas III, sire de Couci-Vervins; et d'autres enfants.

JEAN.

JEAN succéda à son père Arnoul, au comté de Loss, après l'an 1272. Dans un acte du mois d'avril 1269, non encore imprimé, il se qualifie, *Nos Johannes de Los*, *primogenitus filius*, *D. Analphi Comitis;* mais on y voit qu'il se mêlait de l'administration des affaires, puisqu'il accorde des grâces. L'an 1278, il joignit ses armes à celles de Waleran, duc de Limbourg, dans la guerre qu'il fit à l'archevêque de Cologne, pour la défense des enfants du comte de Juliers, dont il avait épousé la sœur en premières noces. Il mourut l'an 1280, laissant de son premier mariage, Arnoul, qui suit; Louis, dont l'existence est douteuse; Guillaume de Loss, sire de Neufchâtel, en Ardennes. ISABEAU DE CONDÉ, sa deuxième femme, fille de Jacques, sire de Condé, de Bailleul et de Moriames, lui donna deux autres fils, Jean de Loss, seigneur d'Agimont, et Jacques de Loss, nommé Jacquemin, chanoine de Liége et prévôt de Saint-Denis.

ARNOUL VI.

1280. ARNOUL VI avait déjà succédé à son père, au comté de Loss, le jeudi après la nativité de saint Jean-Baptiste 1280, jour auquel son mariage avec Marguerite de Vianden, fut arrêté. L'année suivante, il s'arrangea avec ses frères, Jean et Jacquemin, fils d'Isabelle de Condé, pour leur apanage. L'an 1288, il commanda un des corps de l'armée de Jean I, duc de Brabant, à la bataille qu'il livra, le 5 juin, près de Wœringen, contre l'archevêque de Cologne et le comte de Gueldre. La valeur et l'habileté qu'il fit paraître dans l'action contribuèrent beaucoup à la victoire éclatante que le duc remporta. L'an 1299, il succéda à Louis, son oncle, dans le comté de Chini, comme on voit par un acte publié dans l'histoire de Luxembourg, du P. Bertholet (t. V, *pr.* p. 82), où il dit, *Nostre cher oncle Loys qui devant nos sans moyen fut Cuens de notre Conteit de Chinei.* L'an 1302, il était mambour du pays de Liége. Il l'était aussi en 1312, mais il n'avait été nommé que par la noblesse,

et le chapitre le força d'abdiquer cette dignité, le 3 novembre de la même année, et de reconnaître que les comtes de Loss n'avaient pas le droit, comme il l'avait prétendu, d'être mambours héréditaires, pendant la vacance du siége. Après l'élection d'Adolfe de la Marck, les rebelles le choisirent de nouveau pour mambour, en 1313 et en 1315, conjointement avec son fils, lesquels, en cette qualité, eurent beaucoup de part aux troubles qui agitèrent le pays de Liége, jusqu'à la paix conclue à Texe, le 18 juin 1316. Arnoul mourut le 22 août 1328, après s'être démis, cinq ans auparavant, de son comté en faveur de son fils aîné, Louis, qu'il avait eu de MARGUERITE DE VIANDEN, sa femme, morte le 8 mars 1316. Ses autres enfants sont Arnoul de Loss, et quatre filles, Mathilde, Marie, Jeanne, Marguerite, et un bâtard, nommé Martin de Loss.

LOUIS IV.

1323. LOUIS IV, fils aîné d'Arnoul VI, comte de Chini, depuis 1315, par la cession de son père, lui succéda de son vivant au comté de Loss par la résignation qu'il lui en fit le 30 décembre de l'an 1323. Jean III, duc de Brabant, s'étant attiré, en 1332, l'indignation de Philippe de Valois, roi de France, pour avoir donné retraite à Robert d'Artois, son sujet rebelle, Louis fut du nombre des seigneurs qui se liguèrent avec Jean de Luxembourg, roi de Bohême, contre le duc, pour venger le monarque. Le duc fit sa paix la même année, au mois de mai, avec le roi; mais il continua la guerre contre les seigneurs confédérés avec lesquels il avait d'autres démêlés à vider. Le comte de Loss, sur les terres duquel le duc était obligé de passer pour aller aux ennemis, fut un de ceux que ses hostilités incommodèrent le plus. Le roi de France, dans le traité de paix qu'il engagea les parties à conclure, le 27 août 1334, en sa présence dans la ville d'Amiens, condamna le duc à payer au comte de Loss dix-huit mille réaux d'or (1) pour ses dédommagements. Louis mourut sans enfants de MARGUERITE DE LORRAINE, fille de Thibaut II, duc de Lorraine, sa femme, le 21 janvier 1336 (n. st.), après avoir institué son héritier universel Thierri d'Heinsberg, son neveu. Il eut un fils naturel nommé Louis comme lui, et deux filles.

---

(1) Le réal, ou plutôt royal, était une monnaie de France, d'or et de la taille de 58 au marc; ainsi 18,000 réaux pesaient 310 marcs 2 onces 6 gros 5 grains, et, à raison de 828 liv. 12 s. le marc, produiraient aujourd'hui 257,151 liv. 14 s. 6 d., monnaie tournoise.

THIERRI D'HEINSBERG.

1336. THIERRI D'HEINSBERG, fils de Godefroi II, seigneur d'Heinsberg, et de Mathilde, fille d'Arnoul VI, comte de Loss, se mit en possession de ce comté après la mort de Louis, son oncle, en vertu du testament fait en sa faveur. Les chanoines de Liége réclamèrent leurs droits sur ce comté, prétendant qu'étant un fief mouvant de leur église, il devait lui revenir faute d'héritier mâle en ligne directe. Mais Adolfe de la Marck, leur évêque, refusa de se prêter à leurs vues, et favorisa sous main Thierri, qui était son beau-frère. Le chapitre s'adressa au pape, qui approuva la résolution où il était de contraindre par la force des armes Thierri à déguerpir. Thierri se mit en état de défense; mais, avant qu'on en fût venu aux mains, il fut proposé un accommodement. On choisit pour arbitres de la querelle l'archevêque de Cologne, le marquis de Juliers et le comte de Hainaut. Leur sentence, du 18 mai 1338, fut favorable à Thierri, qu'ils maintinrent dans la possession du comté de Loss. Les choses restèrent en cet état malgré la protestation d'une partie du chapitre. Mais après la mort de Godefroi, fils unique de Thierri, arrivée en 1342, le chapitre reprit cette affaire avec plus de vigueur. Thierri est excommunié de l'aveu du pape, et le comté de Loss soumis à l'interdit. Une nouvelle sentence arbitrale du comte de Hainaut, prononcée le 8 août 1343, confirma la première. Nouvelles réclamations de la part de quelques chanoines. Le pape commit l'abbé de Saint-Nicaise de Reims pour revoir le jugement, lequel fut confirmé, le dimanche avant la Saint-Jean-Baptiste 1346, par l'abbé, en présence de cinq chanoines députés du chapitre, qui s'obligèrent de le faire ratifier par le chapitre et les états. Quoique cette clause n'eût point été observée, Engilbert de la Marck, successeur d'Adolfe dans l'évêché de Liége, ne fit pas difficulté d'accorder à Thierri l'investiture du comté de Loss. Soulèvement du chapitre et du peuple à ce sujet, et guerre civile contre le prélat. Les Liégeois victorieux à Wolhem, le 19 juillet de la même année, et dans plusieurs autres occasions, sont battus à Valèwe, le 21 juillet de l'année suivante, par Engilbert et ses alliés, et forcés de faire la paix. Thierri, qui avait eu part à cette victoire, continua de jouir du comté de Loss jusqu'à sa mort, arrivée le 16 ou le 17 janvier 1361 (et non 1346, comme le marque Moréri.)

Thierri étant mort sans enfants, Godefroi de Dalembrouck, son neveu et son héritier, prétendit au comté de Loss, et en prit le titre. Engilbert de la Marck, pour lors évêque de Liége,

et son chapitre, levèrent des troupes pour s'en mettre en possession. Les comtes de Clèves et de la Marck vinrent à leur secours. La même année, le lendemain de la Fête-Dieu, les Liégeois allèrent assiéger le château de Stockhem, la principale place de celles dont Godefroi s'était emparé, et la prirent après vingt-huit jours de siége ; après quoi l'évêque de Liége fut reçu sans opposition, et même avec joie, comme comte, par tous les habitants du pays. Mais, l'an 1363, Godefroi vendit ou céda ses prétentions à son parent Arnoul d'Oreille, seigneur de Rummen, ou Rumigni, fils de Guillaume d'Oreille, ou d'Hurle, et de Jeanne de Loss, fille du comte Arnoul VI. Dès le 25 novembre 1335, ses père et mère avaient renoncé, pour le bien de la paix, à la succession du comte Louis en faveur de Thierri d'Heinsberg, au moyen d'une assignation de quelques terres à tenir en fief du comte de Loss, et d'une rente annuelle de sept cents livres tournois. (*Diplom. Lossensia*, n°. 31.) Mais Arnoul entreprit de faire revivre leurs droits. S'étant pourvu au tribunal de l'empereur Charles IV, pour être confirmé dans le titre de comte de Loss qu'il avait pris, il fut évincé par un jugement provisoire de ce prince, qui adjugea le comté de Loss à l'église de Liége, en attendant qu'il fût en état de rendre une sentence définitive. Engilbert ayant été transféré, l'an 1364, sur le siége de Cologne, Arnoul profita du tems de la vacance pour se mettre en possession du comté qu'il revendiquait, prit hautement le titre de comte de Loss, et se fit prêter serment de fidélité par tous les habitants du pays qu'il put y contraindre. Le chapitre de Liége ne resta pas spectateur oisif de ces entreprises : il fit marcher contre Arnoul des troupes qui lui enlevèrent le château d'Herck dont il s'était emparé. Jean d'Arkel, qu'Engilbert eut pour successeur à Liége peu de mois après sa translation, entra dans les vues du chapitre, et résolut de pousser vivement la guerre qu'il avait entamée. Mais le duc de Brabant la suspendit par l'espérance qu'il donna d'une paix avantageuse et solide. S'il agit de bonne foi, il n'en fut pas de même d'Arnoul. Les hostilités que la garnison de son château de Rummen exerça sur le territoire de Liége, firent bientôt connaître qu'il ne cherchait qu'à tromper. Alors le siége de Rummen fut déterminé. Lambert d'Upei, maréchal de l'église de Liége, le commença le 9 août 1365, contraignit la place à se rendre au bout de neuf semaines de défense, et la fit raser de fond en comble après avoir fait trancher la tête au commandant. La femme d'Arnoul, bâtarde du comte de Flandre, se sauva auprès de son père, où peu de tems après elle mourut de chagrin. Arnoul, manquant absolument de ressources, prit enfin le parti, l'an 1367, de renoncer à ses prétentions au

moyen d'une rente viagère de trois mille florins, que l'évêque et le chapitre lui promirent, et à Guillaume d'Hamale, son frère. C'est ainsi que le comté de Loss fut réuni à l'église de Liége à perpétuité.

Cet article a été corrigé en un grand nombre d'endroits sur les observations de M. Ernst, chanoine régulier de l'abbaye de Rolduc, au duché de Limbourg. Ce n'est encore ici qu'une légère partie des secours que nous avons reçus de cet habile homme et excellent ami. Nous lui devons quantité de mémoires et de corrections sur les comtes de Flandre, sur ceux de Hainaut, sur les ducs de la basse Lorraine, sur les comtes de Namur, sur ceux de Luxembourg, sur ceux de Limbourg; les rois et ducs de la haute Lorraine, pour les premiers tems, les comtes de Louvain et de Hollande. Outre les comtes et ducs de Gueldre, on a presque entièrement rédigé sur ses mémoires les articles de Chini, de Juliers, de Berg, de Clèves, de la Marck et des comtes de Verdun.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

COMTES DE CHINI.

CHINI, à huit lieues de Sedan par l'est, ville autrefois considérable, comme le témoignent encore ses ruines, mais réduite depuis long-tems à une simple bourgade, était la capitale d'un comté assez étendu, qui fait aujourd'hui partie du Luxembourg.

OTTON I.

OTTON I. C'est dans la chronique de Mouson que se rencontre l'origine des comtes de Chini, sur laquelle se sont vainement exercés les savans qui, jusqu'à présent, ont prétendu l'éclaircir. Nous y voyons, en 971, un comte OTTON qui bâtit le château de Warc, nommé Waren par Hériman, chanoine de Laon, et situé au confluent de la Sormorie, dans la Meuse. En parlant d'un certain Airan, elle dit : *Ottonem comitem adiit qui fortè in illis partibus commanebat : quia ibi propter defensionem et opportunitatem alodiorum suorum castellum fecerat quod Warcus nomen habebat.* Et plus bas : *Nam et Mosa fluvius... parte unâ castrum ipsum prœterfluit, parte vero alterâ veniens Sulmona flumen... alluit.* (*Spicil. nov. edit.* tom. II, pag. 563, col. 1.) Or, les comtes de Chini ayant quelquefois porté le nom de ce château, il n'y a pas lieu de douter qu'on ne doive mettre cet Otton, comte de Warc, au nombre des comtes de Chini. On en sera encore plus convaincu par ce que nous avons encore à dire. Mais auparavant il faut montrer que le château de Warc appartenait aux comtes de Chini. La preuve s'en trouve dans la

vie du B. Thierri, abbé de Saint-Hubert, publiée par dom Mabillon et les Bollandistes, et dans l'histoire ancienne de ce monastère, donnée par D. Martène. (*Ampliss. coll.*, tom. IV, pag. 930.) Suivant ce dernier monument, Arnoul, comte de Chini, *comes Chiniacensis*, fit certaines donations à l'abbé Thierri. Or le premier, parlant de ces mêmes donations, nomme cet Arnoul *comes de Warche*. Arnoul, comte de Chini, était donc aussi propriétaire du château de Warc, qu'il tenait sans doute de ses ancêtres. Ajoutez que dans le titre de fondation du prieuré de Priez, il donna la chapelle de Saint-Jean de Warc à l'abbaye de Saint-Hubert. Otton, bisaïeul d'Arnoul, suivant l'histoire des évêques de Verdun (*Spicil.*, tom. II, pag. 242), n'est donc point différent d'Otton, comte de Warc, en 971. Mais celui-ci avait une origine bien plus noble que celle qui est donnée par les historiens modernes à leur Otton, comte de Chini, au dixième siècle, qu'ils disent fils d'Arnoul I, comte aussi de Chini, issu, selon eux, d'une maison noble en Bourgogne, et officier du comte Ricuin. Otton, suivant la chronique de Mouzon, descendait des Ottons, rois de Germanie et empereurs. Voici ces propres paroles : *Inter hos... dictus Otto erat comes, Ottonum scilicet Romanorum imperatorum et adhuc tunc temporis sceptra nobilitantium clarissima et germanissima progenies, sanguis patricius, et, ut ex amplissimi paterni et materni juris ditissimo patrimonio apparet, fundis vir et opibus et dignitate satis præditus.* (*Spicil.*, tom. II, pag. 563.) Voilà donc l'origine des comtes de Chini bien positivement établie par un témoignage qu'on ne peut révoquer en doute. Mais nous n'avons pu découvrir dans quel degré le sang d'Otton touchait à celui des empereurs de son nom. La chronique de Mouzon nous apprend, p. 565, qu'en 971 il entra en guerre avec Adalbéron, archevêque de Reims, dont le frère Godefroi, comte en Ardennes, vint mettre le siége devant le château de Warc, et s'en rendit maître. On met la mort d'Otton en 1013. Le P. de Marne (*Hist. de Namur*, p. 96) lui donne pour épouse ERMANGARDE, ou MARGUERITE, fille d'Albert I, comte de Namur. Des enfants qu'il eut d'elle, le seul dont l'existence soit bien avérée, est son successeur.

LOUIS I.

LOUIS I, fils d'Otton, ne le remplaça pas seulement dans le comté de Chini, mais « après la mort d'Herman, comte de » Verdun, l'évêque Raimbert donna son comté à Louis, fils » d'Otton, comte de Chini ; ce qui déplut à Gozelon, duc de » Lorraine et frère du comte Herman, qui se flattait de lui

» succéder dans cet emploi. Raimbert avait fait ratifier la chose » par l'empereur pour la rendre plus stable. Gozelon s'en plai» gnit à l'empereur même ; mais il ne put rien obtenir, de » sorte qu'il résolut de venger, par la force, l'injure qu'il » prétendait lui avoir été faite. Il entra à main armée à Verdun, » tua (ou plutôt blessa mortellement) le comte Louis, brûla » la maison épiscopale, et fit plusieurs dégâts sur les terres de » l'évêché. » (Calmet, *Hist. de Lorraine*, tom. I, p. 1220.) L'auteur que nous transcrivons met cet événement en 1028; mais il nous paraît qu'il l'avance un peu trop. Louis fut inhumé à Saint-Vanne, où il avait pris l'habit de religieux en expirant. De CATHERINE, son épouse, fille de Rodolfe, comte de Loss, il laissa un fils, qui suit.

LOUIS II.

1028 ou environ. LOUIS II, fils de Louis I et son successeur, n'a pas eu d'historien qui nous ait transmis le détail de ses actions. On met sa mort en 1068, et peut-être la recule-t-on un peu trop. Les enfants qu'il laissa de SOPHIE, sa femme, dont l'origine est incertaine, furent Arnoul, qui suit, et Manassès, qui, sur la fin de sa vie, se fit religieux à Saint-Hubert, suivant l'historien de cette maison. (Mart. *Ampliss. coll.*, tom. IV, p. 930.)

ARNOUL I.

ARNOUL I, fils aîné de Louis II, homme vain et méchant (Martèn., *Ampliss. coll.* tom. IV, pp. 963 et 1022), avait déja succédé à son père en 1066, puisqu'en 1106 il y avait déja quarante ans qu'il avait donné à saint Hubert le prieuré de Priez. (*Ibid.* p. 930.) Arnoul causa depuis à cette abbaye divers torts, pour réparation desquels il lui fit, en 1079, plusieurs donations. (*Ibid.* tom. IV, p. 931.) Cette même année, il se saisit de Henri, évêque de Liége, qui s'acheminait à Rome; et, après l'avoir dépouillé, il ne le relâcha qu'en lui faisant promettre, avec serment, de ne jamais réclamer ce qu'il lui avait enlevé. Mais le pape Grégoire VII, instruit de cette violence, déclara nul, dans un concile, le serment du prélat, et lui ordonna de tirer vengeance de l'outrage et du vol qui lui avaient été faits. (Martèn. *Ampliss. coll.* tom. I, p. 654; et tom. IV, *præf.* p. xxvij) Arnoul, l'an 1084, ou environ, tenta également de surprendre Richilde, comtesse de Hainaut, comme elle revenait de Rome. Mais elle évita ses embûches, ainsi qu'on l'a dit ci-devant à son article. Arnoul mourut le

16 avril 1106. (Martène, *Ampliss. coll.* tom. IV, col. 1022.) Malgré sa rapacité, il fit plusieurs fondations du nombre desquelles on met celle de l'abbaye d'Orval et celle du prieuré de Sainte-Walburge dans son château de Chini. D'ALIX, ou ADÈLE, sa première femme, fille d'Hilduin, comte de Rouci, il eut deux fils, Otton, qui suit, et Louis; avec une fille nommée Hedwige, mariée à Dodon, sire de Conz. D'un second mariage, il eut Adalbéron, évêque de Verdun.

OTTON II.

1106. OTTON II, fils aîné d'Arnoul I et son successeur, acheva l'abbaye d'Orval, et y mit, en 1110, des chanoines qui, l'an 1131, furent remplacés par des cisterciens. ALIX, son épouse, fille d'Albert III, comte de Namur, lui donna deux fils, Albert, qui suit, et Frédéric, prévôt de l'église de Reims. Il assista, le 30 septembre 1124, à la dédicace de l'église d'Orval, et mourut avant l'an 1131, comme le témoigne Albéric, en disant sur cette année, *Otto comes de Chisneio jam decesserat.*

ALBERT.

1131 au plus tard. ALBERT, successeur d'Otton II, son père, mourut le 29 septembre, non de l'an 1163, comme le marque Bertholet, mais de l'an 1162 au plus tard; car un acte de Louis, son fils, qui est entre les mains de M. Ernst, fait foi qu'il avait cessé de vivre en cette dernière année. Il avait épousé, avant l'an 1131, AGNÈS, fille de Renaud I, comte de Bar, dont il eut Louis, qui suit; Thierri, sire de Marlière; Arnoul, évêque de Verdun; N., dame de Hirges, ou Hierges; Ide, femme du sire d'Apremont; et N., mère de Roger de Walchen, ou Walden. (Albéric, *ad. an.* 1168 et 1170.)

LOUIS III.

1162. LOUIS III, fils aîné d'Albert, prit possession du comté de Chini après la mort de son père. A l'exemple de ses ancêtres, il favorisa beaucoup l'abbaye d'Orval. Etant passé à la Terre-Sainte, il mourut, l'an 1191, au siége d'Acre, suivant Albéric, et non pas à Belgrade, comme le porte son épitaphe plus récente que cet écrivain. Il avait épousé, avant 1173, SOPHIE, que Bertholet fait mal-à-propos fille de Renaud, comte de Bar, dont il laissa deux fils, Louis, qui suit, et Anselme, nommé dans une charte manuscrite de l'an 1197; acte par

lequel on voit que Sophie était alors remariée à Anselme de Gerlande. Une autre charte, non imprimée, de l'an 1201, atteste qu'elle avait alors pour troisième époux, Gaucher, seigneur d'Ivoi.

LOUIS IV.

1191. LOUIS IV, surnommé LE JEUNE, succéda au comte Louis III, son père, dans un âge tendre, sous la tutelle, à ce qu'il paraît, de sa mère et de Thierri de Marlière, son oncle, puis d'Anselme de Gerlande, son beau-père; car dans une charte non imprimée, de l'an 1193, il est dit: *Sciendum quòd hoc donum legitimè factum est per manum Ludovici Junioris comitis præsente et laudante patruo suo Theoderico de Marliers.* Pareille formule, par rapport à Anselme, dans une charte de la comtesse, sa mère, de l'an 1197, où ce Thierri est témoin. Louis mourut l'an 1226, avant le mois d'octobre, comme le prouvent deux chartes manuscrites. Il avait épousé, l'an 1205, au plutôt, MATHILDE, fille de Jacques d'Avênes, dont il eut Jeanne, qui suit, et Agnès, que Baudouin d'Avênes donne pour femme à Jean, comte de Réthel, ce que nous ne garantissons pas. Le même auteur donne une troisième fille, sans la nommer, à Louis IV, femme, selon lui, d'Otton, sire de Trassegnies. La mère de ces enfants convola en secondes noces avec Nicolas, sire de Rumigni. (Bouquet, tom. XIII, p. 561.)

JEANNE.

1226. JEANNE, fille aînée de Louis le Jeune, lui succéda avec ARNOUL, son époux, comte de Loss, cinquième du nom, comme le témoigne Baudouin d'Avênes, d'accord en cela avec les chartes. L'an 1258, le samedi avant la Madeleine (21 juillet), ils firent, avec le comte de Luxembourg, un accommodement au sujet des terres de Virton et de Saint-Médard, dans ce comté, dont la première appartenait au comte de Chini, et l'autre à celui de Luxembourg, qui avaient des droits dans l'une et dans l'autre. (Bertholet, tom. V, pp. 116-117.) Arnoul mourut entre le 24 novembre 1272 et le 2 mai 1274. Avant son décès, le comté de Chini avait passé à son fils puîné, qui suit.

LOUIS V.

1271. LOUIS V, fils puîné d'Arnoul, comte de Chini et de

Loss, et de Jeanne, héritière du premier de ces deux comtés, avait déjà succédé (vraisemblablement par mort) à sa mère, le 23 novembre 1271, comme le prouve une charte non imprimée, qui porte cette date. Il était marié long-tems auparavant. Plusieurs chartes attestent que dès le mois de juillet 1258, il avait épousé JEANNE DE BLAMONT, *de Albomonte*, que Baudouin d'Avênes dit sœur de Thibaut, comte de Bar, et veuve de Henri, sire de Salm : *Uxorem duxit Dominam de Albomonte, germanam comitis Barrensis Theobaldi, relictam domini Henrici de Salmis.* Dès-lors il portait le titre de sire d'Estalles, auquel il ajouta dans des chartes postérieures celui de sire de Virton. Sa femme, avec laquelle il fonda, l'an 1286, le prieuré de Croisiers à Sussi, dans le comté de Chini, mourut le 31 août 1296, suivant le P. Bertholet (tom. V, p. 238), et fut inhumée à l'abbaye d'Orval. Il la suivit au tombeau, l'an 1299, sans laisser de postérité. Butkens a confondu ce comte avec Louis VI, qui viendra ci-après. (*Voy.* Arnoul V, *comte de Loss.*)

ARNOUL III.

1299. ARNOUL III, comte de Loss, sixième du nom, neveu de Louis V, lui succéda au comté de Chini après le mois d'août 1299, ou du moins dans les premiers mois de l'an 1300 : car le P. Bertholet (tom. V, *pr.* p. 82) produit un acte d'Arnoul, portant la date de l'an 1299. Mais dans le corps de l'ouvrage (*ibid.* p. 334), il dit que ce titre fut donné au mois de mars 1299 ; ce qui doit s'entendre suivant le vieux style. (*Voy.* Arnoul VI, *comte de Loss.*)

LOUIS VI.

1315. LOUIS VI, fils d'Arnoul, devint son successeur, l'an 1315, au comté de Chini, par la cession qu'il lui en avait faite. Il mourut le 22 janvier 1336. (*Voy.* Louis IV, *comte de Loss.*)

THIERRI.

1336. THIERRI, fils de Godefroi II, seigneur d'Heinsberg, et de Mathilde, fille d'Arnoul VI, comte de Loss, troisième de ce nom, au comté de Chini, succéda à Louis, son oncle, dans ce dernier comté, en vertu de la disposition qu'il en avait faite en sa faveur. L'an 1340, Thierri et CUNÉGONDE, sa femme,

vendirent, le 11 novembre, à Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg, les châteaux, châtellenies et prévôtés d'Ivoi, de Virton et de la Ferté, avec leurs dépendances. (Bertholet, tom. VI, pag. 257.) L'an 1350, au plus tard, il céda le comté de Chini, à Godefroi, son frère, et non pas son neveu, comme le marque Bertholet. (*Voy.* Thierri, *comte de Loss.*)

GODEFROI.

1350. GODEFROI, successeur de Thierri, son frère, au comté de Chini, accorda, l'an 1350, des priviléges aux habitants de Montmédi, par une charte qui commence ainsi : *Nous, Godefroi de Loss, comte de Chini, faisons savoir..... qu'après une mure délibération*, etc. Le P. Bertholet qui rapporte ce début en termes rajeunis (tom. VI, pag. 264), a tort de dire que Godefroi avait épousé Philippine de Fauquemont, et de mettre sa mort vers l'an 1353. Il vivait encore le 28 août 1354, comme en fait foi le testament de Henri de Heinsberg, fils de Jean, sire de Dalembrouck, qui nomme ses oncles le comte de Loss, et Godefroi, comte de Chini, *dominorum meorum et avunculorum scilicet comitis de Los et domini Godefridi comitis de Chiney fratrum*. (Kremer, *Diplom. Beitr.*, tom. I, pag. 34.) On voit par deux chartes, l'une de 1334, et l'autre de 1345, qu'il avait été chanoine de Liége, et prévôt de la collégiale de Sainte-Marie, à Maëstricht. (*Id. Cod. Diplom.*, pag. 24.)

PHILIPPINE.

1354. PHILIPPINE, fille de Jean de Fauquemont, sire de Born, et JEAN, comte de Salm, son époux, avaient déjà succédé, le samedi après la Toussaints (8 novembre) 1354, à Godefroi, dans le comté de Chini. (Bertholet, t. VI, p. 265.) L'année suivante, Philippine fit hommage de son comté au duc de Luxembourg. C'est ce qu'elle déclare elle-même, par un acte du 22 mai 1355, en ces termes : *Nous, Philippe de Falkemont, comtesse de Chini, faisons savoir à tous comme à jourd'hui nostre cher seigneur, monseigneur le duc de Luxembourg, nous ayt receut en foid et hommaige de nostredit comteit, tout comme de de nostre douaire*, etc. Ces dernières paroles donnent lieu de croire que Philippine, étant sœur utérine de Godefroi d'Heinsberg, et de Dalembrouck, ce comte, ou Thierri, son frère, lui aura assigné Chini pour son douaire, sans abandonner le titre de comte de Chini ; car dans un acte de 1357, Thierri est

encore nommé comte de Loss et de Chini. (Kremer, *ibid. Diplom.*, n°. 31, pag. 45.) Mais Wenceslas, duc de Brabant et de Luxembourg, ayant racheté pour vingt mille florins le douaire que Philippine y avait (Bertholet, *ibid.* pag. 267), Arnoul, sire de Rumigni, petit-fils, par sa mère, d'Arnoul III, comte de Chini, lui vendit, par acte du 16 juin 1364, la part qui lui était échue dans ce comté, par succession de son cousin, le comte Thierri, ainsi que celle qui, par succession du même Thierri, était échue à Godefroi de Dalembrouck, duquel Arnoul, son cousin, l'avait acquise l'année précédente. Cette vente avait pour objet les châteaux de Chini, de Montmédi, d'Estalle et de Buemenne, avec leurs dépendances. (*Ibid.* p. 268.) Depuis ce tems, le comté de Chini est resté uni au duché de Luxembourg.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES PRÉFETS,

COMTES ET DUCS DE GUELDRE (*).

Le pays de Gueldre, en latin *Gelria* ou *Geldria*, qui forme l'une des dix-sept provinces des Pays-Bas, tire son nom de sa capitale, située dans un lieu marécageux, sur la rivière de Nierse, qui lui sert de fossé. Ses bornes au septentrion, sont la Frise, avec le golfe de la mer germanique, appelé le Zuyderzée; au midi, la Meuse et le pays de Juliers; à l'orient, une partie du Rhin et du pays de Clèves; à l'occident, la Hollande et le pays d'Utrecht. On divise la province en quatre quartiers. Dans le premier, est placé la ville de Gueldre; dans le second, nommé la Betuwe, est Nimègue; Arnheim est dans le troisième, nommé la Veluwe; et Zutphen fait le quatrième. L'étendue la plus grande du pays de Gueldre est de vingt-six milles en longueur, et de dix milles en largeur. Les Bataves, les Sicambres, les Ménapiens, les Mattiaques, en furent les premiers habitants; les Francs leur succédèrent. La Gueldre fit partie du royaume d'Austrasie, sous la domination de ces derniers, et forma une préfecture particulière, qui, d'amovible devint héréditaire, comme les autres, par la faiblesse des souverains, et fut ensuite convertie en comté, puis en duché. Rien de plus incertain, au reste, que ce qu'on a dit jusqu'à présent des préfets de Gueldre et des comtes du Zutphen, antérieurs

(*) Cet article a été revu et corrigé par M. Ernst, chanoine régulier de l'abbaye de-Rolduc.

au XIe. siècle. Nous sommes en état, à l'aide des savants mémoires que nous a fournis M. Ernst, chanoine régulier de Rolduc, de montrer le peu de fondement des systèmes opposés de Pontanus et de Gudling sur cette matière; ainsi que des opinions hasardées par Teschenmacher, Gelenius et d'autres, sur le même sujet. Mais comme cette discussion nous menerait trop loin, et passerait les bornes dans lesquelles nous sommes obligés de nous renfermer, nous croyons devoir la supprimer. Pour nous arrêter donc à ce qu'il y a de certain, nous commencerons la liste des préfets de Gueldre et comtes de Zutphen par

OTTON I.

OTTON I, comte de Zutphen, était père de Mathilde, femme de Ludolphe, fils aîné d'Ezon, comte palatin. Voici le passage de la vie de ce dernier, qui sert de preuve à ce que nous avançons : *Ludolphus major natu... filiam Ottonis comitis de Sudveno, nomine Mathildem in conjugem accipiens, duos æquè per omnia simillimos ex eâ generavit filios, Henricum videlicet et Cunonem.* (Bolland. *Acta SS. ad diem* 21 *maii*, tom. V, pag. 51.) Ludolphe étant décédé l'an 1032, ou 1033, trois ans avant son père, il faut supposer qu'il avait épousé, vers l'an 1010, Mathilde, qui lui donna les deux enfants qu'on vient de nommer, et dont l'aîné devait avoir un certain âge à la mort de son père, d'où il suit que le comte Otton, grand-père de ces enfants, vivait sur la fin du dixième siècle. Mais nous ignorons qu'elle fut l'étendue de ses domaines. Il nous est pareillement impossible de dire s'il laissa des fils, et quel fut son successeur immédiat; mais nous croyons pouvoir assurer que ce ne fut point son gendre Ludolphe, ni l'un des trois fils de celui-ci; Henri, l'aîné d'entre eux, ayant eu le Palatinat de Lorraine, Conrad, la Bavière, et Herman étant entré dans le clergé.

GODESCALC ET ADÉLAIDE.

En 1059, le comté de Zutphen, ainsi nommé de sa capitale, borné, nord, par l'Yssel qui le sépare de la Veluwe; ouest, par l'Over-Yssel; est, par l'évêché de Munster; sud, par le duché de Clèves, était possédé par GODESCALC et ADÉLAÏDE, sa femme. C'est ce qu'on voit par une charte où ces deux époux, en qualité de seigneurs de Zutphen, et leurs fils Gebbehard et Otton, traitent avec Guillaume, évêque d'Utrecht, touchant certaines dîmes qui faisaient entre eux le sujet d'une contestation. Pontanus a donné l'extrait de cette pièce dans son histoire de Gueldre (pag. 84). Butkens, qui ne connaissait point

Otton I, donne Godescalc pour premier comte de Zutphen, et même de Gueldre. Il prétend de plus que Gebbehard, fils aîné de ce dernier, mourut avant son père.

OTTON II, PREMIER COMTE DE GUELDRE.

OTTON II, second fils de Godescalc, le remplaçait dès l'an 1074, comme le témoigne une charte qu'Annon, archevêque de Cologne, donna cette année, au sujet des biens qu'Everhard, comte de Clèves, avait laissés à l'église de Cologne et à l'abbaye des dames de Nuys. (*Diplom. Colon.*, n. VIII, p. 207.) On y voit en effet, parmi les témoins, *Otto comes de Zutphen et de Gelria.* Le compilateur de la grande chronique belgique met sa mort en 1107, en quoi il a été suivi par les historiens de Gueldre. Mais, dans un autre endroit, il recule cet événement jusqu'à la sixième année de l'empereur Henri V; ce qui ne s'éloigne pas de la chronique de Saint-Pantaléon, qui s'exprime en ces termes, sous l'an 1113 : *Otto locupletissimus comes de Sutvene obiit.* Ce fut en sa faveur que l'empereur Henri IV érigea la Gueldre en comté, l'an 1079. (Busching.) Otton avait épousé JUDITH, dont il eut trois fils et une fille; savoir, Thierri, évêque de Munster, en 1121, mort en 1127, et qualifié par l'annaliste saxon *vir illustris natu et virtutibus famosus;* Gérard, mort avant 1108; Henri, et Ermengarde, mariée à Gérard de Wassenberg, qui viendra ci-après. Long-tems avant sa mort, Otton avait partagé, dit-on, ses états à ses deux fils, Henri et Gérard, de manière que Gérard avait eu le comté de Gueldre, et Henri celui de Zutphen. (Pontanus, *hist. Gelriæ*, pag. 97.) On voit en effet *Gerardus comes de Gelria* dans une charte de 1096, rapportée par le Mire (*Op. Diplom.*, tom. I, pag. 771), et parmi les souscripteurs d'une charte de Jean, évêque de Spire, datée du 9 novembre 1099. Un diplôme de l'empereur Henri V, donné l'an 1108, atteste pareillement que Henri était alors comte de Zutphen. C'est un acte par lequel ce prince lui donne l'investiture du comté de Frise, en échange d'une certaine seigneurie que Henri lui avait cédée. (Butkens, tom. I, p. 107.) Henri, au rapport de l'annaliste saxon (*ad an.* 1103, pag. 599), épousa la fille de Conon, comte de Bichling. Il entra, l'an 1114, suivant la chronique de Saint-Pantaléon, dans la ligue de l'archevêque de Cologne et d'autres seigneurs, contre l'empereur. (Eccard, *Corp. hist.*, tom. I, pag. 926.) Il vivait encore l'an 1138. Depuis lui, on ne trouve plus de comte de Zutphen, et l'on voit que vers la fin du XIIe. siècle, ce comté était réuni à celui de Gueldre.

ERMENGARDE ET GÉRARD I, DIT DE WASSENBERG.

1113. **Ermengarde**, fille d'Otton II, lui succéda au comté de Gueldre, avec **Gérard de Wassenberg**, son époux. L'annaliste de l'abbaye de Rolduc, cité plus haut à l'article de Roger, comte de Clèves, le dit arrière-petit-fils de Gérard, seigneur de Wassenberg ; est-ce par les femmes ou par les mâles ? c'est ce qu'on ne voit point. Ce qui est certain, c'est que Jutte, sa fille, a porté cette terre en mariage à son mari Waleran-Payen, duc de Limbourg. Il eut encore une autre fille, Yolande, femme de Baudoin III, comte de Hainaut. La comtesse **Ermengarde** se remaria en secondes noces, en 1134, au plus tard, à Conrad II, comte de Luxembourg. La mort du comte Gérard ne devança point l'an 1128, comme le prouve une charte publiée par Ant. Mathieu, qui, bien que sans date, est postérieure à l'an 1127. Outre les deux filles qu'on vient de nommer, il laissa un fils, qui suit.

GÉRARD II.

1128 au plutôt. **Gérard II**, fils et successeur de Gérard I au comté de Gueldre, était marié, dès l'an 1129, à **Clémence**, comtesse de Glisberg, ou Gleyberg, comme le montre la charte de la fondation qu'elle fit cette année d'un monastère en ce lieu. On y voit en effet qu'elle transporte ou délivre les biens qui font l'objet de cette fondation, *per manum Gerhardi mariti sui comitis de Gelre*. Elle survécut à son mari, dont elle était déjà veuve, en 1141. Elle eut de lui un fils nommé Guillaume, mort avant l'an 1141, avec un autre fils, qui suit, et une fille nommée Ermessinde. L'annaliste saxon rapporte, sur l'an 1129 (style d'Allemagne), que l'empereur Lothaire tenant une diète à Worms, aux fêtes de Noël, Gérard de Gueldre y fut accusé, en son absence, de mauvais desseins contre ce prince ; qu'informé de cette accusation, Gérard vint, à la Purification suivante, trouver l'empereur pour se remettre à sa discrétion, et qu'enfin il fit sa paix avec lui au moyen de trois mille marcs (166,375 liv. de notre monnaie actuelle), qu'il lui promit.

HENRI I.

1141. **Henri**, fils de Gérard et de Clémence, leur succéda au comté de Gueldre. L'an 1161 ou environ, il donna du secours aux châtelains de Groningue, et commanda leurs troupes dans la guerre qu'ils avaient avec l'évêque d'Utrecht. Il vivait en-

core en 1177, comme l'atteste un acte que M. Ernst assure avoir vu. De sa femme, qu'on nomme SEINARE, et qu'on dit, sans preuve, de la maison de Lorraine, il laissa Gérard et Otton, qui suivent; avec trois filles, Marguerite, femme d'Engilbert I, comte de Berg; Marie, femme de Gérard, comme de Loss; et Agnès, femme de Henri l'Aveugle, comte de Namur et de Luxembourg.

GERARD III.

1177 ou 1178. GÉRARD fut le successeur de Henri, son père, au comté de Gueldre. Vers l'an 1180, il eut guerre avec Baudouin II, évêque d'Utrecht, au sujet de la Veluwe, dont il refusait de faire hommage à ce prélat, quoique ce fût un fief mouvant de son église. Le succès favorisa les armes de Baudouin, qui se rendit maître de la Veluwe, en chassa les troupes du comte de Gueldre, et y établit dans toutes les forteresses de bonnes garnisons. Gérard, par représailles, entra dans le pays de Deventer, dont il assiégea la capitale. Mais, pendant ce siége, l'empereur Frédéric I, étant survenu, fit rendre la Veluwe à Gérard, et ménagea une trève entre lui et le prélat. Gérard mourut avant qu'elle fût expirée, sur la fin de l'an 1183 (*Chron. Andr.*), et non 1180, comme on l'a marqué ci-devant d'après Hoveden. Nous avons en effet une charte de l'an 1183, où il est nommé comme témoin. (Miræi *Op. Diplom.*, tom. I, pag. 282.) Il avait épousé, 1°., dit-on, MARGUERITE, fille du comte de Spanheim et d'Hasbaie (mariage à notre avis fort douteux); 2°., l'an 1180, ou 1181, IDE, fille et héritière de Mathieu, comte de Boulogne, et déjà veuve d'un premier mari. On ignore si Gérard eut des enfants de l'une et de l'autre femme; mais il ne laissa point de postérité. Ide, sa seconde femme, après sa mort, emporta son douaire de vive force, retourna dans le Boulonnais, et deux ans après, se remaria en troisièmes noces à Berthold, duc de Zeringen, puis en quatrièmes, à Renaud, comte de Dammartin. (*Voy.* Ide, *comtesse de Boulogne.*)

OTTON II ou III.

1183. OTTON III, frère de Gérard, lui succéda au comté de Gueldre. Ce fut un prince fort avide d'étendre ses domaines. La trève conclue entre Baudouin, évêque d'Utrecht, et le comte Gérard, prédécesseur d'Otton, étant expirée, les hostilités recommencèrent, l'an 1187, au sujet de la Veluwe. Baudouin, ligué avec le comte de Hollande et le comte de Clèves, étant entré dans la Gueldre, y fit de grands dégâts. Otton, de

son côté, s'étant allié avec l'archevêque de Cologne, l'évêque de Munster, le duc de Brabant, et le comte de Berg, vint assiéger Deventer, où étaient les principales forces de l'évêque d'Utrecht. L'empereur Frédéric se rendit, pour la seconde fois, arbitre entre les parties, et, par un jugement provisionnel, il adjugea la Veluwe au comte de Gueldre, à la charge d'en rendre hommage au prélat; ce que l'empereur Henri VI, fils et successeur de Frédéric, ratifia, l'an 1191, par un jugement définitif. (Miræi *Donat.*, liv. 2, chap. 84.)

Otton étant parti, l'an 1189, pour la croisade avec l'empereur, fut témoin de la mort de ce prince sur la route. Etant au siége d'Acre, il forma un complot avec l'évêque de Beauvais, Robert, comte de Dreux, frère du prélat, Gui de Dampierre, et le landgrave de Hesse, pour trahir les croisés, à l'appât de trente-deux mille besans et cent marcs d'or que Saladin leur donna. C'est ce qu'Anseric de Montréal, qui était du complot, déclara peu de jours après, à l'article de la mort, suivant Raoul *de Diceto*, doyen de Londres, dont le chapelain, Guillaume, était à cette expédition. On ignore quelles furent les suites de cette accusation, et si les accusés réussirent à s'en laver. Quoi qu'il en soit, Otton revint dans ses terres, l'an 1191, après la prise d'Acre. L'an 1196, pendant que deux concurrents, Thierri de Hollande et Arnoul d'Isenbourg, se disputent l'évêché d'Utrecht, Otton, déclaré pour le second, le mène à Deventer, et le fait recevoir par les peuples de l'Over-Yssel, où il commet les plus grands excès. Mais il fut battu dans une action qui se donna près d'Heimenberg. L'année suivante, il donna retraite à Guillaume, comte de West-Frise, qui s'était échappé de la prison où Thierri VII, comte de Hollande, son frère, l'avait renfermé. Il fit plus; la même année, avant que Guillaume partît pour retourner à son comté, il lui assura la main de sa fille Adélaïde, qui lui fut amenée l'an 1197. Mais Guillaume était alors réconcilié avec son frère. (Voyez *les comtes de Hollande.*) Thierri, de son côté, fait la paix avec Otton; et, pour la cimenter, il consent que sa fille, nommée aussi Adélaïde, épouse Henri, fils de ce comte, Mais Henri mourut peu de tems après les fiançailles. (*Chron. Egmond.*)

L'an 1202, le comte de Gueldre, de concert avec celui de Hollande, déclare la guerre à Thierri, évêque d'Utrecht, à l'occasion des impôts que levait ce prélat dans la partie de la Frise, qui appartenait au comte Guillaume. Après diverses hostilités, le comte de Hollande assiége Utrecht. Pendant ce siége, le comte de Gueldre fut arrêté, l'an 1202, par le duc de Brabant, allié de l'évêque d'Utrecht, en allant trouver l'empereur Otton, qui l'avait mandé à Maëstricht pour l'obliger à faire la paix. Le

comte de Hollande, à cette nouvelle, quitte le siége d'Utrecht pour voler à la délivrance du comte de Gueldre, que le duc de Brabant tenait prisonnier à Louvain sur la Meuse. La ville de Bois-le-Duc se trouvant sur sa route, il l'attaque, et s'en rend maître le 4 septembre 1202 (Kluit); après quoi il continue sa marche. Mais son armée ayant été surprise par les Brabançons, il est fait lui-même prisonnier, malgré la brave défense de ses gens qui se firent écharper. Les deux comtes furent relâchés, l'année suivante, à des conditions humiliantes, dont les principales furent qu'ils paieraient les frais de la guerre, et qu'ils se reconnaîtraient, l'un et l'autre, hommes liges du duc de Brabant. Pour cimenter la réconciliation, on conclut le mariage de l'une des filles du duc avec Gérard, fils du comte de Gueldre. Berchemius place, vers la fin de l'an 1203, la mort d'Otton, et dit qu'il fut enterré à Fécam; mais on voit dans Heda, pag. 188, 190, deux actes, qui prouvent qu'il vivait encore en 1204. Il est encore nommé, comme vivant, dans un autre de l'an 1206, rapporté par Butkens; et cet écrivain dit même qu'il vécut jusqu'en 1209, ce qui est difficile à croire. De RICHARDE, son épouse, dont on ignore la naissance, il laissa Gérard, qui suit, et Otton, prévôt de Santen, puis évêque d'Utrecht; avec au moins trois filles, Adélaïde, dont on vient de parler; Marguerite, femme, non pas d'Engilbert I, comte de Berg, mais de Lothaire II, comte de Hochstadt; Mathilde, femme de Henri, comte de Nassau. A ces filles, on ajoute N., mariée avec Adolfe I, comte de la Marck. Peut-être, néanmoins, celle-ci fut-elle fille de Gérard IV. Richarde, mère de ces enfants, survécut à son époux.

GÉRARD IV.

GERARD IV, fils aîné d'Otton, lui succéda dans ses états. L'an 1212, il donna du secours à Henri I, duc de Brabant, son beau père, contre l'évêque de Liége. Mais il eut le malheur d'être battu avec lui par ce prélat, à Steppe, le 13 octobre de l'année suivante. L'an 1224, Otton II, évêque d'Utrecht, à son retour de la croisade, obligea le comte de Gueldre, par les exactions qu'il fit sur les domaines que celui-ci possédait dans le Salland, à prendre les armes pour sa défense. Florent, comte de Hollande, et Waleran, duc de Limbourg, vinrent au secours de Gérard. Mais comme on était près de livrer bataille, Conrad, évêque de Porto, et légat du saint siége dans les Pays-Bas, engagea les parties à faire la paix. Gérard, parfaitement réconcilié avec l'évêque d'Utrecht, lui mena, l'an 1225, des troupes pour l'aider à réduire un de ses sujets révoltés. Cette expédition

fut malheureuse. Le prélat ayant attaqué l'ennemi campé derrière un marais près de Coevorden, ses troupes, pesamment armées, s'y enfoncèrent, et lui-même y périt. Le comte de Gueldre, après avoir reçu plusieurs blessures, fut pris et emmené prisonnier à Coevorden. Cette action est du 27 juillet 1226 selon les uns, du 1 août suivant selon les autres. (Pontan. *Hist. Gel.*, pag. 129.) Peu de tems après, on tint une assemblée dans la ville d'Utrecht, pour l'élection d'un nouvel évêque. Gérard y ayant été transporté par le commandant de Coevorden, couché sur un lit, ainsi que Gisbert, préfet d'Amstel, blessé comme lui à la même bataille, contribua beaucoup à faire nommer, à la place d'Otton II, Wilbrand, évêque de Paderborn, son parent. (Pontanus, pag. 130.) Gérard mourut l'an 1229, suivant tous les historiens et son epitaphe. Richarde, sa mère, lui survécut ; elle avait fondé un monastère de filles à Ruremonde, dont elle fut la première abbesse, et y mourut l'an 1231. Gérard avait épousé, l'an 1206, MARGUERITE, fille de Henri le Guerroyeur, duc de Brabant, dont il laissa Otton, qui suit ; Henri, évêque de Liége ; Marguerite, femme de Guillaume IV, comte de Juliers. RICHARDE DE NASSAU, qu'on lui donne pour seconde femme, n'a aucun garant pour elle.

OTTON III ou IV.

1229. OTTON III, surnommé CLAUDE ou LE BOITEUX, fut le successeur de Gérard, son père. Pour mettre son pays à l'abri des insultes de ses voisins, il en fit entourer de murs les principales villes ; et pour y faire fleurir le commerce, il leur accorda différents priviléges. On remarque aussi qu'il est le premier comte de Gueldre qui ait donné aux paysans des lettres d'affranchissement. (Pontanus, pag. 136.) L'an 1234, il marcha au secours de l'archevêque de Brême contre les Stadings, ou habitants de Stade, que ce prélat poursuivait comme des rebelles et des hérétiques. Proscrits sous ce dernier titre, on avait publié contre eux une croisade où plusieurs seigneurs s'enrôlèrent. On se battit devant Stade, le 29 mai de cette année 1234, et les Stadings furent taillés en pièces. (Pontanus, pag. 138.)

Otton, l'an 1247, embrassa le parti de Guillaume, comte de Hollande, son parent, que la faction opposée à Frédéric II avait élevé à l'empire. Les services qu'il lui rendit furent récompensés par le don ou l'engagement que Guillaume lui fit de la ville de Nimègue, pour la tenir en fief de l'empire, suivant son diplôme daté du 15 juin 1248.

L'an 1263, et non 1258, Otton IV fut nommé par la no-

blesse de Hollande avec Henri de Gueldre, évêque de Liége, tuteur du jeune comte Florent V, après la mort de Florent, son oncle et celle de Henri, duc de Brabant, qu'on avait associés l'un et l'autre, ou plutôt substitués dans cet emploi, à Adélaïde, veuve de Jean d'Avênes, et tante de Florent V. Mais la Zéelande, où Adélaïde s'était retirée, prit le parti de cette princesse. Otton alla l'y chercher, et remporta sur les Zéelandais, près de l'Ernoutszée, dans l'isle de Zuidbeveland, une victoire qui lui assura la jouissance exclusive de la tutelle. Otton mourut le 10 janvier 1271. Il avait épousé, 1°. MARGUERITE, fille de Thierri V, comte de Clèves, morte en 1251, 2°. PHILIPPOTE, troisième fille de Simon de Dammartin, comte de Ponthieu, et veuve de Raoul II, comte d'Eu, son premier mari, et de Raoul II, sire de Couci, son deuxième, morte le 14 avril 1268, suivant Pontanus : le P. Anselme dit néanmoins, mais sans en donner de preuves, qu'elle vivait encore en 1275. Mais le P. Turpin se trompe évidemment en la disant fille de Hugues V, comte de Saint-Pol (sur quoi voyez Duchesne, *Hist. de la maison de Châtillon*, liv. 3, pag. 35.) Otton eut du premier lit Marguerite, femme d'Enguerrand IV, sire de Couci, et, du second, Renaud, qui suit ; Ermengarde, femme de Thierri VII, comte de Clèves ; Philippote, mariée à Waleran de Walkenbourg ; Elisabeth, femme d'Adolfe VII, comte de Berg ; et Marie, morte dans le célibat.

RENAUD I, DIT LE BELLIQUEUX.

1271. RENAUD I, fils et successeur d'Otton III, disputa, l'an 1280, le duché de Limbourg à Adolfe de Berg, comme étant gendre du duc Waleran IV, par ERMENGARDE, sa femme, morte peu de tems après son père, et en prit, dès cette année, le titre, ainsi qu'on le voit par différentes chartes. Il fit même des progrès, par ses armes, dans ce duché, dont une partie se soumit à lui. Mais le comte de Berg ayant cédé, l'an 1284, son droit à Jean, duc de Brabant, la guerre continua entre Renaud et ce dernier. On les engagea, jusqu'à trois fois à mettre l'affaire en compromis, et trois fois la négociation échoua. Enfin Renaud, las de batailler pour une succession dont il ne revendiquait que l'usufruit, transporte sa prétention, par acte du 16 mai 1288, à Henri IV, comte de Luxembourg. Henri prend aussitôt les armes pour la faire valoir. Toute la basse Allemagne se partage entre les deux nouveaux contendants. Les comtes de Juliers, de Berg, de la Marck, de Hollande, de Loss, de Waldeck, de Bourgogne,

et même un grand nombre de seigneurs français, tels que les comtes de Soissons, de Vendôme, de Saint-Pol, de la Marche, d'Angoulême, viennent au secours du duc de Brabant. L'archevêque de Cologne, les comtes de Nassau, de Sayne, de Spanheim, le duc de Lorraine, sans parler du comte de Gueldre et d'autres seigneurs, se joignent au comte de Luxembourg. Bataille de Woeringen donnée, le 5 juin 1288, entre les deux compétiteurs et leurs alliés. Le duc de Brabant la gagne. Le comte de Luxembourg y périt; l'archevêque de Cologne y est fait prisonnier avec le comte de Gueldre par Gui III, comte de Saint-Pol. Renaud, amené, l'an 1289, par le duc à Paris, est remis en liberté le 15 octobre, par la médiation du roi de France. Ce monarque, suivant Pontanus (pag. 186), ayant été choisi pour arbitre, condamna Renaud à six mille marcs pour sa rançon, et adjugea le Limbourg au duc de Brabant. Ce récit ne paraît pas tout-à-fait conforme au traité de paix conclu la même année, entre Renaud et le duc de Brabant, par lequel on voit que le premier, ayant été remis en liberté, lui rend les îles de Bommel et de Til, au moyen de quoi il renonce à tous les droits qu'il peut avoir sur le duché de Limbourg. (Butkens, *pr.* pag. 423; Dumont, tom. I, pag. 268; Lunig, tom. II, pag. 1142.) Renaud, ajoute Pontanus, fut bien dédommagé de la perte qu'il pouvait avoir faite par le don que l'empereur Rodolphe lui fit, le 29 juillet 1290, de l'Ost-Frise, ou plutôt par la commission qu'il lui donna d'administrer en son nom ce pays, avec une rétribution annuelle de quatre mille marcs; ce qui fut confirmé, l'an 1299, par l'empeur Albert. Au reste, par l'Ost-Frise, on doit entendre ici la partie orientale de la Nord-Hollande, ou l'Ostergo. L'an 1303, à la suite d'un différent que Renaud eut avec les habitants de Harderwyck, il céda ses droits, pour la police de la pêche, à la ville, sous la condition de lui fournir, quand il y résiderait, une certaine quantité de poisson tous les vendredis, et de lui envoyer chaque semaine, trois voitures chargées, lorsqu'il serait occupé à quelque expédition militaire. (Pontanus.) Renaud accompagna, l'an 1310, l'empereur Henri VII, dans son expédition d'Italie. Depuis la bataille de Woeringen, Renaud avait perdu l'estime de ses sujets, que ses abondantes aumônes ne purent lui faire recouvrer. Les habitants de Nimègue osèrent lui faire signifier par un court écrit, daté du 31 octobre 1316, qu'ils renonçaient au serment de fidélité qu'ils lui avaient fait, et n'entendaient plus relever que de l'empire. (Pontanus, pag. 188.) On donne pour cause de ce changement, le dérangement de son cerveau, qui fut causé, dit-on, par les blessures qu'il avait reçues à la guerre dans sa jeunesse. Les dispositions des

habitants de Nimègue envers leur comte, se communiquèrent à d'autres villes. Ce qu'il y eut de plus affligeant pour lui, ce fut de voir en 1318, son propre fils se mettre à la tête des mécontents. Ennuyé de la longue domination de son père, ce jeune prince entreprit de le déposséder. Toute la Gueldre prit part à sa révolte, excepté la ville d'Arnheim, où le malheureux père trouva un asile. Mais son fils étant venu à bout, l'an 1320, de l'en retirer par les conseils insidieux de faux amis qu'il lui envoya, le fit arrêter le 29 août de la même année, et l'enferma dans une prison où il mourut le 9 octobre de l'an 1326. Il avait épousé, 1°, comme on l'a dit, ERMENGARDE DE LIMBOURG, dont il ne laissa point d'enfants; 2°. MARGUERITE, fille de Gui de Dampierre, comte de Flandre, (morte en 1321), dont il eut Renaud, qui suit; Marguerite, femme de Thierri VIII, comte de Clèves; Isabelle et Philippote, religieuses. Quelques-uns donnent encore à ce comte deux autres fils, Gui et Philippe. Renaud, pour affaiblir le pouvoir tyrannique de la noblesse de la Gueldre, avait multiplié les communes et augmenté les priviléges de celles qui étaient établies avant lui: ce qui aurait dû le rendre extrêmement cher au peuple.

RENAUD II, DIT LE ROUX.

1326. RENAUD II, fils aîné de Renaud I, après l'avoir emprisonné, s'empara de la régence de l'état, mais toutefois sans prendre le titre de comte avant la mort de son père. Il accompagna, l'an 1327, l'empereur Louis de Bavière, dans son expédition d'Italie, et, à son retour, il marcha au secours d'Adolfe de la Marck, évêque de Liége, contre les Liégeois révoltés. C'était le prélat qui l'avait prévenu, et qui, pour se l'attacher, lui avait engagé la ville de Malines moyennant douze mille florins, après l'avoir retirée des mains du comte de Hainaut. Renaud, étant allé joindre les comtes de Berg, de Juliers et de la Marck, qui s'étaient également confédérés pour Adolfe, résolut avec eux de faire le siége de Tongres. Mais leurs troupes, en arrivant, campèrent dans des endroits séparés, aux environs de Horle et d'Alken, entre Tongres et Maëstricht. Les Liégeois, informés de leur position, vinrent surprendre le camp du comte de Gueldre, où ils mirent le désordre. L'évêque, apprenant ce revers, vole au devant des fuyards, et les engage à retourner au combat. Les autres confédérés arrivent successivement, et les Liégeois sont taillés en pièces. Le prélat étant allé ensuite mettre le siége devant Tongres, le comte de Gueldre refusa de le suivre, et, contre le droit de la guerre, en se retirant, il emmena quatre-vingts des

plus notables prisonniers, qu'il ne relâcha qu'après eu avoir tiré une rançon énorme. Ceux-ci, à leur retour, aidèrent l'évêque à rompre l'engagement qu'il avait fait de Malines. C'est ainsi que nous entendons ces paroles d'Hocsem : *Electos abduxit* 80 *captivos, ab illis postmodum thesaurum immodicum extorquendo ; mediantibus quibus fuit obligatio Mecliniæ dissoluta.* L'an 1332, le comte de Gueldre entra dans la grande ligue que le même Adolfe de la Marck, évêque de Liége, fit contre Jean III, duc de Brabant. (Voy. *l'art. de ce prélat.*) Ce que nous en dirons ici, c'est que la guerre qu'il fit en Brabant lui valut cent mille réaux, dont le roi de France le gratifia.

L'an 1333, Renaud, au nom de Marguerite, sa fille aînée, comme héritière de Sophie, sa mère, vendit à Louis de Créci, comte de Flandre, par contrat du 15 décembre, l'avouerie (mais non le pays) de Malines, pour soixante mille livres tournois (le gros compté à seize deniers), qui furent partagées avec l'évêque de Liége et son chapitre, qui avaient pareillement vendu, au mois de juillet précédent, la seigneurie de Malines au comte de Flandre, pour cent mille réaux d'or. (Butkens, p. 406.) Mais le duc de Brabant fit opposition à cette double vente, prétendant que Malines étant dans sa mouvance, en sa qualité de haut-avoué de l'église de Liége, l'aliénation n'avait pas dû se faire sans son aveu. On en vint aux armes, l'an 1234, après une déclaration de guerre faite par le duc, dans l'octave de l'Epiphanie. Jean, roi de Bohême et duc de Luxembourg, les comtes de Hollande, de Namur, de Juliers, de Loss, l'archevêque de Cologne et l'évêque de Liége, prirent le parti du vendeur et de l'acquéreur. Le duc de Brabant eut pour alliés le roi de Navarre, le comte de Bar, Charles, comte d'Alençon, frère du roi de France, le comte d'Etampes, le comte de Vjanden, Guillaume, comte de Salm en Ardennes. (Butkens, p. 408.) Cette guerre, dont les événements furent peu remarquables, fut terminée promptement par la médiation du roi de France. Ce prince, choisi pour arbitre, prononça, le 27 août, dans la ville d'Amiens, son jugement, dont un des articles fut que le fils aîné du comte de Gueldre épouserait Marie, fille aînée du duc de Brabant. Un autre article de ce jugement portait que Tiel serait donné au comte de Gueldre, en échange de Heusden. (Butkens, p. 409.) (*Voy.* Adolfe de la Marck, *évêque de Liége.*)

Le comte de Gueldre était ami du roi d'Angleterre. L'an 1335, il lui fournit des troupes pour l'aider à envahir l'Ecosse. (Buchanan, *Hist. Scot.*, l. IX.) Quelques auteurs anciens, tels que Jean Major et Boeth, prétendent que Renaud marcha lui-même à la tête de ses troupes en Ecosse, et que les Ecos-

mais l'ayant attendu dans la plaine d'Edimbourg, le contraignirent de se réfugier dans un château ruiné, où bientôt la faim l'obligea de se rendre avec ses gens; qu'alors Randulfe, général des Ecossais, pour le soustraire à la mort, le fit conduire au roi d'Angleterre, qui faisait le siége de Perth.

Renaud, l'an 1336, acquit de l'évêque d'Utrecht, le fort de Wollenhoven. Les Frisons, mécontents de cette acquisition, firent main-basse sur la garnison de la place. Renaud tira une vengeance éclatante de cette sédition, après une grande victoire qu'il remporta, le 31 août 1336, sur les rebelles. (Pontan., *Hist. Guelr.* pag. 223.) La lettre que les habitants du comté de Cuinde écrivirent, le 6 mai 1337, au comte de Hollande, sur la conduite que tint le comte de Gueldre à leur égard, nous apprend que sa vengeance fut terrible. « Quand » tous nos membres, disaient-ils, seraient changés en lan» gues, ils ne suffiraient pas pour exprimer les ravages, les » incendies, les meurtres, que le comte de Gueldre a exercés » parmi nous. » Renaud, la même année, embrassa le parti de l'Angleterre contre la France; et, l'année suivante, s'étant trouvé à une assemblée de seigneurs allemands, à Malines, il envoya, de concert avec eux, son cartel de défi au roi Philippe de Valois.

L'an 1339, l'empereur Louis de Bavière, dans la diète de Francfort, érigea en duché la Gueldre, par un diplôme du 19 mars, adressé aux sept électeurs. Deux jours après, par un autre diplôme, ce prince, au moyen d'une somme de quarante mille marcs d'argent, qu'il reçoit du nouveau duc, lui cède toute la Frise orientale, dont l'administration avait déjà été confiée, par l'empereur Rodolfe, au comte Renaud I. On ne voit pas cependant que les ducs de Gueldre aient recueilli le fruit de cette cession. Bientôt après, Renaud va joindre le roi d'Angleterre, son beau-frère, au siége de Cambrai, qu'il fut obligé de lever. Les hostilités ayant été suspendues, l'an 1340, par une trève de neuf mois, entre les deux couronnes belligérantes, Renaud ne s'attacha plus qu'à fortifier ses frontières et à se faire adorer de son peuple par des actes de bienfaisance et de piété. Il mourut, l'an 1343, des suites d'une chute, le 12 octobre, dans la ville d'Arnheim. Il avait épousé en premières noces, l'an 1310, suivant Butkens (page 364), SOPHIE, fille de Florent, seigneur de Malines (morte le 5 mai 1329), dont il eut Marguerite, morte dans le célibat, le 4 octobre 1344; Mathilde, femme, 1° de Godefroi, fils de Thierri III, seigneur de Heinsberg, 2° de Jean, comte de Clèves, 3° de Jean, comte de Blois; Marie, femme de Guillaume VI, marquis, puis duc, de Juliers; et

Isabelle, fiancée, suivant Pontanus, à un duc d'Autriche, qu'il ne nomme pas, puis abbesse de Grevendaël, morte en 1376. LÉONORE, sœur d'Edouard III, roi d'Angleterre, qu'il épousa en secondes noces, l'an 1332 (morte en 1358, suivant Dumbar, *Anal.*, tome II, page 282), lui donna Renaud et Edouard, qui suivent. Le duc Renaud fut un prince brave, magnifique, et libéral jusqu'à la prodigalité. Sans le traitement indigne qu'il fit à son père, il mériterait d'être mis au nombre des grands princes.

RENAUD III, DIT LE GRAS.

1343. RENAUD III, IIe. duc de Gueldre, succède au duc Renaud, son père, à l'âge de dix ans, sous la tutelle d'Adolfe II, comte de la Marck. Plusieurs villes de Gueldre, pour se mettre à l'abri des troubles pendant sa minorité, firent entre elles des confédérations qui servirent beaucoup, non-seulement à assurer leur tranquillité, mais à cimenter et étendre leur liberté. Héritier de la valeur et des sentiments de son père, le jeune duc, l'an 1346, va trouver en Normandie Edouard III, roi d'Angleterre, son oncle, avec des troupes qu'il lui mène pour servir contre la France.

L'an 1350, il s'élève dans la Gueldre deux factions semblables à celles des Hoekins et des Cabelliaux en Hollande, et à celles des Guelfes et des Gibelins en Italie. La première s'appelait des Hekerains, et la seconde des Bronchorts : c'étaient les noms des deux familles qu'elles avaient à leur tête. Le duc appuyant les Bronchorts de sa faveur, Edouard, son frère, mécontent de la modicité de son apanage, se déclare pour l'autre parti. On en vint bientôt aux hostilités Elles furent atroces de part et d'autre, suivant Pontanus (page 261). Pendant l'espace de dix ans la Gueldre fut le théâtre de la fureur barbare des deux partis. Quelques traits peindront les excès presque incroyables auxquels ils se livraient à l'envi. Les partisans du duc, ayant pris la ville de Tiel, brûlèrent, le 24 août de l'an 1350, la tour de l'église de Saint-Walburge et cent quarante personnes qui s'y étaient réfugiées. Le propre jour de Pâques de l'an 1355, ils poursuivirent un de leurs adversaires, nommé Emérik Druyten, jusques dans une chapelle où il s'était sauvé. Là, sur l'autel où le malheureux cherchait un asile entre les bras du prêtre qui le couvrait de l'hostie consacrée comme d'une égide vénérable, ces forcenés immolèrent leur victime, et l'autel fut inondé de sang. D'un autre côté, les gens d'Edouard ayant enlevé vingt-cinq soldats d'une garnison qui tenait pour son frère, il ordonna de sang-froid qu'ils fussent tous déca-

pités. Leurs têtes furent exposées sur une montagne près de Nimegue, qui a conservé le nom de Hoofberg, *le mont des Têtes*. (Pontan., page 265.) Enfin, l'an 1361, Edouard, ayant livré bataille à son frère, le 25 mai, près de Tiel, le fit prisonnier, et l'enferma, sans le lier ni garotter, au château de Nienbeck, dans une chambre dont la porte et les fenêtres restèrent ouvertes; mais ces ouvertures étaient si étroites par rapport à la corpulence de Renaud, qui était fort épaisse, qu'il lui fut impossible d'en profiter pour s'échapper.

EDOUARD.

1361. EDOUARD, troisième duc de Gueldre, ayant fait prisonnier son frère, s'empara du duché de Gueldre. Durant l'espace de dix ans qu'il jouit de son usurpation, il se montra digne de commander, par sa valeur, sa prudence et son équité envers ses sujets. Il maintint dans l'équilibre les deux factions, et les empêcha de nuire à la tranquillité de l'état. L'an 1362, piqué contre Albert, régent de Hollande et de Hainaut, pour avoir donné retraite aux partisans de Renaud, il l'ajourne à une bataille rangée aux environs d'Amersfort. Albert s'y rend à la tête d'une bonne armée; et, n'y ayant trouvé personne, il pénètre dans la Gueldre, où il fait impunément le dégât. Edouard, hors d'état de résister, a recours à la négociation, et conclut un traité par lequel il promet d'épouser Catherine, fille d'Albert, aussitôt qu'elle sera en âge. Plus heureux l'an 1364, Edouard repousse les troupes que Wenceslas, duc de Brabant, avait envoyées en Gueldre, sous la conduite de Léon de Bouchout, pour délivrer le duc Redaud. Faute d'être soutenues, elles sont contraintes d'abandonner Bommel et quelques autres places dont elles s'étaient emparées. (Butkens.) Ce même Wenceslas ayant déclaré la guerre, en 1371, à Guillaume, duc de Juliers, Edouard vint au secours de ce dernier, et combattit pour lui à la bataille de Bastweiler, donnée le 22 août de cette année. Il y fut blessé mortellement entre les bras de la victoire, suivant Pontanus, et mourut deux jours après de sa blessure, à l'âge de trente-six ans. Berchemius donne une cause moins honorable de sa mort, mais il a contre lui tous les autres historiens qui parlent de la bataille de Bastweiler. Edouard avait épousé, avant le 16 mars 1371, CATHERINE, fille d'Albert, régent de Hollande, comme on peut l'inférer d'une charte publiée par Van-Mieris. Il mourut sans enfants.

RENAUD III, *rétabli*.

1371. Après la mort d'Edouard, le duc Renaud III, son

frère, fut tiré de sa prison, et rétabli dans son duché. Mais il n'en jouit que l'espace de trois mois, étant mort le 4 décembre de la même année. Son corps fut inhumé au monastère de Niewcloster, ou Grevendaël, auprès de celui de son frère. Il avait épousé, au château de Vincennes, l'an 1347, suivant Butkens, MARIE, fille de Jean III, duc de Brabant, qui lui avait été fiancée dès 1334, et mourut, l'an 1398, sans lui avoir donné d'enfants.

La mort de Renaud III réveilla les deux factions des Hekerains et des Bronchorts, assoupies depuis quelques années. Piquées d'une égale émulation, elles travaillèrent, chacune de son côté, pour donner un nouveau souverain à la Gueldre. Les Bronchorts, qui avaient favorisé le parti d'Edouard, portaient Guillaume, enfant de sept ans, fils de Guillaume le Vieux, duc de Juliers, et de Marie, sœur de Renaud et d'Edouard. Les Hekerains se déclarèrent au contraire pour Mathilde, fille du duc Renaud II, veuve alors de Jean I, comte de Clèves, son second mari. Le droit de celle-ci était visiblement le mieux fondé. Arnoul de Horn, évêque d'Utrecht, entra dans les vues des Hekerains; et pour les faire réussir, il engagea Jean de Châtillon, comte de Blois, l'an 1372, à donner sa main à Mathilde. Jean prit alors le titre de duc de Gueldre, et les Hekerains lui prêtèrent serment de fidélité. Sur ces entrefaites, l'empereur Charles IV, étant venu à Aix-la-Chapelle, pense d'abord à investir du duché de Gueldre, Guillaume, fils du duc de Juliers, afin de procurer, par ce moyen, l'élargissement du duc de Brabant, que ce duc avait fait prisonnier à la bataille de Bastweiler. Mais l'archevêque de Cologne, le duc de Bavière et le comte de Hollande, l'ayant fait changer d'avis, il se dispose, à la fin de juin, à marcher contre le duc de Juliers. Instruit de son dessein, le duc va le trouver avec Wenceslas, qu'il remet entre ses mains, et le fléchit, de manière qu'il l'engage à nommer son fils, duc de Gueldre. Les Hekerains persistent néanmoins à reconnaître Jean de Blois. La guerre civile est ouverte. On prend et reprend des places de part et d'autre. Mais l'avantage est du côté de Guillaume de Juliers. Enfin l'an 1377, Jean de Châtillon, accablé d'années, voyant son parti décliner de jour en jour après la perte d'Arnheim où il avait établi sa cour, laisse le soin des affaires à sa femme et à l'évêque d'Utrecht, et se retire. (Teschenmacher.) Sa retraite achève de décourager son parti; et, l'an 1379, Guillaume de Juliers est presque universellement reconnu duc de Gueldre et comte de Zutphen. Jean de Blois et Mathilde prennent le parti de s'accommoder avec lui. Ils renoncent à leurs prétentions moyennant une pension annuelle et la confirmation du

douaire que Jean, comte de Clèves, second mari de Mathilde, lui avait assigné.

GUILLAUME I, DE JULIERS.

Après le décès de Mathilde, postérieur au mois d'août 1382, et peut-être à quelques uns des suivants, Guillaume de Juliers, l'an 1383, reçoit, à la manière accoutumée, l'investiture du duché de Gueldre le jour de Saint-Luc (18 octobre), suivant les lettres de l'empereur Wenceslas, rapportées en entier par Pontanus (p. 321). L'année suivante, il mène du secours aux chevaliers Teutoniques contre les Prussiens révoltés. (*Ibid.*) Pendant son absence, la Gueldre est ravagée par les Brabançons, après la mort de Wenceslas, leur duc. Guillaume, instruit de ce qui ce passe chez lui, revient en diligence, et déclare la guerre, l'an 1386, à la duchesse Jeanne, veuve de Wenceslas. Jeanne appelle à son secours Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, avec promesse de le faire son héritier. Philippe lui procure l'alliance du roi de France. Guillaume, de son côté, s'allie avec le roi d'Angleterre, et ose provoquer le roi de France, par une déclaration de guerre en forme. Elle fut signifiée à Paris, le 12 juillet 1387, par un écuyer qui avait couru risque de la vie sur sa route, ayant été arrêté et mis en prison à Tournai, puis, relâché par ordre du duc de Bourgogne. Lorsqu'il se fut acquitté de sa commission, le roi lui fit présent d'un gobelet d'argent du poids de quatre marcs avec cinquante francs dedans. L'usage était de gratifier ces messagers de guerre et de leur faire le plus favorable accueil. Toute la Gueldre alors est en feu. Des amis communs se portent pour médiateurs, et ne peuvent réussir. L'an 1388, les Brabançons, au nombre de quarante mille, étant venus attaquer la ville de Grave, dont le seigneur, Jean de Cuyx, était partisan du duc Guillaume, sont mis en fuite par ce dernier, avec cinq cents lances, le 23 juillet. Le duc de Bourgogne, à cette nouvelle, engage le roi de France à marcher au secours de la duchesse de Brabant. Le monarque, ayant pris sa route par la Champagne et le Luxembourg, entre sur les terres de Juliers à la tête de cent mille hommes, et commence à y faire le dégât. Le duc de Juliers, père du duc de Gueldre, accompagné de l'archevêque de Cologne et de l'évêque de Liége, vient se jeter aux pieds du roi, protestant de ne point tremper dans la faute de son fils. Nous avons l'acte du 22 septembre 1388, par lequel le duc, sa femme et leur fils puîné, déclarent à sa majesté que le défi fait à elle par leur fils aîné, n'a été *de leur sçu*, et en demandent toute-

fois pardon, avec promesse que si leur fils ne les imite, ils aideront ledit seigneur roi à lui faire la guerre. (Mss. de Brienne, vol. 34; pp. 201-208.) Le roi s'avance dans la Gueldre. Le duc, effrayé, lui fait les mêmes soumissions que son père, et le prend pour arbitre entre la duchesse de Brabant et lui. Il obtient le pardon, et le roi reprend la route de ses états. (*Voy. les ducs de Brabant.*) Le duc de Gueldre, la même année, va de nouveau faire la guerre en Prusse. De retour l'an 1390, il accompagne le duc de Bourbon à la guerre contre les Sarrasins d'Afrique. (*Voy.* Louis II, *duc de Bourbon.*)

L'an 1393, Guillaume hérite du duché de Juliers par la mort de son père. Guillaume, l'année suivante, est inauguré duc de Juliers au mois de juillet. La guerre s'élève, l'an 1397, entre lui et la duchesse de Brabant. Ce fut le duc qui la déclara à l'occasion d'une sentence de mort portée par les magistrats de Bois-le-Duc, contre un de ses officiers, pour y avoir tué, dans une émeute, un domestique de la duchesse. Les Brabançons et les Liégeois font, le 6 février de l'année suivante, une ligue contre tous leurs ennemis, et spécialement contre le duc de Gueldre. Ils entrent, au mois de juin de la même année, sur les terres de Gueldre, ayant à leur tête Jean de Bavière, élu évêque de Liége, Waleran, comte de Saint-Pol, et Thomas, seigneur de Diest. Après avoir pillé Neustadt, ils assiégent Ruremonde. L'évêque de Liége, parent de Guillaume, abandonne ses confédérés et se retire. Les Brabançons, affaiblis par cette retraite, sont obligés de lever le siége. Le comte de Saint-Pol, pour les dédommager, les mène devant Juliers. La ville, avant d'être prise, se rachète par une grosse rançon. Le duc Guillaume se venge par la prise de Kempen et d'autres lieux appartenants au Brabant. La paix, suivant Butkens, est conclue l'an 1399, le jour de saint Boniface (14 mai ou 5 juin).

L'an 1401, traité d'alliance conclu, le 12 mai, à Couci, entre le duc de Gueldre et le duc d'Orléans, contre le duc de Bourgogne. Guillaume, en conséquence, mène en France une troupe de cinq cents chevaux et un nombre plus considérable de gens de pied. Il revient peu de tems après, et meurt sans enfants le 16 février de l'an 1402, à l'âge de trente-huit ans. Il avait épousé, l'an 1379, Catherine, fille d'Albert, alors ruward, et depuis comte de Hollande, la même qui avait été fiancée à Edouard son prédécesseur (morte le 11 novembre 1400). Pontanus rapporte le testament de cette princesse, dans lequel elle fait un legs considérable à Marie, fille naturelle de son mari. Il avait de plus quatre autres bâtards.

RENAUD IV.

1402. RENAUD IV, succéda à Guillaume son frère, dans tous les états de son frère. Il mourut sans postérité le 23 janvier 1423. (*Voyez* Renaud, *duc de Juliers.*)

ARNOUL D'EGMOND.

1423. ARNOUL D'EGMOND, fils de Jean d'Egmond et de Marie d'Arkel, succède, sous la tutelle de son père, à l'âge de quatorze ans, dans le duché de Gueldre, mais non dans celui de Juliers, au duc Renaud, dont il était petit-neveu par Jeanne, son aïeule maternelle, femme de Jean, sire d'Arkel. L'empereur Sigismond lui donna l'investiture de la Gueldre et de Zutphen par ses lettres du 15 août 1423. Mais, l'an 1425, il révoqua cette même investiture; et, par ses lettres datées du jeudi avant la Pentecôte (24 mai), il en donna une nouvelle à Adolfe, duc de Berg et de Juliers. Les deux concurrents ne tardent pas d'en venir aux armes, et la guerre, entre eux, dura l'espace de neuf ans, pendant lesquels il y eut cependant une trève de quatre ans, qui fut assez mal observée, surtout après que l'empereur, en 1431, eut mis Arnoul au ban de l'empire : sentence qui fut renouvelée le 6 novembre 1433. Mais, l'an 1437, Philippe, duc de Bourgogne, oncle de la mère d'Adolfe, ayant été choisi pour arbitre de leur différent, ce prince rendit, au mois de mai, son jugement, par lequel il était dit qu'ils garderaient chacun ce qu'ils possédaient, et se feraient réciproquement raison des torts qu'ils s'étaient faits. Adolfe étant mort au mois de juillet suivant, Arnoul demeura paisible possesseur de la Gueldre et de Zutphen. Mais, regrettant toujours la perte de Juliers, il entra à main armée dans ce pays, accompagné d'Adolfe, duc de Clèves, son beau-père, et y exerça, pendant l'espace d'environ quatre ans, les plus grandes hostilités. Elles se renouvelèrent en 1444. Gérard y avait donné occasion en prêtant du secours, l'année précédente, à l'archevêque de Cologne, pour enlever un fort, nommé Broich, au duc de Clèves. Celui-ci, étant rentré dans le pays de Juliers, y met en cendres dix-sept villages, après les avoir pillés. Le duc Gérard vient à sa rencontre, le bat le 3 novembre, et emmène prisonnier Guillaume, frère d'Arnoul, avec beaucoup d'autres.

Arnoul se brouille, l'an 1458, avec les principales villes de ses états, au sujet des impôts dont il les avait chargées, pour acquitter ses dettes et soutenir la dignité de son rang. Des arbitres, choisis par les parties, n'ayant pu réussir à les accom-

moder, on prend les armes de part et d'autre, et Adolfe, fils du duc, se met à la tête des mécontents. Retranché dans Venloo, il y est assiégé par son père, et, près de se voir forcé dans la place, il demande grâce, et l'obtient.

L'an 1460, Adolfe part, avec la permission de son père, pour la Terre-Sainte. De retour, l'an 1463, il recommence à brouiller. Adolfe, craignant le ressentiment de son père, se retire à Bruxelles auprès du duc de Bourgogne, oncle de sa mère. Guillaume d'Egmond, frère du duc de Gueldre, travaille à faire la paix du fils avec le père, et y réussit. Mais à peine Adolfe est-il rappelé, qu'il prend des mesures avec la duchesse, sa mère, pour s'assurer de la personne de son père. La fourberie en assura le succès. Etant venu trouver son père avec la duchesse, sa mère, à Grave, vers le jour des Rois 1465 (n. st.), ils en sont bien reçus, et passent quelques jours ensemble dans les divertissements. Mais *un soir* (10 janvier 1465), *comme Arnoul se vouloit aller coucher, son fils l'enlève, le mène cinq lieues à pied, sans chausses, par un tems très-froid* (au château de Bueren), *et le met au fond d'une tour, où il n'y avoit nulle clarté que par une bien petite lucarne.* (Comines.) Adolfe s'empare alors du gouvernement, et le jour de saint Pontien (19 novembre), il extorque de son père une démission, en forme, de ses états. L'atrocité de cette conduite soulève plusieurs princes contre Adolfe. Jean I, duc de Clèves, son oncle, lui déclare la guerre, à ce sujet, le 15 février 1466. Charles, depuis duc de Bourgogne, cousin d'Arnoul, voulait aussi venir au secours de ce prince infortuné; mais, trop occupé de ses propres affaires, il se contente d'exhaler son courroux en plaintes et en menaces. Enfin, au mois de juillet 1470, pressé par le pape et l'empereur de travailler à la délivrance d'Arnoul, Charles engage Adolfe à venir le trouver à Hesdin, avec son père. Délivré de sa prison, Arnoul est amené par deux seigneurs, dans le mois de décembre, à la cour du duc, son libérateur et son cousin, qui travaille en vain à ménager un accommodement entre le père et le fils. *Je les veis tous deux*, dit Philippe de Comines, *en la chambre du duc de Bourgogne, par plusieurs fois et en grand assemblée de conseil, où ils plaidoyent leurs causes; et veis le bon homme vieil présenter le gage de bataille à son fils.* Charles, qui favorisait ce dernier, lui fait offrir, par ce même Comines, le gouvernement de Bourgogne et le pays de Gueldre, *sauf une petite ville assise auprès du Brabant (qui a nom Grave), qui devait demeurer au père avec le revenu de trois mille florins, et autant de pension.* « J'aimerais » mieux, répond cet indigne fils, jeter mon père, la tête la » première, dans un puits, et m'y jeter après, que de consentir » à cet accommodement. Il y a quarante-quatre (quarante-

» huit ans), qu'Arnoul est duc, il est bien juste que je le sois » à mon tour. Je lui laisse par grâce trois mille florins, à con- » dition qu'il ne mettra jamais le pied dans la Gueldre ». Après une telle réponse, sentant bien qu'il n'y a pas de sûreté pour lui à la cour du duc de Bourgogne, Adolfe s'échappe de nuit avec deux cavaliers. Charles fait courir après lui. Il est pris à Namur, ramené à Hesdin, et conduit à Vilvorde, puis à Courtrai, où il resta prisonnier jusqu'à la mort du duc de Bourgogne. Le duc Arnoul, renvoyé dans ses états, trouve toutes les villes disposées à lui fermer les portes, excepté Ruremonde et Gueldre. Les autres défèrent à Vincent, comte de Meurs, le titre de ruward. Elles forment entre elles une ligue, s'engageant à ne lever aucun impôt que d'après les anciens usages, et à ne rendre au prince ni service, ni taxe. L'an 1472, las des contradictions que les partisans de son fils, à la tête desquels était la duchesse, sa femme, ne cessaient de lui susciter, il cède, à titre d'engagement, ses états au duc Charles, moyennant quatre vingt-douze mille écus d'or (1), et certains revenus en Bourgogne. L'acte de ce transport, entamé à Saint-Omer le 7 septembre, fut expédié à Bruges, le 30 décembre, *die penultimâ decembris*. (Pontanus, pag. 549.) Arnoul ne survécut pas long-tems à ce traité, étant mort le 24 février (fête de saint Mathias), de l'année suivante. Il avait épousé, l'an 1430, CATHERINE, fille d'Adolfe II, duc de Clèves, et de Marie, sœur de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, de laquelle il eut Adolfe, dont on vient de parler; Catherine, qui viendra ci-après; Marie, alliée à Jacques II, roi d'Ecosse; et Marguerite, femme de Frédéric, duc de Simmeren. La duchesse Catherine mourut en 1479, au plus tard. (Pontanus, pag. 567.) Le duc Arnoul, son époux, fut un prince modéré, libéral et pieux. Son malheur fut d'avoir des sujets indociles, une méchante femme, et un fils dénaturé. Le duc de Bourgogne, après la cession qu'Arnoul lui avait faite de ses états, en reçut l'investiture de l'empereur Frédéric. Mais trois ou quatre des principales villes de la Gueldre ayant refusé de le reconnaître pour leur souverain, il assiégea Nimègue, la principale d'entre elles, et, l'ayant prise vers le mois d'août 1473, après trois semaines de siége, il en emmena les deux enfants d'Adolfe, Charles, âgé de six ans, et Philippine, qu'il mit auprès de Marie, sa fille, pour les faire élever. (Pontanus,

(1) En 1472, les écus d'or qui avaient cours en France étaient au titre de 23 carats 1/8, et ils étaient de la taille de 71 au marc; donc 92 mille vaudraient, de notre monnaie actuelle, 1,034,534 liv. 6 s. 7 $\frac{3}{71}$.

pag. 553.) Le duc de Bourgogne, en quittant Nimègue, y laissa pour gouverneur Guillaume d'Egmond, frère du feu duc; et lui substitua, l'an 1475, Philippe de Croï, comte de Chimai. Après la mort de Charles, les choses changèrent de face dans la Gueldre.

ADOLFE.

1477. ADOLFE, fils d'Arnoul d'Egmond, duc de Gueldre, fut reconnu pour son successeur, par les états du pays, dès qu'on y eut appris la mort de Charles, duc de Bourgogne. Les Gantois, à leur demande, tirèrent ce prince de sa prison de Courtrai, et le mirent à la tête de leurs troupes. Ils firent plus; ils voulurent contraindre Marie, leur souveraine, à lui donner sa main. C'était vouloir allier le crime avec la vertu. Maîtrisée par ces forcenés, Marie attendait ce coup comme celui de la mort. Adolfe part après avoir nommé Catherine, sa sœur, gouvernante de ses états, et va faire le siége de Tournai, occupé par les Français. Cette expédition, pour le bonheur de Marie, devient fatale à ce prince. Il est tué, le 22 (et non le 28) juin 1477, dans une sortie des assiégés. (Pontan., p. 557.) Il avait épousé, le 18 décembre 1463, CATHERINE, sa tante, fille de Charles I, duc de Bourbon (morte en 1469), dont il eut les deux enfants qu'on a nommés plus haut. Philippine, sa fille, devint, en 1485, femme de René II, duc de Lorraine.

CATHERINE.

1477. CATHERINE, sœur d'Adolfe, continua d'être reconnue gouvernante de la Gueldre après la mort de son frère. Les enfants d'Adolfe étaient toujours retenus à la cour de Marie de Bourgogne. Catherine les redemande, et ne peut les obtenir. Indignée de ce refus, elle se tourne du côté de la France, et engage les états de Gueldre à conclure avec le roi Louis XI un traité d'alliance dans lequel entra Louis de Bourbon, évêque de Liége. Cependant Guillaume, frère du feu duc Arnoul, ne voyait pas sans jalousie le gouvernement de la Gueldre entre les mains de sa nièce. Appuyé par l'archiduc Maximilien, il se porte, l'an 1478, pour tuteur des enfants d'Adolfe, et, en cette qualité, prétend à la régence du pays. La ville d'Arnheim et quelques autres embrassent son parti. Catherine appelle à son secours Frédéric, duc de Brunswick, son oncle. Frédéric laisse prendre la ville de Grave aux Brabançons. Catherine alors, par la médiation d'Adolfe de Nassau, maréchal de Maximilien, se détermine à traiter avee ce prince qui lui abandonne, pour sa vie, la ville de Gueldre avec ses dépendances. Tout le duché ne souscrivit pas incontinent à ce traité. La du-

chesse Catherine elle-même exhortait les Gueldrois, par ses lettres, à rendre nul, par leur résistance, l'abandon forcé qu'elle avait fait de ses états à l'archiduc. Mais la terreur, en peu d'années, les subjugua entièrement. Nimègue ayant consenti à se rendre, l'archiduchesse Marie de Bourgogne y arriva, l'an 1481, en l'absence de Maximilien, son époux, qu'elle fit aussitôt inaugurer duc de Gueldre et comte de Zutphen. L'exemple de cette ville entraîna les autres, qui passèrent rapidement sous la domination de l'Autriche. (Pontan., p. 573.)

MAXIMILIEN.

L'an 1483, MAXIMILIEN est reconnu souverain de la Gueldre et du Zutphen par les quatre principales villes. Cependant il avait pour la Gueldre un rival, dont il ne se défiait point, dans la personne de Charles d'Egmond, fils du feu duc Adolfe. Ce jeune prince, dont il faut retracer ici les premières années, était né, le 9 novembre 1467, à Grave. Ayant été pris, comme on l'a dit plus haut, l'an 1473, avec Philippine, sa sœur, dans Nimègue, par le duc de Bourgogne, ils furent conduits, par son ordre, à Gand, pour y être élevés auprès de Marie, sa fille. Le jeune Charles, à l'âge de dix-sept ans, fit ses premières armes sous les grands capitaines Engilbert de Nassau, Philippe de Clèves, et Charles de Chimai. Il accompagna Maximilien, en 1485, aux siéges d'Ath et d'Oudenarde, où il donna des preuves de sa valeur. L'an 1487, ayant été pris avec Engilbert de Nassau, dans une embuscade près de Béthune, par le maréchal Philippe des Querdes, général français, il fut conduit à Abbeville, et confié à la garde de Jean II, duc de Bourbon, son oncle maternel. Mais, l'an 1490, ou 1491, Pierre II, duc de Bourbon, et la princesse Anne, sa femme, sœur du roi Charles VIII, s'étant rendus caution de sa rançon, le firent venir à la cour, où il fut traité avec honneur. Les états de Gueldre, que le roi lui-même informa par lettre de la délivrance de Charles d'Egmond, répondirent à ce monarque par de grandes actions de grâces, promettant de satisfaire comme il l'ordonnerait, pour la rançon de l'héritier de leur duché, dès qu'il leur aurait été rendu. (Pontanus, pp. 532-553-578-580-581-590.)

CHARLES D'EGMOND.

1492. CHARLES D'EGMOND, étant venu de Venloo à Nimègue, le 28 mars 1492, y reçoit le serment de fidélité d'un grand nombre de seigneurs qui s'y étaient rendus. On chasse de toutes parts les gouverneurs et les garnisons que Maximilien avait mis

dans la Gueldre. Charles prend des mesures pour se mettre en garde contre les menaces de l'empereur Frédéric, qui prétend que la Gueldre est dévolue, comme un fief vacant, à l'empire. Maximilien étant devenu empereur, Charles va le saluer, en 1494, à Grave. Ce prince fait examiner par quatre électeurs les prétentions de Charles au duché de Gueldre et au comté de Zutphen. De l'examen des commissaires, il résulte que l'ancienne race des ducs de Gueldre a fini, l'an 1423, dans la personne de Renaud IV; qu'Arnoul et Adolfe, son fils, père de Charles, n'ont point reçu l'investiture de l'empereur, et qu'ayant porté, pendant près de cinquante ans, les armes contre l'empire, leurs fiefs, pour cette raison, sont tombés en commise. Charles ayant protesté contre cette décision, l'empereur entre en Gueldre pour la faire exécuter. Il prend Ruremonde, et assiége ensuite, mais inutilement, Nimègue. Les affaires d'Allemagne l'obligent bientôt à s'en retourner.

L'an 1496, mort de la duchesse Catherine, tante du duc Charles, à Nimègue, qu'il lui avait abandonné pour sa vie. Des excursions que Frédéric d'Egmond, général de l'archiduc Philippe, fait dans l'île de Tiel, excitent, l'an 1497, les habitants de Nimègue, voisins de cette île, à prendre les armes pour leur défense. Toute la Gueldre prend parti dans cette guerre. On conclut une trève pour deux ans; mais elle est violée l'année suivante. L'empereur Maximilien entre dans la Gueldre au mois d'octobre, accompagné d'Albert, duc de Saxe, de Georges, duc de Bavière, et du duc de Juliers. Mais les affaires d'Allemagne le rappellent au mois de décembre. Louis XII, roi de France, se rend médiateur entre le duc de Gueldre et le duc de Juliers. On arrête une trève à l'expiration de laquelle les hostilités recommencent.

L'an 1504, l'archiduc Philippe déclare la guerre à Charles pour l'obliger à quitter le titre de duc de Gueldre. L'affaire, après quelques hostilités, est mise en arbitrage l'année suivante. Philippe, devenu roi de Castille, se dispose à retourner en son royaume où le duc de Gueldre avait promis de l'accompagner. Mais celui-ci, dès qu'il a touché les trois mille florins d'or qu'on lui assignait pour son voyage, se travestit, monte à cheval, et se sauve à bride abattue en Gueldre. Philippe, voyant que sa proie lui échappait au moment de son départ, se contenta de laisser le gouvernement de la Gueldre à Henri de Nassau, seigneur de Breda. Revenu dans ses états, Charles y reçoit les troupes que la France lui envoyait, et, avec leur secours, il fait rentrer sous son obéissanee plusieurs des villes qui s'étaient déclarées pour Philippe d'Autriche. La mort de ce dernier, arrivée le 25 septembre 1506, fut une heureuse con-

joncture pour Charles d'Egmond. Marguerite, nommée gouvernante des Pays-Bas par l'empereur Maximilien, son père, fit de vains efforts pour arrêter les progrès du duc de Gueldre. Il entre, l'an 1507, dans le Brabant où il soumet plusieurs places dont le pillage enrichit ses troupes. De là elles se rabattent sur la Hollande dont elles ravagent la campagne.

L'an 1509 (n. st.), l'empereur, au nom de Charles, son petit-fils, et le roi de France, concluent, le 8 février, à Bruxelles, le traité que Marguerite, fille du premier, et gouvernante des Pays-Bas, avait ébauché à Cambrai, pour établir une trève dans la Gueldre jusqu'à la décision du procès touchant la propriété de ce duché. Le duc Charles, qui n'y avait acquiescé qu'avec peine, ne tarda pas à reprendre les armes. On ouvrit, sur le même sujet, à Liége, en 1510, de nouvelles conférences qui n'eurent pas un meilleur succès. Marguerite, apprenant, l'an 1511, que les Gueldrois se sont rendus maîtres d'Harderwic et de Bommel, adresse les plaintes les plus amères au roi de France, qu'elle accuse d'être dans les intérêts du duc Charles. Le monarque le nie, et n'est point cru sur sa parole. Les Trajectins étaient alors en querelle avec Frédéric de Bade, leur évêque. Florent, seigneur d'Ysselstein, ami du prélat, ayant entrepris d'escalader Utrecht au mois de février 1511, à la faveur des glaces, est traversé par les Gueldrois qui font échouer ce projet. Les Trajectins, exaltés par la reconnaissance, proclament aussitôt leur avoué, Charles, qui disputait certains forts au prélat, et reçoivent garnison gueldroise. (Voy. *les évêques d'Utrecht.*) Marguerite, voyant la Hollande menacée par le duc, a recours au pape, à l'empereur, au roi d'Aragon et au roi d'Angleterre. Quinze cents hommes, qu'elle obtient de ce dernier, s'étant joints aux Autrichiens, investissent Venloo. La place, attaquée avec ardeur, est défendue avec une égale vigueur. Le siége étant levé après trois assauts, les Anglais regagnent leurs vaisseaux. Le duc Charles, abandonné de la France, demeure quelque tems dans l'inaction. Mais, lorsqu'on s'y attendait le moins, il entre en campagne et paraît à la tête d'une armée, le 23 décembre 1512, à la vue d'Amsterdam, dont il brûle un des faubourgs, détruit en même-tems les vaisseaux qui étaient à la rade, et va se poster ensuite dans le parc du château d'Utrecht. La rupture de la France avec lui n'était qu'apparente, et la gouvernante des Pays-Bas ne s'y méprenait pas. Ce fut de concert avec le roi Louis XII que le duc envoya le comte d'Oyen, l'an 1514, avec un corps de troupes qui ravagea la Drente, soumit la ville de Groningue, et étendit ses conquêtes dans la Frise. Le roi Louis XII étant mort le 1er. janvier 1515, François I, son successeur, ménagea

une trève entre le duc de Gueldre et ses ennemis. Le duc partit quelque tems après à la tête de vingt-deux mille hommes, qu'on nommait les bandes noires, pour aller joindre ce monarque en Italie. Mais, apprenant à Lyon le succès de la bataille de Marignan, il tombe malade de regret de ne s'y être pas trouvé, et revient dans son duché. Il continue ses ravages dans la Frise, dont les peuples, poussés à bout, se donnent, l'an 1522, au comte de Hollande, sous la suzeraineté de l'empire. (Pontan., l. xj, p. 712.) Tel fut en ce pays le succès des armes autrichiennes, que, le 23 octobre 1523, Charles-Quint se vit entièrement maître de la Frise. (Cérisier, *Hist. des Prov. Unies*, tom. II, p. 389.) Le duc Charles ne cessa presque point dans la suite d'avoir les armes à la main contre la maison d'Autriche. L'an 1527, ayant pris la défense des Trajectins, brouillés avec leur évêque, il s'empare d'Utrecht et d'autres places. L'évêque a recours à l'empereur, qui, s'étant rendu maître des pays d'Utrecht et d'Over-Yssel, obligea le duc à conclure, le 3 octobre 1528, un traité de paix à Gorinchem, par lequel il s'engageait à lui faire hommage des pays de Gueldre, Zutphen, Groningue, Ommelandes, Coevorden, Drenten, comme duc de Brabant et comte de Hollande. L'empereur promet de son côté de lui payer une pension de seize mille florins, de lui entretenir deux cent cinquante cavaliers, et de faire évacuer les places de la haute Gueldre dont ses troupes s'étaient emparées. (Du Jardin, Cérisier.)

La haine de Charles d'Egmond pour la maison d'Autriche, loin de diminuer avec l'âge, augmentait à mesure que ses forces l'abandonnaient. L'an 1538, il fit contre elle un dernier effort, en voulant engager les quatre quartiers de Gueldre, qu'il avait convoqués à Arnheim, à se donner au roi de France. Mais la proposition fut si mal accueillie, qu'on pensa dès-lors à lui donner un successeur ; ce qui parut d'autant plus nécessaire, qu'il était sans postérité légitime. On le croyait capable de faire, par lui-même, un mauvais choix. Les états s'étant donc assemblés à Nimègue, le contraignirent, le 27 janvier 1538, après bien des contestations, à faire cession de son duché au duc de Clèves, qui suit, et à se contenter d'une pension de 42 mille florins. Le chagrin qu'il eut de se voir dépouillé de son vivant, fut si vif, qu'il en mourut, à Arnheim, le 30 juin suivant, dans la soixante et onzième année de son âge, et la quarante-sixième de son règne. Les uns l'ont comparé à Annibal, les autres à Mithridate. Il réunissait les bonnes et les mauvaises qualités de ces deux personnages. Il avait épousé, l'an 1518, ISABELLE, fille de Henri, duc de Brunswick-Lunebourg, morte en 1572.

GUILLAUME, DIT LE RICHE.

1538. **Guillaume**, dit **le Riche**, fils de Jean III, duc de Clèves, de Berg et de Juliers, né le 28 juillet 1516, fut reconnu duc de Gueldre et comte de Zutphen, par les états du pays, et inauguré, du vivant du duc Charles d'Egmond, en vertu de la transaction passée, entre ce prince et les états de son pays, le 27 janvier 1538. Marie d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, fit de vains efforts pour s'opposer à cette élection, alléguant divers traités faits anciennement entre les ducs de Gueldre et la maison de Bourgogne, puis confirmés par la maison d'Autriche. Cependant l'empereur concluait à Nice, en Piémont, le mariage de Christine, sa nièce, veuve de François-Marie Sforce, duc de Milan, avec le prince François, fils aîné d'Antoine, duc de Lorraine, qui avait aussi réclamé la succession du duc Charles, comme son plus proche héritier. Le mariage se fit effectivement l'an 1540 : mais le but que l'empereur s'était proposé en formant cette alliance fut manqué.

Le même GUILLAUME, duc de Gueldre, de Clèves, de Berg, de Juliers, comte de la Marck et de Ravensberg.

L'an 1539, **Guillaume** succède au duc Jean III, son père, dans tous ses états du consentement de ceux qui les composaient. L'an 1540, il va trouver Charles Quint à Bruxelles, sous un sauf-conduit, pour lui exposer son droit au duché de Gueldre. Mais, voyant que le conseil impérial ne lui est pas favorable, il passe en France, où il obtient pour épouse, l'an 1540, **Jeanne**, fille de Henri d'Albret, roi de Navarre, et de Marguerite, sœur de François Ier, roi de France. Dans un nouveau voyage qu'il fait à Paris l'année suivante, il célèbre son mariage, le 13 juillet, à Châtellerault, avec la princesse qui n'était pas néanmoins encore nubile. Cette alliance, comme on va le voir, n'eut point de suite, et Jeanne épousa, quelques années après, Antoine de Bourbon, duc de Vendôme. Guillaume, l'an 1542, joint ses troupes, sous la conduite de Rossem, fameux capitaine, à celles de France, pour faire la guerre à Charles-Quint dans les Pays-Bas. Rossem ravage le Brabant, tandis que le duc d'Orléans soumet le Luxembourg. Sur la fin de la saison, le duc Guillaume, s'étant mis lui-même à la tête de ses troupes, prend Susteren ; et, ayant bloqué, dans le mois de décembre,

la ville de Dueren, il s'en rend maître après avoir mis en fuite un parti des Impériaux, venu au secours de la place. Guillaume, l'année suivante, remporte une nouvelle victoire, le 24 mars, sur les troupes de l'empereur, près de Sittard. Mais Charles-Quint, étant arrivé en personne dans le pays de Juliers, met le siége devant Dueren, l'emporte au cinquième assaut, le 24 août, passe la garnison, avec une partie des bourgeois, au fil de l'épée, et réduit la ville en cendres. Ruremonde et d'autres places, craignant un semblable sort, envoient leurs clefs à l'empereur. Le duc Guillaume, voyant celle de Venloo, que Charles assiégeait, sur le point d'être forcée, vient s'humilier, présenté par le duc de Brunswick et les ambassadeurs de Cologne, devant ce prince, qui le reçoit avec un visage sévère, le tient long-tems à ses genoux, et le renvoie au prince d'Orange et au cardinal de Granvelle. Il obtient enfin la paix, le 7 septembre 1543, aux conditions qu'il cédera la Gueldre et le Zutphen à l'empereur (cession contre laquelle la maison d'Egmond a toujours protesté depuis); que le général de ses troupes, Martin Rossem, prendra parti dans l'armée impériale; qu'il réformera ce qui a été fait au préjudice de la religion catholique dans ses états, et qu'il renoncera à l'alliance de la France. Guillaume, en conséquence de ce dernier article, fait casser par le pape son mariage avec Jeanne de Navarre, et épouse, le 5 juillet 1546, à Ratisbonne, MARIE, fille de Ferdinand, frère de l'empereur. Le duc Guillaume, depuis ce tems, vécut en bonne intelligence avec la cour impériale, de même qu'avec tous ses voisins. Il eut également soin d'entretenir la subordination et la tranquillité dans ses états. Jean de Ruremonde ayant tenté d'y renouveler les extravagances des Anabaptistes, il le fit brûler, l'an 1580, avec ses femmes. Ce coup de vigueur arrêta ceux de ses sujets que ce fanatique avait déjà soulevés. Guillaume mourut, âgé de soixante-quinze ans, le 25 juin 1592, à Dusseldorp, où il fut inhumé. De son mariage avec MARIE D'AUTRICHE (morte le 12 décembre 1581), il eut Charles-Frédéric, mort avant lui; Jean-Guillaume, qui suit; Marie-Eléonore, née le 16 juin 1550, mariée à Kœnisberg, le 14 octobre 1573, avec Albert-Frédéric, duc de Prusse, et morte l'an 1608; Anne, née le 1er mars 1552, mariée à Nuremberg, le 27 septembre 1574, avec Philippe-Louis de Bavière, comte palatin de Neubourg, morte en 1632; Madeleine, née le 2 novembre 1553, alliée, le 4 octobre 1579, à Jean de Bavière, duc de Deux-Ponts; Charles-Frédéric, né le 24 avril 1555, mort à Rome le 9 février 1575; Elisabeth, morte enfant; Sibylle, née le 26 avril 1557, fiancée, en 1586, à Philippe, margrave de Bade, puis mariée, en 1601, à Charles d'Autriche, fils de

l'empereur Ferdinand, et margrave de Burgaw, décédé sans enfants, en 1628, dix ans après sa femme.

JEAN GUILLAUME, DIT LE BON ET LE SIMPLE, DUC DE CLÈVES, BERG, JULIERS, COMTE DE LA MARCK ET DE RAVENSBERG.

1592. JEAN GUILLAUME, dit LE BON et LE SIMPLE, né le 28 mai 1562, succéda au duc Guillaume, son père, dans les duchés de Clèves, Berg, Juliers, et dans les comtés de la Marck et de Ravensberg. Avant la mort de Charles-Frédéric, son frère aîné, il avait été chanoine de Santen, puis de Cologne, et ensuite fait, en 1572, administrateur de l'évêché de Munster. Ce prince mourut sans postérité, le 25 mars 1609. Il avait épousé, 1°., le 16 juin 1595, JACQUELINE, fille aînée de Philibert, margrave de Bade-Baden. Ce mariage fut célébré avec la plus grande solennité; mais il n'en fut pas plus heureux. Le duc étant tombé en démence, Sibylle, sa sœur, princesse ambitieuse, s'empara du gouvernement, malgré la duchesse, ce qui alluma entre elles une haine dont Jacqueline pensa être la victime. Accusée d'adultère commis avec un gentilhomme, elle eut contre elle les différents ordres de l'état, qui souffraient impatiemment la stérilité du mariage de leur duc, et désiraient ardemment qu'il pût en contracter un nouveau. L'accusation fut déférée à l'empereur Rodolfe II, qui délégua, pour en connaître, des juges tirés des ordres provinciaux. Il n'y eut point de jugement prononcé, quoi qu'en disent quelques écrivains, qui prétendent que la duchesse fut condamnée à mort et exécutée, mais varient sur le supplice qu'elle subit. Il est prouvé qu'elle mourut d'une mort naturelle, l'an 1597. (Voy. *la note trois de Dithmar, à la page* 357 *de Teschenmacher.*) Le duc Jean-Guillaume épousa, en secondes noces, ANTOINETTE, fille de Charles II, duc de Lorraine, qui ne lui donna point non plus d'enfants. Elle finit ses jours le 18 août 1610. La mort du duc Jean-Guillaume fut une source de guerres en Allemagne. On vit jusqu'à sept compétiteurs se disputer sa succession. Les trois premiers furent Jean-Sigismond, électeur de Brandebourg, du chef d'Anne, son épouse, fille aînée d'Albert-Frédéric, duc de Prusse, et de Marie-Eléonore, sœur aînée du feu duc; Wolfgang-Guillaume de Bavière, duc de Neubourg, fils d'Anne, deuxième sœur de Jean-Guillaume; Jean II, duc de Deux-Ponts, fils de Madelaine, troisième sœur de Jean-Guillaume. Ces trois concurrents prétendaient à la succession universelle. Les autres furent Charles d'Autriche, margrave de Burgaw, mari de Sibylle,

dernière sœur du même duc. Charles de Gonzague, duc de Nevers, demandait de son côté le duché de Clèves, comme descendant d'Engilbert, fils de Jean I, duc de Clèves; et enfin Robert de la Marck, comte de Maulevrier, se prétendait héritier du comté de la Marck, dont il portait les armes et le nom. L'électeur de Brandebourg et le duc de Neubourg, dont les droits paraissaient alors les mieux fondés, convinrent provisionnellement à Dortmond, le 31 mai 1609, de s'en rapporter à des arbitres, et, en attendant, de gouverner en commun les états contestés, sauf le droit des autres prétendants. Cet arrangement fut approuvé, le 16 juin suivant, par les états du pays, qui reconnurent, en conséquence, les deux princes pour leurs maîtres par provision. Mais l'empereur Rodolphe ne fut pas du même avis. Sous prétexte de mettre en séquestre la succession contestée, il envoya secrètement l'archiduc Léopold d'Autriche, évêque de Strasbourg, avec une armée pour s'en emparer. Léopold se rendit maître, par trahison, du château de Juliers. Henri IV, roi de France, était près de se mettre en campagne pour terminer la querelle, lorsqu'il fut assassiné l'an 1610. Le marquis de Brandebourg, assisté par la France et la Hollande, et le duc de Neubourg, prince catholique, soutenu par l'Espagne, se disputèrent, dans la suite, cette succession, qu'ils ont enfin partagée entre eux par une transaction conclue à Clèves, le 9 septembre 1666. Le duché de Clèves, le comté de la Marck et celui de Ravensberg, devaient rester au premier, et les duchés de Berg et de Juliers, avec les seigneuries de Winnandal et de Breskenland, au second. On régla le même jour, par un traité séparé, ce qui concernait l'exercice de la religion. L'an 1671, l'électeur de Brandebourg et le duc de Neubourg firent un arrangement touchant la seigneurie de Ravenstein. Le premier la laissa au second, qui, de son côté, lui promit une somme de cinquante mille écus d'empire, et renonça à ses prétentions sur le comté de Meurs, en se réservant la succession éventuelle, au défaut d'hoirs mâles, avec le titre et les armes de Ravenstein. Ils conclurent encore depuis une alliance de succession réciproque, dans les pays de l'héritage du feu duc Jean-Guillaume. L'empereur Léopold confirma, l'an 1678, cette convention. Mais ni lui ni ses successeurs n'en ont donné l'investiture à aucune des parties, à cause de l'opposition constamment formée par la maison de Saxe. (Gundling, *Disc. sur les états électoraux*, t. IV, p. 257; Pauli, *Hist. des états du roi de Prusse*, t VI, pp. 549-610.) En 1732, l'électeur palatin, Charles-Philippe de Neubourg, ayant fait prêter le serment de fidélité à Charles Théodore, prince de Sultzbach, son successeur éventuel pour les

états de Berg et de Juliers, le roi de Prusse et l'électeur de Saxe, réclamèrent, chacun de leur côté, contre cette démarche. Mais, en 1739, le roi de Prusse, par traité conclu à la Haye, consentit, moyennant la cession qui lui fut faite de quelques districts du duché de Berg, que le rameau palatin de Sultzbach possédât l'un et l'autre duché de la même manière qu'en jouissait actuellement le rameau de Neubourg. Cette convention fut confirmée par le traité d'alliance conclu à Breslaw, le 5 juin 1741, entre la France et le roi de Prusse, Frédéric II : *Bien entendu*, y est-il dit, *que sa majesté prussienne garantira de sa part, conjointement avec sa majesté très-chrétienne et les puissances qui interviendront au présent traité, à ladite maison palatine de Sultzbach et ses descendants, pareillement à perpétuité, la possession des états de Berg et de Juliers contre toutes prétentions formées et à former, de quelque part que ce puisse être, sur la succession des états de Juliers et de Berg.* Pareille clause dans le traité de Breslaw, du 4 novembre 1741, entre le roi de Prusse et l'électeur de Bavière : *Bien entendu*, porte-t-il, *qu'en considération d'une renonciation de cette importance* (celle du roi de Prusse à Berg et à Juliers), *la maison palatine de Sultzbach renonce, de la manière la plus forte et la plus solennelle, pour elle et pour ses héritiers de l'un et de l'autre sexe, à perpétuité, à toute prétention sur ce que le roi de Prusse possède actuellement de la succession des anciens ducs de Clèves, Juliers et Berg, selon le traité de* 1666. L'année suivante, l'électeur palatin, Charles-Philippe, dernier de la branche de Neubourg, traita avec le roi de Prusse, conformément aux dispositions qu'on vient de rapporter, et Charles Théodore, chef de la branche palatine de Sultzbach, accéda, comme partie contractante, à ce traité; en conséquence duquel, les états de Berg et de Juliers, lui prêtèrent serment de fidélité.

Le roi de Prusse s'étant déclaré pour l'Angleterre dans la guerre qui s'éleva, en 1756, entre cette puissance et la France, les Français s'emparèrent, l'an 1757, du duché de Clèves, qui resta entre leurs mains jusqu'à la paix de 1763, qu'il fut rendu à ce monarque.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

COMTES DE JULIERS (*).

Le pays de Juliers, en latin *Pagus Juliacensis*, s'étend aujourd'hui sur environ douze lieues de longueur et sept de largeur, entre la Meuse et le Rhin, ayant au levant, l'archevêché de Cologne; au septentrion, la Gueldre; le Limbourg au couchant, et l'archevêché de Trèves au midi. En 1425, il était composé des villes et bailliages de Juliers, de Dueren, de Munstereifel, d'Euskirchen, Hembach, de Wilhelmstein, de Hengbach, de Nidecken, de Caster, de Grevenbroich, de Rangeraid, de Linge, de Berchteim et de Gladbach. Depuis ce tems-là, les seigneuries de Nuenaar, de Norwich, de Monjoye, d'Ollendorf, de Tombourg, de Limberg, de Merode, de Vrenzen, de Schoenforst de Wickenrade, de Millen et de Heinsberg, y ont été incorporées. (Aix-la-Chapelle, ville impériale, y est comprise, mais n'y appartient pas.)

La ville de Juliers, située sur la Roer, à cinq lieues d'Aix-la-Chapelle, et huit de Cologne, était connue dès le tems des Romains, comme en font foi les incriptions sépulcrales, qu'au rapport de M. Lamei (*Acta Academ. Palat.*, tom. I, pag. 75), on y a trouvées, de même que l'itinéraire d'Antonin et les

(*) Cet article a été revu et corrigé par M. Ernst, chanoine régulier de l'abbaye de Rolduc.

tables de Peutinger. Lorsque les Francs s'en furent emparés, ainsi que de tout le pays qui en dépend, ils y mirent des gouverneurs, lesquels, après l'établissement des fiefs, en devinrent comtes héréditaires. Deux écrivains ont principalement entrepris de donner l'histoire des comtes et ducs de Juliers, savoir, au dernier siècle, Werner Teschenmacher dans ses *annales Cliviæ, Juliæ, Montium, Marcæ Westphaliæ, Gueldriæ et Zutphaniæ:* ouvrage réimprimé en 1721, avec des notes et un code diplomatique de M. Ditmar; et M. Buchels, bibliothécaire de l'électeur palatin, qui s'est déguisé sous le nom de Brosius dans l'ouvrage qui a pour titre, *Juliæ Montiumque comitum, marchionum et ducum annales. Coloniæ, an.* 1731.

L'un et l'autre historiens parlent des premiers comtes de Juliers avec un ton d'assurance qui doit étonner, et presque toujours sans citer de garants. Les mémoires que nous à fournis, l'an 1778, M. Ernst, nous ont mis en état d'en dresser une liste mieux appuyée; car elle est toute fondée sur des chartes et des historiens originaux.

GODEFROI.

Godefroi, l'an 941, suivant un diplôme de l'empereur Otton I, conservé aux archives de l'église royale d'Aix-la-Chapelle, gouvernait le comté de Sunderscas, compris dans celui de Juliers, et dont la ville de Dueren était le chef-lieu. Voici un extrait de cette pièce: *Noverint... qualiter nos... quamdam rem proprietatis nostræ fratribus in Aquisgrani palatio deo digne famulantibus jure perhenni in proprium donavimus, id est ecclesiam unam quæ est constructa in villâ quæ dicitur Duira in Comitatu Sunderscas, ubi Godefridus comes præesse dinoscitur*, etc. *Data* VII *kal. decemb. an. Dom. Incarnat.* 941, *Indic.* XIV, *regnante Ottone sereniss. rege anno* VI. Ce seigneur est expressément nommé comte de Juliers dans une charte, non encore imprimée, de Wicfrid, archevêque de Cologne, donnée en faveur du couvent des onze mille Vierges, l'an 944. *Dedimus itaque eis in pago Juliacensi in comitatu Godefridi comitis in castello quod cognominatur Juliche, ecclesiam cum manso*, etc. *Data Coloniæ* III *nonas Aug. anno gloriosiss. regis Ottonis* VIIII. Godefroi se rencontre encore avec la qualité de comte dans une charte de l'an 962. (Kremer, *Academ. Beitræg.*, tom. III, *diplom.* 4, pag. 61.)

EREMFROI.

Eremfroi peut bien avoir été le successeur de Godefroi; au moins avait-il, sous son gouvernement, des endroits qui

font aujourd'hui partie du pays de Juliers, mentionnés dans une charte de l'empereur Otton I, donnée en 966, *in pago Mulchkeve in comitatu Eremfredi.* (*Petrus à Beeck in Aquisgrano.*)

GERARD I.

GERARD I est nommé sous la qualification de *Gerardus Juliensis* parmi les comtes qui furent témoins d'une charte de saint Héribert, archevêque de Cologne, donnée le 1 mars de l'an 1009. C'est le même Gérard apparemment dont il est fait mention dans cinq autres chartes de ce prélat, rapportées par Gélénius (*Auct. Hist. S. Engelb.*, pag. 199), savoir quatre de l'an 1003, et une de l'an 1019, et encore dans un diplôme de l'empereur Conrad II, pour l'abbaye de Porcet, donné en 1029, où il est dit, *et alia prædia..... in comitatibus Gerhardi et Gisilberti.* (Lunig. *Spicil*, tom. III, pag. 302.) Rien ne nous apprend en quel tems il cessa de vivre.

GERARD II.

GÉRARD II est peut-être le comte de ce nom qu'on voit entre les témoins d'une charte de la reine Richenzè, de l'an 1051, publiée par M. Lamey, au tom. IIIe. des Mémoires de l'Académie électorale-palatine, pag. 151; du moins ce savant n'a-t-il pas balancé de lui donner rang, dans l'*Index genealogicus*, parmi les comtes de Juliers. Il se rencontre encore avec le titre de *Gerardus comes de Guliche* dans la souscription d'une charte de Siguin, archevêque de Cologne, du 27 juillet 1081. (Kremer, *Diplom. Colon.* pag. 207.) Nous ignorons s'il fut le successeur immédiat du précédent.

GÉRARD III.

GÉRARD III, vraisemblablement fils de Gérard II, est nommé deux fois comte de Guliche ou de Juliers, dans un diplôme de l'empereur Henri IV, donné à Werden, le 3 août de l'an 1101. (Martenne, *ampl. Coll.*, t. I, p. 585.) Dans une charte de l'an 1104, il est témoin avec son frère Gerlac, *Gerhardt Comes de Julicho et frater ejus Gerlachk.* (Kremer, tom. III, pag. 26.) Suivant les historiens de Juliers, il embrassa le parti du jeune roi Henri, révolté contre son père. Mais ils sont démentis par l'annaliste saxon. (*Ad an.* 1106.) Ce jeune prince étant devenu empereur, la nécessité contraignit Gérard de se soumettre à lui. Mais il prouva, dans la suite, que le cœur n'avait point de part à cette soumission. Il entra, l'an 1114, dans la

ligue formée par Frédéric, archevêque de Cologne, contre ce monarque. Ce parti ne lui fut point avantageux. Henri V ayant amené son armée dans le pays de Juliers, y répandit la désolation. Le comte, en voulant arrêter ses ravages, fut pris dans une rencontre par l'armée impériale. (*Chron. S. Pantal. apud Eccard.*, tom. I, pag. 925.) Mais il ne paraît pas que sa captivité ait été longue. Les avantages que les alliés remportèrent sur l'empereur, peu de tems après cet échec, durent valoir au comte sa liberté. Gérard avait un fils de même nom que lui, avec lequel on le rencontre, en 1118, *comes Gerhardus de Juliaco, Gerardus junior, filius Gerhardi.* (Kremer, tom. III, pag. 32.)

GÉRARD IV, DIT LE JEUNE.

GÉRARD IV peut bien avoir été le successeur de son père, en 1125, comme M. Kremer le pense. A plus forte raison faut-il lui rapporter une charte que Gérard, comte de Juliers, fit expédier, l'an 1130, pour maintenir quelques priviléges du chapitre de Saint-Adelbert, d'Aix-la-Chapelle, dans ses biens de Bastweiler, dont il était avoué. Il est témoin à des chartes de 1131 et 1132, citées par M. Kremer, et encore à un diplôme de l'empereur Lothaire, non imprimé, de 1136.

GÉRARD V.

GÉRARD V n'est connu que par un diplôme de l'empereur Conrad, de l'an 1141, où il est nommé, comme témoin, *Gerardus puer, comes de Juliaco.* (*Acta Acad. Palat.*, tome III, page 165.) Puisqu'à cette époque il était encore enfant, il ne peut pas être le *Gerardus junior* dont il est parlé en 1118. On peut croire qu'il était fils du précédent, et qu'il sera mort peu de tems après, puisqu'en 1143 il avait pour successeur :

GUILLAUME I.

GUILLAUME I, que M. Kremer croit fils de Gérard III, et qui venait peut-être d'une branche collatérale, paraît, avec la qualité de comte de Juliers, dans une charte de 1143, publiée par ce savant, et dans un diplôme de l'empereur Conrad, donné le 30 décembre 1146, c'est-à-dire 1145, suivant notre manière de compter. (Miræus, *Dipl.*, tome II, page 180.) Il est encore témoin à un diplôme du même prince, donné à Spire, l'an 1150. (Martenne, *ampl. Coll.*, tome II, page 610.) Les actions de sa vie nous sont incon-

nues. Nous savons seulement qu'il assista, l'an 1162, à la translation des reliques des trois rois, faites par Renaud, archevêque de Cologne : cérémonie que Brosius mit, par erreur, en 1177. Nous croyons que Guillaume finit ses jours vers 1165. D'ALVERADE, sa femme, fille d'Albert, comte de Molbach (mariage qui fit tomber, par la suite, ce comté dans la maison de Juliers), Guillaume laissa deux fils : Guillaume, qui suit, et Gérard.

GUILLAUME II, SURNOMMÉ LE GRAND.

GUILLAUME II (IV, suivant Brosius) était possesseur du comté de Juliers, en 1166. Nous en avons la preuve dans une charte de Philippe, archevêque de Cologne, de cette année, où l'on remarque, entre les témoins, *Willelmus, comes Juliacensis, et Gerardus, frater ejus.* (Kremer, *Diplom. Col.*, n. XXII, pag. 227.) Ces deux frères se trouvèrent aussi à l'expédition d'une autre charte de ce prélat, donnée en 1185. (*Ibid.*, n. XXXI, pag. 244.) L'un et l'autre intervinrent encore à un diplôme du roi des Romains, Otton IV, donné, le 13 juillet 1198, après le couronnement de ce prince, à Aix-la-Chapelle. (*Ibid.*, n. XXXIV, pag. 247.) On voit par là que Guillaume et Gérard suivirent d'abord le parti d'Otton contre Philippe, son rival: Ils lui étaient encore fidèles en 1203; mais l'année suivante, ils s'étaient rangés du côté de Philippe, comme le prouvent trois diplômes de celui-ci, dont le premier est du 12 novembre de cette année, et les deux autres du 12 janvier 1205. (Butkens, t. I, *pr.* p. 55. *Gelen. Hist. S. Engelb.*, p. 31.) Ce fut même Guillaume, suivant Arnold de Lubeck, qui débaucha depuis à Otton la plupart de ses partisans. *Lorsque le roi Otton*, dit ce chroniqueur, que nous traduisons, *après s'être rendu maître de Cologne, se voyoit presque au comble de la prospérité, un orage, auquel il ne s'attendoit pas, tout-à-coup s'éleva contre lui. Guillaume, comte de Gulick* (Juliers), *commença à lui tendre secrètement des embûches; et, ayant envoyé des hommes de confiance à Philippe, il lui manda que s'il vouloit l'élever à une plus grande fortune et à un plus haut rang, il se faisoit fort de ramener à lui tous les partisans d'Otton, et même l'archevêque de Cologne, le plus déterminé d'entre eux. Philippe, enchanté de cette proposition, lui indique un rendez-vous pour conférer ensemble. Là, Philippe et Guillaume s'étant liés par la foi du serment, le premier accorda au second un bénéfice qui rendoit six cents marcs d'argent, et le renvoya chargé d'or et d'argent, avec des habits précieux et des chevaux de la meilleure espèce. Guillaume tint parole, et fit si bien par ses prestiges, qu'il détacha d'Otton et l'archevêque et*

la plupart des seigneurs pour les faire passer dans le parti de Philippe. (*Chron. Slav.*, l. 7, c. 1.) Le motif du changement de Guillaume ne fait pas l'éloge de sa probité. Mais alors l'intérêt n'était-il pas le mobile universel de la conduite des grands de l'empire? Guillaume ne jouit pas long-tems de sa défection et de ses intrigues. Il mourut à la suite d'une longue maladie dans son château de Nidecken, vers la fin de l'an 1207, selon Césaire d'Heisterbach, auteur contemporain, qui écrivait en 1222. Cet historien le représente comme un prince livré à la débauche, et croit ne pouvoir mieux le comparer qu'au tyran Maxence. Il mourut sans laisser d'enfants.

GUILLAUME III.

1208. GUILLAUME III, fils de Guillaume de Hengebach, et neveu, par sa mère, du comte Guillaume II, qui est appelé son oncle maternel, *avunculus*, dans des lettres d'investiture des fiefs palatins, à lui acordées, en 1209, par Henri, comte palatin du Rhin, devint son successeur en 1208. Dans le même tems paraît, dans un acte daté du samedi avant la Sainte-Luce (16 décembre), un Waleran, comte de Juliers *Nos Everhardus*, y est-il dit, *miles de Hoier, notum facimus quòd nos reverendo domino nostro Walranno, comiti Juliacensi demonstramus quinque marcas*. (Kremer, tom. III, pag. 69.) Mais la qualité de *révérend*, ajoutée à son titre, donne lieu de croire qu'il était ecclésiastique. Était-ce un autre neveu de Guillaume II, et cohéritier de Guillaume III; c'est ce que nous ignorons. Quoi qu'il en soit, il ne reparaît plus dans aucun acte suivant.

Guillaume III intervint, l'an 1208, au traité d'alliance conclu entre Thierri, archevêque de Cologne, et le duc de Brabant. (Miræi, *Dipl. Belg.* tom. I, pag. 407.) L'an 1211, il partit avec le duc d'Autriche, le comte de la Marck, et d'autres seigneurs allemands, pour la croisade contre les Albigeois. (*Cæsar. Heisterbach*, liv. 5. *Mirac.*, c. 21, pag. 289.) Il fut garant, l'an 1214, des conditions du contrat de mariage passé entre Waleran de Limbourg et Ermessinde, comtesse de Luxembourg. (Bertholet, *Hist. de Luxemb.*, tom. IV, *pr.* n. XLV.) Étant rentré depuis la mort de Guillaume II dans le parti d'Otton IV, il surprit cette année, de concert avec le duc de Limbourg, le duc de Bavière, et l'enferma dans le château de Nidecken. Mais les troupes de Frédéric II ayant investi la ville de Juliers, le 8 septembre, après avoir ravagé le pays, Guillaume abandonna de nouveau le parti d'Otton, pour s'attacher à Frédéric. (Martenne, *ampl. Coll.*, tome V, page 52.) L'an 1215, il assista, le 25 juillet, au couronnement de ce

dernier, et prit la croix avec un grand nombre d'autres seigneurs, pour aller faire la guerre aux Musulmans d'Egypte. (*Godefridi Monachi S. Pantal. Annal.*) pag. 383., Il mourut à cette expédition, l'an 1218. (*Acta academ. Palat.* tom III, pag. 55.) De N., sa femme, fille de Waleran III, duc de Limbourg, il laissa deux fils, Guillaume, qui suit, et Waleran, qui épousa Mathilde, fille de Conrad, seigneur de Molenarck, comme il le déclare lui-même dans une charte de l'an 1250, en ces termes : *Waleranus, germanus domini Willelmi comitis Juliacensis, notum facimus..... Mathildis filia domini Conradi de Mulnarcken nostra sponsa.* (Brosius, pag. 35.)

GUILLAUME IV.

1218. Guillaume, fils aîné de Guillaume III, et son successeur au comté de Juliers, était neveu, par sa mère, de Henri IV, duc de Limbourg, et de Waleran de Montjoye, son frère, comme le prouvent des chartes produites par M. Kremer. (*Acta academiæ Palat.* tom III, pag. 302.) L'an 1226, il joignit ses armes à celles de Henri de Molenarck, archevêque de Cologne, pour ravager les terres de Frédéric, comte d'Isembourg, le meurtrier de saint Engilbert. Gélénius et d'autres modernes, qui mettent le comte de Juliers de cette expédition, le nomment Gérard. Mais ils se trompent certainement. L'an 1230, le 14 février, Guillaume, étant à Francfort, renouvela à Otton l'Illustre, comte palatin du Rhin et duc de Bavière, l'hommage de certains biens qu'il avait tenus en fiefs de Louis, son père, et entre autres du *comitatus et jus Nemoris* dont les comtes de Juliers ont quelquefois pris le titre. M. Kremer, dans une dissertation particulière, identifie ce comté avec celui de Molbach, quoique d'autres pensent qu'il faut le concentrer dans l'enceinte de la forêt, nommée la *Ville*. Guillaume, s'étant brouillé avec Henri de Molenarck, archevêque de Cologne, vint, l'an 1234, mettre le siége devant le château de ce nom. Le prélat envoya promptement des troupes au secours de la place. Le comte alla au-devant d'elles, et les arrêta dans leur marche. Les deux armées campèrent long-tems vis-à-vis l'une de l'autre. Mais, à la veille de livrer bataille, on fit la paix. (Freher, t. I, p. 400.) Le comte de Juliers fut fort attaché à l'empereur Frédéric II. Ayant formé une ligue avec plusieurs seigneurs, contre Sigefroi, archevêque de Mayence, et Conrad, archevêque de Cologne, qui se prévalaient d'une excommunication, dont le pape avait frappé ce prince, pour ravager ses terres, il leur livra bataille, l'an 1242, et fit prisonnier Conrad, dont il tira quatre mille marcs d'argent, pour dédom-

ment des frais de la guerre. (*Chron. Salzburg.*) Remis en liberté, le prélat recommença la guerre, et engagea dans son parti le duc de Brabant, avec le comte de Sayne, et d'autres seigneurs. Guillaume fit tête à cette ligue, sur laquelle il remporta divers avantages. Henri, duc de Limbourg, s'étant rendu médiateur, l'an 1244, ne peut obtenir du comte de Juliers, qu'une trève, qui devait durer depuis le 20 juillet de cette année, jusqu'au 6 janvier de la suivante. (Butkens, tom. I, *pr.* pag. 87.)

Le comte de Juliers ne persévéra pas dans son attachement à l'empereur Frédéric. Il abandonna son parti, l'an 1247, pour suivre celui de Guillaume, comte de Hollande, nouvellement élu roi des Romains, par les intrigues de la cour de Rome, et y persista juqu'à la mort de cet anti-césar. L'an 1255, il joignit ses armes à celles de Henri de Gueldre, son beau-frère, nouvel évêque de Liége, pour réduire les Liégeois soulevés contre lui. Après quelques avantages remportés sur eux, il s'entremit, à leur prière, pour les réconcilier avec le prélat. (Brosius, p. 36.) La guerre entre lui et l'archevêque de Cologne durait toujours. Les Coloniens, toujours soulevés contre ce dernier, choisirent pour leur défenseur le comte de Juliers, qui leur envoya Waleran, son frère, pour tenir sa place. Une lettre du pape, rapportée par Raynaldi (*ad an.* 1255, n. 55), nous apprend que Waleran fit des maux infinis à l'archevêque. Cependant un auteur du tems ne laisse pas de dire, en racontant la mort de l'archevêque Conrad de Hochstadt, arrivée l'an 1261, qu'il humilia les ducs de Brabant et de Limbourg, avec les comtes de Juliers, de Berg et de Clèves, et défendit vigoureusement l'église de Cologne. (*Chron. Menconis, apud Hugo, sacræ antiq. mon.* t. I, p. 538.) Quoi qu'il en soit, le comte de Juliers n'eut pas de moindres démêlés avec Engilbert de Fauquemont, successeur de Conrad. Mais il est difficile de les ranger par ordre chronologique, à cause de la contradiction où se trouvent, à cet égard, les écrivains qui nous les ont transmis. Suivant les annales de Nuys, Guillaume commença, dès l'an 1263, à se brouiller avec le prélat, en prenant la défense des citoyens de Cologne, soulevés contre lui. Engilbert, ajoutent-elles, le battit, cette même année, dans une rencontre. Nous ne garantissons point cet événement; mais, l'an 1265, le 4 décembre, Guillaume et Simon, évêque de Paderborn, s'engagèrent, par convention faite entre eux, à obliger l'archevêque de tenir l'accommodement qu'il venait de faire avec la ville de Cologne. Le reversal du comte se trouve dans un ouvrage imprimé, l'an 1687, à Cologne, sous ce titre: *Securis ad radicem posita*, etc. Les querelles des Coloniens avec

Engilbert s'étant renouvelées dans la suite, Guillaume accepta la garde de Cologne, que les premiers lui offrirent, et défendit vigoureusement cette ville contre les attaques du prélat. Peu s'en fallut néanmoins qu'elle ne fût prise, l'archevêque ayant trouvé le moyen d'y introduire secrètement une partie des siens par un canal souterrain. Mais des deux chefs du stratagême, le seigneur de Fauquemont et le duc de Limbourg, le premier fut tué et l'autre fait prisonnier. Tous ceux qui les accompagnaient partagèrent le même sort. La chronique belgique et celle de Cologne, en allemand, racontent la chose diversement, et disent que le prélat fût fait prisonnier dans une bataille donnée, le 18 octobre 1268, entre Léchenich et Zulpich, dans un lieu nommé Marienwald. La chronique de Cologne ajoute qu'il ne fut relâché que le 28 avril 1270; d'autres, avec plus de fondement, retardent cette délivrance jusqu'à l'année suivante. L'an 1272, Guillaume se croisa avec le comte de la Marck et d'autres princes, contre les infidèles de Prusse, qu'ils taillèrent en pièces dans une grande bataille, suivant Longin, cité par Raynaldi. Sifroi de Westerbourg, successeur d'Engilbert sur le siége de Cologne, ayant renouvelé les différents de son prédécesseur avec les citoyens de cette ville, ceux-ci trouvèrent encore un défenseur dans le comte de Juliers. Pour les servir plus efficacement, Guillaume forma une ligue, le 7 avril 1277, avec trente-cinq autres seigneurs de Westphalie, suivant un histoire manuscrite de ce cercle, composée par Gérard Kleinsorg, où l'acte de cette confédération, passé à Duits, est rapporté. Dans le même tems, Guillaume était en guerre avec les habitants d'Aix-la-Chapelle, au sujet d'une forêt qu'il prétendait lui appartenir en qualité de sous-avoué de cette ville. On présume aisément que l'archevêque de Cologne ne manqua pas de se déclarer pour eux. Guillaume, l'an 1278, à la tête d'un grand nombre de chevaliers, étant entré, la nuit du 16 au 17 mars, dans Aix-la-Chapelle, les habitants, malgré la surprise, coururent aux armes. Le combat fut très-vif, et le comte de Juliers y périt avec son fils aîné, de même nom que lui. (Butkens, pag. 291; Pontanus, pp. 156-157.) Telle fut la fin tragique de ce prince guerrier, qui fut enterré dans l'église paroissiale de Niedecken, où l'on voit encore sa tombe, suivant Brosius. Il avait épousé, 1°. MARGUERITE DE GUELDRE, morte l'an 1250 au plus tard; 2°. RICHARDE, que Kremer donne pour fille de Waleran, duc de Limbourg, vivante encore en 1287, dont il eut Guillaume, tué, comme on l'a dit, avec son père, et laissant deux fils de Marie, son épouse, fille de Gui, comte de Flandre; Waleran, qui suit; Gérard qui viendra ensuite; et Otton, prévôt de Maëstricht; Catherine, femme

de Jean, seigneur d'Aremberg, Alix, mariée à Guillaume, comte de Salm, en Ardennes; Mathilde, qui n'était point encore mariée en 1287; et N..., femme de Jean, comte de Loss. Butkens fait sortir celle-ci du premier lit. Guillaume V, suivant Kremer, est qualifié sur son grand sceau *comes Nemoris*, ou comte Sauvage.

WALERAN.

1278. WALERAN, prévôt de l'église royale d'Aix-la-Chapelle, voulut, comme fils aîné de Guillaume IV, lui succéder au comté de Juliers. Mais Gérard, son frère puîné, réclama cette succession, prétendant que Waleran y avait renoncé par son entrée dans le clergé. Jean, comte de Loss, leur beau-frère, choisi pour arbitre de la querelle, se décida pour l'aîné. Gérard eut bien de la peine à se soumettre à ce jugement; mais enfin les deux frères s'accommodèrent. Il en était tems; car Sifroid, archevêque de Cologne, avait profité de leurs divisions, pour s'emparer de presque tout le pays de Juliers. Les écrivains qui parlent des ravages qu'il y fit, ne s'accordent pas sur les circonstances. Celui qui en parle d'une manière plus conforme aux anciens monuments, est Werner Titianus dans ses annales de Nuys. Cet historien nous apprend que Sifroid, dès qu'il eut appris la mort du comte Guillaume, leva une armée avec laquelle il entra dans le pays de Juliers, où il pilla, brûla tout ce qui se trouva sur son passage, jusqu'à la capitale qu'il assiégea ensuite après avoir obligé le duc de Brabant, qui était venu au secours de ses cousins, à s'en retourner; que les habitants de Juliers, ayant fait une sortie pendant le siége, furent battus et mis en fuite; après quoi la ville ayant été contrainte de se rendre, le prélat en fit démolir la citadelle qui touchait aux murs, et en bâtit une autre au centre de la ville; qu'il prit toutes les autres places, à l'exception de Niedecken et d'Hambach; qu'il en rasa une partie et en fit construire d'autres plus fortes. A la vue de ces hostilités, les princes de la maison de Limbourg, parents de ceux de Juliers, et le comte de Loss, firent une confédération pour arrêter les progrès de l'archevêque. Le succès qu'elle eut, fut d'amener Sifroid, par la médiation du duc de Brabant, à un traité d'accommodement, qui fut conclu, le 14 octobre 1279, à Pinzheim, près de Lechenich, et au moyen duquel Waleran recouvra toutes les places qui lui avaient été enlevées. La comtesse, mère de Waleran, et ses fils, s'accommodèrent aussi, le 20 septembre de l'année suivante, avec la ville d'Aix-la-Chapelle. L'an 1284, dans la querelle pour la succession au duché de Limbourg, Waleran se déclara contre le duc de Brabant, dont ensuite il embrassa le parti. Il engagea

ce prince, l'an 1288, à faire le siége du château de Woeringen, contre l'archevêque de Cologne, et combattit, le 5 juin, avec Gérard, son frère, à la fameuse bataille donnée devant cette place. Le comte de Juliers profita de la victoire qu'il y remporta avec ses alliés pour désoler les terres de l'archevêché de Cologne, pendant la captivité de Sifroid. L'an 1292, le 13 juin, il obtint de l'empereur Adolphe de Nassau, la permission de retirer la sous-avouerie d'Aix-la-Chapelle, des mains du seigneur de Fauquemont, auquel elle avait été engagée par l'empereur Rodolphe, après la mort du comte de Juliers, Guillaume IV. La date précise de la mort du comte Waleran n'est point connue. Mais Kremer a publié des chartes par où l'on voit que Waleran vivait encore le 13 juin 1297, et n'existait plus à Noël suivant. Par la paix qu'il fit à Pinzheim avec l'archevêque de Cologne, il avait promis d'épouser la nièce du prélat, fille de Henri, seigneur de Westerbourg, tué à la bataille de Woeringen. Mais on n'a pas de preuve que ce mariage ait eu lieu.

GERARD VI.

1297. GÉRARD VI, seigneur de Caster, avait remplacé Waleran, son frère, dans le comté de Juliers, le 24 décembre 1297, comme le prouve une charte de ce jour, par laquelle il investit Gérard, seigneur de Dollendorf. (Kremer, p. 90.) L'an 1300, Albert d'Autriche, roi des Romains, le nomma son vicaire provincial au Bas-Rhin. Dans la guerre que ce prince fit l'année suivante et en 1302, aux électeurs du Rhin, Gérard se trouva dans son armée. L'an 1308, le 5 novembre, il était dans l'armée de Conrad de Berg, évêque intrus de Munster, à la bataille de Hallerveld, donnée contre Louis de Ravensberg, évêque d'Osnabruck, qui remporta la victoire, comme le raconte Erdwin Erdman, dans sa chronique des évêques d'Osnabruck. (Meibom. *Rér. Germ.*, tom. II, pag. 224.) Gérard eut des contestations avec les bourgeois d'Aix-la-Chapelle, touchant la sous-avouerie de cette ville; il en eut aussi avec Renaud, seigneur de Fauquemont, pour le même sujet. Son attachement à l'empereur Louis de Bavière, le compromit avec Henri de Virnenbourg, archevêque de Cologne, grand partisan de l'anti-césar, Fréderic d'Autriche. Ce prélat lui redemanda à main armée, l'an 1317, le château de Zulpich, et ne put l'obtenir. Gérard finit ses jours entre le 30 mars et le 5 avril de l'an 1329, suivant le nouveau style, et non en 1328, comme le marque Butkens. Il avait épousé ELISABETH D'AERSCHOT, et non de Clèves, comme le dit Teschenmacher, fille de Godefroi, seigneur d'Aerschot, et sœur de Marie, veuve de Guillaume de Juliers, fait prisonnier à la bataille de

Furnes. C'est ce que prouve une charte du 11 novembre 1320, rapportée par Butkens. (Tom. I, *pr.*, p. 210.) De ce mariage naquirent Guillaume, qui suit, duquel on voit le sceau dans la charte de 1320, dont on vient de parler, ce qui prouve qu'il était dès-lors majeur; Godefroi, seigneur de Berchem, ou Bergheim; Waleran, archevêque de Cologne; Jean, tué dans un combat à l'abbaye de Stavelo; Marie, femme de Conrad, seigneur de Saffemberg; Elisabeth, femme de Jean, comte de Sayne; et d'autres filles.

GUILLAUME V.

1329. Guillaume V, fils aîné de Gérard, et son successeur, était, à la mort de son père, en Italie, à la suite de l'empereur Louis de Bavière, au couronnement duquel il assista, le 17 janvier 1328, dans l'église de Saint-Pierre de Rome. Attaché constamment à ce prince, il passa encore trois années avec lui au-delà des monts. Louis, voulant reconnaître les services que Guillaume lui avait rendus, lui céda, l'an 1336, à titre d'engagement, par ses lettres données au camp de Scardingue, le 16 août, plusieurs terres de l'empire, enclavées dans le pays de Juliers. Non content de cette faveur, il érigea, la même année, le comté de Juliers en principauté et marquisat, déclarant Guillaume et ses successeurs, princes et marquis de l'empire. Le diplôme de cette érection, découvert par M. Schoepflin, dans les archives de Juliers, est daté de Landau, où l'empereur avait son camp, le mercredi après l'Assomption, la neuvième année de l'empire de Louis, et la treize cent trente-sixième de l'Incarnation. (*Act. Acad. Palat.*, tom. III, pag. 307.) L'an 1339, le collége des électeurs ratifia la promotion de Guillaume. C'est ce qui a trompé Trithème et d'autres écrivains, en leur faisant prendre cette ratification pour le titre d'érection. La prérogative qu'attacha l'empereur au nouveau marquis, fut que dans les cérémonies où il paraîtrait revêtu de tous ses ornements, Guillaume et ses successeurs porteraient devant lui le sceptre impérial. Mais ce droit lui fut bientôt après contesté par le marquis de Brandebourg. Il fallut en venir à un accommodement par lequel il fut convenu, l'an 1349, que le sceptre serait porté par le marquis de Brandebourg, au couronnement du roi des Romains, et par le marquis de Juliers, dans les cérémonies d'investiture des fiefs. L'empereur assigna de plus à ce dernier, quatre grands officiers héréditaires, tirés des quatre principales maisons du pays de Juliers, savoir, un sénéchal, un maréchal, un échanson et un camérier, à quoi il ajouta le droit de battre monnaie, et enfin le don de la forêt de Richwal, qui

s'étendait depuis l'abbaye de Saint-Corneille, près d'Aix-la-Chapelle, jusqu'au château de Montjoye. Ce fut dans la diète de Spire, tenue l'an 1336, que le diplôme où ces grâces sont énoncées, fut expédié. Elle avait été convoquée pour faire la paix de l'empereur, jusqu'alors vainement tentée avec le pape Benoît XII, successeur de Jean XXII, qui avait excommunié et déclaré ce prince déchu de l'empire. Ulric, évêque de Coire, et Gerlac, comte de Nassau, furent députés par la diète à la cour d'Avignon, pour traiter avec le pontife, qu'ils trouvèrent dans des dispositions favorables. Mais la cour de France traversa sourdement la négociation. Pour lever cet obstacle, l'empereur envoya le marquis de Juliers au roi Philippe de Valois, avec lequel il fit, au nom de l'empereur et de l'empire, un traité d'alliance qui fut signé au Louvre, le 23 décembre 1336, et ratifié par l'empereur à Nuremberg, le premier février suivant. Par ce traité, le monarque français se flattait d'empêcher l'empereur de s'allier avec Edouard III, roi d'Angleterre, qui menaçait la France d'une invasion, et l'empereur comptait, de son côté, ne trouver plus d'opposition à sa réconciliation avec le pape. Dans cette confiance, Louis de Bavière fit partir le comte palatin avec le marquis de Juliers pour la cour d'Avignon. Ils trouvèrent le pape aussi bien disposé qu'ils pouvaient le souhaiter. Mais les intrigues des cardinaux français firent échouer les bonnes intentions du faible pontife, qu'ils obligèrent, excités par leur souverain, de renvoyer les ambassadeurs sans leur rien accorder. Telle était la fausse politique, pour ne pas dire la mauvaise foi, de Philippe de Valois. L'empereur, pour se venger, se tourna du côté du roi d'Angleterre, et lui envoya le marquis de Juliers, qu'Edouard chargea de lui faire le plus d'alliés qu'il pourrait dans les Pays-Bas. Pour ôter à Guillaume tout sujet de crainte, Edouard lui promit une pension de quatre cents livres sterlings, au cas que les biens maternels qu'il possédait en France, fussent confisqués. Il faut se rappeler qu'il était héritier, par Elisabeth, sa mère, d'Hervé, son bisaïeul, dernier seigneur de Vierzon. Le cas prévu arriva, et le monarque anglais fut fidèle à sa parole : le marquis le fut également à ses engagements; ce fut par ses soins qu'Edouard, étant parti de Flandre où il rassemblait ses forces, vint trouver, au mois de septembre 1338, l'empereur à Coblentz, et reçut de lui le titre de vicaire de l'empire dans la Belgique. De là, ces deux souverains étant descendus à Cologne, ils y jurèrent un traité d'alliance pour sept ans contre la France, moyennant une somme de quatre cent mille florins qu'Edouard promit à l'empereur, et dont il paya comptant la meilleure partie. De retour en Flandre, Edouard nomma ses lieutenants-généraux, le marquis

de Juliers, le duc de Brabant, et le comte de Hainaut, de Hollande et de Zéelande. Il accorda de plus au premier, une pension de mille livres sterlings, avec promesse de huit livres, même monnaie, par jour, lorsqu'il serait employé à négocier pour lui. C'était en effet dans l'art des négociations que Guillaume excellait, et ce fut par-là qu'il mérita les faveurs et l'amitié d'Edouard. Ce monarque, l'an 1340, après l'avoir créé comte de Cambridge et pair d'Angleterre, l'envoya en France pour traiter d'une trève : emploi dont il s'acquitta heureusement. L'empereur ayant retiré, l'an 1341, le titre de vicaire de l'empire à Edouard, Guillaume ne discontinua pas de le servir. Nous le voyons député, cette même année, par ce monarque au roi de France, pour traiter de la paix avec lui. Louis de Bavière étant mort en 1347, le marquis de Juliers, qu'il s'était attaché par tant de bienfaits, fut également recherché par l'empereur Charles IV, son successeur et son rival. L'occasion de l'obliger était présente, et Charles ne manqua pas de la saisir. La lignée des comtes de Hollande et de Hainaut s'étant éteinte en 1345, Marguerite, sœur du dernier comte et femme de l'empereur Louis de Bavière, avait porté ses domaines dans la maison de Bavière. Guillaume ayant réclamé cette succession après la mort de Louis, au nom de sa femme, le nouvel empereur lui en adjugea, l'an 1348, la quatrième partie dont il lui donna l'investiture. Cette année, d'ailleurs, fut malheureuse pour Guillaume. Un tremblement de terre renversa la ville de Juliers. Gérard, fils aîné de Guillaume, et son frère puîné, s'étant brouillés avec lui, furent assez dénaturés pour le mettre en prison. Mais il en fut tiré, peu de tems après, par les soins de Baudouin, archevêque de Trèves, et d'autres seigneurs. Pontanus met la captivité de Guillaume en 1360. Mais l'auteur de la vie de l'archevêque Baudouin marque la date que nous suivons, et d'ailleurs il est certain que ce prélat mourut en 1354. Les disgrâces que Guillaume venait d'essuyer furent compensées par les bienfaits dont l'empereur le combla presqu'au sortir de sa captivité. L'an 1349, le 10 février, il l'admit dans son conseil intime, avec la promesse de lui conférer le premier fief d'empire qui viendrait à vaquer, excepté l'Autriche, la Bavière, la Misnie, le Brandebourg, la Saxe et le Tirol. Il y eut cependant guerre entre le père et le fils; mais elle fut terminée par un traité de paix conclu à Heimbach le mardi après la Saint-Pierre (30 juin) 1349. L'an 1357, l'empereur Charles, dans la diète de Metz, où il publia la bulle d'or, couronna ses faveurs envers Guillaume, en érigeant le pays de Juliers en duché, et dans le même tems, il décora du titre de comté la seigneurie de Fauquemont, que

Guillaume avait acquise, par achat, depuis trois ans. Mais la validité de cette acquisition fut, depuis, contestée par Waleran de Fauquemont, à qui l'empereur adjugea la terre en 1362. Waleran la vendit, peu de tems après, au duc de Brabant. (Butkens, tome I, page 484.) Guillaume finit ses jours au mois de février 1361. Il avait épousé, l'an 1313, JEANNE, fille de Guillaume I, comte de Hainaut, et III[e]. du nom, comte de Hollande (morte en 1374), dont il eut Gérard, comte de Berg ; Guillaume, qui suit ; Elisabeth, que son père, de concert avec le roi d'Angleterre, avait voulu marier, en 1347, à Renaud III, duc de Gueldre, au préjudice de Marie de Brabant, à laquelle il était déja fiancé, et qu'il épousa depuis ; Richarde, femme d'Engilbert III, comte de la Marck ; Jeanne, mariée, en 1355, à Guillaume, comte de Wied ; Philippine, alliée à Godefroi III, seigneur de Heinsberg ; et Yolande, femme de Frédéric, comte de Linange.

GUILLAUME VI, DIT LE VIEUX.

1361. GUILLAUME VI succéda au duc Guillaume V, son père. L'an 1371, il est attaqué par Wenceslas, duc de Brabant et de Luxembourg, pour les marchands de Brabant qu'on avait dépouillés sur les terres de Juliers. Les comtes de Namur et de Saint-Pol prirent parti pour Wenceslas. Guillaume eut pour alliés les ducs de Gueldre et de Berg. Bataille donnée entre Wenceslas et Guillaume, le 22 août de cette année, dans la plaine de Bastweiler, entre Juliers et Maëstricht. Le duc de Juliers y fut vainqueur, après avoir taillé en pièces environ quatre mille hommes. Grand nombre de chevaliers y perdirent la liberté ; Wenceslas lui-même y fut pris et emmené prisonnier au château de Niedecken. Guillaume, à la demande de la duchesse de Brabant, est menacé d'être mis au ban de l'empire par l'empereur Charles IV, frère de Wenceslas. L'an 1372, au mois de juin, voyant l'empereur prêt à marcher contre lui avec une armée aussi forte par le nombre, que brillante et pompeuse par la qualité des chefs, il avise aux moyens de conjurer cet orage. En conséquence, au mois de juin, il se rend à Aix-la-Chapelle, auprès de l'empereur, avec Wenceslas, qu'il remet en liberté sans exiger de rançon. Charles, après une sévère réprimande, non seulement lui pardonne, mais le crée duc de Gueldre pour Guillaume, son fils, et charge le père de la régence pendant sa minorité. (Butkens, Zanfliet.) Guillaume, à la bataille de Bastweiler, avait fait vœu d'aller faire la guerre aux païens de Prusse. S'étant mis en marche pour l'exécuter en 1373, il est arrêté, sur les frontières de la haute Allemagne,

par des nobles, qui l'enferment dans un château. Mais sur les menaces des chevaliers Teutoniques, prêts à le délivrer de force, il est relâché, et va les joindre, au mois de novembre, en Prusse, où il donna des preuves de sa valeur contre les Infidèles. (Corn. Zanfliet, *ad hunc an.*, pag. 301.)

Guillaume, au couronnement de Wenceslas, roi des Romains, où il assista, fut nommé, l'an 1376, comme arbitre par ce prince, pour accommoder le différent de l'électeur de Saxe et du duc de Brabant, qui se disputaient le droit de porter l'épée impériale à cette cérémonie; il décida en faveur du second, comme on le voit par un reversal donné à celui-ci par l'empereur, son frère. Ainsi, la grande chronique belgique se trompe en disant que ce fut le fils du margrave de Brandebourg qui eut cet honneur. Guillaume assista aussi, l'an 1380, mais comme spectateur, au couronnement de Charles VI, roi de France. S'étant ligué, l'an 1386, avec le comte de Nassau et d'autres seigneurs, il déclara la guerre (on ignore pour quel sujet), aux Messins.

L'an 1393, le duc Guillaume meurt, suivant Pontanus, le 13 décembre, laissant de MARIE, son épouse, fille de Renaud II, premier duc de Gueldre (morte le 12 mai 1404), Guillaume son successeur, et déjà duc de Gueldre; Renaud, successeur de son frère; et Jeanne, femme de Jean d'Arkel.

GUILLAUME VII.

1393. GUILLAUME VII, duc de Gueldre, succéda à Guillaume, son père, au duché de Juliers. Il mourut sans enfants légitimes, au mois de février 1402. (Voyez *Guillaume I, duc de Gueldre.*)

RENAUD IV.

1402. RENAUD IV, frère du duc Guillaume, et son successeur dans ses états de Gueldre, de Zutphen et de Juliers, fut le quatrième de son nom, duc de Gueldre. L'an 1407, Jean, sire d'Arkel, et Guillaume, son fils, dont les sujets s'étaient donnés au comte de Hollande, implorent le secours de ce duc, leur parent, pour rentrer dans leur seigneurie. Renaud fournit à Jean d'Arkel un corps de troupes, avec lequel il surprend, le 13 septembre, Gorcum ou Gorinchem, ville de la seigneurie d'Arkel. Il va se présenter ensuite devant Arkel, dont il forme le siége. Le comte de Hollande l'oblige à se retirer, et assiége Gorcum à son tour. La place est délivrée par le duc de Gueldre, qui, ayant ensuite vainement tenté de reprendre le siége d'Arkel, s'en retourne dans ses états. Les sires d'Arkel, voyant alors qu'ils

n'auront jamais la paix avec le comte de Hollande, transportent, l'an 1409, au duc Renaud, leur seigneurie, à condition qu'elle demeurera perpétuellement unie à la Gueldre. Son inauguration, pour cette seigneurie, se fit le 25 août. (Pontanus, p. 378.) La même année, il est attaqué par le duc de Brabant, qu'il désarme en se soumettant à sa féodalité pour le pays de Knik. L'an 1410, au printems, trève conclue pour trois années, par la médiation de l'évêque de Liége, entre le duc de Gueldre et le comte de Hollande. La guerre recommence, l'an 1411, à l'expiration de la trève. Le comte de Hollande envoie des vaisseaux sur le Zuyderzée, avec lesquels il incommode extrêmement Harderwyck, Elburge et les lieux voisins. Amersfort lui facilite le moyen de pénétrer dans la Veluwe, où il met en cendres la petite ville de Nieuwkerk. Renaud se détermine enfin à la paix; elle est conclue le 26 juillet 1412. Le duc de Gueldre, moyennant cent mille couronnes de France (1), cède au comte de Hollande toutes ses prétentions sur le pays d'Arkel, qui, depuis ce tems, demeure uni à la Hollande. Guillaume d'Arkel accède au traité, malgré son père, qui aime mieux se retirer dans les terres qu'il possède en Brabant, que d'y souscrire. Le duc de Gueldre donne à Guillaume, en dédommagement, le château d'Oyen, avec la seigneurie de Born. Il noue, le 2 avril de l'an 1417, une ligue avec les quatre électeurs du Rhin, tendante à s'entr'aider pour la conservation de leurs états respectifs. Le duc Renaud finit ses jours, l'an 1423, par une mort subite, le 23 juin, suivant Vittius, auteur presque contemporain, et par conséquent préférable à Brosius, qui met cet événement au 25 du même mois. Ce fut un prince recommandable par sa droiture, sa fidélité à garder sa parole, et son amour envers ses sujets. Les noms autrefois si funestes de Hekerains et de Bronchorts se perdirent tout-à-fait sous son gouvernement. Il avait épousé, au mois de mai 1405, Marie, fille de Jean III ou IV, comte de Harcourt et d'Aumale, dont il ne laissa point d'enfants légitimes, mais seulement un fils naturel connu sous le nom d'Edouard de Juliers. Marie, après sa mort, se remaria, en février 1426 (v. st.), à Robert, prince de Berg.

ADOLFE ET JEAN DE HEINSBERG.

1423. Adolfe, duc de Berg IXe., et Jean, seigneur de Heinsberg, après la mort du duc Renaud, se mirent en posses-

(1) Elles étaient d'or fin et de la taille de 64 au marc. Ainsi leur valeur actuelle (1787) serait de 1,294,687 liv. 10 s.

sion du pays de Juliers, suivant la convention dont on a parlé à l'article du premier. Ils furent reconnus par les états, sauf les droits d'Arnoul d'Egmond, qui était aussi parent du duc Renaud. Adolfe alors prit le titre de duc de Juliers, et Jean de Heinsberg se contenta de celui de seigneur de Juliers. Adolfe prétendit de plus aux autres parties de la succession de Renaud, et obtint, l'an 1425, de l'empereur Sigismond, des lettres d'investiture pour le duché de Gueldre et le comté de Zutphen. Il y eut une longue guerre à ce sujet, entre lui et Arnoul d'Egmond, dans laquelle il fut puissamment secouru par Thierri, archevêque de Cologne. L'an 1429, Frédéric, comte de Meurs, engagea les parties à mettre leur différent en arbitrage. On convint d'une trêve de quatre ans; c'est tout ce qui résulta des conférences qui se tinrent à Meurs sur ce sujet. Mais, l'an 1433, les hostilités se renouvelèrent. Enfin, l'an 1437, on était en voie d'accommodement lorsque la mort enleva, le 14 juillet, Adolfe à Cologne, où il fut enterré dans l'abbaye de Saint-Martin-le-Grand. Son épitaphe se voit aux églises de Saint-Martin de Cologne, et du Vieux-Mont. Robert, son fils unique, qu'il avait eu d'YOLANDE, fille de Robert, duc de Bar, l'avait précédée, l'an 1434, au tombeau, sans laisser d'enfants de Marie d'Harcourt, sa femme, veuve de Renaud IV, duc de Gueldre, qu'il avait épousée, l'an 1426. (*Voyez* Adolfe, *duc de Berg*.) Dans un acte de 1463, publié par Kremer (*Acad. Beit.*, tom. I, pag. 122), il est dit qu'Adolfe avait eu pour femme ELISABETH DE BAVIÈRE, vivante encore alors. Elle fut par conséquent sa seconde femme. Le duc Adolfe mourut accablé de dettes.

GÉRARD, VIIe. DE JULIERS, Ier. DE BERG.

1437. GÉRARD, comte de Ravensberg, neveu d'Adolfe, par Guillaume, son père, devient, à l'âge de vingt ans, le successeur de son oncle aux duchés de Berg et de Juliers. Mais, par le conseil de ses amis, il resta quatre ans encore dans son comté de Ravensberg, jusqu'à ce que les dettes dont ses duchés étaient chargés fussent acquittées. Arnoul, duc de Gueldre, formait contre le duc de Juliers des prétentions qui, n'ayant pu s'accommoder, aboutirent à une guerre ouverte. Mais Gérard, l'ayant battu le 3 novembre 1444, le contraignit de s'en retourner et de laisser en paix le pays de Juliers. Comme la fête de saint Hubert concourut avec la victoire qu'il remporta sur Arnoul, il institua en l'honneur de ce saint un ordre de chevalerie, qui subsiste encore, et dont les princes palatins sont les grands-maîtres. On vit entrer à la première promotion dans cet ordre, les deux électeurs de Saxe et de Brandebourg, dix-

sept comtes et environ quatre-vingts gentilshommes. L'an 1445, le 2 avril, Gérard, duc de Juliers, et Gerard de Loss, comte de Blankenheim et seigneur pour un quart de Juliers, donnèrent à Charles VII, roi de France, et au dauphin Louis, son fils, des lettres dont nous avons sous les yeux l'original, par lesquelles ils se reconnaissaient alliés de ces deux princes et obligés de les secourir, eux et leur vassaux, envers et contre tous, à l'exception du roi d'Angleterre, avec lequel la France était sur le point de faire la paix. (*Rec. de Fontanieu*, vol. 119.) Le duc Gérard, en 1450, quoique marié depuis quatre ans, n'avait point encore d'enfants. Thierri, son oncle, archevêque de Cologne, prit de là occasion de l'engager à traiter avec lui, de son duché pour une somme de cent mille florins. L'acte de vente fut dressé dans une grande assemblée de seigneurs, la veille de saint Jacques 1450, et signé par le duc, l'archevêque, le doyen et tout le chapitre métropolitain. Mais les enfants qui vinrent ensuite, rendirent inefficace ce traité, qui suffirait seul pour montrer le peu de sens de ce prince. L'an 1473, après avoir protesté contre la donation qu'Arnoul, duc de Gueldre, avait faite de ses états, sur lesquels il avait des prétentions, au duc de Bourgone, il prit le parti de transiger, le 20 juin, avec ce dernier pour quatre-vingt mille florins. Autre trait qui ne lui fait guère plus d'honneur que le précédent. L'an 1475 fut le terme de ses jours. Gérard avait épousé SOPHIE, fille de Bernard, duc de Saxe-Lawembourg (morte en 1473), dont il eut Guillaume, qui suit; Adolfe, né l'an 1458, et tué, l'an 1470, à l'assaut du château de Tumberch; Gérard, mort de la dysenterie; avec deux filles, Sophie, femme de Bernard d'Anhalt, comte d'Ascanie; et Anne, mariée au comte de Saerwerden.

GUILLAUME VIII, IIIe. DE BERG.

1475. GUILLAUME, fils et successeur de Gérard, était marié, depuis 1472, avec Elisabeth, fille de Jean de Nassau, qui lui avait apporté en dot les seigneuries de Diest, d'Heinsberg, de Lewemberg et de Schem. Cette princesse étant morte sans enfants, l'an 1479, après l'avoir fait donataire de sa dot, il se remaria le dimanche après la saint Jean-Baptiste (1er. juillet) 1481, à SIBYLLE, fille d'Albert l'Achille, électeur de Brandebourg, dont il n'eut qu'une fille, nommée Marie, qu'il institua son héritière universelle, l'an 1496, en la fiançant au prince Jean, fils de Jean II, duc de Clèves. Cependant l'empereur Frédéric III, par lettres du 26 juin 1483, avait accordé l'expectative des duchés de Berg et de Juliers, au défaut de postérité masculine, à Albert, duc de Saxe; disposition qu'il

avait confirmée le 18 septembre 1486, et que Maximilien avait renouvelée le 15 septembre 1495 (ce qui est le fondement des prétentions de la maison de Saxe aux duchés de Berg et de Juliers). L'an 1493, le comté de Teklenbourg ayant abandonné sa femme pour se livrer à une concubine, Guillaume, parent de la comtesse, marche contre lui, le prend dans son château de Teklenbourg, et le jette dans un cachot. Mais, comme il refuse, dans la suite, de rendre la place au fils du comte, dans la vue de se l'approprier, plusieurs princes, prélats et seigneurs voisins, indignés de cette usurpation, se liguèrent pour obliger le duc à s'en désister. Les confédérés étant venus assiéger Teklenbourg, Guillaume leva des troupes pour les repousser. Mais, avant d'en venir aux mains, on parla d'accommodement. Le comte prisonnier fut remis en liberté sur la promesse qu'il fit de reprendre sa femme après avoir congédié sa concubine, et son château lui fut rendu. L'an 1499, Guillaume se voit attaqué par le duc de Gueldre, qui prétend lui succéder aux duchés de Juliers et de Berg, dont il avait déja pris les armes. Louis XII, roi de France, est choisi pour arbitre entre eux. Les ayant engagés à se transporter à Troyes et ensuite à Orléans, il rendit, après avoir discuté leurs griefs, son jugement, par lequel il est dit que Charles d'Egmond, duc de Gueldre, quittera les armes de Juliers et de Berg, et rendra, au duc Guillaume, le bourg d'Erkelens, dont il s'était emparé. La paix ne fut pas néanmoins conclue; mais on convint d'une trève d'un an, pendant laquelle on y travaillerait. (Voy. *les ducs de Gueldre.*) Le roi, dans cette entrevue, fit présent de quatre mille écus d'or (1) au duc de Juliers avec une pension, et répandit ses libéralités sur tout son cortége. Guillaume, voulant faire passer toute sa succession à Marie, sa fille, obtint pour elle, de l'empereur Maximilien, des lettres d'habilitation, datées du 22 avril 1508, confirmées par d'autres du 4 mai 1509, et rapportées par Dithmar *num.* 100 et 101. L'an 1510, au mois d'octobre, Guillaume fait épouser cette princesse à Jean de Clèves, avec l'assurance de son entière succession. Guillaume mourut à Dusseldorf, le 6 septembre, ou, selon d'autres, de décembre de l'année suivante. Sibylle, sa femme, le suivit au tombeau le 9 juin de l'an 1524.

(1) Sous le règne de Louis XII les écus au soleil et au porc-épic étaient au titre de 23 carats 1/8, et de la taille de 70 au marc; ainsi 4 mille vaudraient aujourd'hui (1787) 45,622 liv. 1 s. 9 d.

JEAN, DIT LE PACIFIQUE.

1511. JEAN, dit LE PACIFIQUE, fils de Jean III, duc de Clèves, né le 10 novembre 1490, succéda, avec MARIE, son épouse, au duc Guillaume, son beau-père, dans les duchés de Berg et de Juliers, ainsi que dans le comté de Ravensberg, malgré la réclamation de la maison de Saxe. L'an 1512, les princes de cette maison obtiennent de l'empereur Maximilien, par lettres du 20 septembre, un *muthzettel*, ou rescrit *de non préjudiciando*. Mais, l'an 1516, ce même empereur accorde, le 17 juillet, un *revers* au duc Jean, dans lequel, à la vérité, les droits de la maison de Saxe sont ménagés. (*Voy*. Jean le Pacifique, *duc de Clèves*.)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

SEIGNEURS DE HEINSBERG (*).

HEINSBERG, ville avec une seigneurie du même nom, située près de la Roer, à quatre lieues de Ruremonde, aux extrémités occidentales du duché de Juliers, dont elle fait partie depuis 1484, avait dans le commencement des seigneurs particuliers, qui furent en même tems maîtres du territoire de Fauquemont. Mais, vers l'an 1170, ces deux seigneuries furent divisées entre les fils de Goswin II; celle de Fauquemont demeura au jeune Goswin, et son frère Godefroi eut celle de Heinsberg. A celui-ci succéda un seigneur de la maison des comtes de Clèves, par son mariage avec Adélaïde, fille et héritière de Godefroi. Mais la petite-fille de ceux-ci porta encore la seigneurie de Heinsberg dans une autre maison, en épousant Henri le Jeune, comte de Sponheim, qui, par cette alliance, devint la souche des seigneurs de Heinsberg connus depuis ce tems-là.

GOSWIN I.

GOSWIN I est le premier seigneur de Heinsberg et de Fauquemont qu'on connaisse. Il descendait des seigneurs de Wassemberg, originaires de la Flandre. L'an 1085, le 26 mai, Goswin, accompagné de son neveu Gérard de Wassemberg et d'un grand nombre de soldats, mit, par ordre de l'empereur,

(*) Cet article a été fourni par M. Ernst.

un certain Luipon, homme ambitieux, en possession de l'abbaye de Saint-Tron. Ce seigneur mourut vers le commencement du douzième siècle. Il avait épousé ODE, fille de Sigefroi, comte de Walbeck, qui lui survécut, et fonda une église collégiale à Heinsberg, du consentement de ses deux fils, Goswin, qui suit, et Gérard, qui épousa sa cousine germaine, Ermengarde, comtesse de Plocek, veuve d'Udon II, margrave de Stade, mort en 1106.

GOSWIN II.

1100 ou environ. GOSWIN II succéda à Goswin I, son père, dans les seigneuries de Fauquemont et de Heinsberg, auxquelles il joignit, dans la suite, l'avouerie de Mersen, alors célèbre prieuré de Saint-Remi de Reims, situé au pays de Fauquemont. L'an 1120, de concert avec Waleran Payen, comte de Limbourg, Goswin aida Godefroi, comte de Namur, à mettre Frédéric, son frère, canoniquement élu évêque de Liége, en possession de cet évêché, que l'archidiacre Alexandre lui disputait. L'an 1122, Goswin ayant refusé de venir à Liége rendre compte à l'empereur Henri V des torts qu'on l'accusait d'avoir faits à l'église de Saint-Gervais à Maëstricht, Godefroi I, duc de la basse Lorraine et comte de Louvain, vint, par ordre de ce prince, assiéger le château de Fauquemont, qu'il força au bout de six semaines, et le détruisit de fond en comble. L'an 1144, le château d'Heinsberg essuya le même sort de la part de Henri II ou III, duc de Limbourg, qui se vengea par là de Goswin, pour n'avoir point voulu déguerpir de deux fiefs de la couronne, nommés Gangelt et Richterich, que l'empereur Conrad III lui avait retirés. Le duc l'y contraignit après l'avoir battu plusieurs fois; mais voyant que l'empereur ne remplissait pas les engagements qu'il avait pris envers lui, il se réconcilia avec Goswin, et fit même une alliance offensive et défensive avec lui. L'an 1157, nouvelle guerre avec Harperne II, seigneur de Randenrode, dans laquelle celui de Heinsberg eut pour allié Frédéric II, archevêque de Cologne, qui réduisit et rasa le château de Randenrode. Goswin termina sa carrière entre 1166 et 1170, après avoir fondé à Heinsberg, un monastère double, c'est-à-dire, d'hommes et de filles de l'ordre de Prémontré. Sa femme ADÉLAÏDE, fille de Frédéric I, comte palatin de Sommersbourg, lui survécut de quelques années, l'ayant fait père de quatre fils et de trois filles. Les fils furent Philippe, archevêque de Cologne; Goswin, son successeur dans la seigneurie de Fauquemont, déjà mort en 1175; Herman, décédé, à ce qu'il paraît, avant 1166; et Godefroi, qui lui succéda dans

la seigneurie de Heinsberg. Des trois filles de Goswin, on ne sait ce que devint Uda : les deux autres furent mariées ; Mathilde à Técon ou Dédon le Gros, marquis de Rochlitz ; Salomé à Burchard, comte de Dassel. A ces enfants il faut encore ajouter Rutger, mentionné en 1166, comme fils de Goswin, et Gertrude, femme d'un certain Hézélon, qui furent peut-être les fruits d'une première alliance, ou des enfants naturels.

GODEFROI I.

1170 ou environ. GODEFROI I succéda à son père Goswin II dans la seigneurie de Heinsberg. L'an 1188, il se croisa pour la Terre-Sainte avec l'empereur Frédéric I et nombre de seigneurs de marque, entre lesquels était aussi, dit-on, Philippe, archevêque de Cologne, son frère. Godefroi mourut, à ce qu'on prétend, en 1198. Il avait épousé SOPHIE, décédée avant l'an 1202, de laquelle il eut Adélaïde qui lui succéda, et peut-être encore d'autres enfants.

ADELAIDE.

1198. ADÉLAÏDE, fille et héritière de Godefroi I, son père, lui succéda avant l'an 1200, et cessa de vivre avant 1217. Elle avait épousé ARNOULD II, comte de Clèves, qu'elle fit père de Thierri, qui suit, et d'Agnès, religieuse au monastère des dames de Heinsberg. Ce seigneur mourut vraisemblablement avant 1202.

THIERRI I.

THIERRI I devint seigneur de Heinsberg après la mort d'Adélaïde, sa mère. Au mois de mai de l'an 1214, il assura le contrat de mariage entre Waleran de Limbourg et Ermesinde, comtesse de Luxembourg. Il assista, l'an 1215, dans Aix-la-Chapelle, au couronnement de Frédéric II, élu roi des Romains ; sept ans après, c'est-à-dire au mois de mai 1222, il se trouva dans la même ville, au sacre de Henri, fils de Frédéric II. Il s'engagea, l'an 1217, avec plusieurs autres seigneurs, envers Philippe, seigneur de Hauterive ou Autreppe, en Hesbaie, et Clarembauld, son père, à les secourir au cas qu'ils eussent la guerre. L'an 1220, il garantit le traité de paix entre Engelbert, archevêque de Cologne, et Waleran de Limbourg, comte de Luxembourg. Thierri finit ses jours en 1228, ayant eu d'ISALDE, sa femme, décédée avant le 2 mars 1224, un fils, mort du vivant de son père, et trois filles, dont l'une fut religieuse au couvent de Heinsberg ; Agnès, qui lui succéda ; et la troisième devint la

seconde femme de Roger, seigneur de Rosoi, et mourut quelque tems avant 1250.

AGNÈS ET HENRI DE SPONHEIM.

1228. AGNÈS, fille et héritiére de Thierri, son père, porta la seigneurie de Heinsberg en dot à Henri, fils puîné de Godefroi, comte de Sponheim, et d'Adélaïde, comtesse de Saine, qu'elle épousa et fit père d'une nouvelle race des seigneurs d'Heinsberg. Henri montra beaucoup de zèle pour les intérêts de l'empereur Frédéric II, dans le tems que ce prince fut brouillé avec le pape, ce qui est attesté par l'empereur lui-même dans un diplôme de 1241.

L'an 1248, le 15 octobre, il donna ses biens patrimoniaux à Simon, comte de Sponheim et de Creutzenach, son frère, en échange de la portion que celui-ci avait eue dans le partage des biens de son oncle maternel, Henri, comte de Saine. Ce furent entr'autres les seigneuries de Blankenberg et de Lewenberg, au duché de Berg, et celles de Sassenberg et de Hilkerad, dans l'électorat de Cologne. Mais l'archevêque de Cologne lui contesta ces possessions, ainsi que les autres qui lui étaient échues de la part du comte de Saine, et réussit à l'en déposséder. La querelle finit après quelques hostilités, par un traité de paix conclu le 22 juin 1252. Henri mourut le 20 juin 1257 ou 1258. Sa femme AGNÈS vivait encore le 19 juin 1257. Il eut de son mariage Thierri, qui suit; Jean, tige des seigneurs de Lewenberg, éteints vers l'an 1350, mort après l'an 1298; Henri, chanoine et trésorier de l'église métropolitaine de Cologne, vivant encore en 1301; Agnès, chanoinesse prémontrée au couvent de Heinsberg, en 1297, et Adélaïde, mariée en 1255, à Thierri VI ou VII, comte de Clèves.

THIERRI II.

1257 ou 1258. THIERRI II, fils aîné de Henri de Sponheim et d'Agnès, succéda à son père dans la seigneurie de Heinsberg, l'an 1258 ou environ. Quelque tems après, Godefroi, comte de Saine, son cousin germain, forma des prétentions sur l'héritage de leur grand-oncle Henri, comte de Saine. L'an 1268, le 25 janvier, on s'accommoda au moyen du renoncement que fit le comte au château de Lewenberg, et Thierri à celui de Vroizberg. La même année, il s'allia avec le seigneur de Fauquemont, le duc de Limbourg et le comte de Clèves, en faveur d'Engelbert II, archevêque de Cologne, contre les habitants de cette ville, qu'ils vinrent assiéger. Mais ayant tenté, dans la nuit du

14 au 15 octobre, de prendre la ville par surprise, ils furent trahis, battus et forcés de lever le siége. Vers le même tems, Thierri eut la guerre avec Adolphe, comte de Berg : elle ne fut pas de longue durée, la paix s'étant faite par l'entremise de Henri, évêque de Liége, de Waleran, duc de Limbourg et d'autres seigneurs, le 18 février 1269. Le seigneur de Heinsberg s'y obligea, entr'autres choses, à démolir sa forteresse, près de Reyse, et à n'en point construire de plus proche du pays de Berg, que celles qu'il avait alors, savoir, Blankenberg et Lewenberg. Il entra, le 7 avril 1277, dans la grande confédération des seigneurs de Westphalie, contre Sifroi, archevêque de Cologne. L'an 1283, il agrandit ses domaines par l'achat de la seigneurie de Millen. Il prit part, l'an 1288, à la guerre de succession pour le duché de Limbourg; et, quoique vassal du duc de Brabant, il envoya des troupes contre lui à Renaud, comte de Gueldre et ses alliés. Thierri vivait encore en 1302, et mourut avant le 26 juillet 1303. Il avait épousé, en 1254, JEANNE de Louvain et de Gaesbeck, fille de Godefroi de Louvain et de Gaesbeck-Herstal, morte après le 2 février 1291, dont il laissa Waleran, seigneur de Blankenberg, décédé vers l'an 1307; Godefroi, son successeur; Henri, mentionné en 1282; Thierri, chanoine de la métropolitaine de Cologne, en 1302; Marie, chanoinesse à Heinsberg, en 1297; et Adélaïde, mariée à Henri, comte de Nassau-Siegen, morte après le 9 février 1334.

GODEFROI II.

1302 ou 1303. GODEFROI II, fils puîné de Thierri II, lui succéda dans la seigneurie de Heinsberg, à laquelle il joignit, vers l'an 1307, celle de Blankenberg, que Waleran, son frère aîné, avait possédée. Il augmenta encore, dans la suite, ses domaines par l'acquisition de plusieurs terres, et surtout de la seigneurie de Wassemberg, qu'il commença à posséder par engagement, le 27 novembre 1317, ou plutôt le 30 décembre 1310. L'an 1331, il eut avec Godefroi, comte de Saine, une guerre qui finit à son avantage par sentence arbitrale d'Adolphe, évêque de Liége, et du comte de Berg du même nom, prononcée le 8 ou le 15 août de cette année. Entre autres dispositions, il en est une qui oblige le comte de Saine, comme vassal du seigneur de Heinsberg, à lui fournir l'année suivante, en étant requis, cent cavaliers par écuage. Godefroi de Heinsberg ne survécut guère à cet événement, ayant terminé sa carrière avant le 13 mars 1332, et apparemment le 2 novembre 1331. De MATHILDE, fille puînée d'Arnoul, comte de Loos et de Chini, à laquelle il était allié dès l'an 1300, il laissa trois fils, Thierri,

qui lui succéda; Jean, seigneur de Balembrocch ou Dalenbroug; Sittart de Wassemberg, époux de Catherine de Vurnenbourg, mort le 25 juillet 1334; Godefroi, dit de Chini, chanoine de la cathédrale de Liége, et prévôt de Maëstricht, vivant encore en 1354; et une fille, Marguerite, élue abbesse de Thoren, le 28 novembre 1337, qui vivait encore en 1371, ou même 1378. Butkens ajoute Ide, femme d'Adolphe d'Agimont, seigneur de Neuchâtel.

THIERRI III.

1331 ou 1332. THIERRI III succéda à son père, Godefroi II, dans les seigneuries de Heinsberg et de Blankenberg. Jean, son frère, lui fit d'abord, à ce sujet, quelques difficultés, sans néanmoins y avoir rien gagné, par la décision que donnèrent les arbitres choisis pour l'accommodement de cette querelle, le 13 mars 1332 (n. st.). La même année, un différent qu'il avait avec Jean III, duc de Brabant, au sujet de la seigneurie de Wassemberg, et des frontières respectives de la seigneurie de Heinsberg et de celle de Rolduc, appartenantes au duc, l'engagea à entrer dans la ligue, que Philippe de Valois, roi de France, Jean de Luxembourg, roi de Bohême, et plusieurs autres princes, avaient faite contre ce duc. L'an 1336, Louis, dernier comte de Loos et de Chini, étant mort le 19 janvier, après avoir institué son successeur dans le comté de Loos, Thierri de Heinsberg, son neveu, l'église de Liége s'opposa à l'exécution de ce testament, prétendant que ce comté lui était échu par déshérence. Thierri s'en étant mis en possession, l'évêque Adolphe de la Marck, son beau-frère, dissimula d'abord; enfin, pressé par son chapitre et par le pape, il prit les armes. Par l'entremise du comte de Gueldre, on convint que jusqu'à ce que l'affaire fût vidée par les voies de droit, le comté serait remis au prélat, et qu'en attendant tout y resterait sur l'ancien pied. Cependant, les officiers du pays refusèrent d'obéir au gouverneur mis de la part de l'évêque; et le chapitre, craignant de perdre sa cause devant les tribunaux séculiers, la fit évoquer par le pape. Thierri protesta contre cette évocation, et se ligua, en 1338, avec le duc de Brabant contre les Liégeois. Le 18 mai de la même année, l'archevêque de Cologne, et les comtes de Juliers et de Hainaut, choisis pour arbitres par l'évêque de Liége et le seigneur de Heinsberg, adjugent à ce dernier la propriété du comté de Loos, sous la condition de le tenir de l'église de Liége en fief. Une partie du chapitre réclame contre cette disposition; mais Thierri n'en tint compte. Après la mort de son fils, l'an 1342, le chapitre continue son opposition avec

plus de rigueur. Thierri est excommunié, de l'aveu du pape, et le comté de Loos mis en interdit. Cependant, une nouvelle sentence arbitrale du comte de Hainaut, donnée le 8 août 1343, lui confirma le comté, sauf la mouvance de l'évêché de Liége. Nouvelle réclamation de la part de quelques chanoines. L'an 1346, au mois de juin, l'abbé de saint Nicaise, de Reims, vint à Liége, en qualité de légat apostolique, pour terminer ce différent. Cinq chanoines furent députés pour traiter avec lui, sous la ratification du chapitre et des états. Cette clause ne fut pas observée, et le clergé se souleva avec le peuple contre l'évêque Engilbert de la Marck, successeur d'Adolphe, pour avoir, en vertu de leur sentence, accorde l'investiture du comté au seigneur de Heinsberg. Les Liégeois, victorieux à Wothem, le 19 juillet, sont vaincus à Walève, le 21 juillet de l'année suivante, par Engilbert et ses alliés, et contraints à faire la paix avec leur évêque. Thierri, qui se trouva à cette bataille, continua de jouir du comté de Loos. Durant les troubles dont on vient de parler, Thierri fit une alliance, le 6 mars 1343, avec Waleran, archevêque de Cologne, et Adolphe, comte de Berg, dont le but était de maintenir le repos public de leurs pays. Mais l'an 1344, il se brouilla avec l'archevêque, au sujet de la seigneurie de Hurf, dont il avait reçu l'investiture de l'empereur Louis IV, le 21 août de la même année. Le prélat y formait des prétentions pareilles à celles des Liégeois, sur le comté de Loos. La paix se fit bientôt après au gré des deux parties, à Cologne, le 6 janvier de l'année suivante. Thierri céda un tiers de ladite seigneurie à l'église de Cologne, et en reçut l'investiture des deux tiers; il eut même la permission de conserver son alliance avec les comtes de la Marck et de Dornsberg, ainsi qu'avec quelques autres seigneurs de Westphalie, ennemis du prélat. Il aida, dans la suite, Guillaume, marquis, et depuis duc de Juliers, dans la guerre que lui firent ses propres fils. La paix étant conclue le 30 juin 1349, il fit lui-même une alliance perpétuelle avec ces jeunes comtes, le 18 février 1350. L'an 1634, nouvelle paix publique entre Guillaume, archevêque de Cologne, Jean III, duc de Brabant, les villes de Cologne et d'Aix-la-Chapelle, à laquelle Thierri accéda, en s'obligeant de fournir trois cents soldats et mille pionniers, pour faire le siége du château de Gryppenhowen, repaire de brigands. L'an 1356, il joignit ses armes à celles de Wenceslas, duc de Brabant, contre Louis II, comte de Flandre. L'an 1361, le 17 janvier, Thierri mourut au château de Stockem, dans le comté de Loos, étant encore excommunié, soit à raison de ses dettes, comme le dit Mantelius, soit pour la détention du comté de Loos, comme l'insinue Zanflict. Il avait choisi sa sépulture au

monastère d'Herckenrode; mais au refus que firent les religieuses de l'enterrer dans leur église, il fut inhumé à Hasselt, dans un lieu profane, et ensuite, du consentement de l'évêque Engilbert, au couvent des Augustins de cette ville. De CUNEGONDE, sa femme. fille d'Evérard III, comte de la Marck, morte avant 1357, il n'eut que Godefroi, seigneur de Millen, et Eicke, qui épousa, avant 1338, Mathilde, fille de Renaud II, duc de Gueldre, auquel il se joignit en cette année avec son père pour aider Edouard III, roi d'Angleterre, contre Philippe de Valois, roi de France. Il cessa de vivre en 1342: sa femme, remariée deux fois, lui survécut jusqu'en 1380. Elle ne lui donna point d'enfants; mais il laissa un fils naturel de son nom, de même que son père en avait laissé un du sien. Ainsi leurs domaines passèrent à la branche collatérale de Heinsberg-Dalembrocch.

GODEFROI III.

1361. GODEFROI III de Dalembrocch, fils cadet de Jean de Heinsberg-Dalembrocch, et petit-fils de Godefroi II, seigneur de Heinsberg, voulut recueillir la succession de son oncle Thierri III, comme son plus proche parent et héritier universel. Il s'adressa d'abord à l'évêque de Liége, pour en avoir l'investiture du comté de Loos. Au refus du prélat, il s'empare de la plupart des places du pays. Les Liégeois les reprirent bientôt sans résistance; et, étant venus assiéger le château de Stocken, le plus important de tous, ils forcèrent la garnison à capituler après vingt-sept jours de siége. L'évêque de Liége fut alors reconnu pour comte, par tous les habitants du pays. Le seigneur de Dalembrocch, soit qu'il se repentît d'avoir renoncé à ce comté, soit qu'il ne se trouvât point assez fort pour soutenir ses prétentions, les vendit, l'an 1363, à Arnoul d'Orheille, seigneur de Rummen, qui en formait lui-même, comme étant descendu par sa mère de la maison de Loos. Cependant Godefroi et ses successeurs, continuèrent de porter les armoiries et le nom de Loos; mais il quitta alors celui de Chini, que son prédécesseur avait pris sans avoir jamais possédé ce comté. Les dettes que Godefroi avait contractées pour obtenir la succession de son oncle, l'obligèrent, la même année 1363, d'engager sa seigneurie de Millen avec les bourgs de Gangelt et de Vucht à Edouard, duc de Gueldre, qui s'en défit l'année suivante en faveur de Jean, seigneur de Meurs, et celle de Blankenbourg à Guillaume II, duc de Juliers, aux successeurs duquel elle paraît être demeurée. Il semble même qu'on empêcha Godefroi de prendre possession

de la seigneurie de Heinsberg, puisqu'il ne reçut qu'en 1366 l'hommage des habitants de ce territoire. L'an 1371, Godefroi combattit pour le duc de Juliers son beau-frère, contre Wenceslas, duc de Brabant, à la bataille de Bastweiler, donnée le 22 août, dans laquelle les Brabançons furent défaits. L'an 1388, au mois de mai, les Liégeois, au nombre de quarante mille, portèrent la désolation sur les terres du seigneur de Heinsberg, après avoir saccagé celles du duc de Juliers, pour y avoir laissé détrousser quelques marchands liégeois par le seigneur de Raveinstein et de Reiferscheit. L'an 1389, au mois d'août, suivant Fisen, ou, selon Zanfliet, le 8 septembre, Jean, fils aîné de Godefroi, brûla le village d'Esen, près de Maëstricht, appartenant alors à l'évêché de Liége, et en emporta un riche butin. Une troupe de paysans des environs s'étant présentée pour le lui enlever, il les dispersa et en fit deux cents prisonniers. Les Liégeois, irrités de ces hostilités, allèrent mettre le siége devant Heinsberg, le 28 septembre; mais ceux du dedans ayant fait une vigoureuse défense, ils furent obligés de rebrousser chemin, le 8 octobre suivant, après avoir conclu la paix par l'entremise du duc de Juliers et de son fils. Sur la fin de ses jours, Godefroi entra dans de vives contestations avec son frère utérin, Renaud de Fauquemont, seigneur de Borne et de Sittaert, qui s'était emparé de la seigneurie de Dalembrocch, de la douane de Kuick, de plusieurs villages appartenants à la maison de Heinsberg. Ce différent fut vidé par l'arbitrage d'Adolphe, comte de Clèves, prononcé le 11 avril 1393, en faveur de Godefroi. Renaud reconnut son tort et se soumit à cette sentence, le 8 mai suivant. Godefroi ne survécut guère à cet événement, étant mort vers l'an 1395. Il avait épousé en 1357, PHILIPPINE, fille de Guillaume I, duc de Juliers, décédée le 24 août 1390, dont il laissa Jean, son successeur, et quelques filles, Jeanne, mariée en 1374, à Guillaume, seigneur de Horne et d'Altena, tué à la bataille d'Azincourt, en 1415; Philippine, unie l'an 1394, en premières noces à Gérard, seigneur de Thomberg et de Landscrone, et en secondes, avant l'an 1400, à Gumbert, comte de Nuenar, laquelle ne vivait plus en 1429; Catherine, qui, en 1389, donna sa main à Gilbert de Buiren, fils d'Alard, seigneur de Buiren, mort en 1397; et peut-être encore Marie, épouse en 1384, de Renaud, seigneur de Reiferscheit, car elle était de la maison de Heinsberg.

JEAN I.

1395 ou environ. JEAN I, surnommé le BELLIQUEUX, succéda dans la seigneurie de Heinsberg, à Godefroi III, son

père. Jean, n'étant encore que seigneur de Dalembrocch, combattit dans l'armée du duc de Gueldre, à la bataille donnée près de Grave, le 23 juillet 1388, où les Brabançons furent défaits. Il se ligua de nouveau, l'an 1390, contre la duchesse de Brabant, avec Gilles de Jauche et d'autres mécontents, et alla brûler la ville d'Ische. Peu après, il eut querelle avec Philippe, duc de Bourgogne, pour avoir exercé des hostilités dans la seigneurie de Fauquemont. Le duc lui pardonna cette faute l'année même qu'il l'avait commise, c'est-à-dire en 1393. Ayant succédé à son père, où même dès auparavant, il eut guerre avec Jean, seigneur de Stein, pour la seigneurie de Lewenberg, sur laquelle celui-ci répétait une certaine somme, tenant pour ses sûretés le château même de Lewenberg, par forme de caution. Ils se réconcilièrent par la médiation de l'archevêque de Cologne, le 24 avril 1395. L'année suivante, un nouvel accord, passé le 12 octobre, rendit à Jean de Heinsberg la possession libre de cette seigneurie, que deux ans après, dit-on, il se vit obligé d'engager, pour racheter sa liberté qu'il avait perdue à la bataille de Cleverhamm, donnée le 7 juin 1397, en combattant pour Guillaume, duc de Berg, contre Adolphe, duc de Clèves. L'an 1400, à la réquisition de la duchesse de Brabant, il força, par un blocus, les habitants de Bois-le-Duc à se soumettre à leur souveraine. Le 5 janvier 1405 (n. st.), Marguerite, duchesse de Bourgogne, le fit son gouverneur au duché de Limbourg et au pays de Fauquemont. L'an 1406 et suivant, il aida Jean de Bavière, élu évêque de Liége, pour réduire ses sujets qui s'étaient révoltés contre lui. Il fit, en 1410, avec Renaud, duc de Juliers et de Gueldre, un traité par lequel, au moyen d'une certaine somme, il renonça à toutes les prétentions qu'il avait sur le duc et ses états, à la réserve néanmoins du droit qui lui était dévolu par la mort de sa mère Philippine de Juliers, consistant dans une rente annuelle de deux mille deux cent cinquante florins du Rhin. Malgré cela, il eut dans la suite, outre la seigneurie de Borne et les villes de Sittaert et de Sustéren, (qui ne pouvaient que depuis peu être entrées dans la maison de Juliers), encore un quart du duché de Juliers, par les arrangements que, du vivant même et du gré de Renaud, il prit à cet égard, le 31 mars et le 1er avril 1420, avec Adolphe, duc de Berg, son parent et son allié perpétuel depuis le 12 décembre 1414.

La même année (1420), ayant porté du secours à Jean IV, duc de Brabant, contre ses propres sujets, il fut saisi avec les autres seigneurs allemands venus avec lui, par les habitants de Bruxelles, qui ne les relâchèrent que sur leur parole d'honneur, ou même, suivant Fisen, seulement l'année suivante, par ordre

de l'empereur. Renaud, duc de Juliers, étant mort le 26 juin 1423, sans enfants, la convention faite entre le duc de Berg et le seigneur de Heinsberg, fut encore dans le même mois, agréée par les états de Juliers, sauf néanmoins le droit de tout autre prétendant à cette succession; clause qui regardait, ce semble, Arnaud d'Egmond, parent du défunt, reconnu par les états de Gueldre, pour leur duc. Depuis ce tems, Adolphe de Berg se qualifiait duc de Juliers et de Berg; Jean ajouta aussi à son titre de Loos et de Heinsberg, celui de seigneur de Juliers, que ses successeurs ont constamment retenu. Les copartageants, non contents de la succession de Juliers, portèrent encore leurs vues sur le duché de Gueldre; Jean y avait même fait avancer un corps de cavalerie: mais Arnaud d'Egmond ne manqua pas de se mettre sous la défensive, et même de prendre sa revanche sur les terres du seigneur de Heinsberg, avec lequel il fit une trève, en 1424, qui fut suivie d'un autre accommodement passé le mardi, après la Visitation (9 juillet), 1426, par lequel, entre autres choses, ils se jurèrent une paix perpétuelle, avec promesse de s'entre-aider réciproquement dans le besoin. Sur ces entrefaites, Jean de Heinsberg se brouilla avec le duc de Berg, jusqu'à en venir à des hostilités. Ces contestations, quoique soumises à l'arbitrage de l'archevêque de Cologne et de la noblesse de Juliers, dès le 27 février 1426, ne finirent que le 16 avril 1429, par un traité fort étendu. Au mois de juillet de l'année suivante, Jean aida son fils l'évêque de Liége, dans la guerre que ce prélat eut contre les Namurais, à prendre le château de Poilvache. Mais indigné de voir rasée une si bonne forteresse, il ramena ses troupes chez lui. Malgré cette retraite, il fut contraint, par le traité de paix conclu le 20 décembre 1431, de faire amende honorable au duc de Bourgogne, comme comte de Namur. Au commencement de l'an 1432, il eut querelle avec Adolphe, duc de Clèves, dont les gens avaient fait irruption sur ses terres. On n'en connaît point les suites. Il entra, l'année suivante, en de nouvelles contestations avec le duc de Gueldre, qui se plaignait des contraventions de ceux de la maison de Heinsberg aux engagements pris en 1426.

Le duc fit entrer ses troupes dans le territoire de Juliers; et la paix fut conclue vers le milieu de l'an 1434, au désavantage de ceux de Heinsberg, qui durent renoncer à la moitié de ce qu'ils possédaient au pays de Juliers en faveur du duc, à qui il fut encore permis d'acquérir l'autre moitié au moyen d'une certaine somme, quand il lui plairait de la compter. Mais il ne paraît pas que cela ait été exécuté. Nous le voyons, en 1435, avec l'évêque son fils, présent aux fameuses conférences qui se tinrent à Saint-Vaast d'Arras pour la réconciliation de Philippe

le Bon, duc de Bourgogne, avec le roi Charles VII ; et ce qui est remarquable, il est qualifié duc de Bouillon par Olivier de la Marche, dans le dénombrement qu'il fait des princes qui assistèrent à cette auguste assemblée. Il y a lieu de croire que l'évêque son fils lui avait engagé ce duché pour sa vie. Quoi qu'il en soit, on n'a pas de preuve qu'il ait passé à ses descendants. Nouvelle guerre, l'an 1436, de Jean d'Heinsberg avec Adolphe, duc de Juliers et de Berg, terminée au commencement de l'année suivante. Malgré toutes ces guerres, Jean agrandit ses domaines par l'achat du château de Schonforst, des seigneuries de Limberg sur la Meuse, de Millen, de Gangelt et Vucht ; il s'assura aussi celle de Wassemberg, et obtint encore l'avouerie de Gusten. Ce seigneur guerrier mourut enfin le 24 janvier 1439, ou même, suivant M. Kremer, le 2 novembre 1438, d'après une charte, et fut enterré dans l'église collégiale de Heinsberg. auprès de sa première femme Marguerite, dame et héritière de Geneppe en partie, qu'il avait épousée avant 1395 : après le décès de celle-ci, arrivé le 4 octobre 1419, il convola, sur la fin de 1423, ou au commencement de 1424, en secondes noces, avec Anne, fille d'Otton, comte de Solms, douairière de Gérard Ier, comte de Saine, morte avant le 19 novembre 1433, qui lui apporta la part qu'elle avait eue du chef de sa mère, Agnès de Falckenstein, dans le partage des biens de la maison de Falckenstein-Muzenberg, éteinte dans la personne de Wernier, archevêque de Trèves, décédé le 4 ou le 13 octobre 1418. Du premier lit, Jean laissa trois fils et une fille : Jean, qui suit ; Guillaume, seigneur de Hunf, et par cession de son père, depuis le 15 juin 1433, d'une portion de Juliers, comte de Blanckenheim et seigneur de Castelberg, et de Gérastein, du chef de sa femme Elisabeth, fille de Gérard, comte de Blanckenheim, qu'il épousa en 1411, ou peu après. Il cessa de vivre entre le 8 août 1437 et le 2 novembre 1438, et peut-être déjà avant le 21 avril de cette année : sa femme vivait encore en 1461. Le troisième fils du seigneur de Heinsberg fut Jean, prévôt d'Aix-la-Chapelle et de Maëstricht, avant le 13 mars 1411, évêque de Liége le 16 juin 1419, mort le 9 ou le 16 octobre 1459, et non 1458, comme le dit Kremer, après avoir résigné son évêché le 22 novembre 1455, à Louis de Bourbon. La fille était Philippine, épouse de Guillaume, comte de Wied, à qui elle fut fiancée, n'étant encore que dans l'enfance, l'an 1402 ; elle vivait encore en 1460. Du second lit, sortirent deux filles : Marie, née en 1424, déjà mariée, en 1440, avec Jean, comte de Nassau-Dietz, morte après 1462 ; Jacqueline, née après la Pentecôte 1427, laquelle renonça en 1453, à la dignité d'abbesse de Thoren, et se fit, l'année suivante, chanoinesse régulière à Malines ; elle

vivait encore en 1462, quoique, peut-être, elle ne fût plus religieuse. Outre ces fruits de ses mariages, Jean laissa encore une fille naturelle, nommée Elisabeth, qu'il maria, en 1429, à Arnold de Horn, surnommé le Sauvage.

JEAN II.

1438 ou 1439. JEAN II, fils aîné de Jean I et de sa première femme, lui succéda dans la seigneurie de Heinsberg. Il avait, avant 1414, épousé Walpurge, fille de Frédéric, comte de Moers ou Mœurs et de Saërwerden, ce qui lui fit prendre, cette année-là, le parti de son beau-frère Thierri, élu archevêque de Cologne, contre Guillaume de Berg, son compétiteur, et Adolphe, son frère, duc de Berg; á quoi celui-ci consentit, quoiqu'il eût fait une alliance perpétuelle avec la maison de Heinsberg. Jean prit part à presque toutes les actions remarquables de son père, après la mort duquel il amortit, en 1440, la mouvance à laquelle la seigneurie Dalembrocch était sujette envers Guillaume, seigneur de Vladorp, comme bailli héréditaire de Ruremonde. L'an 1442, il assista, dans Aix-la-Chapelle, au couronnement de l'empereur Frédéric IV. Il mourut le premier mai de l'année suivante, ne laissant de sa femme que deux enfants, Jean, son successeur; et Marguerite, née le 25 juillet 1426, fiancée, le 7 janvier 1438, à Philippe II, comte de Nassau-Saarbrucken, qu'elle devait épouser le 25 juillet 1440. Ce mariage eut lieu, et il en sortit deux fils : Jean, né le 17 juin 1441, tige des princes de Nassau, aujourd'hui régnants de la maison de Waleran, et Philippe, mort jeune. Marguerite mourut, le 13 février 1446, à Weilbourg où ses cendres reposent.

JEAN III.

1443. JEAN III devint seigneur de Heinsberg, après la mort de son père. Il joignit à son patrimoine les seigneuries de Dietz, de Zéelem et de Ziecherm, en Brabant, avec la châtellenie d'Anvers, que sa femme Jeanne, fille et héritière de Jean de Dietz, à laquelle il avait été fiancé le 13 avril 1425, lui apporta en dot, pour en jouir après le décès de Thomas de Dietz, son grand-père, arrivé le 8 juin 1432. Il réclama encore une portion de l'héritage de ses propres ancêtres, et surtout le quart du duché de Juliers, que son grand-père, Jean I, avait cédé à son puîné Guillaume, comte de Blackenheim. Il entra en contestation à ce sujet avec son cousin Gérard, fils de Guillaume; mais de l'avis de leur oncle, l'évêque de Liége, ils convinrent, le 26 octobre 1444, que Jean aurait les seigneuries de Heins-

berg, Lewenberg, Dalembrocch et Geilenkirchen, et Gérard la susdite portion du pays de Juliers, avec un huitième de la seigneurie de Lewenberg, que cependant celui-ci transporta le 8 décembre suivant, au seigneur de Heinsberg, sous la condition de payer les dettes dont ces terres étaient chargées. Mais ces dettes et principalement celles qu'il avait épousées avec sa femme étaient si considérables, que la même année encore il se vit obligé de remettre l'administration en économat de tous ses états à son oncle, l'évêque de Liége, qui, pour cette raison, l'institua, le 21 février 1446, son héritier dans les seigneuries de Millen, Gangelt et Vucht. C'était un avantage pour sa fille unique Jeanne. Il mourut peu après, le 27 janvier 1448. Sa femme lui survécut jusqu'au 8 avril 1472, et se remaria, en 1461, avec Herman de Gengros.

JEANNE ET JEAN IV DE NASSAU-SAARBRUCKEN.

1448. JEANNE, fille unique de Jean III, son père, lui succéda dans tous les biens de la maison de Heinsberg, sous la tutelle de l'évêque de Liége, son grand-oncle, qui peu après la fiança à Jean, comte de Nassau-Saarbrucken, auquel, en vertu de l'acte passé à ce sujet le 30 novembre 1450, elle devait porter en dot tous ses biens paternels ainsi que ceux qui lui écherraient de la part de sa mère et de sa grand'mère : il n'y eut que les seigneuries de Heinsberg et de Geilenkirchen, dont le comte devait laisser l'usufruit à l'évêque de Liége, apparamment pour satisfaire aux dettes qui restaient encore à payer. Les sujets de ses terres durent néanmoins dès-lors faire hommage à Jeanne et au comte, qui assigna aussi de son côté quelques seigneuries en douaire de sa future épouse, et la prit sous sa garde. Ayant fait, à raison de cette alliance, de grandes dépenses, pour amortir les dettes dont les domaines de la fiancée étaient chargés, et craignant d'essuyer des pertes considérables, au cas qu'elle vint à mourir avant la célébration du mariage, il obtint, le 20 janvier 1451, de l'évêque de Metz la permission de l'épouser avant l'âge de puberté, s'il était nécessaire. Cependant il n'avait pas encore contracté cet engagement le 24 août 1455, lorsque sa belle-mère le déclara gouverneur de Dietz et des autres seigneuries qu'elle tenait de son père, en Brabant; mais il paraît qu'il le fit avant le 20 décembre 1456.

La même année, il confirma la cession de la seigneurie de Lewenberg, faite quelques annnées auparavant, en faveur de Philippe II de Nassau-Saarbrucken, son frère, pour prévenir les prétentions que celui-ci eût pu dans la suite former contre lui,

en vertu de son mariage avec Maguerite de Heinsberg, tante paternelle de la jeune mariée. Mais déjà, l'année suivante, Jean avait recouvré cette seigneurie. Jean de Heinsberg, ci-devant évêque de Liége, étant mort au mois d'octobre 1459, le comte de Nassau-Dietz, époux de Marie de Heinsberg, sa sœur consanguine, fit incontinent occuper les châteaux de Stein et de Millein, que le prélat avait considérablement fortifiés en 1452. Mais Gérard, comte de Blanckenheim, neveu, et Jean, seigneur de Heinsberg, du chef de sa femme, arrière-nièce du défunt, y formèrent opposition, soutenant que toute la succession était échue non pas à ses sœurs, mais à eux, conformément à la répartition que Jean I de Heinsberg avait faite le 18 février 1424, de ses domaines entre ses enfants. Pour donner plus de force à leur demande, ils achetèrent sur la fin de cette année, de Philippine, comtesse de Wied, autre sœur du prélat, le droit qu'elle avait en particulier sur les seigneuries de Stein, de Merzen et de Lumpen. Cependant Marie et Jacqueline avaient obtenu de la cour féodale du Brabant des lettres d'investiture pour les seigneuries de Gangelt, de Millen et de Vucht. Jacqueline, l'an 1452, transporta son droit à sa sœur, et lui obtint de nouveau, le 12 mars, l'investiture de ces terres. Nonobstant cela, Philippe, duc de Bourgogne, à l'arbitrage duquel le différent fut remis, prononça, le 29 mai 1462, en faveur de Guillaume, comte de Blackenheim, fils de Gérard, déjà mort depuis deux ans, et de Jeanne de Heinsberg, qui devait partager avec eux toute la succession de l'évêque. Jeanne mourut à Mayence, le 3 septembre 1469, et fut enterrée dans l'église collégiale de Saint-Arnoul, où repose aussi le corps de son époux, qui la suivit de près, étant décédé le 5 juillet 1472, à Vehengen, au duché de Wurtemberg, où il allait rendre visite à Everard, comte de Wurtemberg, frère de sa seconde femme ELISABETH DE WURTEMBERG. Il ne laissa, du premier lit, que deux filles, Elisabeth et Jeanne. L'aînée naquit le 19 octobre 1459, et fut déjà, le 22 juin 1463, promise en mariage au jeune duc Guillaume de Berg et de Juliers, le dernier de sa maison à qui, suivant cette convention, elle devait, sous certaines conditions, porter en dot les seigneuries de Heinsberg et de Geilenkirchen, ainsi que la moitié de celles de Millen, Gangelt et Vucht, avec Wassemberg et Rolduc et au cas qu'il n'y eût point d'autres héritiers, toutes les possessions paternelles et maternelles. Le duc l'épousa à Saarbrucken, le 19 octobre 1472, ayant déjà, incontinent après la mort de son beau-père, pris possession de ces terres, ainsi que de Dietz et de ses autres possessions en Brabant. Mais Elisabeth étant morte en 1479, sans laisser d'enfants vivants, Jeanne, sa sœur cadette, née le 14 avril 1464, morte le 7 mai

1521, qui, après avoir été fiancée à Albert, marquis de Baaden, le 31 août 1469, s'étant mariée le 13 avril 1478, avec Jean I, comte palatin de Simmeren, réclama ses domaines. Par l'intervention de l'électeur palatin, elle et son époux y renoncèrent depuis, et vendirent, le 10 mars 1483, au duc de Juliers et de Berg, leur beau-frère, tous les droits qu'ils y pouvaient avoir. Ce prince alors incorpora les seigneuries de Heinsberg et de Geilenkirchen au duché de Juliers, par un reversal donné aux états du pays, le 14 mars 1484. L'an 1499, il transporta les terres de Dietz et de Zichem, avec la châtellenie d'Anvers, à Engelbert, comte de Nassau-Dillenbourg, afin qu'il renonçât à toutes les prétentions qu'il formait du côté de sa mère, Marie de Heinsberg, sur Gangelt, Vucht, Millen et d'autres terres de ses ancêtres maternels; et depuis ce tems-là, les ducs de Juliers sont demeurés possesseurs pacifiques de ces seigneuries.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

SEIGNEURS DE FAUQUEMONT (*).

FAUQUEMONT, en flamand, *Valkembourg* ou *Falkemberg*, est une petite ville à deux lieues à l'orient de Maëstricht, avec une seigneurie de même nom, assez étendue, que l'empereur Charles IV érigea, l'an 1357, en comté. Aujourd'hui cette contrée n'est plus connue que sous le titre de seigneurie, et fait un des trois pays de la province de Limbourg, appelés communément les pays d'Outremeuse, appartenants par moitié à la maison d'Autriche et à la république de Hollande (1785).

Le territoire de Fauquemont eut, dès avant le onzième siècle, des seigneurs particuliers, qui, en même tems, possédèrent la seigneurie de Heinsberg, comme nous venons de l'observer sur les seigneurs de ce pays, où nous avons donné l'histoire de Goswin I et de Goswin II, qui successivement tinrent ces deux seigneuries ensemble.

GOSWIN III.

L'an 1168 ou environ, GOSWIN III, fils de Goswin II, seigneur de Fauquemont et de Heinsberg, succéda à son père dans la seigneurie de Fauquemont et dans l'avouerie de Mersen. Il ne vivait plus en 1175. De sa femme dont on ignore le nom et l'origine, il laissa Goswin IV, son successeur; et Otton, archidiacre de Liége, un de ceux (*Ægidius aureæ vallis*, *cap.* XCI, *ap. Chappeavillum Script. Leod.*, tom. II, p. 184.) qui protestèrent contre l'élection de Simon, fils de Henri III, al. IV,

(*) Cet article a été fourni par M. Ernst.

duc de Limbourg, pour l'évêché de Liége. Otton fut lui-même élu évêque, par une partie des chanoines, après la mort de Simon, sur le faux bruit de celle d'Albert de Cuick, en 1195, et non, comme Butkens (*Troph. du duché de Brabant*, t. II, p. 324) le marque par distraction, en 1238; car lui-même rapporte dans un autre endroit (*ibid.* p. 322) ces paroles de la chronique d'Anchin, sous l'an 1195: *Rumor autem falsus perlatus apud Leodium nunti avit canonicis illum esse mortuum* (scilicet Albertum de Cuick), *qui statim elegerunt quendam illustrem canonicum Gosuini de Falconismonte filium.* Albéric dit la même chose: nous transcrirons encore son passage, à raison de quelques autres particularités qu'il présente sur le sujet d'Otton (Ad an. 1194, p. 2, p. 403, inter acces. Hist. Leibnitii) *Quo audito* (Simonis obitu) *grex canonicorum in ecclesia S. Lamberti residentium, aliam substituerunt electum per commune capitulum, et deliberato consilio nominabant et eligebant archidiaconum Ottonem, virum religiosum, fratrem Gosvini* (IV) *de Monte-Falconis, primò in præpositum et post in episcopum, cui præcipue adversabatur archidiaconus Ango, nepos præpositi defuncti, frater Roberti de Petra-Ponte domini, qui Otto venerabilis non multò post mortuus est.* A ces deux fils de Goswin III, Butkens, dans sa table généalogique des seigneurs de Fauquemont (t. II, p. 324), ajoute un troisième, Thierri de Fauquemont, mentionné suivant lui, en 1225, avec une fille, Adélaïde, femme de Waleran, fils de Henri III, al. IV, duc de Limbourg. Mais en nous réservant de parler de Thierri ci-après, nous croyons qu'il faudra abandonner notre généalogiste, sur ce qu'il dit d'Adélaïde, s'il n'a eu d'autres preuves de son existence que celle dont il paraît se prévaloir à la page 322, où il prend pour sœur de Goswin, Adélaïde, petite-fille de Goswin II, laquelle fit, en 1201, de concert avec Goswin IV, seigneur de Fauquemont, une donation au couvent des dames de Heinsberg.

GOSWIN IV.

L'an 1175, GOSWIN IV avait déjà succédé à son père dans la seigneurie de Fauquemont. Il assista, suivant Butkens (t. I, p. 156), au couronnement de l'empereur Otton IV, à Aix-la-Chapelle, le 14 juillet 1198. Il vivait encore en 1204, suivant une charte de l'empereur Philippe de Suabe, que Butkens (*Ibid.* p. 167, seq. pr. p. 56.) rapporte à cette année, où ce prince donna au duc de Brabant, l'avouerie de Mersen, au cas que Goswin consentît à s'en défaire. *Item supradicto duci promisimus quòd conductum et advocatiam de Mersen et Suscinne*

cum suis appenditiis, quam Gosuinus de Valkenborg de prædecessoribus nostris imperatoribus habuit, ei in feodam concedemus, si tamen idem Gosuinus consensum adhibeat. Il avait épousé JUTTE, fille de Henri III, al. IV, duc de Limbourg, morte après l'an 1202, comme en fait foi une charte conservée aux archives de l'abbaye de Rolduc. Mais c'est un point assez difficile à décider, que de dire qui lui succéda; car, suivant Butkens (tome II, p. 322), il mourut sans enfants. Cet historien met après lui, pour seigneur de Fauquemont, Waleran le Long ou le Jeune, fils cadet de Waleran III, selon lui, deuxième duc de Limbourg et de sa première femme, Adélaïde de Fauquemont. Mais à ce système s'oppose le contrat de mariage fait entre Waleran III de Limbourg et Ermesinde, comtesse de Luxembourg, au mois de mai 1214, où Waleran nomme son frère Henri, seigneur de Fauquemont. (Bertholet, Histoire de Luxemb., t. IV, pr. p. 44.) *Fratrum meorum Henrici à Valckenborcq.* Le Mire (Operum Diplom.) a connu ce Henri de Fauquemont et le fait même tige des seigneurs de Fauquemont, après lui, en lui donnant pour enfants, Thierri, seigneur de Fauquemont, Engelbert, archevêque de Cologne, et un certain Winand. En cela, néanmoins, il nous paraît avoir tort; car il est bien certain, comme on le verra en son lieu, que Thierri a possédé les seigneuries de Marville et d'Aranci. Or, ces terres étaient l'apanage d'Elisabeth de Bar, femme de Waleran le Long. Il faut donc que Thierri ait été leur fils, pour en avoir hérité, attendu qu'Elisabeth laissa encore d'autres enfants, qui sans doute eussent recueilli cette succession, si elle n'avait point été laissée à Thierri. On n'échappe point ici en disant que Thierri jouit de ces terres du chef de sa femme; car cette assertion est insoutenable, comme l'on pourra s'en convaincre par ce que nous dirons dans la suite. Nous croyons donc devoir suivre Butkens, sur la descendance des seigneurs qui ont possédé Fauquemont après la mort de Goswin IV, dernier de la première race, qui, selon lui (t. I, p. 183), vivait encore au mois de septembre 1214; en quoi nous l'abandonnons pour placer en cette année, comme seigneur de Fauquemont, Henri de Limbourg, oncle de Waleran, surnommé le Long ou le Jeune, dont il n'a point eu connaissance.

HENRI DE LIMBOURG.

1214. **HENRI DE LIMBOURG**, seigneur de Wassemberg, fils aîné de Henri III ou IV, duc de Limbourg, était déjà, au mois d'août de cette année, seigneur de Fauquemont, comme

en fait foi le contrat de mariage cité ci-dessus, et encore une autre charte de cette même année, publiée par le P. Bertholet (*Hist. de Luxemb*, t. IV, *pr.*, p. 46, *sq.*), d'après Jean le Carpentier, sur l'authenticité de laquelle nous ne comptons néanmoins pas beaucoup. Henri aura sans doute été institué héritier de cette seigneurie, par Goswin IV, son beau-frère. Henri était fort attaché à l'empereur Otton IV, même après la bataille de Bouvines, si malheureuse pour ce prince, au point qu'il aima mieux voir ravager ses terres, et soutenir pendant quelques jours un siége de l'armée de Frédéric II dans son château de Fauquemont, depuis le 30 août de l'an 1214, que de se ranger du côté de ce rival d'Otton. Cependant, soit qu'il se sentît trop faible, soit par quelque autre motif, il accepta, avant le 8 septembre, une trève qui devait durer jusqu'à la Saint-Remi. C'est ce que Renier de Saint-Jacques, auteur contemporain, rapporte fort laconiquement en ces termes (ad. an. 1214, ap. Martenne, ampl. Collect., t. V, p. 52) : *Sabbato* (post festum S. Bartholomæi) *Episcopus Leodiensis cum innumerabili exercitu suo similiter Mosam transivit et regali exercitui conjunxit. Falkebor obsidetur, terra devastatur, et Treugæ usque ad festum S. Remigii accipiuntur. In Nativitate S. Mariæ Juliacum..... obsidetur, etc.* Cet écrivain ne nous apprend pas ce que le seigneur de Fauquemont fit après l'expiration de la trève. Mais il y a toute apparence qu'il s'accommoda avec Frédéric, à l'exemple de Waleran, son frère, et de quelques autres princes. Henri mourut avant l'an 1221, et peut-être même ne vivait-il plus en 1216. SOPHIE, son épouse, dont on ignore l'extraction, ne lui donna point d'enfants : c'est pourquoi Waleran, son frère puîné, succéda à leur père dans le duché de Limbourg.

WALERAN I, DE LIMBOURG, DIT LE LONG OU LE JEUNE.

Après la mort de Henri, la seigneurie de Fauquemont tomba sur son neveu WALERAN I, surnommé LE LONG ou LE JEUNE, fils cadet de Waleran III ou IV, duc de Limbourg, et de sa première femme. Nous n'avons point de preuve expresse pour étayer cette succession ; car le passage que Butkens (tom. II, p. 323) rapporte où Waleran est très-distinctement nommé seigneur de Fauquemont, *Walleramo Falkomontensis*, est à nos yeux de peu de poids, comme étant tiré, à ce que nous croyons, du catalogue des évêques de Liége, par Placentius. Cependant, comme Thierri, son fils, a possédé cette seigneurie, nous n'hésitons point à le placer lui-

même entre les seigneurs de Fauquemont. A cette seigneurie il joignit celle de Poilvache, sur la Meuse, près de Dinant, et encore celle de Montjoie; il fut aussi maréchal de Jean d'Epe, évêque de Liége. La preuve de tout cela se trouvera dans la suite de notre récit.

L'an 1217, au mois de mai (Bertholet, Hist. de Luxemb., tom. IV, pr. p. 49), il s'engagea avec son père et d'autres seigneurs, à aider Philippe, seigneur d'Autreppe, qui avait fait hommage à Waleran III, comme comte de Namur, ainsi que Clarembauld, son père, au cas qu'ils eussent la guerre. L'an 1220 (*Gelenius in notis*, *ad* cap. 4, lib. 1, V. S. *Engelb.* p. 79), il jura, avec son père et son frère, de garder le traité de paix que son père venait de conclure avec Engelbert, archevêque de Cologne. En 1222, au mois de janvier (*Ex archivis Heinsberg. Indict. X*) il conféra, conjointement avec son père, son frère et son oncle Gérard, seigneur de Wassemberg, au monastère des dames de Heinsberg, le droit de patronage de l'église paroissiale de Hoengen. L'an 1225, le 10 novembre, trois jours après le meurtre de saint Engelbert, archevêque de Cologne, le duc, son père, l'envoya avec son oncle détruire le château de Valence ou Valandhus, que le prélat avait fait élever sur les confins du Limbourg. C'est ce que témoigne Césaire d'Heisterbach, en ces termes (Vitæ Engelb., l. 2, c. 9, p. 154) : *Dux Walramus de Limburg, socer comitis Friderici* (Dessemberg).... *tertiâ die a cæde ejus* (Archiepiscopi) *antequam corpus ejus venisset Coloniam, congregato milite copioso et multis rusticis, castrum Valantiam, quod beatus vir ad munimentum terræ non longè à Castro Rodensi* (Rolduc) *maximo sumptu ædificarat, absens obsedit et post paucos dies cum magno suorum tripudio dejecit.... Walramus ut à facto excusare se posset, sicut et fecit, præsens adessè noluit, sed fratem suum Gerardum cum filio Walramo ad castrum destruendum misit; aiebat enim in suam ignominiam illud extructum.* Waleran le Jeune paya, au rapport du même écrivain, cette démarche d'une longue maladie : *Post cujus* (Ducis Walrami) *mortem*, dit-il, *dum filii ejus* WALRAMUS JUNIOR *et comes Henricus, gravi admodum infirmitate correpti, satis vexati sunt, nec adhuc plene convaluerunt. Causam vero tum mortis illorum tum horum malæ valetudinis Deus novit.* Il était donc encore malade en 1227, puisque, selon la remarque du P. Hartzheim (*Bibliotheca Coloniens., etc.* p. 43), Césaire écrivait en cette année. Toutefois, cette maladie ne doit point avoir été si considérable ou avoir seulement commencé quelques mois après la mort de son père, arrivée en mai 1226, puisqu'il intervint à une charte de donation, que le duc Henri, son frère, fit à l'abbaye de Rolduc, *anno Domini*

MCCXXVI, *mense Julio*, *non ejusdem mensis*; c'est-à-dire, à ce que nous croyons, le 2 juillet, suivant la manière de compter les jours du mois dans un ordre direct, quelquefois employée en ce tems-là. (*Nouv. Tr. de Diplom.*, t. IV, p. 724.) Au contre-scel du sceau de Waleran pendant à cette charte, conservée aux archives de ladite abbaye, on lit le mot *Custos*; le reste n'est plus déchiffrable. Serait-ce la tutelle des jeunes enfants d'Ermesinde, comtesse de Luxembourg, seconde femme de son père, qu'il aurait voulu désigner par ce mot? Nous ne voulons guère appuyer sur cette conjecture; mais il est certain, par le témoignage d'un ancien historien de Trèves, que Waleran prit cette comtesse, ses enfants et son pays sous sa protection. La caution (Martenne, *ampl. Collect.*, tom. II, p. 132; Bertholiet, tom. IV, pr. par., p. 56) qu'il donna pour cette princesse, condamnée par une sentence du conseil de l'empereur, rendue à Aix-la-Chapelle le dimanche *Isti sunt dies* (12 de mars 1227, v. st.), à réparer les torts occasionnés à l'abbaye de Stavelo par la détention des châteaux de Logne et de Comblent, fait voir qu'il s'acquitta de son engagement. Mais voici le passage même de l'ancien écrivain de Trèves, auquel nous en avons appelé : *Circa eadem tempora* (1228), dit-il, (Gesta Trevir. Archiep. n. 69; ap. Martenne, Amplis. Collect., t. IV, p. 242) *visitavit Dominus peccata populi sui spiritu judicii et spiritu ardoris, terram consumens gladio et igne; non solum Trevirensem, sed etiam Coloniensem et Moguntinensem Diœcesim, et hac ex parte per Walerannum et comitem Seynensem. Nam Waleranus, filius supradicti Waleranni (ducis Limburg), defuncto patre, in custodiam cesserat comitissæ uxoris patris sui et puerorum et terræ, et hic habuit prœlia multa, et nominatus factus est in eis.* Ce fut principalement contre le comte de la Marck que Waleran fit la guerre en ce tems, pour recouvrer le patrimoine de ses neveux, les jeunes comtes d'Isenberg. Cette guerre fut longue, quoique de tems en tems interrompue. Waleran avait l'humeur trop guerrière pour n'avoir point pris aussi part à la guerre que le duc son frère eut, en 1230, avec l'archevêque de Cologne, de laquelle nous avons donné ci-devant quelque détail. Mais les deux frères doivent avoir fait la paix avec le prélat, avant le 23 janvier 1231, puisque, à cette époque, ils se trouvèrent avec lui à la diète que le roi Henri, fils de l'empereur Frédéric II, tint à Worms. (Hontheim, *Hist. Trevir.*, t. I, pag. 707; Schannat, *Hist. Wormat. in Cod. prob.*, p. 109.) L'année suivante, Waleran s'étant de nouveau brouillé avec cet archevêque, voulut porter du secours à quelques seigneurs de Westphalie, ses ennemis. Mais il fut repoussé par l'évêque de Munster, allié du prélat. *Coloniensis*

Archiepiscopus, dit Godefroi de Saint-Pantaléon (*ad. an.* 1232, p. 298, t. I, Script. Freheri, edit. 1624) *in Westfaliam cum militia transit et hostibus in deditionem receptis prospere revertitur. Quibus hostibus cùm Waleramus de Limburg cum suis fautoribus in succursum venisset, ab episcopo monasteriensi, per cujus diœcesim transire intenderat, retruditur et redire compellitur.* Il se réconcilia encore avec le prélat avant le 18 mars de l'an 1234, s'étant trouvés ensemble ce jour-là à la cour du roi Henri, à Lutter, près de Goslar, comme le prouve une charte que ce prince fit alors expédier. (*Foppens supplem. Op. diplom. Miræi*, t. IV, p. 237.)

L'an 1235, il reçut en fief de l'évêque de Liége la petite ville de Sittaert, faisant aujourd'hui partie du duché de Juliers. *Anno* 1235, dit la grande chronique belgique (p. 235, t. III; Script. Pistorii.) *Tunc episcopus Joannes villam de Sittaert pro duobus millibus marcharum acquisivit, quam Waleramo suo mareschallo in feudam dedit.* Mais il rompit peu après avec ce prélat (Fisen, hist. ecclesiæ Leod. pag. 1, liv. 13, n. 19, p. 322), à l'occasion de certaines contestations mues entre quelques-uns de ses sujets et les habitants de Theux, bourg du pays de Liége. Waleran épousa la querelle des siens, et alla brûler Theux le 21 septembre 1236. L'évêque de Liége ne crut pas de son côté devoir manquer à protéger ses sujets; et usant de représailles, il porta le ravage dans les terres de Waleran, et même (Bertholet, hist. de Luxemb., tom. IV, p. 444), sur celles du comte de Luxembourg, son allié, où il mit le feu aux villes de Bastogne et de Durbui, ainsi qu'à quelques autres endroits. (Fisen, loco cit.) Ces hostilités continuèrent quelques tems de part et d'autre au désavantage des deux partis. Waleran se laissa enfin persuader par ses amis à demander la paix, et l'obtint. (Bertholet, tom. IV, pag. 456.) Alors il commença à former certaines prétentions sur le comte de Luxembourg, son frère utérin : mais celui-ci rompit ses projets guerriers « en faisant des ligues défensives avec les seigneurs voisins, et entr'autres avec Arnoul III, comte de Loss et de Chini. Ce seigneur promit et jura par un acte de 1237, donné *die Jovis post octavas Paschæ anno Domini* 1237, *mense Aprili* (c'est le 30), qu'il marcherait au secours de Henri, comte de Luxembourg et marquis d'Arlon, aussi long-tems qu'il vivrait, contre Waleran de Limbourg et contre tout autre qui se déclarerait son ennemi. Cette ligue effraya le jeune Waleran et le retint dans le devoir ». Tel est le récit de l'historien de Luxembourg. Sans nous inscrire en faux contre le motif qu'il prête à Waleran de n'être point venu aux mains avec ces comtes, nous observerons seulement que ce seigneur n'était point homme à s'ef-

frayer aisément ; on le verra bientôt se mesurer avec des forces très-supérieures à celles de ses ennemis; encore la même année, il recommença ses incursions sur le territoire de Liége. L'évêque se prépara aussi pour entrer de nouveau en campagne, lorsque le duc de Limbourg vint le trouver sur la fin du mois d'octobre, et l'engagea à différer encore quelque tems les hostilités, en lui promettant de ramener son frère à un accommodement; faute de quoi il prit sur soi de payer mille marcs au prélat, et de se rendre à Liége comme pleige. C'est du P. Fisen, à l'endroit cité, que nous tenons ces particularités: les archives du chapitre de Liége sont ici ses garants. C'est néanmoins une faute de sa part de nommer notre prince Waleran de Luxembourg. Brower (ann. Trevir., lib. 15, n. 178, tom. II, p. 134) donne dans une méprise encore plus grande en le faisant duc de Limbourg et comte régnant de Luxembourg; il a pris le père, mort plusieurs années auparavant, pour le fils. Zantfliet (ad an. 1238; ap. Martenne, ampl. Coll., tom. IV, p. 72) doit être tombé dans le même écart pour l'avoir fait comte de Namur. Mais pour continuer son histoire, il rompit bientôt ces nouvelles conventions, si toutefois le duc, son frère, réussit à lui persuader d'en faire, et causa d'effroyables ravages dans les terres de l'évêché. Jean, de son côté, ramassa une belle armée, vers la Purification 1238, et alla assiéger le château de Poilvache: mais ce prélat étant mort le 30 avril, ou, selon Gilles d'Orval (cap. 132; ap. Chapeaw., Script. Leod., tom. II, p. 252) le 2 mai suivant, Waleran ramassa d'abord ce qu'il pouvait avoir de troupes, et passa la Meuse; ce qui jeta l'épouvante dans l'armée ennemie, consternée de la mort de son chef, et lui fit prendre la fuite. La chronique d'Albéric entre dans un assez grand détail sur tout cela; en voici les paroles mêmes (ad. an. 1238, liv. 2, pag. 605): « Galleranus Dominus de Poilvache, filius quondam ducis Galleranni de Limborch, multa » mala horribilia et nefanda faciebat contra vicinos suos, et » præcipuè contra episcopum Leodiensem Joannem; quapropter idem Joannes, sicut erat vir animosus et nobilis, congre» gans exercitum copiosum circa Purificationem Beatæ Vir» ginis, Castrum prædicti Galeranni, situm super Mosam, » quod dicitur Pilansvaccam, viriliter obsedit. Post aliquan» tulum, mandatum episcopi, venit ad obsidionem Thomas co» mes Flandriæ, qui erat homo ligius ratione feudi Hainiaci, » cum nobili turba Flandrensium et Hainensium, adducens se» cum bibliam petrariamet cetera bellica instrumenta, eratque » in (cum) istis comes qui Arnulphus Lossensis, et cum eo multi » nobiles vicini, quotidie magnos et diros faciebant assultus jacien» do, sagittando et ad muros assaliendo; et quia non erat munitum » nec aquam haberet sufficientem, citò illi deintus reddidissent

» castrum episcopo, nisi quidam, ut dicitur, fuissent qui » omnia consilia episcopi eis revelabant, et ut fortiter se defenderent clam exhortantes quia obsidio solveretur..... Cùm » adhuc obsidio esset ante supradictum castrum Pilansvaccam, » Joannes Leod. episcopus, pridie calendas maii, in castro » Dionanto moritur. Mors ejus propter obsidionem omnibus, » nisi quibusdam fidelibus, celatur... Crastino verò die mortis » episcopi, illi qui erant ad crenellos defensionis, ludentes et » gaudentes, dicebant foris astantibus: Recedatis, recedatis; » Dominus vester mortuus est. Sic manifestata est proditio, » de quâ superiùs mentio incidit. Deinde Galerannus, sicut » erat vir bellicosus et in bellis nimium exercitatus, quotquot » habere portuit in unum colligens exercitum, Mosam tran» sivit; quod audiens exercitus episcopi, sine dilatione cœpit » fugere (alius codex, sine dilatione quot capita tot fugœ), » infra Dionantum se recepit; tamen posteà comiti Flandriæ » sub nomine Regis fuit redditum ». Ces dernières paroles sont une espèce d'énigme. Est-ce que, malgré ce succès, Waleran fut obligé, par ordre de l'empereur, ou du roi Conrad, son fils, de remettre le château de Poilvache au comte de Flandre? Toujours est-il vrai que depuis au moins l'année 1260 (Bertholet, tom. V, pag. 142), le comte de Luxembourg, on ne sait à quel titre, a possédé cette forteresse, quoique cependant l'évêque de Liége paraisse y avoir eu en même-tems quelque droit domanial. Comme Albéric, dans un passage que nous rapporterons, nomme encore Waleran, fils aîné de celui-ci, *Waleranum de Poilvache*, il est à présumer que seulement après la mort de Waleran le Long, le comte de Luxembourg aura commencé de posséder Poilvache.

Mais, pour revenir aux exploits de Waleran, ce seigneur n'était point d'un caractère à rester tranquille après l'expédition dont on vient de parler. Le schisme qu'avait causé dans l'église de Liége l'élection du successeur de Jean, lui fournit l'occasion de satisfaire son inclination pour la guerre. Aidé (Alber. *ad an.* 1238) du jeune roi Conrad et de Conrad de Hochstade, nouvellement élu archevêque de Cologne (1) Fisen, *loco supra cit.*), il prit les armes pour Otton, prévôt de Maëstricht, qu'une partie des chanoines de Liége avait élu pour évêque, le 25 juin 1238, et fit le dégât dans les terres

(1) Henri de Molenarck, prédécesseur de Conrad dans l'archevêché de Cologne, mourut en Carême de l'an 1238, suivant Albéric, p. 565. (*Albert Stad.*, p. 2; *Script. Kulpisii*, p. 538.) Les auteurs du *Gall. Christ.*, tome III, *nov. édit.* 691. Gundling., tome IV, page 744.

qui tenaient pour Guillaume de Savoie, choisi par l'autre partie des électeurs. Le comte de Flandre soutint l'élection de Guillaume, son frère, et réussit à dissiper ses ennemis par l'armée qu'il envoya contre eux. L'année suivante, Waleran prit toute la part qu'il pouvait à la guerre que la maison de Limbourg eut avec l'archevêque de Cologne. Voici comme en parle l'ancien historien de Trèves (*Gesta Trevir. Archiep.* n. 177; *ap. Martenne*, Ampl. Collect., tom. IV, p. 246): *Theodoricus, archiepiscopus* (Trevirensis), dit-il, *castrum in monte Kilkurch ædificare cœpit anno Domini* 1239. *Neque poterat contra facere Walcrannus toto anno illo vehementissimâ bellorum instantiâ contra Conradum Coloniensem electum impeditus.* Le même écrivain rapporte que le jeune roi Conrad favorisait la maison de Limbourg contre l'archevêque; car il ajoute: « Tunc temporis Conradus puer, filius imperatoris, rex » Hierosolymorum, à pluribus habitus est pro rege Romano- » rum, qui etiam fovit partes Laicorum adversus Coloniensem » electum. » Nous ignorons si ce que cet auteur dit un peu plus bas regarde encore la guerre en question. « Ex hinc, dit-il » (n. 180, p. 248), post multas comminationes, post multas com- » monitiones, miseratus Dominus plebem suam, pacem dedit inter » episcopum et Waleramnum, et reconciliati sunt in fœdere pa- » cis. » Comme il rapporte cet accommodement sous l'année 1241 après le mois d'avril, il pourrait sembler, qu'en cet endroit, il entend parler d'une querelle que Waleran eut avec l'archevêque de Trèves; car les paroles de cet historien, sous l'année 1239, insinuent assez qu'ils n'étaient point trop bons amis, encore que peu auparavant ils eussent vidé un différent survenu au sujet du château de Marbuch ou plutôt Mailberch, suivant une charte de Waleran, dont nous parlerons ci-après. Quoi qu'il en soit de cette observation, la paix, suivant Albéric (ad an. 1240) se conclut l'an 1240, entre l'archevêque de Cologne et la maison de Limbourg. Parmi les conditions était celle-ci, qu'une des filles de Waleran épouserait le comte de Hochstade, neveu du prélat: « Pax ista firmata est per » duplex matrimonium..... comes de Dolchen et de Hostade » duxit filiam Waleranni fratris ducis de Lemborc. » Malgré cela, la guerre recommença, peu après, entre l'archevêque

Gelenius, pp. 47-126) qui, d'après Godefroi de Saint-Pantaléon, ont placé sa mort en 1237, et lui ont fait succéder Conrad la même année, n'ont pas fait attention que cet auteur fait partir de Pâques le commencement de l'année; étant certain, par une charte du premier septembre 1237, que Henri vivait encore alors.

et les princes de Limbourg, qui étaient grands partisans de l'empereur Frédéric II contre le parti du pape. Cette guerre fut funeste à Waleran; car il y perdit la vie dans une action donnée l'an 1242, après Pâques, comme il est rapporté par l'auteur des *Gesta. Trevir, Archiep.*, combiné avec celui de la chronique de Salzbourg : en voici les extraits pour vérifier notre récit : « Tunc, dit le premier (ap. Martenne, ampl. Coll., tom. IV, page 248.), après avoir raconté la mort du pape Célestin, arrivée en novembre 1241, » insurrexerunt » duo archiepiscopi, Moguntinensis scilicet et Coloniensis, in » res imperatorias, et utroque gladio, scilicet materiali et spiri- » tuali vehementissime utentes, hinc prœliis et exactionibus, » incendiis et rapinis universa quæ attingere poterant invase- » runt, satellitibus imperatoriis in eorum res non minus » regrassantibus.... Mortuus est autem Walerannus post Pas- » cha », de l'an 1242, comme ce qui précède le fait voir, ainsi que la chronique de Salzbourg, en ces termes (ad an. 1242; ap. Pez. Austriac. Scrip., tom. I, p. 357) : « Mogun- » tinus et Coloniensis archiepiscopi, collecto exercitu, domi- » nicalia imperii vastaverunt, imperatorem per terras suas » ad mandatum apostolicum excommunicatum denuntiantes. » Quibus occurrerunt comites, barones, et auxilarii impera- » toris, conflictu cum ipsis inito, vicissim multis interfectis, » quorum potior fuit dux (*immò frater ducis*) Walrab de » Litparch, etc. » Ainsi Butkens (tom. II, p. 312) a eu tort de placer sa mort vers 1249. Ce prince avait, lors de son décès, environ quarante-six ans, attendu qu'au mois de mai 1214, il n'avait pas encore atteint l'âge de vingt et un ans, comme on peut le conclure, de ce passage, du contrat de mariage passé alors entre son père et la comtesse Ermesinde. (Bertholet, tom. IV, pr. p. 46.) « Hoc etiam mecum jura- » verunt, *y dit Waleran III*, supra dicti filii mei Henricus » et Waleranus, qui cùm, pro nimia juventute sua, eo » tempore quo præsens charta composita fuit, adhuc sigilla » non haberent, etc. » On sait (N. Tr. de Diplom., tom. IV, p. 265) qu'en Allemagne, en France, en Angleterre, les nobles, à la fin du douzième siècle et au suivant, n'eurent régulièrement droit de sceau, *jus sigilli*, qu'après avoir atteint la majorité ou l'âge de vingt et un ans accomplis.

Waleran *le Long* avait épousé ELISABETH ou ISABELLE de Bar, fille d'Ermesinde, comtesse de Luxembourg, et de son premier mari, Thibaut I, comte de Bar : témoin Albéric en ces termes (ad an. 1214, pag. 2, pag. 476) : *Comes Bari Theo- baldus.... de tertia uxore Ermensende, filia Henrici comitis Na- murcensis filiam Isabellam nomine genuit, quam junior Walerannus*

Longus habuit, et ei peperit postmodum Waleranum de Poilevache. Ermesinde elle-même, dans un acte de 1231, dit (apud Miræum Operum Diplomatic., tom. I, pag. 306) : *Si Elisabeth filiam meam prædicti comitis* (*Henrici Barrensis*) *sororem, mei filii* (imo privigni) *Walerani uxorem, etc.* Ajoutez une convention que les deux époux (Bertholet, tom. IV, pr. p. 55) firent au mois de janvier 1217 (v. st.), avec l'abbé de Rébais, pour vider un différent qu'ils avaient sur le patronage de l'église de Marville et quelques dîmes. Ce qui fait voir que Butkens (tom. II, pag. 312 et 330) a eu tort de placer le mariage de Waleran en 1231 ; le P. Bertholet (tom. IV, pag. 411) ne l'a pas eu moins, en le rapportant à l'année 1227, puisque, dans une charte de Waleran le père, donnée pour l'église de Metz, en 1218, Elisabeth est déjà appelée femme du jeune Waleran (*ap. Foppens. Suppl. oper. diplom. miræi*, tom. IV, pag. 230) : « Quod » dictus comes (*Luxemburgi Waleranus*) de consensu.... Wa- » lerani junioris filii comitis, et Elisabethæ uxoris ejusdem, » sororis Domini M. (*lisez* H.) tunc temporis comitis Barren- » sis ». Nous croyons que le mariage de Waleran le père avec la comtesse de Luxembourg, fait en 1214, a donné occasion à celui de leurs enfants. Elisabeth eut (Bertholet, tom. IV, pag. 411) en dot les terres de Marville et d'Arency ; mais elle n'en jouit point du vivant de son mari, mort avant le partage des biens de la comtesse Ermesinde. (*Ibid.* tom. V, pag. 94.) Après le décès de cette princesse, arrivé en 1246, Henri, son fils aîné, et comte de Luxembourg, s'empara de ces deux terres ; et, malgré les réclamations d'Elisabeth, il continua de les posséder (*ibid*, pr. p. 40) pendant plusieurs années. Une convention passée à Stavelo, la troisième férie après le dimanche *Reminiscere* (10 mars 1253, v. st.), mit fin à ces contestations. Henri restitua Marville et Aranci, donna la quatrième partie de certains acquêts à sa sœur utérine, et lui céda, dans les biens de Flandre et de Hainaut, celle qui lui appartenait. Le comté de Luxembourg se réserva néanmoins alors la suzeraineté sur Marville et Aranci, ou bien il l'acquit depuis ; car le P. Bertholet (pr. p. 56, tom. V, et pag. 140 et pr. p. 62) produit un acte du 1er. août 1262, par lequel Waleran, fils d'Elisabeth, seigneur *de Montjoie et de Marville*, et non pas de Fauquemont, reconnaît avoir reçu ces terres en fief de son oncle, le comte de Luxembourg. Peu de mois après, Thibaut II, comte de Bar, voulut être admis à la communication du droit féodal de ces villes et territoires en dépendants, c'est-à-dire que Waleran, leur possesseur, prêterait serment de fidélité au comte de Bar pour la moitié ; mais que ce vasselage n'en serait pas pour cela divisé, puisque Thibaut devait le rendre à Henri, en augmen-

tation des autres fiefs qu'il tenait déjà de lui, avec promesse de ne causer aucun dommage ni au comte de Luxembourg, ni à Waleran de Montjoie, et que, pour ces rétrocessions, il devait leur compter 7500 livres de Provins (1). C'est ce que nous apprend l'historien, d'après un titre du 13 novembre 1262, qu'il a fait imprimer parmis ses preuves, au tom. V, pag. 55. Elisabeth donna plusieurs enfants à son mari, comme il le témoigne lui-même dans un reversal qu'il donna à Nachusen, au mois de novembre 1238, à Thierri, archevêque de Trèves, en reconnaissance de six cents livres qu'il en avait reçues pour la partie du château de Mailberch et de ses dépendances, qui lui appartenaient à titre d'achat, sous condition, néanmoins, que dorénavant lui et ses héritiers tiendraient le château et ses terres en fief de l'église de Trèves, où il dit entr'autres choses (*ap. Honteim, Hist. Trevir. diplom.*, tom. I, pag. 723) (2) : « Et sciendum quod filii mei ipsum castrum, si filii mei non fuerint, » ab ecclesia Trevirensi feudali jure tenebunt ». L'aîné des fils de Waleran I fut Waleran dont il a déjà été parlé. Il posséda peut-être quelque tems la seigneurie de Poilvache, suivant ce qui a été dit ci-dessus, mais bien certainement celles de Marville, d'Aranci et de Montjoie, comme en fait foi l'acte de l'hommage cité plus haut, et pour Montjoie en particulier, une charte de donation qu'il fit au couvent de Richstein, alors habité par des filles, aujourd'hui par des hommes de l'ordre des Prémontrés, situé dans cette seigneurie, faisant à présent partie du duché de Juliers. Cette pièce débute ainsi (*ap.* C. L. *Hugo in annal. Præmonstr.*, tom. II, *int. prob.* pag. 417) : « Walramus » nobilis vir de Montjoie, et mater sua nobilis mulier Elisabeth, » et uxor sua Jutta, comitissa, etc. Datum apud Rickivinis- » tein, anno Domini 1252, sexto idus maii ». Une autre donation (*ibid*, et pag. 418) faite en faveur de ce monastère, qu'il fit confirmer en 1258, par une charte de l'archevêque de Cologne, prouve encore sa souveraineté sur ce territoire. Il suivit, l'an 1248, (Butkens, tom. I, pag. 252) Guillaume, comte de Hollande, compétiteur de l'empereur Frédéric II. Il mourut entre 1262 et 1269, sans laisser d'enfants, comme l'on peut s'en convaincre par ce que nous avons dit de son hommage fait au comte de Luxembourg, et par ce que nous dirons ci-après. Il fut enterré dans l'abbaye de Val-Dieu, au comté de Daelem,

---

(1) 160,400 livres tournois d'aujourd'hui.

(2) Waleran devait lui-même donner ce château en fief à Rudolfe, fils du frère d'Agnès, dernière dame de Mailerak, dont il avait acquis la part qu'il y avait avant cette convention avec l'archevêque.

à laquelle il avait fait une donation en 1250. (*Ap. Jongelinum, not. abbat. ord. Cisterc.*, l. 9, pag. 49.) On y voit encore son épitaphe, différente de celle qu'on lisait autrefrois sur sa tombe. Jutte, sa femme, inconnue à Butkens, et dont le P. Hugo ignorait aussi l'origine, était fille et heritière du dernier comte Otton de Ravensberg, et de Vecht, en Westphalie, mort en 1245, comme on le voit dans une charte, par laquelle elle ratifia, en 1251, l'aliénation que sa mère Sophie avait faite du comté de Vecht à l'évêque de Munster, à titre, partie de vendition, partie de donation. « Jutta, *y dit-elle*, domina de » Montjoie..... quoniam omne dominium in Vechta ad me si» cut ad verum hæredem pertinuisse dinoscitur, etc. » Cette pièce est rapportée par le P. Schaten (*in annal. paderb. ad an.* 1253, l. 12, tom. II, pag. 53 et seq.) Il y donne quelque détail sur ce comté ; mais il se trompe lorsque, d'après le P. Wilthem, il fait descendre Waleran, son époux, des comtes de Teckelenbourg, et encore lorsqu'il nomme son père Tierri.

Le second fils de Waleran I fut Engelbert, en 1265, suivant Butkens (pag. 312), archidiacre de Liége, prévôt de la grande église de Cologne, déjà en 1256, suivant une charte du 24 mars, où il se trouve entre les témoins avec Waleran, son frère, et en 1261, archevêque de Cologne. Cette promotion et l'extraction d'Engelbert sont rapportées par Menken, abbé de Werum, auteur contemporain, sous l'année 1261, où après avoir marqué la mort de Conrad, archevêque de Cologne, il ajoute : (1) *Successit Dominus Engelbertus de Falkenberg, frater comitis.* C'est ainsi qu'il appelle Thierri, seigneur de Fauquemont, que l'archevêque lui-même nomme son frère. (*In litteris an.* 1264, *ap. Lunig Spicil. eccles.*, pag. 1, *contin.*, pag. 364. *Apol. des Ertzotifts colln. adjun.*, pag. 63.) M. Gundling a bien pris le change sur ce *Falckenberg* ou *Falkenbourg*, pour le placer en Hollande, à une lieue de Leiden : l'histoire de Thierri, son frère, mettra elle seule cette méprise à découvert. Engelbert fut sacré par le pape Urbain IV, lui même, en 1263, suivant une lettre de ce pontife, rapportée par Oderic Raynaldi, tom. XIV, pag. 109, et mourut après le mois de janvier 1276, comme le démontre une charte du 4 février de cette année, citée par M. Kremer, dans une histoire des comtes de Limbourg sur la Leene, où il rapporte encore une charte du 25 mai 1275, qui regarde Engelbert ; ce que nous remarquons, parce

---

(1) *Ap. Hugo, sacræ antiq. monum.*, tome I, page 538, V. et page 541, 542. *Ann. Nov. ap. Martenne, amplis. Collect.* tome IV, page 574.

que tous les écrivains que nous avons vus ont donné dans l'erreur sur l'époque de la mort de ce prélat.

Le troisième fils de Waleran était Thierri ou Thibaut, son successeur dans la seigneurie de Fauquemont. Butkens, Mantelius et Bertholet l'appellent expressément fils de Waleran le Long. De quoi nous ne doutons pas aussi, encore que nous ne l'ayons point trouvé comme tel dans quelque ancien monument. Car c'est une chose incontestable que Waleran II, seigneur de Fauquemont, descendait des ducs de Limbourg; or, il était fils de Thierri ou Thibaut, comme il l'appelle lui-même dans une charte de l'an 1269, où il dit: *Cùm hæreditas mea miserabili sarcinâ debitorum à piæ memoriæ Theobaldo patre meo contractorum.... premeretur, etc.* Jean Hocsemius témoigne aussi expressément que Waleran, seigneur de Fauquemont en 1278, était fils du seigneur de ce lieu, tué peu d'années auparavant (1268), à Cologne, qui fut notre Thierri, *paternis cautus periculis*, etc.; et la chose est portée à l'évidence par la confrontation de deux chartes publiées par Butkens, entre ses preuves, au premier tome, pag. 103 et 106, dans la dernière desquelles, qui est de l'an 1274, Valeran II déclare avoir reçu du duc de Brabant les deux mille livres que ce duc devait à son père, *Domino patri nostro et nobis post ipsum;* qui est précisément la somme que le duc stipula à Thierri, seigneur de Fauquemont. Dans la première de ces chartes, de l'an 1267; Thierri était donc aussi lui-même descendu des ducs de Limbourg; et l'on serait bien embarrassé à lui trouver un autre père, que dans la personne de Waleran le Long; car le faire, avec le Mire, fils de Henri de Limbourg, seigneur de Fauquemont, c'est ce qui ne se combine pas trop, comme nous l'avons déjà observé, avec la succession de Thierri, ou au moins de Waleran II, son fils, dans les terres de Marville, d'Aranci et de Montjoie, possédées auparavant par l'aîné de Waleran I, dit le Long. D'ailleurs, et c'est ce qui détruit entièrement le système de le Mire, comment Waleran II de Fauquemont pourrait-il nommer Henri II, comte de Luxembourg, son oncle, *dilecto avúnculo meo magno Henrico, comiti Lucemburgensi*, comme il parle dans la charte sus-mentionnée, si Henri avait été son grand-père? Dans cette hypothèse, le comte de Luxembourg n'eût été que son cousin sous-germain, et non son oncle; mais dans la nôtre, Thierri ayant été fils de Waleran le Long et d'Elisabeth de Bar, Waleran II, son fils, pouvait, à double égard, appeler le comte de Luxembourg son grand-oncle. Par les passages que nous avons donnés sur le père de Waleran II, seigneur de Fauquemont, se trouve aussi renversé le système du P. Hugo, qui faisait Waleran fils de Waleran,

seigneur de Montjoie et de Jutte, que nous avons dit être mort sans lignée. Sa raison est, parce que, dans une charte de 1275, qu'il publie, Waleran II, selon lui III, seigneur de Fauquemont et de Montjoie, dit : *est quoddam monasterium sororum ordinis Præmonstratensis, Richwinesteine dictum, in nostro allodio à nostris* PROGENITORIBUS *fundatum*. Mais il fallait prouver auparavant que l'aîné de Waleran I, et non pas lui-même, avait été le fondateur de cette maison religieuse, pour que l'argument eût quelque force ; et c'est ce qu'on ne fait pas ; et quand même on le ferait, il ne faudrait pas pour cela prendre ces mots de la charte à la rigueur, pour ne pas la mettre en contradiction avec d'autres également authentiques, et de plus, appuyés du témoignage d'un écrivain presque contemporain. Il faut donc regarder Waleran II comme le fils de Thierri et son successeur dans la seigneurie de Fauquemont, et encore comme l'héritier de son oncle paternel, si toutefois Thierri lui-même ne recuillit pas la succession de son frère ; ce qui est d'autant plus vraisemblable, que peu de mois après la mort de son père, Waleran II vendit Marville et Aranci au comte de Luxembourg, et se disait seigneur de Montjoie. Au reste, si Butkens a effectivement aperçu un Thierri de Fauquemont en 1225, comme il le marque dans sa table généalogique (tom. II, pag. 324), il vaut sans doute mieux le prendre pour celui dont nous venons de disserter, alors jeune enfant de neuf ans tout au plus, que de le faire, avec lui, fils de Goswin IV, seigneur de Fauquemont ; car ce personnage serait, pour bien des raisons, un phénomène encore plus extraordinaire cette année-là, que l'*Arnoul de Fouquemont* du P. Bertholet, vers l'an 1212. Nous estimons que peut-être Butkens aura pris pour un seigneur de Fauquemont le *Theodoricus de Falckenberch*, qu'on rencontre dans deux chartes de 1226, publiées par Pontanus, dont l'une, dans l'édition de M. Iung, est datée *anno* 1225, *vj kal. Febr.* ; ce qui revient néanmoins à 1226, selon le n. st. Mais il y a bien de l'apparence que ce seigneur le fut d'un Falckenberg, différent du nôtre ; car l'on voit, dans l'édition allemande du dictionnaire de la Martinière, qu'il y eut plusieurs endroits de ce nom. Peut-être aussi est-ce une faute de l'éditeur, d'avoir marqué le nom de Falckenberg : certes, dans une charte de Gérard, comte de Gueldre, de l'an 1227, publiée par le même Pontanus, pag. 131, ce seigneur est appelé *Theodoricus de Vallenberch*.

A ces fils de Waleran I, Butkens (tom. II, pag. 312), ajoute un certain Winand, peut-être le Winand de Montjoie, qui, suivant lui (*ibid.* tom. I, pag. 291), fut du nombre des seigneurs ligués en 1278, contre Sifroi, archevêque de Cologne ;

pour reconquérir sur lui l'héritage des enfants du comte de Juliers, qu'il avait envahi après la mort de Guillaume IV, leur père, tué à Aix-la-Chapelle, le 16 mars de la même année. Des filles de Waleran, une épousa, l'an 1240, Thierri, dernier comte de Daelem et de Hochstade, comme il a été dit ci-dessus; et, suivant Butkens (tom. II, pag. 99 et 312), une autre nommée Marie ou Marguerite, fut mariée à Arnoul de Loss, seigneur de Stein : nous n'avons pu rien découvrir de plus sur cette alliance.

THIERRI ou THIBAUT.

1242. THIERRI, nommé aussi THIBAUT (1), succéda à Waleran I, son père, dans la seigneurie de Fauquemont. L'histoire ne nous a rien conservé sur les premières années de ce seigneur, si ce n'est qu'on le voit intervenir à quelques chartes, soit comme témoin, soit comme juge arbitre (Butkens, tom. I, pag. 77), le 13 mars 1253 (n. st.), le samedi après les octaves de la Chandeleur, 14 février 1254. (Martenne, Thes. Anec., tom. I, pag. 1052, et le 16 juin 1262.) En cette dernière qualité, il paraît, dans une charte du 5 janvier 1249 (v. st.) (ap. Butkens, l. c., p. 91), pour terminer avec d'autres seigneurs, un différent survenu entre Henri de Gueldre, élu évêque de Liége, et Henri III, duc de Brabant. Sur la fin de l'an 1263, ou au commencement de 1264, s'étant trouvé à Cologne, il fut fait prisonnier dans une émotion populaire, par les habitants de cette ville, avec l'archevêque, son frère, contre lequel ils étaient irrités. Les évêques de Liége et de Munster, ainsi que les ducs de Limbourg et de Gueldre accoururent au secours des deux frères : mais ils ne purent jamais obtenir leur délivrance sans avoir préalablement juré avec eux de ne point obliger les Colonois à donner quelque satisfaction à leur archevêque, pour l'injure qu'ils lui avaient faite. Le pape Urbain IV, informé de ce serment, le déclara nul par des lettres qu'il adressa aux intéressés, le 8 mars 1264, et enjoignit à l'archevêque de venger l'honneur de son siége. Tel est le récit d'Oderic Raynaldi, dressé sur les lettres du souverain pontife, dans lequel néanmoins nous avons cru devoir changer le *dux Luxemburgensis* en *dux Limburgensis*; les princes de Luxembourg ne portant alors que le titre de

(1) L'unique monument où nous ayons trouvé Thierri avec la dénomination de Thibaut, c'est la charte de 1269, citée plus haut. Mais l'original de cette pièce ne désigne-t-il peut-être le nom de ce seigneur que par les lettres initiales Th., suivant la coutume de ce tems-là, dont le copiste aura fait Theobaldus, au lieu de Theodoricus.

commises, et surtout parce que le duc de Limbourg s'est encore, dans la suite, particulièrement intéressé pour ce prélat. Nous trouvons une sentence arbitrale, donnée le dimanche *Oculi* (8 mars) 1264 (v. st.) par quelques chanoines de Cologne, ainsi que par le comte de Juliers et quelques autres seigneurs choisis par l'archevêque et ceux de la ville, pour décider leurs contestations et pour régler la satisfaction à faire au prélat pour sa détention. Ce fut, sans doute, en conséquence des ordres du pape, qu'on entama ces voies de pacification; mais il est surprenant que l'on ne parle point dans cette pièce de la captivité de Thierri; au contraire on s'y propose de requérir ce seigneur à vouloir garantir, avec le duc de Limbourg et quelques autres princes, les conventions qu'on venait de passer. La captivité du seigneur de Fauquemont serait-elle donc bien réelle? Les historiens du pays n'offrent rien ici qui puisse répandre un plus grand jour sur ces lueurs, que prêtent les monuments que nous venons de produire. L'an 1267, le 12 de juin (Butkens, tom. I, pag. 283), Thierri se fit homme-lige du duc de Brabant, pour la somme de deux cents livres de Louvain, à percevoir sur les revenus du pont de Maëstricht. Il fut bientôt dans le cas de lui rendre service. Henri, évêque de Liége, et le comte de Gueldre, son frère, ayant été forcés de lever le siége de Malines, voulurent s'en revancher sur Maëstricht: ils y entrèrent sans beaucoup de peine; mais ils n'eurent point si bon marché avec la tour qui flanquait le pont de la Meuse du côté de Wyck, faubourg de la ville; car le seigneur de Fauquemont y avait envoyé trois cents hommes de renfort; cependant elle fut enfin emportée avant que de nouveaux secours y pussent arriver, et détruite de fond en comble (1). La duchesse Alix ou Aleide, mère du jeune duc Jean I, et régente du Brabant, renouvela alors, le 8 septembre, l'alliance avec Thierri, qui promit de l'assister contre l'évêque de Liége et ses alliés, à ses propres dépens, si la guerre se faisait en-deçà de la Meuse, mais aux frais de la duchesse, au cas qu'il dût passer ce fleuve: il s'obligea, en outre, à faire tous ses efforts pour reconquérir la ville de Maëstricht, à condition de pouvoir la retenir six mois après

(1) Le P. Fisen met le siége de Malines au commencement du mois d'octobre; Hocsem se contente de dire *principio hyemis*. Si donc les Liégeois levèrent ce siége à cause de la rigueur de la saison, et que celui de la tour de Wyck fut entrepris incontinent après, comme disent ces écrivains, il faudrait abandonner la chronologie que nous avons fixée; mais comme elle est appuyée sur les chartes que nous citons, nous n'avons pu nous résoudre à adopter celle des historiens de Liége.

l'avoir forcée, avant de la remettre à la duchesse et au duc, son fils. Nous doutons que Thierri ait pu remplir cet engagement; car peu de semaines après, savoir, le 18 octobre, il perdit une bataille contre l'évêque de Liége, le comte de Gueldre, son frère et leurs alliés, où l'archevêque de Cologne, son frère, fut obligé de se rendre prisonnier à Guillaume IV, comte de Juliers. L'année suivante, Thierri s'allia avec le duc de Limbourg, son cousin, le comte de Clèves et le seigneur de Heinsberg, pour porter un coup aux habitants de la ville de Cologne, qui tenaient pour le comte de Juliers, et l'empêchaient de relâcher l'archevêque sous la loi duquel ils refusaient de plier. Les confédérés, d'intelligence avec quelques bourgeois affectionnés au prélat, tentèrent de surprendre la ville la nuit du 14 au 15 octobre, en y entrant par un conduit souterrain; mais le secret ayant été révélé, ils furent mal accueillis des ennemis, et Thierri perdit la vie dans la mêlée. Thierri fut fiancé, dès avant l'an 1237, à Marguerite de Gueldre, comme en fait foi le contrat conditionnel, par lequel Guillaume IV, comte de Juliers, s'obligea, le 12 mars 1237 (n. st.), d'épouser cette princesse avant la Pentecôte de cette année, au cas que Thierri voulût renoncer à ses fiançailles (1). (Butkens, tom. I, pr. pag. 79.) La condition eut lieu, et Thierri donna depuis sa main, suivant Mantelius, à Jeanne ou Aleide, fille d'Arnoul III, comte de Los, remariée, après sa mort, à Albert, seigneur de Voorn en Zélande, dont il laissa Waleran, son successeur, que le P. Bertholet dit mal-à-propos avoir péri à la journée de Woeringen, le 15 juin 1288; et, au rapport de Baudouin d'Avesnes, plusieurs filles. Butkens en nomme deux, Isabelle ou Elisabeth, depuis 1262, seconde femme d'Engelbert, comte de la Marck; et Aleide, abbesse de Munsterbilsen, morte en 1295.

WALERAN II, SURNOMMÉ LE ROUX.

1268. Waleran II succéda à son père Thierri dans la seigneurie de Fauquemont, n'étant encore que dans la seizième année de son âge. Il posséda aussi les seigneuries de Montjoie, de Marville et d'Arancy, soit qu'il y ait succédé immédiatement à son père, comme nous le pensons, soit qu'il en ait hérité lui-même de son oncle, dans l'intervalle du tems écoulé depuis la mort de son père, jusqu'au mois de mai 1269, où il les tenait déjà. Mais Waleran se voyant chargé de dettes, que Thierri, son père, avait contractées sans doute pour soutenir ses

(1) Hist. de Los, liv. 7, p. 200; mais p. 304, il l'appelle *Aleydam*.

guerres, il prit la résolution de vendre une partie de ses biens pour les acquitter, et empêcher par-là que toutes ses possessions ne fussent absorbées par les exactions usuraires des créanciers. « De toutes les terres qu'il possédait, dit Bertholet (tom. V, » pag. 174), celles de Marville et d'Arancy lui parurent être » moins à sa bienséance, à cause de leur éloignement de Fau- » quemont et de Montjoie, lieux ordinaires de sa résidence; » c'est pourquoi il résolut de les vendre à son grand-oncle » Henri II, comte de Luxembourg, qui désirait de les acheter. » Mais Thibaut, comte de Bar, s'y opposait, prétendant que la » préférence lui était due, parce que ces biens avaient été dé- » tachés du comté de Bar pour la dot de la comtesse Ermesinde. » Dans l'appréhension de les désobliger l'un ou l'autre, Waleran » traita d'abord avec tous les deux; mais peu de tems après, il » vendit séparément, et par un acte du mardi avant le jour des » Rameaux, l'an 1269, Marville et Arancy, avec leurs dépen- » dances, à Henri, comte de Luxembourg », en se réservant néanmoins pour lui et ses héritiers, le droit de les retirer de ses mains, au moyen de la *refusion* du prix d'achat, comme il est porté dans la charte du 14 mai, citée ci-dessus, dans laquelle Waleran renonce aussi à tous les priviléges que les lois accordaient à son âge, en vertu desquels il eût pu, dans la suite, demander quelque changement à ces dispositions, etc. Il dressa encore, suivant l'historien du Luxembourg, « la même année, » un autre acte, dans lequel il régla, au cas de retrait, ce à » quoi les deux parties devraient se tenir, supposé que le comte » de Luxembourg eût fait de nouveaux acquêts, ou des pertes » considérables, par l'invasion de quelques ennemis. Il spécifie » encore la manière dont la justice devait s'administrer, com- » ment les hommes des deux fiefs étaient obligés à la garde des » forteresses, et dans quelles occasions on pouvait prendre des » troupes auxiliaires pour défendre les châteaux de Marville et » d'Arancy. Afin que ces contrats fussent inviolablement obser- » vés, Waleran de Fauquemont se soumit lui et sa terre à » l'interdit ecclésiastique, en présence de l'official de Liége, » au cas de contravention de sa part. Ensuite les deux princes » s'obligèrent mutuellement, l'un à perdre ses châteaux de » Montjoie et de Butgenbach, et l'autre son château d'Arlon, » s'ils manquaient à leur parole. Ils constituèrent Waleran, » duc de Limbourg, de qui ils relevaient tous deux, pour juge, » le requérant de priver de son fief celui des deux qui violerait » ses promesses. Non contents de telles mesures, ils écrivirent » à Guillaume, comte de Juliers, à Adolphe, comte de Monts » (Berg) et à Thierri, seigneur de Heinsberg, leurs parents, et » les conjurèrent, si l'un des contractants encourait la peine à

» laquelle chacun s'était condamné volontairement, d'abandonner le réfractaire et d'aider l'autre de toutes leurs forces. » Waleran de Fauquemont alla plus loin, et, pour preuve de » la sincérité de ses intentions, il promit au comte de Luxembourg de ne point aliéner ses châteaux de Montjoie et de » Butgenbach, et s'imposa une amende de quatre mille marcs » de Liége s'il y contrevenait ». Il écrivit aussi aux bourgeois de Marville et d'Arancy de rendre hommage au comte de Luxembourg; ce qui fut aussitôt exécuté que commandé, dit le P. Bertholet (tom. V, pag. 187), au rapport duquel l'acte qui en fut dressé est du mardi avant Pâques fleuri 1269, sans doute nouveau style.

Peu d'années après, Waleran répara, en quelque façon, la perte qu'il venait de faire par l'aliénation de ces seigneuries (*Ibid.* pag. 190), ayant reçu en fief de Marguerite, comtesse de Luxembourg, et de Henri III, son fils, les terres de Saint-Vit, de Neundorf et d'Amblève, qu'ils avaient acquises de Philippe d'Amblève. Dans le même tems, le duc de Brabant rachète la rente de deux cents livres de Louvain, qu'il avait constituée l'an 1267, à Thierri, père de Waleran, sur le produit du pont de Maëstricht, en le recevant à hommage. Waleran assigna au duc, par un acte (Butkens, tom. I, pr., pag. 106) fait à Berg, près de Maëstricht, le 15 novembre 1274, en compensation de cette somme, sa terre de Houten, entre Mersen et Saint-Gerlac, avec quelques autres biens situés à Amstenrode et ailleurs, pour appartenir, depuis cette époque, en propriété à ce duc, de qui les seigneurs de Fauquemont devaient les tenir en fief, et par là être ses vassaux à perpétuité. L'an 1277, le 7 avril, Waleran entra dans la grande confédération des seigneurs du Bas-Rhin, contre Sifroi de Westerbourg (1), archevêque apparemment de Cologne, comme en fait foi l'acte même, selon Gérard Kleinserg, dans son histoire de Westphalie, conservée en manuscrit à la bibliothèque du collége des ci-devant Jésuites de Cologne. L'année suivante, au mois de mars, il accompagna Guillaume IV, comte de Juliers, dans son expédition contre la ville d'Aix-la-Chapelle. Mais le comte ayant proposé de surprendre cette place la nuit, Waleran fit tous ses efforts pour le détourner d'un dessein si dangereux. Soit que ce seigneur usât en effet des paroles que l'historien

(1) M. Gundling prétend que le père de ce prélat ne fut que seigneur de Runkel, et que son cadet, Henri, commença le premier de cette famille à être comte de Westerbourg; qu'ainsi Sifroi devait plutôt être nommé de Runkel que de Westerbourg.

de Loss (liv. 7, pag. 208) met dans sa bouche ou d'autres semblables, pour porter ses alliés à ne point entrer la nuit dans la ville; il est certain qu'il ne les y suivit pas, et que l'événement ne justifia que trop ses appréhensions, comme le témoigne Jean Hocsemius (lib. 1, c. 11; ap. Chapeauville, script. Léod., tom. II, pag. 309). Waleran fut du nombre des princes du sang de Limbourg, qui prirent les armes pour venger la mort tragique du comte de Juliers, sur ceux d'Aix-la-Chapelle, et pour faire revenir aux enfants de ce comte, l'héritage de leur père, que l'archevêque de Cologne avait envahi incontinent après sa mort. (Voy. *les ducs de Limbourg et les comtes de Juliers.*) Waleran rendit (Butkens, tom. I, pr., pag. 112), le 8 août 1279, une sentence arbitrale, avec les comtes de Flandre et de Luxembourg, sur un différent entre les ducs de Brabant et de Limbourg. Il intervint aussi, le 20 septembre 1280, au traité de paix conclu entre les enfants du comte de Juliers et les habitants de la ville d'Aix-la-Chapelle. Nous ignorons si c'est en ce tems-là ou dès auparavant que l'empereur Rodolphe conféra à Waleran la sous-avouerie (1) d'Aix-la-Chapelle, vacante par la mort du comte de Juliers. Nous le rencontrons, pour la première fois en cette qualité, dans une charte du vendredi avant le dimanche *Lætare* (2 mars 1285, n. st.), par laquelle il promet à Jean I, duc de Brabant, de lui conserver, pendant tout le tems qu'il tiendra la sous-avouerie d'Aix-la-Chapelle, les droits qu'il a sur cette ville, comme son haut-avoué, et de faire observer toutes les conventions entre le duc et les habitants. Mais ceux-ci furent plus portés pour les intérêts de ce prince, que ne le fut Waleran lui-même; car ils tinrent constamment le parti des Brabançons contre le comte de Gueldre, dans la guerre pour la succession au duché de Limbourg, qui recommença peu de semaines après la date de l'acte dont on vient de parler, la trève étant alors expirée; le seigneur de Fauquemont y prit depuis, comme auparavant, plus de part qu'aucun autre des princes alliés au comte de Gueldre, son beau-frère; ce fut même lui, suivant Jean Van-Héclu, auteur contemporain et très-instruit de ces événements, qui avait attisé le feu de la guerre (2). Aussi ne fut-il pas long-tems à s'en ressentir;

---

(1) Voici un extrait de Pontanus, Hist. Gelr., liv. 6, p. 161, que nous ne pouvons vérifier: « Nam Walramus Falkenburgensis.... etiam » ultrò ad bellum Brabantinis inferendum, ob injurias sibi ab episcopo » Leodiensi, qui Falkoburgum auxilio Brabantiæ ducis paulò ante » obsederat (*illatas*) stimulabatur ».

(2) On peut, ce semble, l'inférer en quelque sorte, de ce qu'au rapport de Pontanus, ce prince s'engagea, en 1282, à ne faire aucun

sur le duc de Brabant, informé de la ligue formidable que le comte de Gueldre avait faite avec les princes voisins (Butkens, tom. I, p. 301), passa la Meuse et vint mettre le siége devant un de ses châteaux nommé Limal, l'emporta en peu de tems et le fit raser. Il alla ensuite à la rencontre de l'ennemi, qu'il trouva aux environs de Galop; mais les armées étant près d'engager le combat, on convint d'une trève depuis le 17 juillet 1284, jusqu'aux fêtes de Pâques de l'année suivante. Vers ce même tems, les comtes de Flandre et de Hainaut devaient prononcer sur le droit des deux compétiteurs. La sentence des arbitres leur déplut également, étant tous les deux résolus à ne point se départir en rien de leurs prétentions. La guerre recommença alors: le Brossard de Limbourg se mit le premier en campagne et courut avec une petite troupe, le territoire de Dalem; mais il fut battu et fait prisonnier par un parti de brabançons. En même tems (Butkens, l. c. p. 303), Waleran de Fauquemont, malgré l'engagement qu'il avait pris peu de semaines auparavant avec le duc de Brabant, comme on l'a vu plus haut, ravagea la banlieue de Maëstricht. Les bourgeois prirent les armes et firent une vigoureuse sortie; mais Waleran soutint leur choc avec tant de bravoure, qu'il les obligea de reculer, leur tua du monde et fit prisonniers leur chef avec plusieurs autres. Le duc ayant appris cet échec, envoya Wennemar de Gimnich, seigneur de Hoogstraten, au secours de ceux de Maëstricht; il fit le dégât sur les terres de Waleran, et y brûla plusieurs villages. A ce coup, les confédérés résolurent de s'emparer de la ville de Maëstricht: le seigneur de Fauquemont conduisait cette entreprise. N'ayant pu venir à bout de forcer la place, il se jeta sur le territoire de Dalem, et y mit tout à feu et à sang; il brûla encore le village de Lomel, dans la Campine. Une nouvelle trève fit cesser les hostilités pour quelques mois: mais elle fut aussi infructueuse pour parvenir à un accommodement entre les parties belligérantes, que la première l'avait été, et le pays du Limbourg se vit replongé dans les horreurs de la guerre; celui de Fauquemont n'en souffrit pas moins. (Butkens, tom. I, p. 310.) Vers le commencement de l'an 1288, l'évêque de Liége, allié aux Brabançons, se disposait à y ravager, ce qui, jusque-là, avait échappé aux flammes. Heureusement Waleran en fut averti à tems, et ra-

---

changement dans les pays situés entre le Rhin et la Meuse, sans l'avis et le consentement du comte de Gueldre, des enfants de Guillaume, comte de Juliers, de Waleran, seigneur de Fauquemont et du seigneur de Heinsberg.

massa une assez bonne armée pour couvrir son territoire. C'est ce qui déconcerta l'ennemi : il n'y eut qu'un des officiers de la garnison de Maëstricht, qui, dans le tems que Waleran campait à Vourendal, se hasarda de venir mettre le feu au village de Mersen. Ces brigandages ne servirent qu'à affaiblir les deux partis ; aussi parurent-ils s'en lasser : mais ce ne fut qu'une grimace, au moins de la part des confédérés. Après avoir fait une nouvelle trêve, on se donna un rendez-vous à Maëstricht, suivant la grande chronique belgique, ou à Fauquemont, selon Van-Héclu, pour y concerter la paix. Les confédérés n'y pensèrent néanmoins pas ; leur dessein était d'accabler le duc, en lui opposant un autre chef de la ligue, dans la personne du comte de Luxembourg, à qui le comte de Gueldre transporta ses droits sur le duché de Limbourg, le 16 de mai 1288. Le duc de Brabant s'était bien défié de la sincérité de ses antagonistes ; c'est ce qui l'avait déterminé de s'arrêter à Maëstricht : mais il n'eût pas plutôt appris ce qui venait de se passer au château de Fauquemont ; qu'il fit occuper tous les débouchés, pour couper la retraite aux seigneurs qui s'y étaient rendus. Cette opération n'eut pas le succès qu'il en attendait, ses ennemis ayant été avertis assez à tems pour s'en retirer. Nonobstant cela, le duc alla, le lendemain, attaquer ce château, et, selon toute apparence, il s'en fût rendu maître, si, par l'envie qu'il avait de poursuivre l'archevêque de Cologne, le plus dangereux de ses ennemis, il n'eût agréé un accommodement que le comte de Flandre, qui était resté dans la place, lui proposa. Par ce traité, le seigneur de Fauquemont s'obligea à ne plus porter les armes contre le duc, dans la guerre de la succession au duché de Limbourg, sous peine de lui payer, en cas de contravention, quatre mille marcs d'argent (1), de quoi le comte de Flandre demeura son répondant.

Ce prince ne connaissait point assez l'humeur guerrière de Waleran lorsqu'il prit cet arrangement en sa faveur : aussi paya-t-il sa précipitation par la perte de cette somme ; car le duc de Brabant avait à peine levé le siége de Fauquemont, que Waleran reprit les armes contre lui. Il mena un renfort considérable à l'armée confédérée, et combattit à la bataille de Woëringen, le 5 juin 1288, avec beaucoup de bravoure. Il ne fut point en cette journée fait prisonnier, comme l'ont avancé certains écrivains. Jean Van-Héclu, témoin oculaire, assure positivement qu'il évita la captivité par la faveur du comte de Loss son parent. Mais, malgré la défaite entière de ses alliés, il refusa de recon-

(1) 213,833 liv. 6 s. 8 d. de notre monnaie actuelle (1785).

naître le duc de Brabant pour souverain de Limbourg, et il tâcha même de lui faire tout le mal qu'il pouvait. La comtesse de Flandre, sœur du comte de Luxembourg, tué à la bataille de Woéringen, entra dans ses vues ; et, pour l'y seconder, elle le fit son gouverneur au comté de Namur. Cependant le duc s'était déterminé à ramener cet ennemi remuant au devoir : pour cet effet, il porta, au mois d'août, la désolation sur ses terres, et mit le siége devant le château de Fauquemont : mais il fut obligé de l'abandonner pour aller défendre ses propres états, où Waleran s'était avancé le fer et le feu à la main, après avoir battu et tué le seigneur de Mélin qui voulut l'en empêcher. Aux approches du duc, Waleran se retira à Namur. Peu de tems après, il signa, avec le comte de Flandre et d'autres seigneurs, un traité d'alliance par lequel ils s'engagèrent, quoiqu'il en pût arriver, à déclarer la guerre au duc de Brabant et à l'évêque de Liége, s'il était nécessaire d'en venir à cette extrémité, pour procurer la liberté du comte de Gueldre, que le duc avait fait prisonnier à la journée de Woéringen. Mais, heureusement pour la basse Allemagne, Philippe le Bel, roi de France, conjura l'orage dont elle était menacée, en s'employant si efficacement pour la délivrance de l'illustre prisonnier, qu'il réussit à se faire agréer des deux partis pour arbitre de leurs prétentions. Waleran fut compris dans la paix que ce prince procura par son jugement rendu le 16 octobre 1289 ; et, comme il se trouvait à Paris, il fit, de l'aveu du comte de Gueldre, hommage au duc de Brabant des fiefs qu'il tenait du duché de Limbourg. Nous ne voyons point que l'harmonie qui venait d'être établie entre le duc de Brabant et Waleran, ait été altérée depuis ; nous avons au contraire quelques preuves de leur bonne intelligence, en ce que, le 24 mars 1293 (n. st.), le duc requit avec d'autres princes, l'engagement qu'il avait pris envers ses sujets de n'en exiger jamais certains impôts, etc., et en ce que, le 16 février 1296 (n. st.), Jean II, successeur de Jean I, au duché de Brabant, et Waleran, comte de Juliers, le choisirent avec d'autres seigneurs pour décider une contestation où ils étaient entrés sans qu'on en sache le sujet. Les arbitres furent autorisés à traiter une alliance offensive et défensive entre les maisons de Brabant et de Juliers, et en général à faire tous les arrangements nécessaires pour affermir la concorde entre elles. L'année suivante, Waleran servait dans l'armée de Gui, comte de Flandre, contre Philippe le Bel, roi de France, et commanda avec Robert, fils aîné du comte, et quelques autres seigneurs dans Lille, lorsque le roi en fit le siége. Dans une sortie, il se saisit d'un comte qu'on dit, mal à propos, de Vendôme, et le mena garotté sur son cheval

dans la ville; mais, poursuivi et pressé par l'ennemi, il fut obligé d'abandonner sa proie, et jeta le malheureux comte dans un fossé devant la porte de la ville, où, à ce que l'on prétend, il périt. Waleran fut encore d'autres fois heureux en sorties, et y causa beaucoup de dommages aux Français. Cependant les bourgeois se plaignirent de la durée du siége et de la disette des denrées qu'il occasiona; c'est ce qui força la garnison à capituler au commencement du mois de septembre : elle sortit de la place avec tous les honneurs militaires, après un siége de onze semaines. L'annaliste de Flandre fait, à cette occasion, l'éloge de notre héros,[1] en l'appelant un chevalier très-vaillant et que la nature semblait avoir dressé à manier des armes : *Fortissimo equite et quem prorsus ad arma natura finxisse videbatur.* Pontanus (liv. 6, p. 165) dit aussi, sur un autre sujet, qu'il fut un capitaine très-expérimenté et le plus entreprenant de son siècle : *Vir utique nulli id temporis rei militaris peritiâ audaciâque secundus.* Les exploits qui lui ont fait donner ces louanges font croire qu'il était d'une complexion forte et capable d'endurer la fatigue. Cependant il ne poussa pas sa carrière aussi avant qu'on l'eût pu attendre; car il mourut entre le 13 décembre 1301, auquel on le voit encore intervenir comme témoin à une charte, et le 20 octobre 1302, où Thierri, son fils aîné, lui avait déjà succédé, comme nous le montrerons incessamment. Outre ce fils, Waleran en laissa encore deux autres : Renaud, aussi seigneur de Fauquemont après son frère, et Jean, qui (Butkens, tom. II, p. 313), vers l'an 1320, acheta la seigneurie de Borne d'Arnoul, seigneur de Saint-Leine : il mourut le 3 mars 1356 et fut enterré à Sittaert, après avoir été marié, en premières noces, à Marie, dame de Ravestein et de Harpen, dont il eut Waleran et une fille, Philippe, épouse de Jean IV, comte de Salm, en Vosge, desquels il sera parlé dans la suite, ainsi que de son deuxième fils, Renaud, enfant de sa seconde femme Catherine, et non pas Jeanne, comme le dit Butkens, de Voerne ou Virnenbourg, veuve de Jean, seigneur de Dalembroeck, fils puîné de Godefroi II, seigneur de Heinsberg, qu'il épousa après l'an 1334 et avant le 5 mai 1342, comme le prouve une charte de cette date, par laquelle Renaud II, duc de Gueldre, arrangea un différent qu'elle avait avec son beau-frère Thierri III, seigneur de Heinsberg et comte de Loss, sur le douaire de son premier mariage. Ces trois enfants de Waleran II, furent le fruit de son mariage avec PHILIPPE DE GUELDRE, sœur de Renaud I, comte de Gueldre, et pendant quelque tems, duc de Limbourg, du chef de sa femme, à laquelle il était déjà marié en 1275, comme en fait foi un acte du 30 mai de cette

année, par lequel il conféra, de concert avec son épouse, le droit de patronage de l'église paroissiale de Glen au couvent de Richstein. Elle lui apporta en dot la petite ville de Susteren avec ses dépendances au pays de Juliers. C'est ce dont on peut se convaincre par une charte du dimanche *Jubilate* (26 avril) 1276, publiée par Pontanus, au rapport duquel Waleran lui assigna, la même année, pour douaire, les villages de Glen, de Brunsvell, de Lombach et de Wenbach, et en outre encore le château ou bourg de Butgenbach, de l'aveu du duc de Limbourg dont il le tenait en fief. Au reste, la donation pieuse dont on vient de parler, ne fut pas la seule que Waleran fit : nous trouvons qu'il conféra encore, en 1278, au monastère des religieuses prémontrées de Saint-Gerlac, au pays de Fauquemont, le droit de patronage de l'église d'Oirsbeck. Il est vrai que ces sortes de concessions ne concluent pas beaucoup ; mais au moins celle que Waleran fit en 1275, paraît avoir porté, outre ce droit, quelques revenus temporels.

THIERRI II.

1301 ou 1302. THIERRI II fut le successeur de Waleran II, dans les seigneuries de Fauquemont et de Montjoie. On ne le connaît que par les démarches qu'il fit pour s'assurer la sous-avouerie d'Aix-la-Chapelle, que Waleran, son père, avait obtenue de l'empereur Rodolphe, comme on l'a vu plus haut. Mais après le décès de cet empereur, Adolphe de Nassau, son successeur, dépouilla le seigneur de Fauquemont de cette dignité, en permettant à Waleran, comte de Juliers, son cousin, de la racheter de Jean I, duc de Brabant, au moyen de la somme pour laquelle elle lui avait été engagée. C'est ce qu'avance Butkens (tom. I, pag. 294), d'après Pierre de Beeck, qui avait vu le rescrit impérial expédié à ce sujet à Cologne, le 13 juin 1292 : mais nous croyons qu'il faut changer dans la notice que l'écrivain d'Aix donne de cette pièce, le nom de Jean, duc de Brabant, en celui de Waleran de Fauquemont, étant certain que ce seigneur posséda la sous-avouerie en question, en 1258 ; ou bien il faudra dire, ce qui n'est pourtant guère vraisemblable, que Waleran la reçut du duc de Brabant, et non de l'empereur lui-même. Quoi qu'il en soit, au rapport des historiens que nous venons de citer, l'empereur Adolphe la donna encore, au mois de septembre de la même année 1292, au comte de Juliers, qui la retint, selon Butkens, jusqu'à sa mort, arrivée environ l'an 1300, et non, comme cet auteur écrit, peu après 1292. Alors Waleran de Fauquemont trouva moyen de rentrer en possession de cette dignité, et la transmit aussi à Thierri, son

fils, et successeur. Gérard, comte de Juliers, ne vit pas de bon œil qu'elle lui fût échappée. Il serait difficile de dire quel avantage particulier, lui ou le seigneur de Fauquemont, pouvait y trouver, pour s'être donné tant de mouvements à son sujet; mais quel qu'il ait été, il doit avoir été assez considérable, à moins que l'envie de l'emporter sur son compétiteur n'ait poussé l'un et l'autre plus que toute autre chose, à se disputer cette sous-avouerie. Gérard fit si bien auprès de l'empereur Albert I, qu'il lui accorda, au camp près de Cologne, le 20 octobre 1302, le pouvoir de la retirer dans deux ans, *ad duos annos*, des mains de Thierri, en lui remettant la somme pour laquelle elle avait été engagée à son père Waleran de Fauquemont. Mais Thierri sut s'y maintenir contre le comte de Juliers, qui paraît néanmoins avoir fait de nouvelles tentatives pour l'en déloger, puisque le seigneur de Fauquemont se vit obligé, en 1305, de donner, à l'empereur Albert, 1400 livres stellers *libras stallenses* au-delà du prix de l'engagement; sur quoi Albert lui permit, par un rescript du 13 juillet, d'administrer encore cinq ans la sous avouerie. Mais Thierri n'en jouit guère, étant décédé dans le cours de cette année, ou, selon Butkens, de la suivante, sans laisser de postérité.

RENAUD.

1305 ou 1306. RENAUD, fils puîné de Waleran II, succéda à son frère Thierri II, aux seigneuries de Fauquemont, de Montjoie et de Butgenbach. L'an 1306, il fit, suivant le P. Bertholet, hommage de Saint-Vit, ainsi que des terres de Neundorf et d'Amblève, au comte de Luxembourg, dont ses prédécesseurs les avaient tenues en fief. Ses premiers soins se tournèrent vers la sous-avouerie d'Aix-la-Chapelle : il fit d'abord toucher quatre cents marcs d'argent (1) pur, à l'empereur Albert d'Autriche, pour en avoir la confirmation, qui lui fut aussitôt accordée par une dépêche impériale, donnée à Francfort, le 27 juillet 1306. Mais le comte de Juliers ne paraît pas avoir renoncé à ses vues sur cet emploi; et nous croyons que Renaud fit quelque convention à ce sujet avec lui. Ce qui l'insinue, c'est qu'en 1310, ils firent cause commune contre ceux d'Aix-la-Chapelle, par rapport à quelques droits du sous-avoué, que les bourgeois leur contestaient. On ignore sur quoi précisément la question roulait; mais quel qu'en ait été l'objet, les habitants d'Aix s'y prirent très-mal, en usant des voies de fait contre l'abbaye de

(1) 21,383 liv. 6 s. 8 d., monnaie de nos jours (1785).

Corneli-Munster, à deux lieues de la ville, qu'ils pillèrent et réduisirent en cendres, parce que l'abbé de ce monastère avait paru favoriser la cause de ces princes.

L'empereur ne fut pas plutôt instruit de ces violences, qu'il enjoignit à l'archevêque de Cologne et au duc de Brabant, de prendre les informations nécessaires du fait et de prononcer en conséquence. Les députés ne restèrent pas long-tems à vider cette querelle par un accommodement, en vertu duquel les Aixois furent obligés de réparer tous les torts causés à l'abbaye, l'injure faite aux parents des religieux tués dans le sac de ce monastère, et de payer en outre, une grosse amende au comte de Juliers et au seigneur de Fauquemont. Deux ans après cet événement, Jean II, duc de Brabant, se trouvant malade depuis quelque tems, et sentant approcher sa mort, jugea à propos de convoquer ses barons et ses vassaux pour faire, de leur avis et par forme de testament, quelques ordonnances pour le bien public de ses états. Renaud fut avec le comte de Juliers du nombre des seigneurs qui apposèrent, le 27 septembre 1312, leur sceau à cet acte. Ils scellèrent encore ensemble de pareils réglements et priviléges que le duc Jean III accorda aux Brabançons, peu après ses noces, le vendredi qui suivit l'octave de saint Pierre et de saint Paul (12 juillet) 1314.

Jusqu'ici, les jours de Renaud furent, à ce qu'il paraît, assez tranquilles : mais nous allons voir combien d'orages les agitèrent dans la suite. Ce fut le 25 décembre 1313 qu'il renonça, pour ainsi dire, à son repos, en promettant son assistance à Adolphe de la Marck, évêque de Liége, contre certaines familles que le prélat se proposait de réduire au devoir dont elles s'étaient écartées pendant l'absence de son prédécesseur : et comme le comte de Loos les soutenait, Renaud fit cession à Jean, son fils cadet, d'un fief qu'il en tenait, pour être moins gêné à remplir son engagement envers Adolphe. Cependant on ne voit pas qu'il ait été dans l'armée que l'évêque mena, au mois de février 1314, contre le comte et ceux de la famille de Waroux. Mais vers la mi-juin, il unit ses troupes à celles du prélat contre celles de Hui et leurs alliés. On se détermina d'abord à attaquer l'ennemi campé près de Florine : le cartel était donné pour le 13 de ce mois ; mais Adolphe ayant su que l'ennemi avait reçu la veille un renfort considérable, résolut de le surprendre dans la nuit. Malheureusement pour lui, le secret ayant transpiré, il trouva l'ennemi sous les armes, il ne laissa pas d'y donner de front, puis en flanc et en queue, mais il ne put jamais rompre ses lignes ; c'est ce qui le porta enfin à tomber sur son bagage et à lui enlever les chevaux qu'il y avait laissés pour être plus serré. Cette ruse ne réussit pas mieux que les attaques précé-

dentes pour débander ses troupes. Le prélat alors commença à craindre pour lui-même, au retour du jour, voyant que l'ennemi lui était supérieur en forces, et que, d'un autre côté, il était honteux de ne l'avoir point délogé. Le seigneur de Fauquemont tira de cet embarras Adolphe par un stratagême qu'il suggéra. On cessa tout-à-coup l'action et l'on retourna au camp. Les confédérés se replièrent sur le leur; mais dès qu'ils eurent donné jour dans leurs rangs, une partie des troupes de l'évêque revint à la charge, et le quitta de nouveau dès qu'il parvinrent à se rallier : cette manœuvre, répétée plusieurs fois, les fatigua beaucoup, et les disposa à accepter une trève de quâtre mois que les abbés de Lobbes et d'Alne ménagèrent ce jour-là même.

Il n'est guère vraisemblable que Renaud se soit encore mêlé depuis, de ces querelles liégeoises, n'étant que trop occupé à se défendre lui-même contre le comte de Juliers. Et voici par où fut altérée leur amitié, qui peut bien n'avoir pas été des mieux établies, à raison de la sous-avouerie d'Aix-la-Chapelle. L'empereur Henri VII, de la maison de Luxembourg, étant mort en Italie le 24 août 1313, la division se mit parmi les électeurs pour le choix de son successeur, ce qui occasiona un interrègne de quatorze mois, et produisit enfin une double élection. Une partie des électeurs déféra le sceptre à Louis de Bavière, le 19 octobre 1314; l'autre se détermina le même jour pour Frédéric d'Autriche, dit le Bel, que l'archevêque de Cologne couronna à Bonn, le 26 novembre suivant, comme en font foi les lettres expédiées par ces électeurs aux jours indiqués. Tous les deux trouvèrent des partisans parmi les autres princes d'Allemagne, selon les différentes vues que chacun de ceux-ci pouvait avoir pour donner la préférence à l'un des compétiteurs sur l'autre. Renaud crut devoir s'attacher au parti de Frédéric; il paraît même avoir fait des efforts pour empêcher son rival de s'emparer d'Aix-la-Chapelle, lieu du couronnement; mais ce fut sans succès; car Gérard, comte de Juliers, et d'autres princes dévoués aux intérêts de Louis de Bavière, étaient entrés dans cette ville, où Louis reçut aussi, le 25 novembre, la couronne royale des mains de Baudouin, archevêque de Trèves. Ce prince, pour s'attacher davantage le comte de Juliers, lui donna, le 19 mars de l'année suivante, ou plutôt lui vendit pour trois mille marcs, la permission de retirer la sous-avouerie d'Aix-la-Chapelle des mains du seigneur de Fauquemont, sous la condition néanmoins de lui rendre la somme pour laquelle il la tenait engagée. Cette clause était, en quelque façon, un acte de modération envers un ennemi; mais Renaud ne voulut rien entendre à ce retrait, et prit les armes contre le

comte, ou plutôt il continua avec plus d'acharnement les hostilités que la rivalité de Frédéric et de Louis avait occasionées entre eux. Leur animosité était si grande, qu'ils ne voulurent jamais donner dans les voies d'accommodement que des amis communs, touchés des malheurs du peuple, leur ouvrirent. Renaud eut bientôt lieu de se repentir de son obstination; car, étant un jour occupé à ravager les terres de Juliers, le comte vint à sa rencontre, le battit et l'obligea lui-même à mettre bas les armes. Le prisonnier fut enfermé au château de Nidecken, d'où il ne sortit qu'au bout d'un certain tems, et moyennant une rançon assez considérable, outre qu'il perdit à cette occasion, sans retour, la sous-avouerie d'Aix-la-Chapelle, pour laquelle, lui et ses prédécesseurs, avaient fait tant de dépenses.

Ce malheur fut pour Renaud l'origine d'un autre, qui ne finit qu'avec sa vie. Accablé de dettes, il commença à surcharger d'impôts ses propres sujets, et surtout les étrangers qui possédaient des biens fonds dans son territoire. Ceux de Maëstricht en firent leurs plaintes au duc de Brabant, qui, désirant vivre en bonne intelligence avec ce seigneur, lui envoya des députés pour le requérir de réparer les torts qu'il avait faits aux habitants de Maëstricht, et de se désister dans la suite de ces vexations. Renaud, loin de se rendre à ces remontrances, fit pis qu'auparavant, sans penser aux suites que ce procédé peu réfléchi pouvait lui attirer. En effet, le duc, instruit de ce qui se passait, lui déclara la guerre, vers le mois de juillet 1318; ayant passé la Meuse avec une armée considérable, il commença par désoler le territoire de Fauquemont. L'évêque de Liége, ennemi de Renaud pour le même sujet, vint joindre le duc, et assiégea le château de Haeran, près de Maëstricht, qu'il prit par stratagême; car voyant qu'il ne pourrait venir à bout de s'en rendre maître par la force, il fit entrer quelques-uns de ses gens par une fenêtre dérobée du château, avec ordre d'élever un cri de victoire, comme si le fort était pris. Ceux du dedans, sans faire attention au petit nombre de ceux qui criaient, s'enfuirent tout effrayés dans une tour dont la peur leur fit même oublier de fermer sur eux la porte. Les Liégeois les y suivirent, et après les avoir tous fait passer au fil de l'épée, ils ruinèrent le fort de fond en comble. En même tems, le duc avait mis le siége devant la ville de Sittaert, où les sujets de Renaud avaient renfermé la plupart de leurs effets. Le comte de Virnenbourg, le seigneur de Thonenbourg, l'avoué de Cologne et d'autres chevaliers de marque, défendirent la place avec beaucoup de valeur. Mais le premier août, le régiment de Louvain ayant emporté un fort, ceux de Malines et d'Anvers, animés par cet

exemple, et soutenus par le régiment de Breda, tentèrent de s'emparer de celui qui l'avoisinait; mais ils furent repoussés avec perte. Alors le duc fit battre les murailles de toutes sortes de machines. C'est ce qui, joint à la crainte de manquer de vivres, détermina les assiégés à capituler le 10 du même mois. Ils ne demandèrent que la vie; ce qui leur fut accordé. Le château de Herle, ainsi que d'autres places, suivirent cet exemple, et ouvrirent leurs portes aux troupes brabançonnes. Renaud, voyant qu'il allait être entièrement dépossédé de son pays, commença à craindre, et trouva moyen de faire traiter avec le vainqueur, de manière qu'il en obtint la paix. Cependant il lui en coûta la ville de Sittaert avec le château de Herle, outre la promesse de n'exercer plus d'hostilités contre le duc ou ses sujets; il jura même qu'en cas de contravention, il se rendrait au gré du duc à Louvain, et n'en sortirait point avant de lui avoir donné pleine et entière satisfaction. Jean III, de retour de sa résidence à Bruxelles, incorpora, par un acte du 14 septembre, la ville de Sittaert au duché de Limbourg, promettant à ses chevaliers, nobles, vassaux et autres sujets en deçà et au-delà de la Meuse, que ni lui ni ses successeurs ne la sépareraient jamais de ce duché, pour quelque sujet que ce pût être.

Renaud ne pardonnait point à ceux de Maëstricht de lui avoir attiré ce désastre; et son ressentiment l'emporta sur ce que la prudence exigeait dans les circonstances où il se trouvait. Il recommença à les vexer comme auparavant; mais il ne jouit guère long-tems de ce malheureux plaisir. Le duc le somma d'abord de comparaître à Louvain; et Renaud dut bien s'y résoudre, voyant que ce prince avait déjà fait défiler ses troupes vers Maëstricht. On ignore quelle satisfaction le conseil du duc lui demanda; mais il est certain qu'il ne put pas la donner, et qu'en conséquence il lui fallut rester plusieurs années à Louvain. Le duc en usa néanmoins avec beaucoup d'honnêteté à son égard, lui permettant d'aller à la chasse et de se promener où il voudrait, pourvu qu'il se rendît le soir à l'hôtel qu'on lui avait assigné pour prison. Cependant Jean de Luxembourg, roi de Bohême, s'intéressa beaucoup à son sort, et sollicita souvent son élargissement; mais le duc trouva toujours quelque échappatoire, de sorte que le roi voyant qu'il n'y gagnait rien, s'avisa, en 1325, de le retirer par quelques confidents des mains du duc; d'autres disent que Renaud lui-même avait conçu le dessein de s'enfuir, après qu'il fut instruit des projets hostiles que le roi de Bohême méditait contre le duc. Mais, de quelque manière que sa fuite ait été concertée, le duc la prévint, et fit enfermer cet infortuné seigneur au château de

Génap, où il endura une longue et pénible captivité. *Ducis catenis quasi ad mortem adstrictus*; dit un auteur qui écrivait alors. Ce ne fut qu'en 1326 que, par l'entremise et sous la garantie de l'évêque de Liége, des comtes de Gueldre et de Hollande, il obtint sa liberté, aux conditions de ne plus prendre les armes contre le duc, de retourner, à sa sommation, au château de Génap, et de lui payer une somme de vingt mille livres royales, au cas qu'il refusât de s'y rendre. Renaud ne garda pas mieux ce traité que celui de l'an 1318. Comptant sur le secours du roi de Bohême, il inquiéta de nouveau ceux de Maëstricht, et non content de n'avoir point égard à l'ajournement que lui signifia le duc, il tenta de prendre sa revanche sur ce prince, et l'épia un jour dans une forêt où il devait passer, dans l'intention de s'en saisir. Le duc en fut averti à tems, et conçut tant d'indignation contre ce seigneur, qu'il se proposa de l'écraser. Mais Renaud, appuyé par quelques troupes du roi de Bohême, osa lui faire tête, et lui tua, dans une rencontre, au-delà de deux cents hommes, outre qu'il lui brûla encore dix-huit villages, sur la fin du mois de juillet 1327. Le comte de Hollande tâcha en vain de les réconcilier : le duc, trop animé pour se prêter à un accommodement, alla droit assiéger le château et la ville de Fauquemont. Renaud lui-même, aidé des seigneurs de Thonenbourg et de Schleiden, de l'avoué de Cologne et de quelques autres chevaliers, défendit la place qui passait pour imprenable. Le 10 août, il fit une sortie pour détruire les machines qu'un ingénieur célèbre en ce tems-là, avait dressées. Mais le duc en fit venir de nouvelles du Brabant, et poussa ce siége avec toute l'ardeur possible, malgré la désertion qui s'était mise dans ses troupes. Entr'autres moyens qu'il employa pour forcer la ville, il fit arrêter par en bas la rivière de Gueule, de façon que les eaux remontèrent dans la place et obligèrent les habitants d'abandonner leurs maisons. Ce désastre, joint aux attaques que le duc ne cessait de livrer pendant près de neuf semaines, aurait enfin forcé les assiégés à se rendre, si le roi de Bohême n'eût procuré un accommodement, lorsqu'il vit qu'il était trop tard de secourir la place. Il employa, pour cet effet, le comte de Juliers, qui engagea le duc, son ami, à se trouver, dans les premiers jours du mois d'octobre, au château de Rolduc, où, après s'être réconciliés, ils convinrent que la ville de Fauquemont serait démantelée, et que le différent du duc avec le seigneur de Fauquemont, serait remis à l'arbitrage du roi de Bohême, qui devrait l'arranger avant Pâques de l'année suivante.

Cependant ce prince ne s'empressait pas beaucoup de rendre sa sentence, soit qu'il eût des vues particulières dans ses len-

teurs, soit qu'il n'eût pas encore été assez instruit du fond de la contestation. Nous estimons que, par cette dernière raison, il ménagea, au mois de mars 1328, une assemblée à Malines, où le comte de Hollande et d'autres princes s'étaient rendus. On discuta l'affaire du seigneur de Fauquemont, sans néanmoins rien décider, parce qu'il avait refusé d'y comparaître lui-même et qu'il s'était contenté de leur écrire. On ouvrit, le mois suivant à Louvain, de nouvelles conférences sur ce sujet, qui durèrent plusieurs jours; mais elles n'aboutirent qu'à une prorogation des trèves jusqu'à la nativité de saint Jean. Dans cet intervalle, le fils du seigneur de Heinsberg, ou ce seigneur lui-même, et Jean de Fauquemont, frère de Renaud, entreprirent une expédition contre la ville de Fauquemont : leur dessein était de s'en rendre maîtres par un stratagême qu'ils avaient imaginé. Ils y envoyèrent un espion qui trouva le moyen de découvrir le mot que Renaud avait donné au corps-de-garde en sortant un jour de la ville, et en informa sur-le-champ ses maîtres. Ceux-ci partirent alors dès la nuit, avec un gros de troupes, et, après s'être assurés d'un poste dans un village à peu de distance de la ville, ils se présentèrent devant la place, demandant d'y entrer. La sentinelle les ayant pris au signal, pour un parti des troupes de la garnison qui avait, selon toute apparence, accompagné son seigneur, leur ouvrit la porte et fut taillée en pièces. L'alarme se répandit d'abord dans la ville, une partie des habitants se sauva dans le château; le reste périt sans distinction d'âge ou de sexe, par le fer et par les flammes; ensuite l'ennemi détruisit, au moins en partie, les murailles et retourna sur ses pas. Renaud attribuant cette infraction de la trève au duc de Brabant, comme au principal auteur, prit sa revanche sur le duché de Limbourg, et y envoya un de ses officiers, le chevalier de Sleide, qui le parcourut le flambeau à la main et en emmena au-delà de quatre mille bestiaux. Le roi de Bohême regardait aussi le duc de Brabant comme l'auteur des hostilités exercées contre la ville de Fauquemont, et lui en fit des reproches dans une entrevue qu'ils eurent, au mois de décembre de cette année, à Nivelle, pour terminer le procès du seigneur de Fauquemont. La réponse du duc fut, qu'à la vérité il s'était trouvé quelques-uns de ses gens à l'expédition contre Fauquemont; mais que cela avait été à son insu, et que cette entreprise n'avait été que l'effet d'un ressentiment particulier du fils du seigneur de Heinsberg contre Renaud; qu'ainsi il ne s'était rien fait contre l'accomodement passé au mois d'octobre de l'année précédente; mais que ces seigneurs avaient, par accident, exécuté le démantélement de la ville de Fauquemont, que Renaud avait différé d'effectuer. Le duc ajouta que ce seigneur

contrevenait actuellement à ce traité, en faisant réparer les fortifications de sa résidence: et qu'ainsi, vu le délai du roi de Bohême à prononcer sa sentence arbitrale, quoique le terme limité à cet effet, fût déjà écoulé depuis plusieurs mois, il ne lui restait que d'entamer d'autres voies pour forcer ce seigneur à lui donner satisfaction. Sur cela, le roi et le duc se quittèrent assez mécontents l'un de l'autre, et s'envoyèrent réciproquement, le même jour, une déclaration de guerre.

L'an 1239 (*Chron. Egmond.*), au mois de mars, le duc de Brabant vint de nouveau mettre le siége devant le château et la ville de Fauquemont, dont il força la garnison de se rendre, après une vigoureuse défense, le 11 mai suivant. Les habitants ayant reçu la permission de se retirer, la place fut rasée. Le roi de Bohême, au commencement de juillet, étant revenu de son expédition contre les Prussiens, dans son comté de Luxembourg, chercha à rassembler une bonne armée pour rétablir les affaires de Renaud : cependant le comte de Hollande engagea le roi et le duc à mettre leur différent en arbitrage. Les arbitres prononcèrent en faveur du seigneur de Fauquemont, enjoignant au duc de reconstruire son château, et de lui payer huit mille livres de gros, *grossorum*, en dédommagement. Le duc refusant d'obéir à cette sentence, la guerre continua entre les princes et le seigneur de Fauquemont; ce qui causa, l'hiver suivant, beaucoup de torts au duc, par les ravages qu'il éprouva dans le duché de Limbourg. Au printems de l'an 1330, le roi de Bohême, son protecteur, à la tête d'une armée considérable, se dispose à porter la désolation dans le Brabant. Le duc prévient le malheur de ses sujets, en agréant un accommodement que le comte de Hollande avait proposé. L'année suivante, Renaud accompagna le roi de Bohême en Italie. De retour au Pays-Bas, ils entrèrent, au mois d'avril 1332, tous les deux dans la ligue que Philippe de Valois, roi de France, avait formée contre le duc de Brabant, pour avoir refusé de congédier de son pays Robert d'Artois, beau-frère et ennemi de Philippe. On était sur le point d'en venir aux mains, le 13 mai de la même année, lorsque le comte de Hainaut ménagea une trève de six semaines. Philippe fit même, peu de tems après, la paix avec le duc, et se rendit encore, de l'aveu des parties, l'arbitre de ses différents avec les autres princes, qui devaient déduire leurs griefs à la charge du duc, avant le mois de mai de l'an 1333, après quoi il prononcerait son jugement à Noël de la même année. Renaud n'eut pas la satisfaction de voir la fin de cette affaire; car ayant encore été, la même année 1332, assiégé dans son château de Montjoie par le duc de Brabant, suivant les uns, ou par le comte de Juliers, selon les autres, il fut atteint à la tête d'une flèche

tirée au hasard, dans le moment qu'il avait ôté son casque pour respirer après une sortie qu'il venait de faire. Ce seigneur, au rapport d'Henricourt, *fut de son tems le plus brave et le plus courageux de tous les Flamands.* Il avait épousé, suivant le même écrivain, MARIE de Baustershem en Brabant, dont il eut Thierri et Jean, ses successeurs, avec cinq filles: 1°. Philippe, héritière de la seigneurie de Fauquemont, après la mort des ses frères, mariée, en 1362, à Henri de Flandre, seigneur de Ninove; 2°. N., mariée, dès avant 1320, à Jean, comte de Sponheim; 3°. Béatrix, nommée ainsi par Butkens, épouse de Thierri, seigneur de Génap et de Bréderod, morte en 1364; Marie, la quatrième, devint abbesse à Maubeuge; et la cinquième, chanoinesse en Allemagne, conçut un tel chagrin de la vente de Fauquemont, faite par sa sœur, qu'elle en perdit le sens. Butkens a omis la deuxième de ces filles; mais il ajoute en revanche Waleran, tué au siége de Fauquemont, en 1329; Marguerite, dame de Sconecke; Adélaïde, femme de Henri, comte de Vianden, seigneur de Grimberg. Le même auteur dit encore que Renaud convola à de secondes noces avec Elisabeth, fille de Gérard IV, comte de Juliers.

THIERRI III.

1332. THIERRI III, après la mort de Renaud, son père, hérita non-seulement de ses seigneuries, mais aussi de sa bravoure, et se distingua parmi les capitaines de son tems. Il se trouva, suivant Henricourt, en qualité de maréchal à l'armée des princes confédérés, contre le duc de Brabant, l'an 1332. La manière dont cet auteur en parle fait voir que son père ne vivait plus alors, et qu'ainsi, il faudrait placer le siége de Montjoie tout au commencement de cette année: cependant Butkens met expressément Renaud et son frère Jean, seigneur de Borne, entre les princes qui prirent les armes contre le duc. Quoi qu'il en soit, Thierri, sans attendre le jugement que le roi de France devait prononcer sur les prétentions des confédérés contre le duc de Brabant, entra dans la nouvelle ligue que le comte de Flandre noua contre ce prince, au mois de décembre 1333. Les alliés, au mois de mars de l'année suivante, s'emparèrent de Rolduc et de Sittaert; mais le 20 du même mois, on convint d'une trêve, qui fut encore renouvelée dans la suite, jusqu'à ce qu'enfin le roi de France, de l'aveu des parties, prononça sa sentence arbitrale, le 27 août 1334 (1). Thierri rentra à

(1) La sentence n'en porte rien.

cette occasion, suivant Horsen, dans la possession des états que le duc avait enlevés à son père. L'an 1336, ou plutôt 1337, il s'allia à Edouard III, roi d'Angleterre, contre le roi de France, en s'engageant à lui fournir cent hommes équipés en guerre; service qui lui fut payé du roi par une rente annuelle de mille deux cents florins d'or de Florence. En attendant qu'Edouard arrivât aux Pays-Bas, Thierri, au mois d'avril 1338, avait porté du secours au duc de Brabant, contre l'évêque de Liége; mais le différent fut mis en arbitrage sans qu'on en fût venu aux mains. Peu à près, le roi d'Angleterre débarqua en Flandre, et employa les deux années suivantes à faire la guerre à la France. Le seigneur de Fauquemont se distingua dans son armée, et y eut même un commandement. Il paraît dans la suite être toujours demeuré attaché à ce prince, auquel il fit même hommage pour une rente annuelle de mille marcs. Mais il n'en jouit pas longtems, ayant été tué à la bataille de Valthen, près de Liége, le 19 juillet 1346, où il combattit pour Engelbert de la Marck, évêque de Liége, contre les habitants de cette ville. Il fut enterré dans l'église des Frères Mineurs de Liége; mais peu après, il fut transporté dans ses états. Ce seigneur *se fit*, selon Henricourt, *craindre beaucoup et se fit aimer aussi extrêmement :* sa femme, MATHILDE DE VOERNE, en Zélande, morte en 1372, ne lui donna point d'enfants.

JEAN.

1346. JEAN succéda à son frère Thierri III dans les seigneuries de Fauquemont et de Montjoie. L'histoire ne nous a rien conservé de ses exploits, si ce n'est que, le 4 mai 1347, une troupe de fauquemontois et de balemiens, après avoir passé la Meuse, mirent le feu au village de Miremort, près de Liége, et y tuèrent cent vingt hommes, ce qui, vraisemblablement, se fit de l'aveu de Jean, qui, par conséquent, doit avoir entretenu l'alliance de feu son frère avec l'évêque de Liége, puisque ce fut en faveur du prélat qu'on fit cette expédition. Jean mourut l'an 1352, sans laisser d'enfants de JEANNE, son épouse, dame de Voerne et de Berg-op-Zoom, nièce de la femme de son frère, morte en 1349.

Les contestations qui s'élevèrent, après sa mort, sur la succession dans la seigneurie de Fauquemont, sont exactement écrites aux Trophées de Butkens (tom. I, pag. 484 et 486), qu'il faut consulter, auxquels nous renvoyons ceux qui voudront s'en instruire.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES COMTES,

PUIS DUCS DE BERG (*).

Le pays de Berg ou du Mont, *Montensis ducatus*, nommé de cette manière à cause des montagnes dont il est rempli, a pour confins au nord, le pays de Clèves, au levant, le comté de la Marck et le duché de Westphalie, au midi et au couchant, la Wétéravie et l'archevêché de Cologne, dont il est presque entièrement séparé par le Rhin. Dusseldorf est sa capitale. Son étendue est d'environ seize milles de long sur sept de large.

On prétend qu'il y a eu, dès le dixième siècle, des comtes de Berg ou du Mont. Herman, si l'on en croit Gélénius, et son frère Adolfe, furent les tiges des comtes de Berg et de la Marck. Il cite en preuve les lettres de la fondation du monastère de Geresheim, faite sous le règne d'Otton II, en 976, dans lesquelles il est dit que ce monastère (auquel est aujourd'hui jointe une petite ville près de Dusseldorf) est situé dans le comté d'Herman. Or, dit Gélénius, Géresheim étant compris dans le pays de Berg, il est clair qu'Herman était comte d'une partie au moins de ce pays. Gélénius, de plus, cite des chartes des années 1003, 1009, 1019, où, parmi les souscriptions, paraît un comte Herman comme avoué de l'abbaye de Duits, avec un comte Adolfe, nommé frère d'Herman. M. Kremer est porté à croire qu'Adolfe est, plutôt qu'Herman,

(*) Cet article a été rédigé, en grande partie, d'après les mémoires de M. Ernst.

la tige des comtes de Berg, attendu que le nom d'Adolfe est devenu comme perpétuel dans la maison des comtes de Berg.

ADOLFE II.

Adolfe II, peut-être fils d'Adolfe I, est qualifié, dans une charte de l'an 1068, *advocatus de Monte* (Kremer, *Diplom. Colon.*, n. VII, p. 202), et *comes de Monte* dans une autre de 1074. (*Ibid.* n. VIII.) Il est encore nommé comme vivant dans un titre de 1090 (*Acta Academ. Palat.*, tom. III, p. 160.) Adolfe avait épousé Adélaïde, comtesse de Laufen, dont il eut Adolfe, qui suit, Everhard, nommé avec lui dans une charte de 1081, suivant Butkens, et d'autres enfants. Il est appelé *Adulfus de Huoeli*, lieu du pays par l'annaliste saxon, dont il est à propos de rapporter le texte entier qui le concerne: *Bernhardus*, dit-il, sous l'an 1026, p. 458, *comes* (de Werla) *alter frater ejusdem reginæ* (Giselæ uxoris Conradi Salici), *habuit filias quarum unam nomine Idam duxit Henricus de castro quod Loufe dicitur, Brunonis Trevirensis episcopi et Poponis comitis frater.... Filiam ejusdem Idæ ex comite eodem Henrico, nomine Adeleitham duxit Adulfus de Huvili, genuitque Adulfum juniorem et fratres ejus. Post cujus mortem sociavit eam sibi comes Palatinus Fredericus de Sumersenburch, genuitque Palatinum comitem Fridericum juniorem.* Ces dernières paroles montrent que ce n'est qu'à Adolfe II, et non à son successeur, qu'on peut donner pour femme, Adélaïde de Lauffen, puisque Fréderic le Jeune, ou II, comte de Sommersenbourg, fils d'Adélaïde et de Frédéric I, son second époux, était déjà un guerrier fameux en 1118, comme on le voit dans le même annaliste (p. 641).

ADOLFE III.

Adolfe III, fils aîné d'Adolfe II, lui avait succédé, l'an 1093, n'étant encore qu'enfant alors, suivant une charte que donna, cette année, Otton, abbé de Werden, où il est dit: *Suscipiente traditionem comite* de Clèves *Thiderico vice advocati nostri Adolphi qui tunc temporis puer erat.* (Kremer, *Diplom. Colon.*, n. X, p. 208.) Mais, dans une charte de 1115, il paraît comme majeur avec son frère Eberhard. *Adolphus*, y est-il dit, *Advocatus noster..... Everhardus frater ejus.* (*Ibid.* p. 210). A l'égard de ce dernier, après avoir échappé d'une sanglante bataille donnée entre les ducs de Brabant et de Limbourg, où il avait combattu, il alla se faire moine à Morimond. C'est ce que nous apprend Herman Corner, d'après un ancien chroniqueur. (*Apud* Eccard, *Corpus Hist.*, tom. II, p. 670.) Ce fut

lui, suivant le même écrivain, qui engagea son frère Adolfe à fonder l'abbaye d'Altenberg, ou du Vieux-Mont, vers l'an 1133. On n'a pas de preuve qu'Adolfe ait vécu au-delà de l'an 1134. En mourant, il laissa deux fils : Adolfe qui suit, et Brunon, qui fut archevêque de Cologne, second du nom.

ADOLFE IV.

ADOLFE IV, fils aîné d'Adolfe III et son successeur, est très-vraisemblablement celui dont il est fait mention dans des actes de 1138 (*apud* Mir. *Dipl. Belg.*, tom. I, p. 526.), de 1140 Colner, *Cod. Diplom. Palat.*, p. 43), et 1145 (Miræus, *ibid.* p. 182.) Il mourut, suivant Gélénius (*Auctar. vitæ S. Engelb.* p. 298), en 1152. Mais Kremer dit qu'on le rencontre dans des chartes, depuis 1134, jusqu'en 1161. Il avait épousé, suivant Albéric (*ad an.* 1126 et 1150), la fille d'Engilbert, frère de Frédéric, archevêque de Cologne ; mariage qui se fit en 1122, selon la chronique manuscrite de Rolduc, qui nomme cette épouse MARGUÉIRTE. *Eodem anno* (1122), dit-elle, *conduxit connubio Adolphus comes Margaretam quæ neptis erat Friderici Colon. Archiep.* De cette alliance sortirent Adolfe, lequel, étant parti pour la croisade, fut tué, l'an 1148, au siége de Damas (*Chron. Godefridi S. Pantal.*, p. 983) ; Engilbert, qui suit ; Frédéric II et Brunon III, archevêques de Cologne ; Everhard, comte d'Alténa, père de Frédéric, tige des comtes de la Marck.

ENGILBERT I.

ENGILBERT I, fils d'Adolfe IV, paraît, pour la première fois, avec le titre de comte de Berg, dans une charte de l'an 1166. Il aida l'empereur Frédéric I à dépouiller Henri le Lion, duc de Saxe, dont une partie des biens lui fut adjugée ; ce qui augmenta considérablement ses domaines. Etant parti, l'an 1189, avec l'empereur, pour la Terre-Sainte, il mourut sur la route. (*Chron. Saint Pantal.*) Il avait épousé MARGUERITE, fille de Henri, comte de Gueldre, dont il eut Adolfe, qui suit, et Engilbert, archevêque de Cologne.

ADOLFE V.

1189. ADOLFE V, fils aîné d'Engilbert et son successeur, prit différents partis, selon ses intérêts, dans le schisme civil qui suivit la mort de l'empereur Henri VI. Déclaré d'abord pour Otton IV, avec son cousin Adolfe, archevêque de Cologne, il lui fournit des secours en 1203 ; et ayant mis une forte

garnison dans le château de Duitz ; il s'en servit pour inquiéter les habitants de Cologne, qui tenaient pour Philippe de Suabe. Mais, l'archevêque Adolfe, ayant couronné, l'an 1205, Philippe de Suabe, le comte de Berg abandonna le parti d'Otton, et se jeta dans celui de son rival. Il passa, l'an 1211, en Languedoc pour faire la guerre aux Albigeois. S'étant croisé, l'an 1215, pour le levant, avec les comtes de Juliers et de Clèves, il se rendit, l'an 1218, en la compagnie de ces princes, et d'autres seigneurs, en Egypte. Il mourut dans le mois d'août de la même année, devant Damiète, tandis que l'on construisait, par ses ordres, une machine nouvelle pour prendre la tour qui défendait le port de cette place. De BERTHE, sa femme, il ne laissa qu'une fille, nommée Cunigarde, ou Ermengarde, qui fut mariée avec Henri IV, duc de Limbourg.

ENGILBERT II.

1218. ENGILBERT II, fils d'Engilbert I et de Marguerite de Gueldre, né l'an 1185, archevêque de Cologne, succéda, dans le comté de Berg, à son frère Adolfe V. Il gouverna ce comté avec beaucoup de sagesse, ainsi que son église, et même la Germanie entière, dont l'empereur Frédéric II lui confia la régence, l'an 1220, avec la tutelle de son fils, en partant pour l'Italie. Mais, ayant repris Frédéric d'Isenbourg, son parent, des vexations qu'il exerçait, sous le titre d'avoué, contre l'abbaye d'Essen, il encourut par-là sa haine. Feignant de se réconcilier avec lui dans une entrevue qu'ils eurent ensemble à Soëst, il l'accompagna dans le voyage qu'il fit de là à Swelme, dont il devait, le lendemain, consacrer l'église, et l'assassinat sur la route, le 7 novembre 1225. (*Voy.* Engilbert I, *archevêque de Cologne.*)

HENRI.

1225. HENRI, duc de Limbourg, quatrième du nom, succéda, du chef de sa femme, à Engilbert dans le comté de Berg, suivant la convention faite entre eux cinq ans auparavant. On voit même que, du vivant d'Engilbert, il avait porté le nom de comte de Berg et en avait exercé les droits, comme le prouve une charte manuscrite de l'abbaye de Brauveiler, datée de l'an 1222. (*Voyez* Henri IV, *duc de Limbourg.*)

ADOLFE VI.

1246. ADOLFE VI, second fils de Henri IV, duc de Limbourg

et de Cunigarge, succéda, dans la moitié du comté de Berg, à son père, qui en avait laissé l'autre moitié à sa femme en pleine souveraineté. (Kremer, n. 75.) Il s'était allié, l'année précédente, avec Conrad, archevêque de Cologne, contre l'empereur Frédéric II. (*Ibid.*, n. 72.) Adolfe mourut dans l'intervalle du jour de la Pentecôte 1257, et du 9 août 1259, suivant deux chartes rapportées par Kremer. (*Ibid.*, n. 87 et 90.) Ce que l'on dit, qu'il périt à Nuys, dans un tournoi, en joutant contre Eberhard, comte de la Marck, son gendre, est sans fondement. Eberhard, qui épousa sa fille, n'était point encore comte de la Marck, et d'ailleurs était trop jeune pour jouter avec lui. Adolfe avait épousé, l'an 1240, MARGUERITE, sœur de Conrad de Hochstadt, archevêque de Cologne, dont il eut Adolfe VII et Guillaume, qui suivent; Henri, seigneur de Windeck, père d'Adolfe VIII, comte de Berg; Conrad, élu évêque de Munster en 1306; Conrad, prévôt de l'église cathédrale de Cologne; Engilbert, prévôt de l'église collégiale de Saint-Cunibert, à Cologne; Waleran, prévôt de Sainte-Marie aux degrés de la même ville; et Ermengarde, femme d'Eberhard, comte de la Marck.

ADOLFE VII.

1259 au plus tard. ADOLFE VII devint le successeur d'Adolfe VI, son père, sous la tutelle de sa mère. L'an 1268, il fut un des seigneurs qui s'allièrent avec la ville de Cologne contre Engilbert, son archevêque, dont elle avait secoué le joug. Mais il se brouilla depuis avec cette ville à l'occasion des forts de Monheim et de Mulheim, qu'il avait fait élever dans son voisinage sur le Rhin. Les Coloniens prennent les armes, et viennent, l'an 1274, au nombre de deux mille, faire le dégât sur ses terres pour l'obliger à détruire ces deux forts. Ils ne le firent pas impunément; et Adolfe, étant tombé sur eux, les mit en fuite après en avoir tué plusieurs. Mais, l'année suivante, Sifroid, leur nouvel archevêque, s'étant mis à leur tête, obtint, par la terreur qu'il inspira au comte, la démolition de ces deux places. L'an 1279, nouvelles brouilleries entre Adolfe et ce prélat, qui lui fit une guerre sanglante. La paix, néanmoins, se fit entre eux la même année. Elle venait d'être conclue, lorsque le duc de Brabant, que le comte avait appelé à son secours, arriva. Pour ne point perdre le fruit de son voyage, il donna dans le camp de son allié des fêtes militaires où il étala toute la magnificence brabançonne. L'an 1282, après la mort d'Ermengarde, fille unique de Waleran IV, duc de Limbourg, Adolfe

prétendit succéder à ce duché comme neveu de Waleran. Mais il eut pour concurrent Renaud, comte de Gueldre, qui avait épousé Ermengarde, décédée presqu'en même tems que son père. Adolfe, ne se sentant pas en état de faire face à ce rival, céda, l'an 1284, ses prétentions à Jean I, duc de Brabant, (Pontan., page 160); ce qui occasiona une guerre sanglante entre le Brabant et la Gueldre. L'an 1288, Adolfe combattit, le 5 juin, pour le duc à la fameuse bataille de Woeringen, où il prit l'archevêque de Cologne, qu'il retint prisonnier dans la forteresse de Newenbourg l'espace d'environ dix-huit mois, et non de sept ans, comme le marque Teschenmacher. Pour se racheter, il en coûta au prélat quatre châteaux, savoir, Waldenbourg, Rodenbourg, Menden et Alpérade, avec plusieurs terres, et une grosse somme d'argent. L'archeque, remis en liberté, reprit aussitôt les armes pour réparer ses pertes, et y réussit. Mais il lui restait à laver l'affront de son emprisonnement. Pour obtenir ce point, il fit la paix avec le comte, et gagna tellement sa confiance, que, l'an 1293 ou environ, il l'engagea à l'accompagner à Duitz. Mais, dans une embuscade qu'il avait préparée sur la route, il surprit Adolfe, qu'il fit conduire dans les prisons de Grevonrad, où il mourut le 28 septembre 1296, sans laisser de postérité d'Elisabeth, son épouse, fille d'Otton III ou IV, comte de Gueldre. (*Voyez* Sifroid, *archevêque de Cologne.*)

GUILLAUME I.

1296. Guillaume I, frère d'Adolfe, lui succéda au comté de Berg après avoir été chanoine de Cologne. Il avait fait des efforts inutiles pour tirer Adolfe de prison. Il entreprit avec aussi peu de succès de le venger après sa mort. Il finit ses jours au mois d'avril 1308, sans laisser d'enfants d'Ermengarde de Clèves, sa femme, et fut enterré au Vieux-Mont.

ADOLFE VIII.

1308. Adolfe VIII, fils de Henri de Windeck, succéda, l'an 1308, à Guillaume, son oncle. L'an 1312, il épousa, le 31 mars, Agnès, fille de Tierri VII, comte de Clèves, dont il n'eut point d'enfants. Le comte Adolfe fut attaché au parti de l'empereur, Louis de Bavière, contre Frédéric, son rival. En conséquence, il fit le dégât sur les terres de Cologne, dont l'archevêque, Henri de Wirnenbourg, avait couronné Frédéric.

Il accompagna, l'an 1327, Louis de Bavière dans son expédition d'Italie. Il marcha, l'année suivante, au secours d'Adolfe de la Marck, évêque de Liége, contre les Liégeois révoltés. Il fit alliance, l'an 1339, avec Edouard III, roi d'Angleterre, contre la France, et servit, cette campagne et la suivante, avec ses troupes dans l'armée de ce prince au Pays-Bas. Dans les dernières années de sa vie, si l'on en croit Teschenmacher, le comte Adolfe éprouva l'ingratitude de ses deux fils, que l'ambition de régner porta à la révolte. Ils le prirent, dit cet historien, et l'enfermèrent; mais la vengeance divine éclata sur ces enfants dénaturés. Ceci, à notre avis, n'est qu'une copie de ce qui arriva dans ce tems-là au comte de Juliers. Il est en effet certain qu'Adolfe VIII n'eut point d'enfants, et qu'à raison de cette privation, il transporta, par acte du 16 août 1320, avec le consentement des états du pays, ses domaines à Marguerite, sa sœur, femme d'Otton III, comte de Ravensberg, morte après l'an 1339, et à ses héritiers, pour en jouir après sa mort. (Lamey, *Histoire des comtes de Ravensberg.*) Adolfe mourut, suivant Butkens, le 3 avril 1348, et fut inhumé au Vieux-Mont.

MARGUERITE.

1348. MARGUERITE, fille et héritière d'Otton, comte de Ravensberg, et de Marguerite de Berg, succéda, dans ce comté, à son oncle Adolfe. Elle était mariée pour lors, et depuis plusieurs années, à GÉRARD, fils aîné de Guillaume, premier duc de Juliers. Gérard, la même année (et non l'an 1360), eut, de concert avec son frère, la barbarie d'emprisonner son père, l'accusant d'un vice infâme. Il marcha, l'an 1356, au secours du duc de Brabant dans la guerre que celui-ci eut avec le comte de Flandre au sujet de la seigneurie de Malines. Mais il n'est pas vrai qu'il commanda l'avant-garde des Brabançons à la bataille que ce duc perdit, le 17 août de la même année, à Scheut, près de Bruxelles. Butkens met sa mort au 18 mai 1360, et celle de sa femme au 13 février 1389. Cet historien dit que Gérard mourut dans une bataille contre Arnoul, comte de Blankenheim; Duchêne dit que ce fut en duel, et Teschenmacher dans un tournoi. Il laissa de son mariage un fils, qui suit, et Marguerite, femme d'Adolfe I, comte de Clèves.

GUILLAUME II.

1360. GUILLAUME II, fils de Gérard de Juliers et de Mar-

guerite, succède à son père aux comtés de Berg et de Ravensberg du vivant et par le consentement de sa mère, comme il conste par les chartes. L'an 1371, il combattit, le 22 août, pour le duc de Juliers, son oncle, à la bataille de Bastweiler, que ce dernier gagna sur le duc de Brabant. L'an 1373, étant venu au secours d'Otton, comte de Teklembourg, il fit prisonnier, la même année, dans un sanglant combat, Simon, comte de la Lippe. Le pays de Berg fut, à sa demande, érigé, l'an 1380, en duché par l'empereur Wenceslas. L'an 1397, il fut fait prisonnier, par le comte de Clèves, à la bataille de Cleverham. Il avait accordé à son fils Adolfe le titre de comte de Ravensberg. Celui-ci, l'an 1404, las de le voir si long-tems régner, le fait arrêter sans qu'il s'y attendît, et l'enferme dans le château de Neuenberg, suivant la chronique de Cologne. Mais, l'année suivante, Guillaume, s'étant échappé de sa prison, fit la guerre à ce fils rebelle. Guillaume, évêque élu de Paderborn, frère d'Adolfe, se joignit à son père pour venger l'outrage fait en sa personne à la nature. La même chronique dit que la femme de Guillaume alla trouver l'empereur à Francfort pour se plaindre de la conduite de ce fils dénaturé, qui fut en conséquence mis au ban de l'empire; qu'Adolfe alors se prêta à un accommodement en vertu duquel il conserva les terres au-delà du Wipper, et le père eut tout ce qui est en-deçà de ce fleuve le long du Rhin. Le comte Guillaume mourut le 24 juin 1408. Gobelin Persona, dans son *Cosmodromion* (*ætate* 6, *cap.* 70, p. 289), fait l'éloge de sa valeur, de sa justice, et de son attention à protéger les églises. Il avait épousé, en 1363, ANNE, fille de Robert II, électeur palatin du Rhin, dont il eut Robert, élu évêque de Paderborn en 1389, mort le 18 juin 1394; Adolfe, qui suit; Guillaume, élu évêque de Paderborn à la place de Jean de Hoya, et non de son frère, en 1399, marié depuis avec Adélaïde, fille de Nicolas, comte de Teklembourg, le 19 février 1417; et Gérard, prévôt et archidiacre de Cologne.

ADOLFE IX.

1408. ADOLFE IX succéda enfin au duché de Berg, dont il s'était rendu indigne par la conduite atroce qu'il avait tenue envers le duc Guillaume, son père. Ayant épousé YOLANDE, fille de Robert, duc de Bar, il prétendit à ce duché au nom de sa femme contre la cession que le cardinal Louis de Bar, son beau-frère, en avait faite en 1419, à René d'Anjou. Résolu de faire valoir ses prétentions par la voie des armes, il s'avança

avec des troupes sur les frontières du Barrois, se rendit maître du château de Pierrepont, assiégea Briey, et en passa la garnison au fil de l'épée. Sanci et Estain, qu'il attaqua ensuite, ne firent presque point de résistance. Mais, peu de tems après, il fut arrêté par la garnison de Longwi, et conduit prisonnier à Nanci. Il y demeura plus d'un an, et n'en sortit qu'en renonçant à ses prétentions au duché de Bar. Voyant Renaud, duc de Gueldre et de Juliers, sans enfants, il fit, le 1er. avril 1420, avec Jean, seigneur de Heinsberg, petit-fils, par sa mère, de Guillaume I, duc de Juliers (dont Adolfe était arrière-petit-fils par son père), une convention, de l'aveu même de Renaud, pour partager entre eux, après sa mort, le duché de Juliers, de manière qu'Adolfe en aurait les trois quarts, et l'autre le dernier quart. (Kremer, *Acad. Beitr.*, t. I, p. 47.) (*Voyez* Adolfe, *duc de Juliers.*)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

COMTES ET DUCS DE CLÈVES (*).

Le pays de Clèves, situé, des deux côtés du Rhin, entre le pays de Berg, celui de la Marck, la Westphalie, le Brabant, la Gueldre, l'archevêché de Cologne, le territoire d'Aix-la-Chapelle, l'Over-Issel, et le comté de Zutphen, s'étend sur environ 15 milles, d'Allemagne, de longueur, et 4 à 5 de largeur. Il tire son nom de sa capitale, nommée en latin *Clivus*, à cause de sa situation qui est sur le penchant d'une colline. Emmerich, Wesel, Ruhrort, Santen, Orsoi, Duysbourg, Genep, Remberg, Dinslaken, Calcar et Rées, sont les autres villes principales qui composent cet état. Les anciens historiens des comtes de Clèves les font venir d'un chevalier grec, qu'ils nomment Hélie, le même que le chevalier du Cygne, dont les romans racontent des choses si singulières. Laissant à part ce comte chimérique qu'on place sous le règne de Dagobert et ses successeurs jusqu'au onzième siècle, nous commencerons la chronologie des comtes de Clèves par

RUTGER.

Rutger ou Roger, qui vivait au commencement du onzième siècle. C'est l'annaliste de l'abbaye de Rolduc, dont l'ouvrage

(*) Cet article a été rédigé, en grande partie, d'après les mémoires de M. Ernst.

fut composé vers l'an 1157, qui nous le fait connaître en rapportant l'élévation du corps du véritable Ailbert, chanoine de l'église de Tournai, fondateur de cette maison. « Il y avait, » dit-il, en Flandre, deux frères puissants et recommandables » par leur mérite personnel, Gérard et Rutger. Fatigués par les » divers combats qu'ils étaient obligés de soutenir contre les » seigneurs du pays, ils prirent le parti de se tourner du côté » de l'empereur, qui plaça Gérard à Wassenberg, et Rutger à » Clèves. Non content de cette première faveur, il y ajouta tant » de bénéfices en fonds de terre, que les descendans de ces » deux frères devinrent les princes du pays..... Or, le prêtre » Ailbert et ses frères, étaient parents de Gérard, comte de » Gueldre, et de Goswin de Heinsberg, du comte de Krie- » kenbach et de Thierri de Clèves, tous arrière-petits fils des » deux frères, dont nous avons parlé au commencement de ce » récit ». (Fisen, *Hist. eccl. Leod.*, part. 2, liv. IX, n. 15 et 31, pag. 212-222.) Voilà donc un Thierri, comte de Clèves, arrière-petit-fils de Rutger. Il s'agit maintenant de trouver son père et son aïeul, et nous croyons y avoir réussi. En effet, .

THIERRI I.

THIERRI I, que nous regardons comme le fils de Rutger, vivait sous l'empereur Henri III. C'est l'empereur Frédéric I qui l'atteste dans un diplôme donné en 1172 : *Cùm serenissimus Romanorum imperator*, dit-il, *Henricus III prædecessor noster, Teloneum Neomagense..... Theodorico comiti Clivensi, qui temporibus ejus comes exstitit, in feudo concessisset*, etc. (*Apud Pontanum Hist. Gelriæ*, pag. 114.)

EVRARD.

EVRARD, ou EVERHARD, fils de Thierri et son successeur, vivait en 1074, date d'une charte donnée, le 27 du mois de septembre, par Annon, archevêque de Cologne, pour régler le partage de certains biens qu'Everhard, de concert avec sa femme BERTHE, avait conférés à l'église de Cologne et à celle de Saint-Quirin de Nuys. (Kremer, *Diplom. Colon.*, n. 8, pag. 203, 207.) Evrard, comme on va le voir, était mort en 1093.

THIERRI II.

THIERRI II, fils d'Evrard et arrière-petit-fils de Rutger, est sans doute le même dont il est fait mention dans une charte donnée, l'an 1093, par Otton, abbé de Werden, où il est dit:

Suscipiente traditionem comite de Clèves *Thiderico.* (Kremer, *ibid.*, pag. 209, n. x.) L'an 1095, il prit la croix, et partit, l'année suivante, pour la Terre-Sainte, avec Godefroi de Bouillon. De retour chez lui, il s'attacha au parti de l'empereur Henri IV, et défendit ce prince contre son fils révolté. Mais, voyant ensuite que le pape Pascal appuyait ce dernier, il changea de parti, et se retourna du côté du fils contre le père. (Teschenmacher.) Thierri vivait encore l'an 1119, et même en 1134, suivant Butkens. Mais cette dernière date est fausse, comme la suite le prouvera.

ARNOUL I.

Arnoul I, fils et non frère de Thierri II, se rencontre avec le titre de comte dans une charte de Frédéric, archevêque de Cologne, donnée en 1121. (Kremer, *ibid.*, pag. 215, n. xiv.) On trouve encore dans des actes des années 1126, 1128, 1129, *Arnoldus, comes Clivensis.* (Heda, *Hist. Episc. Ultraj.*, pag. 153, 157.) Teschenmacher prolonge la vie d'Arnoul jusqu'en 1162. Mais sur ce point, il trouvera sa réfutation sous les comtes suivants. Butkens, tom. I, p. 109, lui donne pour femme Ide, fille de Godefroi le Barbu, duc de Lothier, et dit qu'il fut intime ami de saint Norbert. Dans une charte d'André, évêque d'Utrecht, donnée en 1134, on trouve *Arnoldus juvenis comes.* (Miræus, *Diplom. bel.*, tom. I, pag. 174.) Ce jeune Arnoul était sans doute le fils d'Arnoul I : mais il ne s'ensuit pas que celui-ci fut mort dès-lors, comme le prétend M. Dithmar dans ses notes sur Teschenmacher. Nous pensons qu'il l'était en 1138, d'après un diplôme donné cette année par l'empereur Conrad, dans lequel se rencontre, *Arnoldus, comes de Clèves*, sans l'épithète de *juvenis.* (Mir., *ibid.*, pag. 387.)

ARNOUL II.

Arnoul II reparaît dans un autre diplôme du même prince, de l'an 1140. (Tolner, *Cod. diplom. Palat.*, p. 43, n. xlix), et même encore dans un troisième de l'an 1145. Mais il n'y a aucun fond à faire sur cette dernière pièce, quoi qu'on en dise dans l'avertissement qui est à la tête de la nouvelle édition de Butkens. On remarque en effet les noms de quelques témoins qui ne vivaient plus alors, tels que Walerand, duc de Limbourg, mort en 1139; Guillaume, comte palatin du Rhin, décédé l'année suivante; Udon, évêque d'Osnabruck, mort en 1141. Le comte Arnoul pouvait être encore vivant alors, et il n'y a pas de preuve qu'il soit mort avant 1150.

THIERRI III.

THIERRI III, fils d'Arnoul I et d'Ide, jouissait du comté de Clèves en 1150. On le voit, cette année, s'intéresser avec quelques autres seigneurs, pour la promotion d'Herman de Horn à l'évêché d'Utrecht. (*M. Chron. Bel.*) Il se produit encore, comme témoin, dans un diplôme de l'empereur Frédéric I, du mois de juin 1157 (Miræus, *Dipl. Bel.*, t. I, p. 185), et dans des chartes de 1166, 1169, 1170 et 1171. Cependant; en 1158, on aperçoit un LOUIS, comte de Clèves, dans un diplôme du même empereur Frédéric I, publié par Tolner (*Cod. Diplom. Palat.*, pag. 53, n. LIX.); HLUDOVICUS, *comes de Cleves*. Ce qu'on peut supposer de plus vraisemblable, c'est qu'il était frère et collègue de Thierri; si ce n'est point une erreur de copiste. Ce dernier mourut en 1172, selon Godefroi de Saint-Pantaléon, et non en 1200, comme le marque Teschenmacher. La chronique d'Egmond fait un bel éloge de ce comte. Il avait épousé PÉTRONILLE, fille de Thierri VI (et non VII), comte de Hollande, dont il eut Thierri, qui suit; Arnoul; et Adélaïde, femme de Thierri VII, comte de Hollande.

THIERRI IV.

1172. THIERRI IV, fils de Thierri III, et son successeur, épousa, l'an 1182, MARGUERITE, fille de Florent III, comte de Hollande. (*Chron. Egmond.*) Cette comtesse était morte et remplacée par une autre épouse, l'an 1188, s'il est vrai, comme l'assure Teschenmacher, que, cette année, Thierri fit une donation à l'abbaye d'Altencamp; avec *sa mère, sa femme Adélaïde de Brabant, et son frère Arnoul.* L'an 1189, Thierri partit pour la Terre-Sainte. On ignore s'il en revint : mais il n'était plus au monde en 1194. En mourant, il laissa un fils, qui suit.

ARNOUL III.

ARNOUL III, fils et peut-être frère de Thierri IV, lui succéda au comté de Clèves dont il était en possession l'an 1194. On voit, en effet, qu'il fut du nombre des seigneurs qui se rendirent garants du traité de paix conclu au mois d'août de cette année, entre le duc de Brabant et le comte de Hainaut. (Martenne, *Anecd.*, tom. I, p. 656.) Il mourut, au plus tard, en 1203, laissant de sa femme N., qu'on croit avoir été fille de Henri, duc de Limbourg, un fils, qui suit.

THIERRI V.

1203 au plus tard. THIERRI V succéda, en bas âge, au comte Arnoul, son père. Dans la transaction qui fut faite, l'an 1203, entre Henri, duc de Brabant, et Otton, comte de Gueldre, il est fait mention de lui en ces termes : *Inter eumdem comitem (Gelrie) et puerum de Clivo est condictum quòd bona quæ pater jam dicti pueri possedit in suo decessu juxta rei veritatem, eadem puer possidebit.* (Butkens, tom. I, *pr.* p. 51). Thierri, l'an 1217, entre en querelle avec Engilbert, archevêque de Cologne. Un accommodement, fait en 1220, les réconcilia. Cependant ce prélat ayant été tué, cinq ans après, par Frédéric d'Isenbourg, Thierri fut soupçonné d'avoir trempé dans cet assassinat. Mais il ferma la bouche à la calomnie par l'ardeur avec laquelle il poursuivit le meurtrier. Étant entré sur ses terres, il les dévasta, punissant ainsi des vassaux innocents du crime de leur seigneur. L'an 1226, il combattit, suivant quelques auteurs, pour Otton, évêque d'Utrecht, à la bataille de Coevorden, où périt ce prélat. Mais l'anonyme *de rebus ultraj.* dit seulement qu'il envoya des troupes à Otton. L'an 1234, il secourut Gérard de la Lippe, archevêque de Brême, contre les hérétiques nommés Stading. La même année, dans un tournoi célébré, le 19 juillet, à Corbie, ou à Noyon, Philippe Hurepel, comte de Boulogne, ayant tué, par jalousie, Florent IV, comte de Hollande, Thierri vengea la mort de ce dernier sur son assassin qu'il égorgea sur-le-champ. Le comte de Nivelle ayant voulu tirer vengeance à son tour de la mort du comte de Boulogne, Thierri le défit dans un combat. Voilà ce que racontent des écrivains modernes : mais on ne trouve rien de semblable dans les auteurs contemporains. (*Voy.* Florent IV, *comte de Hollande.*) Thierri marcha, l'an 1253, au secours de Guillaume, comte de Hollande et roi des Romains, attaqué par Marguerite, comtesse de Flandre, et Gui de Dampierre, son fils. Guillaume, ayant livré bataille aux Flamands, le 4 juillet de la même année, dans l'île de Walcheren, le comte de Clèves y fit prisonnier Thibaut, comte de Bar. Thierri, après avoir signalé sa valeur en d'autres occasions, finit ses jours l'an 1261 au plus tard. De MATHILDE, dame de Dinslacken, qu'il avait épousée vers 1220, il eut trois fils de même nom que lui, dont l'aîné, surnommé de Dinslacken, mourut vers l'an 1245, et le troisième, dit Thierri-Loef ou Ludolfe, qui lui survécut, ainsi que le second, vivait encore en 1263. Butkens (tom. I, *pr.* p. 97) rapporte une charte de ces derniers de l'an 1258, qui débute ainsi : *Illustri domino Henrico duci Lotharingiæ et Brabantiæ Theodoricus et*

Theodoricus filii comitis Clivensis. Thierri eut encore deux filles; Jutte, femme de Waleran, dernier duc de Limbourg, et Marguerite, mariée à Otton III ou IV, comte de Gueldre.

THIERRI VI.

1261 au plus tard. THIERRI VI, second fils de Thierri V, lui avait déjà succédé en 1261. C'est ce qu'on infère d'une charte non imprimée, qu'il expédia le 15 juin de cette année, en faveur du monastère des dames de Heinsberg, où elle se conserve en original : *Quoniam*, dit-il, *nostræ magnificentiæ moderamini cognovimus expedire quòd locis ad honorem dei constitutis benevolâ compassione subveniamus et nostræ majestatis auxilium hilariter impertiamur*, etc. Thierri, au commencement de son règne, eut avec Otton III ou IV, comte de Gueldre, son beau-frère, des querelles qui furent terminées, l'an 1266, par un accommodement. (*Pontan. Hist., Gelr.* p. 149). L'an 1268, il aida Florent V, comte de Hollande, à réduire les Kennemerlandois révoltés contre lui. Thierri s'allia, la même année, avec le duc de Limbourg et plusieurs seigneurs en faveur d'Engilbert de Walkenberg, archevêque de Cologne, contre les habitants de la même ville. Thierri mourut entre les années 1271 et 1277, et fut enterré dans la collégiale de Wesel. Il avait épousé ADÉLAÏDE, fille de Henri, seigneur de Heinsberg, dont il eut Thierri, qui suit; Thierri, surnommé Loef, ou Ludolfe, qui fut comte de Hilkerade et de Tombourg; et d'autres enfants au nombre desquels nous mettons, avec Butkens, Ermengarde, femme de Guillaume, comte de Berg; et Mathilde, femme de Henri l'Enfant, landgrave de Hesse.

THIERRI VII.

1277 au plus tard. THIERRI VII, fils et successeur de Thierri VI, se montre bien distinctement, dès l'an 1277, avec MARGUERITE, son épouse, fille d'Eberhard, frère de l'empereur Rodolphe, comme le prouve un diplôme du 18 janvier de cette année, publié par le P. Hugo. (*Ann. præm.* tom. II, *pr.* p. 671.) Ce mariage lui fut également honorable et utile. Teschenmacher (pag. 149) assure que Rodolphe lui engagea la ville de Duisbourg avec celle de Cranenbourg pour deux mille marcs d'argent qu'il avait promis à sa nièce, *loco dotis pro 2000 marcis argenteis*. L'empereur le nomma de plus vicaire de l'empire dans une partie des Pays-Bas. Dans une charte de l'an 1279, publiée encore par le P. Hugo, il est parlé d'un don qui fut

fait par Thierri, comte de Clèves, et Marguerite, sa femme, *ex libero consensu Theoderici unici hœredis*; d'où il semble qu'on peut conclure que ce Thierri est mort avant son père, et qu'Otton, qui a été son successeur, est né du second lit. L'an 1296, Thierri poursuivit les assassins de Florent V, comte de Hollande, et contribua, par sa valeur, à la prise de leurs châteaux. (Beka, p. 99.) La régence de la Hollande, sous le jeune comte Jean, fils et successeur de Florent, fut d'abord partagée entre Jean d'Avênes, comte de Hainaut, et le comte de Clèves. Mais le premier ayant prévalu, le second se vit contraint de retourner dans son pays. L'année suivante, Thierri marcha au secours de Gui, comte de Flandre, contre la France, et se trouva mal d'avoir embrassé ce parti. Ce comte mourut l'an 1305, laissant de Marguerite, sa première femme, Ermengarde, femme de Gérard, comte de Horn. D'ERMENGARDE, sa deuxième femme, fille d'Otton IV, comte de Gueldre, il eut Otton, Thierri et Jean, qui lui succédèrent; Marguerite, femme de Henri de Flandre, comte de Lodes; Elisabeth, mariée à Guillaume de Horn; une autre Elisabeth, mariée à Godefroi de Juliers, seigneur de Bergheim; Evrard, chanoine de Cologne; et Agnès, femme d'Adolfe VIII, comte de Berg.

OTTON.

1305. OTTON, fils aîné de Thierri et son successeur, est qualifié mal à propos par quelques-uns LE PACIFIQUE; car il y a preuve qu'il eut plus d'une fois les armes à la main, et qu'il eut part à la guerre de Flandre. Il mourut, le 30 septembre 1311, à Hostmar, en Westphalie. Il avait épousé, suivant un anonyme cité par M. Dithmar et Butkens, MATHILDE DE WIENEBOURG, sœur de Henri II, archevêque de Cologne, dont il n'eut qu'une fille, Ermengarde, mariée à Jean XI, seigneur d'Arkel.

THIERRI VIII.

1311. THIERRI VIII, dit LE PIEUX, frère d'Otton, lui succéda. Il servit avec zèle l'empereur, ou roi des Romains, Louis de Bavière, contre Frédéric d'Autriche, son rival. Louis le nomma, l'an 1318, vicaire de l'empire en Westphalie, et lui donna l'avouerie de Wertheim avec la ville de Duysbourg, qu'il avait retirée au comte de Berg. Thierri fut, l'an 1327, de l'expédition de l'empereur, ou roi des Romains, Louis de Bavière, en Italie. Dans la guerre d'Edouard III, roi d'Angleterre, avec la France, il

fournit des troupes à ce monarque et l'accompagna même en personne. Il secourut aussi Guillaume, comte de Hollande, dans le siége qu'il mit, au mois de juin 1345, devant Utrecht. Thierri eut part aux autres guerres qui se firent de son tems dans les Pays-Bas. Il mourut le 7 juillet 1347, et non pas en 1345, comme le marque Rousset. Il avait épousé MARGUERITE, fille de Renaud I, comte de Gueldre, dont il laissa Marguerite, femme d'Adolphe II, comte de la Marck; Elisabeth, mariée à Gérard, seigneur de Woorn, en Zélande; et Marie, dont on ignore la destinée. (Dithmar, *Cod. Diplom.*, n°. 47.) Butkens n'a connu que la première de ces trois filles; mais il en nomme deux autres dont il ne prouve point la naissance.

JEAN I.

1347. JEAN I, chanoine de l'église de Cologne, fut le successeur de Thierri, son frère, malgré les efforts que fit Otton, fils de Jean XI, seigneur d'Arkel, pour reprendre le comté de Clèves dont il devait hériter en vertu de la convention faite entre sa mère, fille d'Otton de Clèves, et Thierri VIII. Jean fournit, l'an 1347, du secours à Engilbert, évêque de Liége, contre les Liégeois révoltés. L'an 1355, il prit le parti de Renaud III, duc de Gueldre, dans la guerre qu'il eut avec Edouard, son frère. Renaud ayant été vaincu, pris et enfermé l'an 1361, la guerre continua entre Edouard et le comte de Clèves. Edouard étant entré dans le pays de Clèves, brûla Wesel Tiel, et d'autres lieux. Le comte de Clèves, en représailles, se jeta sur la Gueldre, où il fit le dégât autour de Nimègue. Ce dernier, mourut, suivant Pontanus, le 9 novembre 1368. Il avait épousé MATHILDE, fille de Renaud II, duc de Gueldre, et veuve de Godefroi de Heinsberg, fils du comte de Loss, dont il ne laissa point d'enfants. Après sa mort, elle se remaria à Jean de Châtillon, comte de Blois.

ADOLFE I.

1368. ADOLFE I, second fils d'Adolfe II, comte de la Marck, et de Marguerite, fille de Thierri VIII, comte de Clèves, succéda au comte Jean, son grand-oncle, comme plus proche héritier en ligne féminine, avec l'agrément de l'empereur. Les maisons d'Arkel et de Horn ayant des prétentions sur ce duché, il s'accommoda avec elles, après quelques contestations, pour en jouir paisiblement. Il avait été pourvu de l'évêché de Munster, puis en 1363, de l'archevêché

de Cologne. L'an 1368, le 21 décembre, il fut inauguré solennellement comte de Clèves, après avoir confirmé les priviléges de ses nouveaux sujets. Il épousa, l'an 1370, au plutôt, suivant le continuateur de Levolde, MARGUERITE, fille de Gérard de Juliers, comte de Berg. L'an 1381, il institua l'ordre ou la confrérie *des Foux* le jour de saint Cunibert (12 novembre). Trente-cinq gentilshommes entrèrent d'abord dans cette société qui ne paraît avoir été formée que pour entretenir l'union entre les nobles du pays de Clèves. On les reconnaissait à un fou en plaque ou en broderie d'argent qu'ils portaient sur leurs manteaux. Le dimanche après la Saint-Michel, tous les confrères s'assemblaient à Clèves, et se régalaient à frais communs. La société s'appliquait ensuite à terminer les différents survenus entre les confrères. Cet ordre ne subsiste plus depuis long-tems. Adolfe entra en guerre la même année avec Frédéric de Sarwerden, archevêque de Cologne. Il établit, l'an 1393, avec plusieurs seigneurs de ses voisins, un nouvel ordre de chevalerie, qu'on nomma *l'ordre du Rosaire*. Ce prince mourut le 7 septembre de l'année suivante. Sa femme lui survécut jusqu'en 1425. Il avait eu d'elle seize enfants, dont sept fils et neuf filles. Les principaux sont : Adolfe, qui suit ; Thierri, comte de la Marck ; Gérard, que Charles VII, roi de France, envoya, l'an 1430, au secours des Liégeois, contre le duc de Bourgogne ; Elisabeth, mariée, 1°. à Renaud de Fauquemont, seigneur de Born, 2°. à Etienne, duc de Bavière-Ingolstadt ; Marguerite, deuxième femme d'Albert, comte de Hollande ; et Catherine, femme de Frédéric, comte de Meurs.

ADOLFE II.

1394. ADOLFE II, dit LE PRUDENT, né l'an 1371, fut le successeur d'Adolfe I, son père, au comté de Clèves. L'an 1397, il prit le parti de Thierri, son frère, contre Guillaume, duc de Berg, son oncle, au sujet d'une rente annuelle de 2,400 florins, sur la gabelle de Kayserwerth. Le duc de Berg, s'étant allié à plusieurs seigneurs, entra dans le pays de Clèves, et en vint aux mains, avec les deux frères, dans un endroit nommé Cleverham, près de Clèves, le jeudi avant la Pentecôte (7 juin) 1397. L'armée des deux frères plia d'abord ; mais un renfort venu de Wesel, arracha la victoire des mains du duc de Berg. Il fut lui-même fait prisonnier avec plusieurs de ses alliés.

L'an 1398, Adolfe succéda, dans le comté de la Marck, à Thierri, son frère, tué le 14 mars. Créé duc de Clèves par l'empereur Sigismond, l'an 1417, au concile de Constance, le jour de saint Vital (28 avril), il joignit le nom de la Marck à celui

de Clèves, et conserva les armes de la Marck mi-parties avec celles de Clèves. L'an 1418, n'ayant encore que des filles, il propose aux états de ses pays de déférer, après sa mort, la souveraineté, au défaut de ses enfants mâles, à l'aînée de ses filles qui lui survivront. Cet arrangement indispose tellement Gérard, son frère, qu'ils en viennent à une guerre ouverte. Elle cessa par un accommodement fait à la Toussaint 1421. Gérard, par lettres du vendredi avant les Rameaux 1431, données à Nuremberg, reçut de l'empereur Sigismond, l'investiture du comté de la Marck: *Profitemur*, y dit l'empereur, *quòd Gerardus de Clivia comes Marchiæ ad nos miserit et nobis exposuerit quòd inimicitiis et bellis impeditus pro nunc personaliter ad accipienda à nobis feuda sua comparere non posset, nosque humiliter imploraret ut feuda prædicta, scilicet comitatum Marchiæ cum arcibus quæ frater ejus et patruus possederunt clementer concedere*, etc. Le comté de la Marck, après la mort de Gérard, arrivée, sans qu'il laissât d'enfants, le 13 septembre 1461, retourna à la maison de Clèves. (Teschenmacher, pag. 291, *cum actis publicis Dithmari.*)

L'an 1435, Adolfe se trouve à la paix d'Arras, avec son fils aîné. Ce prince eut souvent les armes à la main, tant en son nom que comme allié de ses voisins, et fit la guerre presque toujours avec avantage; ce qui le fit nommer *le Victorieux*. Il agrandit considérablement ses états par diverses acquisitions qu'il fit, pourvut à leur sûreté par les forteresses qu'il y fit élever sur les frontières, et par le soin qu'il eut de faire administrer exactement la justice. Adolfe mourut le 19 septembre 1448, et non 1443, comme le marque Rittershusius. Il avait épousé, 1°. l'an 1399, AGNÈS, fille de Robert III, comte palatin du Rhin, puis empereur, morte en 1401; 2°. MARIE, fille de *Jean sans Peur*, duc de Bourgogne. Il eut du second lit, trois fils et sept filles. Les fils sont Jean, qui suit; Adolfe et Engilbert; Marguerite, l'aînée des filles, épousa, 1°. l'an 1432, à Bâle, Guillaume, duc de Bavière, protecteur du concile qui se tenait en cette ville, 2°. Ulric de Wurtemberg; Catherine fut mariée avec Arnoul d'Egmond, duc de Gueldre; Marie devint femme de Charles, duc d'Orléans, qu'elle fit père du roi Louis XII; Agnès épousa Charles, infant de Navarre, fils du roi Jean II; Hélène épousa Henri, duc de Brunswick-Wolfembutel; Elisabeth épousa Henri, comte de Schwarzbourg; et Anne. Adolfe eut aussi trois enfants bâtards.

JEAN I.

1448. JEAN I, dit LE BELLIQUEUX, né le 16 janvier 1419,

élevé à la cour de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, son oncle, succéda au duc Adolfe, son père, dans le duché de Clèves et le comté de la Marck. Il était célèbre dès lors par plusieurs actions de valeur, et surtout par la guerre qu'il avait faite en 1444, et les trois années suivantes, à Thierri de Meurs, archevêque de Cologne, en faveur des habitants de Soëst, ville anséatique de Westphalie, que ce prélat voulait réduire au niveau des autres villes de sa dépendance. Cette guerre, où presque tous les seigneurs et les prélats voisins prirent parti, chacun suivant son intérêt, finit par un traité de paix conclu le 27 avril 1449. Cette même année, le duc Jean s'accorda, par la médiation du duc de Bourgogne, avec Adolfe, son frère, touchant la succession de leur père. Adolfe eut pour sa part Ravenstein et Winendal. L'an 1450, le duc Jean fit en grand cortége le voyage de la Terre-Sainte, d'où il revint l'année suivante. Il marcha, l'an 1452, au secours du duc de Bourgogne, contre les Gantais révoltés. L'an 1459, il réconcilia Adolfe, prince de Gueldre, avec le duc Arnoul, son père. Il fit la guerre à ce même Adolfe, l'an 1466, pour venger Arnoul, son père, qu'il avait détrôné. Elle dura trois ans, et finit, l'an 1469, par la médiation du duc de Bourgogne. Après la mort d'Arnoul, la ville de Nimègue, l'une de celles qui lui avaient été le plus opposées, se voyant menacée d'un siége par Charles, duc de Bourgogne, auquel il avait transporté ses états, écrivit au duc de Clèves pour l'engager à détourner ce prince du dessein où il était de frustrer Adolfe de l'héritage paternel. Le duc Jean, par sa réponse du 1er. juillet 1473, après avoir reproché aux Nimégois leur rebellion persévérante envers Arnoul, déclare que loin d'entrer dans leurs vues, il est près, s'ils refusent au duc de Bourgogne l'obéissance qu'ils lui doivent, de se joindre à lui pour les soumettre par la force. C'est en effet ce qu'il excécuta en accompagnant ce prince au siége de Nimègue. (Pontanus, pag. 552.) Le duc Jean comptait bien ne pas servir gratuitement la maison de Bourgogne. Après la mort du duc Charles le Téméraire, il s'appropria plusieurs villes de la Gueldre, situées dans son voisinage, prétendant qu'elles faisaient partie de son duché. L'archiduc Maximilien n'était pas d'humeur à souffrir qu'il fît impunément ces usurpations. Mais dans le tems qu'ils discutaient contradictoirement leurs droits, la mort enleva le duc de Clèves le 5 septembre 1481. Il fut inhumé dans la collégiale de Clèves. Il avait épousé, le 27 mars 1455, ELISABETH, fille de Jean de Bourgogne, comte de Nevers, de Réthel et d'Eu (morte le 21 juin 1483), dont il eut Jean, qui suit; Adolfe, né le 18 avril 1461, mort sans enfants, le 4 avril 1498; Engilbert, né le 26 septembre 1462, qui fit la branche des

comtes de Nevers; Marie, née le 8 août 1465, fiancée, l'an 1466, avec Adolfe de Berg, fils de Gérard VII, qu'elle n'épousa pas; Thierri, né le 29 juin 1464, mort sans avoir été marié; Philippe, né le 1er. janvier 1467, successivement évêque d'Amiens, de Nevers et d'Autun. Les historiens font l'éloge de la piété, de la sagesse et de la valeur du duc Jean. Il eut néanmoins d'une demoiselle, de la maison de Bade, un fils, nommé Herman, seigneur de Saint-Germain-au-Bois, que le roi Louis XII légitima en 1506, et combla ensuite de bienfaits pour les services importants qu'il lui avait rendus à la conquête du Milanez, sans compter trois autres bâtards.

JEAN II.

1481. JEAN II, dit LE CLÉMENT, né le 23 avril 1458, succéda, l'an 1481, au duc Jean, son père. Elevé comme lui à la cour de Bourgogne, il s'était distingué dans les guerres de Charles le Téméraire. Il combattit, le 5 janvier de l'an 1477, à la funeste journée de Nanci, où ce duc périt. Il avait tellement pris le goût des armes à la suite de Charles, que, rappelé auprès de son père après la mort de ce prince, il déclara qu'il ne pouvait vivre sans faire la guerre. Devenu duc de Clèves, ses courtisans, pour amollir son courage, lui inspirèrent l'amour des femmes. Cette passion fut si vive en lui, qu'avant son mariage il était déjà père de soixante-trois enfants; ce qui le fit appeler, en allemand, *Kindermacher*, c'est-à-dire faiseur d'enfants. Son énorme intempérance fit un grand tort à son pays, qu'il épuisa par les dépenses que lui occasionèrent ses maîtresses et ses bâtards, auxquels il assigna plusieurs terres du domaine ducal.

L'an 1485, Jean de Horn, évêque de Liége, de concert avec l'archiduc Maximilien, ayant fait trancher la tête à Guillaume de la Marck, dit *le Sanglier des Ardennes*, le duc Jean prit les armes pour venger la mort de son parent, et fit le ravage dans le pays liégeois. Ce prince, après avoir été quelque tems opposé à l'archiduc Maximilien, époux de Marie de Bourgogne, devint son partisan le plus zélé. Il fit la guerre, avec ardeur, aux peuples des Pays-Bas, qui refusaient de reconnaître Maximilien pour leur souverain. Il avait prêté une somme d'argent à la ville d'Utrecht, dans la guerre qu'elle eut avec David de Bourgogne, son évêque. L'ayant depuis inutilement, répétée, il se jeta subitement sur la province d'Utrecht, et prit la ville de Rhenen, où il se logea avec ses troupes. De là, s'étant avancé jusqu'à Utrecht, il en brûla les faubourgs, et revint à Rhenen. Mais Frédéric de Bade, successeur de David, vint faire, à son

tour, le dégât dans le pays de Clèves. La paix se fit, le 11 mai 1500, à Cologne, par la médiation du duc de Juliers et du marquis de Bade. (Schoepflin, *Hist. Zaringo-Baden*, tom. II, pag. 300.) Le duc Jean eut d'autres démêlés avec ses voisins; mais depuis l'an 1510, il vécut tranquille jusqu'à sa mort, arrivée le 15 mai 1521. Ce prince avait épousé, le 3 novembre 1489, MATHILDE, fille de Henri III, landgrave de Hesse (morte le 19 février 1505), dont il eut Jean, qui suit; Anne, née le 21 mars 1495, mariée à Philippe de Waldeck; et Adolfe, né le 23 février 1498, mort, sans alliance, en Espagne, l'an 1525.

JEAN LE PACIFIQUE, DUC DE CLÈVES, DE BERG ET DE JULIERS, COMTE DE LA MARCK ET DE RAVENSBERG.

1521. JEAN LE PACIFIQUE, duc de Berg et de Juliers, comte de la Marck et de Ravensberg, né le 10 novembre 1490, succéda, l'an 1521, à Jean le Clément, son père, dans le duché de Clèves. L'an 1522, au mois de mars, il est solennellement inauguré duc de Clèves. L'an 1533, le 8 avril, il permit d'établir à Monreberg, et dans tous ses domaines, la prétendue réforme de Luther. Il marcha, l'an 1534, au secours de la ville de Munster, assiégée par les Anabatistes, et, le 12 décembre de l'année suivante, il publia des lois sévères contre ces fanatiques. L'an 1538, pacte de succession conclu à Nimègue, entre le duc de Juliers et le duc de Gueldre, par leurs ambassadeurs. On y convint qu'après la mort de Charles, duc de Gueldre, s'il ne laissait point d'enfants légitimes, la Gueldre et le Zutphen passeraient au fils du duc de Juliers. Dès que ce traité fut devenu public, plusieurs places de la Gueldre se donnèrent au duc de Juliers, les Gueldrois s'étant mis en tête que le duc de Gueldre avait dessein de transporter ses états à la France. Le duc Jean les reçut, et ne chercha point à les détromper. L'an 1539, il meurt, le 6 février, à Clèves, où il est inhumé. De MARIE, sa femme, fille unique de Guillaume, duc de Juliers et son héritière, qu'il avait épousée l'an 1510 (née le 3 août 1491, morte le 29 août 1543), il eut Sibylle, née l'an 1512, mariée, l'an 1527 (n. st.), à Jean Frédéric, électeur de Saxe; Anne, née le 22 septembre 1515, mariée, le 6 janvier 1540, à Henri VIII, roi d'Angleterre, répudiée l'année suivante, et morte le 16 juillet 1557. Guillaume, son successeur, et Amélie, morte dans le célibat en 1586, furent les autres enfants du duc Jean le Pacifique. (V. *les ducs de Gueldre*.)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

COMTES DE LA MARCK (*).

LE comté de la Marck, dont le nom se tire d'un château situé près de Hamon, a pour limites la rivière de la Lippe et l'évêché de Munster au septentrion, le duché de Westphalie au levant, le duché de Berg au midi, et le duché de Clèves au couchant. Les comtes de la Marck tirent leur origine de la maison de Berg par Everhard, comte d'Altena, troisième fils d'Adolphe IV, comte de Berg.

FRÉDÉRIC.

FRÉDÉRIC, deuxième fils d'Everhard, ayant acheté le château de la Marck, près de Hamm, d'un seigneur nommé Rathodon, l'an 1178, suivant Godefroi de Saint-Pantaléon, s'y établit, et forma, avec d'autres acquisitions qu'il fit, le comté de la Marck. M. Kremer prétend qu'au commencement, les comtes de la Marck joignaient à ce titre celui d'Altena, et dit qu'il n'a vu celui de la Marck seul nulle part avant 1213. On le rencontre néanmoins dans une charte de l'an 1203, où l'on voit *Arnoldus comes de Altena, et Arnoldus* (1) *comes de Marchâ* (Mireeus, *Diplom.*

(*) Cet article a été rédigé, en grande partie, d'après les mémoires de M. Ernst.

(1) Il y a bien de l'apparence qu'*Arnoldus* est mis ici pour *Adolphus*, par une faute d'impression, puisque Frédéric, au rapport de Laveld*e*, eut un fils nommé Adolfe. Peut-être, néanmoins, Arnoul était le frère aîné d'Adolfe.

Belg., t. I, p. 567.) Le premier de ces deux Arnoul était le frère aîné de Frédéric, et le second était son fils.

ADOLFE.

ADOLFE, fils de Frédéric, était comte de la Marck, comme on vient de le voir, en 1203. Il agrandit ses domaines des dépouilles de son cousin germain, Frédéric, comte d'Isembourg, proscrit par la diète de l'empire, pour avoir mis à mort saint Engilbert, archevêque de Cologne. Adolfe, pour se maintenir dans les terres dont il s'était emparé, fit construire la ville de Hamm, dont les premiers fondements furent posés le jour des Cendres de l'an 1226. Il entreprit, au mois de mai de l'année suivante, la construction du château de Blanckenstein, ce qui l'engagea dans une longue guerre avec Henri IV, duc de Limbourg. (Voy. *l'art. de ces ducs.*) Quoique d'un naturel doux et commode, suivant Levolde (p. 388), il ne put éviter des guerres avec d'autres seigneurs, et surtout avec celui de Wildenberg, qu'il battit sur la montagne de Gorsenbruck. Il mourut le 28 juin 1249, ayant eu de N., son épouse, sœur du comte de Gueldre (apparemment Gérard IV), quatre fils : Everhard, tué dans un tournoi donné à Nuys après l'an 1233; Gérard, évêque de Munster en 1266, mort en 1277; Otton, chanoine et prévôt de l'église de Liége, puis, ayant changé d'état, seigneur d'Altena et de Blankenstein, mort le 14 août 1262, sans laisser d'enfants d'Ermengarde de Holte, sa femme; et Engilbert, qui suit. (Levolde, p. 388.)

ENGILBERT I.

1249. ENGILBERT I, successeur d'Adolfe, son père, au comté de la Marck, prit querelle avec Engilbert II, archevêque de Cologne, pour la défense d'un de ses officiers qui avait arrêté quelques bourgeois de Soëst, ville appartenante alors à l'église de Cologne, et lui déclara la guerre. (Levolde, p. 389.) La paix se fit entre eux, l'an 1263, par le mariage d'ELISABETH DE WALKENBERG, nièce du prélat, avec le comte de la Marck. Il était veuf alors de CUNÉGONDE, fille du comte de Schawembourg, sa première femme, après la mort de laquelle il fut postulé unanimement par le chapitre d'Osnabruck, pour remplir le siége vacant de cette église, dignité qu'il refusa.

L'an 1277, le comte de la Marck, allant pour ses affaires dans le comté de Tecklenbourg, dont il avait la régence, fut surpris et arrêté dans une embuscade par Herman de Loen, son ennemi particulier, accompagné de plusieurs scélérats. Herman

l'ayant emmené prisonnier dans son château de Brédevort, il y mourut de chagrin le 16 novembre de la même année. Levolde (p. 391) dit qu'il fut enterré à Cappenberg, après que son fils, qui assiégea ce château, eut forcé ceux qui l'occupaient à lui rendre le cadavre qu'ils avaient embaumé. La place fut ensuite démolie par les assiégeants. L'exactitude avec laquelle le comte Engilbert administra la justice, selon le même auteur, l'avait rendu également cher aux bons et odieux aux méchants. Il ne laissa point de repos à ceux qui pillaient leurs voisins. Il favorisait au contraire ceux qui, par leur travail et leur industrie, se procuraient les besoins de la vie, et secouraient par des aumônes ceux que le malheur avait réduits à l'indigence. De son premier mariage il eut Agnès, femme de Henri de Berg, seigneur de Windeck et deux autres filles, dont l'une épousa le comte de Tecklenbourg, et l'autre le comte de Ziegenhayn. Du deuxième lit sortirent Everhard, qui suit; Gérard, seigneur de Redichem, suivant Butkens (t. II, p. 164), et Mathilde, femme de Florent Berthoud, seigneur de Malines.

EVERHARD.

1277. EVERHARD, fils et successeur d'Engilbert, avait épousé, du vivant de son père (l'an 1273), ERMENGARDE, fille d'Adolfe VI, comte de Berg. L'empereur Rodolphe, dont il avait captivé l'affection par l'enjouement de son caractère, le fit chevalier en 1278. S'étant allié, la même année, avec le comte de Berg, il fit la guerre à l'archevêque de Cologne pour venger des injures que des officiers du prélat leur avaient faites. (Levolde, p. 391.) Il combattit, l'an 1288, pour le duc de Brabant à la bataille de Woeringen, donnée le 5 juin contre les comtes de Luxembourg et de Gueldre. Le duc lui dut en partie la victoire signalée qu'il remporta dans cette occasion. L'an 1293, Everhard perdit sa femme, décédée le mardi-saint (24 mars). Il suivit, la même année, l'empereur Adolphe dans son expédition de Misnie. (Levolde, pag. 393.) L'an 1297, il fournit à Edouard I, roi d'Angleterre, et à Gui, comte de Flandre, du secours contre la France. On le voit en guerre, l'an 1303, avec Wicbold, archevêque de Cologne. L'an 1308, le comte Eberhard termina sa vie le jour de saint Odalric (4 juillet), et fut inhumé à Frundenberg. Pendant le cours de sa régence, il eut sans cesse les armes à la main, surtout contre les évêques voisins; ce qui l'a fait nommer, par le P. Schaten, *le fléau des évêques*. De son mariage, il eut, suivant Von-Steinen (pag. 175), Engilbert, qui suit; Adolfe, né l'an 1288, chanoine de Worms, puis évê-

que de Liége; Conrad, seigneur d'Hoerden; Cunégonde, femme de Thierri II, seigneur d'Heinsberg, et autres enfants.

ENGILBERT II.

1308. ENGILBERT II, fils aîné d'Eberhard et son successeur, eut la guerre, en 1308, avec Louis de Ravensberg, évêque d'Osnabruck, prélat qu'une inscription placée au bas de son portrait et raportée par Erdwin Erdman, appelle un Zachée pour la taille; et un Machabée pour la valeur. Le comte de la Marck eut pour alliés, dans cette guerre, le comte de Juliers et plusieurs autres seigneurs voisins, avec lesquels il livra bataille au prélat. Il fut battu, après avoir eu la jambe cassée en tombant de cheval. Mais l'évêque, victorieux, mourut, trois jours après, des blessures qu'il avait reçues dans le combat. L'an 1311, Engilbert prit et détruisit le château de Furstemberg. Mais Louis de Hesse, évêque de Munster, le rétablit l'année suivante, après avoir dévasté le comté de la Marck. Ce prélat recommença la guerre en 1320, et fit le siége du château de Porteslère, qu'il fut obligé de lever à l'approche de l'archevêque de Cologne, et d'autres seigneurs alliés du comte de la Marck. Louis de Hesse fut encore moins heureux, l'an 1323, au siége de Harn, sur la Lippe. Il y fut pris le mardi de la Pentecôte, dit Levolde, dans une sortie des assiégés, et ne recouvra sa liberté qu'en payant une forte rançon. Le comte Angilbert mourut le 18 juillet 1328, fête de saint Arnoul, et fut inhumé à Frundenberg. Il avait épousé, le 25 janvier de l'an 1298, MATHILDE, fille de Jean, comte d'Aremberg, dont il eut Adolfe, qui suit; Engilbert, évêque de Liége, puis archevêque de Cologne; et Eberhard, qui eut pour sa part le comté d'Aremberg, et fit la branche des comtes d'Aremberg; d'où sortirent les princes de Sédan; et cinq filles, selon Von-Steinen. Engilbert fut un des princes les plus belliqueux de son tems.

ADOLFE II.

1328. ADOLFE II succéda à son père Engilbert dans le comté de la Marck. L'an 1328, il aida son oncle, l'évêque de Liége, à faire la guerre aux Liégeois révoltés (Levolde, pag. 400.) Il fit, l'an 1331, le voyage de la Terre-Sainte. Il prit parti, l'an 1343, pour le comte d'Arnsberg, dans la guerre qu'il eut avec Waleran de Juliers, archevêque de Cologne. (*Ibid.*, pag. 401.) La même année, il fut nommé tuteur de Renaud III, duc de Gueldre. Il mourut dans ce pays avant la fête de Saint-Séverin (23 octobre de l'an 1347). Adolfe avait épousé, le 15 mars 1330, MARGUE-

RITE, fille de Thierri VIII, comte de Clèves, dont il laissa Engilbert, qui suit; Adolfe, évêque de Munster, puis archevêque de Cologne, ensuite comte de la Marck; Thierri, mort le 25 mai 1406, étant grand prévôt de Cologne, après avoir refusé l'évêché de Liége; Marguerite, femme de Jean de Nassau-Dillenbourg, et d'autres enfants.

ENGILBERT III.

1347. ENGILBERT III, fils aîné d'Adolfe, né, l'an 1333, suivant Levolde (pag. 402), succéda, l'an 1347, à son père. L'an 1350, il aida Godefroi d'Arnsberg, évêque de Brême, nommé par le pape, à remporter la victoire sur Maurice d'Oldenbourg, élu par le chapitre pour le même siége. Il partit, l'an 1353, pour la Terre-Sainte, d'où, étant revenu le 1er. août de l'année suivante, il passa en Prusse, pour aider les chevaliers Teutoniques à réduire les Prussiens rebelles. L'an 1361, dans la guerre des deux frères, Renaud et Edouard, pour le duché de Gueldre, il prit le parti du second. Il prit les armes, l'an 1382, contre Frédéric de Saërvenden, archevêque de Cologne, et fit le dégât sur ses terres. Engilbert, après avoir soutenu bien d'autres guerres, mourut le 24 décembre 1391. (Von-Steinen, pag. 250.) Il avait épousé, 1°. RICHARDE, fille de Guillaume I, duc de Juliers, dont il eut une fille, Marguerite, alliée, en 1369, à Philippe de Falkenstein; 2°. ELISABETH DE SPANHEIM, dont il n'eut point d'enfants.

ADOLFE III.

1391. ADOLFE III, comte de Clèves, premier de son nom, succéda à son frère, Engilbert III, dans le comté de la Marck. Cela est incontestable d'après un acte de l'an 1392, qui nomme expressément le *comte Adolfe de Clèves et de la Marck.* (Dithmar, *Cod. diplom.*, n°. 63.) Il mourut le 7 de septembre 1394. (Voyez *les comtes de Clèves.*)

THIERRI.

1394. THIERRI, second fils d'Adolfe III, lui succéda au comté de la Marck. Non-seulement quelques anciens lui donnent la qualité de comte de la Marck, mais il la porte bien distinctement dans un titre de l'an 1397, publié par Dithmar. *Nous*, y est-il dit en allemand, *Adolfe, comte de Clèves, et Thierri, comte de la Marck, frère.* Toute la teneur de l'acte fait voir qu'il était comte régnant dans ce pays. C'est une convention faite

entre les deux frères, après la bataille de Cleverham. (Voy. *les comtes de Clèves.*) Thierri, s'étant jeté dans le duché de Berg, fut tué, le 14 mars 1398, d'un coup de flèche devant Elberfeld, qu'il assiégeait. Son corps fut inhumé à Clarenberg, près de Hoerde. (*Chr. Colon.*, fol. 286.) Il n'avait point été marié.

ADOLFE IV.

1398. ADOLFE IV, comte de Clèves, IIe. de son nom, fut le successeur de Thierri, son frère, au comté de la Marck. Il porte la qualité *de comte de Clèves et de la Marck* dans un acte en langue allemande, daté de la veille de l'Ascension 1400, tandis que Gérard, son frère, n'y est nommé que *Gérard de Clèves*. Adolfe se montre avec les mêmes attributs, dans son contrat de mariage, avec MARIE DE BOURGOGNE, en 1405. Ainsi, les historiens de la Marck ont pris le change sur le successeur d'Engilbert III, et sur l'époque de la réunion des comtés de Clèves et de la Marck, dans la main de la même personne. Mais Adolfe eut des contestations avec Gérard, son frère, touchant cette succession, et lui en céda la meilleure part. Nous voyons même que Gérard, mort en 1461, est nommé comte de la Marck, quoique le duc régnant de Clèves ait continué de porter ce titre. (Pour la suite des *comtes de la Marck*, voyez *les ducs de Clèves.*)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

COMTES DE HOLLANDE.

Les Hollandais reconnaissent pour leurs ancêtres les Bataves, peuple belliqueux, qui depuis Jules-César seulement, commence à figurer dans l'histoire romaine. C'est à ce général, historien aussi véridique que géographe exact, qu'on est redevable de la description de l'île qui formait la patrie des Bataves. Il avait vu ou par lui-même ou par les siens toute cette région; il était très-capable de bien voir, et très-intéressé à ne pas se méprendre. Cependant on ne peut dissimuler qu'il a toujours été contredit, soit dans sa relation de l'île des Bataves, soit dans sa description du cours du Rhin. Mais un savant de nos jours, non moins distingué par ses talents que par sa haute naissance, l'a pleinement justifié d'après une discussion profonde et lumineuse, en conciliant son texte avec ceux de Tacite, de Pline, et des autres anciens qui ont parlé de l'île des Bataves ou des différentes branches du Rhin. Il faut voir, dans l'*Histoire de la guerre des Bataves et des Romains*, M. le marquis de Saint-Simon, conduisant son lecteur attentif à travers les changements opérés par des révolutions de la nature, ou par les travaux de l'industrie pour la défense ou la commodité du pays; il faut le suivre dans les détails intéressants qu'il donne de la guerre des Bataves avec les Romains. On y voit avec satisfaction que la bravoure, l'amour de la gloire et la passion de la liberté, sont comme des vertus de famille dont

les Hollandais ont hérité par droit de succession et dont ils n'ont point dégénéré. Telle était l'idée avantageuse que César lui-même avait des premiers Bataves. Il avait vaincu les Germains à l'embouchure du Rhin. Des peuples barbares, qui n'avaient d'autre loi que la force et d'autre but que le pillage, rendaient incertain le fruit de ses victoires, et traversaient le désir qu'il avait de porter jusques dans la haute Germanie la force et la gloire de ses armes. Un pont sur le Rhin, le plus grand et le plus difficile projet qu'on ait jamais pu former, est aussitôt établi que le dessein en a été conçu (1). En dix jours de tems, le général romain s'ouvre une communication sûre dans la Germanie supérieure. Tous les peuples voisins sont intimidés, et ne trouvent de ressources, dans les malheurs qui les menacent, que dans l'abandon de leur pays ou dans l'alliance avec les Romains. Le haut pays de la Germanie est ravagé. Mais César reçoit avec clémence les députés des villes voisines. Il exige d'elles, néanmoins, des otages et des secours pour prix de la paix et pour garantie de leur fidélité. Les Bataves entrèrent alors en alliance avec les Romains. Quoi qu'en dise Florus (*Hist. rom.*, c. 4) dans son style plus ampoulé qu'historique, il ne paraît pas que César ait jamais passé leurs frontières. Il semble au contraire que dès ce moment ces peuples belliqueux s'attachèrent à la fortune des Romains et la suivirent dans les trois parties du monde connu. Leur valeur et leurs services, dont on trouve le détail dans l'histoire des Provinces-Unies de Basnage, méritèrent qu'Auguste les mît au nombre des cohortes romaines. Leurs chefs prenaient même le titre de rois. Les Romains, cependant, ne négligeaient rien pour s'assurer du pays des Bataves, traversé comme il l'était par un fleuve tel que le Rhin. Ainsi, neuf ans avant Jésus-Christ, Drusus avait déjà fait construire le canal qui porte son nom, et par lequel il établit une communication entre le Rhin et l'Yssel. Caligula, lors de sa vaine expédition dans les Gaules, bâtit à l'embouchure du Rhin, auprès de Catwick, un phare ou une tour qui le rendit maître des embouchures du fleuve dans l'Océan. Corbulon, en coupant le Rhin un peu au-dessous de Catwick, auprès de Leyde, et le faisant couler dans la Meuse, auprès de Phlardingue, ou Vlaerding, s'était mis en état d'attaque et de défense du côté des Gaules. Les Romains élevèrent encore sur les frontières des Bataves, la ville de Britten, près de Catwick, et d'autres places qui ne causèrent

(1) Van-Loon a donné la description de ce pont, *Hist. de Hollande*, tome I, page 35.

à ces insulaires aucun ombrage, parce que le commerce avec les Romains apportait l'abondance dans leur île. Mais l'alliance des Bataves avec les maîtres du monde, dégénéra par degrés en servitude. Tacite, tout romain qu'il est, rapporte fidèlement (*Hist. rom.*, l. 4, c. 13) les injustices que les Romains exerçaient de son tems envers leurs alliés.

Julius Paulus et Claudius Civilis, son frère, descendants par leur père de ces rois des Bataves, que les Romains, par dérision, appelaient roitelets, osèrent représenter sous Néron l'intérêt et le droit de la nation, violés par les exécutions de Fonteius Capito, gouverneur de la Germanie inférieure. Cette liberté fut traitée de révolte. On arrêta les deux frères, dont le premier fut décapité, et l'autre envoyé chargé de fers à Rome, d'où il ne revint qu'après la mort de Néron.

De retour en sa patrie, Civilis profita des troubles qui agitèrent l'empire, pour la déterminer à secouer le joug de ses oppresseurs. Mais il eut soin de leur cacher son dessein avant d'être en état de l'exécuter. Après s'être assuré de l'alliance des Gaulois et des Germains, il lève le masque et se déclare pour Vespasien contre Vitellius. Ce n'était qu'une feinte pour n'avoir pas à la fois ces deux compétiteurs sur les bras. Il assemble les Bataves, et marche contre les Romains, sur lesquels il remporte une victoire. Ayant en vain essayé d'attirer à son parti les légions du vieux camp des Romains, il attaque ce camp dont il est obligé de lever le siége après avoir essuyé une déroute. Ce revers ne le rebute pas. Il investit de nouveau le vieux camp et s'en rend le maître par capitulation. Mais, totalement défait, quelque tems après, par Cerealis, général romain, il se sauve à la nage dans l'île que formaient les deux bras du Rhin. De là il passe dans la Batavie, où il est poursuivi par Cerealis. Ce général ayant réussi à détacher les Germains du parti de Civilis, celui-ci obtient de lui une entrevue dans laquelle ils firent un traité qu'on présume avoir été favorable aux Bataves, puisqu'ils reprirent le titre d'*amis et de frères du peuple romain*. On ignore ce que devint Civilis dans la suite : mais on voit, depuis ce tems, les Bataves employer pour le service des Romains la même valeur qu'ils avaient déployée contre eux. Ils suivirent Agricola dans la Grande-Bretagne, et contribuèrent à la conquête qu'il fit de cette île, ainsi que de celle de Mona (aujourd'hui Anglesei). Ils fournirent à l'empereur Adrien, une cavalerie nombreuse pour la guerre qu'il faisait en Orient. Ce prince, par reconnaissance de l'attachement qu'ils lui témoignèrent, fit construire dans leur île un marché où le commerce devint florissant. Il est nommé dans les tables de Peutinger, *forum Adriani*; et l'on croit

que sa situation était près du village de Voorbourg. L'empereur Septime Sévère forma, des troupes bataves, un corps particulier, dont les officiers avaient, comme les centurions des légions romaines, le privilége de porter un cep de vigne qui leur servait de bâton de commandement. (M. Cérisier.)

Les révolutions que les guerres civiles occasionèrent dans l'empire romain, en détachèrent leurs alliés et ouvrirent les barrières aux barbares qui l'environnaient. Les Francs, les Saliens et les Cauches, désignés par Zozime sous le nom de Quades, pénétrèrent dans la Batavie, où ils furent bien accueillis. De là ils firent irruption dans les Gaules, sous le règne de Valérien, à la faveur de la malheureuse expédition que ce prince fit en Orient. Rechassés au-delà du Rhin par l'empereur Probus, ils s'allièrent aux Frisons, aux Chamaves, aux Cauches, voisins des Bataves, et firent des tentatives infructueuses pour repasser ce fleuve. Le César Constance les ayant vaincus, en purgea la Batavie (1) en les transplantant, l'an 293, dans la Belgique, où il les força de s'appliquer à la culture des terres. Mais ce genre de vie ne put contenir leur inquiétude naturelle, ni éteindre en eux le feu dont ils étaient animés.

Les Bataves, après l'expulsion des Francs, s'allièrent aux Frisons, et se mêlèrent avec eux, de manière que la Batavie perdit son nom (2) et prit celui de Frise (3). Cette contrée, dans la suite, eut des rois dont les noms sont restés dans l'oubli, à l'exception de ceux d'Algise et de Ratbod. Ce fut chez le premier que S. Wilfrid, évêque d'Yorck, chassé de son siége par Ecfrid, roi de Northumberland, se retira l'an 677, en allant à Rome pour y plaider sa cause. Algise le reçut avec distinction, et refusa de se prêter à la demande du fameux Ebrouin, maire de France, qui, gagné par Ecfrid, l'avait sommé de lui livrer le prélat mort ou vif. Wilfrid passa l'hiver en Frise, et, avec la permission du roi, il y prêcha librement l'évangile. (Eccard, *Fr. orient.*, tom. I, pag. 261.) Ratbod fils, ou du moins successeur d'Algise, qualifié tantôt roi, tantôt duc par les historiens,

(1) M. Eccard (*Comm. Rer. Franc. Orient.*, tome I, page 18) nie que les Francs aient été chassés de la Batavie par l'empereur Constance, parce que, dit-il, il y en avait du tems de l'empereur Julien l'Apostat. Mais ils pouvaient y être rentrés après leur expulsion.

(2) La Batavie ne perdit pas entièrement son nom; car il subsiste encore aujourd'hui (1785) dans la contrée du duché de Gueldre, appelée la Betuve ou le Betau (*Batavia*), entre le Lech et le Rhin.

(3) La Frise n'eut pas toujours les mêmes limites. Sa position, au septième siècle, ainsi qu'aux suivants, était le long de l'Océan, depuis le Rhin jusqu'à l'Eyder, dans le Holstein moderne.

ne vit pas sans alarme les Francs étendre leurs conquêtes vers le Rhin. Il entreprit d'écarter ces dangereux voisins. Mais, ayant été battu et mis en fuite, l'an 690, par le duc Pepin d'Héristal, il fut obligé de se rendre tributaire de la France (1). Il travailla néanmoins à se relever de ce revers, et fit diverses irruptions dans les états de Pepin. Mais celui-ci l'ayant battu de nouveau, l'an 695, à Wick-te-Duerstede (*Dorestadium*), le força de rentrer dans le devoir. (*Annal. Met. ad hunc an.*) L'an 715, il fit avec les Francs de Neustrie, un traité d'alliance contre Charles-Martel, qu'il battit et mit en fuite, au mois de mars 716, près de Cologne. (Bouquet, tom. II, pag. 645.) Cette victoire devint funeste aux églises de Frise, qu'il détruisit et dont il chassa les ministres. Il méditait de nouvelles entreprises contre les Francs, lorsque la mort l'enleva l'an 719. (*Annal. Nazar.*) Ce prince laissa de son mariage une fille nommée Teuberge, ou Tutsoinde, alliée à Grimoard, fils de Pepin d'Héristal. C'est de Ratbod que les historiens modernes racontent le trait suivant. S. Wulfran, évêque de Sens, s'étant retiré au monastère de Fontenelles, ou de St.-Vandrille, après avoir abdiqué l'épiscopat, passa en Frise pour y prêcher l'évangile. Le duc Ratbod, voyant le grand nombre des prosélytes qu'il faisait, demanda aussi le baptême. Mais lorsqu'il eut mis le pied dans les fonts sacrés, il lui vint en pensée d'interroger le saint sur le sort de la plupart de ses ancêtres. « L'enfer, répondit Wulfran, est le » partage de tous ceux qui sont morts dans l'idolâtrie ». A ces mots, Ratbod retira le pied de l'eau, en disant qu'il aimait mieux être avec ses ancêtres que partout ailleurs. Trois jours après, Dieu le punit en le retirant du monde. Voilà ce que porte le texte imprimé de la vie de saint Wulfran, écrite par le moine Jonas. Mais D. Mabillon convient que cette vie a été interpolée, et en demeure là. M. Kluit (*Hist. crit. Hol. et Zela.*, tom. I, pag. 8-9 *not.*) va plus loin, et délie le nœud de la difficulté, en montrant que saint Wulfran, né, de l'aveu de tous les cri-

---

(1) M. Eccard (*De reb. fr. orient.*, tome I, page 283) prétend qu'avant Pepin, les Frisons avaient été soumis à la domination des Francs, mais qu'ils s'y étaient soustraits depuis, à la faveur des guerres civiles qui désolaient la France. Les annales de Metz, auxquelles il s'en rapportent, sont en effet décisives à cet égard. Voici comme elles s'expliquent sur l'an 688, après le récit de la bataille de Testri : *Ex hoc ergo tempore jam non de principatu Francorum, sed de diversarum gentium adquisitione, quæ quondam Francis subjectæ fuerant, invicto principi certamen instabat, id est contra Saxones, Frisones..... Harum enim gentium duces in contumaciam versi, à Francorum se dominio per desidiam præcedentium principum iniquâ præsumptione abstraxerant.*

tiques, l'an 650, monta sur le siége de Sens après l'an 674, abdiqua l'an 678, suivant la chronique de Saint-Pierre-le-Vif, pour se retirer à Fontenelles, en sortit, l'an 684, ou 685, pour aller annoncer l'évangile en Frise, et qu'après y être resté l'espace d'environ cinq ans, il revint en son monastère, où il mourut au bout de quatre ans, c'est-à-dire l'an 693. D'où il résulte que toute l'histoire du baptême de Ratbod, entamé par saint Wulfran, est une fausseté insérée dans le texte primitif de Jonas. Cependant comme les fables ont toujours quelque fondement, M. Kluit soutient que tout ce qui a été dit du baptême du duc de Ratbod, se rapporte à un seigneur de Frise nommé Richbold, Ratold, ou Radbod, et doit être placé, d'après les écrivains du tems, à l'an 728. Il appuie son assertion de la chronique de Hollande, qui rapporte, sur l'an 728, le baptême de Ratbod.

Les armes françaises reprirent le dessus en Frise, après la mort du duc Ratbod. Poppon, son successeur, et peut-être son fils, périt dans une bataille que les troupes de Charles-Martel lui livrèrent, en 736, suivant les annales de Metz. Mais celles de Petau et d'autres, distinguent deux expéditions contre Poppon, et mettent la deuxième en 734. Adgile, frère de Poppon, qu'il remplaça, et son successeur Gondebaud, se liguèrent en vain avec les Saxons, pour secouer le joug de la France. Les ducs Pepin le Bref et Carloman remportèrent sur les confédérés une victoire si complète, que les Frisons de long-tems ne purent s'en relever. Le christianisme était alors presque universellement établi en Frise, par les soins des pieux missionnaires que le zèle y avait amenés de divers pays. Charlemagne l'affermit par les lois qu'il imposa aux Frisons, après les avoir subjugués.

Charlemagne fut le premier monarque français, à ce qu'il paraît, qui donna des comtes à la Frise: *Et de Fresonibus*, dit-il dans un capitulaire de l'an 787, art 6, *volumus ut comites et vassalli nostri qui beneficia habere videntur, et caballarii omnes generaliter ad placitum nostrum veniant bene præparati.* (Bouquet, tome V, pag. 679.) Ces comtes, d'abord amovibles, et distribués par cantons, étaient subordonnés à un duc; ce qui a fait donner le nom de duché à la Frise par divers auteurs. C'est ainsi que la nomment les annales de Saint-Bertin, en parlant de la portion de l'empire que Louis le Débonnaire accorda, l'an 839, à Lothaire, et dans laquelle il comprit la Frise, qui s'étendait alors jusqu'à la Meuse, *ducatum Frisiæ usque ad Mosam.* L'empereur Lothaire donna la Frise, en 855, à Lothaire, son fils, pour la défendre contre les incursions des Normands. Celui-ci fit des efforts, rarement heureux, pour arrêter la fureur de ces

barbares, qui vinrent plusieurs fois, sous son règne, ravager ce pays. L'empereur Charles le Gros, ayant fait, en 882, une paix honteuse avec Godefroi, l'un des chefs des Normands, lui accorda la partie de la Frise, que Roric, un autre de leurs chefs, avait possédée, et, après l'avoir fait baptiser, lui donna Gisla, fille du roi Lothaire, en mariage. (Bouquet, t. VIII, p. 48.) Mais, l'an 885 (et non 884), Godefroi, s'étant révolté, fut assassiné par le comte Everhard, en présence des commissaires impériaux, sur la réponse fière qu'il avait faite aux plaintes formées par celui-ci, de quelques usurpations qu'il avait faites; après quoi, tous les Normands qui se trouvaient dans le pays furent égorgés. M. Eccard (*de Reb. Franc. orient.*, pag. 781) croit que cet Everhard fut fait duc de Frise, et qu'ayant été tué à la chasse par le comte Waltgaire, fils de Gérulfe, l'an 898, il fut remplacé par Meguinhard, son frère. Quoi qu'il en soit, après le massacre des Normands, la Frise continua d'être partagée en différents cantons ou comtés, qui furent attribués successivement par les empereurs, aux évêques d'Utrecht et aux comtes de Hollande. Les deux principaux de ces comtés se nommaient l'Ostergo et le Westergo, appelés en latin, par le continuateur de Frédégaire, *Austrachia* et *Westrachia*. Ils formaient la partie de l'ancienne Frise, qui est entre la Flie et le Lawers, et qu'on a nommée la Frise orientale. (Kluit, tom. I, part. 2, pag 395.) Au huitième siècle, un bras de mer, nommé Burdine, sépara l'Ostergo du Westergo.

Tous les comtés de la Frise furent enfin réunis en un seul, qui fut érigé en souveraineté; ce qui n'arriva que depuis la révolution physique, qui changea considérablement, l'an 860, la face des Pays-Bas. Cette année, la mer s'étant considérablement enflée, refoula le Rhin, et força la meilleure partie de ses eaux d'abandonner leur ancien lit. Aujourd'hui ce fleuve, après s'être divisé au fort de Skhenk, continue à se partager en différents bras qui ne se rejoignent plus, et prennent des noms particuliers. Celui qui s'appelle toujours le Rhin, va se perdre dans les sables à Catwick-op-Rhyn, au-dessous de Leyde. C'est là qu'était autrefois sa principale embouchure. On nomme ce bourg Catwick-op-Rhyn (*Cattorum vicus ad Rhenum*), pour le distinguer de Catwick-op-Zée (*Cattorum vicus ad mare*), qui est à une lieue de là. Du reste, le nom de Hollande n'est connu, pour la première fois, que par un diplôme de l'empereur Henri IV, donné l'an 1064. Ce nom ne se donna d'abord qu'à un fort petit district qui ne s'étendait pas au-delà de la Dort. Il venait du village de Holland, et signifie terre basse, plate et marécageuse.

GÉRULFE ET GARDULFE.

GÉRULFE, ou GÉNULFE, est nommé comte des Frisons avec GARDULFE par l'annaliste de Metz, et par celui de Saint-Vast. (Bouquet, tom. VIII, pag. 65-84.) Godefroi, chef des Normands établis dans l'île des Bataves ou le Betau, les députa, l'an 885, vers l'empereur Charles le Gros, pour lui obtenir de ce prince la concession de quelques places. (*Ibid.*) Il y a quelque apparence que Gérulfe était fils d'un autre Gérulfe ou Gerlof, à qui l'empereur Louis le Débonnaire rendit, par un diplôme du 8 juillet 839, certaines terres dans le Westergo, qu'il lui avait retirées pour quelques négligences dont il s'était rendu coupable dans l'exercice de ses fonctions. (Kluit., *Hist. crit. holl.*, tom. II, part. 1, pag. 3.) Le second Gérulfe servit avec zèle, et non sans profit, l'empereur Arnoul, qui le gratifia, par un diplôme du 4 août 889, donné à Francfort, d'un grand nombre d'alleus situés dans son comté de Frise, entre le Rhin et Suithardeshage, qu'on croit absorbé présentement dans le lac de Harlem. (Kluit, *ibid*, part. 2, pag. 7.) Il eut deux fils, Waltgaire, ou Walgere, dont on a parlé ci-dessus, et Thierri, qui suit. (Eccard, *Fr. orient.* tom. II, page 781.) Le premier eut le comté de Teisterbant.

THIERRI I.

THIERRI, second fils du comte Gérulfe et son successeur au comté de Frise, reçut du roi Charles le Simple, l'église d'Egmond, avec toutes ses dépendances qui étaient dès-lors considérables. Le diplôme de cette concession, daté du 15 juin 922, et non 923, en marque les limites par Suithardeshage et Bodegrave à l'orient, Fortrepe au midi, Catwick à l'occident, et le ruisseau de Kongem au septentrion. Le monarque lui abandonne ces domaines pour en jouir, comme des autres possessions allodiales, avec faculté de les transmettre à ses descendants, ou d'en disposer selon son bon plaisir. Sur quoi l'éditeur observe que ce ne fut point le comté de Hollande ou de Frise qui fut donné héréditairement à Thierri, comme l'ont cru plusieurs, mais la commende des biens de l'église d'Egmond dans le Kennemerland, tandis que son comté peut n'avoir eu d'autres limites que celles qu'il avait sous Gérulfe, c'est-à-dire peut avoir été renfermé entre le Rhin et Suithardeshage. L'abbaye d'Egmond regarde Thierri I comme son fondateur, quoiqu'il n'y eût établi, suivant la tradition de cette maison, que des filles qui ont été remplacées par des hommes. Mais M. Kluit soutient, d'après

les Bollandistes (t. I, part. 2, p. 29), que ce monastère existait dès le huitième siècle, et que Thierri n'en fut que le restaurateur. Thierri, suivant la chronique d'Egmond et une charte de 1083, avait épousé GEVA, ou GERBERGE, que M. Kluit croit avoir été fille de Pepin, comte de Senlis, frère d'Herbert I, comte de Vermandois. (Kluit, *Hist. crit. holl.*, tom. I, part. 1, pp. 20-26.) Elle fut enterrée auprès de son époux à l'abbaye d'Egmond. (*Chron. Egmond.*) De ce mariage, Thierri laissa un fils de même nom que lui, qui le remplaça, et une fille, nommée Arlinde, qui fut abbesse d'Egmond. Sous le règne suivant, ce monastère fut donné à des hommes.

THIERRI II.

THIERRI II, fils de Thierri I, lui succéda dans le comté de Frise. Il succéda aussi, vers l'an 963, dans la terre de Gand à Vicman-le-Vieux, son beau-père, frère d'Herman II, Billung, duc de Saxe, suivant M. Kluit. Il fit la guerre, dit-on, aux West-Frisons, et remporta sur eux des victoires éclatantes. L'an 969, Lothaire, roi de France, donna à Thierri la forêt de Vasda, dans le pays de Vaès, par un diplôme qu'on a mal à propos attribué à Louis, roi de Germanie. (Voy. *Miscell. observ. crit.*, vol 8, pag. 261.) Thierri, l'an 985, reçut de l'empereur Otton, en propriété tout ce que ses prédécesseurs n'avaient possédé qu'en bénéfice. (*Chron. d'Egmon.*) On place la mort de Thierri II en 988. (*Ibid.*) Il avait épousé HILDEGARDE, fille de Vicman-le-Vieux, et petite-fille, par Mathilde, sa mère, d'Arnoul, comte d'Alost (inhumée auprès de son époux à l'abbaye d'Egmond). Il laissa, de son mariage, Arnoul, qui suit, avec deux autres fils qui embrassèrent l'état ecclésiastique, et dont l'aîné, Egbert, devint archevêque de Trèves. Ce fut sous le règne de Thierri II que la Hollande commença à relever de l'empire. Cette époque est de l'an 980, lorsque le roi Lothaire céda, dit-on, la Lorraine à l'empereur Otton II. Mais cette cession n'est nullement certaine. Ce qu'on peut assurer, c'est qu'avant l'époque de 980, la Hollande, ou, comme on l'appelait alors, la Frise, faisait partie de l'empire. Ce fut même dès l'an 941, suivant M. Kluit, que l'empereur Otton I fit séparer de la Flandre française, par un canal ou fossé nommé depuis *Fossa Ottonis*, tout le pays de Vaès, et ce qu'on nomme la Flandre impériale, où se trouvaient les terres données à Thierri II par Lothaire. M. Kluit, qui traite au long de ce fossé (tom. I, part. 2, pp. 138-160), ne paraît pas avoir fait attention à cette difficulté qu'il résoudra peut-être dans la suite de son savant ouvrage.

ARNOUL.

988. **Arnoul**, surnommé **le Grand**, fut le successeur de Thierri II, son père, dans le comté de Hollande et la terre de Gand. Les West-Frisons ayant refusé de le reconnaître, il porta la guerre chez eux, l'an 993. On prétend que ce fut Wolkmar, évêque d'Utrecht, qui les excita. Mais ce prélat était mort deux ou trois ans auparavant. La chronique d'Egmond parle de cette guerre sans y intéresser l'évêque d'Utrecht, sans en faire connaître la cause. Mais elle se trompe, avec beaucoup d'autres, en disant qu'Arnoul périt cette même année dans un combat qu'il livra aux Frisons. M. Dujardin prouve qu'il vivait encore en 998, par une donation qu'il fit alors à l'abbaye de Blandigni, ou de Saint-Pierre de Gand; et M. Kluit (*Not. in Chron. Egmond.*, pag. 38), sans nier qu'Arnoul fut tué par les West-Frisons, s'engage à prouver, dans une dissertation particulière, qu'il ne mourut qu'en 1003 ou 1004. On peut ajouter foi d'avance à cette assertion. Arnoul avait épousé, l'an 980, **Lutgarde**, fille de Sigefroi, premier comte de Luxembourg. Trois fils sortirent de cette alliance : Thierri, qui suit; Adalbert, burgrave de Gand, dont les descendants conservèrent cette dignité jusqu'à la fin du douzième siècle, auquel tems elle fut réunie au comté de Flandre; et Siward, ou Sicco, tige, si l'on en croit Jean de Leyde, des seigneurs de Brederode et de Teilingen. La première de ces deux maisons a subsisté jusqu'en 1679. Arnoul doit avoir aussi eu quelques filles; car la chronique d'Egmond, sur l'an 1162, parle d'une donation qu'avait faite autrefois à cette abbaye, le comte Arnoul avec ses filles, *Arnulfus comes, cum filiabus suis.*

THIERRI III, SURNOMMÉ DE JERUSALEM.

1003 ou 1004. **Thierri** III, fils du comte Arnoul, fut proclamé comte de Frise à l'âge de douze ans, par les partisans de sa maison, après la mort de son père, et demeura sous la tutelle de Lutgarde, sa mère, pendant sa minorité. Les Frisons s'étant de nouveau révoltés, vers l'an 1005, Lutgarde, à l'aide d'une flotte que l'empereur Henri II lui amena, vint à bout de les faire rentrer dans le devoir. Après la mort de cette princesse, ayant encore voulu faire effort pour se tirer de la dépendance, ils furent domptés par Thierri, qui se vengea sur eux de la mort de son père. Il eût sévi plus rigoureusement contre eux s'ils n'eussent consenti, pour l'apaiser, à payer la dîme de leurs revenus et à le servir à leurs dépens toutes les fois qu'il les manderait.

La conversion des Normands au christianisme ne les avait pas fait renoncer au métier de pirates. Mais ayant fait, l'an 1009 et 1010, des descentes en Frise, ils y furent si mal accueillis, si l'on s'en rapporte à des écrivains éloignés de ces tems-là, qu'ils perdirent l'envie de revenir. D'autres prétendent qu'ils se retirèrent à leur aise et sans perte. Thierri avait des prétentions héréditaires sur une partie du Teisterbant, que les évêques d'Utrecht s'étaient appropriée depuis long-tems. Pour être en état de les faire valoir, il éleva au confluent de la Merwe et de la Meuse, un fort sur les ruines, à ce qu'on prétend de Durfos, et le nomma Dort; c'est aujourd'hui la ville de Dordrecht. Il osa même y établir des péages pour rançonner toutes les marchandises qui montaient ou descendaient les deux rivières. Ce droit usurpé ne manqua pas d'exciter des murmures parmi les seigneurs et les marchands voisins qu'il grevait. Thierri-Bavon, margrave de Bodegrave et vassal de l'évêque d'Utrecht, se chargea de venger les intéressés, et entreprit de détruire le fort qui les offensait; à quoi il était autorisé par un ordre émané de l'empereur, dans le concile de Nimègue, tenu le 16 mars 1018, (*Annal. saxo.*, pag. 449.) Le comte de Frise ayant marché contre lui, le duc de basse Lorraine, les archevêques de Cologne et de Trèves, les évêques d'Utrecht, de Liége, et d'autres prélats, vinrent au secours de ce dernier. Il y eut à cette occasion, deux batailles données dans le mois de juillet de l'an 1018, la première le 11, et la seconde le 29. Le comte de Frise fut vainqueur dans l'une et l'autre, toutes deux livrées dans un lieu nommé Flardingen par M. Kluit. La dernière fut la plus meurtrière. L'évêque d'Utrecht fut obligé de prendre la fuite, et le duc de Lorraine fait prisonnier. (*Voy.* Adelbolde, *évêque d'Utrecht*, *et* Godefroi III, *duc de basse Lorraine.*) Le fruit de cette victoire fut le territoire de Bodegrave avec la terre de Merwe, appelée depuis la Zuid Hollande, que le comte Thierri III ajouta à ses domaines. Thierri vécut dans la suite en paix avec ses voisins. Ce prince mourut, le 27 décembre de l'an 1039, au retour d'un pèlerinage qu'il avait fait à la Terre-Sainte avec Jean d'Arkel, que la mort enleva aussi, et avec Jean de Heusden. (M. Kluit, *Not. ad Chron. Egmond*, pag. 39.) D'OTHILDE, ou WITHILDE, sa femme, fille d'Otton, duc de Franconie, morte en Saxe, l'an 1044 (*Chron. Egmond.*), il laissa deux fils qui suivent.

THIERRI IV.

1039. THIERRI IV, fils aîné de Thierri III, fut reconnu pour son successeur au comté de Frise. Il entra en guerre,

l'an 1045, avec Baudouin V, comte de Flandre, au sujet d'une partie de la Zéelande, dont il disputait aux Flamands la propriété. Ses armes ne furent pas heureuses : Baudouin le chassa du pays qu'il revendiquait. Ce revers fut suivi d'un autre qui dut l'affecter encore plus vivement. L'an 1046, Bernulfe, évêque d'Utrecht, aidé de l'empereur Henri III, reprit sur lui, non pas le Teisterbant, comme plusieurs l'avancent, mais un autre canton que Thierri lui avait enlevé. *Rex*, dit Herman le Contract, *paschale festum apud Trajectum Frisiæ urbem egit, et subsecutis diebus navali expeditione in Fladertingam, fretum trajiciens pagum quemdam quem Theodericus Marchio sibi usurpaverat, ab eo eripuit.* Or le Teisterbant, étant fort éloigné du canton de Flardingen, ne peut être celui que l'évêque d'Utrecht recouvra dans l'expédition dont il s'agit. Thierri, furieux de la perte que l'empereur lui avait fait essuyer, se révolta contre lui l'année suivante, et porta le ravage dans les évêchés de son voisinage. Henri III ne tarda pas à le réprimer. Sur la fin de l'automne 1047, il mena contre lui une flotte avec laquelle il prit Rensbourg et Flardingen, suivant Lambert d'Aschaffenbourg. Mais, si l'on en croit Herman le Contract, les inondations ne lui permirent pas de faire beaucoup de progrès. Cet écrivain ajoute que les gens du comte harcelèrent avec leurs petits bateaux, l'empereur dans sa retraite, et lui causèrent un dommage considérable. Ce qu'il y a de certain, c'est que, vers le commencement de l'an 1049, les évêques de Liége, de Metz, d'Utrecht, joints à quelques princes, entrèrent, à la faveur de la gelée, dans le Flardingen, ou la Sud-Hollande, et livrèrent, le 14 janvier, à Thierri, qu'ils surprirent, une bataille où il perdit la vie; après quoi ils soumirent cette contrée à l'empereur. (*Herman Contract. ad. an.* 1049.) Ce fut devant Dordrecht, et non dans cette ville même, comme le prétend M. Kluit, d'après une tradition populaire, que l'action se passa. Nous n'avons point parlé d'un tournoi dans lequel Thierri, l'année précédente, avait eu le malheur de tuer, dit-on, le comte Herman, prétendu frère de l'archevêque de Cologne. Ce fait, adopté comme réel par M. Dujardin et M. Cérisier, est rejeté, non sans fondement, comme une fable, par le P. Foulon, dans son Histoire de Liége, tom. I, pag. 237. (Voyez *les archevêques de Cologne.*) Thierri fut enterré dans l'église d'Egmond. Il n'avait point été marié; mais la chronique d'Egmond fait entendre qu'il avait eu des bâtards, par ces mots ; *Hic quia legitimos filios non habebat.*

FLORENT I, DE HOLLANDE.

1049. FLORENT I, frère du comte Thierri IV, et comte de

West-Frise (1), fut proclamé comte de toute la Frise, en son absence, après la mort de son frère, non par droit héréditaire, mais par la grâce de l'empereur; car le droit de succéder au comté de Frise en ligne collatérale, dit M. Kluit, n'était pas encore établi. Godefroi, duc de la basse Lorraine, s'était cependant emparé de ce comté après la mort de Thierri IV, avec lequel il avait été lié d'intérêt, et cela dans le dessein de le rendre à Florent. C'est ce qu'il exécuta lorsqu'il eut fait la paix avec l'empereur. Les historiens de Hollande, postérieurs au 14e siècle, font un long récit d'une guerre qui s'éleva, l'an 1058, entre l'évêque d'Utrecht et le comte Florent, et dans laquelle ils font intervenir, pour le premier, l'archevêque de Cologne, l'évêque de Liége, les comtes de Cuyck, de Louvain, de Hainaut, de Gueldre et le marquis de Brandebourg, à la place duquel M. Kluit met le marquis d'Anvers, par une correction purement arbitraire. Mais ce récit, où l'on fait remporter à Florent de grands avantages sur les alliés, tombe par la mort de l'évêque de Liége et du comte de Hainaut, qu'on y dit tués dans une bataille, quoiqu'ils aient encore vécu long-tems après, comme l'a déjà remarqué Butkens, tom. I, pag. 81. Tout ce que nous apprennent de la guerre faite en Hollande, l'an 1058, les écrivains les moins éloignés de ce tems-là, se réduit à dire que l'empereur ou roi des Romains, Henri IV, amena ou fit passer en ce pays des troupes qui prirent quelques châteaux et domptèrent les Frisons révoltés. 1058, *in Frisonia*, dit la chronique d'Egmond, *captis ab Imperatore Henrico aliquibus castellis Frisones à rebelione frœnantur*. Sigebert dit la même chose presque dans les mêmes termes, et rien de plus. Florent ne fut point tué cette année, comme on le prétend, dans une bataille contre les Impériaux. Voici ce que rapporte la chronique d'Egmond sur le tems et la cause de sa mort : « Le comte Florent, » dit-elle à l'an 1061, prince belliqueux, se rendit illustre par » les victoires qu'il remporta sur tous ceux qui osèrent lui ré- » sister. Mais trop de confiance en sa valeur et en celle de ses » gens l'aveugla. Il arriva qu'un jour, revenant d'une bataille » qu'il avait gagnée, épuisé de fatigues, il laissa imprudemment » les siens errer dans la campagne, tandis que, pour se délasser,

(1) La West-Frise est nommée aussi, par quelques auteurs, Frise ultérieure, comme plusieurs donnent le nom de Frise citérieure à l'évêché d'Utrecht, et à la Hollande jusqu'à Harlem, ou même jusqu'à Alkmaer, en y comprenant le Kennemerland. Celui-ci était nommé aussi *comitatus in Westflinga et circa oras Rheni*, dont Florent, dit M. Kluit, avait peut-être également été comte.

» il reposait sous un arbre dans un lieu nommé Hamenthe (c'est » le village Hemert dans le Thielervaard). Il dormait à midi » en pleine sécurité, lorsqu'inopinément survinrent les enne- » mis qui le massacrèrent avec ceux qui l'environnaient, avant » qu'ils eussent le tems de monter à cheval et de prendre la » fuite ». Ce furent, suivant Meyer, les Brabançons qui le tuèrent le 18 juin de l'an 1061 ; et Jean de Leyde met à leur tête Herman, seigneur de Cuyck. Florent avait épousé GERTRUDE, fille de Bernard II, duc de Saxe, suivant la généalogie de saint Arnoul et celle des comtes de Flandre, publiées par D. Martenne (et non pas fille du duc Herman, comme le marquent Beka, Heda, Jean de Leyde, et d'autres écrivains postérieurs, contre la vérité de la chronologie). De ce mariage sortirent Thierri, qui suit ; Florent, mort en bas âge peu de tems après son père : deux filles ; Berthe, qui épousa Philippe I, roi de France ; et une autre, dont on ne sait ni le nom ni la destinée. Gertrude, après la mort de Florent, se remaria à Robert le Frison, qui devint ensuite comte de Flandre.

L'ancien canal du Rhin, dont l'embouchure était à Catwick, n'était point encore entièrement bouché en 1050, suivant le rédacteur de la chronique de Woerden. Il passait par Arnheim, Rhenen, Utrecht, Leyde et Catwick. Ce n'est plus maintenant qu'un ruisseau qui ne va point jusqu'à la mer, mais qui, à deux lieues au-dessous de Leyde, se perd dans les sables, après s'être divisé en deux ou trois branches. Les eaux du Rhin sont épuisées par quatre grands canaux, dont sont formés, 1°. le Wahal, qui, se séparant au fort de Skenk, va se perdre dans la Meuse ; 2°. le fameux canal de Drusus, qui se sépare au-dessous d'Arnheim, et tombe dans l'Yssel ; 3°. le Leck, qui est à huit lieues plus bas ; 4°. le Weck. La Meuse, grossie par le Wahal au-dessous de l'île de Bommel, prend alors le nom de Merwe ; elle reçoit encore le Leck et le Weck, et va se décharger dans la mer au-dessous de Rotterdam, où elle reçoit le Rote.

THIERRI V.

1061. THIERRI V, ou DIEDERIC, fils de Florent, fut reconnu pour son successeur, à l'âge de quatre ans, par les soins de Gertrude, sa mère. Guillaume, évêque d'Utrecht, profita de la minorité de ce prince pour se faire adjuger par le roi de Germanie, Henri IV, la Hollande méridionale. On a deux diplômes où cette donation est énoncée, datés d'Utrecht tous les deux, l'un du 30 avril et l'autre du 2 mai 1064. Dans le second, le nom de Hollande se rencontre pour la première fois. Le pre-

mier porte la donation Kennemerland, connu alors sous le nom de comté de Westflinge, avec l'abbaye d'Egmond : mais il énonce aussi la restitution des terres de la Hollande méridionale, enlevées à l'église d'Utrecht par Thierri III, et dans lesquelles s'étaient maintenus ses successeurs, malgré les efforts qu'avaient faits les empereurs pour les contraindre à s'en dessaisir. Cette donation n'eut pas néanmoins incontinent son effet, par l'opposition qu'y forma Robert le Frison, auquel Gertrude s'était remariée l'an 1063. Les choses restèrent au même état jusqu'en 1070. Guillaume, évêque d'Utrecht alors, céda les terres qu'on lui contestait à Godefroy le Bossu, duc de Lothier, à la charge d'en porter l'hommage à son église. Aidé par le prélat, Godefroi, au commencement de l'année suivante, se rend maître de la Hollande méridionale seulement, après avoir battu Robert près de Leyde, et l'avoir forcé d'abandonner le pays. Il fit construire dans sa conquête, pour la mettre à l'abri des incursions, un fort qui a donné l'origine à la ville de Delft. Les Frisons ultérieurs, situés dans la partie septentrionale de la Frise, persistaient néanmoins à se reconnaître sujets de Robert. Godefroi, toujours assisté de l'évêque d'Utrecht, entra, l'an 1072, dans leur pays qu'il subjugua jusqu'à la ville d'Alkmaer. Les Frisons, étant venus l'y assiéger, serrèrent la place pendant neuf semaines, jusqu'à ce que l'évêque arrivât pour la délivrer. Obligés de lever le siége, les Frisons essuyèrent de plus une défaite qui laissa Godefroi en pleine jouissance de ces contrées jusqu'à sa mort, arrivée en février 1076, par le crime d'un domestique de Robert le Frison, qui l'assassina. (V. *les ducs de basse Lorraine.*) L'évêque Guillaume étant mort le 27 avril suivant, le comte Thierri se mit en devoir de réparer les pertes qu'il avait faites. Ayant joint aux troupes de Robert, son beau-père, celles que Guillaume le Conquérant, roi d'Angleterre et beau-frère de Robert, lui fit passer, il entra en Hollande, et gagna, le 8 juin, près d'Ysselmonde, une bataille sur Conrad, nouvel évêque d'Utrecht. Le prélat, s'étant jeté dans la place, y soutint un siége qui finit par la nécessité où il se trouva de se rendre prisonnier. Mais son élargissement suivit de près ce revers. Thierri, depuis ce tems, resta paisible possesseur de ses états. Il mourut le 17 juin 1091, et fut inhumé à l'abbaye d'Egmond. D'OTHILDE DE SAXE, son épouse, il laissa un fils, qui suit, et Mathilde, alliée à un prince d'Orléans, suivant M. Dujardin, appuyé de la chronique de Hollande, imprimé dans Matthæus. (*Vetera analecta*, t. V, pag. 531) Mais on ne connaît point de prince d'Orléans en ce siècle-là. Thierri V est le premier qui prit le titre de comte de Hollande. *Hollandensis comes.* C'est ainsi qu'il se qualifia dans une charte donnée

à Flardingen, le 26 juillet 1083, pour confirmer les donations faites à l'abbaye d'Egmond.

FLORENT II, DIT LE GROS.

1091. FLORENT II, fils de Thierri V, devint son successeur, dans un âge fort tendre, sous la tutelle de sa mère Othilde. Son règne fut pacifique. Il n'eut d'autre guerre que celle qu'il termina en une campagne et avec succès contre les West-Frisons révoltés. Voici quelle en fut l'occasion. Il s'était réservé une forêt pour ses plaisirs. Un seigneur, nommé Galama, s'étant avisé d'y chasser, le comte fit tuer ses chiens et maltraiter ses gens. Galama épie l'occasion où le comte est lui-même à la chasse, et, l'ayant arrêté dans la forêt, il met l'épée à la main, et lui demande raison de l'affront qu'il a reçu. Thierri lui fait sentir avec douceur sa félonie. Galama blesse le comte au bras. Les gens de Thierri veulent se jeter sur l'assassin; mais le comte les en empêche, et veut que le duc de Brabant soit juge de cette affaire. (*Nicol. Kolin. Chron.* pag. 281.) Les West-Frisons, prenant pour faiblesse cet acte de générosité, se soulèvent et ravagent le pays. Thierri marche contre eux, et les poursuit avec tant de vigueur, qu'ils sont obligés à venir demander grâce. (Dujardin, tom. III, pag. 273.) Ce prince mourut le 2 mars 1122, et fut inhumé à l'abaye d'Egmond. De sa femme PÉTRONILLE, dite aussi GERTRUDE, sœur utérine de Lothaire, comte de Supplenbourg, depuis empereur, et fille de Thierri II, duc de Lorraine, morte en 1144, il laissa trois fils: Thierri, qui suit; Florent, dit le Noir, mort en 1133; Simon; et une fille, Hedwige, mariée avec Otton, comte de Benthem.

THIERRI VI.

1122. THIERRI, fils aîné du comte Florent II, lui succéda en bas âge, sous la tutelle de Pétronille, sa mère. Cette comtesse, dit l'annaliste saxon, fière de l'appui de Ludger (Lothaire, comte de Supplenbourg, et depuis empereur), son frère utérin, osa braver l'empereur Henri V, par le refus qu'elle fit de lui rendre hommage. Henri, s'étant rendu, l'an 1124, sur les lieux avec une armée, réduisit, non sans peine, la comtesse au parti de la soumission, et s'en retourna, dans l'été de la même année. Lothaire, étant monté, l'an 1125, sur le trône impérial, répandit ses premières faveurs sur Thierri, son neveu, en lui transportant les comtés d'Ostergo et de Westergo, dont l'évêque d'Utrecht était en possession.

Il régnait entre Thierri et Florent, son frère, une antipathie que leur mère empêcha d'éclater tant qu'elle vécut. Mais après sa mort, les West-Frisons s'étant révoltés, Florent suivit avec attention, les progrès de ce soulèvement, pour en tirer avantage, s'il y avait lieu, contre son frère. Thierri eut d'abord des succès contre les rebelles; mais Florent, les voyant poussés au désespoir par les horreurs que les troupes victorieuses commirent dans Alkmaer, capitale de West-Frise, commença à se déclarer pour eux, et fut reconnu pour leur seigneur. L'empereur Lothaire vit avec peine la guerre allumée entre les deux frères. Il travailla à les réconcilier, et en vint à bout, en les faisant consentir à garder ce que chacun d'eux possédait.

L'amour et l'ambition aveuglèrent Florent. Ayant fait d'Utrecht, dont les habitants s'étaient donnés à lui, une place d'armes, il étendit de là ses courses sur les terres d'Herman d'Arensberg et de Godefroi de Cuyck. Ces deux seigneurs étaient devenus ses ennemis, parce qu'ils s'opposaient au mariage par lui projeté avec la fille et héritière du seigneur de Richem, dont le premier était le tuteur. Dans l'impuissance de lui résister, ils l'assassinèrent dans une forêt où il était venu chasser. Cet événement est de l'an 1133, suivant l'annaliste saxon.

Thierri, l'an 1139, au commencement de l'hiver, entreprit le voyage de Jérusalem, et vit en passant à Rome, le pape Innocent II, dont il reçut la bénédiction avec un bref, daté du 28 février 1133. (v. st.) (*Chron. Egmund*, pag. 85, *cum not.* D. D. Kluit.) L'an 1144, suivant une chronique publiée par Dumbar (*Analect.*, tom. II, pag. 214), ou l'an 1146, suivant celle de saint Pantaléon, Otton, comte de Rineck, ayant été fait prisonnier par Herbert, évêque d'Utrecht, Thierri, son beau-frère, prit les armes pour obliger le prélat à le relâcher; et, après diverses hostilités réciproques, il alla mettre le siége devant Utrecht. Il était près de donner l'assaut lorsque l'évêque, ayant paru en habits pontificaux, l'arrêta par la menace d'une excommunication. Thierri, effrayé, lui demanda pardon à genoux, et se retira. Peu de tems après, il obtint l'élargissement d'Otton. (*Chronic. Egmund.*, pag. 90, *et seq.*) La grande chronique belgique marque la mort de Thierri au 5 août 1157. De Sophie, son épouse, fille d'Otton de Rineck, qualifié comte palatin, parce que du chef de Gertrude, sa femme, veuve de Sigefroi, comte palatin du Rhin, il possédait quelques alleus dans le Palatinat, il laissa sept enfants, dont l'aîné lui succéda. Les autres sont Pelegrin, lieutenant de Florent, son frère: Otton, comte de Benthem; Baudouin, qui fut évêque d'Utrecht; Thierri, grand-prévôt de cette église; Sophie, abbesse de

Rynsbourg; et Pétronille, femme de Thierri III, comte de Clèves.

FLORENT III.

1157. FLORENT III, fils aîné de Thierri VI et son successeur, assista, comme prince de l'empire, à la fameuse diète de Roncaille, en Lombardie, tenue, l'an 1158, par l'empereur Frédéric I. Meyer, et d'après lui les nouveaux historiens des Pays-Bas, racontent qu'il rapporta de là un diplôme de l'empereur, qui l'autorisait à établir un péage à Geervliet sur la Bornisse, dans le pays de Putten; ce qui le brouilla, ajoutent-ils, avec Philippe d'Alsace, comte de Flandre, qui, pour se venger, lui enleva le pays de Waès: mais tout ce récit est dépourvu de fondement. M. Kluit prouve solidement que le pays de Waès appartenait au comté de Flandre, avant que Florent III fût en possession de la Hollande. Florent, dans le tems qu'on le suppose en guerre avec la Flandre, la faisait pour l'évêque d'Utrecht, qui l'avait supplié, par la foi qu'il lui devait comme son vassal, de le défendre contre les frères Supperothes, qu'il avait irrités en leur refusant la châtellenie de Groningue, dont avait joui leur aïeul maternel. Les hostilités, suivant la chronique d'Egmond, commencèrent le jour de saint Maurice, 22 septembre de l'an 1159, et finirent à la saint Jean-Baptiste de l'année suivante, par la médiation de l'archevêque de Cologne, que l'empereur avait nommé pour terminer la querelle.

Les West-Frisons de Dreghte étaient depuis trente ans dans un état de révolte vis-à-vis de la Hollande. Ils se soumirent enfin, l'an 1161, à Florent III. (*Chron. Egmund.*) Ce comte, pendant les huit premières années de son gouvernement, avait vécu en paix avec la Flandre. Mais, en 1165 (et non 1166), il attira sur son pays, les armes de Philippe d'Alsace, comte ou régent de Flandre, pour des causes que les monuments contemporains nous laissent ignorer. M. Kluit conjecture que la principale fut la rigueur avec laquelle il exigeait des marchands flamands le péage de Geervliet, qu'il avait obtenu, comme on l'a dit, de l'empereur en 1158. Quoi qu'il en soit, Philippe d'Alsace, accompagné de Mathieu, comte de Boulogne, son frère, et de Godefroi, duc de Brabant, étant venu l'attaquer tandis qu'il faisait le siége d'Arnstein, le fit prisonnier, l'an 1166, après un combat de sept heures, où les Hollandais perdirent plus de sept mille hommes. Florent, conduit à Bruges, y resta jusqu'au 27 février 1168 (n. st.). Alors il fut relâché par la médiation de Thierri d'Alsace, père de Philippe, et celle des comtes de Boulogne, de Clèves et de Gueldre. La partie

de la Zéelande, comprise entre l'Escaut et Héedensée, que Florent tenait en fief de la Flandre, fut abandonnée à Thierri, comme on l'a dit à son article, pag. 50, d'après M. Kluit. Ce fut la principale condition du traité de paix que Florent fut obligé de sceller avec un sceau sur lequel on avait fait graver le mot DISCORDIA au-dessous du ventre d'un cheval. M. Kluit, qui a publié la charte du traité d'après l'original (tom. II, pag. 184), a fait graver les sceaux qui s'y trouvaient attachés, et a traité ce sujet avec une lumineuse sagacité. (Tom. I, part. 1, p. 119; et part. 2, pag. 251-254.)

Vers le même tems, il s'éleva une nouvelle guerre entre les West-Frisons et ceux de Harlem, ligués avec les autres Kennemers. Les premiers, ayant repris le dessus après avoir été battus, usèrent de la victoire avec la férocité des peuples sauvages. Les troupes que Florent envoya pour arrêter les incursions qu'ils faisaient sur ses terres, furent enveloppées et exterminées pour s'être enfoncées trop inconsidérément dans le pays. Les habitants d'Alkmaer furent plus heureux; ils défirent les West-Frisons, et les obligèrent à se sauver dans leurs marais. (Melis, Stoke, *Chron.*, pag. 50-51.) Un désastre commun suspendit l'animosité des partis. L'an 1170, une violente tempête ayant soulevé la mer en plein été, les flots rompirent les digues de la Hollande et couvrirent une grande partie du pays. Les esprits revinrent peu à peu de la consternation où les avait jetés cette inondation, et reprirent leurs anciennes dispositions.

La comtesse Sophie, mère de Florent, vivait toujours. Non contente du premier pèlerinage qu'elle avait fait à la Terre-Sainte, en 1139, avec Thierri, son mari, elle en fit un second, en 1173, avec Otton, son fils puîné, et un troisième en 1176. Mais elle ne revint pas de ce dernier, et mourut à Jérusalem la même année. (*Chron. Egmund.*, pag. 129.) L'an 1178, Florent et Baudouin, son frère, nouvellement élevé sur le siége d'Utrecht, se concertèrent pour subjuguer la Frise. La première attaque qu'ils livrèrent fut malheureuse; mais les Frisons, s'étant jetés par représailles sur le Kennemerland, en 1182, furent taillés en pièces. Florent, deux ans après, étant rentré dans la Frise, se rendit maître des îles de Texel et de Woeringen. Les Frisons prirent alors le parti d'acheter la paix de lui, moyennant quatre mille marcs d'argent (213,833 liv. 6 sous de notre monnaie actuelle (1785). Baudouin soutenait dans le même tems une autre guerre contre Otton, comte de Gueldre, au sujet de la Veluve, que le prélat avait enlevée à Gérard, prédécesseur d'Otton, faute d'en avoir fait hommage à son église dont elle relevait, et que l'empereur Frédéric I, l'avait obligé de restituer. L'empereur se rendit une deuxième fois l'arbitre de cette

querelle, et adjugea par provision, l'an 1188, la Veluve au comte de Gueldre, à la charge de l'hommage envers l'église d'Utrecht. (*Voy.* Otton III, *comte de Gueldre.*) Le procès ne fut entièrement terminé qu'en 1191, par un jugement définitif de l'empereur Henri VI, qui confirma la sentence provisionnelle de Frédéric. Florent n'arriva point jusqu'à ce terme. Etant parti, l'an 1189, avec l'empereur Frédéric pour la Terre-Sainte, il mourut à Antioche, le 1 août de l'année suivante. (*Joann. Beka.*) ADA, sa femme, petite-fille de David, roi d'Ecosse, qu'il avait épousée, suivant la chronique de Mailros, l'an 1160, ou deux ans plus tard, suivant Hoveden et la chronique d'Egmond, le fit père de Thierri, qui suit; de Guillaume, dont il sera parlé ci-après; de Florent, prévôt d'Utrecht: et de quatre filles, savoir, Béatrix, Elisabeth, Ada, ou Aleïde, mariée à un margrave de Brandebourg, que M. Kluit croit être Otton I; et Marguerite, femme de Thierri IV, comte de Clèves. La comtesse Ada vivait encore en 1206; ce qui l'a fait confondre avec Ada, sa petite-fille, qui viendra ci-après.

THIERRI VII.

1190. THIERRI VII, fils aîné de Florent III, lui succéda au comté de Hollande, qu'il avait administré en qualité de régent pendant l'absence de ce prince. L'an 1193, il obtint de l'empereur Henri VI, par un diplôme, daté du 20 octobre, la confirmation du péage de Géervliet. Cet acte est daté de l'an 1195 dans l'édition de D. Martenne (*Thes. anecd.* tom., I, pag. 661), mais mal, comme le prouve M. Kluit (*Not. ad Chron. Egmund.*, pag. 157.)

Guillaume, frère de Thierri, au retour de la Terre-Sainte, où il avait accompagné son père, prit les armes, l'an 1195, pour obtenir une portion de la succession paternelle que Thierri voulait retenir entièrement pour lui. La guerre fut terminée par un accord qui valut à Guillaume le comté de Westergo et d'Ostergo. Mais la paix ne fut point durable entre les deux frères. Guillaume, étant venu, l'an 1197, en Hollande pour visiter sa mère, et s'étant rendu ensuite, malgré les conseils de cette princesse, au château de Horst pour voir aussi son frère, il y fut arrêté par Henri Grue, comte de Kuinze, et d'autres officiers de l'église d'Utrecht, qui le mirent en prison. Les Hollandais, indignés de cette perfidie, facilitèrent son évasion. Il se sauva chez Otton III, comte de Gueldre, qui lui donna sa fille Adélaïde en mariage, et ménagea ensuite sa réconciliation avec son frère.

Depuis long-tems, les comtes de Hollande étaient en querelle avec les ducs de Brabant touchant la Sud-Hollande. On fit enfin, l'an 1200, le 3 novembre, un traité par lequel Thierri demeura en possession paisible de ce pays, en se reconnaissant vassal du duché du Brabant. Cette paix fut courte. Thierri, l'an 1202, s'étant ligué avec son frère et Otton, comte de Gueldre, contre l'évêque d'Utrecht, appuyé du duc de Brabant, va faire le siége de Bois-le-Duc, dont il se rendit maître le 4 septembre. Mais comme il s'en retournait traînant après lui un grand nombre de prisonniers, le duc de Brabant court sur lui, le prend lui-même prisonnier près de Heusden, et le fait conduire à Louvain. Des auteurs accrédités prétendent qu'il fut obligé, pour prix de sa liberté, de se reconnaître vassal du duc de Brabant, et de lui payer deux mille marcs d'argent. Mais Huidecoper le nie. C'est cependant ce qu'on voit par la chronique de Hollande, publiée par M. Kluit, comparée avec les notes de ce savant, pag. 169-173. Thierri finit ses jours, le 4 novembre 1203, à Dordrecht, et fut inhumé à l'abbaye d'Egmond, suivant la chronique de ce lieu. Il n'eut d'ADELAIDE, fille de Thierri III, comte de Clèves, qu'il avait épousée l'an 1186, que deux filles, dont Adélaïde, l'aînée, mariée à Henri de Gueldre, mourut avant son père; la seconde, nommée Ada, lui succéda.

ADA, OU IDE.

1203. ADA, fille de Thierri VII, fut mariée, à l'âge de dix-sept ans, par les intrigues d'Adélaïde, sa mère, dès le lendemain ou le surlendemain de la mort de son père, à Louis II, comte de Loss. La noblesse, choquée de cette alliance, faite avec une si indécente précipitation, et jugeant d'ailleurs Ada inhabile, par son sexe, à succéder aux fiefs de son père, appelle Guillaume, comte de Frise, frère de Thierri VII, et le déclare comte de Hollande. Ada fut surprise dans Leyde, où elle s'était réfugiée, conduite d'abord dans l'île de Texel, et ensuite transférée en Angleterre, d'où elle ne revint qu'environ quatre ans après. Louis, son époux, avec lequel elle n'avait été que vingt-huit jours, et Adélaïde, sa belle-mère, se sauvèrent auprès de l'évêque d'Utrecht. (*Voy.* Louis II, *comte de Loss.*)

GUILLAUME I.

1203. GUILLAUME I, comte de Frise, fils de Florent III, et frère de Thierri VII, ne resta pas tranquille posessseur de la Hollande après l'éloignement de sa nièce Ada. Louis, comte de

Loss, de retour, l'an 1204, en Hollande, se fit un parti considérable au-dedans et au-dehors, avec l'aide duquel il força son compétiteur d'abandonner ce pays et de se retirer en Zéelande. Mais Guillaume ne trouva point dans cette asile la sûreté qu'il y était venu chercher. Philippe, comte de Namur, et Hugues de Woorne, partisans, l'un et l'autre, de Louis, étant entrés le premier dans l'île de Walcheren, et le second dans celle de Schouwen, réduisirent Guillaume, par la facilité de leur invasion, à la nécessité de prendre une seconde fois la fuite. Heureusement pour lui, Woorne s'attira bientôt la haine des Zéelandais, qui, l'ayant chassé, rappelèrent Guillaume. De la Zéelande, celui-ci passe en Hollande, où ses amis s'empressent de venir le rejoindre. Apprenant à Ryswick, où il était campé sans opposition, que consternée de la retraite du duc de Limbourg, allié de Louis, l'armée ennemie se débandait, il poursuit les fuyards jusque sous les murs d'Utrecht. Tout cela se passa dans l'été de l'an 1204. (*Chron. Egmund.*) L'évêque d'Utrecht ne tarda pas à faire son accommodement avec Guillaume contre lequel il s'était déclaré. Pour surcroît de malheur, Louis perdit, l'an 1205, l'appui du comte de Namur, qui abandonna son parti à l'appât de dix mille cinq cents marcs que Guillaume lui fit offrir par la comtesse douairière de Flandre. Louis, cependant, ayant mis dans ses intérêts le duc de Brabant, obligea son rival à remettre leur différent à l'arbitrage de Philippe, comte de Namur. Par son jugement rendu le jour de saint Donatien, 14 octobre 1206, Philippe adjugea à Louis la Hollande et la West-Frise, à la réserve de quelques terres données en dot ou douaire à la comtesse Ada, et réversibles après sa mort à Guillaume, son fils. Celui-ci eut pour sa part la Zéelande. Mais ce jugement fut sans effet, et Guillaume resta maître de la Hollande (Voy. *les comtes de Loss.*)

L'an 1213, Guillaume se ligue avec Jean, roi d'Angleterre, Ferrand, comte de Flandre, et l'empereur Otton, contre la France. Il se trouva mal de cette alliance. L'année suivante, il fut fait prisonnier, le 27 juillet, à la bataille de Bouvines, et ne racheta sa liberté que par une grosse rançon, suivant Tristan Calchas. (*Hist. Mediol.*, tom. II; *Thes. Ital.*, pag. 297.) Mais cette captivité paraît douteuse à M. Kluit. Elle dut au moins être courte, en la supposant réelle; car Guillame était sûrement libre le 5 novembre suivant, époque d'un contrat nuptial qu'il fit avec le duc de Brabant pour le futur mariage de Florent, fils du premier, et de Mathilde, fille du second. Dans le même tems ou bientôt après, le comte Guillaume abandonna le parti d'Otton, pour se tourner du côté de Frédéric, son rival, au couronnement duquel il assista, le 25 juillet

1215, à Aix-la-Chapelle. Par une suite de ce changement, il s'allia contre le roi d'Angleterre, oncle d'Otton, au prince Louis de France. S'étant mis en marche, l'année suivante, il lui amena trente-six chevaliers dans l'expédition qu'il entreprit pour s'emparer des états du monarque anglais, que les barons du pays lui avaient offerts. La mort du roi Jean, précédée de celle du pape Innocent III, ayant changé la face des affaires en Angleterre, le comte de Loss s'adressa au pape Honorius III, pour l'engager à presser l'exécution du traité qu'il avait fait, en 1206, avec le comte Guillaume pour la restitution de la Hollande. Honorius donna des ordres à ce sujet, et chargea l'archevêque de Trèves de les faire exécuter. Sur le refus que Guillaume fit de s'y conformer, le prélat le frappa d'excommunication, et mit ses terres en interdit. Guillaume appela de cette sentence au pape, et s'embarqua ensuite, le 29 ou 31 mai de l'an 1217, pour la croisade avec une flotte de douze vaisseaux, laissant à Baudouin, comte de Benthem, la régence de ses états. Après avoir rangé les côtes d'Espagne, il aborde à Lisbonne, et assiége, à la prière du roi de Portugal, Alcazar, place usurpée par le roi de Maroc, et s'en rend maître au mois d'octobre. Il se rembarque, et arrive, après Pâques de l'an 1218, à Saint-Jean-d'Acre. De là, il accompagne Jean de Brienne en Egypte, où il contribua, plus que tout autre, à la prise de Damiète, qui fut emportée le 9 novembre 1219. (Matthæus, *Analect. vet. ævi.*, tom. II, pag. 16.) Cette expédition terminée, il revint dans ses états, dont Louis, son rival, lui avait laissé la paisible jouissance par sa mort arrivée, suivant Renier de Saint-Laurent, le 29 juillet 1218. Guillaume lui survécut jusqu'au 4 février 1223 (n. st.), époque de sa mort. Il avait épousé, 1°. l'an 1198, ADÉLAÏDE, fille d'Otton III, comte de Gueldre; 2°. l'an 1220, MARIE, veuve d'Otton IV, roi de Germanie, après l'avoir fiancée lui-même à Utrecht, sans le ministère d'aucun prêtre ni évêque, le 19 mai 1214, suivant M. Kluit. (tom. I, pag. 484.) Du premier lit, il laissa trois fils, Florent, son successeur; Otton, d'abord comte de la Frise orientale ou la Frise moderne, puis évêque d'Utrecht, troisième du nom; et Guillaume, qu'on fait sans preuve comte de Kennemerland; avec deux filles, Ade et Richarde, l'une et l'autre religieuses à Rynsbourg, dont la première fut abbesse. (*Voy.* Louis II, *comte de Loss.*)

FLORENT IV.

1223. FLORENT IV, né le 24 juin 1210 (Kluit, tom. II, pag. 367), fils de Guillaume I, lui succéda, à l'âge de 12 ans,

sous la tutelle, dit-on, de Gérard IV, comte de Gueldre, son oncle maternel. Ce qui est plus certain, c'est qu'il suivit ce prince, l'an 1224, dans la guerre qu'il eut avec Otton II, évêque d'Utrecht. Il s'accommoda, l'an 1225, avec ce même prélat, touchant le comté de Frise et d'autres objets; et, l'année suivante, il lui envoya du secours contre Rodolfe de Coevorden, son vassal révolté. (*Anonym. de reb. ultraj.*, pag. 21.) L'an 1234, il marcha avec plusieurs seigneurs contre la ville de Stade, qui, depuis l'an 1198, travaillait à secouer le joug de l'archevêque de Brême, son seigneur temporel et spirituel. Le principal motif de la révolte des Stadings était, dit-on, l'exaction de la dîme, et le refus qu'ils faisaient de la payer, occasiona contre eux les accusations les plus graves, en matière de religion et de mœurs. Le pape Grégoire IX, auquel elles furent portées, y ajoutant foi, peut-être trop facilement, ordonna contre eux une croisade. (Rainaldi, *ad an.* 1234.) Le comte de Hollande, déclaré chef de cette expédition, investit la ville, battit les habitants dans une sortie qu'ils firent le 24 juin, et les contraignit d'ouvrir leurs portes au prélat. Le 19 juillet de la même année, ou de la suivante, étant à Corbie, d'autres disent à Nimègue, il y fut tué, à la suite d'un tournoi, par Philippe Hurepel, comte de Boulogne, jaloux de la passion que la comtesse, sa femme, éprise de la beauté, de l'adresse et de la valeur du comte de Hollande, témoignait ouvertement pour lui. Sa mort fut incontinent vengée sur le meurtrier, par le comte de Clèves, qui lui fit porter la peine du talion. MATHILDE, femme de Florent, et fille de Henri I, duc de Brabant, présente à ce spectale, en fut si vivement frappée, qu'elle mourut le même jour. Voilà ce que racontent la plupart des historiens modernes. Mais rien de semblable ne se rencontre dans les auteurs contemporains. Albert de Stade se contente de nous dire, sur l'an 1234, que le comte de Hollande, revenant de faire la guerre aux Stadings, périt dans un tournoi à Nimègue : *Comes Hollandiæ veniens in torneamento apud Noviomagium est occisus*; et la chronique d'Andre attribue la mort de Philippe Hurepel au poison : *Nobilis comes*, dit-elle, *gloriosi regis Philippi filius, qui, sicut creditur, potionatus obiit.* L'épouse de Florent, après l'avoir perdu, changea en monastère de Cisterciennes son château de Losdunen, y passa la plus grande partie de ses jours, et y fut enterrée après sa mort, arrivée le 21 decembre 1267. La sépulture de son époux fut à l'abbaye de Rynsbourg, suivant Beka. De son mariage, il laissa Guillaume, qui suit; Florent, drossart ou grand-prévôt de Hollande; Alix, femme de Jean d'Avênes, père de Jean, comte de Hainaut; et Marguerite, comtesse de Henneberg. C'est de celle-ci que l'on compte qu'ayant

refusé l'aumône à une pauvre femme qu'elle accusa en même tems d'adultère, elle accoucha, le vendredi-saint, 26 mars de l'an 1276, de trois cent soixante-cinq enfants, dont les mâles furent appelés Jean, et les filles Elisabeth. On montre encore à Losdunen, près de la Haye, deux bassins d'airain, dans lesquels on prétend qu'ils furent présentés au baptême, et l'on y voit un grand tableau où cette histoire, adoptée par vingt compilateurs, est peinte. Ce qui paraît en être le fondement, c'est que l'année commençant alors au 25 mars, la princesse mit au monde, le lendemain, autant d'enfants qu'il y avait de jours dans l'année commencée, c'est-à-dire, deux jumeaux.

Emon, abbé de Verum, auteur contemporain, rapporte, que sous le règne de Florent IV, le 10 février 1230 (v. st.), il s'éleva une si furieuse tempête, mêlée de vents, de tourbillons, d'éclairs et de tonnerres, qu'elle brûla et abattit une grande quantité de maisons ; qu'en même tems il se fit en Frise un si grand débordement de la mer, qu'elle inonda une vaste étendue de pays, avec perte d'une quantité prodigieuse d'hommes et de bestiaux qui furent engloutis dans les flots, et de villages qui n'ont jamais reparu. C'est ce qui a formé le grand golfe de Zuyderzée, qui sépare la Frise occidentale de la Frise orientale. Il avait déjà été commencé par l'inondation de 1170, dont on a parlé ci-dessus.

GUILLAUME II.

1234. GUILLAUME II, surnommé WILLIQUINS par Guillaume de Nangis, fils de Florent, fut reconnu pour son successeur, à l'âge de six à sept ans, sous la tutelle d'Otton III, évêque d'Utrecht, son oncle, lequel eut, pour adjoint dans cette fonction, Guillaume, son frère, comme le prouve M. le baron de Méerman dans la vie du roi Guillaume, tom. I, p. 122. L'an 1247, après la mort de Henri, landgrave de Thuringe, compétiteur de l'empereur Frédéric II, arrivée le 17 février de cette année, plusieurs seigneurs d'Allemagne, excités par le pape Innocent IV, élurent à Nuys, selon les uns, à Woeringen, suivant les autres, le comte de Hollande roi des Romains. Muratori met cette élection au 4 octobre, d'autres au 29 septembre. Mais elle est du 3 octobre, suivant Albert de Stade, qui la date du jeudi après la Saint-Michel, qui tombait cette année un dimanche. Guillaume lève des troupes et reçoit des secours du pape et de ses partisans pour se mettre en possession de l'empire. S'étant présenté devant Aix-la-Chapelle, pour s'y faire couronner, il en trouve les portes fermées. Cette ville, assiégée pendant six mois par une

armée de cent mille hommes, se rend à la fin, sur le point de se voir inondée au moyen d'une digue qu'on avait élevée pour y faire refluer les eaux qui découlaient en abondance des montagnes voisines. (Meier, *Hist. d'Aix-la-Chap.*, tom. I, p. 281.) Guillaume y fut couronné par l'archevêque de Cologne le jour de la Toussaint 1248, suivant la chronique de l'abbé Mencon et celle d'Erfort. La plupart des villes du Rhin, les unes par contrainte, les autres de bon gré en apparence, reconnaissent le nouveau roi de Germanie.

Guillaume, à son départ de la Hollande, en avait confié la régence à Florent, son frère. Marguerite, comtesse de Flandre, fait sommer celui-ci de lui rendre hommage, au nom de Guillaume, pour la Zéelande occidentale. Sur son refus, elle lui déclare la guerre, et le fait prisonnier en 1248. Il est relâché, peu de tems après, sous la promesse qu'il fait, par acte du 7 juillet 1248, d'engager son frère à tenir le traité fait, en 1168, entre Philippe d'Alsace et Florent III, et Guillaume ne le désavoue point; mais il cherche ensuite des prétextes pour éluder la parole donnée en son nom. On peut voir toute la suite de cette affaire savamment détaillée par M. Kluit dans son VIIe. *Excursus* (tom. I, part. 2, pag. 287-295). Guillaume, de retour en Hollande, fait un accommodement avec Marguerite, le 19 mai 1250, par la médiation du cardinal d'Albano, légat du pape, et sous la garantie du duc de Brabant, du comte de Gueldre, et de l'évêque de Liége, après quoi il repasse en Allemagne pour soumettre ceux qui persistaient à le rejeter. Conrad, son compétiteur, sur lequel il remporte une victoire signalée près d'Oppenheim au mois de mars 1251, est obligé de s'enfuir en Bavière. Ce succès fut incontinent suivi d'un voyage que Guillaume fit à Lyon, où le pape Innocent IV l'avait invité. (Méerman, *Vita Guillelmi*, part. 2, p. 166.) De là il reprend la route de l'Allemagne après avoir détaché du parti de son rival le comte de Savoie. Ses armes, continuant de prospérer, augmentent le nombre de ses partisans. L'an 1252, les margraves de Brandebourg et le duc de Saxe s'étant rendus à Brunswick, lui font, avec leurs vassaux, le 25 mars, leurs soumissions. (*Chron. Erford. apud Schannat Vinden. litter.*, part. 1, p. 101.) S'étant rendu, au mois d'avril suivant, à Hall, en Saxe, il est salué et reconnu par quelques autres princes. (*Chron. San-Petrin. apud Menken.*, tom. III, p. 265.) Après un nouveau voyage, fait la même année en Hollande, il va tenir, sur la fin du mois de juin, une diète à Francfort, où il déclare Conrad, son rival, déchu de son duché de Suabe, et prive également de leurs fiefs tous les vassaux de l'empire qui, pendant un an et jour de-

puis son couronnement, auraient négligé de lui faire hommage. (Méerman, *ibid.*, pag. 79-84). Il se tourne ensuite contre la comtesse Marguerite, qu'il frappe, le 11 juillet, d'une sentence portant confiscation de la Zéelande, de la terre d'Alost, du pays de Waès, et des quatre métiers, faute par elle de lui en avoir fait hommage, et les adjuge à Jean d'Avênes, son beau-frère, fils de cette comtesse. Ce jugement fut confirmé par le pape. (Méerman, *ibid.*, part. 2, p. 87.) Marguerite ayant pris les armes pour défendre ses droits, on en vient, le 4 juillet 1253, à une sanglante bataille près de West-Kappel (ville aujourd'hui engloutie par la mer), où les Flamands sont entièrement défaits, et les deux fils de Marguerite, Gui et Jean, faits prisonniers par Florent, frère de Guillaume. (*Ibid.*, p. 127.) Marguerite alors implore le secours de la France, et, pour l'obtenir, elle cède à Charles d'Anjou, frère de saint Louis, le Hainaut. Charles, étant arrivé dans ce comté, l'an 1254, se rend maître de plusieurs châteaux, et soumet la ville de Valenciennes, que Guillaume avait depuis peu conquise au profit de son beau-frère. Mais cette impétuosité n'eut que la rapidité passagère de l'éclair. Guillaume, que Charles avait provoqué par un cartel de défi, étant venu à lui avec une armée de cent mille hommes, l'oblige à s'aller renfermer dans Valenciennes. Saint Louis, à la prière de Marguerite, se rend à Gand, le 1er. novembre, pour demander à Guillaume la délivrance des prisonniers qu'il avait faits, et le porter à donner la paix à la Flandre : mais le roi des Romains exigea des conditions si dures, que les choses en restèrent là de son vivant. (Méerman, *ibid.*, part. 2, pag. 203-214.)

La mort de Conrad, arrivée le 21 mai 1254, rendit Guillaume, d'usurpateur qu'il était, légitime chef de l'empire. Dans les premiers mois de l'année suivante, il passe de Hollande en Allemagne, où il se rend maître du fort château de Trifels, dans lequel étaient conservés les ornements impériaux. (Méerman, *ibid.*, p. 229.) Les peuples du haut Rhin témoignèrent autant de joie de le revoir qu'une mère en aurait de la résurrection de son fils. C'est ce qu'il mandait à l'abbé d'Egmond, son vice-chancelier dans ces contrées. (Miéris, tom. I, p. 279.) Mais il s'en fallait bien qu'on eût les mêmes sentiments à son égard dans les autres parties de l'Allemagne, surtout dans le bas Palatinat et la Suabe. Un simple cavalier du Palatinat, nommé Herman Rittberg, eut l'audace d'arrêter la reine, femme de Guillaume, et de l'emmener captive chez lui. Guillaume fut obligé de la racheter moyennant une grosse rançon. (Méerman, p. 277.) L'an 1256, il porte ses armes dans la West-Frise. Mais, le 28 janvier, comme il allait recon-

naître l'ennemi, la glace d'un marais, qu'il voulut traverser, se rompit sous les pieds de son cheval. Les West-Frisons tombent aussitôt sur lui et l'assomment. Il avait fait commencer, en 1250, un magnifique palais qui a donné l'être au bourg de la Haye. (Méerman, part. 1, p. 375.) Guillaume avait épousé, à Brunswick, le 25 janvier 1252, ELISABETH, fille d'Otton, duc de Brunswick, morte en 1266, dont il eut un fils, qui suit; et Mathilde, décédée, à ce qu'il paraît, en bas âge.

FLORENT V.

1256. FLORENT V, né à Leyde en 1254, succéda au roi Guillaume, son père, dans le comté de Hollande, à l'âge de deux ans, sous la tutelle de Florent, son oncle. La guerre étant sur le point de recommencer entre la Hollande et la Flandre, le tuteur jugea à propos de se rendre à la médiation du roi de France et de quelques autres princes, en présence desquels la paix fut arrêtée avec Marguerite, le 24 septembre, à Péronne. Mais elle ne fut publiée que le 13 octobre suivant à Bruxelles par Marguerite, dont l'exemple, huit jours après, fut suivi par Gui de Dampierre, son fils. Le tuteur n'avait pas oublié ses intérêts dans ce traité, dont un des articles portait qu'il épouserait la fille aînée de Gui de Dampierre, et que, pour la dot de sa femme, il aurait la Zéelande occidentale, sans autre charge que d'en faire hommage à la comtesse de Flandre, qui tenait ce fief de l'empire. Par un autre article, Florent stipulait pour son pupille qu'il ferait hommage de la Zéélande orientale à la Flandre, dont jamais les comtes de Hollande n'avaient relevé. C'est à cet hommage pour la Zéelande orientale que M. Kluit (tom. I, part. 2, p. 323) prétend qu'il faut rapporter, comme à leur source, les guerres qui suivirent entre les Flamands et les Hollandais.

Après ces conventions, les procédures et la sentence du roi Guillaume contre Marguerite, demeurèrent nulles. Aussi le roi de Germanie, Richard, lui promit-il, le 20 avril 1258, de les casser; ce qu'il fit effectivement le 27 juin 1260, en lui donnant l'investiture des fiefs que les comtes de Flandre avaient tenus de l'empire, avec promesse de les donner pareillement à Gui, son fils, dont il reçut l'hommage. (Kluit, tom. II, pag. 731-753-763.)

Le tuteur Florent étant mort, le 26 mars 1258, à Anvers, des blessures qu'il avait reçues dans un tournoi, fut remplacé par Adélaïde, sa sœur, tante du jeune comte, et veuve de Jean d'Avênes, décédé le 24 décembre 1257, et par Henri,

duc de Brabant, que la noblesse l'obligea de s'associer. Il est à remarquer qu'Adélaïde se disait tutrice du jeune comte, son neveu, par droit héréditaire, *jure hereditario*. (Kluit, tom. II, p. 768.) Le duc Henri étant mort le 28 février 1261 (v. st.), Adélaïde se fit investir de la tutelle, le 4 juillet 1262, par le roi Richard. (Kluit, tom. II, p. 763.) Mais elle n'en jouit pas long-tems : car on voit, par un acte du 10 juillet de l'année suivante, que Henri, évêque de Liége, et Otton III, comte de Gueldre, son frère, exerçaient ce titre que plusieurs nobles, brouillés avec Adélaïde, leur avaient déféré. Les Zéelandais, cependant, tenaient pour Adélaïde. On en vint aux mains, et le champ de bataille avec la tutelle demeura au comte de Gueldre. (Beka, p. 88.) On ignore à quelle époque précise le comte Florent prit les rênes du gouvernement; mais, depuis le 10 juillet 1266, on trouve des actes qui portent son nom. Dans celui du 10 juillet, il mande au bailli de Walcheren, qu'il va se rendre en Zéelande pour y présider au jugement d'une cause; ce qui donne lieu de croire qu'il commençait alors à gouverner par lui-même. (Kluit, tom. I, part. II, p. 335.)

Florent, l'an 1268, fit, le 24 octobre, à Bruges, avec Adélaïde, une convention touchant la portion héréditaire ou patrimoniale qui appartenait à elle et à Florent, son fils, dans la Hollande. (Mieris, tom. I, pag. 347.) A l'instigation de cette princesse, il donna, le 30 mai 1272, pour deux ans, à Florent, son fils, le gouvernement de toute la Zéelande, avec plein pouvoir dans cette province, n'exceptant que le droit d'aliéner les fonds. (*Ibid.* pag. 362.) M. Kluit fait usage de cette charte et de plusieurs autres, pour faire voir que dès l'an 1268 au plus tard, le comte Florent avait fait hommage de la Zéelande au comte de Flandre, conformément aux conventions faites à cet égard. (Kluit, tom. I, part. 2, pp. 334-336.)

Les West-Frisons, peuple mutin et féroce, s'étant de nouveau révoltés l'an 1272, Florent marcha contre eux et leur livra, le 20 août de cette année, près d'Alkmaer, une bataille où il fut grièvement blessé. (*Willelm. procurator apud Matthæum Analect.*, tom. II, pag. 519.) La guerre dura l'espace de dix ans, mais non sans interruption. Florent, à la fin, vint à bout de dompter les rebelles. Dans une lettre écrite en 1282 au roi d'Angleterre, il lui mande qu'il a gagné sur les Frisons, qu'il appelle ses ennemis mortels, quatre batailles, enlevé *leurs plus forts pas; et ravons par force*, ajoute-t-il, *le corps mon seigneur mon père, laquelle chose je desiroie sur tutes riens.* (Rymer, tom. I, part. 2, pag. 212.) Ce fut à Hoogtwoude, où il s'était avancé en poursuivant les fuyards, qu'il fit la découverte dont il parle. Un vieillard, auquel il promit la vie, lui ayant montré

l'endroit où les Frisons avaient caché les os de son père, il les fit enlever et les transporta à Middelbourg, où dans la suite il les enferma dans un superbe mausolée. (Beka, pag. 94.)

La nécessité seule avait fait entrer les West-Frisons sous le joug de la Hollande. Dès qu'ils commencèrent à se refaire de leurs pertes, ils travaillèrent à fortifier leurs frontières, pour se tirer de la dépendance. Mais ils furent traversés dans leurs opérations par deux grandes inondations qui submergèrent leur pays, ainsi que la Zéelande, l'une le 17 décembre 1286, l'autre le 5 février suivant. Florent profita de la consternation où ces désastres les avaient jetés, pour achever de les réduire. Il envoya d'abord Thierri de Brederode avec des bâtiments plats chargés d'un bon nombre de soldats. Ce général, ayant passé le long du Zuyderzée, entra dans la West-Frise à la faveur des eaux qui couvraient les lieux les plus bas. Les Frisons, retirés sur les hauteurs et sans communication faute de bateaux, furent contraints de se soumettre; et aussitôt que la terre fut découverte, Florent, survenant avec une bonne armée, y fit élever quatre châteaux. Le premier, qui existe encore à Medenblik, gardait le passage par eau du Dregterland; le second était sur la frontière, près d'Alkmaer, et s'appelait Niewenbourg; il bâtit le troisième, appelé Middelbourg, à l'est de la Zippe, qui n'était point encore diguée; Eeningenbourg, qui servait à tenir la West-Frise ouverte aux Hollandais, était la quatrième. La terreur qui s'était emparée des West-Frisons, ne leur permit pas de s'opposer à ces constructions. Le comte, vers le commencement de l'année suivante, étant venu à Toorenbourg, château bâti par Guillaume I, y reçut les députés de la Frise, et y fit avec eux, le 21 janvier, un traité par lequel ils le reconnaissaient pour leur seigneur, s'obligeant à payer les dîmes, à fournir les corvées, à servir dans ses armées, et à souffrir la construction des grands chemins dans toute l'étendue de leur pays. Le comte accorda quelques priviléges aux villes; Medenblik obtint le droit de battre monnaie, et il reste encore quelques pièces frappées dans ce tems. Texel, qui avait eu part à la révolte, se soumit l'an 1289. (Dujardin, tom. III, pag. 206.)

Gui, comte de Flandre, eut, en 1290, avec le comte Florent, son gendre, une querelle dont on assigne trois causes : 1°. le refus que celui-ci faisait de prêter hommage à son beau-père, pour la Zéelande occidentale; 2°. l'asile qu'il donnait aux bannis de Flandre; 3°. sa négligence à redresser les griefs de la noblesse zéelandaise, qui, lasse de ses délais affectés, avait promis à Gui, dans le mois de mars 1289, de le reconnaître pour suzerain. Robert, fils de Gui, étant venu assiéger Middelbourg, au mois de mars 1290, pressa la place de manière

que, sur la fin de mai suivant, elle promit de se rendre, si dans certain jour, elle ne recevait point de secours. Florent arrive avant ce terme, avec une flotte considérable, au port de Ziriczée. Le duc de Brabant, sollicité par le comte de Flandre, engage Florent à se réconcilier avec son beau-père. Ils vont ensemble le trouver à Biervliet. Mais à peine sont-ils arrivés, que Gui s'assure de la personne de son gendre. Le duc, après lui avoir fait d'inutiles remontrances sur cette perfidie, ne peut obtenir la délivrance de Florent, qu'en se constituant lui-même prisonnier en sa place, et ne recouvre sa liberté qu'au moyen d'une forte rançon. On nomme des arbitres pour terminer le différent. Florent, par leur sentence rendue le 12 du mois de juin 1290, est condamné à faire hommage de la Zéelande occidentale au comte de Flandre : ce qu'il exécute. (Kluit., *Cod. Diplom. Holland.*, nº. 353, pp. 936-959.) Depuis ce tems, Florent et ses successeurs, à son exemple, se sont qualifiés comtes de Hollande et de Zéelande, comme de deux comtés séparés. (Kluit, *ibid.*, pag. 366.) La paix ne fut point durable entre Florent et son beau-père ; car on voit qu'au mois de mai 1293, Gui, à la demande du roi d'Angleterre, accorda une trève à Florent, que celui-ci à son tour, au mois de mai 1295, lui en accorda une jusqu'au mois d'août suivant, et qu'enfin, le 27 octobre suivant, les Hollandais gagnèrent une bataille sur les Flamands. (Kluit, tom. I, part. 2, pag. 366.)

Les prétentions des nobles faisaient ombrage à Florent, et tournaient son affection du côté de la bourgeoisie, dont il se plaisait à augmenter les priviléges à leurs dépens. Furieux de cette préférence, ils conjurent sa perte. L'an 1296, il est enlevé dans une partie de chasse, près de Muyden, par une troupe d'entre eux. Leur dessein était de l'emmener en Flandre ou en Brabant ; mais, poursuivis par les fidèles sujets de ce prince, ils le mettent à mort près de Muyderberg, le 28 juin, dans la quarante-quatrième année de son âge. Sa lubricité fut la cause de sa perte. Un gentilhomme, nommé Girard de Velsen, dont il avait outragé de force la femme, ne put lui pardonner cet attentat, et forma la conjuration où il périt. Cet assassinat ne resta pas impuni. Girard, étant tombé entre les mains des domestiques de Florent, fut mené à Leyde, où il fut mis dans un tonneau plein de clous, qu'on roula par toute la ville, jusqu'à ce qu'il expirât dans ce tourment. Florent eut de BÉATRIX, son épouse, fille de Gui, comte de Flandre, morte trois mois avant lui, neuf enfants, qui tous moururent avant leur père, à la réserve de l'aîné, qui lui succéda. (*Voy.* Gui, *comte de Flandre.*) Florent V surpassa tous ses prédécesseurs en puissance et en crédit. Nul comte ne favorisa plus les communes que lui, et

n'en fut plus chéri. Le traité qu'il conclut en 1285, avec Edouard I, roi d'Angleterre, rendit florissant le commerce de Hollande. Ce monarque permit aux sujets du comte, la pêche du hareng sur les côtes de son royaume, et la traite des grains, du plomb, de l'étaim et des laines d'Angleterre. Florent avait obtenu, le 19 juin 1282, de l'empereur Rodolphe, un diplôme portant que ses filles, au défaut d'enfants mâles, lui succéderaient dans son comté et dans ses autres fiefs mouvants de l'empire.

JEAN I.

1296. JEAN I, fils du comte Florent, né l'an 1281, fut appelé d'Angleterre, où il était depuis son enfance, pour succéder à son père. Le roi Edouard I, dont il était devenu le gendre, le 7 janvier 1297, ne consentit à le rendre aux Hollandais, que l'année suivante. Comme il n'avait alors que quinze ans, les états lui avaient donné pour tuteur son oncle à la mode de Bretagne, Jean d'Avênes, comte de Hainaut. Ce prince, affectionné à la France, fut obligé, par les intrigues d'Edouard, d'abandonner la régence à un seigneur nommé Wolfred de Borselen. Celui-ci s'empara de la confiance du jeune comte, et sembla d'abord s'en montrer digne par une grande victoire, qu'il lui fit remporter sur les West-Frisons. (Melis Stoke, pag. 147.) Mais bientôt il abusa de son crédit. La noblesse et le peuple, irrités de ses vexations, l'obligèrent à fuir en Zéelande, où il emmena le comte avec lui. Borselen y fut pris, et de là emmené à Delft, où il fut massacré dans une émeute populaire, le premier août 1299. (Vossii, *Annal. Holland.*, liv. 5, pag. 200.) Jean d'Avênes, fut alors rappelé de Hainaut et rétabli dans la régence. Mais il usa de l'autorité précaire qui lui était rendue, avec la hauteur d'un propriétaire irrévocable. Il commença par faire briser le grand sceau du comte, pour y substituer le sien, dont il revêtit tous les actes, ne permettant à son pupille d'y apposer que son petit sceau. On lisait à la tête de ces actes : *Nous Jean, comte de Hollande, de Zéelande, et seigneur de Frise, faisons savoir que par l'autorité et l'aveu du très-haut Jean d'Avênes, notre cher cousin, par l'aveu duquel nous faisons tout*, etc. (Dujardin, tom. III, pag. 246.) D'Avênes, après avoir fait enregistrer ses lettres de régence dans toutes les villes, partit pour la France, laissant à Harlem le jeune comte malade d'une fièvre, qui, s'étant tournée en dysenterie, l'emporta, le 10 novembre 1299, à l'âge de dix-neuf ans. On ne manqua pas de répandre le bruit que Jean d'Avênes l'avait fait empoisonner avant de partir. Mais il n'y a jamais eu

de preuve acquise de ce forfait, qui, par là même, ne mérite aucune créance. (Cérisier, tom. I, pag. 361.) Le comte Jean I ne laissa point d'enfants de sa femme ELISABETH, fille d'Edouard I, roi d'Angleterre, et en lui s'éteignit la ligne directe de Thierri I. La comtesse Elisabeth, étant repassée en Angleterre, y épousa, en secondes noces, Humphroi, fils du comte de Hereford, qui l'avait amenée en Zeelande.

JEAN II.

1299. JEAN D'AVÊNES, comte de Hainaut, étant revenu de France à la nouvelle de la mort du comte Jean I, prétendit lui succéder comme son plus proche parent, étant fils d'Alix, sœur de Guillaume II, comte de Hollande. Plusieurs villes de ce comté ne firent aucune difficulté de le reconnaître en cette qualité. Mais d'un côté, Gui, comte de Flandre, lui disputa, en qualité de suzerain, la Zéelande occidentale; attendu que, suivant l'ancien droit, tant belgique que germanique, les collatéraux sont exclus, en matière féodale, de la succession. D'un autre côté, l'empereur Albert, sur le même principe, demandait le reste de la Zéelande avec le comté de Hollande. Jean persiste à faire valoir son droit héréditaire. L'empereur lui envoya des ambassadeurs pour le sommer de rendre à l'empire les fiefs qui étaient ouverts à son profit. Jean les chassa. Albert ordonne alors une expédition contre lui, à laquelle les Zéelandais, excités par Jean de Renesse, avaient promis de se trouver avec une flotte nombreuse. Jean d'Avênes, ayant avec lui une armée considérable de Français, marcha contre l'empereur, auquel il fit néanmoins proposer une entrevue à Nimègue. L'empereur l'accepta, et s'y rendit en petite compagnie, ne se défiant pas du comte de Gueldre, auquel la place appartenait : mais il se trompa. On était convenu de l'assassiner pendant le repas. Mais averti par la fille du comte de Gueldre, il évite le piège, et se rend à Cranenbourg, château voisin appartenant au comte de Clèves. C'est ce que rapportent les annales de Colmar, et surtout Ottocar d'Hornek. (Pez., *Rer. Austr.*, t. III, p. 773.) Cet horrible projet n'ayant pas réussi au gré du comte de Hainaut, il prit le parti de remettre sa cause au jugement d'arbitres. L'archevêque de Cologne, l'un d'eux, étant venu en Hainaut, détermina Jean d'Avênes à demander l'investiture à l'empereur; ce qui lui fut accordé le 15 août de l'an 1300. Jean d'Avênes alla ensuite se faire inaugurer dans les villes de Hollande qui ne l'avaient point encore reconnu. Nous avons l'acte du serment de fidélité que lui jura la ville de Dordrecht; il est du vendredi avant la Sainte-Luce (9 décembre) de l'an 1300.

(Martenne, *Thes.*, t. I, col. 1293.) Les Flamands, la même année, sous la conduite de Gui, régent de Flandre, font une irruption dans la Zéelande, qu'ils subjuguent toute entière jusqu'à la Meuse, à l'exception de Ziriczée. Gui resta maître de ce pays, en vertu de la cession que Robert, son frère, lui avait faite du droit qu'il y avait; droit fondé sur une donation du vieux Gui, leur père, qui regardait la Zéelande comme un fief ouvert à la Flandre. Gui continua depuis à se qualifier comte de Zéelande, comme on le voit par des actes des années 1303, 1307 et 1309. La guerre ne se termina point là. Le comte de Hollande, déterminé à reprendre la Zéelande, rentre en campagne l'an 1304 avec l'évêque d'Utrecht, son allié, et va débarquer, le 24 mars, dans l'île de Duveland. Mais, dans la nuit suivante, les Hollandais sont attaqués par les habitants de l'île, qui les défont entièrement, et font prisonnier l'évêque d'Utrecht. Gui, profitant de cette victoire, se jette sur la Sud-Hollande, dont il soumet la plus grande partie, tandis que Jean de Renesse, qui combattait pour lui, se rend maître de la Nord-Hollande. Mais Witton, frère naturel du feu comte Jean I, s'étant mis à la tête des Kennemers, s'avance jusqu'à Harlem, et oblige Gui de retourner à son camp devant Ziriczée, dont il faisait le siége. Le comte de Hollande attendait cependant une flotte française, que le roi Philippe le Bel lui avait fait espérer. Elle paraît enfin à la vue de Ziriczée, sous le commandement de Rainier Grimaldi. Le régent Gui s'en étant aperçu au signal de joie que donne la place, laisse dix mille hommes de ses troupes pour continuer le siége, et s'embarque avec le reste pour aller au-devant de l'ennemi. Bataille navale donnée le 10 août, par Grimaldi, dans la Gouwe : le régent y est fait prisonnier après avoir perdu presque tous ses vaisseaux. Les Hollandais, encouragés par cet avantage, contraignent les Flamands d'évacuer les villes dont ils s'étaient emparés. (*Chron. Egmund.*, *Willem*, *procur.*, p. 563; Mélis, Stoke *in Johan*, t. II, pp. 251-253.) Le comte Jean apprend ces heureuses nouvelles en Hainaut, où il était malade, et meurt le 22 août 1304. On fait l'éloge de la piété de ce prince et de la bonté de son caractère. Mais cette bonté dégénérait quelquefois en faiblesse, parce qu'elle n'avait pas pour guide une sage politique. On le blâme avec raison de n'avoir pas su s'attacher le trop fameux Renesse, dont la valeur et l'habileté furent si funestes à sa patrie. (*Voyez* Jean d'Avênes, *comte de Hainaut.*)

GUILLAUME III.

1304. **Guillaume III**, surnommé **le Bon**, fils du comte

Jean et de Philippine de Luxembourg, succéda dans les états de Hollande à son père, ainsi que dans le Hainaut. Au printems de l'année suivante, il se rendit à Paris, où il épousa la princesse JEANNE, fille de Charles de France, comte de Valois. L'an 1306, au mois de juillet, il conclut une trève de quatre ans avec Robert, comte de Flandre. Il signa, l'an 1307, le 10 avril, un traité de paix avec Jean II, duc de Brabant, qui avait pris parti pour les Flamands dans la dernière guerre. Ceux-ci étaient cependant toujours disposés à recommencer les hostilités contre la Hollande. L'an 1310, les armées des deux puissances étant campées vis-à-vis l'une de l'autre, le comte de Hollande, qui se trouvait inférieur en forces, obtient, par l'entremise du comte de Namur et d'autres seigneurs, un accommodement dont les conditions attestaient sa faiblesse. Elles obligeaient Guillaume à se reconnaître feudataire de la Flandre pour une partie de la Zéelande, à renoncer à ses prétentions sur le comté d'Alost, le pays de Waès et les quatre bailliages, et à assigner à Gui de Flandre autant de revenu qu'en rapportaient les îles de Zéelande que Guillaume tiendrait en fief de la Flandre. (Oudegherst, *Chron. de Fland.*, 143.) Ce traité, mal observé, fut révoqué par un autre signé à Paris dans la mi-Carême 1322. (v. st.) (Kluit, *Cod. Diplom.*, pag. 1042-1060,) Par celui-ci, Louis, comte de Flandre, remettait au comte de Hollande l'hommage pour la Zéelande; et Guillaume, de son côté, renonça de nouveau à ses prétentions sur le comté d'Alost. Ainsi finirent, après avoir duré près de quatre cents ans, les sanglantes contestations que l'ambition de posséder ces îles avait causées. (*Voy.* Louis I, *comte de Flandre.*)

Guillaume reçoit, l'an 1326, à Valenciennes, Isabelle, femme d'Édouard II, roi d'Angleterre, conclut avec elle le mariage de Philippine, sa fille, avec le jeune prince Édouard, et fait équiper une flotte en Hollande pour reconduire la reine en Angleterre. Jean de Hainaut fut chargé de cette expédition, qui aboutit à la déposition du monarque anglais. L'an 1328, le 23 août, Guillaume combat pour la France à la fameuse journée de Cassel. L'an 1330, il rétablit son autorité dans la Frise, où elle était presque méconnue par la négligence de ses prédécesseurs. Il se rend médiateur, l'an 1332, entre le duc de Brabant et le roi de France, Philippe de Valois, irrité contre ce duc, pour avoir donné retraite à Robert d'Artois, comte de Beaumont. Il se brouille, l'an 1334, avec le roi Philippe de Valois, son beau-frère, parce qu'il avait empêché le mariage d'une de ses filles avec le duc de Brabant, dans la vue de faire épouser Marie, sa fille, à ce prince. Ce ne fut point une boutade passagère. Guillaume, déterminé à n'en point revenir, s'allia secrètement,

l'année suivante, contre la France, avec Edouard III, roi d'Angleterre, qui fut l'âme de la ligue que forma ce dernier. Guillaume n'omit rien pour la cimenter, la grossir et l'encourager; mais il n'en vit pas les effets, étant mort le 7 juin de l'an 1337, à Valenciennes. De son mariage, il laissa un fils, qui suit, et quatre filles : Marguerite, qui viendra ci-après; Jeanne, mariée à Guillaume, comte de Juliers; Philippine, femme d'Édouard III, roi d'Angleterre; et Elisabeth, morte sans alliance. Ce comte à la valeur joignait l'amour de son peuple et un grand zèle pour la justice. Un paysan s'étant venu plaindre à lui que le bailli de son village lui avait enlevé une vache qui nourrissait sa famille, le comte, malade alors, fit trancher la tête à l'accusé dans la chambre où il était couché, après l'avoir confronté avec son accusateur, et condamna le grand bailli à payer cent pièces d'or au paysan pour avoir mis dans la magistrature un prévaricateur. (Goudhovoden, *Chron. de Holl.*, pag. 98.) Par le même esprit d'équité, il obligea le clergé de Hollande à contribuer à l'entretien des digues qui mettaient le pays à l'abri des inondations. On ne lui reproche qu'un goût excessif pour la magnificence, et surtout pour les fêtes brillantes, telles que les tournois, dont le peuple fit les frais par les taxes que le comte lui imposa. (*Voy.* Guillaume I, *comte de Hainaut.*)

GUILLAUME IV.

1337. GUILLAUME IV, fils de Guillaume III, lui succéda dans tous ses états. A l'exemple de son père, il entra dans la ligue formée par le roi d'Angleterre contre la France. L'an 1345, piqué contre les Trajectins, *propter quœdam vaniloquia*, dit Beka, écrivain du tems, il emploie une armée de 28,000 hommes, qu'il avait destinée contre les Frisons révoltés pour faire le siége d'Utrecht, dont l'évêque, Jean d'Arkel, était pour lors absent. La place est vigoureusement défendue par Robert d'Arkel, frère du prélat. Pendant ce siége, qui dura six semaines, l'évêque, averti par son frère, arrive et vient à bout d'apaiser le comte, sous la condition que cinq cents bourgeois viendront lui demander pardon à genoux, nu-pieds et la tête découverte. Jean de Beaumont, oncle du comte, fut le médiateur de la paix, ou plutôt de la trève; car on voit par les annales de Vossius et d'autres monuments que les hostilités entre l'évêque et le comte durèrent plusieurs années, quoique de tems en tems interrompues par des armistices. Guillaume, après avoir levé le siége d'Utrecht, marcha contre les Frisons. Mais ayant donné dans une embuscade, près de Staveren, il y fut assommé le 26 septembre 1345, suivant Beka et Hocsem. Jean de Beaumont,

qui l'accompagnait, ne dut son salut qu'au zèle d'un écuyer qui l'entraîna malgré lui sur un vaisseau. La veuve de Guillaume, dont elle n'avait point d'enfants, pour se venger des Frisons, fit confisquer tout ce qu'ils possédaient dans ses terres. Elle fit plus, elle avait fondé chez les Frisons un monastère dans l'île de Marker; elle y fit mettre le feu, et fit jeter dans la mer tous ceux qui l'habitaient. On remarque qu'Amsterdam, sous le règne de Guillaume IV, était encore une très-petite ville, et fort au-dessous de Staveren, de Dordrecht et de Leyde, villes dès-lors célèbres par le commerce et l'industrie. (*Voy.* Guillaume II, *comte de Hainaut*, *et* Jean, *comte de Soissons.*)

MARGUERITE.

1345. MARGUERITE, sœur de Guillaume IV et femme de l'empereur Louis de Bavière, se porta pour héritière de son frère dans les comtés de Hollande et de Hainaut. Mais ce ne fut que le 15 janvier 1346, que l'empereur prononça en sa faveur dans la diète de Nuremberg, contre l'avis de plusieurs princes qui prétendaient que ces comtés étaient des fiefs ouverts à l'empire. Les états de ces pays ne se contentèrent pas cependant de l'investiture que Marguerite reçut alors de l'empereur; ils voulurent décider eux-mêmes à qui la succession de Guillaume IV appartenait. C'est ce que rapporte Vossius (l. X, pag. 320); et M. Fischer (*Collect. noviss.*, part. 2, n°. 2, pag. 10) a publié un écrit daté de l'an 1346, qui porte: *Che sont les articles pour que il convient que madame l'Emproys*, (l'impératrice) *viegne temprement ou pays de Hainaut, de Hollande, de Zéelande et de Frise.* Les états allèguent six motifs: 1°. *est ke li bonnes gens de chés pays ont en convent à répondre lendemain de la Candeller, liquel tous leur semble ki a plus grand droit d'y estre sire de chés pays..... Si madame l'Emproys fuist ou pays con l'ii donnoit le plus grand droit, i qu'elle avoit le accent de bonnes gens.* Ce ne fut donc qu'en février, ou mars 1346, que Marguerite fut comtesse des pays qu'on vient de nommer. Le 7 de septembre suivant, l'empereur témoigne par un diplôme, que Louis, son fils aîné, a renoncé librement, en sa présence et celle des princes, au droit de succession qu'il avait dans ces comtés. (Van-Mieris, tom. II, pag. 727.) Le même jour, il confirma la nomination que l'impératrice avait faite de Guillaume, son second fils, pour Verbeider, ou successeur éventuel de ses états. Marguerite part ensuite au mois de décembre pour aller rejoindre son époux en Allemagne. Guillaume, l'an 1348, déclare la guerre, par un acte du 6 septembre, à l'évêque d'Utrecht. (Van-Mieris, tom. II, pag. 754.)

Marguerite, l'an 1349, par lettres du 5 janvier, données à Munich, cède à Guillaume la propriété de la Hollande, de la Zéelande et de la Frise, sous la réserve d'une pension viagère. Mais, l'année suivante, irritée contre la conduite de ce fils, elle vient dans les Pays-Bas, et, par lettres données au Quesnoi, le mardi après la Fête-Dieu (1er. juin), elle casse tout ce qu'il a fait au préjudice de sa souveraineté. (*Ibid.*, pag. 780.) Guillaume, touché de repentir, déclare, le 27 septembre suivant, que, séduit par de mauvais conseils, il n'a point rempli les conditions auxquelles il s'était obligé envers sa mère; qu'en conséquence, il lui a remis les rênes du gouvernement, et relève ses sujets du serment de fidélité qu'ils lui ont prêté. (*Ibid.*, pag. 786.) Mais bientôt il change de disposition, et, soutenu de la noblesse qui pliait avec peine sous les ordres d'une femme, il veut reprendre les états dont il s'était démis. Delft et la plupart des villes de la Nord-Hollande et du Kennemerland se déclarent pour lui. Marguerite, effrayée de cette révolution, implore le secours du roi d'Angleterre, son beau-frère, en lui offrant le gouvernement de la Hollande pour un certain nombre d'années. Les Hollandais, à cette occasion, se divisent en deux factions, les Cabeliaux (1), attachés à Guillaume, et les Hoekins, déclarés pour l'impératrice. (Ces deux factions subsistèrent long-tems après la mort de Marguerite et de Guillaume.) L'an 1351, vers le mois de février, Marguerite paraît à la hauteur de Veere, dans l'île de Walcheren, avec une flotte composée d'Anglais, de Hennuyers et de Zéelandais. Guillaume qui l'attendait avec toutes ses forces, dès qu'il l'aperçoit, déploie toutes ses voiles pour la joindre. Le combat s'engage, et le fils est vaincu par sa mère. S'étant sauvé en Hollande, il y trouve dans le zèle de ses partisans de promptes ressources pour réparer cet échec. Il remet à la voile et atteint la flotte de sa mère à la hauteur de la Brille. Nouveau combat, livré le jour de la translation de saint Martin (4 juillet 1351). Marguerite, totalement défaite, se retire en Angleterre avec le peu de vaisseaux qui lui restent. (Heda.) Le roi, son beau-frère, à sa prière, se porte pour médiateur entre elle et son fils. Guil-

(1) Ce fut sous le règne de Marguerite que prirent naissance les deux factions des Cabeliaux et des Hoekins, qui partagèrent long-tems la Hollande. Les premiers, qui tenaient pour le prince, furent ainsi appelés du nom d'un poisson fort commun en Hollande. Les seconds prirent leur nom du mot Hoek, qui veut dire l'hameçon avec lequel on prend le cabeliau. Les deux partis se distinguèrent par la couleur de leurs bonnets; les Hoekins les avaient rouges, les autres les portaient gris.

laume se rend lui-même à Londres, auprès de ce monarque dont il épouse la nièce. On nomme des arbitres de la querelle; et, par le jugement rendu le 7 décembre 1354, Marguerite, après avoir accordé à son fils le pardon qu'il était chargé de lui demander, lui abandonne la Hollande, la Zéelande et la Frise, sous la réserve d'une partie des revenus de ces provinces. Elle survécut peu à cet accommodement, étant morte, suivant son épitaphe, le 23 juin 1356, à Valenciennes, où elle fut inhumée dans l'église de Saint-François. (Voyez *les comtes de Hainaut.*)

GUILLAUME V, DIT L'INSENSÉ.

1356. GUILLAUME V, second fils de l'empereur Louis de Bavière et de Marguerite, se fait inaugurer, de nouveau, comte de Hollande, après la mort de sa mère. La trève conclue entre Guillaume IV et l'évêque d'Utrecht, étant expirée depuis l'an 1350, il juge à propos de recommencer la guerre, et la fait si heureusement, qu'il oblige l'évêque, l'année suivante, à demander la paix, qui lui fut accordée, par traité du 30 juin, à des conditions avantageuses pour le comte. (*Voy.* Jean d'Arkel, *évêque d'Utrecht.*) L'an 1357, au retour d'un voyage à Londres, il donna des signes de démence qui obligèrent à l'enfermer, sur la fin de cette année, à La Haye, d'où il fut conduit ensuite au château du Quesnoi. Albert, son frère, par le crédit des Hoekins, fut appelé et reconnu à Dordrecht, le 23 février 1358, ruward ou protecteur de Hollande. Une partie des Cabeliaux refusant de lui obéir, il marcha contre Delft, où ils s'étaient retranchés, et deux fois s'en rendit maître en deux siéges différents, parce que les Cabeliaux n'avaient pas rempli les conditions portées à la suite du premier. Le second ayant fini le lundi après la Saint-Boniface (14 mai ou 5 juin), Albert accorda le pardon à la ville en l'obligeant d'envoyer mille de ses habitants pour demander pardon, tête et pieds nus, à la comtesse Mathilde et à lui, et de les faire accompagner de cinq cents femmes qui demanderaient la vie pour les coupables. (Mieris, pag. 91.)

L'an 1364, las de porter le titre simple de ruward, Albert pense à se faire reconnaître souverain de Hollande, à la place de son frère. Mais comme les prétentions du roi d'Angleterre sur ce comté n'étaient pas encore réglées, elles suffisaient pour faire échouer son dessein. Dans la vue de lever cet obstacle, il assemble, le 25 avril, les états à Gertruidenberg, et y fait décider que la reine d'Angleterre ne peut avoir part à la succession de Guillaume IV, son frère, laquelle est dévolue en entier, l'état étant indivisible, à Guillaume V, du chef de sa

mère, qui était l'aînée, et après lui, à son frère Albert. Muni de cette déclaration, il passe en Angleterre pour la faire agréer au roi, et revient sans y avoir réussi. Mais, l'an 1371 ou environ, il obtint de l'empereur Charles IV des lettres-patentes qui lui accordaient l'investiture des comtés de Hollande, de Zéelande, de Frise et de Hainaut. Cependant elles furent sans effet, la noblesse et les villes ne les ayant pas cru suffisantes pour transporter le droit d'un prince vivant à celui qui ne pouvait l'acquérir que par sa mort.

L'an 1381, Albert envoya du secours à Louis, comte de Flandre, contre les Gantais, et fut d'abord mal servi par ses troupes, favorables aux révoltés. Mais, l'an 1385, Guillaume d'Ostrevant, son fils, ayant pris Damme d'assaut avec le secours des Français, obligea les Gantais à demander la paix. L'an 1389 (Dujardin), Guillaume V meurt, dans les premiers jours d'avril, au château du Quesnoi. (*Voyez* Guillaume III, *comte de Hainaut.*)

ALBERT.

1389. Albert, après la mort de Guillaume, son frère, quitta le titre de ruward pour prendre celui de comte, qui lui fut déféré d'un consentement unanime. Sa passion aveugle pour Adélaïde de Poëlgeest, sa maîtresse en tous sens, souleva la plupart des Hollandais, et surtout les Hoekins qui la massacrèrent dans le palais, le 22 septembre 1392 (et non 1390). Albert, furieux de cet attentat, prit aussitôt les armes pour en tirer vengeance. Guillaume, comte d'Ostrevant, son fils, était à la tête des factieux. Il fut obligé de s'exiler après avoir été défait, et ne revint qu'en 1394. Ce jeune prince, dans la suite, effaça la tache de sa révolte par ses belles actions. L'an 1396, invité par Jean de Bourgogne, comte de Nevers, son beau-frère, à l'accompagner en Hongrie, où il allait faire la guerre à Bajazet, il en fait la proposition à son père. *Guillaume*, lui dit Albert, *puisque tu as la volonté d'aller en Hongrie et Turquie, contre gens qui jamais ne vous forfirent, nul titre de raison tu n'as que pour la vaine gloire de ce monde. Laisse Jean de Bourgogne et nos cousins de France, faire leur entreprise, et fais la tienne : va plutôt en Frise, et conqueres notre héritage.* Guillaume suivit le conseil de son père. Ayant fait alliance avec les comtes de Cornouailles, de Namur et de Saint-Pol, il composa, des troupes qu'ils lui amenèrent, et des siennes, une armée formidable, avec laquelle il battit plusieurs fois les Frisons, et les contraignit à la fin, de lui rendre hommage, le 14 août 1398. (Van-Mieris, tom. III, pag. 686.) Mais ces peuples s'étant ré-

révoltés de nouveau, le mauvais état des finances d'Albert l'obligea de conclure, le 1er. octobre 1401., une trève avec eux, pour six ans. Jean, sire d'Arkel, était son grand-trésorier. Albert veut lui faire rendre compte. Arkel prend les armes et ne les met bas que par un accommodement. Albert finit ses jours à la Haye, le 13 décembre 1404, âgé de soixante-sept ans. Il mourut insolvable. Par sentence du juge, conforme aux lois du pays, sa veuve, lorsqu'on le porta en terre, parut devant le convoi sous des habits empruntés, une paille à la main, qu'elle jeta devant le cercueil pour montrer qu'elle renonçait à la succession. Albert avait epousé deux femmes, l'une et l'autre nommées MARGUERITE. Il laissa de la première, fille de Louis I, duc de Brieg, en Silésie, morte l'an 1386, Guillaume, qui lui succéda; Albert, comte de Nordlingue; Jean, évêque de Liége; Catherine, fiancée à Edouard, duc de Gueldre, puis mariée à Guillaume, successeur et neveu d'Edouard; Marguerite, épouse de Jean, duc de Bourgogne; et deux Jeannes; la première surnommée Ida, femme d'Albert IV, duc d'Autriche; l'autre, femme de Wenceslas, roi de Bohême et empereur. MARGUERITE, fille d'Adolfe, duc de Clèves, sa seconde femme, ne lui donna point d'enfants.

C'est sous Albert, suivant M. Cérisier (tom. II, p. 140), qu'on rencontre, pour la première fois, le titre de stadhouder, devenu de nos jours si honorable et si important. La fonction de ceux qui en étaient revêtus était de représenter le prince, suivant l'acception du nom, *Stede-Houder* (lieutenant), et par corruption stadhouder ou stathouder. Il paraît qu'Albert, prince lâche et indolent, leur laissa prendre l'autorité de premiers ministres et de maires du palais.

GUILLAUME VI.

1404. GUILLAUME VI, fils aîné d'Albert, était en France, suivant M. Dujardin, à la mort de son père. Si cela est, il faut qu'il soit revenu bien diligemment, puisqu'il donna, le 19 décembre 1404, à son frère Jean, l'investiture des terres que son père lui avait assignées en apanage. (Van-Mieris, tom. IV, pag. 1.) Quoi qu'il en soit, Guillaume fut inauguré, le 13 janvier 1405, à Leyde, dont il confirma les priviléges. (*Ibid.* p. 2.). Dans les premières années de son règne, les factions des Cabeliaux et des Hoekins excitèrent de grands tumultes, où périrent beaucoup de personnes. Guillaume, cependant, était occupé à réduire le sire d'Arkel. L'an 1408, il conclut une trève de trois ans avec lui pour aller au secours de Jean, son frère, évêque de Liége, chassé par Henri de Hornes, seigneur

de Perweis. Mais une victoire, gagnée sur le parti de Henri avec l'aide du duc de Bourgogne, assura à Jean la paisible jouissance de son évêché. L'an 1415, au mois de novembre (Van-Mieris, tom. IV, pag. 12), le sire d'Arkel est amené à la Haye, où Guillaume le fait renfermer. Guillaume marie, la même année, Jacqueline, sa fille unique, à Jean, duc de Touraine, qui devint, peu de tems après, dauphin. La mort ayant ravi cet époux à la princesse, le 3 avril 1417 (n. st.), elle revient auprès de son père, qui, dès le 15 août 1416, l'avait fait reconnaître par les états pour son unique héritière. L'empereur Sigismond ayant envoyé des ambassadeurs aux Frisons pour leur faire des propositions et en obtenir un subside, Guillaume leur écrivit, le 30 avril 1417, pour leur défendre de rien payer à l'empereur, attendu que les comtes de Hollande ne devaient à l'empire que l'hommage pour la Frise. C'est le dernier trait de sa vie. Il mourut, le 31 mai de la même année, à Bouchain. Ce comte avait épousé, l'an 1385, MARGUERITE, fille de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, qui lui survécut long-tems. Guillaume, dans ses diplômes, prenait les titres de comte palatin du Rhin et de duc de Bavière. (*Voy.* Guillaume IV, *comte de Hainaut*, *et* Jean V, *évêque de Liége.*)

JACQUELINE.

1417. JACQUELINE, fille de Guillaume VI et de Marguerite de Bourgogne, et veuve du dauphin Jean, fils du roi Charles VI, fut inaugurée comtesse de Hollande, après la mort de son père, à l'âge de seize ans. Le dauphin, son époux, étant décédé, le roi Charles VI lui avait accordé, le 14 avril 1417, la jouissance du comté de Ponthieu et de la pairie de Mortagne, à la réserve du château, de la ville et du port du Crotoy, dont elle portait encore le titre dans un acte du 14 mars 1434. (Van-Mieris, t. IV, p. 1032.) Jean de Bavière, son oncle, quitte l'évêché de Liége dans la vue de l'épouser. Ses tèntatives furent inutiles. Jacqueline, suivant les dernières volontés de son père, avait promis sa main à Jean IV, duc de Brabant, et voulait tenir cet engagement. Jean de Bavière, frustré de ses espérances, cherche à dépouiller sa nièce. Il obtient de l'empereur Sigismond, en lui demandant pour épouse sa fille Elisabeth, des lettres d'investiture, portant qu'au défaut d'héritiers directs, Jean reçoit comme fiefs masculins de l'empire les états de Guillaume, son frère, usurpés par Jacqueline et par Jean, fils d'Antoine de Bourgogne. Jean de Bavière prit aussitôt le titre de comté. Les Cabeliaux entrent dans son parti et le font inaugurer, le 23 juin 1418, à Dordrecht. Jacqueline était alors

mariée, dès le 4 avril 1418, au duc de Brabant. Cette comtesse et son époux, étant venus assiéger Jean de Bavière dans Dordrecht, sont obligés de se retirer après six semaines d'efforts inutiles. Encouragé par ses succès, Jean de Bavière jette ses vues sur Roterdam, qu'il surprend le 18 octobre suivant. Le duc de Bourgogne s'étant alors porté pour médiateur, on entre en négociation; et, le 13 février 1419, Jean de Bavière conclut avec sa nièce un traité de paix, par lequel il est reconnu pour héritier présomptif et lieutenant de cette princesse au cas qu'elle vienne à mourir sans enfants. Jean de Bavière fit de plus, le 21 avril de l'année suivante, avec le duc de Brabant une convention par laquelle celui-ci lui engagea, pour l'espace de douze ans, la Hollande, la Zéelande et la Frise moyennant la somme de quatre-vingt-quatre mille quatre cents nobles et de quatre-vingt-dix mille couronnes de France, et le lendemain il fut dit entre eux que si avant la Saint-Jacques prochaine Jacqueline ne scellait point ce contrat, le duc paierait vingt-six mille couronnes à Jean de Bavière. Le duc notifia le même jour ces actes aux états du pays avec injonction de faire hommage au Bavarois. (Van-Mieris, t. IV, pag. 546-547-548.) Mais la conduite despotique de ce dernier indispose contre lui plusieurs villes qui se réunissent pour lui déclarer la guerre. La Hollande tombe dans une espèce d'anarchie. Jacqueline, retenue en Brabant, sollicite en vain son époux de l'aider à rentrer en possession de ses états. Les refus de celui-ci, sa nonchalance et le changement qu'il fait dans la maison de cette princesse, la dégoûtent de sa personne. Elle passe en Angleterre, obtient de l'antipape Benoît XIII, au refus de Martin V, la cassation de son mariage, et épouse, l'an 1423, Humphroi, duc de Glocester, frère du roi Henri V. Elle repasse la mer avec ce prince au mois d'octobre de la même année. Ayant reçu quelques secours du parlement d'Angleterre, ils se rendirent en Hainaut, où ils s'emparèrent de toutes les villes, excepté de celle de Halle. Philippe, duc de Bourgogne, se disposait cependant à venger l'outrage fait au duc de Brabant, son cousin. Il y eut des défis réciproques entre lui et le duc de Glocester. Mais celui-ci, voyant le parti bourguignon devenir de jour en jour plus formidable, profita d'un armistice conclu avec les Brabançons pour se sauver en Angleterre. A peine fut-il parti, que les Brabançons fondirent sur le Hainaut. Jacqueline, resserrée dans Bergues ou Mons, est livrée par les habitants au duc de Bourgogne, qui la fait conduire à Gand pour y être gardée à vue. Elle y reste environ trois mois, et s'échappe ensuite, déguisée en homme, quelques jours avant la mort de Jean de Bavière, arrivée à la Haye, le 6 janvier 1425.

Son retour en Hollande releva le courage ou plutôt ranima la fureur des Hoekins, ses partisans, contre les Cabeliaux. Pour donner une idée des excès auxquels ils se livrèrent, on se contentera du trait suivant. Albert Beiling les avait long-tems arrêtés par sa valeur devant le château de Schoonhoven, dont à la fin ils s'étaient rendus maîtres. Pour se venger de sa brave défense, ils le condamnèrent à être enterré vif. Beiling demande un mois de délai pour mettre ordre à ses affaires. Il l'obtient sous promesse de se représenter dans ce terme. Le nouveau Régulus tient parole, et ses ennemis, sans être touchés de sa probité, lui firent subir le supplice auquel ils l'avaient condamné. (Dujardin.) Jacqueline ne mit pas plus de modération dans son ressentiment; ce qui lui fit perdre le fruit de quelques avantages qu'elle remporta. L'an 1428, le duc de Bourgogne, maître de toutes les places de Hollande, à la réserve de trois qui n'étaient pas éloignées de se rendre, obligea Jacqueline, par traité du 3 juillet, à le reconnaître pour son ruward ou lieutenant durant sa vie, et pour son héritier après sa mort, en lui faisant promettre de ne point se remarier sans son consentement.

Jean, duc de Brabant, était mort pour lors; et le mariage de Jacqueline avec le duc de Glocester avait été cassé par le pape Martin V. L'an 1432, cette princesse, lasse d'être dominée, pour ne pas dire opprimée, par le duc de Bourgogne qui fournissait très-mesquinement à l'entretien de sa maison, épouse en secret François de Borselen, stadhouder de Hollande. Le duc, informé de cette alliance, fait arrêter Borselen, l'envoie prisonnier au château de Rupelmonde, et le condamne à mort. Jacqueline, pour lui sauver la vie, cède, en 1433, ses états au duc. Le traité, conclu par la médiation du comte de Meurs, fut ratifié par les états de Hollande, de Zéelande, de Frise et de Hainaut. Jacqueline, réduite à la condition privée, se retira dans le château de Teilingen, dans le Rhinland, où elle finit ses jours, le 8 octobre 1436, à l'âge de trente-six ans. Son corps fut porté à la Haye. Borselen, son époux, que le duc de Bourgogne avait fait comte d'Ostrevant pour sa vie et chevalier de la Toison-d'Or, prolongea sa carrière jusqu'en 1470. Sous le règne de Jacqueline, en 1421, la mer, ayant rompu les digues de Hollande, submergea, aux environs de Dordrecht, un grand nombre de villages, dont plusieurs étaient de trois à quatre mille habitants. (*Voy.* Jean, *duc de Brabant*, et, pour la suite des *comtes de Hollande*, Philippe le Bon, *duc de Bourgogne*, et ses successeurs.)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

GOUVERNEURS ET GOUVERNANTES

DES PAYS-BAS.

CETTE vaste contrée, qui faisait autrefois partie de la seconde Belgique et qu'on nomme aujourd'hui les Pays-Bas, est composée de dix-sept provinces situées entre la France, l'Allemagne et la mer du Nord. Ce sont les duchés de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg et de Gueldre, le marquisat d'Anvers, les comtés de Flandre, d'Artois, de Hainaut, de Hollande, de Zéelande, de Namur et de Zutphen, les seigneuries de Frise, de Malines, d'Utrecht, d'Over-Yssel et de Groningue. Ces provinces étant tombées de la maison de Bourgogne dans celle d'Autriche, furent régies sous la dépendance de leurs souverains par les gouverneurs et gouvernantes qui suivent.

ADOLFE DE CLEVES.

ADOLFE DE CLÈVES, seigneur de Ravenstein, chevalier de la Toison-d'Or, chargé du gouvernement des Pays-Bas, exerça cet emploi jusqu'au mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien, célébré le 18 ou le 20 août 1477.

ENGILBERT DE NASSAU.

ENGILBERT, comte de Nassau, fut nommé au gouvernement des Pays-Bas par Maximilien, lorsque ce prince retourna

en Allemagne pour y être couronné roi des Romains l'an 1485. Son gouvernement cessa dans le mois de juin 1486, au retour de Maximilien.

ALBERT DE SAXE.

ALBERT, duc de Saxe, succéda au gouvernement des Pays-Bas, l'an 1489, après le départ de Maximilien et de l'empereur Frédéric, son père pour l'Allemagne, et se démit de cette charge, en 1494, lorsque Philippe le Beau, âgé d'environ dix-sept ans, prit possession de ses états. Il mourut près d'Emdem, en Frise, l'an 1500.

GUILLAUME DE CROI.

Philippe le Beau, premier du nom, roi d'Espagne, fils de Maximilien, partant pour l'Espagne, nomma, l'an 1505, pour gouverneur des Pays-Bas, pendant son absence, GUILLAUME DE CROÏ, marquis d'Arschot, qui mourut à Worms, en 1521.

MARGUERITE D'AUTRICHE.

1507. MARGUERITE I D'AUTRICHE, fille de l'empereur Maximilien, fut nommée par son père, à l'âge de vingt-sept ans, gouvernante des Pays-Bas pendant la minorité de Charles, son neveu, petit-fils et héritier de ce prince. Dès l'âge de trois ans, elle avait été fiancée au dauphin Charles, fils du roi Louis XI, par Maximilien, ou plutôt par le sénat de Gand, dont ce prince était alors obligé de recevoir la loi. Devenu roi de France, le dauphin Charles renvoya, l'an 1493, Marguerite à son père, pour épouser l'héritière de Bretagne. La princesse fut dédommagée de ce revers par le mariage qu'elle contracta, l'an 1496, avec l'infant Jean d'Aragon, à qui les couronnes d'Espagne étaient destinées. Mais la mort lui ravit cet époux la même année. S'étant remariée, l'an 1501, avec Philibert II, duc de Savoie, elle devint encore veuve, sans enfants, l'an 1504, après quoi elle retourna en Allemagne, auprès de son père, qui lui donna, en 1507, le gouvernement des Pays-Bas. Marguerite déploya dans ce poste les ressources d'un génie fécond et élevé. Mais l'occasion où elle fit l'usage le plus heureux de ses talents politiques, ce fut au congrès de Cambrai, tenu l'an 1508. La princesse, avec le cardinal d'Amboise, conduisit les opérations de cette assemblée avec tant d'habileté, que les autres plénipotentiaires ne purent ni se méfier d'eux ni les contrecarrer. Cependant elle n'avait pas toujours été d'accord avec le prélat. Elle disait

souvent, depuis, qu'elle ne comprenait pas comment, dans les conférences, le cardinal et elle ne s'étaient pas mille fois pris aux cheveux.

Charles, son neveu, l'an 1522, en partant pour l'Espagne, la confirma dans le gouvernement des Pays-Bas. La dextérité dont elle usa, l'an 1528, pour rompre l'alliance des Français et des Anglais, mérite d'être remarquée. Cette réunion, qui faisait cesser le commerce de l'Angleterre avec les Pays-Bas, occasiona dans Londres une émeute excitée par les fabricants. Marguerite profita de la circonstance pour engager le roi Henri VIII à rouvrir les débouchés de ses fabriques, par un traité de neutralité avec les états qu'elle gouvernait. Souvent elle se trouva dans la nécessité de leur faire des pétitions d'argent, et elle les motiva si bien que presque jamais elle n'éprouva de refus. Elle permettait aux villes de marchander avec elle, et venait toujours à bout de leur persuader qu'elles donnaient de plein gré ce qu'elle extorquait. Cette princesse finit ses jours à Malines, le 27 novembre 1530, après avoir gouverné les Pays-Bas, avec autant de prudence que de douceur. Son corps fut porté au couvent des Augustins de Brou, près de Bourg en Bresse, pour y être inhumé. Après sa mort, les Pays-Bas furent quelque tems gouvernés par Charles, comte de Lalaing, chevalier de la Toison-d'Or.

MARIE D'AUTRICHE.

1531. MARIE, sœur de Charles-Quint et veuve de Louis II, roi de Hongrie, fut nommée par son frère, étant en Brabant, pour remplacer Marguerite sa tante, dans le gouvernement des Pays-Bas. Elle vit, sans être effrayée, la Hollande successivement menacée par les rois de Danemarck Frédéric I et Christiern III, et prit les mesures nécessaires pour être en état de leur résister en cas d'une guerre qui n'eut pas lieu. La secte des Anabaptistes, la plus fanatique et la plus furieuse qui eût jamais existé, lui donna plus d'exercice. Jean de Leyde, alors leur chef, qui se qualifiait roi de la nouvelle Jérusalem, s'étant rendu maître de Munster, envoyait de là ses disciples prêcher sa doctrine, les armes à la main, dans la Hollande et les provinces voisines. Le nombre des prosélytes qu'ils firent alarma la gouvernante, qui publia contre eux, l'an 1535, un placard sanglant. La rigueur des exécutions qui en furent la suite, fit disparaître du pays ces sectaires forcenés, dont la plupart se réfugièrent en Angleterre. Jean de Leyde soutenait cependant un siége dans Munster, où il faisait, au milieu des horreurs de la famine, la plus vigoureuse défense. Mais enfin, la trahison

de l'un de ses capitaines le livra aux assiégeants, qui lui firent expier ses forfaits; ainsi qu'aux principaux de ses compagnons, dans d'affreux supplices, le 2 janvier 1536. (*Hist. des Anab.*, p. 48; Dujardin, t. IV, p. 507.)

Un impôt, établi par la gouvernante, ayant soulevé la ville de Gand, Charles-Quint passa d'Espagne en Flandre, l'an 1540, en traversant la France, pour réduire les rebelles. Son arrivée fut terrible; non content de supprimer les priviléges des Gantais, il contraignit leurs chefs de lui demander pardon à genoux, la corde au cou.

Charles ayant fait venir, l'an 1549, d'Espagne dans les Pays-Bas, Philippe, son fils, la gouvernante accompagna le jeune prince dans toutes les provinces, où il fut reçu avec la plus grande pompe. Mais l'indifférence et la gravité repoussante de Philippe commença dès lors à lui aliéner les cœurs des Flamands. Charles, après avoir confirmé la gouvernante dans son emploi, dont elle voulait se démettre, réunit, par un édit, les dix-sept provinces des Pays-Bas. Ce prince, dans la grande assemblée de Bruxelles, ayant résigné, l'an 1555, ses états héréditaires à Philippe, Marie remit en même tems son gouvernement aux pieds de son frère. Elle partit ensuite pour l'Espagne où elle mourut, l'an 1558, peu de jours après Charles-Quint, et fut inhumée à Burgos. C'est elle qui a donné le nom à la ville de Marienbourg, située à deux lieues de Philippeville, ainsi appelée du nom de Philippe II, et à même distance de Charlemont, bâti par Charles-Quint.

EMMANUEL PHILIBERT.

Emmanuel Philibert, duc de Savoie, dépouillé de ses états par les Français, fut nommé gouverneur ou stathouder-général des Pays-Bas, après la démission de Marie. Mais, ayant recouvré son duché, l'an 1559, par la paix de Câteau-Cambresis, il remit son gouvernement au roi Philippe II, qui lui substitua, étant sur les lieux.

MARGUERITE D'AUTRICHE.

Marguerite II, sa sœur, fille naturelle de Charles-Quint, et veuve en secondes noces d'Octave Farnèse, duc de Parme, à laquelle il donna pour principal ministre Antoine Perrenot de Granvelle, évêque d'Arras. La duchesse établit sa résidence à Bruxelles. Philippe, avant de quitter les Pays-Bas, y renouvela les édits sanglants publiés par Charles-Quint, contre les Protestants qui se multipliaient de jour en jour, et établit, pour les

rechercher, un tribunal sur le modèle de l'inquisition. Il créa de plus, après s'être concerté avec le pape Paul IV, douze nouveaux évêchés, lesquels, ajoutés au cinq anciens, formèrent le nombre de dix-sept, et de ceux-ci trois furent érigés en siéges métropolitains, savoir, Cambrai, Utrecht et Malines. Granvelle, déjà revêtu de la pourpre romaine, fut élevé sur le dernier, dont il prit possession le 21 décembre 1561. (*Gall. chr. nov.*)

Philippe s'embarqua, le 8 août 1559, pour l'Espagne, laissant les Pays-Bas dans la plus grande agitation. L'excessive rigueur avec laquelle Granvelle fit exécuter les lois pénales contre les hérétiques, menaçait d'une révolution prochaine. La gouvernante en avertit le roi son frère par une lettre dont il ne fit aucun cas. Mais enfin, sur les plaintes multipliées des différents ordres, il se vit contraint, l'an 1563, de congédier ce ministre. Par sa retraite, dit le cardinal Bentivoglio, Guillaume, prince d'Orange, chef des mécontents, et ses adhérents, perdirent plutôt le sujet de leurs plaintes que la volonté de se plaindre. Résolus d'établir la liberté de conscience, ils trouvèrent dans la résistance de la gouvernante à leurs vues de nouveaux prétextes de murmures.

L'an 1566, irrités des ordres donnés par la princesse pour la publication du concile de Trente, ils forment à Bruxelles une confédération qui jette l'effroi dans son âme. « Ne craignez » rien, madame, lui dit le comte de Barlemont, ce sont des » gueux ». Cette qualification, rapportée aux confédérés, devint pour eux un sujet de plaisanterie et un mot de ralliement.

FERDINAND ALVAREZ DE TOLÈDE.

L'an 1567, le duc D'ALBE (Ferdinand Alvarez de Tolède) arrive d'Espagne, le 16 août, à Bruxelles avec titre de généralissime, et repand, dès qu'il paraît, la terreur dans les Pays-Bas. Le *tribunal des troubles*, dont l'érection fut son premier ouvrage, sévit avec cruauté contre les sectaires et leurs fauteurs. La gouvernante, se voyant sans autorité, part, le 30 décembre, pour l'Italie, après avoir fait, par une lettre, ses adieux aux états. Le duc avait apporté d'Espagne une violente aversion pour Guillaume, prince d'Orange, qu'il regardait comme le plus capable de traverser le despotisme qu'il voulait exercer. Pour le braver, il fait enlever Philippe-Guillaume, son fils aîné, de l'école de Louvain, où il le faisait élever, jeune prince alors, âgé de treize ans, et l'envoie, sous bonne escorte, en Espagne, où il resta prisonnier l'espace de vingt-huit ans.

Le motif ou le prétexte de cet enlèvement était la crainte que Philippe-Guillaume, filleul du monarque espagnol, ne se laissât corrompre par les erreurs qui infectaient les Pays-Bas. Les liaisons des comtes d'Egmond et de Hornes avec le père, les rendant suspects au duc, il les fit arrêter, l'an 1567, et conduire au château de Gand, d'où, ayant été amenés, l'année suivante, à Bruxelles, ils furent livrés au tribunal des troubles, qui les condamna, le 4 juin, à perdre la tête; ce qui fut exécuté le lendemain. Ils étaient néanmoins catholiques, du moins le premier, et n'avaient pas imité le prince d'Orange, qui, le 5 avril de l'an 1567, s'était déclaré hautement pour le calvinisme par un écrit daté de Dillenbourg. Celui-ci, à la vue d'autres exécutions semblables des premiers de l'état, ordonnées par ce tribunal, crut devoir prendre ses sûretés en arborant l'étendard de la révolte. Le duc triompha de ses premiers efforts. Huit mille artisans, effrayés des recherches qu'on faisait des hérétiques, s'expatrient et passent en Angleterre, où ils apportent l'art des manufactures de draps en laine.

Les armes du prince rebelle reprennent le dessus. Le duc achève d'irriter les peuples par l'établissement du dixième. Les villes, à l'envi, se donnent à Guillaume. La défection fut si rapide, que l'évêque de Namur, écrivant à l'ancienne gouvernante, lui disait: « Il semble que le duc d'Albe ne s'est opi-
» niâtré à lever le dixième que pour acquérir des principautés
» à Guillaume ».

Mais la fortune ayant tourné le dos à ce prince, il se voit contraint, faute d'argent, d'abandonner ses conquêtes de Brabant. Frédéric, fils aîné du duc d'Albe, s'étant rendu maître de Naarden, son lieutenant assemble les habitants dans l'église, sous prétexte d'y prêter un nouveau serment, et les y fait tous périr dans les flammes ou par le fer. Même perfidie à l'égard de ceux de Harlem. Philippe, malgré l'austérité de son caractère, ne peut approuver la dureté mal-adroite du duc d'Albe. Une victoire complète, remportée en mer, l'an 1573, sur ce général, à la suite d'autres avantages considérables des confédérés, détermine le monarque à le rappeler. Il part en se vantant d'avoir fait périr par la main des bourreaux, dix-huit mille six cents hérétiques ou rebelles, et laisse un monument de son orgueil, que son successeur fit détruire (1).

---

(1) C'était une statue de bronze qu'il s'était érigée lui-même dans la place de la citadelle d'Anvers. Elle le représentait armé de toutes pièces, la tête nue, tenant d'une main le bâton de commandement, étendant l'autre sur la ville comme pour la menacer. Sous ses pieds

DON LOUIS DE REQUESENS DE CUNIGA.

DON LOUIS DE REQUESENS DE CUNIGA, grand commandeur de Castille, envoyé pour succéder au duc d'Albe, arrive à Bruxelles le 17 novembre 1573. Ses caresses, et la douceur de son caractère ne peuvent ramener les esprits : ils étaient trop ulcérés. Quelques incendies, arrivés dans les terres des confédérés, donnent prétexte à des soupçons contre les Espagnols. On ne peut imaginer les tourments que les premiers firent subir à ceux qui tombèrent entre leurs mains. Ainsi le fanatisme était inexorable de part et d'autre. Après bien des hostilités réciproques, Requesens meurt, le 5 mars 1576, à Bruxelles. Les Pays-Bas se trouvant alors sans chef, on vit trois partis s'y former, celui du prince d'Orange, qui avait tout pouvoir en Hollande et en Zéelande (c'était le parti des rebelles); celui des Flamands, irrités de la suppression de leurs priviléges, ordonnée pour punir une partie révoltée de la nation (c'étaient eux qui dominaient dans le conseil-d'état); et celui des Espagnols, qui, étant tous soldats et n'étant pas payés, se choisirent un général, ravagèrent les campagnes et pillèrent les villes.

DON JUAN D'AUTRICHE.

L'an 1576. DON JUAN D'AUTRICHE, frère naturel de Philippe II, célèbre par la grande victoire qu'il avait remportée, l'an 1571, sur les Turcs à Lépante et par la prise de Tunis, faite en 1573, fut donné pour successeur à Requesens. Le roi lui avait donné plein pouvoir de traiter avec les Pays-Bas, sous deux conditions ; la première, qu'on n'y souffrirait que la religion catholique ; la seconde, qu'on promettrait d'y maintenir la souveraineté du roi. Il rend publiques à son arrivée ces dispositions

---

étaient les images de la rebellion et de l'hérésie, accompagnées de divers symboles. Sur la base on lisait cette inscription latine en lettres initiales :

F. A. A. T. A. D. PH. II. H. A. B. P. Q. E. S. R. P. R. P. J. C. P. P. F. R. O. M. F. P.

Ce qui signifiait ;

Ferdinando Alvares à Toledo, Albæ Duci, Philippi II, Hispaniarum apud Belgas præfecto, quòd extinctâ seditione, rebellibus pulsis, religione procuratâ, justitiâ cultâ, provinciarum pacem firmavit, regis optimi ministro fidelissimo positum.

pacifiques. Mais on apprend, dans le même tems, le sac d'Anvers, cette ville la plus opulente du monde, dont les Espagnols s'etant rendus maîtres le 4 novembre, non contents de la piller, y commirent les plus grandes horreurs. *Pacification de Gand*, faite le 8 du même mois, entre les états des provinces et le prince d'Orange par des commissaires qu'on avait nommés de part et d'autre. Elle portait, entr'autres articles, une ligue pour chasser les étrangers et sur tout les Espagnols, et une promesse de s'en rapporter à ce qui serait décidé par les états-généraux. Don Juan, pressé d'accéder à ce traité, qui fut approuvé par l'université de Louvain, n'ose le refuser. Mais il retient à son service, sous divers prétextes, les troupes espagnoles. Ainsi la guerre civile continue.

L'an 1577, des seigneurs, jaloux de la puissance du prince d'Orange, appellent d'Allemagne l'archiduc Mathias pour la contre-balancer. Mais Guillaume, plus adroit que lui, ne lui laissa que les fonctions de subalterne et de lieutenant, ce qui fit appeler Mathias, par les Espagnols, *le greffier du prince d'Orange*. L'an 1578, don Juan, renforcé pas des volontaires français et par des troupes italiennes et espagnoles que lui avait amenées Alexandre Farnèse, prince de Parme, défait, sur la fin de janvier, à Gemblours, celles des rebelles; et se rend maître de plusieurs places, Mais une fièvre maligne emporte ce héros le 7 octobre suivant, à l'âge de trente-deux ans, dans son camp, près de Namur. Il avait, dit un historien, du feu et de la douceur dans les yeux, de la finesse et de la pénétration dans l'esprit, de la dignité et de l'agrément dans les manières, de la franchise et de la générosité dans les procédés...... Il était fier à l'égard des grands, affable avec les soldats, libéral pour ses courtisans, homme de parole envers tout le monde. (*Voy.* Philippe II, *roi d'Espagne.*)

ALEXANDRE FARNÈSE.

1578. Alexandre Farnèse, prince de Parme, remplace, dans le gouvernement des Pays-Bas, don Juan, son oncle, qui l'avait désigné lui-même pour son successeur dans ses derniers moments où il l'avait assisté. Ce prince n'était pas moins digne de ce choix par son mérite que par sa naissance. « Il égalait don » Juan dans l'art militaire, et le surpassait dans la science po» litique, dans l'art de gagner les cœurs, d'inspirer de la con» fiance et d'employer à propos les promesses et les menaces ». (Cérisier.) Il était déjà célèbre par la victoire qu'il avait remportée avec don Juan sur les Turcs, en 1571, à la bataille de Lépante. Fier de ce succès, il avait fait peindre sur ses éten-

dards, en arrivant dans les Pays-Bas, une croix avec cette devise : *In hoc signo vici Turcos, in hoc vincam hæreticos.* Ennemi du repos, et ardent, mais avec prudence, à suivre ses projets, il n'oublia rien pour justifier cette fastueuse inscription. Il débuta par quelques conquêtes qu'il fit les armes à la main ; mais il en fit de plus importantes par la voie de la persuasion, en ramenant à l'obéissance l'Artois, le Hainaut et la Flandre.

François, duc d'Anjou, était dans les Pays-Bas, où l'espérance d'en obtenir la souveraineté l'avait fait passer après la bataille de Gemblours. Mais l'ascendant que prenait sur lui le prince d'Orange, l'engagea à quitter ce séjour la même année, pour retourner en France. Ce fut en vain que, pour le retenir, les états lui offrirent d'ériger sa statue à Bruxelles, comme une marque du cas singulier qu'ils faisaient de sa protection.

LA HOLLANDE,

OU LES SEPT PROVINCES-UNIES EN RÉPUBLIQUE,

AVEC LES GOUVERNEURS DES PAYS-BAS AUTRICHIENS.

GUILLAUME DE NASSAU.

Jusqu'alors les rebelles avaient continué de mettre le nom du roi d'Espagne à la tête de leurs ordonnances pour conserver au moins quelque formalité. Mais enfin le prince d'Orange leur fit si bien sentir l'inconséquence de cette conduite, que, s'étant assemblés à Utrecht, ils y dressèrent, le 29 janvier 1578, le fameux acte nommé *l'Union d'Utrecht*, qu'on regarde comme le fondement de la république des Provinces-Unies (1). Il fallait

(1) « Cette union, dit un historien, ressemble à celle de plusieurs » puissances qui se liguent pour leur sûreté commune sans perdre leur » souveraineté ni leurs droits. Chaque province, sans cesser d'être » une république indépendante, compose avec les six autres une » même république qui n'a qu'un seul et même intérêt. Les états- » généraux, composés de députés de toutes les parties de la confé- » dération, représentent la majesté de l'état : mais ils n'en sont ni » les maîtres ni les arbitres ; ils ne peuvent rien arrêter que du con- » sentement des états de chaque province, qui ne sont en droit de le » donner qu'après avoir obtenu celui des villes ; de sorte que l'ex- » térieur éblouissant de la souveraineté réside dans les états-géné- » raux, et l'autorité réelle et législative dans les seules villes. Il est

un chef à la république, et GUILLAUME, prince d'Orange, dont toutes les démarches tendaient depuis vingt ans à cette dignité, l'obtint, par un choix unanime, sous le titre de stathouder (1) ou de gouverneur-général; titre dont il jouissait déjà depuis vingt ans dans les provinces de Hollande et de Zéelande. Outre le stathoudérat, Guillaume fut revêtu des charges de capitaine et amiral-général, qui lui donnaient le commandement en chef des armées et des flottes de la république, avec la disposition de tous les emplois qui en dépendaient.

Le roi d'Espagne, ayant vainement épuisé les plus odieux moyens pour se défaire du prince d'Orange, met sa tête à prix par un manifeste du 15 mars 1580 : Guillaume y répondit par un autre qui augmenta le nombre de ses partisans. Les états, assemblés l'année suivante à la Haye, renoncent solennellement, le 26 juillet, à l'obéissance du roi d'Espagne, et le déclarent déchu de toute autorité dans les Pays-Bas. (Dujardin, tom. V, pag. 557-561 ; Cérisier, tom. III, pag. 457.)

Cependant le prince d'Orange, prévoyant qu'une guerre défensive, à laquelle il se trouvait réduit, n'aurait pas de fin, avait persuadé aux états-généraux de rappeler le duc d'Anjou, comme un prince capable, avec les forces qu'on lui supposait assez légèrement, d'attaquer les Espagnols et de les chasser des Pays-Bas. Le duc, après avoir fait au Plessis-les-Tours ses conven-

---

» vrai que chaque province s'est sagement dépouillée du droit de » faire la guerre et la paix, et de conclure des alliances particulières : » mais on s'est trompé en accordant la voix négative à chaque ville ; » si les deux tiers pouvaient conclure pour tout le corps, le gouver- » nement en serait plus sûr et plus fort. Ce sont les provinces qui » envoient les députés à l'assemblée générale ; et celle-ci en envoie » autant qu'elle juge à propos : cette liberté ne peut pas entraîner » d'inconvénient, parce que les affaires s'y règlent, non par les suf- » frages des personnes, mais par ceux des provinces. » *Hist. du Stathoudérat*, tome I, page 91.)

(1) Cette dignité renfermait les plus brillantes prérogatives. « Les » plus flatteuses, dit le même écrivain, étaient, 1°. d'accorder grâce » aux criminels ; 2°. d'être président de toutes les cours de justice, et » de faire mettre son nom à la tête de tous leurs jugements ; 3°. de » choisir les magistrats des villes sur quelques sujets qu'on lui présen- » tait ; dans plus d'un lieu il avait même la disposition entière des » charges ; 4°. d'envoyer en son nom, et pour ses intérêts, des pléni- » potentiaires dans les cours étrangères, et de donner audience par- » ticulière aux ambassadeurs des puissances étrangères auprès des états- » généraux ; 5°. de procurer l'exécution des décrets portés par la répu- » blique ; 6°. d'être arbitre des différents qui survenaient entre les » communautés, les villes ou les provinces. » (*Ibid*, page 96.)

tions avec les députés des états, va délivrer Cambrai, que le prince de Parme tenait assiégé depuis un an. De là, il passe en Angleterre dans l'espérance d'y épouser la reine Elisabeth. Dupé par cette princesse, il la quitte, et, ayant abordé, le 10 février 1582, à Flessingue, il est inauguré duc de Brabant, le 19 du même mois, à Anvers; s'étant rendu ensuite à Bruges, il y est proclamé comte de Flandre. Mais, l'an 1583, ayant échoué dans le projet qu'il avait formé de se rendre maître absolu d'Anvers, indépendamment des états, il retourne en France, et renonce, le 28 juin, aux Pays-Bas. Le prince de Parme y continuait, cependant, ses conquêtes. Elles s'accrurent, l'an 1584, par celle qu'il fit d'Ypres, le 8 avril, après un long siége, et celle de Bruges, qui se rendit le 26 mai suivant. Le prince d'Orange se préparait à le repousser, lorsqu'il fut assassiné, l'an 1584, à l'âge de cinquante-deux ans, le 10 juillet, de trois coups de pistolet, à Delft, par Balthasar Gérards, franc-comtois de Villafans (et non Villesens). (Voyez *les princes d'Orange.*)

MAURICE DE NASSAU.

1584. MAURICE DE NASSAU, second fils de Guillaume, prince d'Orange, lui succède, à l'âge de dix-huit ans, dans la confiance des états-généraux, sans aucun titre et sans aucun pouvoir déterminé. Les Gantais, découragés par les succès du prince de Parme, se donnent à lui dans le mois de septembre. Leur défection est suivie de la soumission de toute la Flandre, à l'exception d'Ostende et de l'Ecluse. Le prince de Parme travaille à soumettre Anvers; et, pour bloquer cette ville, il fait élever deux forts dans son voisinage. Il fait de plus construire sur l'Escaut, entre les deux forts, un pont de bateaux, qui fut achevé dans le printems de l'an 1585. Un ingénieur italien, nommé Gianbelli, établi à Anvers, entreprit de détruire cet ouvrage par le moyen de deux de ces brûlots qu'on a depuis nommés *machines infernales*. L'effet du premier brûlot fut presque nul, parce que l'explosion s'en fit avant qu'il eut atteint le pont : mais celle du second fut si violente, qu'à trois lieues à la ronde, la terre en fut ébranlée; l'Escaut franchit ses bords avec impétuosité, et les corps de plus de cinq cents spectateurs, enlevés et déchirés dans les airs, retombèrent par lambeaux. Anvers se rend le 17 août 1585, au bout d'un an de siége, après avoir vu Bruxelles, Malines, et d'autres places, rentrer sous l'obéissance des Espagnols. Le 19 décembre suivant, le comte de Leycester arrive d'Angleterre en Zéelande, et, le premier février 1586, il est reconnu à la Haye,

pour gouverneur, par les états de Hollande, de Zéelande, de Frise et de Gueldre. Il fit quelques conquêtes, mais qui ne contre-balancèrent pas celles du Parmesan. La perte de Deventer, que Stanley, son lieutenant, laissa prendre le 29 janvier 1587, souleva contre lui les états, qui transportèrent au prince Maurice le commandement militaire. La perte de l'Ecluse, que le Parmesan emporta le 4 août suivant, est encore imputée à Leycesetr, qui prend le parti de retourner à Angleterre, au mois de décembre de la même année.

Maurice, dont les absences fréquentes d'Alexandre Farnèse, devenu duc de Parme, favorisaient les armes, soumet plusieurs places aux états, dans le cours des années 1590 et 1591. Nimègue, sommée dans celle-ci de se rendre, répond par des railleries, et se trouve enfin réduite, le 22 octobre, à capituler.

Le duc de Parme, qui avait demandé plusieurs fois son rappel, à raison de ses infirmités, termine ses jours le 3 décembre 1592, dans la ville d'Arras, étant en route pour se rendre à Paris. La mort de ce héros laissa un libre champ aux projets et à la valeur de Maurice. (Voy. *les ducs de Parme.*)

PIERRE-ERNEST.

1592. Pierre-Ernest, comte de Mansfeldt, que le duc de Parme avait nommé pour son successeur, le remplace effectivement. Mais Philippe II lui donna pour conseil le comte de Fuentes et don Estevan d'Ibarra, qui partagèrent l'autorité avec lui. Son gouvernement expira l'an 1594, et sa mort arriva l'an 1604.

L'an 1593, les états-généraux, après être restés six mois séparés, se rassemblent le 24 juin, et, depuis ce tems, leurs assemblées sont devenues sédentaires et perpétuelles.

ERNEST.

1594. L'archiduc Ernest, frère de l'empereur Rodolphe, nommé gouverneur des Pays-Bas par le roi d'Espagne, arrive à Bruxelles le 30 janvier. La prise de la Fère, en Picardie, dont il se rendit maître sur les Français, par composition, le 19 mai 1594, est le seul exploit qui signala son gouvernement. Mais il ternit sa mémoire en apostant, sans succès à la vérité, des assassins pour faire périr le prince Maurice, et d'autres chefs des confédérés. La débauche abrégea les jours de l'archiduc, qui mourut, le 21 février 1595, à Bruxelles, âgé de quarante et un ans.

Maurice, après avoir échoué devant Bois-le-Duc et Maëstricht, se dédommage sur Groningue, qu'il investit le 22 mai 1594, et où il entra victorieux, le 24 juillet, après une capitulation honorable. Depuis cette époque, le territoire de la confédération des Provinces-Unies est demeuré, à peu d'accroissements près, le même qu'il est de nos jours. Les parties qui le composaient alors, sont encore à présent (1785) le duché de Gueldre, qui comprend le comté de Zutphen, les comtés de Hollande et de Zéelande, les seigneuries d'Utrecht, de Frise, d'Over-Yssel et de Groningue. Ce qu'elle a depuis acquis, consiste en quelques places du Brabant et de la Flandre, dont les plus considérables sont Bois-le-Duc, Maëstricht, Grave et l'Ecluse.

D. PEDRE HENRIQUÈS D'AZOVEDO.

1595. Le comte DE FUENTES (D. Pedre Henriquès d'Azovedo), successeur de l'archiduc Ernest, mécontenta la noblesse en excluant de son conseil les Flamands pour n'y admettre que des Espagnols. Ayant fait d'inutiles propositions de paix aux états-généraux, il entre en Picardie, prend Dourlens et assiége Cambrai qui lui est rendu. Philippe le rappelle en 1596. Il mourut à Milan en 1610.

ALBERT D'AUTRICHE.

Le cardinal ALBERT D'AUTRICHE, archevêque de Tolède, après avoir gouverné sagement le Portugal, fut nommé par Philippe II, roi d'Espagne, pour succéder au comte de Fuentes dans le gouvernement des Pays-Bas, et arriva, le 29 janvier 1596, à Bruxelles. Il ramenait avec lui Philippe-Guillaume, comte de Buren, fils aîné de Guillaume, prince d'Orange, et depuis vingt-huit ans prisonnier en Espagne. Les états-généraux ayant écrit à celui-ci pour le féliciter sur sa délivrance, il répondit par une lettre fort polie, qu'il n'entreprendrait rien qui ne fut agréable aux deux partis. Mais, voyant ensuite qu'il était suspect aux Espagnols, à cause de sa naissance, et aux confédérés, à cause de sa religion, il prit le parti de ne se mêler d'aucune affaire. Son caractère, dans sa jeunesse, était emporté. Etant prisonnier en Espagne, il avait jeté par les fenêtres le capitaine qui le gardait, pour avoir mal parlé devant lui de son père. (La Neuville, *Histoire de Hollande*, tom. I, pag. 27.)

Albert, par le conseil et avec l'aide du sieur de Rosne, l'un des plus fameux capitaines de son tems, entreprend le siége de

Calais dont les habitants forcent le gouverneur Bidossan, de rendre la place, le 25 avril 1596, par capitulation. Ardres, que Rosne assiége ensuite, tombe au pouvoir des Espagnols le 23 mai suivant. Mais ce capitaine ne jouit pas long-tems de la gloire qu'il s'était acquise; car, au commencement de l'année, il fut tué au siége de Hulst, en Flandre, un des plus difficiles que les Espagnols eussent entrepris, et dont le succès lui est attribué par tous les historiens.

L'an 1597, au mois de janvier, le prince Maurice, après un combat donné près du château de Thonhout, au pays de Waès, où le comte de Varax, général espagnol, fut tué, se rend maître de cette place et revient à La Haye, avec les drapeaux ennemis.

La paix entre la France et l'Espagne ayant été conclue à Vervins le 2 mai 1598, le roi Philippe II, quatre jours après, transporte à l'infante CLAIRE-ISABELLE-EUGÉNIE, sa fille, âgée de trente-deux ans, par lettres datées de Madrid, la souveraineté des Pays-Bas, du comté de Charolais et de la Franche-Comté, et annonce en même tems le mariage projeté de cette princesse avec l'archiduc Albert qui avait quitté l'état ecclésiastique. L'infante aussitôt déclare son futur époux gouverneur des Pays-Bas, pendant son absence. Mais il est à remarquer que Philippe, par l'acte de la cessation qu'il fit à sa fille, réserva aux rois d'Espagne la suzeraineté des provinces qu'il lui abandonnait.

Albert ayant fait venir à Bruxelles, le cardinal André, fils de Ferdinand d'Autriche, comte de Tirol, le nomme son lieutenant, et part pour aller accomplir son mariage en Espagne. Ayant pris sa route par l'Allemagne, pour entrer en Italie, il apprend, sur les terres de Venise, la mort de Philippe II, arrivée le 13 septembre 1598. De là, il se rend, au printems de l'année suivante, en Espagne, où son mariage avec Isabelle se consomma, le 18 avril, à Valence. Cependant l'Amirante Mendoza, général espagnol, travaillait à pénétrer dans la Hollande par le pays de Clèves. S'étant approché d'Orsoi sur le Rhin, il se rend maître de la place, en menaçant de faire pendre ceux qui la défendraient. Il force ensuite les villes de Rynberk, de Wesel, d'Emerick, de recevoir garnison sans que Jean Guillaume, duc de Clèves, Berg et Juliers, prince imbécille, fasse aucun mouvement pour l'arrêter. Dans toutes ces places, Mendoza laissa des marques de sa barbarie. Le prince Maurice arrêta bientôt ses progrès, et, par de savantes manœuvres, il sut mettre les Provinces-Unies à l'abri de ses incursions.

L'archiduc Albert, étant revenu avec son épouse dans les Pays-Bas au commencement de septembre 1599, envoie faire aux états-généraux des propositions de paix, qui sont rejetées.

La guerre recommence avec une nouvelle ardeur de part et d'autre. Les armateurs de Nieuport et de Dunkerque portaient la désolation dans les Provinces-Unies par leurs courses. Maurice, avec une flotte de deux mille huit cents bâtiments de différentes grandeurs, va faire une descente en Flandre et investit Nieuport le 1er. juin de l'an 1600. L'archiduc Albert vole au secours de la place, accompagné de son épouse. On en vient, le 2 du mois suivant, à une action, où les Espagnols, encouragés par une harangue de l'archiduchesse, ont l'avantage. C'était l'avis des plus sages de l'armée de Mendoza, qu'il allât incontinent bloquer Ostende pour en fermer l'entrée à l'ennemi, et achever de réduire cette place par la famine, dont elle sentait déjà les premières atteintes. Mais, à la demande des soldats enflés de la victoire qu'ils venaient de remporter, ayant recommencé le combat dans le soir de la même journée, il fut défait avec perte de six mille hommes, de son artillerie et de ses drapeaux (1). Maurice n'en fut cependant pas moins obligé de lever le siége de Nieuport, par la brave résistance des habitants. (Sponde.)

Albert, à la sollicitation des Flamands, l'an 1601, entreprend le siége d'Ostende, et le commence le 5 juillet de cette année. Toute l'Europe, en quelque sorte, prit part à cette expédition. L'Italie, l'Espagne et la Flandre se réunissent pour l'attaque : la France, l'Angleterre, l'Allemagne et la Hollande fournissent des troupes et de l'argent pour la défense.

(1) Avant cette seconde action, Maurice renvoya les bâtiments qui avaient amené son armée en Flandre. *Mes amis*, dit-il à ses Hollandais, *il faut passer sur le ventre à l'ennemi, ou boire toute l'eau de la mer.* Du nombre des prisonniers que firent les vainqueurs, fut l'Amirante Mendoza : on eut bien de la peine à le soustraire à la vengeance du soldat qui demandait sa mort, pour lui faire expier celle des prisonniers qu'il avait fait égorger après le combat du matin, et toute les cruautés qu'il avait exercées dans le pays de Clèves et ailleurs. Maurice, à qui ce général fut présenté, dit ironiquement en le voyant : *Il y a quatre ans que M. l'Amirante d'Aragon désire de voir la Hollande, maintenant il y entrera sans coup férir.* Il fut conduit au château de Woorden et de là à la Haye, où il resta prisonnier environ deux ans. « On » ne devinerait jamais quelle fut l'occupation de Mendoza dans sa » prison. On assure qu'il s'amusait à dresser deux coqs au combat : il » avait donné le nom d'Albert à l'un, et celui de Maurice à l'autre. » Comme ce dernier battait toujours son adversaire, Mendoza chan- » gea leurs noms : mais quel fut son étonnement, lorsqu'après les avoir » laissé reposer quelques jours, il vit le coq qui, sous le nom d'Albert, » était toujours battu, vaincre sous le nom de Maurice l'autre coq qui » portait alors le nom d'Albert ! Mendoza en conçut des présages si- » nistres pour les Espagnols. » (Cérisier, tome IV, page 491.)

Le siége d'Ostende continuant avec vivacité de part et d'autre, Maurice, pour faire diversion, assiége Grave, dont il s'empare, le 19 septembre 1602 (1), malgré les efforts que Mendoza, pour lors délivré par échange, fit pour secourir la place. Combat naval donné, le 27 mai 1603, à la vue d'Ostende. Frédéric Spinola, général des Espagnols, y périt en voyant la victoire passer aux Hollandais. Ambroise, son frère, le remplace. Ce grand capitaine eut la gloire de prendre Ostende le 19 (et non le 21) septembre 1604, après un siége de trois ans et trois mois, où les Espagnols perdirent quatre-vingt mille hommes, et les Hollandais soixante mille. Maurice se dédommagea de cette perte par la prise de l'île de Coxie et de l'Ecluse. Les troupes espagnoles se revoltent faute de paie. L'archiduc, obligé de composer avec les séditieux, leur livre des otages, une place et de l'argent.

Les pertes multipliées que les Hollandais font essuyer aux Espagnols dans les Indes, disposent ceux-ci à la paix. Spinola se rend, l'an 1608, en Hollande, pour la négocier. Le président Jeannin s'y transporte pour le même objet, par ordre de Henri IV, roi de France. Mais les difficultés qui s'élèvent pour la religion et pour le commerce des Indes, ne permettent de conclure qu'une trève de douze ans, dont le traité fut signé à la Haye, le 9 avril 1609. La république des sept Provinces y est reconnue souveraine et indépendante, avec la liberté de commercer dans les deux Indes. Ce fut alors qu'elle revêtit du titre d'ambassadeur les agents qu'elle avait dans les différentes cours.

MAURICE DE NASSAU.

Maurice, dont on vient de parler, comte de Nassau et prince d'Orange, avait été l'un des plus ardents à traverser la conclusion de la trève, et ne s'était désisté qu'après avoir vu ses moyens détruits par Barneveld, avocat, ou grand pensionnaire de Hollande. Mais le prince, dont le jurisconsulte croisait les vues tendantes à la souveraineté, conçut dès-lors contre

(1) C'est à l'an 1602 qu'on doit rapporter l'érection de la compagnie hollandaise des Indes orientales. « Le commerce était alors » entre les mains des particuliers : mais les états, s'étant aperçus des » inconvénients qui résultaient de cette liberté, résolurent, en 1602, » de réunir toutes les compagnies différentes qui se nuisaient sans » profit pour la patrie.... Ils accordèrent à la nouvelle société un pri- » vilége exclusif de vingt ans, qui a été renouvelé jusqu'à nos jours. » (Dujardin, tome VI, page 449.)

lui une aversion dont il lui fit éprouver dans la suite les funestes effets.

Les Protestants de Hollande étaient alors divisés en deux sectes : l'une des Gomaristes, fermement attachés, comme leur maître Gomar, à la doctrine de Calvin, sur la prédestination et la grâce ; l'autre, des Arminiens, disciples d'Arminius, professeur à Leyde, dont la doctrine, favorable au Pélagianisme, s'est depuis identifiée avec le Socinianisme. Le prince Maurice se déclare hautement pour les premiers, et Barneveld pour les seconds. Cette dispute de religion devint, par la chaleur qu'on y mit de part et d'autre, une affaire d'état. Maurice, pour la terminer, fit assembler, en 1618, un synode général des Protestants à Dordrecht ; on y donna gain de cause aux Gomaristes, avec anathême contre leurs adversaires. Ceux-ci, refusant de se soumettre, firent d'inutiles remontrances, d'où leur vint le nom de Remontrants. On ne se borna point à condamner leur doctrine : on les poursuivit comme des hérétiques, et plusieurs furent obligés de s'expatrier pour se soustraire à la persécution.

La perte de Barneveld étant résolue par Maurice, il est arrêté, l'an 1618, avec le célèbre Hugues Groot ou Grotius, et Hogerbeets, pensionnaire de Leyde, et, par sentence de vingt-quatre commissaires, la plupart dévoués à Maurice, qui les avait choisis, il est décapité le 13 mai 1619 (1). Hogerbeets et Grotius furent ensuite condamnés à une prison perpétuelle. Mais le dernier eut le bonheur de s'évader par l'adresse de sa femme, le 22 mars 1621, du château de Loevenstein, où il était enfermé, après quoi il passa en France, où le roi Louis XIII, dont il était estimé, lui accorda une pension de mille écus. Mais elle fut très-mal payée par la mauvaise volonté du cardinal de Richelieu, que Grotius ne flattait pas sur ses productions. Obligé à force de dégoûts par ce ministre de sortir de

---

(1) Cette année 1619 est l'époque de la fondation de Batavia dans l'île de Java, l'une des trois principales de la Sonde. Les Hollandais la bâtirent au lieu où était auparavant Jacatra, dans le royaume de Bantan, et voulurent, dans le nom qu'ils lui donnèrent, ressusciter celui des Bataves. En peu de tems, cette ville devint une des plus célèbres villes commerçantes du monde. Elle est la capitale des Hollandais dans les Indes et leur magasin général, le siége du gouverneur et la résidence des tribunaux supérieurs.

L'année suivante, les Hollandais, au mois de février, enlevèrent aux Portugais l'île d'Amboine, l'une des Moluques, fameuse par ses clous de girofles dont elle abonde, et qu'on ne recueille que dans celle de ces îles dont ils se sont depuis rendus maîtres.

France, il retourna, l'an 1531, en Hollande, où il retrouva les mêmes ennemis. Sa tête y ayant été mise à prix, il se sauva en Suède, auprès de la reine Christine, qui le nomma son ambassadeur en France. Après y avoir exercé cette fonction l'espace de onze ans, il partit pour Stockholm, et quitta cette ville ensuite pour revoir Delft, sa patrie. Mais il mourut sur la route à Rostock, le 28 août 1645, à l'âge de soixante-trois ans.

La trève avec l'Espagne étant expirée le 10 avril 1621, l'archiduc Albert fit d'inutiles tentatives pour la proroger. On se prépare à la guerre de part et d'autre. Mais la mort enlève Albert, le 13 juillet de la même année, à Bruxelles, trois mois et demi après avoir ravi le roi Philippe III à l'Espagne. Il fut enterré à Sainte-Gudule de Bruxelles.

L'archiduchesse Isabelle, veuve d'Albert, quoiqu'elle eût pris le voile sacré, tint avec vigueur les rênes de l'administration. Spinola, qui la secondait parfaitement, attaque le château de Reide, dont le commandant, s'étant rendu à la première sommation, paya de sa tête cette lâcheté, le 22 septembre, par jugement des états. Juliers, que le vainqueur assiégea ensuite, fit une meilleure défense, et ne lui ouvrit ses portes qu'au commencement de février 1622. Don Louis de Velasco forme, au mois de juin suivant, l'investissement de Berg-op-Zoom. Maurice et Spinola s'approchent de la place, l'un pour la délivrer, l'autre pour la forcer. Le siége est levé au mois d'octobre, après divers assauts très-meurtriers.

On découvrit, l'an 1623, une conjuration formée par les intrigues d'un fougueux prédicant, nommé Henri Slatius, contre la vie du prince Maurice. Du nombre des conjurés qui furent arrêtés, était Rainier Groeneveld, second fils de Barneveld, dont le frère aîné, Stoutembourg, eut le bonheur de s'échapper par la fuite. La mère et la femme de Groeneveld étant allé se jeter aux pieds du prince pour demander sa grâce, « Quel motif, dit-il à la première, peut vous porter à faire » pour votre fils, ce que vous avez refusé de faire pour votre » mari? — Prince, répondit-elle, c'est que mon époux était » innocent, et que mon fils est coupable » Cette réponse, nullement propre à fléchir Maurice, ne servit au contraire qu'à hâter son supplice. Il fut décapité, par sentence du magistrat, à la Haye, le 29 mars 1623. Slatius et deux autres conjurés subirent la même peine le 4 mai suivant. Nous ne parlons ici que des exécutions des principaux conjurés.

L'an 1624, après avoir menacé différentes places, Spinola tombe sur Breda, dont il commence le siége vers la fin d'août. Maurice, ayant tenté, sans succès, de secourir la place, fait

une entreprise également infructueuse sur Anvers. Etant revenu le 18 novembre suivant à la Haye, fort mécontent de sa campagne, il tomba dans une espèce de phthisie qui le mit au tombeau le 23 (et non le 22) avril 1625, à l'âge de cinquante-huit ans. Maurice fut sans contredit le plus grand capitaine de son tems; il en convenait modestement lui-même, en disant que Spinola était le second. Au jugement du chevalier Folard, aucun officier d'infanterie ne l'égala depuis les Romains. Il avait puisé la science de la guerre dans la lecture des anciens. Mais, non content de mettre à profit les inventions des autres, il inventa lui-même. Ce fut dans son armée qu'on se servit, pour la première fois, des lunettes à longue vue et des galeries dans les siéges. Ses vices n'étaient guère inférieurs à ses grandes qualites. On a vu, dans le supplice qu'il fit subir en sa présence au vertueux Barneveld, et dans la persécution qu'il suscita aux Arminiens, jusqu'à quel excès d'inhumanité son ambition le porta. La lubricité de ses mœurs est attestée par le grand nombre des enfants qu'il eut sans avoir jamais voulu se marier.

FRÉDÉRIC-HENRI DE NASSAU.

Frédéric-Henri, frère puîné de Maurice de Nassau, fut revêtu des charges de capitaine et d'amiral-général, aussitôt après la mort de son frère, par leurs hautes puissances (c'est ainsi qu'on qualifiait les états-généraux des Provinces-Unies, depuis la trève de 1609). Peu de jours après, les états de Hollande le nommèrent stathouder, à quoi ceux de Zéelande accédèrent, non sans avoir fait quelques difficultés. Les états de Gueldre, ceux d'Utrecht et d'Over-Yssel, se réunirent ensuite à cette élection; mais Groningue et les Omelandes, ou le plat pays qui environne cette ville, s'étant joints à la Frise, reconnurent pour stathouder, Ernest-Casimir de Nassau-Diets. L'armée de Spinola était toujours devant Breda, dont il avait converti le siége en blocus. Justin de Nassau, qui défendait la place, fut enfin obligé, malgré sa bravoure, secondée par des volontaires qui lui étaient venus de France et d'Angleterre, de capituler le 2 juin 1625. Au mois d'août suivant, les états conclurent à la Haye une double alliance avec l'Angleterre et le Danemarck, contre l'Espagne. Les armateurs hollandais, l'an 1628, firent essuyer à cette dernière puissance, à la hauteur de Cuba, en Amérique, une perte considérable par l'enlèvement de leur flotte, dont la prise fut évaluée à douze millions de florins. La mollesse avec laquelle Spinola, faute d'argent, se comportait dans la campagne de 1628, en-

gagea le roi d'Espagne à le rappeler. Ce rappel favorisa les vues de Frédéric-Henri. Depuis long-tems il méditait le siége de Bois-le-Duc, l'une des plus fortes places du Brabant. L'archiduchesse gouvernante, apprenant le dessein du prince, n'oublia rien pour le faire échouer. Elle leva une armée considérable, dont Henri de Berg eut le commandement, et en obtint une autre de l'empereur sous les ordres d'Ernest, comte de Montécuculli, à laquelle vint ensuite se joindre un troisième corps amené par Jean de Nassau. Mais l'habileté de ces généraux et la valeur de leurs troupes ne purent empêcher Bois-le-Duc de capituler le 14 septembre de la même année. Pendant ce siége mémorable, où le grand Turenne fit son apprentissage dans l'armée hollandaise, les Impériaux eurent l'avantage de se rendre maîtres, sans coup férir, d'Amersfort, et le prince, avec un peu moins de facilité, s'empara de Wesel.

Maurice, successeur de Philippe-Guillaume, son frère, dans ses droits sur la principauté d'Orange, avait donné, l'an 1619, le gouvernement de ce pays au prince Emmanuel de Portugal, avec charge d'y établir, pour commandant des troupes, Jean de Hertoge, sieur de Valkembourg. Emmanuel ayant été rappelé l'an 1623, ce capitaine prit le gouvernement d'Orange. Mais bientôt ses ennemis le rendirent suspect. On l'accusa de traiter avec Richelieu de la souveraineté, à condition de rendre sa place héréditaire. Sur cette accusation, le prince rappela Valkembourg. Celui-ci, refusant de donner sa démission, se fit tuer en se défendant contre ceux qui avaient ordre de l'arrêter. Par sa mort, Frédéric-Henri rentra, l'an 1630, dans la possession de sa principauté, dont Valkembourg s'était approprié l'utile et cherchait à le dépouiller. (Dujardin.)

Frédéric-Henri brûlait du désir d'assurer ses charges à Guillaume, son fils. Malgré le bas âge de cet enfant, né l'an 1626, il obtint pour lui, en 1631, des provinces de Hollande et de Zéelande, la survivance dans le Stathoudérat. La deuxième de ces deux provinces était alors menacée d'une invasion par la gouvernante des Pays-Bas. Ce fut un capucin, nommé le P. Philippe de Bruxelles, qui détermina la princesse à tenter cette expédition, pour laquelle on équipa un grand nombre de frégates et de chaloupes. Le stathouder, apprenant le départ de la flotte dirigée par le capucin, sous le commandement de Jean de Nassau, se rend à Berg-op-Zoom avec un nombre considérable de troupes pour l'observer. On engage, le 12 septembre 1631, un combat, où, malgré la valeur du commandant et le courage du capucin, elle est battue avec perte de soixante-seize vaisseaux et de quatre mille hommes qui furent tués ou faits prisonniers. Il ne se sauva que onze personnes,

du nombre desquelles furent Jean de Nassau et le capucin. Cette victoire fut suivie de la prise de Venlo et de celle de Ruremonde par le comte Ernest de Nassau, qui périt à celle-ci d'un coup de mousquet. La Hollande se fortifia dans la même année par un traité d'alliance avec Gustave, roi de Suède, le fléau de l'Allemagne.

Frédéric-Henri, poursuivant ses conquêtes, vint mettre le siége, en 1632, devant Maëstricht, dont les Espagnols avaient considérablement augmenté les fortifications, depuis qu'en 1619 ils avaient repris cette place. Tout concourut à rendre ce siége mémorable. Les braves de diverses nations se rendirent au camp du Stathouder, pour se former aux armes. Les Espagnols envoyèrent, de leur côté, trois armées au secours des assiégés. Mais la valeur et l'habileté de Frédéric-Henri triomphèrent de la résistance qu'on lui opposa; et Maëstricht lui ouvrit ses portes, le 22 août, après deux mois et douze jours de siége.

L'an 1633, les Pays-Bas perdent, la nuit du 1er. au 2 décembre, leur gouvernante, l'archiduchesse-infante Isabelle-Claire-Eugénie, à l'âge de soixante-sept ans : elle fut inhumée auprès de son mari, à Sainte-Gudule. Sa douceur et sa piété, dit M. Cérisier, l'avaient fait adorer des peuples soumis à son gouvernement, et estimer des étrangers. Ses lumières, ajoute-t-il, dans les affaires politiques, sa prudence et son courage, éclatèrent dans des crises périlleuses.

DON FERDINAND D'ESPAGNE.

Don Ferdinand, cardinal-infant, archevêque de Tolède, fut nommé, l'an 1633, par le roi Philippe IV, son frère, gouverneur des Pays-Bas. Il était alors en Italie. Etant parti de Milan sur sa nomination avec onze ou douze mille hommes, il eut part, en traversant la Suabe, à la victoire remportée sur les Suédois, par les Impériaux, à Nordlingue, le 6 septembre (et non avril comme le marque M. Dujardin), de l'an 1634. Don Ferdinand fit son entrée à Bruxelles le 4 novembre suivant. Don Francisco de Moncada, grand-sénéchal d'Aragon, qui avait gouverné pendant son absence, mourut le 10 août 1635.

L'an 1635, ligue offensive, signée à Paris, le 8 février, entre la France et la Hollande, contre l'Espagne. Les Français, sous les ordres du maréchal de Brezé, ayant battu les Espagnols commandés par le cardinal-infant, viennent se joindre au prince d'Orange pour faire le siége de Tirlemont, dans le Brabant. La place ayant été emportée d'assaut, on était convenu qu'elle ne serait point livrée au pillage. Mais le prince d'Orange ayant permis à ses soldats d'y entrer, ils y commirent des horreurs de tous

les genres. Siége de Bréda commencé par le prince d'Orange, le 21 juin 1637, et heureusement terminé le 7 octobre suivant par la reddition de la place. Martin Tromp, amiral hollandais, attaque avec avantage, le 16 septembre 1639, la flotte espagnole commandée par l'amiral Oquendo, et dans un second combat, livré le 21 octobre suivant, il la détruit presque entièrement. C'est ce qu'on nomme la bataille des Dunes. Tromp ne fit pas d'aussi heureux efforts, l'an 1641, pour réprimer les pirateries des Dunkerquois. Ce fut dans le cours de l'année précédente, qu'arriva la révolution du Portugal. Mais les Portugais, affranchis du joug espagnol, ne recouvrèrent pas les possessions que les Hollandais leur avaient enlevées dans les deux Indes.

Le cardinal-infant étant mort, le 9 novembre 1641, à Bruxelles, DON FRANCISCO DE MELLO, marquis de Ter, lui succède au gouvernement des Pays-Bas. L'habileté de ce vieux capitaine, célèbre par divers exploits brillants, échoua, le 9 mai 1643, dans les plaines de Rocroi, contre la valeur du duc d'Enghien, qui remporta sur lui une victoire complète, à l'âge de vingt-deux ans. La conquête du Sas-de-Gand, faite par le prince d'Orange, le 5 septembre 1644, semblait l'autoriser à faire aux états-généraux les demandes les plus assorties à son ambition. Mais les états de Hollande, qui, depuis quelques années, démêlaient ses vues tendantes à la souveraineté, se refusèrent à la demande qu'il fit d'une augmentation de troupes, pour suivre ses progrès sur les Espagnols. Ce refus ne l'empêcha point d'assiéger l'importante place de Hulst, dont il se rendit maître, le 4 novembre, après un mois de siége.

L'année 1646 fut la dernière campagne de Frédéric-Henri, et ne fut pas la plus heureuse. Sa santé commençait alors à dépérir. On vit son esprit baisser à mesure que les forces de son corps diminuaient. « Ce n'était plus ce Frédéric-Henri qui ne » respirait que combats; c'était un homme faible, tremblant à » la vue du moindre péril, esclave des volontés de sa femme, » jaloux de son propre fils, et refroidi pour la France, jusqu'à » témoigner de l'aversion pour le nom français, passionné pour » les Espagnols, ses irréconciliables ennemis, pleurant au seul » souvenir de la mort, dont il avait si souvent bravé les hor» reurs ». (*Hist. du Stathoudérat.*) On tenait alors le fameux congrès de Munster pour rétablir la paix entre la France, l'Espagne et les Provinces-Unies. Ce prince n'en vit pas la fin, étant mort le 14 mars (et non mai) 1647, à l'âge de soixante-trois ans. (Voyez *les princes d'Orange.*)

GUILLAUME II DE NASSAU.

L'an 1647, GUILLAUME II DE NASSAU succède, dans sa vingt

et unième année, à Frédéric-Henri, son père, dans le Stathoudérat de Hollande, comme dans la principauté d'Orange. Utrecht et l'Over-Yssel le reconnurent ensuite; et l'an 1648, les états-généraux le nommèrent, au mois de mars, Stathouder du pays d'Outre-Meuse. La paix de l'Espagne était faite alors avec les Provinces-Unies, par le traité signé le 30 janvier 1648, mais qui ne fut publié à la Haye que le 5 juin suivant. L'Espagne reconnut les états-généraux des Pays-Bas-Unis, leurs provinces et toutes les villes et places qu'ils avaient acquises, pour souverains états et pays libre. Délivrés d'une guerre de quatre-vingts ans, les états-généraux s'occupèrent, au mois de juin 1650, du soin d'acquitter, par une sage économie, les dettes immenses qu'elle les avait obligés de contracter. La première réforme qu'ils se proposèrent de faire dans les dépenses tomba sur les troupes, dont le grand nombre devenait aussi onéreux qu'inutile à la république. Mais Guillaume, dont les vues ambitieuses ne s'accommodaient pas de cette réforme, mit en œuvre toute son éloquence, qui n'était pas médiocre, toute la chaleur de son âge, et toute l'impétuosité de son caractère, naturellement haut et violent, pour l'empêcher. Peut-être eût-il réussi dans son opposition, sans l'inébranlable fermeté de Corneille Bicker, l'un des plus respectables membres des états, qui, nullement effrayé du crédit et des menaces du prince, soutint la résolution qu'ils avaient prise, et fit rendre un édit solennel pour la confirmer. Guillaume n'abandonna point, cependant, son projet, de conserver la même quantité de troupes que la république avait entretenue pendant la guerre. Il parcourut, dans ce dessein, les villes de Hollande, s'efforçant, mais en vain, de leur persuader que l'Espagne ne tarderait pas à recommencer la guerre. La ville d'Amsterdam, instruite de ce voyage et de son objet, lui fit déclarer, par une députation, qu'elle n'était point disposée à le recevoir. Guillaume se plaignit aux états de l'injure faite à sa dignité. Il ne s'en tint pas là; ayant rassemblé les troupes qu'on voulait l'obliger à licencier, il marcha à leur tête vers Amsterdam, dans le dessein d'exercer la plus sévère vengeance sur cette ville. Mais les habitants, prévenus de sa marche, se mirent en état de défense. Les portes furent aussitôt fermées, le canon conduit sur les remparts, les écluses lâchées, le pays inondé. Le Stathouder, déconcerté par ces précautions, ne savait à quoi se résoudre. Son bonheur voulut que les magistrats, eux-mêmes, le tirèrent d'embarras, en lui proposant un accommodement qu'il accepta. Ce fut que six des principaux de différentes villes, qu'il avait fait emprisonner, et Bicker, seraient déposés. Il méditait bien d'autres entreprises lorsque la petite vérole l'em-

porta, le 6 de novembre 1650, au grand contentement des Hollandais les plus zélés pour la liberté de la patrie. (Voy. *les princes d'Orange.*) Les Hollandais s'établissent, en 1650, au Cap de Bonne-Espérance, reconnu, en 1486, par les Portugais, qui ne surent pas en tirer assez d'avantage.

GUILLAUME III DE NASSAU.

GUILLAUME III, né le 14 novembre 1650, huit jours après la mort de Guillaume II, son père, lui succéda immédiatement dans la principauté d'Orange, mais non dans le Stathoudérat que les états se réservèrent, ainsi que les charges de capitaine et d'amiral-général. Cromwell, le tyran de l'Angleterre, voyant en lui le vengeur né du roi Charles I, son aïeul maternel, qu'il avait fait périr sur un échafaud, n'oublia rien pour le faire exclure de tous les emplois de la république. Dans ce dessein, il fit proposer aux Provinces-Unies de se joindre à l'Angleterre, pour ne former qu'une seule république, qui, sous deux différentes formes de gouvernement, agirait suivant les mêmes vues, dans le même esprit et pour les mêmes intérêts.

Conférences tenues à la Haye, entre les plénipotentiaires du parlement d'Angleterre et ceux des états-généraux. Les premiers y proposent, en termes couverts, la réunion des deux républiques en une seule. Piqué du refus qu'éprouve cette proposition, le parlement fait défense, par un réglement public, d'introduire en Angleterre d'autres denrées ou marchandises que celles qui étaient crûes ou fabriquées chez la nation qui les apportait. C'était exclure par là, des ports d'Angleterre, les

---

SUITE DES GOUVERNEURS DES PAYS-BAS.

1644. Don EMMANUEL DE MOURA CORTÉRÉAL, marquis de Castel-Rodrigo, successeur de don Francisco de Mello, gouverne jusqu'en 1647, et meurt à Madrid, le 30 janvier 1661.

1647. L'archiduc LÉOPOLD-GUILLAUME, fils de l'empereur Ferdinand II, jouit du gouvernement jusqu'en 1656, et meurt à Vienne, le 21 novembre 1662.

1656. Don JUAN D'AUTRICHE, fils de Philippe IV, succède à l'archiduc Léopold dans le gouvernement des Pays-Bas, d'où il retourne en Espagne, au mois de mars 1659, laissant pour successeur,

vaisseaux des Provinces-Unies, attendu qu'elles ne pouvaient presque rien exporter que ce qu'elles tiraient de l'étranger. Cromwell, auteur de ce réglement, fit plus : il exigea qu'elles renonçassent à la pêche de hareng sur les côtes britanniques, ou qu'elles en achetassent le droit par un tribut. Enfin, il prétendit que leurs vaisseaux reconnussent les Anglais pour les maîtres de l'Océan, en baissant pavillon devant eux. Ces demandes ayant été rejetées, on se prépara, de part et d'autre, à la guerre.

Le 29 mai 1652, première rencontre de Blake, amiral anglais, et de Tromp, amiral des Provinces-Unies, dans le Pas-de-Calais. Le choc fut très-animé, et le succès incertain. Le 26 août, victoire remportée à la même hauteur par Ruiter, chef de la flotte hollandaise, sur celle d'Angleterre, commandée par Georges Aiscue. Le 10 décembre suivant, nouvel avantage de Tromp sur Blake, entre Douvres et Falston. L'an 1653, au mois de février, Jean de Witt, à l'âge de vingt-huit ans, succède à Paw, dans la charge de pensionnaire de Hollande. Le 10 août suivant, dernier combat naval des Anglais contre les Hollandais, dans lequel périt l'amiral Tromp.

La paix est conclue, le 20 février 1654, entre l'Angleterre et les Provinces-Unies. Cromwell avait en vain insisté dans les conférences, pour faire exclure du Stathoudérat la maison d'Orange. Mais ce que les états-généraux lui avaient refusé, il l'obtint de ceux de Hollande par un édit, portant abolition du Stathoudérat dans cette province.

La mort de Cromwell, arrivée le 13 septembre 1658, et le rétablissement qui suivit, au mois de mai 1660, de la maison

---

SUITE DES GOUVERNEURS DES PAYS-BAS.

1659. Don LOUIS DE BENAVIDES CARILLO, marquis de Fromiata, rappelé en Espagne, au mois de septembre 1664, mort à Madrid, le 6 janvier 1668.

1664. Don FRANCISCO DE MOURA CORTÉRÉAL, marquis de Castel Rodrigo, ayant succédé à don Louis Benavides, retourne en Espagne, au mois de septembre 1668, et meurt à Madrid, le 23 novembre 1675.

1668. DON INIGO MELCHIOR FERNANDES DE VELASCO, duc de Féria, connétable de Castille, arrive au gouvernement après le départ du marquis de Castel-Rodrigo, et en jouit jusqu'au mois de juillet 1670.

de Stuart sur le trône d'Angleterre, dans la personne de Charles II, levèrent les principaux obstacles qui s'opposaient à l'élévation de la maison d'Orange. Dès le 7 août 1660, les états de Zéelande prirent la résolution de conférer à Guillaume III, les charges de capitaine-général et de Stathouder, lorsqu'il aurait atteint l'âge de dix-huit ans. Les autres provinces ne furent pas aussi promptes à se déterminer. La Hollande, gouvernée par le grand pensionnaire de Witt, était celle qui montrait le plus d'éloignement pour faire revivre le Stathoudérat, qu'elle avait aboli, comme on l'a vu, en 1654. Elle était brouillée alors avec le roi Charles II, qui ne pouvait lui pardonner le peu d'accueil qu'elle lui avait fait pendant sa disgrâce. La nation britannique n'était pas mieux disposée envers les Provinces-Unies, dont le commerce florissant excitait sa jalousie. Il résulta de là une déclaration de guerre de la part du roi d'Angleterre, publiée le 14 janvier 1665. Le 13 juin suivant, la flotte anglaise, commandée par le duc d'Yorck, frère de Charles II, remporta la victoire sur Opdam, vice-amiral hollandais, dont le vaisseau sauta avec l'équipage.

Le roi de France se joint aux états-généraux par une déclaration de guerre, publiée, le 26 janvier 1666, contre l'Angleterre. Combat de quatre jours dans les Dunes, entre les Anglais et les Hollandais, terminé, le 14 juin 1666, à l'avantage des seconds commandés par Ruiter.

Paix de Breda conclue, le 26 (et non le 2) janvier 1667, entre l'Angleterre, la Hollande, la France et le Danemarck,

---

SUITE DES GOUVERNEURS DES PAYS-BAS.

1670. **Don Juan Domingo de Zuniga et Fonseca**, comte de Monterei, envoyé, l'an 1670, pour succéder au duc de Féria, fut rappelé en Espagne, au mois de février 1675.

1675. **Don Carlos de Gurrea**, duc de Villahermosa, succéda au comte de Monterei dans le gouvernement dont il jouit jusqu'au mois de décembre 1677.

1678. **Alexandre Farnese**, prince de Parme, nommé pour remplacer le duc de Villahermosa, arrive aux Pays-Bas, le 24 octobre 1678, et s'en retourne en 1682.

1682. **Otton-Henri**, marquis dal Caretto, comte de Milezimo, nommé par le roi d'Espagne, le 16 février 1682, pour remplacer le prince de Parme, prend possession, au mois d'avril suivant, du gouvernement, et meurt le 19 juin 1685.

par l'habileté du grand pensionnaire. Cet ardent républicain fait rendre un arrêt qui fut qualifié d'édit perpétuel, par lequel on statua que la charge de capitaine-général ne serait jamais conférée à quiconque serait revêtu du Stathoudérat, dans une ou plusieurs provinces. La Zéelande et tous les partisans de la maison d'Orange, témoignent leur mécontentement de cet édit.

Les conquêtes de la France, dans les Pays-Bas, alarment les Provinces-Unies. Entrevue du grand pensionnaire et du chevalier Temple à Bruxelles, d'où il résulte une triple alliance entre l'Angleterre, les Provinces-Unies et la Suède. Cette alliance porta les cours de France et d'Espagne, qu'elle mécontentait également, à conclure, le 2 mai 1668, le traité de paix d'Aix-la-Chapelle.

L'an 1670, les états-généraux, se voyant menacés par la France et l'Angleterre, confèrent la charge de capitaine-général au prince d'Orange.

L'an 1672, les rois de France et d'Angleterre déclarent la guerre aux Provinces-Unies. Combat naval au mois de juin de la même année, soutenu avantageusement par Ruiter contre le duc d'Yorck et M. d'Estrées, vice-amiral français.

Le roi de France s'avançait cependant avec une armée de terre formidable dans les Pays-Bas. Elle était divisée en trois corps: le premier conduit par le duc d'Orléans et le prince de Condé, le second par le maréchal de Turenne, le troisième par le duc de Luxembourg. Leurs conquêtes s'étendent avec une étonnante rapidité jusqu'à une lieue d'Amsterdam. Les trois provinces de Gueldre, d'Utrecht et d'Over-Yssel, tombent sous le joug de la France. Le roi tient un conseil pour assurer

---

SUITE DES GOUVERNEURS DES PAYS-BAS.

1685. Don Francisco Antonio de Agurto, marquis de Castanaga, succède, en 1685, au marquis dal Caretto.

1692. Maximilien-Emmanuel, duc de la haute et basse Bavière, comte palatin du Rhin, grand-échanson de l'empire et électeur, arrive en qualité de gouverneur dans les Pays-Bas, et fait son entrée à Bruxelles, le 26 mars 1692. Il part de Bruxelles, le 22 mars 1701, pour l'Allemagne, et laisse le commandement général des Pays-Bas, en son absence, à:

Don Isidro de la Cueba, marquis de Bedmar.

Le 10 septembre 1702, l'électeur de Bavière est nommé

ses conquêtes; Turenne et Condé opinent pour la démolition de la plupart des places. Le ministre de Louvois s'oppose à cet avis et l'emporte ; ce qui réduisit à rien les armées et les mit dans l'impossibilité d'agir. Amsterdam et plusieurs autres villes de Hollande obligent l'ennemi de reculer en lâchant leurs écluses. Le grand pensionnaire engage néanmoins les états-généraux à traiter avec la France. Mais les dures conditions qu'elle met à la paix empêchent de la conclure. De Witt, cependant, et ses partisans s'occupent toujours des moyens de fléchir le vainqueur. Tandis qu'on délibère là-dessus à Amsterdam, l'hôtel-de-ville est assiégé par le peuple inquiet sur une résolution dont dépendait sa liberté. Deux bourgmestres, voyant que la paix entraînait la plupart des suffrages, menacent d'ouvrir les fenêtres et d'avertir le peuple qu'il est trahi. Le danger présent, d'être mis en pièces par une populace furieuse, prévalut sur celui dont on était menacé par les conquêtes de l'ennemi. On prend le parti de continuer la guerre, et cette résolution, portée de ville en ville, y cause une révolution générale. Chacun s'empresse à l'envi de demander le prince d'Orange pour stathouder. L'édit perpétuel de 1667, rendu à son occasion, est partout révoqué. Les états-généraux, par l'impulsion de la Hollande, proclament solennellement, le 4 juin 1672, GUILLAUME III, prince d'Orange, stathouder et capitaine-général de cette province. Les deux frères, Jean de Witt, grand pensionnaire, et Corneille, son frère, ruward de Putten, deviennent alors l'objet de l'aversion publique. Le premier tâche en vain de satisfaire ses ennemis en donnant sa démission. La perte de l'un

---

SUITE DES GOUVERNEURS DES PAYS-BAS.

vicaire-général des Pays-Bas par le nouveau roi d'Espagne Philippe V, et retourne à Bruxelles le 1 octobre 1704.

L'an 1706, on établit à Bruxelles, le 20 juillet, par ordre de la reine d'Angleterre et des états-généraux, au nom du roi d'Espagne, Charles III, pour gouverner les Pays-Bas, un conseil-d'état, composé de l'archevêque de Malines, du duc d'Aremberg, du marquis de Westerloo, du comte d'Ursel, et d'autres seigneurs des Pays-Bas.

L'archiduc Charles s'étant fait reconnaître, le 30 octobre 1710, roi d'Espagne à Madrid, sous le nom de Charles III, fut élu empereur à Ratisbonne, l'année suivante, sous le nom de Charles VI. L'Angleterre et la Hollande avaient toujours à Bruxelles, leurs députés qui formaient un conseil qu'on nomma la *Conférence*. Ces députés voulurent obliger le conseil-d'état à

et de l'autre était résolue. Renfermés dans les prisons de la Haye, ils en sont tirés le 20 ou 22 août 1672, et massacrés, après avoir reçu mille outrages de la populace qui assouvit sa rage en traînant leurs cadavres par les rues. Plusieurs de leurs amis, et Ruiter entr'autres, se trouvent exposés au même danger; peu s'en fallut que cet amiral, célèbre par tant de succès, étant revenu de sa flotte à Amsterdam pour se justifier, ne fût poignardé par un inconnu. Le prince d'Orange, invité par les états à se rendre à la Haye pour arrêter la sédition, n'arrive de son camp d'Alphen sur le Rhin qu'après l'exécution des deux frères. On insiste pour lui demander la punition des coupables. Il s'en excuse, alléguant le grand crédit des auteurs des troubles; ce qui, joint aux faveurs qu'il accorda depuis aux meurtriers des de Witt, confirma les soupçons de complicité formés contre lui. Autorisé par les états, et soutenu par le grand pensionnaire Fagel, successeur de Jean de Witt, il change, dans la plupart des villes, les magistrats dont la fidélité lui était suspecte. Le roi de France n'était plus alors dans les Pays-Bas: il avait quitté son armée, dès le 25 juillet, pour retourner dans ses états, laissant à M. de Turenne le soin de s'opposer à l'électeur de Brandebourg, qui venait au secours des Provinces-Unies. Le prince d'Orange avait en tête le duc de Luxembourg, qui, le 12 octobre, avec trois mille hommes, lui fit lever le siége de Voerden, qu'il faisait avec quatorze mille. Le duc, à la faveur des glaces, pénétra, dans le mois de décembre suivant, jusqu'à Zwammerdam et Bodegrave, dont il se rendit maître, et d'où ses troupes remportèrent un riche butin. Il menaçait Leyde et la Haye; mais le dégel l'obligea de rebrousser chemin, non sans avoir risqué de périr dans les eaux.

L'alliance contractée, au mois de décembre 1672, par les états-généraux avec l'empereur, l'Espagne et le duc de Brunswick-Lunebourg, détermina le roi de France, en 1673, à dégarnir les places qu'il avait conquises sur les Hollandais. Elles furent évacuées, pour la plupart, avec autant de précipitation

---

SUITE DES GOUVERNEURS DES PAYS-BAS.

signer la surbordination aux puissances maritimes: mais les conseillers le refusèrent, et sur leur refus, les députés établirent un nouveau conseil-d'état.

Après la paix de Rastadt, en 1714, le comte de Koenigseck fut envoyé pour régler les affaires des Pays-Bas; et à la suite de plusieurs conférences tenues à Anvers, entre les députés de Hollande, d'Angleterre et de S. M. impériale, on conclut, le

qu'elles avaient été soumises. Bientôt il ne resta de ses conquêtes, au roi de France, que Grave et Maëstricht. Les trois provinces de Gueldre, d'Utrecht et d'Over-Yssel, s'empressent alors de rentrer dans l'union dont elles avaient été détachées par la force des armes françaises. La Gueldre alla plus loin; elle offrit au prince d'Orange, en 1675, de le reconnaître pour duc souverain. Mais, instruit de l'opposition des autres provinces, il refusa cet honneur, et ses partisans lui firent un mérite de son refus. Il acquit, néanmoins, dans ces trois provinces un pouvoir si étendu, qu'il nommait généralement et sans contradiction aux places ceux qui entraient dans le gouvernement.

Les conférences qui s'ouvrirent pour la paix, dans le mois d'août 1675, à Nimègue, par la médiation du roi d'Angleterre, loin de suspendre les hostilités, leur donnèrent une nouvelle activité. Chaque parti, pour faire ses conditions plus avantageuses, poussa la guerre avec la plus grande vigueur. Dans la Méditerranée, à la hauteur d'Agouste, en Sicile, au mois d'avril 1676, combat des flottes combinées d'Espagne et de Hollande, sous les ordres de Ruiter, contre celle de France, commandée par du Quesne. Ruiter y fut blessé mortellement; et, le lendemain, du Quesne poursuivant les ennemis, les contraignit de se réfugier dans la rade de Syracuse. D'autres avantages en grand nombre et plus considérables, remportés par nos armées de terre dans le cours de cette année et des deux suivantes, mais contre-balancés par quelques échecs, amenèrent la paix, qui fut conclue, le 10 août 1678, avec les Provinces-Unies, et leur rendit l'importante place de Maëstricht.

Le prince d'Orange était alors marié. Dans un voyage qu'il avait fait, l'année précédente, à Londres, il avait obtenu, non sans de grandes difficultés, la main de la princesse Marie, fille aînée du duc d'Yorck, âgée pour lors de quinze ans. Ce mariage fut la source des malheurs du beau-père et de l'agrandissement du gendre.

SUITE DES GOUVERNEURS DES PAYS-BAS.

15 novembre 1715, le fameux traité des barrières, dont l'échange ayant été fait, les ministres des deux puissances maritimes remirent l'administration des Pays-Bas au comte de Koenigseck, qui se chargea, par provision, du gouvernement général.

L'empereur ayant nommé, le 25 janvier 1716, EUGÈNE-FRANÇOIS, prince de Savoie, lieutenant-gouverneur et capitaine-

La paix ne réconcilia pas le prince d'Orange avec Louis XIV ; il conserva, pour ce monarque, un fond de haine qui se manifesta dans toutes les occasions. Il portait en même tems ses vues sur le trône d'Angleterre, dont l'héritier présomptif, son beau-père, semblait lui frayer la route par son attachement public à l'église romaine. Ces deux objets furent comme le double mobile de sa conduite politique. Tandis qu'il travaillait à soulever les différentes cours de l'Europe contre la France, il fomentait en Angleterre, par des correspondances secrètes, l'aversion des Protestants contre le duc d'Yorck. Ses intrigues ne purent, néanmoins, empêcher ce prince de parvenir, l'an 1685, sous le nom de Jacques II, à la couronne qui lui était dévolue par la mort du roi Charles II. Mais les démarches que ce monarque fit sur le trône, en faveur de la religion qu'il professait, ranimèrent, en indisposant le gros de la nation, les vues ambitieuses de son gendre. Un nombre considérable de la noblesse anglaise passa en Hollande pour inviter le prince et la princesse d'Orange à venir au secours de l'Angleterre, menacée, selon eux, d'être opprimée sous le joug de la tyrannie. Le prince, se rendant à leurs vœux qu'il avait provoqués par ses émissaires, prépare, de concert avec les états-généraux, une grande flotte sans en déclarer la destination. Le roi Jacques fait demander aux états à quoi tend ce grand armement. On élude la question par une réponse vague. Le 28 octobre 1688, les états donnent copie à tous les ministres étrangers de la résolution qu'ils ont prise en faveur du prince d'Orange, qui était sur le point de passer en Angleterre. Elle portait en substance que Jacques II voulant réduire sa nation sous un gouvernement arbitraire par l'établissement de la religion catholique et la destruction de la réforme, il était de l'intérêt et de la gloire du stathouder de l'empêcher, aussi bien que de rétablir une bonne correspondance entre le roi et ses sujets ; que c'était là l'unique motif qui l'engageait à passer dans la Grande-Bretagne, sans la moindre intention d'envahir

---

SUITE DES GOUVERNEURS DES PAYS-BAS.

général des Pays-Bas, établit, pendant l'absence de celui-ci, pour ministre en ce pays, Hercule-Joseph-Louis Turinetti, marquis de Prié.

Le prince ayant donné sa démission du gouvernement des Pays-Bas, le 8 décembre 1724, après avoir été nommé vicaire-général des états d'Italie, l'empereur nomme, le 27 janvier

ce royaume. Le prince donne, par son manifeste, la même assurance, que l'événement ne tarda pas à démentir. Jacques, prévenu par Louis XIV de l'invasion projetée par son gendre, ne tint compte de cet avis, trompé, dit-on, par Sunderland, son premier ministre. Le prince, ayant mis à la voile, débarque, le 16 novembre, à Torbay, dans le Devonshire, sans rencontrer d'opposition. Jacques, trahi par ses favoris, abandonné par son armée, dont les soldats désertent par compagnies, sort, le 27 novembre, de Londres, où le prince, le lendemain (et non le jour même), entre en conquérant. S'imaginant qu'il n'y a plus de sûreté pour lui en Angleterre, le monarque s'embarque précitamment pour aller chercher un asile en France. Les seigneurs et les communes, après sa retraite, s'étant assemblés sous le nom de *Convention*, proclament, le 12 févier 1689, roi d'Angleterre le prince d'Orange, sous le nom de Guillaume III, avec Marie, sa femme. (Voy. *les rois d'Angleterre.*)

Guillaume, en usurpant la royauté, ne renonça pas au stathoudérat. Les états-généraux lui conservèrent cette dignité, dont il continua d'exercer les fonctions avec autant de facilité qu'il éprouva de contradictions dans l'exercice de celles de monarque; ce qui fit dire qu'il était roi de Hollande et stathouder d'Angleterre. Les efforts que fit la France pour le rétablissement du roi Jacques, cessèrent, l'an 1697, par la paix de Riswick, dont une des conditions fut que Louis XIV donnât sa parole royale de n'assister directement ni indirectement aucun des ennemis du roi Guillaume.

Le testament de Charles II, roi d'Espagne, en faveur des Bourbons, ayant rallumé la guerre en 1701, Guillaume n'en fut pas le spectateur oisif. Ce prince, agissant plus que jamais dans un corps sans force et presque sans vie, remua toute l'Europe pour donner de nouvelles peines à Louis XIV. La mort le prévint dans ce dessein. Une chute de cheval, suivie d'une fièvre, le mit au tombeau le 19 mars 1702.

SUITE DES GOUVERNEURS DES PAYS-BAS.

1725, gouvernante des Pays-Bas, l'archiduchesse d'Autriche, sa sœur, MARIE-ELISABETH. En attendant son arrivée, Ulric-Philippe-Laurent, comte de Daun, exerça, par *interim*, les fontions du gouvernement. La princesse, étant arrivée le 16 février 1725, fit son entrée, le 9 octobre suivant, à Bruxelles. Elle cessa de vivre le 26 août 1741.

Les Provinces-Unies suivirent, ainsi que l'Angleterre, les dernières impressions que Guillaume leur avait laissées contre la France. Le désir de mettre une barrière entre elles et cette puissance les jeta dans le parti de la maison d'Autriche, afin d'empêcher celle de Bourbon de se mettre en possession des Pays-Bas. On ne répétera point ici ce qui a été dit ailleurs du grand rôle qu'elles jouèrent dans la guerre de la succession à la monarchie d'Espagne. Les troupes nombreuses de terre et les sommes immenses qu'elles fournirent, contribuèrent beaucoup plus que les secours des autres alliés de la maison d'Autriche aux glorieux succès du prince Eugène et de milord Marlborough, généraux de la confédération dans les Pays-Bas. Le rappel du second en Angleterre, suivi de la défection des Anglais et de la victoire gagnée par le duc de Villars, à Denain, événements de l'an 1712, rabattirent beaucoup de la fierté des alliés et rendirent plus traitables leurs plénipotentiaires assemblés, dès le 29 janvier 1712, pour la paix d'Utrecht. Elle était arrêtée avec les principaux d'entre eux lorsque peu s'en fallut qu'un incident ne la fît évanouir. Ceux des Provinces-Unies, s'étant aperçus qu'on leur avait celé quelques-unes des conditions, déclarèrent aux ministres du roi de France qu'ils pouvaient se préparer à sortir de leur pays. *Non, Messieurs*, leur dit l'abbé de Polignac, *nous traiterons chez vous, nous traiterons de vous, et nous traiterons sans vous.* Enfin, le 11 avril 1713, ils signèrent après les autres ministres cette paix qu'ils regardaient comme si funeste à leur république, et qui en fut le salut. « Elle leur découvrit en effet (aux Hollandais) les plaies » qui avaient affaibli leur état, et qui l'allaient ruiner. Ils virent » alors ce qu'ils n'avaient presque pas soupçonné : des finances » si dérangées, que trente ans de paix et d'économie n'ont pas » réussi à les rétablir; une dépopulation si excessive, qu'on » manquait de bras pour les travaux les plus essentiels; une » marine si affaiblie, qu'il a été impossible de la ranimer ; un » commerce si resserré, qu'on n'a pas réussi depuis à lui

---

SUITE DES GOUVERNEURS DES PAYS-BAS.

Frédéric-Auguste, comte de Harrac-Rohrau, fut nommé, par *interim*, gouverneur et capitaine-général des Pays-Bas, après la mort de l'archiduchesse Marie-Elisabeth, sous laquelle il avait exercé les fonctions de ministre. Il fut rappelé en 1744.

1744. MARIE-ANNE, archiduchesse, fille de l'empereur

» rendre son étendue. » (*Hist. du Stathoud.*, tome II, page 8.) La paix de Radstadt, conclue, en 1714, entre l'empereur et la France, ayant assuré au premier la possession des Pays-Bas autrichiens, les états-généraux lui demandèrent, pour leur servir de barrière contre la France, un certain nombre de places frontières qui, lui restant en propriété, seraient gardées par des garnisons entretenues à leurs frais. Cette demande, jointe à celle qu'ils firent en même tems d'autres places pour être réunies à leur domaine, souffrit des difficultés, qui furent levées par le traité d'Anvers, conclu le 15 novembre 1715. Ce traité, regardé pour lors comme heureusement imaginé par les Hollandais, passe aujourd'hui, d'après l'expérience, pour un délire politique. Qu'ont en effet produit l'acquisition et la conservation de ces barrières, sinon des guerres funestes et des frais accablants? Aussi, depuis la réconciliation des maisons de Bourbon et d'Autriche, ce traité s'est-il presque évanoui, les Hollandais ayant retiré leurs troupes de la plupart des places confiées à leur garde.

Le stathoudérat était vacant et comme aboli depuis la mort de Guillaume III. En 1747, la guerre que les Provinces-Unies soutenaient avec peu de succès contre la France, parut aux partisans de la maison d'Orange une occasion favorable pour faire revivre cette dignité. La proposition qu'ils en firent souleva les plus ardents républicains, à la tête desquels était le grand pensionnaire Gilles. Etant venus à bout de faire entrer dans leurs vues la Hollande et la West-Frise, ils entraînèrent avec plus de facilité les autres provinces. Enfin, pressés par les députés de chaque province, les états-généraux déclarèrent, le 4 mai 1747, stathouder, capitaine et amiral-général de toutes les forces de la république, GUILLAUME-HENRI-FRISON, né posthume, le 1 septembre 1711, de Jean-Guillaume Frison, prince de Nassau-Dietz, et de Marie-Louise de Hesse-Cassel. Après la révolution qui porta ce prince à la charge de stathouder, ses partisans proposèrent de rendre le stathoudérat héré-

---

SUITE DES GOUVERNEURS DES PAYS-BAS.

Charles VI, nommée gouvernante des Pays-Bas, conjointement avec son époux, CHARLES-ALEXANDRE, prince de Lorraine, mourut le 16 décembre de la même année. Après sa mort, le prince, son époux, conserva le gouvernement jusqu'à son décès, arrivé le 4 juillet 1780.

ditaire dans la personne de tous les descendants mâles et femelles de Guillaume IV. Cette proposition, faite par la noblesse dévouée au prince, adoptée par des magistrats faibles ou aveugles, appuyée par les troupes autrichiennes et anglaises, favorisée par des séditions excitées à propos, soutenue par les brigues et les libéralités de la cour de Londres, éprouva peu de contradictions, et l'on vit la succession héréditaire du stathoudérat, tant dans la ligne masculine que dans la féminine, érigée en loi au mois de novembre 1747. Cette forme de gouvernement, tout-à-fait nouvelle et fort singulière, exerça les philosophes et les politiques. Une princesse encore dans l'enfance, qui pouvait devenir le chef d'une république et porter pour dot le stathoudérat dans une maison étrangère, parut un phénomène difficile à expliquer. Le résultat des réflexions qu'on fit sur ce système, fut qu'il ne pouvait pas subsister long-tems, et que la monarchie, ou même le despotisme, serait enfin le terme des mouvements qui agitaient l'état. (*Hist. du Stathoud.*, tome II, pp. 50 et 51.) Guillaume-Henri Frison mourut à la Haye, le 22 octobre 1751. Il avait épousé, le 25 mars 1734, ANNE, fille de Georges II, roi d'Angleterre, dont il eut Guillaume, qui suit, et une fille, Guillelmine-Caroline, née le 28 février 1743, mariée, le 5 mars 1760, à Charles-Christian, prince de Nassau-Weilbourg.

GUILLAUME V.

GUILLAUME V (Batavus) de Nassau-Dietz, prince d'Orange, né le 8 mars 1748, fils de Guillaume-Charles-Henri

---

SUITE DES GOUVERNEURS DES PAYS-BAS.

1781. MARIE-CHRISTINE, archiduchesse d'Autriche, fille de l'empereur François I, et de l'impératrice Marie-Thérèse, archiduchesse d'Autriche, reine de Hongrie et de Bohême, après la mort du prince Charles de Lorraine, conjointement avec son époux ALBERT-CASIMIR DE SAXE, furent nommés lieutenants-gouverneurs et capitaines-généraux des Pays-Bas, depuis 1781 jusqu'en 1793. L'archiduchesse Marie-Christine et le duc de Saxe, Albert-Casimir, furent remplacés par

1793. CHARLES-LOUIS, archiduc d'Autriche, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur des Pays-Bas, jusqu'en 1794.

Frison de Nassau-Dietz, prince d'Orange, stathouder, et d'Anne, fille de Georges II, roi d'Angleterre, succéda à son père dans la charge de stathouder héréditaire, d'amiral et de capitaine-général des Provinces-Unies, le 22 octobre 1751, sous la tutelle de sa mère, et après la mort de cette princesse, sous celle du prince Louis de Brunswick-Wolffenbuttel; il prit en main les rênes du gouvernement qu'il conserva jusqu'au 17 janvier 1795. Depuis cette époque jusqu'en 1801, Guillaume V vécut en Angleterre d'où il alla dans ses états d'Allemagne: par un traité avec la France, du 23 mai 1802, il renonça à la dignité de stathouder héréditaire; il reçut en dédommagement l'évêché de Fulde; il mourut en 1806; il avait épousé, le 4 octobre 1767, SOPHIE-WILHELMINE, fille du prince Auguste-Guillaume de Prusse, et sœur du roi Frédéric-Guillaume II. De ce mariage sont issus:

1°. Frédérique-Louise Wilhelmine, née le 28 novembre 1770; mariée, en 1790, à Charles-Georges-Auguste, prince héréditaire de Brunswick-Wolffenbuttel;
2°. Guillaume-Frédéric, qui suit;
3°. Frédéric-Guillaume-Georges, né le 15 février 1774; mort à Padoue, le 6 janvier 1799, commandant les armées impériales en Italie.

SUITE DES GOUVERNEURS DES PAYS-BAS.

Après la bataille de Leipzig, du 18 octobre 1813, les troupes françaises s'étant successivement repliées au-delà du Rhin, les armées des souverains alliés s'emparèrent, dès la fin de 1813, des provinces septentrionales des Pays-Bas, qui, dès-lors, se constituèrent en souveraineté; ayant également occupé les provinces connues sous le nom de Pays-Bas autrichiens, une députation de ces provinces se rendit, en février 1814, au quartier-général des souverains alliés, afin d'y réclamer leur indépendance; mais, dès-lors, ils avaient conçu le plan de réunir, en un seul corps politique, les unes et les autres de ces provinces, en y ajoutant le pays de Liége et celui de Stavelot; en conséquence, il fut convenu, dans une séance tenue le 12 mars 1814, que, prenant en considération le vœu exprimé par les députés belges, ce serait un moyen d'activer les efforts qu'ils se proposaient, de confier le gouvernement général de leurs provinces à un militaire; que sa nomination serait dévolue à sa majesté l'empereur d'Autriche; que son conseil serait com-

PRINCIPAUTÉ SOUVERAINE DES PAYS-BAS.

GUILLAUME-FREDERIC DE NASSAU,
PRINCE D'ORANGE.

Le prince d'Orange GUILLAUME V, son père, par un traité conclu à Paris, le 23 mai 1802, avec la France, ayant renoncé au stathoudérat, en équivalent duquel il reçut l'évêché de Fulde, il en fit cession à son fils aîné GUILLAUME-FRÉDÉRIC, par une convention, signée à Dillenbourg, le 29 août de la même année; ce dernier prince ayant été dépossédé de ses états en 1806, lorsque se forma la confédération du Rhin, il vécut en Angleterre et en Allemagne, et prit part aux guerres que la Prusse et ensuite l'Autriche firent au dominateur de la France, attendant, pour relever sa fortune, que les circonstances, et la destinée qui aveuglait Buonaparte, lui en fournissent l'occasion. Les alliés ayant passé le Rhin en 1813, Guillaume-Frédéric, prince d'Orange, se rendit d'Angleterre en Hollande, où il arriva le 30 novembre: il y était appelé par le parti toujours attaché à sa maison, et par les habitants des Provinces-

---

SUITE DES GOUVERNEURS DES PAYS-BAS.

posé de commissaires à nommer par l'Autriche, la Prusse, la Russie et par la principauté souveraine des Pays-Bas-Unis; et que la Grande-Bretagne aurait un agent diplomatique accrédité près du gouvernement; en conséquence, l'empereur François I, par ses lettres-patentes en date de Dijon, le 29 mars 1814, nomma, au nom des souverains alliés, pour gouverneur-général de la Belgique et du pays de Liége, M. Nicolas-Charles, baron de Vincent et du saint empire romain, son chambellan et conseiller intime, commandeur de l'ordre militaire de Marie-Thérèse et de l'ordre impérial de Léopold d'Autriche, lieutenant-général de ses armées, colonel-propriétaire d'un régiment de chevau-légers à son service.

Les événements militaires ayant conduit les armées alliées à Paris, et rétabli sur son trône le roi Louis XVIII, et, par le traité de Paris, du 30 mai 1814, la guerre étant terminée, les souverains alliés jugèrent que ce serait se rapprocher du but qu'ils se proposaient, de faire administrer les provinces belgiques par le même prince destiné à les réunir sous sa sou-

Unies. Il se rendit, le 2 décembre, à Amsterdam ; et, le 3, il fut proclamé prince souverain des Pays-Bas-Unis.

Voyez *les stathouders*, *les gouverneurs des Pays-Bas*, et *le royaume des Pays-Bas.*

ROYAUME DES PAYS-BAS.

GUILLAUME-FRÉDÉRIC DE NASSAU.

GUILLAUME-FRÉDÉRIC DE NASSAU, roi des Pays-Pas, grand-duc de Luxembourg, né le 24 août 1772, fils de Guillaume V de Nassau-Dietz, prince d'Orange, stathouder héréditaire, amiral et capitaine-général des Provinces-Unies : et de Sophie Wilhelmine de Prusse, constitué prince souverain des Provinces-Unies, le 3 décembre 1813, fut proclamé roi des Pays-Bas le 16 mars 1815, et confirmé en cette qualité par les articles 65 et 66 des actes du congrès de Vienne, du 9 juin 1815, qui désignent les territoires composant ce nouvel état, ainsi que la délimitation de sa frontière. (Voyez *les gouverneurs des Pays-Bas*, *et prince souverain des provinces des Pays-Bas-Unis.*)

Il épousa, le 1er. octobre 1791, FRÉDÉRIQUE-WILHELMINE-LOUISE DE PRUSSE, née le 18 novembre 1774. De ce mariage :

1°. Guillaume-Frédéric-Georges-Louis, prince d'Orange, né le 6 décembre 1792, marié, le 21 février 1816, à Anne Paulowna, grande duchesse de Russie, née le 18 janvier 1795 ; de ce mariage sont issus :

SUITE DES GOUVERNEURS DES PAYS-BAS.

veraineté ; en conséquence, par une proclamation aux habitants de la Belgique, du 31 juillet 1814, le baron de Vincent en remit l'administration au prince d'Orange, qui suit.

GUILLAUME-FRÉDÉRIC DE NASSAU, prince d'Orange, constitué prince souverain des Provinces-Unies, le 3 décembre 1813, par un acte signé en son nom à la Haye, le 21 juillet 1814, par le baron de Nagel, le prince d'Orange ayant accepté les huit articles, au moyen desquels les hautes puissances alliées lui assuraient la réunion des provinces belgiques à l'état dont il était déjà investi, le prince se rendit à Bruxelles, pour y reprendre,

a. Guillaume-Alexandre-Paul-Frédéric-Louis, prince royal des Pays-Bas, né le 20 février 1817 ;
b. Guillaume-Alexandre-Frédéric-Constantin-Nicolas-Michel, né le 2 août 1818;

2° Guillaume-Frédéric-Charles, frère du prince d'Orange, né le 28 février 1797 ;
3°. Wilhelmine-Frédérique-Louise-Pauline-Charlotte, née le 1er. mars 1800, morte . . .
4°. Wilhelmine-Frédérique-Louise-Marianne, née le 9 mai 1810. (Voyez *gouverneurs des Pays-Bas et prince souverain des Pays-Bas-Unis.*)

SUITE DES GOUVERNEURS DES PAYS-BAS.

des mains du baron de Vincent, le gouvernement général des Pays-Bas, dont il se chargeait provisoirement jusqu'au moment de la remise formelle des provinces belgiques ; le prince d'Orange fit connaître cette disposition des souverains et son propre acquiescement, par une proclamation aux habitants de la Belgique, datée du 1er. août 1814, d'où commence son administration. (Voyez *les stathouders*, *la principauté souveraine des Pays-Bas-Unis*, et *le royaume des Pays-Bas.*)

FIN DU TOME QUATORZIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.